

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion des 26 et 27 mars 2024



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental les 26 et 27 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 01.

Nombre de membres en exercice : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

*La séance est ouverte à 11 heures 01, sous la présidence de Monsieur Christian POIRET,
Président du Conseil départemental du Nord.*

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer cette séance.

Bonjour à tous et à toutes.

Je laisse la parole à Benjamin CAILLIERET pour faire l'appel.

Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIERET.

Merci beaucoup Monsieur CAILLIERET.

Mes chers collègues, un de nos anciens présidents nous a quittés il y a quelques jours et c'est avec une vive émotion que je tiens à saluer la mémoire de Jacques DONNAY, parti le 13 mars à l'âge de 99 ans.

Derrière la figure politique de la droite gaulliste, il y avait un homme profondément attaché à son Nord natal, un homme engagé, un humaniste.

Natif de Lille en 1925, Jacques DONNAY était déjà un homme engagé lorsqu'il décide à 19 ans de devenir membre des équipes d'urgence secouriste de la Croix-Rouge, en pleine Seconde Guerre Mondiale.

Personnalité active du commerce lillois depuis les années soixante, il fut président des détaillants du textile du Nord et Vice-président de la Fédération Nationale de l'Habillement.

Son implication pour le développement économique local l'avait conduit à s'investir à la Chambre de commerce de Lille et participer à la création de la Jeune Chambre économique.

Passionné de tennis, il fut champion de Lille à 17 ans. Il devient le président de la Ligue des Flandres de tennis de 1973 à 1994. Infatigable promoteur de la pratique tennistique, il est à l'origine de la création du Centre de Ligue à Marcq-en-Barœul et érige la Ligue des Flandres - quatrième ligue de France en nombre d'adhérents - en modèle national. Il diffusera ce modèle en qualité de vice-président de la Fédération Française de Tennis.

Jacques DONNAY était un grand Nordiste : engagé en politique pour son département dès 1982, d'abord en qualité de conseiller général du canton de Lille centre, avant d'être élu Président du Conseil général du Nord de 1992 à 1998.

En 1994, il siégea au Parlement de Strasbourg, comme député européen. Puis il deviendra sénateur du Nord, de 1999 à 2001. Parmi ses autres mandats, il fut élu au Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et au Conseil municipal de Lille.

Pour tout cela, il fut maintes fois distingué : Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite, Officier des Palmes Académiques, médaille d'or de la jeunesse et des sports, bien évidemment.

Cette passion pour le tennis et le sport sera d'ailleurs saluée par la ville de la Madeleine, où il résidait, et par son maire, notre collègue Sébastien LEPRETRE, puisque le pôle raquette madeleinois inauguré en 2018 porte le nom de Jacques DONNAY.

Au nom du Conseil départemental, j'adresse à ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et toute sa famille, nos sincères condoléances.

Je vous propose, mes chers collègues, de respecter une minute de silence.

Il est observé une minute de silence.

Je vous remercie.

Ce n'est pas évident de reprendre le cours d'une séance après cela, mais nous allons travailler pour le Nord, et continuer à travailler selon ce que Jacques DONNAY a fait, ainsi que les Présidents qui l'ont précédé et suivi.

Mes chers collègues, je vous propose de vous donner l'ordre de passage des orateurs, ainsi que les temps de parole.

Pour cette première journée, s'exprimeront dans cet ordre :

1 - Le Groupe Union pour le Nord

2 - Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen

3 - Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !

4 - Le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s

En ce qui concerne les temps de parole, sur les délibérations classiques, nous sommes bien sûr à trois minutes. En ce qui concerne le Budget, nous serons sur 25 minutes pour les solidarités humaines, et 20 minutes pour ce qui est territorial. Compte tenu du débat, je ne suis pas à une minute, deux minutes, trois minutes. Le débat d'un budget est important, il faut que chacun puisse s'exprimer, c'est pourquoi nous avons modifié à 25 minutes la demande du Groupe Communiste, et nous avons laissé 20 minutes au niveau de l'autre.

Je vous propose de passer à l'approbation des PV du 9 octobre 2023, 18 décembre 2023 et du 22 janvier 2024.

Avez-vous des remarques particulières ?

Réponse négative de l'assemblée.

On peut considérer qu'ils sont adoptés ?

Les procès-verbaux des réunions du Conseil départemental des 9 octobre 2023, 18 décembre 2023 et 22 janvier 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Aujourd'hui, nous avons deux motions :

- Une motion déposée par le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, le Groupe Socialiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Communistes et Républicains : Pour l'Humain d'Abord !, relative au grand débat national. Je propose de la transmettre à la Commission, pour discussion, et de la revoir lors de notre prochaine plénière.
- Une autre motion relative aux centres sociaux et culturels : on la passe en Commission et on y revient lors de la prochaine plénière.

S'il n'y a pas d'urgence particulière aujourd'hui, je vous propose de commencer les débats. Je vais inviter Loïc CATHELAIN à rejoindre la tribune et à nous présenter un acte important dans notre collectivité : le Budget Primitif 2024.

0.1 - Budget Primitif 2024 - Budget Principal
Rapport n° DFCEG/2024/89

M. CATHELAIN.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues. Nous sommes à mi-chemin de ce mandat et nous nous apprêtons à débattre du Budget Primitif 2024. Ce troisième budget a été préparé de manière rigoureuse avec les services et je tiens à les remercier. Vous savez c'est un énorme travail, on y passe énormément de temps et, sincèrement, merci à vous.

Il a été élaboré en prenant en compte les différentes contraintes étatiques et conjoncturelles qui s'imposent à nous. Vous le savez elles sont nombreuses et elles réduisent d'autant plus nos marges de manœuvre.

Vous le voyez à l'écran, qu'il s'agisse de l'inflation, de la prévision de croissance hypothétique, je dirais que nous étions à 1,4 % de croissance dans le projet de loi de finance et cela a été revu à 1 %. Dans son rapport, la Cour des comptes nous disait que cela oscillerait certainement entre 0,7 % et 0,9 %.

Vous avez également le prix de l'énergie qui, s'il est stabilisé, reste toujours aussi élevé. Vous avez la revalorisation du point d'indice ou encore celle du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Voilà un contexte économique dégradé.

Vous avez également certaines recettes en baisse, des décisions nationales peu ou pas compensées, et des besoins sociaux grandissants dus à la gérontocroissance ou à l'augmentation du nombre d'enfants à protéger.

Vous le voyez, mes chers collègues, les contraintes n'ont jamais été aussi nombreuses et elles pèsent sur l'élaboration de ce budget.

Si le contexte est toujours plus incertain pour notre collectivité, notre majorité reste déterminée et elle maintient, à travers ce budget, son ambition pour tous les nordistes.

Comme je vous l'ai indiqué lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, nous parvenons à préserver nos équilibres, malgré ce contexte défavorable. En optimisant nos recettes de fonctionnement, nous maintenons la trajectoire décidée pour ce mandat, et si l'on constate une progression de nos recettes réelles de fonctionnement, leur dynamique nous échappe compte tenu de l'absence d'autonomie fiscale.

En dépit de cela, nous choisissons de consolider un haut niveau d'investissement à hauteur de 336 M€ et conservons un stock de dette maîtrisée autour de 1,24 milliard d'euros, dette du forum compris évidemment.

Vous avez nos axes de travail et nos perspectives 2024 qui sont, outre le maintien et le renforcement des actions envers le retour à l'emploi des allocataires du RSA, la lutte contre la désertification médicale avec le déploiement de nos Maisons Nord Santé. Pour information nous allons inaugurer ce vendredi 29 mars, la deuxième Maison Nord Santé à Glageon dans l'Avesnois.

Nous allons poursuivre la réhabilitation des collèges à Cambrai, à Mouvaux, à Solre-le-Château. Le mois de septembre sera marqué par la réouverture du Musée Matisse.

Nous nous efforçons de trouver des solutions nouvelles pour les enfants placés par décision de justice. L'exécutif départemental est dans une démarche engagée et active auprès du gouvernement pour demander des moyens supplémentaires notamment pour l'enfance et l'autonomie.

Cette année, je vous présente un budget particulièrement serré du fait des décisions nationales peu, voire pas compensées, et de nombreuses contraintes liées au dynamisme des dépenses et à la baisse de certaines de nos recettes. En effet, soulignons que ces différentes dépenses contraintes, que je viens d'énumérer, devraient représenter 168 M€ de dépenses supplémentaires pour le Nord. Grâce à cette gestion serrée et la maîtrise de nos dépenses nous dégageons une épargne brute de 165 M€ et une épargne nette de 22,80 M€ au budget 2024, soit, tout de même, un tiers de moins que l'année dernière. Nous étions à 36 M€ d'épargne nette.

La maîtrise de notre capacité de désendettement nous permet de consolider ce haut niveau d'endettement à hauteur de 336 M€. Nous préservons notre capacité d'autofinancement au service des territoires. Dans ce contexte économique difficile, notre Département fait le choix d'être aux côtés des communes et des intercommunalités pour les soutenir dans leurs projets structurants.

Les recettes de fonctionnement :

En section de fonctionnement nous prévoyons 3,223 milliards d'euros de recettes. Vous pouvez voir également le réalisé 2022 et la prévision 2023, qui est en légère baisse.

Comment se répartissent nos recettes : la conjoncture économique a un impact sur nos recettes du fait du remplacement de nos ressources directes par diverses compensations et fractions de TVA. En 2024, le contexte mondial incertain risque de durer et l'inflation persiste autour de 3 % selon la Banque de France.

Par ailleurs les prévisions initiales de croissance à 1,4 % s'étaient avérées optimistes, puisqu'elles seront revues à la baisse, et les prévisions faites pour la TVA seront de fait, elles aussi, optimistes.

De plus, même si on espère une reprise du marché de l'immobilier pour le second semestre 2024, on constate pour le moment une baisse significative d'une part de nos recettes, que sont les droits de mutation à titre onéreux.

Depuis la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023, la fiscalité directe sur laquelle le Département n'a aucun pouvoir de taux - je le rappelle : nous n'avons plus le pouvoir de taux - cette fiscalité directe ne représente que 191 M€ dans notre budget. Quoi qu'il en soit, sur ces recettes, nous n'avons plus aucun pouvoir de taux, et nous avons une autonomie qui est relativement faible en matière de recettes.

Les Départements sont aujourd'hui en difficulté, quelle que soit leur couleur politique. Dans sa publication de janvier dernier sur la situation mensuelle comptable des collectivités locales, la Direction Générale des Finances Publiques indiquait que l'épargne brute des Départements était en chute de 45,7 % et que les finances des départements sont prises en étau, entre une baisse de leurs recettes provenant des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) et une explosion de leurs dépenses.

Voilà mes chers collègues, dès lors notre capacité à préserver nos objectifs et équilibres jusqu'à la fin du mandat dépendra de l'évolution de la conjoncture, mais également de notre capacité à faire preuve de résilience dans ce contexte de grande instabilité. Nous sommes devant une équation à plusieurs inconnues.

On constate une baisse de certaines de nos recettes de fonctionnement, comme la dotation globale de fonctionnement, les DMTO et la taxe d'aménagement. Parmi les autres évolutions de recettes, nous parvenons à obtenir des recettes supplémentaires grâce notamment à l'implication de l'exécutif - et particulièrement de notre Président - auprès du Gouvernement, comme les 17 M€ au titre du Fonds de sauvegarde, les 10 M€ au titre des pactes de solidarité et plan Taquet, et 16 M€ supplémentaires pour cette seule année - il s'agit d'un geste de l'État en 2024 sur les dotations autonomie. À ce jour, il n'y a aucune certitude qu'elles seront reconduites pour l'année prochaine,

d'où ces efforts qui restent indispensables.

Vous voyez, la dynamique de la TVA - comme je vous le disais tout à l'heure, quand les prévisions de croissance sont revues à la baisse, forcément cela veut dire que ce qui était projeté pour la TVA au niveau national, où nous

Revenons aux DMTO, qui sont pour nous une recette importante, bien que volatile. On espère une embellie pour le mois de juillet, et à raison, puisqu'on compte sur une probable diminution des taux d'intérêt et un assouplissement des conditions au crédit. Considérant cela, les DMTO seraient prévus à hauteur de 350 M€ au budget 2024, c'est-à-dire qu'on inscrit 50 M€ de moins que l'année dernière.

Au Compte Administratif 2023, que je vous présenterai en juin prochain, nous aurons 333 M€ de DMTO, alors que nous en avons 456 M€ en 2022 ce qui représente une diminution de 123 M€. Leur recul est plus important dans le Nord, avec moins 27,4 %, contre moins 23 % au niveau national.

Si le précédent niveau des DMTO, en 2021 et en 2022, nous permettait de faire face à nos dépenses, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les augmentations des DMTO en 2021 et 2022 nous avaient permis de faire face aux dépenses supplémentaires imposées par l'État suite au Covid et à l'évolution de nos besoins sociaux. Nos recettes actuelles de DMTO ne sont pas à la hauteur, elles ne suffisent pas à couvrir nos dépenses qui, elles, continuent d'augmenter.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors dette :

Depuis 2020, la courbe de nos dépenses ne fait que croître, du fait du contexte économique inflationniste, des décisions de l'État et des besoins sociaux de notre département. En 2024, les dépenses de fonctionnement de notre Département devraient atteindre 3,25 milliards d'euros au budget.

La répartition des dépenses de fonctionnement : 75 % de nos dépenses sont fléchées sur les solidarités humaines ; c'est le cœur de métier du Département.

Si l'on reprend les politiques au budget les plus conséquents, on retrouve :

- l'enfance, la famille, la jeunesse représentent 20 % des dépenses de fonctionnement pour atteindre 600 M€.
- les seniors et les personnes en situation de handicap, 872 M€ (environ 30 %).
- l'insertion et le retour à l'emploi qui représentent 22,6 %, pour 685 M€.
- les personnes âgées, 426 M€.
- et les personnes en situation de handicap 446 M€.

Certaines évolutions découlent de nos choix politiques, comme l'augmentation du soutien au profit des services d'aide à domicile, le plan d'urgence pour la protection de l'enfance, la poursuite du déploiement des Maisons Nord Santé sur l'ensemble du territoire - avec les ouvertures prévues à Glageon, Landrecies et Cappelle-la-Grande. On retrouve toutes ces hausses dans les politiques déjà citées. Vous avez une augmentation de 47,20 M€ pour l'enfance, soit plus de 100 M€ en deux ans de temps, c'est un effort considérable qui a été constant. En pourcentage cela représente une hausse de 20 % depuis le début de ce mandat, je tiens à le souligner. Vous avez ensuite une hausse de 29,30 M€ pour les personnes en situation de handicap, une hausse de 16 M€ pour les personnes âgées et 2 M€ supplémentaires pour la santé.

Malgré la revalorisation du RSA - qui représente 16 M€ pour la hausse prévue au 1er avril 2024 et 17 M€ si on prend en compte la hausse qui avait eu lieu en 2023 et qui s'appliquera en année pleine - le financement du RSA seul diminue de 28 M€ par rapport au budget 2023. Cela est rendu possible grâce aux efforts consentis sur cette politique volontariste - depuis le début de ce mandat nous avons amplifié cette politique sous la présidence de notre collègue Doriane BECUE - notamment au travers des Maisons Nord Emploi. Les services départementaux y sont, je tiens à le souligner, très fortement impliqués.

Les dépenses de fonctionnement augmentent toutes au titre des solidarités - mêmes seules, elles augmentent fortement. Les besoins croissants du secteur de l'enfance ont entraîné une hausse importante de dépenses entre 2022 et 2023, et elles augmentent encore en 2024 pour atteindre 600 M€. C'est 47,20 M€ de moyens en plus, par rapport au budget précédent, pour faire face à cette augmentation sans précédent de l'activité des services de l'aide sociale à l'enfance et pour répondre aux besoins des enfants en danger. C'est 100 M€ de plus, depuis le début de ce mandat, qui sont mobilisés pour l'enfance. Ces moyens sont consacrés aux établissements de l'aide sociale à l'enfance et à différents dispositifs, telles que les actions éducatives en milieu ouvert et les interventions éducatives à domicile.

La protection de l'enfance est une priorité de ce mandat, nos budgets depuis 2021 le démontrent. Depuis 2022, et le déploiement du plan d'urgence, c'est la création de 150 places en établissement, de 383 places d'accueil familial, de 29 postes de travailleurs sociaux créés pour répondre aux besoins toujours plus importants de mise à l'abri des enfants.

Dans le champ de l'insertion, la programmation européenne entraîne de nouvelles dépenses face auxquelles nous retrouverons bien évidemment des recettes, notamment via le Fonds Social Européen et le Fonds de Transition Juste, qui est spécifiquement dédié au bassin minier.

Nos dépenses supplémentaires sont corrélées à l'évolution de notre société, et en particulier au vieillissement inéluctable de la population. Cela explique la hausse constante de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH). Leur progression se poursuit en 2024, où l'APA devrait représenter 319,60 M€ - soit une hausse de 11,4 % - et où la PCH atteindrait 139,60 M€ - soit une augmentation de 4 %.

Ces dépenses envers les personnes les plus fragiles augmentent par nécessité, mais cette évolution serait plus supportable si les taux de couverture de celles-ci étaient naturellement supérieurs. C'est dans ce but précis que l'exécutif départemental - et plus particulièrement notre Président - se bat pour obtenir des moyens supplémentaires pour notre département qui est hors norme, et dont le taux de couverture par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) n'est pas à la hauteur.

Pour le Revenu de Solidarité Active, nous devons ajouter la nouvelle revalorisation prévue de 4,6 % au 1^{er} avril 2024, soit 16 M€ de dépenses contraintes supplémentaires, avec lesquelles devra composer le Département. Grâce à notre politique de remobilisation et de retour à l'emploi, nous parvenons à stabiliser la dépense avec un appel de fonds estimés à 621 M€. Cela nous permet de budgéter moins 28 M€ par rapport au budget 2023. Cette non-dépense nous permet de redéployer ces moyens pour les nordistes à travers les autres politiques départementales.

Il y a une tendance lourde à la baisse des foyers allocataires du RSA, puisqu'on passe de 116 367 en décembre 2015 à 80 976 au 31 décembre 2023 - je laisserai Doriane BECUE présenter les chiffres plus récents du RSA. Cela montre bien l'action qui est la nôtre, et notamment depuis le début de ce mandat où on a amplifié les efforts réalisés sur cette politique.

Avant de passer à l'investissement, je souhaite revenir sur les moyens généraux du Département, qui eux aussi sont en hausse. Il s'agit là encore de dépenses, pour beaucoup, qui ne sont pas de notre fait. Vous avez les Ressources Humaines, qui sont en augmentation de 14,20 M€, malgré la stabilité de nos effectifs. Cette augmentation est due notamment aux revalorisations indiciaires et également, pour une plus faible part, au glissement vieillesse technicité. Vous avez la hausse des fluides ces dernières années qui nous impactent, mais moins que l'année dernière cependant, puisqu'elle tend à se stabiliser et sera même en légère baisse. De même, le budget alloué aux moyens généraux est revu à la baisse avec 1 million d'euros en moins, et pour la Direction des Systèmes d'Information et l'e-administration, c'est une augmentation de 400 000 €.

Les recettes d'investissement :

Nous avons 73,60 M€ de recettes d'investissement qui se répartissent entre la dotation de soutien à l'investissement des Départements, la dotation départementale d'équipement des collèges, les cessions immobilières, et diverses recettes - les amendes de police ou encore le fonds vert. De manière plus précise, nous avons des recettes sur le Musée Matisse, sur les collèges que nous réhabilitons, nous avons du fonds vert que nous sommes allés chercher auprès de l'État.

Notre stratégie financière pluriannuelle, combinée à la maîtrise de notre capacité de désendettement, nous permet de consolider un haut niveau d'investissement à hauteur de 336 M€ en 2024, malgré le contexte économique difficile que nous traversons. Continuer d'investir est pour nous primordial, parce que c'est en soutenant les projets des territoires que nous garantissons une offre des services publics pour tous les nordistes. C'est aussi soutenir l'activité économique dans tout notre département.

La majorité des dépenses d'investissement concerne les solidarités territoriales. On y trouve notamment les dépenses de voirie, qui s'élèvent à 86 M€ - cela représente plus d'un quart de cette dépense d'investissement. Vous avez également les collèges, à hauteur de 79,50 M€, ainsi que l'aide aux territoires - vous savez c'est notamment dans le cadre des projets territoriaux structurants et de l'aide départementale villages et bourgs - qui s'élève à 69 M€.

Les principaux projets pour cette année - et ils sont nombreux - sont surtout des chantiers d'envergure :

- les travaux des collèges Paul Duez à Cambrai et Van der Meersch à Mouvaux,
- des moyens consacrés spécifiquement à l'action Nord durable : le contournement nord de Valenciennes à hauteur de 14,40 M€, le doublement de la route départementale 70 à hauteur de 5,80 M€,
- l'agrandissement du Musée Matisse à hauteur de 4,70 M€,
- les travaux pour l'EPDSAE (Établissement Départemental Public de Soins, d'Adaptation et d'Éducation) de Bauvin à hauteur de 3,20 M€,
- le regroupement des services départementaux à Douai,

- l'enveloppe pour l'aide aux territoires dont on vient de parler,
- les projets stratégiques comme le canal Seine-Nord Europe et le Syndicat Mixte très haut débit,
- les subventions aux établissements d'accueil et d'hébergement à hauteur de 20 M€,
- les systèmes d'information à hauteur de 3,60 M€,
- le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité à hauteur de 3 M€.

Nous parviendrons à préserver une épargne brute à hauteur de 189 M€ en conservant une marge de recettes pour garantir les missions prioritaires du Département, et cela malgré la hausse de nos dépenses de fonctionnement. L'épargne nette devrait s'élever en fin d'exercice à 47 M€, tout cela grâce à notre capacité de désendettement qui est maîtrisée et qui sera de 6,6 ans cette année.

Notre dette est maîtrisée avec un stock de dettes proche de 1,25 milliard d'euros, en prenant en compte évidemment la dette du nouveau Forum. Désormais, quand vous parlerez de la dette - c'est naturel, maintenant qu'elle a été intégrée - la dette du forum sera comprise dedans. Nos ratios nous permettent d'emprunter dans de bonnes conditions.

Voilà mes chers collègues pour ce Budget 2024. Le cap fixé au début de ce mandat est maintenu pour cette année. Nous avons la volonté de protéger les nordistes en priorisant nos politiques sociales, et si nous sommes en mesure d'absorber les différentes dépenses supplémentaires c'est une nouvelle fois grâce à notre gestion saine et prudente.

Pendant combien de temps encore, les Départements dont les recettes et les dépenses ne sont pas comparables aux autres collectivités locales, seront-ils en capacité d'équilibrer leurs comptes ? C'est une question que les Départements se posent tous aujourd'hui. Les publications de ce début d'année, celles de la Cour des comptes, de la Direction Générale des Finances Publiques ou du Sénat sont explicites. Toutes les institutions de notre pays sont en train de tirer la sonnette d'alarme sur la situation des Départements. Nous aurons à nous préparer à des choix difficiles dans les prochaines années, pour défendre nos missions prioritaires, si l'État ne prend pas de toute urgence sa part de responsabilité. Vous pouvez être assurés de la démarche engagée par l'exécutif départemental auprès du Gouvernement. Je tiens à le dire, les Départements n'ont pas vocation à devenir la variable d'ajustement d'un État déficitaire qui vient d'annuler 10 milliards d'euros de crédits pour 2024, tout en nous demandant de bien vouloir participer au redressement des comptes publics.

Faire des économies ne doit pas se limiter à baisser les dotations des collectivités, qui ont déjà bien souffert de ces politiques nationales sans aucune ambition depuis 2012 et qui sont dévastatrices pour les Départements les plus fragiles. Je rappelle la baisse de notre dotation globale de fonctionnement depuis 2014, c'est 154 M€ en moins, depuis dix ans, et 2 M€ en moins cette année.

Je vous ai présenté un budget qui est, certes, serré, mais un budget qui est sincère et équilibré. J'insiste sur ce point, on peut toujours vous assurer que tous les engagements pris sont financés et seront tenus. C'est aussi la marque de fabrique de notre majorité et nous en sommes fiers, parce qu'il serait inconséquent de présenter un budget qui ne finance pas l'ensemble de nos dépenses de l'année.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci Loïc de cette présentation détaillée.

Maintenant, je vous propose d'aller plus encore dans le détail, d'aller par délégation. On va commencer par les délégations de solidarités humaines et je laisse la parole à Doriane BECUE qui va nous faire une présentation de l'ensemble de ces délégations.

Tu as la parole.

Mme BECUE.- Mes chers collègues, je vais vous présenter l'ensemble du Budget 2024 des délégations relatives aux solidarités humaines.

Le retour à l'emploi des allocataires du RSA est la priorité du Département. On y consacre pour cette année 678,80 M€, et les résultats sont là. En février dernier nous sommes même passés sous la barre des 90 000 allocataires, pour atteindre 89 866 allocataires du RSA. Pour rappel, en décembre 2015, le département comptait 116 000 foyers allocataires du RSA.

Le financement de cette allocation s'élève à 622,10 M€ et, comme tous les ans, nous budgétions 12 mois de RSA. Notre Budget est sincère.

Nous sommes plus que mobilisés : un allocataire qui retrouve un emploi, c'est un nordiste qui sort de la précarité. Vous le savez, le Département du Nord est un territoire expérimentateur. Percevoir le RSA, c'est d'abord le droit à un accompagnement renforcé et France Travail a été le projet de l'année 2023.

M. le Président.- Doriane, excuse-moi de t'interrompre. Le PowerPoint n'est pas à l'écran. Je trouve que c'est dommage, il y a des chiffres importants, la lecture et l'analyse sont importantes, mais il est important d'avoir à l'écran le PowerPoint avec les chiffres qui donnent les grandes masses.

Mme BECUE.- Pas de souci.

M. le Président.- Si on peut le caler, s'il vous plaît.

Je trouve que l'image est importante.

On va reprendre si tu veux bien à la courbe du RSA par exemple.

Mme BECUE.- Notre ambition est de rendre l'allocataire acteur de son parcours d'insertion. Les collègues de la Commission thématique n° 2 ont pu constater par eux-mêmes le 19 février dernier que ce plateau est une chance pour nos allocataires. Ils se sentent écoutés et accompagnés notamment grâce à ce premier entretien qui se fait en binôme - un agent du Département et un agent de Pôle Emploi - pour déterminer l'accompagnement qui conviendra le mieux et lever les freins au retour à l'emploi.

L'objectif est une insertion réussie et durable. Il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions. Et cela marche, puisque pour les allocataires, entre avril et octobre 2023, une personne sur deux a déjà retrouvé le chemin de l'emploi.

Tout au long de cette année 2024, et en lien étroit avec France Travail - ex-Pôle Emploi - et l'État, nous poursuivons le déploiement de ce dispositif sur Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain. Parallèlement, nous maintenons le soutien aux structures qui sont financées dans le cadre de notre appel à projets. Démarré en 2022, il permet un accompagnement "sans couture" des allocataires, grâce à la mise en place de plateaux pluridisciplinaires.

Nous avons veillé à ce que cet appel à projets soit très complémentaire avec l'offre de France Travail. Il est adapté aux réalités territoriales et aux allocataires du RSA ayant besoin d'un accompagnement social et/ou professionnel. Cette ambition forte s'élève à 21 M€ par an. J'en profite pour remercier les Présidents des Commissions Territoriales d'Insertions Professionnelles pour le Travail, qu'ils mènent toute l'année avec les Maisons Nord Emploi et les structures associative des territoires. Merci aux collègues.

Fort de son succès, nous maintenons notre semaine dédiée à l'emploi : "Réussir sans attendre". Cette année 2024 verra naître la cinquième édition et pour rappel, en 2023, 1 471 événements ont été organisés et au 12 mars dernier, le bilan était très positif puisque 1 728 allocataires du RSA ont retrouvé le chemin de l'emploi.

Nous maintenons toutes les aides financières qui permettent l'accès à l'emploi ou à la formation : "active emploi", "boost qualification", "cumul emploi" et RSA. Les contrats aidés sont des outils essentiels pour accompagner les allocataires vers le retour à l'emploi. Ils permettent des mises en situation et une montée en compétences. Je tiens à préciser que cette politique est totalement volontariste. Nombreux Départements ont fait le choix de ne plus les financer. Et rappelons que 80 % des allocataires qui bénéficient d'un Contrat Initiative Emploi (CIE) retrouvent un emploi durable.

Le financement de tous les contrats aidés – PEC (Parcours Emploi Compétences), CIE, CDDI - représente un montant de 10,90 M€. Nous poursuivons notre engagement sur le bassin minier avec le CIE qui est cofinancé par l'État.

L'État nous apporte un soutien précieux et je tiens à remercier la Préfète déléguée à l'égalité des chances pour sa collaboration et son écoute. Cette année 2024, le Plan Pauvreté sera remplacé par le Pacte Local des Solidarités. Le retour à l'emploi est notre priorité mais nous œuvrons aussi au quotidien pour les plus éloignés de l'emploi, pour lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Nous maintenons notre engagement auprès des associations caritatives qui accompagnent le public précaire et délivrent des aides d'urgence, sans oublier les centres sociaux, acteurs indispensables sur les territoires - ils sont la première porte d'entrée - et nous maintenons à la même hauteur l'enveloppe dédiée à l'animation globale.

Vous l'aurez compris, dans le Nord, nous avons de l'ambition pour nos nordistes. Permettre aux allocataires de retrouver un travail permet de redonner de la dignité aux nordistes en difficulté, mais permet aussi au Département de redéployer des moyens sur des politiques sociales essentielles, comme l'enfance.

L'activité de l'aide sociale à l'enfance ne cesse de croître depuis 2021. Sous l'impulsion du Président et de Marie TONNERRE-DESMET, 56,10 M€ supplémentaires ont été mobilisés entre les budgets 2021 et 2023, soit une augmentation de 11,3 % pour développer d'autres réponses : création de places, déploiement de nouvelles mesures d'accompagnement, revalorisations salariales, rythmeront l'année 2024, portant ainsi le Budget Primitif 2024 à 600 M€ en dépenses de fonctionnements, soit une hausse de 47,20 M€ par rapport au Budget Primitif 2023.

Soucieuse d'offrir des réponses quantitatives et qualitatives aux besoins des enfants et de leur famille, notre institution a multiplié des offres spécifiques sur l'ensemble du territoire. À titre d'exemple, parmi les 600 nouvelles

mesures d'interventions renforcées à domicile, 125 mesures d'AEMO (Action éducative en milieu ouvert), dites intensives, ont été créées sur la métropole et le Douaisis. Des places d'accueil en établissements ont été déployées, lieux d'accueil à seuil adapté pour les jeunes en rupture dans le sud du département, pour les fratries en urgence à Lille, pour les primo placements sur le littoral, et ce, tout en poursuivant la création de nouveaux lieux de vie sur le territoire départemental.

S'ajoute à cela l'action des assistants familiaux. À chaque échange, Marie TONNERRE-DESMET mesure le nécessaire soutien à apporter à ces professionnels investis quotidiennement auprès des enfants confiés. C'est dans cette logique que nous avons poursuivie, en lien avec Jean-Luc DETAVERNIER, la revalorisation salariale des assistants familiaux en réévaluant différentes indemnités : habillement, cadeaux de Noël, accueil d'enfants de moins de trois ans. Pour ces mesures, ainsi que les évolutions du Smic et du minimum garanti, nous consacrerons 17,70 M€ en année pleine.

Le Budget 2024, intègre également des subventions d'investissement aux établissements sociaux, ainsi que celles dédiées aux collectivités locales : structures privées et associations pour la création ou l'extension de crèches, et pour les activités de protection maternelle et infantile, soit un budget de 1,40 M€.

Protéger les enfants, c'est notre objectif. Nous sommes présents quand les parents présentent des carences, mais nous sommes également au rendez-vous pour protéger les parents victimes de violences familiales. En 2023, un budget de 900 000 € a été consacré à la lutte contre les violences intrafamiliales et à l'accompagnement des victimes.

En 2024, le Budget connaîtra une hausse de 45,2 %, pour atteindre 1,30 M€, une augmentation à la hauteur des enjeux de cette délégation. Une enveloppe de 900 000 € est reconduite afin de financer, d'une part les postes d'intervenants sociaux en gendarmerie et commissariat - 400 000 € - dont le nombre de 18 a été atteint en 2023, et d'autre part, le fonctionnement et les actions innovantes d'accueil et d'accompagnement affairant la lutte contre les violences intrafamiliales, notamment à travers un nouvel appel à projets : 500 000 € y seront consacrés. De plus, 400 000 € d'investissements ont été ajoutés, afin de soutenir la mise en place d'une offre structurée d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales sur le territoire de l'Avesnois.

Le Budget 2024 vient consacrer et amplifier les crédits dédiés en 2023 à la lutte contre les violences intrafamiliales, politique volontariste qui allie l'accompagnement et le soutien des victimes. Nous sommes au rendez-vous et notre priorité est de protéger et d'accompagner les victimes. De la même façon, notre collègue Barbara COËVOËT est engagée pour offrir à tous les nordistes des services de santé, de qualité et de proximité.

Le Budget 2024 est de 9,10 M€, enveloppe en augmentation de près de 30 % par rapport à 2023. Le Nord a clairement identifié la santé comme l'enjeu sociétal majeur d'aujourd'hui et de demain, avec des mesures significatives pour y répondre. Notre stratégie repose sur deux piliers fondamentaux : la prévention et l'accès aux soins. La prévention constitue le socle de notre action. Nous avons la chance de compter sur plus de 1 000 professionnels dévoués qui œuvrent sur nos 350 points de PMI, en consultation. Ces professionnels sont en première ligne pour sensibiliser, éduquer et prévenir les risques sanitaires dès le plus jeune âge.

De plus, nos dix services, SPS (Service de Prévention Santé), spécifiquement dédiés aux publics prioritaires, assurent une prise en charge adaptée et ciblée, comme la vaccination, la tuberculose ou encore les infections sexuellement transmissibles, sans oublier notre service ressources EPICéA pour les professionnels.

Dans le domaine de la vaccination, nous poursuivons avec détermination le programme de vaccination HPV (papillomavirus humains) au sein de nos 268 collèges publics et privés. Nous croyons fermement en l'importance de la vaccination pour prévenir certaines maladies graves et protéger la santé de nos jeunes. De plus, nous lançons sur 3 ans, 2024, 2025, 2026, un nouvel appel à projets santé, destiné à faciliter l'accès aux soins et à la prévention. Avec un financement annuel de 460 000 €, cette initiative vise à soutenir des initiatives locales, novatrices et efficaces pour garantir à chacun un accès équitable au service de santé.

Parallèlement, nous innoverons avec la mise en service d'un camion Nord Prévention Santé. Cet équipement mobile, doté d'un mammographe et d'un échographe, nous permettra de mener des dépistages organisés des cancers féminins auprès des publics les plus éloignés. Nous sommes convaincus que la prévention et le dépistage précoce sont des leviers essentiels dans la lutte contre le cancer.

Enfin, nous franchissons une étape majeure avec la création des maisons Nord Santé dans le Douaisis, l'Avesnois et les Flandres. Ces structures, dotées de médecins et infirmiers en pratiques avancées, salariés, offriront aux nordistes des services de santé de proximité accessibles et de qualités, mais également de répondre à la problématique des déserts médicaux.

En conclusion, le Département du Nord affirme son engagement pour garantir à chacun le droit fondamental à la santé pour tous. Notre Budget 2024, en augmentation significative, est le reflet de notre détermination à relever les défis actuels et à construire un avenir où la santé est une priorité partagée par tous.

La politique portée par Sylvie CLERC-CUVELIER a pour slogan : “le Nord, un département inclusif et solidaire”. Deux adjectifs qui caractérisent bien le Budget ambitieux de cette délégation et les actions qui en découlent.

Pour l'année 2024, le budget de la délégation handicap s'élève à 445,90 M€, contre 416,60 M€ en 2023. Les dépenses en hébergement progresseront de 4,5 % pour atteindre 265,90 M€. Le budget dédié à la PCH est 139,60 M€, pour près de 14 000 bénéficiaires. Le financement de la PCH enfant représente 11,50 M€, auxquels s'ajoutent 4,70 M€ pour la prise en compte de l'avenant 43, décidée par le glissement vieillesse technicité.

Cette année encore, notre Département confortera sa politique d'investissement en inscrivant 4,50 M€ pour prévenir les départs en Belgique et, grâce aux CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) que nous avons souhaités, pour transformer ou rénover les établissements nordistes et ainsi créer des places.

D'ici à l'été et pour les cinq ans à venir, les 44 CPOM du Nord et les 9 CPOM de Belgique seront signés. À terme, le Département du Nord aura mobilisé 5 M€ supplémentaires pour développer l'offre sur son territoire.

Nous confirmons notre volonté de développer notre plan habitant inclusif, avec le déploiement de l'aide à la vie partagée pour 468 nordistes d'ici la fin 2024. De plus, le Département poursuivra son soutien aux dispositifs d'accueil familial par le biais d'une subvention pour l'adaptation du logement, afin de développer la qualité de l'accueil et l'autonomie des personnes.

Nous poursuivrons notre volonté d'accompagner les nordistes avec notre bourse BAFA qui aura déjà permis à 50 d'entre eux d'en profiter.

Un nouveau marché pour le transport scolaire permettra d'améliorer qualitativement notre politique d'inclusion sociale. Pour les nordistes souhaitant rester à leur domicile, nous développerons les aides techniques, notamment dans le cadre de l'évolution de MaPrimeAdapt'. De la même façon, nous soutenons les aidants par le financement des 8 plateformes d'accompagnement et de répit.

En 2024, notre engagement pour un développement inclusif et solidaire sera conforté et développé en actions parts. Notre département devient un territoire expérimentateur du Service Public Départemental de l'Autonomie, en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les autres acteurs de la politique autonomie.

Cela permettra d'apporter :

- une réponse globale aux usagers et l'accès aux droits des nordistes,
- des travaux d'amélioration d'accueil et d'information, par le biais des relais d'autonomie, et l'intégration de nouveaux relais au réseau,
- la remise à plat du processus d'évaluation des demandes de personnes en situation de handicap,
- notre participation aux travaux nationaux visant à simplifier les procédures,
- la mise en place de formations pour aboutir à la labélisation de toutes les Maisons Nord Solidarité en relais,
- l'accompagnement de notre comité d'experts usagers et dossiers de travaux, avec notamment le lancement d'une enquête de satisfaction des usagers de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Notre volonté de toujours est d'améliorer la qualité du service rendu, par notre plate-forme téléphonique et notre MDPH, qui accompagne 9,6 % des nordistes et qui rend près de 240 000 décisions par an, ce qui en fait, comme pour nous, une MDPH hors normes.

Notre Vice-présidente, Sylvie CLERC-CUVELIER, travaille en collaboration étroite avec Frédérique SEELS pour apporter des réponses à nos seniors. Cette année, le budget dédié à la délégation autonomie des seniors est de 425,70 M€ en fonctionnement, ce qui représente une augmentation de 16 M€, soit 3,9 %.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie représente une dépense importante de 319,60 M€, soit une augmentation de 12,30 M€ par rapport au budget 2023 pour plus de 54 000 bénéficiaires. À ce montant, s'ajoute 17,80 M€ pour la prise en compte de l'avenant 43. 75,20 M€ seront consacrés également aux dépenses d'hébergement, soit une évolution de 1,4 % en 2024 par rapport au budget 2023.

À ces dépenses de fonctionnement, s'ajoutent un peu plus de 13 M€ pour les actions de prévention et de perte d'autonomie, et un soutien de 158 000 € aux têtes de réseaux et partenaires, porteurs de projets visant l'amélioration de la qualité de vie et l'inclusion des seniors.

Sur le plan de l'investissement 2024, le Département confortera sa politique de relance par l'inscription d'un budget de 18 M€ alloué aux structures pour les personnes âgées. Cette année, l'engagement pour l'autonomie des seniors se poursuivra pour assurer dans les meilleures conditions le maintien à domicile et le besoin d'autonomie des personnes âgées.

À noter que le Département s'est mobilisé pour rechercher des recettes nouvelles permettant de financer de nouveaux projets en 2024, en étant retenu à l'appel à projets-cadres de coopération avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie). Notre engagement se traduira aussi par l'amplification des actions avec les communes signataires de la Convention de lutte contre l'isolement, par des travaux sur l'amélioration des conditions de vie à domicile, par le biais des aides techniques et à l'aménagement du logement, par l'accompagnement de la transformation du développement de l'attractivité des métiers de l'autonomie, par la poursuite du soutien des SAD (Service d'Aide à Domicile) à travers le maintien du 1 € complémentaire par heure prestée pour les services ayant signé un CPOM qualité, et par la poursuite du soutien à la modernisation des établissements.

À noter aussi que cette année, le Nord étant devenu territoire expérimentateur du Service Public Départemental de l'Autonomie, la délégation autonomie des seniors s'engagera, en lien avec l'ARS et les autres acteurs de la politique autonomie, pour améliorer la réponse globale aux usagers et l'accès aux droits des nordistes.

Enfin, l'année 2024 devrait être marquée par des évolutions législatives à venir. Celles-ci induiront des modifications dans le secteur de l'aide à domicile, notamment au travers de la perspective de création de services d'autonomie, regroupant ainsi les SAD, SSIAD (Service de Soins infirmiers à Domicile), SPASAD (Services Polyvalents d'Aides et de Soins à Domicile), qui assureront une activité d'aide et d'accompagnement à domicile associée à une activité de soins de domicile.

Le Département du Nord est au rendez-vous pour l'accompagnement des publics vulnérables. Il garantit son accompagnement, qui est complété par les dispositifs existants, à travers différents axes comme l'éducation, la culture et le sport.

Le budget de la délégation éducation collège s'élève à plus de 190 M€. Pour mémoire, celui-ci était inférieur de 28,40 M€ au budget 2021. La hausse importante des tarifs de gaz continue d'impacter durablement le budget de la délégation, avec cette fois la hausse mécanique des forfaits externats des collèges privés, calculés avec une année de décalage.

Le cumul des dépenses de fonctionnement des collèges poursuit donc sa hausse, pour se porter à 75,80 M€, soit une augmentation de 5 M€. Celui-ci a néanmoins pu être limité grâce aux investissements réalisés dans les collèges publics ces dernières années, permettant de réduire les consommations énergétiques. Afin de stabiliser le budget de la délégation, les crédits affichés au Budget Primitif ont été calculés avec précision pour couvrir les besoins, sans avoir à remettre en cause pour la seconde année consécutive, les politiques volontaristes menées par le Département.

L'année 2024 permettra également de concrétiser le lancement d'une nouvelle politique volontariste portée par le Département du Nord, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Mémorial de la Shoah : le Nord, terre de mémoire vivante. 6 classes ont d'ailleurs pu se rendre la semaine dernière sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne, dans le cadre du parcours Europe. J'ai eu la chance d'accompagner ma collègue Marie CIETERS pour ce voyage, et ce parcours mémoriel a été marqué par l'émotion des jeunes - une sensibilisation essentielle et un cours d'histoire dispensé sur le terrain, à la veille de leur brevet des collèges. Bravo.

En avril, 8 classes seront concernées par le parcours France, qui comprendra notamment la visite guidée du camp de concentration de Natzweiler-Struthof en Alsace. L'année scolaire se clôturera par le parcours mémoriel dans le Nord pour 8 autres classes, 2 jours qui permettront notamment de visiter le fort de Breendonk et le mémorial du Camp de Malines.

Le budget consacré à l'investissement dans les collèges s'établit pour sa part à 79,50 M€. Il permettra de finaliser les travaux du collège Paul Duez de Cambrai, qui ouvrira à la rentrée de septembre 2024. Le Département du Nord franchira une nouvelle étape de son ambition Nord Durable, avec l'obtention du premier label HQE Bâtiment Durable, grâce à cette construction en ossature bois.

L'année 2024 sera marquée également par la poursuite des travaux de réhabilitation du collège de Mouvaux, le démarrage de la conception du projet de réhabilitation du collège Gayant de Douais, et de reconstruction du collège Fernand Benoist à Hazebrouck. Des travaux au collège Eisen de Valenciennes ont également démarré lors des vacances de février, afin d'accueillir dans les meilleures conditions l'augmentation des effectifs prévue à la rentrée.

En parallèle, le budget 2024 permettra également de finaliser les chantiers de remplacement des éclairages LED dans les collèges du Nord. Ce sont plus de 100 établissements qui auront bénéficié de cet axe de la politique Nord Durable, permettant à la fois de baisser les consommations d'électricité tout en garantissant un meilleur confort de travail pour les collégiens. Les investissements prévus dans les collèges du Nord restent résolument tournés vers l'avenir, puisqu'ils permettent de maîtriser à la fois les dépenses de fonctionnement des prochaines années tout en réduisant l'impact environnemental des bâtiments.

Pour la seconde année consécutive, le sérieux budgétaire permet de faire face à une hausse durable des crédits liés au coût de l'énergie, sans renoncer aux politiques volontaristes à destination de nos collèges. L'instruction et l'éducation sont un droit fondamental de notre société. La culture et le sport sont également des outils favorisant

l'épanouissement de nos jeunes nordistes.

La culture, au même titre que le sport et le tourisme, est un levier fort au service du rayonnement du premier département de France. Terre de musées, de culture, d'histoire, de fête et de convivialité, c'est ce patrimoine nordiste que la culture représente - autant de trésors au service de l'attractivité de notre territoire. L'année 2023 a confirmé la reprise de la pratique culturelle des publics qui reviennent dans les musées - la fréquentation des publics individuels et scolaires - et les recettes sont en hausse par rapport à 2022. Ainsi, la fréquentation de visiteurs est de 328 241 visiteurs en 2023, contre 267 380 visiteurs en 2022.

Le maintien d'une programmation de qualité demeure d'autant plus un objectif premier. Elle se veut ouverte à tous par des actions de médiation variées, dans et hors les murs. Ces propositions, hors les murs, tiennent dans ce contexte un rôle fondamental, permettant d'aller vers les nordistes dans une logique d'accessibilité inversée.

2024 sera marquée par la réouverture du musée départemental Matisse. Fermé au public depuis juin 2023, le musée, agrandi de 1 000 m², se dévoilera à l'automne 2024 lors d'une grande fête populaire de réouverture. L'occasion de redécouvrir les trésors du Fonds Matisse conservés au musée.

La programmation des équipements culturels départementaux trouvera l'équilibre entre l'ancrage territorial et un rayonnement géographiquement élargi. Par ailleurs, les équipements culturels départementaux se mettent aux couleurs de l'Olympisme, en proposant dans le cadre des Olympiades Culturelles, portées par le ministère de la Culture, des temps forts et festifs autour de la thématique du sport.

Le Département poursuit son soutien aux acteurs culturels au travers des dispositifs et appels à projets. Les dispositifs transversaux, à destination des publics prioritaires du département, notamment les collégiens, les personnes en situation de handicap et les publics éloignés de la culture, sont encouragés afin de permettre un accès à la culture pour tous et en tout lieu du département.

L'inclusion se fait par la culture mais aussi par le sport qui est également un vecteur de transmission de valeurs humaines importantes, comme la cohésion d'équipe, et développe des savoirs. Au-delà des aides aux Fédérations Sportives Départementales, Ligues et Comités, le Département du Nord apporte son soutien aux dirigeantes et dirigeants bénévoles afin de les accompagner sur de très nombreuses thématiques.

Les sports, outils d'insertion : pour l'enfance, il s'agit de permettre aux enfants placés, sous la responsabilité du Département du Nord, de suivre des compétitions sportives de très haut niveau - LOSC, coupe du monde de rugby. Il convient également de maintenir un équilibre de représentativité des femmes et des hommes : 13 clubs féminins et 13 masculins. De se servir du sport pour intégrer les personnes en situation de handicap, notamment grâce au soutien des clubs handisports - 6 clubs handisports sont aidés.

Les sports, outils d'inclusion santé : mes collègues, Sylvie CLERC-CUVELIER et François-Xavier CADART, portent une politique visant à associer le sport et le handicap. L'objectif est de permettre à des enfants porteurs d'un handicap de pratiquer un sport avec les enfants licenciés en club.

Les sports, outils de communication positive : la politique sportive départementale souhaite promouvoir le Nord au travers des grands événements sportifs et festifs, pour faire rayonner notre département. De beaux et grands événements sont programmés cette année : le Paris-Roubaix, le marathon de la bière festival Flandres, les 4 jours de Dunkerque, la Coupe du monde Kitesurf, le Tour de France cyclisme 2025, sans oublier le passage de la flamme Olympique le 2 juillet prochain.

Le département du Nord a obtenu le label Terre de Jeux 2024 et notre année sera rythmée par des événements sportifs et festifs. Nombre de ces événements sont plus que de simples compétitions sportives, ils valorisent notre beau territoire par le sport, la culture. Notre département est beau et attractif.

Pour 2024, la politique touristique du Conseil Départemental du Nord s'articule autour de plusieurs priorités, clairement définies dans le cadre de sa stratégie touristique 2024-2028, pilotée par notre collègue Sébastien SEGUIN. L'ambition majeure est de positionner le Nord comme une destination touristique attractive et reconnue, à travers la réalisation de 4 défis principaux :

- augmenter la notoriété et l'attractivité du Nord,
- collaborer étroitement avec les prescripteurs pour promouvoir la région,
- piloter efficacement l'activité touristique tout en améliorant la gouvernance partagée
- innover dans l'offre touristique proposée.

Afin de soutenir cette ambition, le Budget Primitif alloué au tourisme pour 2024 s'élève à 4,60 M€. Du point de vue opérationnel, le budget de fonctionnement se concentre sur l'amélioration de l'attractivité touristique avec une enveloppe de 900 000 €. Cette somme couvrira diverses actions, telles que les campagnes de promotion,

l'organisation des villes et villages fleuris et le soutien aux éco-manifestations touristiques, valorisant ainsi le riche patrimoine naturel, culturel et architectural du Nord.

Parallèlement, une attention particulière est accordée au développement et à la maintenance de l'offre touristique, notamment à travers des subventions aux structures touristiques partenaires et à l'investissement dans le site web "Nord évasion", signifiant une poursuite dynamique du renouvellement de l'offre touristique, en accord avec les ambitions de l'exécutif.

Afin de contribuer au fonctionnement des services départementaux, pour la mise en place des politiques que je viens de détailler, des moyens en Ressources Humaines sont nécessaires. Les dépenses de fonctionnement du budget des Ressources Humaines 2024 s'élèvent à 468,20 M€, soit une augmentation de 14,20 M€ par rapport au budget 2023. Le Nord poursuit en 2024 une gestion rigoureuse et maîtrisée de sa masse salariale. Le Nord met ainsi en œuvre une stratégie RH d'optimisation des ressources, activant plusieurs leviers :

- un dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et en recrutement, mené par mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER,
- une politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles des collaborateurs,
- une stratégie « marque employeur » pour attirer et fidéliser ses talents,
- un pilotage de l'absentéisme,
- une recherche de cofinancements sur les projets de la collectivité,
- une mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information pour optimiser le recours aux outils numériques et augmenter la productivité.

Cette gestion efficiente a pour but de pouvoir renforcer les moyens pour les politiques prioritaires de la collectivité par des créations de postes.

Le budget 2024 prévoit une maîtrise globale des effectifs. Le coût de l'effet glissement vieillesse technicité est estimé à 5,30 M€. Le surcoût de l'augmentation générale de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024 est estimé à 4,30 M€. Concernant les autres effectifs, l'enveloppe annuelle des CDD est estimée à environ 15,10 M€ et une enveloppe annuelle est définie pour le dispositif des vacataires pour un montant d'environ 1,80 M€. Sont également renouvelés les dispositifs suivants : l'apprentissage, les boursiers, le service civique volontaire, l'accueil des stagiaires et l'immersion professionnelle des allocataires du RSA.

Pour 2024, les politiques de développement des ressources humaines concernent :

- l'évolution des dispositifs de rémunération, avec notamment une augmentation de 4,1 % de l'allocation sociale liée à l'indexation de l'évolution du traitement minimum mensuel des fonctionnaires et la prise en charge des transports collectifs à hauteur de 75 %, amplifiant ainsi le virage décarboné de l'administration,
- la politique de développement de l'offre de formation avec un budget de 1,80 M€ en 2024.

À ce budget, s'ajoutent deux autres coûts de formation : celui de la cotisation au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), pour environ 3 M€ par an, et celui des formateurs internes de la Nord Académie, pour 0,13 M€ par an.

La politique de prévention de l'absentéisme, commencée par la DRH en 2016, est poursuivie en 2024.

Les politiques d'accompagnement aux collaborateurs se traduisent par une nouvelle convention de partenariat, avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique. Le budget total du programme d'action financé par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) s'élève à 1 M€. La politique de soutien aux associations du personnel se décline par une subvention accordée au COS (Comité des œuvres sociales) de 1,70 M€.

À titre de rappel, les prestations sociales en faveur des agents représentent un coût total de 11,14 M€, dans lesquelles sont inclus, entre autres, les titres-restaurants, le contrat de santé prévoyance et les chèques vacances.

Enfin, les dépenses d'investissement s'élèvent à 320 000 €. Nous avons une attention particulière pour les salariés en situation de handicap. Cette enveloppe permettra d'adapter et d'innover pour améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi et lutter contre les troubles musculo-squelettiques.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues, des élus de terrain, des élus à l'écoute des besoins des nordistes. Nous sommes au rendez-vous et menons des politiques ambitieuses, car oui, notre département est le plus grand de France. Il est hors norme, comme le dit si bien notre Président.

Malgré les problèmes d'inflation, le Nord reste mobilisé pour les nordistes. Nous faisons preuve d'adaptabilité et

nous sommes des gestionnaires responsables. Nous continuons et nous sommes prêts à relever tous les défis, avec pour boussole unique : protéger les nordistes.

Cette année 2024 est d'autant plus importante que notre département sera sous le feu des projecteurs avec le passage de la Flamme Olympique. Celle-ci rythmera notre quotidien. Soyons fiers d'être nordistes.

Je remercie notre collègue, Loïc CATHELAIN, Vice-président en charge des finances, pour son travail et sa collaboration, ainsi que notre Président de Groupe, Monsieur Paul CHRISTOPHE, sans oublier, notre Président, Christian POIRET, pour sa confiance, son investissement et sa disponibilité sans faille.

L'ensemble de l'administration départementale, pilotée par notre Directeur Général des services, Benjamin HUS, est au quotidien à nos côtés pour mettre en place notre ambitieux programme politique et nous le remercions. Le Département est là. Merci à tous.

M. le Président.- Merci beaucoup Doriane. Merci de cette présentation très complète. Merci à chacune et chacun de votre investissement pour arriver à cette présentation budgétaire très détaillée.

Merci Monsieur le Directeur. Merci à l'ensemble des services et à vous dans chaque délégation. C'est intéressant d'avoir cette visibilité de ce que nous réalisons ensemble.

Ce que je vous propose c'est de suspendre la séance, pour qu'on puisse déjeuner. Je vous propose de reprendre la séance à 14 heures, si vous voulez bien.

À ce moment-là chaque Groupe pourra revenir sur chaque délégation et ensuite les Vice-présidents pourront répondre, suivant les questions.

La séance, suspendue à 12 heures 20, est reprise à 14 heures 22.

M. le Président.- Mes chers collègues nous allons reprendre notre plénière.

Je vous propose 25 minutes d'intervention par Groupe maximum. Essayons de rester dans le timing. Ainsi les Vice-présidents pourront répondre suivant les questions et les améliorations qui pourront être proposées.

Nous commençons comme nous l'avons dit tout à l'heure par le Groupe Union pour le Nord.

Je laisse la parole à Jean-Noël VERFAILLIE.

M. VERFAILLIE.- Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas employer les 25 minutes pour moi tout seul. Je vais partager avec certains collègues et revenir sur la partie retour à l'emploi et insertion, en réponse à Mme BECUE.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, l'engagement du Département dans sa politique de revalorisation et de retour à l'emploi s'est poursuivi en 2023 et porte encore ses fruits. En effet la mise en œuvre de cette stratégie départementale, a permis de passer sous la barre symbolique de 84 000 allocataires du RSA sur notre territoire. Ce résultat est le fruit du travail sans relâche mené notamment à travers les Maisons Nord Emploi.

Par ailleurs, l'expérimentation du plateau France Travail à Tourcoing a démontré son efficacité et les résultats sont là. Ce sont plus de 500 allocataires qui ont retrouvé les chemins de l'emploi grâce aux coaches qui les accompagnent, avec l'ensemble des services présents et mobilisés sur ce même site. 2024 sera l'année du déploiement de ce dispositif sur l'ensemble des quartiers de Tourcoing, mais aussi dans quatre nouveaux lieux de notre territoire départemental, Roubaix, Dunkerque, Maubeuge ainsi que Denain dans l'arrondissement de Valenciennes.

Cette approche proactive garantit un accompagnement individualisé, offrant ainsi à chaque allocataire la chance de renforcer sa confiance en lui-même pour mieux retrouver le chemin de l'emploi, quel que soit son niveau d'études, sa situation sociale et géographique, ou encore son handicap.

La cinquième édition de la semaine "Réussir sans attendre", organisée en partenariat avec France Travail, a mobilisé 490 entreprises partenaires et 9 000 allocataires du RSA. Son succès nous conforte dans notre volonté de toujours faire plus pour l'insertion et le retour à l'emploi des nordistes. Conscientes qu'il nous faut répondre aux besoins de chacun, nos équipes collaborent étroitement avec France Travail, les entreprises locales, les organismes de formation, ainsi que nos partenaires impliqués dans l'appel à projets insertion.

L'objectif de notre majorité départementale est clair : aucun nordiste ne doit être laissé sur le bord du chemin. C'est pourquoi nous souhaitons investir massivement pour l'insertion, en maintenant en 2024 le niveau très élevé des financements envers nos partenaires. Par ailleurs, c'est parce que nous voyons le rôle du Département comme étant celui d'un facilitateur, vis-à-vis des autres entreprises de notre territoire, que nous souhaitons maintenir le financement

alloué au Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand, notamment dans le bassin minier, territoire dans lequel nous cofinançons les CIE en partenariat avec l'État.

C'est justement grâce aux nombreux partenariats tissés, à la fois avec le monde économique, mais aussi avec l'État via France Travail, que nous arrivons à obtenir de très bons résultats. J'en ai chaque jour un exemple sous les yeux avec l'entreprise Toyota à Onnaing dans le Valenciennois.

Enfin, comme vous avez pu le constater, un nombre réduit d'allocataires se traduit par une diminution de la levée de fonds de la Caisse d'Allocations Familiales, qui est passée symboliquement sous les 50 M€ par mois. Là encore, ce résultat plus qu'encourageant est une véritable source de fierté.

Chacun l'aura compris, notre objectif premier est bien le retour à l'emploi des allocataires du RSA mais également leur insertion sociale. Notre majorité départementale en a la conviction, se former et retrouver un travail c'est gagner en qualité de vie, à la fois d'un point de vue tout à fait matériel mais aussi et peut-être surtout en s'intégrant plus harmonieusement dans la société. De plus, grâce au retour à l'emploi des allocataires, les économies réalisées, ou plutôt les non-dépenses, nous permettent de nous dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour investir dans d'autres politiques sociales sur lesquelles mes collègues auront plaisir de revenir.

Grâce à nos efforts pour accompagner les allocataires du RSA et réduire le plus possible l'impact du RSA sur notre budget, nous pouvons aujourd'hui répondre aux besoins des plus fragiles des nordistes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Jean-Noël, je laisse la parole à Marie CHAMPAULT.

Mme CHAMPAULT.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, mes chers collègues, permettez-moi de débiter cette intervention en soulignant les défis démographiques majeurs auxquels nous sommes et nous serons confrontés dans les années à venir dans notre département.

En effet, en 2013, la population nordiste âgée de plus de 60 ans représentait 20 % de la population totale. En 2050, cette proportion sera augmentée de plus de 50 %, pour atteindre 30 % de la population nordiste. Face à ces prévisions il est impératif que notre Département réponde présent et notre majorité départementale est pleinement déterminée et mobilisée.

Sans surprise cela se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement du budget autonomie des seniors, de 3,9 % de BP à BP. Cette augmentation est due principalement à la hausse des dépenses liées à l'APA. Je remercie notre Président Christian POIRET qui travaille activement pour obtenir une compensation, la plus équitable possible, de la part de l'État et de la CNSA.

Comme cela était le cas depuis le début de notre mandat, le Département maintiendra son soutien indéfectible aux SAD pour l'année 2024. Nous continuerons à les accompagner dans leurs démarches, notamment en les aidant à obtenir la dotation qualité nécessaire à leur fonctionnement optimal.

Je tiens à remercier au nom du Groupe Union pour le Nord, Frédérique SEELS et Sylvie CLERC-CUVELIER, nos Vice-présidentes, pour leur engagement sans faille. Car, malgré les contraintes budgétaires nombreuses, vous vous efforcez de maintenir un soutien financier important aux différentes structures partenaires, avec notamment le maintien d'un nouveau "par heure prestée" pour les services autonomie à domicile CPOM.

Le maintien à domicile des personnes âgées demeure une des priorités, avec la volonté de permettre aux nordistes de choisir où ils souhaitent vieillir, chez eux, dans un habitat partagé, ou un établissement. Pour ce faire, nous continuons à soutenir l'habitat innovant en accompagnant les structures existantes afin de les consolider, et maintenons les aides pour l'aménagement du domicile.

En outre, nous nous engageons fermement à poursuivre notre soutien pour les aidants, véritables piliers de notre société, en leur offrant des ressources et l'assistance nécessaire pour les accompagner dans leur mission.

Enfin, nous poursuivons activement notre politique de lutte contre l'isolement, car nous croyons en l'importance de maintenir le lien social et de favoriser l'inclusion de tous les nordistes, quel que soit leur âge ou leur situation. Par ailleurs, un travail en lien avec les collectivités est en cours afin de couvrir les 648 communes du département.

L'engagement envers les personnes en situation de handicap se traduit par un budget accru atteignant désormais 445,90 M€, contre 416,60 M€ en 2023. Nous prévoyons une augmentation significative des dépenses en hébergement, avec une progression du budget pour atteindre 265,90 M€. De plus, le budget dédié à la PCH pour 2024 s'élève à 139,60 M€, bénéficiant à près de 14 000 personnes, incluant un financement spécifique de 11,50 M€ pour la PCH enfant. Par ailleurs, dans les prochains mois, nous signerons les 44 contrats du Nord CPOM, et les 9 de Belgique, mobilisant ainsi 5 M€ supplémentaires pour développer notre offre sur le territoire.

Enfin, notre MDPH, qui accompagne près de 9,6 % des nordistes, et rend près de 240 000 décisions par an, en fait une MDPH hors normes, tout en maintenant des délais de traitement correct. Notre engagement pour un Département inclusif et solidaire se concrétisera par des actions tangibles, visant à améliorer la vie des nordistes en situation de handicap.

Notre département est un territoire innovant, avec par exemple la préfiguration du Service Public Départemental de l'Autonomie, le SPDA, et en effet, nous avons cette volonté d'expérimenter toujours davantage afin d'offrir la meilleure qualité de service possible aux nordistes.

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, je tiens à vous féliciter pour votre dévouement envers nos aînés et les personnes en situation de handicap. Grâce à votre gestion efficace, notre Département demeure pleinement engagé à répondre à leurs besoins, votre mobilisation quotidienne assure le bien-être des nordistes et les plus vulnérables.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Marie. La parole est à Élisabeth MASSE.

Mme MASSE.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, Madame la Conseillère déléguée, chers collègues, chacun le sait, la protection de l'enfance représente une des principales priorités budgétaires du Département du Nord, avec des ressources importantes allouées à la protection et à la sécurité des enfants. Et depuis 2021, notre Département fait face à un accroissement sans précédent de l'activité des services de l'aide sociale à l'enfance.

Pour cause, ce sont près de 1 300 enfants de plus, confiés à la responsabilité du Département en seulement 2 ans. Pour faire face à cette hausse inédite, notre Président, Christian POIRET, avait annoncé en juin 2022 le déploiement d'un plan d'urgence chiffré à près de 14 M€. Ce plan d'urgence a permis, conjointement avec l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancée en juin 2023, la création de 292 places en établissement, 383 places en famille d'accueil et 138 mesures d'accompagnement à domicile renforcées.

Nous le savons bien, ce plan d'urgence et la poursuite du déploiement de l'AMI ne suffisent pas à eux seuls, et il est évident que la protection de l'enfance a besoin de nouveaux moyens pour absorber ce flux. Cependant, les finances sont fragiles et le Département du Nord ne peut pas y faire face, seul. Pour répondre à tous les besoins des politiques sociales, il est impératif que l'État soit à nos côtés.

Saluons toutefois le travail des coordinations réalisées par Marie TONNERRE-DESMET dans le cadre du Comité Départemental pour la Protection de l'Enfance, avec l'État, l'ARS, les magistrats et la protection judiciaire de la jeunesse. Cette instance de dialogue est importante face à l'urgence des situations.

Soulignons l'effort important que notre équipe départementale réalise, avec un budget en hausse de 47 M€ pour ce budget 2024 sur la protection de l'enfance, soit 104 M€ supplémentaires depuis le début de notre mandat.

L'engagement de notre collègue Vice-présidente Marie TONNERRE-DESMET et de la majorité départementale est sans faille, pour toujours mieux accueillir et accompagner les enfants qui nous sont confiés. Cependant, nous faisons de notre mieux avec les ressources financières dont nous disposons.

Loin des polémiques et des prises de parole stigmatisantes que nous avons pu entendre à l'Assemblée Nationale, nous réaffirmons notre soutien aux travailleurs sociaux ainsi qu'aux assistants familiaux. Nous leur disons notre reconnaissance pour leur engagement précieux au quotidien.

Par ailleurs, depuis le début de ce mandat, notre Département s'est résolument engagé dans la lutte contre les violences intrafamiliales, portée par notre collègue Anne-Sophie BOISSEAUX. Conscients de l'ampleur de ce fléau, nous avons alloué une hausse de près de 44 % du budget de la délégation, témoignant ainsi de notre détermination à agir de manière concrète et efficace.

Cette enveloppe budgétaire renforcée ne se limite pas à une simple mesure budgétaire. Elle incarne notre volonté ferme de soutenir activement les associations engagées dans la protection des victimes et la prévention de ces violences au sein des foyers. De plus, elle ouvre la voie au déploiement stratégique d'intervenants sociaux dans les commissariats et les gendarmeries, en partenaires étroits avec l'État et les collectivités volontaires.

Cette augmentation de budget est notamment expliquée par la création de la Maison des Femmes de Fourmies, qui accueillera les femmes avec enfants, victimes de violences intrafamiliales. Ce projet reflète notre engagement concret à offrir un refuge sûr, et soutenant les personnes affectées par ces situations difficiles, soulignant ainsi notre engagement résolu à construire un environnement sûr et surtout solidaire pour tous.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre engagement à soutenir les actions de proximité, en reconduisant l'appel à projets pour financer les structures partenaires, cette fois de manière pluriannuelle. À ce titre, en 2023, nous avons

soutenu 26 projets, et cette démarche se poursuivra afin d'assurer une réponse efficace et durable à ce défi qui nous tient tant à cœur.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Élisabeth. La parole est à Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Mme QUATREBOEUF.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, ma chère Barbara, mes chers collègues, la Santé des nordistes est un enjeu majeur pour notre majorité et notre Département, qui fait face à un défi d'ampleur : l'accessibilité aux soins de santé.

En effet, cette problématique est hélas bien une réalité croissante, dans bon nombre de nos arrondissements. Pour compenser et éviter que notre département ne devienne un véritable désert médical, nous avons lancé en 2023 la création de centres de santé départementaux appelés Maisons Nord Santé. Après l'ouverture de la première Maison située dans le Douaisis à Cuncy, les premiers résultats sont plus qu'encourageants. Inauguration d'ailleurs à laquelle j'ai eu le grand plaisir de participer à vos côtés, Monsieur le Président, ainsi que ma collègue Barbara COËVOËT et Caroline SANCHEZ. Ce sont près de 1 700 nordistes qui ont l'opportunité de trouver un nouveau médecin traitant.

Nous ne nous arrêtons pas là. En effet, en 2024, ce sera l'année du développement de cette politique volontariste qui vient en complément des formations infirmier en pratique avancée. Ce vendredi, nous aurons le plaisir d'inaugurer une nouvelle Maison Nord Santé dans l'Avesnois à Glageon. Suivront ensuite Cappelle-la-Grande et l'antenne de l'Andrecies.

Nous ne pouvons que féliciter la volonté de notre majorité départementale, sous l'impulsion de notre Président Christian POIRET et de notre collègue Vice-présidente Barbara COËVOËT qui, au-delà des actions de prévention qui se développent, toujours en lien avec l'ARS, visent à offrir un accès équitable aux soins pour tous les nordistes, quel que soit le lieu de vie sur notre territoire.

2024 sera également l'année du lancement du second camion Nord Santé Prévention qui permettra d'effectuer sur l'ensemble du territoire des actions de dépistage, grâce à un mammographe et un échographe dont il sera équipé. La mise en service de ce nouvel outil prévu au dernier trimestre 2024 représente un investissement de près de 1,50 M€.

Le budget 2024 de la délégation santé et prévention, en hausse de plus de 48 % par rapport à 2023, soit près de 3,50 M€ supplémentaires, témoigne bien de notre volonté à investir toujours plus pour la santé de chacun. Cette hausse est également expliquée par le coût Ressources Humaines, pris en charge dans les Maisons Nord Santé pour près d'1,70 M€. En effet, le Département du Nord prend en charge le paiement des salaires des médecins et des infirmiers qui effectuent les actes, mais aussi des agents qui assurent l'accueil et l'administratif.

Le budget consacré aux Ressources Humaines du Département, hors Maisons Nord Santé, augmente au Budget 2024 de 14 M€. Cette augmentation de 3,1 % fait suite à celle de 8,7 % inscrite au budget prévisionnel de 2023. Depuis 2021, le budget Ressources Humaines a augmenté de près de 14 %. Décidée par l'État, mais non compensée, cette revalorisation salariale est importante pour nos collaborateurs.

Grâce à une gestion étroite et maîtrisée de la masse salariale, nous sommes en mesure de faire face à ces augmentations successives et veillons à offrir les meilleures conditions de travail possible. Depuis le début de l'année, une partie d'entre eux se sont installés dans les nouveaux locaux du forum. Ce déménagement permet de réunir sur un même site, ou à proximité, nos directions et d'adopter une nouvelle organisation des lieux de travail.

La fonction publique territoriale souffre d'un défaut d'attractivité depuis plusieurs années. Face à ce désintérêt, le Département a adopté en mars 2023 une délibération cadre, fixant ses ambitions en matière de Ressources Humaines. Elle doit notamment permettre d'attirer de nouveaux talents au sein de notre collectivité. Elle propose aussi d'accompagner les collaborateurs dans nos révolutions professionnelles, à travers le développement des formations.

Pour conclure, mes chers collègues, je tiens au nom de la majorité départementale, à saluer le travail de nos collaborateurs qui accompagnent les nordistes au quotidien, aussi bien dans les services centraux que dans les territoires. C'est aussi grâce à eux que le Département est reconnu comme un service de proximité.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Marie-Hélène.

La parole est à Anne VANPEENE.

Mme VANPEENE.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, la séance budgétaire annuelle nous permet de réaffirmer avec vigueur l'ambition de vous proposer un budget sérieux et maîtrisé pour les nordistes, alors que les

hausse et les coûts de l'énergie se font ressentir pour la seconde année consécutive.

En matière de politique éducative, la réussite et l'épanouissement de l'ensemble de nos collégiens sont une priorité. Nous réaffirmons que nos collèges doivent devenir des lieux d'excellence, de réussite et de développement des collégiens. C'est la raison pour laquelle notre Département continue de s'investir fortement et se donne les moyens de ses engagements.

Pour cette année 2024, 193,30 M€ sont alloués à la politique éducative, avec des dépenses de fonctionnement en hausse par rapport à 2023, équilibre rendu possible grâce à une politique d'achat énergétique maîtrisée, ainsi qu'une volonté d'amélioration de l'exécution budgétaire des collèges.

En 2023 rappelons-le, nous avons su tenir et faire face à l'explosion des prix de l'énergie de manière remarquable. Les collégiens n'en ont pas pâti et nous pouvons en être fiers, pour preuve les dépenses par élève ont augmenté de 35 % depuis le début du mandat.

L'investissement s'élève pour cette année à 80 M€. Cette enveloppe couvre des investissements massifs avec de nouvelles constructions à Hazebrouck et à Wattrelos. Elle englobe aussi les travaux annuels dans les collèges publics pour quatre domaines prioritaires : le collège durable, le collège inclusif, la sécurité et le bien vivre au collège.

Sans entrer dans le détail, le Département prévoit prochainement d'autres projets de rénovation et d'agrandissement des structures scolaires dans le Valenciennois, à Marquette-lez-Lille ou encore à Mouvaux. Je tiens à rappeler que nous accompagnons près de 140 000 collégiens et que nous poursuivons nos investissements pour notre ruralité, territoire essentiel et à fort potentiel de notre département.

Nous poursuivons aussi avec l'Académie et la Direction des Services de l'Éducation Nationale les réflexions nécessaires afin de bâtir l'école de demain. Notre Département, acteur de premier plan de la transition écologique, applique ce principe à l'ensemble de ses politiques.

La rentrée 2024 sera l'occasion d'y voir son expression concrète avec l'inauguration du collège Paul Duez à Cambrai, collège doté d'une ossature bois, une première dans le département du Nord et également certifié Haute Qualité Environnementale. Je tiens donc à adresser mes plus sincères remerciements et à féliciter l'ensemble des acteurs ayant participé à ce beau projet.

Nous maintenons le cap dans l'accompagnement de nos collégiens. Nous gardons le cap sur nos politiques volontaristes. Nous y attachons une importance particulière et souhaitons poursuivre, avec un dévouement sans faille, notre engagement envers les politiques volontaristes. Preuve en est : notre capacité à développer de nouvelles politiques volontaristes, ambitieuses en faveur de nos collégiens. La politique "le Nord, terre de mémoire vivante" est le symbole de cet engagement pour préparer les citoyens de demain à faire vivre le devoir de mémoire et la tolérance dans le département.

Enfin, j'attire votre attention sur les dotations de fonctionnement qui, cette année, s'élèvent à 36,90 M€ pour les collèges publics alors qu'elles étaient de 21 M€ en 2021. La majorité départementale a fait un choix clair dans le domaine de l'éducation. Ce budget permet de poursuivre la politique que nous souhaitons mettre en œuvre pour nos collégiens tout en prenant en compte des contraintes budgétaires toujours présentes. Le Département est bien là, au rendez-vous des défis de demain et continuera à apporter des solutions concrètes et efficaces.

Je terminerai par remercier l'ensemble de notre exécutif pour cette proposition de Budget 2024, soucieuse du bien-être, de la réussite de nos collégiens, et plus particulièrement notre Vice-présidente, chère Marie, qui continue de visiter régulièrement les collèges du Nord, dans l'écoute et la proximité, ce qui mérite d'être souligné, de notre département hors normes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Anne.

La parole est à Marie Laurence FAUCHILLE.

Mme FAUCHILLE.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues,

La culture dans le Nord bat son plein, avec une fréquentation de nos équipements culturels qui bondit de 23 %, surpassant même les niveaux précovid. Cette dynamique, loin de fléchir, s'annonce encore plus forte en 2024. Grâce à un budget de 21,70 M€, l'effort de nos politiques volontaristes est maintenu. Notre objectif est clair, enrichir notre offre culturelle et veiller sur notre patrimoine.

C'est pourquoi, malgré les finances très contraintes, notre Département n'abandonne pas son accompagnement à la culture, au sport, au tourisme et à la vie associative. Un exemple marquant : la réouverture du Musée Matisse qui est prévue pour septembre 2024. Événement très attendu pour ce musée d'importance qui a des œuvres que le monde

entier nous envie. De même, le projet de rénovation du planétarium au sein du Forum Départemental des Sciences, prévu pour l'année suivante, promet d'enrichir notre offre éducative et culturelle.

2024 sera également une année forte avec l'organisation d'événements majeurs, comme l'exposition dédiée aux sports et au Général de Gaulle, faisant écho aux Jeux Olympiques et Paralympiques, ou encore avec la grande collecte nationale des archives du monde du sport, pilotée par les archives départementales. D'ailleurs, la Flamme Olympique traversera notre territoire le 2 juillet, unifiant nos communes, de Dunkerque à Avesnes-sur-Helpe, en passant par Lille, Douai, Wallers-Arenberg ou encore Cambrai. Cette flamme marquera une génération à jamais. Elle illuminera les sourires des petits et des grands nordistes, soyons-en sûrs.

Le sport dans le département du Nord, nous y sommes attachés et nous continuerons à accompagner financièrement les sections sportives scolaires, ainsi que les sportifs amateurs de haut niveau. Ce sont ces jeunes qui seront nos futurs champions et qui feront ainsi rayonner le Nord. Tout comme nos équipements culturels, qui sont les points d'attractivité et qui sauront faire vivre le Nord pendant les Jeux. "Vivez le Nord", voilà notre slogan pour faire du Nord une destination incontournable.

En matière de tourisme, notre Département ne manque pas d'ambitions avec un budget de 4,60 M€. Cette vision s'appuie sur quatre défis majeurs :

- accroître notre notoriété,
- collaborer avec les prescripteurs pour promouvoir le Nord,
- piloter l'activité touristique,
- innover dans notre offre touristique.

Aux mauvaises langues qui trouvent que l'on s'ennuie dans le Nord, nous leur répondons : "Vivez le Nord" ! Le Nord c'est la convivialité d'un bon estaminet entre amis, la festivité du carnaval de Dunkerque, la curiosité d'une visite dans le vieux-Lille, la grandeur des géants de Gayant, ou le dépaysement d'une balade sur une de nos nombreuses voies vertes. C'est ça le Nord.

Vous l'aurez compris avec nos pépites touristiques, notre patrimoine, notre culture, nos paysages, nos spécialités culinaires, notre chaleur humaine, nous pouvons l'affirmer, le Nord est le plus beau département de France.

C'est pour cela que nous consacrons un budget volontariste à hauteur de l'engagement que nous portons à la culture, au sport, à la vie associative et aux touristes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Marie Laurence.

On est à 25 minutes et 30 secondes. Vous avez été excellents.

La parole est à Grégory BARTHOLOMEUS.

M. BARTHOLOMEUS.- Je vais intervenir sur la délégation retour à l'emploi, insertion, lutte contre les exclusions et prévention santé.

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, chers collègues, vous prévoyez cette année une baisse du budget insertion. Il passe de 713 M€ en 2023, à 684 M€ en 2024, soit une diminution de 29 M€. Les dépenses prévues pour le versement du RSA se chiffrent, selon votre document, à 621 M€ inscrit au BP (Budget primitif) 2024, contre 629 M€ au prévisionnel 2023.

Il faut noter que malgré la baisse du nombre d'allocataires de 3,4 % sur l'année 2023, les besoins de financements liés au paiement du RSA ont quand même évolué à la hausse. Et vous annoncez ici une baisse de 28 M€ des dépenses prévues pour le versement du RSA, malgré une revalorisation au 1^{er} avril 2024, dont on sait qu'elle impactera ce budget à hauteur de 16 M€.

Ne s'agit-il pas là d'un excès d'optimisme ou pire encore d'un effet de manche au service d'une stratégie de communication ? Nous voyons bien que le RSA est une masse budgétaire sur laquelle les élus départementaux n'ont en réalité que peu de prise. Le nombre d'allocataires continuera de diminuer dans le Nord, s'il continue de diminuer au niveau national, et il continuera même de diminuer plus vite. Par contre, en cas de ralentissement économique, ce que personne ne souhaite ici, le nombre d'allocataires augmentera dans le Nord et augmentera même plus vite qu'au niveau national, avec des dépenses qui grimperont en flèche. C'est notamment la raison pour laquelle le Département de la Seine-Saint-Denis a demandé la recentralisation du financement de l'allocation.

Cependant, mon interrogation principale n'est pas liée au nombre d'allocataires et aux besoins de financement du RSA. Mon interrogation principale porte en réalité sur votre stratégie d'accompagnement des publics les plus éloignés

de l'emploi et des moyens qui lui sont affectés. Les crédits pour financer des actions d'insertion évoluent visiblement à la baisse, avec une diminution de 1,50 M€ de BP à BP.

Nous sommes donc circonspects par rapport à cette volonté de gratter une petite économie sur les actions d'insertion sociale et professionnelle, notamment lorsque cela se traduit par des désengagements sonnants et trébuchants, avec l'arrêt par exemple, du financement d'insertion par la culture, qui sera évoqué tout à l'heure par ma collègue Valérie CONSEIL, à l'occasion des questions d'actualité.

Nous comprenons bien, à la lecture de votre document, que vous restez dans votre moule idéologique, que je pourrais traduire par cette tautologie : la remise à l'emploi des allocataires les plus proches de l'emploi. Vous restez dans du quantitatif et la politique du chiffre, renforcée en cela par France Travail, qui concentre toute l'attention sur les allocataires les plus employables et va proposer un durcissement du contrôle sur tous les autres.

Pourtant, le cœur de mission des Départements est bien l'accompagnement des publics les plus fragiles et donc les plus éloignés de l'emploi, pour lesquels il faut continuer à mobiliser des leviers d'insertion sociale, d'aide à la mobilité, d'accès à la santé, au logement et d'accès au droit.

Je me pose d'ailleurs plusieurs questions sur cette expérimentation France Travail :

- Que propose-t-on aux allocataires les moins employables et donc les plus en difficulté ?
- Quelles sont les sanctions appliquées ?
- Quelles heures d'activités sur quel type d'emploi avec quel encadrement ?
- Quel recrutement, quelle formation et quelle disponibilité des travailleurs sociaux payés par le Département, pour se retrouver sur la plateforme France Travail ?
- Quels débouchés pour les allocataires et quel accès à un emploi durable, correctement rémunéré, afin de sortir réellement de la précarité ?

Car, sortie du RSA ne veut pas systématiquement dire sortie de la précarité, on le sait malheureusement, un certain nombre de nos concitoyens ne sont plus au RSA mais sont toujours dans une forme de précarité. Pour rappel, le Nord est le 11^e département qui concentre le plus fort taux de pauvreté, avec des pics sur certains territoires : 27,25 % sur le Maubeugeois, 28,7 % sur le sud Avesnois par exemple.

Dans ce contexte il nous semble prioritaire de muscler notre politique de lutte contre les exclusions et de renouveler notre partenariat avec les associations caritatives qui agissent sur le terrain. Or, leur enveloppe ne progresse pas au BP 2024. Elle reste limitée à 1 M€ au prévisionnel pour 2024, alors qu'elle devrait à minima suivre l'inflation pour leur permettre de suivre la cadence.

Enfin, je clôturerai mon intervention en évoquant le sujet de la santé. L'accès à la santé est plus difficile pour les personnes pauvres et précaires, éloignées de l'emploi, qui enchaînent les petits contrats. Nous avons une occasion de nous féliciter du déploiement des centres de santé départementaux, une revendication de longue date de notre Groupe pour agir contre les déserts médicaux.

Concernant la convention santé, nous sommes vigilants sur le maintien des moyens alloués aux partenaires et accueillons favorablement la proposition d'un nouvel appel à projets pluriannuel pour la promotion de la santé sur les territoires nordistes.

Nous souhaiterions que le Département du Nord lance une réflexion et se mobilise sur la thématique de la Santé environnementale, avec la prise en compte de tous les enjeux liés à la santé humaine : alimentation, activité sportive, qualité de l'air, condition de logement, pollution. Cela a du sens, lorsque nous voyons les taux importants de cancers et de maladies chroniques dans notre région, qui prévalent davantage que dans le reste de la France.

Voici ce que je souhaitais vous dire sur les budgets de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de la santé.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Grégory.

La parole est à Benjamin CAILLERET.

M. CAILLERET.- Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, chers collègues,

Vous prévoyez un budget prévisionnel de la protection de l'enfance en augmentation. Les crédits s'élèveraient, selon votre document, à 600 M€ en fonctionnement, soit + 47,20 M€ par rapport au budget 2023. C'est une progression de + 8,5 % entre 2023 et 2024. Il s'agit d'augmentation importante, conséquente, toutefois il faut distinguer ce qui relève d'une augmentation contrainte, automatique et ce qui relève d'une augmentation politique volontariste.

Pour une part, non négligeable, l'augmentation budgétaire de la politique enfance, famille, s'explique par des mesures nationales de revalorisation salariale des travailleurs sociaux et des assistants familiaux. Ces mesures sont évidemment méritées pour les professionnels de notre collectivité, dont nous saluons l'engagement professionnel au service de l'aide sociale à l'enfance.

Cependant, la véritable question est celle des ressources disponibles pour protéger, accueillir et accompagner les jeunes nordistes. Pour rappel, le plan d'économie de 2016, mis en œuvre par votre majorité départementale, avait largement amputé les moyens de la protection de l'enfance : suppressions de postes, suppressions de 300 places d'hébergement CPOM, pour réduire les dépenses de l'EPDSAE.

Face à la situation devenue ingérable après la crise sanitaire du Covid-19, vous avez décidé d'un plan d'urgence en juin 2022 pour créer de nouvelles places d'hébergement, apporter de nouvelles solutions d'accompagnement à domicile et prévoir des recrutements supplémentaires de professionnels. Ce plan d'urgence est en réalité un plan de rattrapage pour le secteur de la protection de l'enfance, déstabilisé par des années d'austérité.

À l'époque, nous avons alerté sur la gravité de la situation en demandant, en 2019, une mission d'information et d'évaluation sur l'aide sociale à l'enfance, dont le rapport a été publié en janvier 2020. Ce rapport mettait en exergue les tensions sur le secteur de la protection de l'enfance. Malheureusement, nous constatons que les besoins continuent de progresser. Vous citez certains chiffres éclairants dans votre document, je n'en reprendrai qu'un : le nombre de mesures avec accueil de mineurs a connu, depuis janvier 2021, une augmentation de 13,2 %, soit 1 285 enfants de plus confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Nous savons que le système de la protection de l'enfance est à un carrefour. Elle traverse une crise très grave : perte de sens professionnel en burn-out, explosion des maltraitances. Les députés du Groupe Socialiste ont d'ailleurs demandé la réunion d'une Commission d'enquête sur le sujet. Cela n'exonère pas le Département du Nord de sa responsabilité en tant que chef de file de la protection de l'enfance sur son territoire.

Nos priorités demeurent identiques :

- évaluer si les moyens financiers départementaux engagés répondent aux besoins,
- favoriser une organisation du travail bienveillante au sein du service social départemental,
- mieux lutter contre les violences institutionnelles, notamment au sein des établissements,
- sécuriser davantage les parcours des enfants,
- mieux prévenir les sorties sèches pour les jeunes qui arrivent à l'âge adulte.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Benjamin.

La parole est à Françoise MARTIN.

Mme MARTIN.- Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, chers collègues, je vais intervenir sur le budget autonomie.

Les budgets de l'autonomie, autonomie des personnes âgées et autonomie des personnes en situation de handicap, connaissent des évolutions à la hausse. Elles sont pour ainsi dire logiques pour les personnes âgées puisque les dépenses suivent la courbe de la gérontocroissance. Le nombre de personnes de plus de 75 ans va augmenter de 88 % d'ici 2050. Elles s'expliquent également, pour les personnes handicapées, en raison de l'augmentation du coût de la PCH, en hausse prévisionnelle de + 11,4 % entre 2023 et 2024.

Les dépenses de fonctionnement marquent une progression de 3,9 % pour les seniors et de 7 % sur le champ du handicap. Ce sont des augmentations moins marquées tout de même par rapport au Budget Primitif 2023, qui avait enregistré, toujours en prévisionnel évidemment, des hausses de 13 % pour le secteur des personnes âgées et de 9,4 % pour le secteur des personnes handicapées.

Les masses budgétaires restent toutefois colossales avec des dépenses brutes estimées à hauteur de 425,80 M€ pour les personnes âgées et 445,90 M€ pour les personnes handicapées. C'est dire l'enjeu du financement de l'action sociale pour continuer d'accompagner dignement les personnes dépendantes âgées ou en situation de handicap.

Sur le plan national, les réponses se font encore attendre. La loi promise par le Président Emmanuel MACRON sur le grand âge a été plusieurs fois annoncée, puis reportée depuis 2018. La nouvelle Ministre Madame Catherine VAUTRIN s'est engagée à son arrivée au Gouvernement, avant de botter en touche, sur l'idée de présenter une loi de programmation financière avant la fin de l'année. La question du financement est toujours dans l'impasse.

Au niveau départemental la priorité nous semble claire, il s'agit de soutenir et consolider le secteur de l'aide à

domicile. Sur ce sujet, vous pointez en page 13 du document budgétaire, dans le tableau des recettes sociales, une baisse de 3,40 M€ sur le financement au titre de l'avenant 43, ce qui n'est pas en accord avec les 3,30 M€ complémentaires, + 17,8 %, que vous soulignez en page 377. Vous prévoyez une recette à la baisse pour financer une hausse de la dépense. Qu'en est-il de ce financement de l'avenant 43 ?

En théorie les SAD couvrent l'ensemble des communes nordistes. En réalité les demandes d'intervention au domicile ne sont pas satisfaites. Votre plan de réduire le nombre de SAD pour accompagner ceux qui font le plus gros volume d'activité ne va pas se faire dans la dentelle. Vont être fragilisés, les petits services qui couvrent des zones blanches ou les services très spécialisés. Ils représentent tout de même, selon vos chiffres, 19 % de l'activité du secteur du domicile en nombre d'heures dans le département.

Le maintien d'une offre de services à domicile de qualité et de proximité sur l'ensemble des territoires nordistes doit rester, à nos yeux, une véritable priorité. Pour cela il faut des moyens évidemment, mais il faut aussi se doter d'une véritable stratégie départementale. En Gironde, le Département travaille depuis plusieurs années au renforcement du maillage territorial des services, avec le déploiement de son schéma du "vivre à domicile".

Au moins deux services d'aide à domicile doivent pouvoir intervenir dans chacune des communes quelle que soit leur localisation, en milieu urbain comme en milieu rural, dans les communes faciles d'accès, comme dans les communes enclavées. Cela suppose en amont un travail de concertation, de négociation et de contractualisation avec l'ensemble des services à domicile partenaires, pas seulement les plus gros. Nous pensons que la Gironde est un exemple à suivre pour le Département du Nord.

Enfin, j'évoquerai un dernier sujet avant de terminer mon intervention, il s'agit de la situation des CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) du Nord. Leurs dotations n'ont pas évolué depuis 2017, pourtant leurs coûts de fonctionnement augmentent, ainsi que leurs charges de travail. Leur mission s'est également élargie en prenant la compétence de relais autonomie. Nous comptons sur le réseau des CLIC du Nord pour orienter et accompagner les personnes âgées, qui doivent pouvoir compter sur le département du Nord.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Française.

La parole est à Soraya FAHEM.

Mme FAHEM.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président en charge des Ressources Humaines, à l'occasion du vote du Budget Primitif 2024, j'aimerais aborder quelques points concernant la section Ressources Humaines.

Sur le plan financier, nous notons que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 468,20 M€ en augmentation de 14,20 M€, soit plus de 3,1 % par rapport au BP 2023. Les effectifs restent assez stables mais on sait aussi que vous êtes attachés à leur maîtrise depuis le début du mandat.

La hausse, qui repose essentiellement sur le coût de l'effet EGP - avancement d'échelon, avancement de grades et promotions internes, estimé à 5,30 M€ - et l'augmentation générale de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024, est estimée à 4,30 M€. Certes, ces coûts ne sont pas neutres pour notre collectivité mais ils reposent sur une décision de l'État qui exige que nous l'appliquions.

Cependant, qu'il s'agisse de la revalorisation du point d'indice en 2023, ou les 5 points supplémentaires attribués au 1^{er} janvier 2024, ces coups de pouce interviennent après un long gel et, par ailleurs, ne couvrent pas forcément l'inflation. On le sait, le service public n'est pas gratuit, il a un coût qui passe nécessairement, à la fois par un traitement correct des agents, des formations, des perspectives de carrière et leur reconnaissance.

L'an dernier déjà, nous vous avons proposé de réfléchir à la revalorisation des titres-restaurants et sur la mise en place d'une prime au pouvoir d'achat que nous avons appelé de nos vœux en décembre dernier, prime qui pourrait s'échelonner entre 300 et 800 euros, et qui serait réservée à celles et ceux dont la rémunération brute annuelle est inférieure ou égale à 39 000 euros. Ceci représenterait 3,50 M€ pour le Département, soit 0,10 % du budget global du Département.

Cher Président, 0,10 % du budget global du Département, quand même, on ne va pas chipoter pour si peu. En tout cas je m'en remets à vous et au Vice-président en charge des Ressources Humaines. D'après le rapport social unique 2021, le Département compte 40 % d'agents en catégorie C, 17 % en catégorie B, et on peut imaginer que beaucoup pourraient prétendre à cette prime qui leur serait d'une aide certaine, même si bien sûr elle était ponctuelle.

Nous savons que toutes les collectivités rencontrent des problèmes de recrutement et, je pense, que si le Département souhaite rester attractif, il faut aussi veiller au traitement que nous proposons aux agents. À ce titre, je vais encore insister sur un point qui m'est cher, j'en suis désolée, mais vous savez, j'aimerais tant qu'on puisse à

nouveau réfléchir sur la non-nomination des lauréats aux concours. Je suis passée par là, par les concours de la Fonction publique territoriale, et je crois que j'aurais été plus que déçue, et le terme est faible, de ne pas être nommée dans une collectivité.

Passer des concours demande un effort considérable quand on travaille, quand on est en poste, ça nous demande des soirées d'études, des week-ends qu'on sacrifie, week-ends pour lesquels on met souvent de côté notre vie de famille et nos enfants. Je le dis vraiment en connaissance de cause. Donc, permettez-moi quand même de vous interpellier à nouveau sur cette question, parce que préparer des concours c'est déjà beaucoup de temps, les réussir c'est plus que méritoire. Je pense que tous les lauréats de concours devraient être récompensés au sein de notre collectivité en étant promu à juste titre.

Et non, je ne conclurai pas là-dessus, parce qu'il y a aussi des choses positives...

(Rires)

Notons bien sûr, les avancées sociales qui ont été mises en place et dont nous souhaiterions qu'elles soient pérennisées, je pense notamment aux bourses dans le secteur de l'aide sociale, à la prise en charge du coût des transports en commun à 75 %, et non plus seulement à 50 %. Ce sont des décisions que nous avons saluées et qui vont dans le bon sens.

Dernière question, concernant le télétravail, il semble que le nombre de demandes a fortement augmenté depuis l'installation dans le nouveau forum. L'organisation du travail en flex-office en serait-elle à l'origine ou pas, je ne sais pas ? C'est une question ouverte. Cela nous soucie, car nous savons que certains pans du service public peuvent exiger beaucoup de confidentialités et de concentration.

Par ailleurs si nous pensons que le télétravail bien encadré, et choisi, peut-être une opportunité pour les agents, le télétravail par défaut peut être lui aussi source de mal-être.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Soraya.

Quand Soraya prend la parole, on finit avec 5 M€ en moins...

La parole est à Frédéric DELANNOY.

M. DELANNOY.- Monsieur le Président, chers collègues, les politiques de la culture, du sport et du tourisme ont en commun d'être des politiques départementales volontaristes.

Nous connaissons bien leur plus-value économique en termes de création de richesse, d'attractivité et d'emploi. Mais elles sont aussi avant tout importantes pour la cohésion sociale, dans la lutte contre les exclusions, pour l'éducation populaire et le partage des valeurs de la citoyenneté.

Il y a bien sûr les grands événements festifs et populaires, les événements médiatiques exceptionnels, mais il y a aussi le travail, important, de proximité des associations pour mener des projets auprès de tous les publics, développer la confiance en soi, l'épanouissement personnel et l'autonomie, favoriser le lien social, faire participer à la vie en société ou encore lutter contre l'isolement.

Dans notre département, c'était la mission principale des structures d'insertion par la culture, réunies autour du réseau du CRIC (Collectif des Réseaux Insertion Culture). Malheureusement, nous apprenons que ce réseau risque de perdre l'ensemble de ses subventions départementales d'ici 2025. C'est ma collègue Valérie CONSEIL qui évoquera ce sujet lors des questions d'actualité, questions d'actualité tant attendues, notamment par notre collègue Grégory, il l'a dit il y a quelques secondes.

Au niveau du tourisme, Monsieur le Président, un satisfecit : depuis finalement l'internalisation de la compétence tourisme au sein du Département, des actions de promotion touristique de grande ampleur déployées pour que des touristes et entrepreneurs puissent découvrir un territoire dynamique et attractif ont été mises en place, par exemple, la campagne de promotion touristique estivale 2023, "Vive le Nord" pour changer l'image du département et le faire rayonner au-delà de nos frontières.

Des liens ont également été retissés avec les acteurs touristiques des territoires. Le Département a su repositionner comme acteurs, au service des offices de tourisme, des territoires avec des actions de promotion développées en partenariat. La politique vélo également, avec des investissements pour développer de nouvelles voies cyclables et le réseau points nœuds avec plus de 6 millions d'euros en 2023.

Satisfecit général aussi : permettez-moi également de citer un projet important, le projet Interreg, faire émerger une destination transfrontalière, Hainaut Cambrésis, tout cela va dans le bon sens.

Mais - car il y a toujours un « mais » - au niveau de la culture, nous constatons que les lignes du budget sont en

diminution, avec une baisse des crédits de fonctionnement de - 10 % entre 2023 et 2024. Les programmations pour les équipements culturels passent de 8,90 M€ à 8,10 M€. Les crédits pour la mise en valeur du patrimoine et le développement culturel passent de 6,40 M€ à 5,70 M€. L'investissement passe quant à lui de 10,60 M€ à 7,80 M€ pour 2004.

Nous constatons que les désengagements sont déjà bien réels, avec la baisse de 50 % de soutien départemental au développement culturel en milieu rural. En commission permanente du 18 décembre dernier, l'enveloppe est passée en effet de 406 000 € à 203 000 €. Nous sommes sur des montants symboliques certes, mais utiles pour les associations sur le terrain.

La culture n'est pas bien considérée. On parle d'économies de bout de chandelle, quelques centaines de milliers d'euros sur un budget de 3 milliards. C'est une déception pour les partenaires dont le travail risque d'être détricoté.

Merci de votre écoute.

M. le Président.- Merci Frédéric.

La parole est à Josyane BRIDOUX.

Mme BRIDOUX.- Merci, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Le budget fonctionnement prévisionnel de l'éducation, se chiffre à 113,80 M€ pour 2024, en très légère hausse de 1,7 %. L'investissement prévisionnel pour les collèges, s'élève quant à lui à 79,50 M€ contre 83,40 M€ prévus en 2023.

En 2023, les crédits de fonctionnement pour la politique des collèges avaient connu une hausse marquée par plus de 20 M€, liée à l'explosion des tarifs de l'énergie ; des tarifs qui n'ont pas baissé depuis. C'est dire l'importance d'accélérer et de hiérarchiser la réalisation des chantiers de reconstruction de collèges et de réhabilitation thermique.

Sur ce point, le rapport budgétaire cite la clôture du projet de Chasse Royale à Valenciennes, celui de Rouges Barres à Marcq-en-Barœul, la finalisation de la construction de Paul Duez à Cambrai et la réhabilitation du collège Van der Meersch à Mouvaux. Le rapport cite également lesancements de projets : celui du collège Fernande Benoist à Hazebrouck, Gayant à Douai, et du collège Eisen à Valenciennes, suite à la fusion imposée avec le collège Watteau. D'autres établissements scolaires sont sur la liste d'attente.

Il serait intéressant de pouvoir se projeter sur les investissements nécessaires pour les années futures à travers un véritable plan collège, comme il en existe dans de nombreux départements. Avec la crise sanitaire et la crise énergétique, la gestion des bâtiments de nos collèges a pris une nouvelle ampleur. L'enjeu climatique doit aussi être mieux pris en compte, il faut être en phase avec ces problématiques qui sont déjà bien réelles. Ces investissements seraient d'ailleurs vertueux, puisqu'ils aboutiraient à une diminution de fonctionnement.

Les sujets de réflexion ne manquent pas : re-naturation des cours de récréation, aménagements favorables aux mobilités douces, modernisation des centres de documentation et d'information, fonctionnement des logements de fonction. Réflexion aussi sur les moyens de lutte anti-intrusion qui provoquent l'angoisse des enseignants, des élèves et de leurs familles.

Enfin, le rôle du Département est aussi dans l'accompagnement éducatif et social des collégiens et de leurs familles. Il s'agit d'apporter les aides matérielles, pédagogiques et les financements nécessaires pour assurer une égalité réelle de tous les collégiens, en mettant davantage de moyens là où il y a davantage de besoins.

Vous annoncez qu'une réflexion portera sur les dispositifs de l'aide à la réussite du collégien. Ce doit être l'occasion d'améliorer notre intervention auprès des plus fragiles. Je pense par exemple, à l'idée de proposer une quasi-gratuité de la demi-pension pour les familles les plus en difficultés, ou de prévoir un équipement numérique pour ceux dont les familles n'ont pas le matériel adapté à la maison, ou encore d'offrir une licence sportive aux collégiens qui n'auraient pas les moyens d'en bénéficier.

Au Département du Nord, nous pouvons agir sur de multiples leviers pour favoriser la réussite éducative de tous les collégiens et leur permettre de mieux vivre au quotidien pour mieux grandir.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Josiane.

On était à 26 minutes et quelques. Tout va bien.

On continue, et je laisse la parole à Maryline LUCAS.

Mme LUCAS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Lors de la séance de janvier de diverses cérémonies de vœux aux personnels, Monsieur le Président affirmait la

nécessité de donner de l'amour aux enfants protégés, ce qui n'est pas une découverte pour nous, ni pour les acteurs de la protection de l'enfance.

Les recherches en neurosciences ont montré le caractère décisif de l'attachement pour le développement normal d'un enfant. Il existait une époque où on demandait aux éducateurs, travailleurs sociaux et assistants familiaux de ne pas s'attacher. Mais cette époque est révolue et l'immense majorité des professionnels a tout à fait conscience de la nécessité d'établir des liens d'attachement.

Le problème n'est pas là. Le problème, c'est que les efforts fournis sur le terrain, justement pour donner confiance et affection aux enfants, sont ruinés par une forme de maltraitance institutionnelle. Entendons-nous, nous n'accusons nullement les membres de votre exécutif d'être des tortionnaires d'enfants. En revanche, nous reprochons à ce dernier de cautionner des décisions budgétaires et politiques qui, dans les faits, conduisent à malmenier, abîmer, en totale contradiction avec l'obligation de protéger.

D'ailleurs, l'autosaisine de la Défenseure des Droits, Claire HÉDON, en novembre 2022, sur la protection de l'enfance dans le Nord, démontre qu'il n'y a pas péril en la demeure. Le mouvement de grève des professionnels de notre collectivité, entamé le 11 mars dernier, toujours en souffrances et en attente d'être reçus malgré diverses demandes, est encore un signal supplémentaire, s'il en fallait un.

Plusieurs centaines de signalements de dangers ne sont pas évaluées, s'accumulant de jour en jour dans l'écrit. Traduction : ces situations de dangers restent lettres mortes pendant des mois, alors qu'il faudrait une réactivité maximale. Il va vous falloir décider enfin à augmenter les effectifs. Vous pouvez répondre que vous avez créé des postes de travailleurs sociaux en 2023, il n'en reste pas moins que l'envolée des écrits est une réalité et que le non-traitement de ces signalements, faute de moyens humains, est inacceptable.

La maltraitance institutionnelle commence déjà ici et elle se poursuit dans la prise en charge des enfants confiés. Faute de place d'accueil, les enfants sont laissés dans un cadre qui n'est pas sécurisé. Plus d'un millier d'enfants seraient en attente d'un accueil en dépit d'une décision judiciaire de placement, au grand désarroi de certains avocats et de certains attachés dans les tribunaux.

Il y a ceux qu'on laisse dans leur famille, ceux qu'on place dans des accueils totalement inadaptés, ceux qu'on ballote d'accueil temporaire en accueil temporaire, ceux qui attendent des journées entières dans les locaux des Maisons Nord Solidarité, ceux qu'on héberge dans des hôtels. Ces situations d'attente et d'abandon sont d'une violence inouïe pour ces enfants, déjà éraflés par la vie. Inévitablement, cela va faire perdre toute confiance dans le monde des adultes et dans les institutions.

Ces dysfonctionnements profonds sont le résultat de la politique menée ces dernières années. Une politique qui a voulu faire comme si, plus de mesures éducatives, étaient synonymes de moins de besoins en places d'accueil. Cette idée fautive s'est révélée, avant tout, un prétexte à faire des économies, car bien entendu des places d'accueil ça coûte cher.

Monsieur le Président, votre exécutif est comptable du bilan de la mandature précédente, car c'est bien le même Groupe politique, Union pour le Nord, qui dirige le Département aujourd'hui et qui le dirigeait hier. J'apporte cette précision car vous avez tenté de vous désolidariser de l'action menée par votre prédécesseur en matière de protection de l'enfance, tandis que vous reprenez à votre compte et avec fierté le bilan de la politique menée en matière d'insertion des allocataires du RSA.

Je me permets de rappeler les budgets consacrés aux places d'accueil sur le mandat 2015-2021 : pour les maisons d'enfance à caractère social, sur les années allant de 2016 à 2018, 177 M€, 173 M€, 171 M€. Une remontée minime de 2019 à 2021 à 172 M€, 183 M€, puis 179 M€.

Pour les foyers enfance, centres et hôtels, toujours pour la période 2016-2020, 69 M€, puis 54 M€, 57 M€, 63 M€, 63 M€, avec une remontée à 69 M€ en 2021. Le discours officiel de l'époque pour justifier ces énormes tailles était : "on mise tout sur la prévention", c'est-à-dire les mesures éducatives à domicile et en milieu ouvert. Faux si on y regarde les chiffres.

On est resté aux alentours des 35 M€ par an. Pire encore, il y a eu de grosses saignées en 2016 et en 2017, avec des crédits en dessous de 15 M€ par an. Et en termes de prévention, on atteint l'incroyable en 2024. Le Département refuse désormais des mesures de protection dites administratives, comme l'accueil provisoire mère enfant. Il est répondu aux familles demandeuses d'aides, qu'elles n'en auront pas, le Département se justifiant par un manque de moyens, ou comment laisser des situations pourrir au maximum. C'est vraiment le niveau 0 de la prévention.

Des restrictions ont également été imposées à l'EPDSAE (Établissement Départemental Public de Soins, d'Adaptation et d'Éducation) : 15 % d'économies sur 6 ans. Avec pour résultat aujourd'hui, une situation financière qui n'est pas meilleure, et en bonus, une dégradation terrifiante de la qualité de prise en charge des enfants, une désorganisation du travail. À l'EPDSAE il n'y aura pas d'argent pour renforcer les équipes d'éducateurs spécialisés,

mais assez pour créer des nouvelles strates hiérarchiques intermédiaires et supérieures.

Même pour le cœur d'activité de l'établissement, c'est la disette. Les travailleurs sociaux doivent aller chercher eux-mêmes des fonds auprès de mécènes privés pour pouvoir financer des activités éducatives, faute de budgets dégagés par l'établissement.

Pour finir, laissez-moi évoquer le sort des mineurs non accompagnés. Les constats effarants rapportés par les associations de terrain nous ont conduits à vous écrire à plusieurs reprises. Nous vous invitons à travailler avec le Préfet, la ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour trouver des solutions coordonnées et cofinancées.

En l'absence de réponses de votre part, l'interrogation reste entière. À quel moment, l'État et le Département vont-ils cesser de se renvoyer la balle pendant que ces jeunes vivent dans des campements ou dans la rue et constituent des proies idéales pour les réseaux de traite d'êtres humains.

En conclusion, le budget consacré à l'enfance par rapport à l'année précédente est en augmentation, c'est un fait. Et pourtant, la dégradation est palpable. Le refus du Département de financer des mesures administratives en est symptomatique. C'est pourquoi, une présentation précise, exhaustive et transparente de l'ensemble des dépenses budgétées est nécessaire.

Nous, l'ensemble de l'opposition, l'exigeons depuis déjà plusieurs années, en vain.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Madame Agnès DENYS.

Mme DENYS.- Monsieur le Président, madame la Vice-présidente, chers collègues,

Dans une société que nous souhaitons toutes et tous plus inclusive et davantage bienveillante à l'égard des personnes en situation de handicap, le Département du Nord apporte une pierre à l'édifice, mais celle-ci est insuffisante au regard de la situation.

Certes le budget handicap que vous nous présentez est en augmentation de 11,50 M€, soit plus de 4,5 % par rapport à 2023. Mais avec une inflation moyenne de 4,9 % en 2023, cette augmentation ne suffira pas à répondre aux besoins croissants des nordistes en situation de handicap.

Vous évoquez notamment les besoins d'autonomie d'une part et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées d'autre part. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur cet aspect, car si le développement de l'autonomie favorise le maintien à domicile, cela devrait être accompagné par la création d'accueil de jour ou d'accueil temporaire ? Par ailleurs, nous pourrions développer le soutien à l'accueil familial, et demeurons disponibles pour approfondir toutes ces propositions.

Un autre aspect sur lequel nous souhaitons apporter quelques remarques : le Département encourage la signature des CPOM, avec des associations agréées, mais il n'est pas en mesure de donner une visibilité budgétaire sur les cinq années.

Selon vous, il faudra attendre chaque année pour connaître les crédits alloués par la CNSA. Dans ces conditions, comment demander à des associations de s'engager sur 5 ans, alors que le Département ne peut garantir les moyens alloués sur cette période ?

Concernant le Comité d'usagers que vous avez mis en place, Madame la Vice-Présidente, est-il possible de connaître précisément les travaux qui ont lieu jusqu'à présent, puisqu'il existait déjà un comité consultatif prévu par la loi, à savoir le CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) du Nord, où siègent des représentants ? Ce dispositif mis en place ne fait-il pas doublon avec ce que prévoit la loi ?

Pour conclure, si nous regrettons l'absence d'une véritable politique volontariste, de la part de notre Département, en faveur des personnes en situation de handicap, et l'absence de moyens humains supplémentaires, après avoir supprimé l'autonomie financière de notre collectivité, l'État continue d'opérer des transferts de charge à travers ces compétences si importantes pour les nordistes.

Et je me demande, chers collègues, si une mobilisation plus forte de notre part, n'est pas nécessaire afin de se faire entendre sur cette question ? Partout dans la société, la notion d'inclusion progresse. À l'école, on ne jure plus que par l'inclusion et en même temps, on refuse à des enfants dyslexiques, dyspraxiques, les aménagements dont ils ont besoin. On refuse de recruter et de rémunérer correctement des personnels AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap), faute de moyens.

Pourtant, des solutions existent. Il suffirait de taxer davantage les ultra-riches pour nous permettre de répondre à ces besoins essentiels pour des millions de Françaises et Français. Et vous comprendrez notre inquiétude quand ce même Gouvernement annonce 10 milliards d'économies cette année, 20 milliards l'année prochaine et 50 l'année

suiuante. Sur le dos de qui ces économies seront-elles réalisées ?

Dans tous les cas, sachez pouvoir compter sur la détermination de notre Groupe pour défendre la cause du handicap, qui est bien trop noble pour être plus soumise à des logiques financières, et plus globalement pour défendre tous les besoins essentiels aux nordistes.

Soyons courageux dans nos choix et dans nos actions.

Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci Agnès.

La parole et à Isabelle CHOAIN.

Mme CHOAIN.- Merci Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, chers collègues, après plusieurs années d'atermoiements et de promesses non tenues autour du grand âge, il y a un consensus pour dire que c'est tout le système qu'il faut revoir, à commencer par le modèle de financement.

Ce n'est visiblement pas ce Gouvernement qui portera cette grande réforme, puisque la proposition de loi "bien vieillir", en cours de discussion parlementaire, apporte quelques solutions mais sans jamais s'attaquer aux racines du problème. Quant à la promesse d'une loi de programmation pluriannuelle, qui devra déterminer la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie, il faut attendre fin 2024 pour juger sur pièces. Ce Gouvernement a montré à quel point il pouvait se dédire et manquer à ses propres engagements.

Pour l'heure, le secteur du grand âge est au bord du gouffre. Entre la crise de la Covid-19, le scandale ORPÉA, les mesures salariales faiblement compensées par l'État, telles le Ségur et l'avenant 43, et enfin l'inflation, en particulier sur l'énergie, le secteur est proche de la rupture financière. Les deux jambes de la politique d'autonomie, le domicile et les établissements, sont ébranlées. Elles ne tiennent plus guère debout qu'avec des béquilles bien fragiles.

Le Gouvernement a fini par annoncer la mise en place dans chaque Département d'une commission dédiée au suivi et à l'examen de la situation des établissements sociaux et médico-sociaux aux personnes âgées en difficultés financières. Elles devraient examiner les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et les SAD concernés par un risque grave d'insuffisance de trésoreries et proposer des solutions, bien entendu.

Nous savons pour le Nord qu'elle a déjà statué sur le cas d'une association d'aide à domicile, la Vague, à travers la mobilisation du Fonds exceptionnel de l'État. Nous découvrons à la lecture du budget que finalement ce sont 5 SAD nordistes, en rupture de trésorerie, qui ont fait l'objet d'une décision de cette Commission, et nous nous en étonnons.

Seulement 5 SAD ? Tous les autres ont donc une situation financière saine ? Et aucun EHPAD concerné ? Par ailleurs, la mobilisation du Fonds exceptionnel de l'État n'était qu'une solution parmi d'autres. Il était également possible pour les Départements d'octroyer des financements supplémentaires. C'est ce qu'a fait le Lot-et-Garonne qui, après avoir constaté le déficit global net cumulé des EHPAD publics de son territoire, a décidé d'une aide exceptionnelle. Pour le Nord, rien de cette nature.

Par ailleurs, pour soutenir les établissements sociaux et médico-sociaux, certains Départements ont fait le choix de réviser leurs niveaux de tarifications. C'est le cas des Landes qui a porté le taux directeur d'évolution du tarif d'hébergement des EHPAD à 4,8 contre 1 à 3 les années précédentes, pour le Nord, rien de tel. Vous proposez pour 2024 un taux de 2,5 pour la section d'hébergement alors que le taux maximal applicable est de 5,48.

Comment les établissements et services vont-ils s'en sortir dans ces conditions ? Avec des taux directeurs déconnectés de l'inflation, le résultat ne peut être que catastrophique. Les gestionnaires d'EHPAD sont contraints à faire des choix, comme réduire la quantité et la qualité des repas, réduire le nettoyage des locaux et l'entretien du linge, réduire les animations proposées aux résidents. Avez-vous échangé avec les directeurs et directrices d'EHPAD nordistes ? En tant que chef de file de l'autonomie, vous devriez vous soucier de la manière dont ils vont pouvoir ou pas sans sortir.

Pour ce qui est de l'APA, la clé de répartition entre l'État et le Département évolue un peu. 40 % des dépenses APA seront compensées par l'État en 2024, contre 34 % l'an dernier et 50 % à terme, tout du moins sur le papier. Le manque de constance de Monsieur Macron et ses ministres nous font craindre une nouvelle dérobade.

À propos de l'APA, vous évoquez l'amélioration des délais de traitement des dossiers. On s'approche enfin du respect du délai réglementaire. Cette amélioration est mise sur le pan de la création de dix nouveaux postes médico-sociaux en janvier 2023.

Nous sommes très satisfaits que votre analyse soit enfin pertinente. Eh oui, le problème de ces dossiers APA, qui n'étaient pas instruits dans les temps, ne s'expliquait pas par une mauvaise organisation, ni une mauvaise gestion, c'était un problème de sous-effectif majeur.

Cela nous inquiète néanmoins sur votre gestion de la collectivité. S'il faut faire une mission d'information et d'évaluation à chaque fois, cela risque de devenir laborieux. Il ne faut pas attendre ce type de travaux pour chercher à objectiver quel secteur souffre de sous-effectif.

S'agissant des services autonomie à domicile, il va encore être compliqué de passer l'année sans accroître leurs déficits. Fixé à 23,50 € par heure pour 2024, le tarif national plancher APA demeure déconnecté du coût réel des interventions à domicile. La Première Ministre de l'époque, Élisabeth BORNE, n'a pas tenu sa promesse d'indexer ce tarif sur la majoration de tierces personnes et l'inflation. Quel dommage et quelle difficulté supplémentaire vont devoir subir les services autonomie à domicile.

Quant à un euro supplémentaire du Département, nous n'avons jamais prétendu que ce n'était pas bien, si je reprends, nous caricaturant quelque peu lors du débat de l'orientation budgétaire. Mais rappelons d'abord que ce supplément est conditionné désormais, ce qui limite forcément le nombre de structures qui pourront réellement l'obtenir. Il en va de même pour la dotation qualité sur laquelle vous avez dit, Monsieur le Président, que certains SAD ne vont même pas le chercher. Ils attendent que ça tombe.

Eh bien oui, précisément, c'est ce que l'on tente de vous expliquer. Tous ces financements complémentaires et conditionnés devraient intégrer le tarif plancher. Au lieu de ça, les SAD doivent remplir des dossiers et suivre les CPOM, générant une inflation de temps administratif au détriment de leur cœur de métier.

Les SAD auront beau fournir tous les efforts de gestion du monde, se réorganiser encore et encore. L'équation restera impossible à résoudre s'ils sont sous-financés par rapport au coût réel des prestations à domicile.

Quant à la prévention de la perte d'autonomie, nous nous inquiétons de vos choix budgétaires. Le concours financier de la CNSA dit : "autre action de prévention, augmente chaque année". Pourtant, et c'est là l'objet de l'incompréhension, les crédits réellement consommés ne font que diminuer. Pourquoi le Département du Nord utilise de moins en moins les crédits disponibles ? C'est questionnant, car la prévention de la perte d'autonomie, devrait s'amplifier et surtout pas reculer.

Enfin, concernant la mission d'accueil et d'information accomplie par les relais autonomie, plusieurs centres locaux d'information et de coordination ont des budgets prévisionnels déficitaires pour 2024. Vous avez été saisis par le comité d'entente des CLIC la semaine dernière. Il vous rappelait que les dotations départementales envers les CLIC n'avaient pas évolué depuis les fusions de 2017 et ce en dépit de l'augmentation des charges, de revalorisations salariales, notamment l'avenant 43, de l'inflation et la mission supplémentaire de relais autonomie confiée en 2019. Alors, pouvez-vous expliquer dans quelle mesure le présent budget propose de remédier aux problèmes rencontrés par les CLIC du Nord ?

En conclusion, ce budget autonomie des seniors est peu satisfaisant. Nous vous appelons à prendre en compte la réalité vécue par les acteurs du grand âge et les usagers. La responsabilité de l'État est accablante, évidemment. Pour autant, le Département du Nord doit aussi assumer sa propre part de responsabilité. Il va bien falloir sortir le secteur du grand âge de la noyade. Et si l'État ne jette pas de bouée de sauvetage, ce n'est pas une raison pour en faire autant.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci Isabelle.

La parole est à Isabelle DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci de la latitude temporelle que vous m'accorderez Monsieur le Président.

M. le Président.- Le débat doit être bon.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues,

Monsieur le Président, vous déclariez lors du débat d'orientation budgétaire que les charges de fonctionnement des équipements culturels de la collectivité n'étaient pas acceptables. Pourtant, aucun débordement n'est à relever dans la gestion des budgets alloués à la culture ces dernières années.

Que ce soit les charges à caractère général, les charges de personnels ou les subventions au titre de la culture, les comptes administratifs montrent une stabilité, voire une légère diminution, sauf pour l'électricité, mais comment s'étonner avec l'inflation depuis de l'énergie. Est-ce une raison pour venir tailler dans toutes les lignes du budget culture ? C'est en tout cas le choix que vous faites.

Le budget global culture, déjà bien malmené ces dernières années au Département du Nord, baisse donc de 16 % par rapport au budget précédent. Rappelons les conséquences de ces coupes budgétaires dans la culture. Les

subventions versées au Réseau de développement culturel en milieu rural, ont été divisées par deux en décembre 2023. Nous nous sommes opposés à cette délibération qui tourne le dos à la ruralité et ses habitants, déjà bien moins lotis que les zones urbaines en matière d'équipements et d'actions culturelles. Saboter la culture en milieu rural, c'est encore amplifier le sentiment légitime d'abandon des populations concernées et notre inquiétude grandit pour 2025. Proposerez-vous l'arrêt du financement de ce dispositif ?

De la même façon, vous avez récemment choisi d'abandonner le dispositif "insertion par la culture". D'abord écartées de l'appel à projets insertion et emploi 2022-2025 - ce que nous avions déploré - les dix structures porteuses du dispositif ont subi un financement partiel en 2023, pour se voir annoncer en février 2024, qu'elles ne percevraient que la moitié des aides jusqu'alors reçues, pour finalement aboutir en 2025 à un arrêt complet du subventionnement départemental. Le motif en serait, je cite : « que la direction retour à l'emploi et action sociale se recentre sur le retour à l'emploi, et ce dans un souci d'optimisation de la gestion des budgets de la collectivité ». Par choix budgétaire, vous jetez donc à la poubelle, ce travail et cette démarche indispensables et si efficaces pour ces publics dits "empêchés".

L'action du CRIC est de permettre la rupture de l'isolement, l'implication dans des projets collectifs, l'accès à des activités culturelles et artistiques, en somme l'essence même de l'inclusion sociale. Cela a été fait et bien fait par le Réseau d'Insertion par la Culture, point que vous ne contestez d'ailleurs pas. Cette décision va de plus conduire à des licenciements probables de médiateurs culturels. La culture est un secteur économique en soi, secteur que vous prétendez défendre ; il n'en est rien.

De même, vous abandonnez le financement de l'éveil à la lecture des tout-petits, notamment réalisés dans nos PMI avec la Sauvegarde du Nord. Un des moyens de lutte contre l'illettrisme est la reproduction sociale de la pauvreté ? Questionnant.

Des économies faites sur des dispositifs à haute valeur sociale et des dépenses supplémentaires sur des dispositifs peu efficaces. Exemple : contrat à impact social, adopté en novembre 2022, contre l'avis des Groupes d'opposition et financé à hauteur de 5 M€ sur 3 ans pour seulement 1 % des allocataires du RSA. Favoriser l'entrepreneuriat, pourquoi pas ? Mais c'est trop onéreux pour si peu de bénéficiaires. En comparaison, l'insertion par la culture concerne 2 300 personnes en 2023 pour une dépense 2,5 fois moins élevée.

Autre exemple : les dépenses prévues pour le grand week-end festif organisé à l'occasion de la réouverture du musée Matisse, qui s'élèveraient selon les premières informations à 0,50 M€. Attention, les communistes ne vous reprocheront jamais l'organisation d'événements festifs, populaires et conviviaux dont le but est de rassembler les gens. Nous sommes d'accord. Mais, a-t-on besoin de dépenser autant pour réussir ces événements ?

Contrairement aux critiques récurrentes à notre égard, Monsieur le Président, nous ne souhaitons pas des dépenses pour des dépenses, mais des dépenses efficaces. Je pointe également la division par deux du financement du dispositif départemental "Résidences d'Artistes en Collège", entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, pour passer de 180 000 € à 90 000 €. Ce dispositif culturel qui touche nos collégiens est-il également en passe de disparaître ?

Nous souhaitons vous rappeler notre conception de la culture, très différente de la vôtre. Si la culture peut être un prétexte au développement du territoire, un facteur d'attractivité touristique, un événement festif et divertissant, voire un instrument de développement économique, la culture n'est pas que ça. La culture partout et pour tous, donne à voir, à réfléchir. La culture lutte contre la violence et l'obscurantisme, c'est avant tout un enrichissement de l'esprit. C'est un droit pour tous à la beauté, à la connaissance et à l'évasion. Elle peut à la fois divertir, éclairer, donner cette liberté fondamentale de penser, de critiquer et de remettre en question, pour se forger sa propre opinion, et construire des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Puisque vous affirmez que le contexte budgétaire est contraint, nous aimerions que le Département délaisse les actions promotionnelles et limite les campagnes de communication, pour plutôt financer de nouveaux axes culturels forts, autour par exemple du développement de la culture scientifique et technique qui fait défaut à nombre d'entre nous, même si quelques éléments de la programmation vont quand même dans ce sens. Car le savoir et la connaissance sont de puissants atouts, de plus en plus nécessaires dans cette société où les fausses informations et les élucubrations de toutes sortes alimentent les pires tendances humaines.

Culturellement, nous devons aller plus loin et réfléchir à un vrai programme autour de la culture sous toutes ces formes. Par exemple, la culture populaire et ouvrière aurait vocation à être davantage mise à l'honneur et soutenue par le Département, tant elle est riche sur notre territoire.

Votre exécutif n'a pas de stratégie culturelle claire. D'ailleurs, les réorganisations successives des services culturels en 2023 semblent ne répondre à aucune autre logique que la réalisation d'économies.

En cette période, plus qu'en une autre, face aux montées des extrêmes droites, la culture doit devenir une priorité. Pourtant, avec ce budget 2024, vous en faites une simple variable d'ajustement budgétaire, proposant d'importantes restrictions, de quoi présager une programmation culturelle rétrécie et des conditions de travail encore plus tendues

pour les agents de ce secteur.

Votre slogan "Le Département est là" est une vitrine qui ne tient malheureusement pas la route à l'épreuve du réel culturel de ce Département.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci Isabelle.

La parole est à Simon JAMELIN.

M. JAMELIN.- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président aux finances, Madame la Vice-Présidente à l'éducation, Madame la Vice-Présidente à la culture, chers collègues.

Permettez-moi d'abord de démarrer par un mot de soutien au personnel des collèges qui ont eu à gérer la menace d'attentats via la messagerie de l'ENT (Environnement ou Espace Numérique de Travail), tout en accueillant les élèves dont la scolarité se passe dans un climat toujours plus anxiogène.

Monsieur le Président, l'État désengage. Il se désengage de l'éducation avec une baisse de 600 M€ du budget d'Éducation Nationale dans le cadre du plan d'économie de 10 milliards d'euros annoncé il y a quelques semaines.

Il se désengage de l'éducation avec une réforme du collège qui aboutit à une chute drastique des moyens, à une mise au pas pédagogique des enseignants et un séparatisme social assumé.

Il se désengage de l'éducation en faisant l'impasse sur la prévention avec une baisse en 10 ans de 20 % du nombre de médecins scolaires dans la région.

L'État se désengage aussi de la culture avec une baisse annoncée de 200 M€ de son budget cette année et de 100 M€ supplémentaires l'année prochaine.

C'est dans ce contexte que je soumettais au vote votre budget 2024 et j'ai l'impression qu'on n'a pas vu le même budget. Un budget sérieux et maîtrisé pour les nordistes, selon vous. Oui mais lesquels ?

Un budget éducation à l'équilibre, vous dites, oui mais au prix de baisse des aides en direction des plus faibles. Depuis l'automne dernier, une petite musique se fait entendre autour d'une baisse des moyens sur les compétences facultatives du Département, que vous nommez volontaristes, mais qui ne sont pour vous que des variables d'ajustement budgétaire. D'éventuelles baisses n'apparaissent pourtant pas dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en janvier, et nous appelions alors à sanctuariser les dépenses concernant les politiques culturelles et éducatives.

Le Département semble maintenir à peu près son budget éducation. Vous reconnaissez vous-même que ce maintien est principalement dû à l'inflation. Nous vous l'avions déjà dit ici, une absence d'augmentation du budget en période d'inflation revient en réalité à diminuer le niveau de services rendus aux nordistes. Vous avez donc dû faire des choix.

Nous vous avons dit ici de nombreuses fois nos inquiétudes concernant l'aide à la demi-pension qui permet aux élèves les moins favorisés de manger à la cantine, non revalorisée depuis 2015, alors même que vous votez chaque année une augmentation des tarifs de cantine. Vous avez choisi. L'aide à la demi-pension perd un million d'euros en passant de 7,80 M€ à 6,70 M€. Votre réponse à nos inquiétudes sur l'aide à la demi-pension est invariable. Si l'enveloppe dédiée n'est pas suffisante, les collèges peuvent utiliser l'aide à la réussite du collégien pour aider les familles les plus en difficulté. Mais là aussi vous avez choisi. L'AR perd 400 000 € en passant de 1,60 M€ à 1,20 M€.

Madame la Vice-présidente, je vous pose à nouveau la question. Alors même que le nombre de familles en difficulté explose, vous baissez l'aide à la demi-pension, l'aide à la réussite du collégien. Avec quelle enveloppe budgétaire les collèges vont-ils pouvoir aider les familles en difficulté ?

Nous avons voté ici le nouveau Projet Éducatif Départemental du Collégien (PEDC), dont les objectifs sont fixés pour 3 ans avec, entre autres, l'éducation à l'environnement, la pratique culturelle et la lutte contre le harcèlement. Ce PEDC, vous le mettez régulièrement en avant pour justifier vos actions auprès des élèves. Encore aujourd'hui dans la délibération que nous voterons sur l'engagement du Département dans la politique de la ville.

Initialement, les montants alloués pour le PEDC étaient fixés sur 3 ans. Vous avez modifié cette disposition, en passant à un financement annuel qui vous donne les moyens d'envisager de diminuer au besoin le montant du PEDC, au détriment de la visibilité pour les équipes enseignantes. Nous vous avons dit nos inquiétudes concernant le financement de ce PEDC, et là encore vous avez choisi. Il perd 1 M€ en passant de 2,10 M€ à 1,10 M€. Ce million d'euros en moins, c'est moins de projets, moins de prévention, moins de pratiques culturelles, moins d'attractivité de l'école publique, alors même que - certes c'est symbolique - le financement du privé augmente.

La méthode elle-même nous semble cavalière, puisque ces décisions de baisses ont été prises avant les réunions

de négociation avec les représentants des collèges et de l'Éducation Nationale - réunions dont les usagers, élèves et parents d'élèves sont exclus. Une concertation sans les principaux bénéficiaires, c'est d'ailleurs ce qui vous permet d'opérer des coupes budgétaires à bas bruit.

La politique culturelle du Département n'est pas mieux lotie. On passe de 26,70 M€ à 21,70 M€, une baisse de 17 %. Alors au moment de rédiger cette intervention, j'ai cherché un texte auquel me référer pour comprendre où vous allez, pour tenter de définir votre politique culturelle. En l'absence de nouvelles délibérations cadres, que nous réclamons depuis le début du mandat, le seul texte qui fixe vos objectifs remonte à 2017. Ce sont donc des objectifs encore valables aujourd'hui.

Le premier objectif est, je cite : « réduire les inégalités territoriales en apportant une attention particulière aux territoires ruraux ». Pourquoi avoir baissé de 50 % les moyens alloués au Réseau de développement culturel en milieu rural, les passants de 406 000 € à 203 000 € sans concertation avec les acteurs du secteur ?

Le second objectif nous engage à, je cite : « agir en faveur de publics prioritaires du département grâce aux actions de médiation ». C'est cocasse, puisque justement la médiation culturelle subit le plus vos choix de ce budget 2024 :

- suppression de réseaux d'insertion par la culture contre l'avis de 500 acteurs culturels réunis en collectif,
- division par 2 du budget de la médiathèque départementale, avec fusion programmée des sites de Caudry et Le Quesnoy,
- inquiétude des acteurs sur le maintien des dispositifs de lecture publique en PMI, ou du dispositif de Résidences d'Artistes en Collège.

Couplés aux coups de rabot sur le PEDC, c'est toute une filière culturelle que vous mettez en péril et les nordistes que vous privez de pratiques culturelles. Votre vision de la culture, c'est le rayonnement à tout prix, y compris au détriment des besoins des nordistes. C'est d'ailleurs le sens de l'augmentation de 27 % du budget dédié à la communication institutionnelle.

Alors certes, vous maintenez les budgets des établissements culturels et les subventions aux structures établies, comme les scènes nationales. Mais en choisissant de sacrifier la médiation culturelle au passage, vous faites l'exact inverse de ce que vous avez vous-même écrit dans la délibération cadre sur la culture de 2017, et avec lequel nous sommes, nous, toujours d'accord.

Face au renforcement des inégalités et à l'isolement de certains publics, la nécessité d'aller à leur rencontre est plus que jamais essentielle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Simon.

La parole est à Stéphanie BOCQUET.

Mme BOCQUET.- Oui, Monsieur le Président, chers collègues,

Poursuivons ce volet culture avec l'insertion par la culture, ou plutôt ce qu'il en reste. Voyons ensemble ce courrier envoyé fin février, juste avant les congés scolaires, au Collectif des Réseaux d'Insertion par la Culture, le CRIC, courrier signé par Doriane BECUE, Vice-présidente en charge du retour à l'emploi et de l'insertion, et Martine ARLABOSSE, Vice-présidente en charge de la culture et de la communication institutionnelle.

Je cite : « Aussi, nous avons le regret de vous informer de la fin du financement du dispositif d'Insertion par la Culture, co-porté par les crédits de la culture et de l'insertion. Conscients de l'impact de la perte de ce financement dans l'organisation de votre structure, et plus spécifiquement sur l'emploi de votre médiateur culturel, les subventions seront maintenues à hauteur de 50 % de leur montant en 2023, en 2024, pour s'arrêter en 2025 ». Annonce faite fin février, soit deux mois après que des projets aient pu être travaillés, voire engagés, par les structures. C'est une mise en difficulté, semblant pleinement assumée par les Vice-présidentes ayant signé ce courrier.

Je poursuis : « Cette orientation ne constitue en aucun cas une dépréciation du travail mené depuis des années », bien sûr, en aucun cas une dépréciation du travail mené. 25 ans d'existence, ce n'est pas rien. 10 ans pour construire ce réseau, ce n'est pas rien. Donc là, « tu casses mais tu ne ré pares pas » ! C'est bien cela ?

Faut-il rappeler que ce sont plus de 2 300 personnes qui sont accompagnées par le CRIC, dont des allocataires du RSA, et pour lesquelles il faut parfois reconstruire ce que le chômage a déconstruit. Ces personnes bénéficient des actions du CRIC au travers d'une centaine de projets menés chaque année. Projets utilisant la culture comme levier d'insertion sociale et professionnelle, pour travailler en équipe, développer sa créativité, communiquer, s'organiser, travailler la confiance en soi, ou encore valoriser ses compétences. Tout cela bien sûr dans un cadre collectif.

Des actions co-construites, tissant des liens entre les personnes engagées dans des parcours d'insertions, mais

également entre les structures d'accompagnement sociales et socioprofessionnelles, et les acteurs culturels et artistiques d'un même territoire. L'action culturelle y est prétexte à créer les conditions de la levée des freins à l'insertion sociale et au retour à l'emploi. Même Pôle Emploi, nouvellement France Travail, reconnaît l'importance des actions menées par le CRIC.

Bien évidemment, cette baisse brutale de financement va également amener à la suppression de 10 postes de médiateurs culturels et impacter un réseau de plus de 120 artistes. Vous le savez, ces acteurs de proximité défendent la compétence culturelle comme moteur d'inclusion et de citoyenneté, telle que l'Europe la définit dans les 8 compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Dernière citation de ce terrible courrier : « Soyez assurés que les équipements culturels départementaux demeureront des lieux d'accueil pour les actions que vos structures souhaiteraient y développer ».

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, on ne parle pas d'accueil ou encore d'accès à un équipement culturel. On parle d'un dispositif dont la culture est un vecteur d'insertion sociale, un dispositif qui fonctionne pour le retour à l'emploi. Vous condamnez donc le CRIC et ses actions à disparaître purement et simplement, en 2025. C'est incompréhensible, vraiment. Il y aurait moyen, avec beaucoup d'ambitions et de courage, de ne pas faire ainsi.

Et concernant l'ambition et le courage de ne pas faire ainsi, j'aborderai à présent la protection de l'enfance et l'aide sociale à l'enfance.

Monsieur le Président, vous avez déjà fait savoir que vous dormiez mal, car des enfants en danger, ici dans le Nord, n'étaient pas suffisamment protégés. Ce n'est pas que le Groupe Écologiste soit peu soucieux de la qualité de votre sommeil, Monsieur le Président, mais nous le sommes pour la qualité du sommeil des enfants non protégés, mal protégés.

Nous le sommes également pour la qualité du sommeil des personnels du médico-social, travailleuses et travailleurs sociaux de la protection de l'enfance, éducateurs, assistants de services sociaux, maîtres et maîtresses de maison, agents d'entretien, personnels administratifs, assistants familiaux, psychologues, juge des enfants, tous ces professionnels qui accompagnent les jeunes au quotidien pour les aider à grandir sereinement.

De réelles inquiétudes qui s'expriment régulièrement depuis 2018 et, de nouveau, pas plus tard que ces dernières semaines. Parce que nous sommes un département où la protection de l'enfance est en crise depuis des années. Depuis le début de ce mandat, le Groupe Écologiste est intervenu à plusieurs reprises pour alerter sur cette situation d'urgence, par courrier, en Commission, en plénière, lors d'interventions ou lors des questions d'actualité. Soit ce sont des réponses bien insatisfaisantes, soit c'est zéro retour.

Pour exemple ces deux derniers mois :

- zéro retour à notre demande concernant le bilan d'entrée et de suivi de santé annuel, rendu obligatoire par la loi Taquet pour chaque enfant suivi par l'ASE,
- zéro retour à notre courrier commun aux 3 Groupes d'opposition, concernant la mise à l'abri des mineurs non accompagnés en procédure de reconnaissance de minorité devant le juge des enfants. Certains, accueillis cet hiver dans des locaux paroissiaux qui devront fermer leurs portes au 15 avril. Aujourd'hui, ce sont 138 mineurs isolés sur Lille et la métropole pour lesquels il faut trouver une solution collective d'hébergement digne.

Alors certes, + 47 M€ budgétés en 2024. Mais ils ne sont pas à la hauteur des besoins au vu des chiffres alarmants donnés par mes collègues Benjamin CAILLIÉRET et Maryline LUCAS précédemment. Alors que la situation empire, il nous faut sortir des mesures curatives d'urgence pour agir au maximum en prévention.

Oui, la situation d'urgence doit être prise en compte par le Gouvernement. Aussi, nous soutenons la proposition de Conseil National de la Protection de l'Enfance, proposition faite en octobre dernier pour un plan Marshall de la protection de l'enfance, appelant à une refonte globale de cette politique, avec un effort financier massif et durable, mais aussi la mise en place de mesures immédiates.

Dès novembre 2022, le Groupe Écologiste appelait de ses vœux la mise en place d'états généraux de la protection de l'enfance. Les manières de travailler et le profil des enfants ont évolué ces dernières années. Aujourd'hui, nous faisons face à des situations de plus en plus complexes, qui nécessitent un accompagnement différent, voire renforcé : enfants en situation de handicap, enfants porteurs de vulnérabilités multiples, prostitutions de mineurs, jeunes en errances ou encore l'arrivée de jeunes migrants.

Monsieur le Président, pourquoi ne pas entendre l'appel au secours des professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance, confrontés à une pénurie chronique de moyens ? Sortons de la gestion de crise, et pas avec des CRS (Compagnie républicaine de sécurité) en nombre aux portes de cet hémicycle.

À l'heure qu'il est, nous nous étonnons que le Département du Nord, premier Département de France, n'ait toujours pas engagé de réflexion partagée pour doter les politiques de prévention et de protection de l'enfance d'un schéma d'organisation : un schéma départemental qui doit constituer un cadre d'action, partagé, un document qui cherche à préfigurer le possible, le souhaitable, et à décrire l'horizon vers lequel nous souhaitons tendre d'ici la fin de ce mandat.

Monsieur le Président, il y aurait moyen avec beaucoup d'ambitions et de courage de faire ainsi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Avant de laisser la parole à l'ensemble des Vice-présidents pour qu'ils puissent vous répondre, on va faire un peu l'inverse. Je voudrais vous donner un peu l'avis du Président sur tout ce que vous avez dit.

Heureusement vous êtes dans l'opposition. Parce qu'au bout d'un an, vous remettez les clés à Monsieur le Préfet du département du Nord.

M. MANIER.- Il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. le Président.- Monsieur MANIER, c'est moi qui parle ! Ok ? Attention, on ne va pas se la rejouer encore. Mais je suis décidé.

M. MANIER.- Cela dépend de vous, Monsieur le Président.

M. le Président.- C'est moi le Président, vous n'y êtes plus ! S'il vous plaît. Chacun son temps. Donc c'est très clair. Vous avez joué complètement votre rôle d'opposant à une politique que nous réalisons. Une politique que nous réalisons avec une volonté forte, pour les nordistes. Et vous dites : « on peut faire ça, on peut faire ça, on peut faire ça ». Sauf qu'il n'y en a pas un qui a fait l'addition pour savoir s'il équilibre le budget ou pas. Alors excusez-moi, tout ce que vous nous avez dit, on le sait bien, il faudrait faire plus. Mais où vous allez chercher les moyens ?

C'est beau, vous nous dites : « il faut faire un plan Marshall ». Ok. Le plan Marshall je le fais comment ? On l'a déjà fait il y a deux ans. Donc, s'il vous plaît, chiffrez vos demandes ! Quand vous aurez chiffré vos demandes - notez-le bien Monsieur MANIER, ainsi vous pourrez en parler demain - et j'espère que demain dans votre intervention vous aurez chiffré l'intégralité de vos demandes. Et quand vous aurez chiffré l'intégralité de vos demandes, on verra si on présente un budget qui est équilibré ou pas. Nous, il est équilibré. Nous, il est sincère. Je le dis, je vous le redirai demain. C'est ce que je voulais vous dire, parce que c'est trop simple.

Mais bon, c'est normal, cela fait partie du jeu, j'ai été X années dans l'opposition, donc je sais ce que c'est que de demander, mais on demandait raisonnablement. En plus l'opposition s'est agrandie. L'opposition s'est agrandie avec des visions qui sont un peu différentes sur le Département et sur ce qu'on peut faire. Donc, s'il vous plaît, soyez raisonnables.

On va vous répondre, point par point, mais sachez qu'on assume ! et je le dis, on assume complètement notre politique, on assume nos décisions, et on préserve les nordistes. Voilà. Après vous pouvez tout me demander. J'ai tout noté. Tranquille. Mais quand je vois - et je vais faire chiffrer, tout ce que j'ai noté cet après-midi, je vais le faire chiffrer - et dans une plénière à venir, je vous dirai, de combien, on n'équilibre pas ce budget. C'est cela qui est intéressant, parce qu'après vous nous dites « il faut aller chercher à l'État ». Attendez, s'il y en a un qui doit aller chercher à l'État, c'est moi ! Celui qui va se battre avec l'ADF (Assemblée des Départements de France), c'est moi. Qui est-ce qui va chez les ministres ? C'est moi. Donc vous n'allez pas m'apprendre ce qu'il faut faire pour aller chercher de l'argent.

Voilà. C'est ce que je voulais vous dire en préambule. Que ce soit très clair. Mes chers collègues, maintenant je vous laisse répondre. Celui qui veut la parole, a la parole, point par point. C'est clair. Si jamais... Non, je ne dirai rien. Je dirai tout demain.

(Rires.)

Qui souhaite la parole ? Marie TONNERRE-DESMET.

Mme TONNERRE-DESMET.- Monsieur le Président, je vais essayer d'être plus calme que vous. Je ne suis pas sûre d'y arriver.

M. le Président.- Mais si !

Mme TONNERRE-DESMET.- À vous écouter, nous n'avons que peu ou pas agi depuis la mission d'évaluation de 2020.

C'est un profond manque de respect pour l'ensemble de nos agents du Département et de nos partenaires. L'aide sociale à l'enfance subit une crise majeure en France depuis plus de deux ans. Comme ça a été évoqué : augmentation

des informations préoccupantes, augmentation des enfants qui nous sont confiés.

En deux ans, notre budget enfance, famille, jeunesse, a augmenté de 20 %. 20 % : 100 M€, qui ont permis, certes, de répondre aux obligations légales : revalorisation des points d'indice, des conditions salariales des assistantes familiales, etc., mais aussi de faire le plan d'urgence et l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt).

Nous avons créé 270 places, depuis le plan d'urgence, et 89 sont en cours d'ouverture dans quelques mois. 450 places chez les assistants familiaux, 138 mesures d'accompagnement à domicile renforcé, 472 mesures d'accompagnement à domicile.

Nous dépassons nos ambitions, mais peinons à répondre à ces multiples besoins, non pas par l'inaction de notre institution, mais par l'évolution de notre société : augmentation des placements des 0-3 ans, malgré les multiples actions liées à la prévention précoce au développement du programme des 1 000 premiers jours. Nous avons accentué le repérage des situations à risque, développé le soutien à la parentalité en lien avec la CAF.

Sous l'impulsion du Président, nos collaborateurs départementaux multiplient les tentatives pour créer des places. D'ici quelques semaines nous évoquerons en détail un nouveau plan, établi grâce au schéma directeur immobilier qui nous a permis de repérer un certain nombre de locaux vacants, que nous pourrions transformer en microcrèches très rapidement, et donc accueillir les enfants âgés de 0-6 ans très rapidement.

Au-delà de la mobilisation du foncier, apparaît la question des ressources humaines. Comme vous l'avez dit, le secteur social est en crise. Ce métier de vocation, de passion, de sens, est particulièrement éprouvé et nous peinons, institutions comme organismes gestionnaires, à recruter et à pérenniser dans le temps, ces postes.

Les grèves récentes, incluant des chefs de service, témoignent de ces difficultés. J'ai en tête une publication d'un de nos collaborateurs, de Roubaix, pointant avec beaucoup d'objectivité l'acharnement du Département pour tenter de résoudre cette crise, mais son incapacité à le faire seul.

C'est dans cette logique que nous nous réunissons très régulièrement, en comité restreint, en plus des Comités Départementaux de la Protection de l'Enfance que nous avons régulièrement. Et autour de la table, nous avons la Préfète, mais aussi des magistrats, l'ARS, l'Éducation Nationale, la CAF, la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse). Nous travaillons tous de concert pour tenter de faire face à cette situation de crise.

Je peux déjà vous annoncer que ce jeudi se tiendra le Comité Départemental de la Protection de l'Enfance et sera annoncé un certain nombre de mesures pour accueillir, notamment, les enfants dits à double vulnérabilité. Lors de cette préparation de ce comité, d'ailleurs, la PJJ nous faisait part de vouloir mettre à disposition des postes pour les cellules de recueil d'informations préoccupantes, mais là aussi nous devons faire face à la réalité : seule une candidature a été reçue par la PJJ. Vous voyez que ce n'est pas qu'une question du Département du Nord.

Ce constat pessimiste peut être nuancé par l'agilité et la réactivité de nos partenaires associatifs. Parmi les 21 organismes gestionnaires, dont l'EPDSAE, nous pouvons noter cette envie d'expérimenter, de déployer de nouvelles offres, de proposer des projets innovants. Vous avez évoqué -15 % à l'EPDSAE, je ne sais pas où vous êtes allé chercher ces chiffres, moi je ne les connais pas.

M. le Président.- On ne les connaît pas les -15 %.

Mme TONNERRE-DESMET.- Bref, nous constatons cette volonté de se réinventer, d'adapter de nouvelles pratiques, d'accompagner des changements.

Alors, j'entends vos remarques pertinentes pour certaines, provocantes pour d'autres. Nous n'avons pas attendu le Groupe Écologiste pour agir sur ce mandat, et je crois que cette délégation n'appelle pas à des bassesses politiques. Soyez dans la proposition, dans le calcul de vos propositions, dans la construction, tant pour ces enfants que pour les agents.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Marie. Qui souhaite la parole ?

Oui, Sylvie CLERC-CUVELIER.

Mme CLERC-CUVELIER.- Merci Président.

Mes chers collègues, moi je voudrais revenir en fait sur le Budget. Le Budget, bien entendu aujourd'hui, il nous réunit tous, mais moi je suis repartie depuis 2021. Alors en fait, en fonctionnement en 2021, le budget de la délégation aux personnes en situation de handicap, c'était en fonctionnement, 376 M€. En 2022, 380 M€. En 2023, 416 M€. En 2024, 445,90 M€.

En investissement, c'était 3,93 M€ en 2021 et 2022, 4,50 M€ en 2023 et 2024.

Pour l'APCH, on voit depuis 2021 une augmentation qui passe de 130 M€ à 139,60 M€. Et pour les établissements médico-sociaux, on parle de 228 M€ en 2021, 228 M€ en 2022, 254 M€ en 2023 et 265,90 M€ en 2024.

Ces chiffres-là, certes, on peut toujours les critiquer, on peut toujours dire que ce n'est pas assez. Mais n'empêche qu'avec -22 % de DMTO, moi je pense qu'on fait le job et qu'on est là, on est là pour les nordistes.

Vous parlez ensuite de l'accueil familial. L'accueil familial, c'est un enjeu qui est national. Aujourd'hui, on vient sur la formation. Aujourd'hui, on vient également sur les aménagements, sur le soutien qu'on peut avoir auprès de ces accueillants familiaux. On s'est battu avec le Président, auprès de l'ADF pour porter le message des accueillants familiaux encore l'année dernière. Pour moi, c'est un enjeu qui est national, et aujourd'hui, on sait très bien aussi que nous, dans le financement en tout cas des accueils familiaux, on est au-dessus de la strate de compensation.

Ensuite, sur les CPOM, on peut y revenir. Les CPOM, c'est 5 M€ de 2024 à 2028. Avec un budget de fonctionnement qui sera du coup augmenté de 5 M€ à horizon 2028. Vous nous dites aujourd'hui qu'il n'y a pas assez de visibilité. Il y a de la visibilité, c'est juste qu'elle est annuelle. On a un lissage parce que les structures elles-mêmes ne sont pas prêtes à investir le montant dès la première année. Donc c'est un lissage.

Ce que je peux vous dire, c'est que 19 places d'accueil de jour seront créées. 30 places de SAMSAH et de SAVS seront créées, et ceci est de l'accompagnement pour les personnes qui sont à leur domicile. Ensuite, nous avons également des remontées pour l'ARS, à faire au 31 mai 2024. On met en discussion avec eux pour que chaque place à double financement soit compensée par l'ARS.

À l'horizon, les CPOM ce seront plus de 100 places créées à l'horizon 2024. On pourra aussi dire que le statut aujourd'hui des éducateurs, le statut des professionnels qui interviennent dans le champ du handicap, est aujourd'hui à mettre en exergue, parce que les structures peuvent créer des places. On peut investir dans des places, mais il n'empêche qu'il faut qu'il y ait des accompagnements de qualité au sein de ces services.

Moi, voilà ce que je voudrais dire. Je me félicite qu'on ait un Budget d'augmentation, je me félicite que les CPOM puissent à un moment donné être contractualisés et avoir une lisibilité, même si elle n'est pas suffisante à votre fait. Mais en tout cas, je remercie également Doriane d'avoir présenté la politique départementale des solidarités humaines. Je remercie également Marie CHAMPAULT pour la reconnaissance du travail qui est accompli, par moi et mes collègues. Je remercie le Président qui monte au créneau à longueur de journée, auprès des ministres et auprès de l'ADF, pour pouvoir justement faire augmenter tout cela.

Et puis je voudrais dire aussi que oui, des points d'alerte on en a, on n'arrête pas de le dire. Les compensations de la CNSA auprès du budget de la PCH, les budgets de la compensation CNSA auprès de la MDPH. Tout ça ce sont des sujets aujourd'hui qu'on a en alerte, sur lesquels on travaille pratiquement quotidiennement.

Donc oui, moi je dis, le Département est là, le Département sera là. Il était déjà là dans les années précédentes et depuis qu'il y a la Délégation Spécifique Handicap qui a été créée, on est à l'écoute des organismes gestionnaires, on a procédé à leur rebasage, on a procédé également à l'augmentation du point. Entre le soutien au Covid en 2022, au financement Ségur des établissements médico-sociaux en 2022, à l'augmentation du point d'indice de 2022 et 2023, au rebasage des établissements en 2023, pour ceux qui étaient sous dotés, à la revalorisation des dotations en 2023, c'est 34,5 M€ qui ont été déployés depuis l'arrivée en 2021, et hors création de places en CPOM.

Donc oui, moi je me satisfais de ce Budget en augmentation.

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup, Sylvie.

La parole est à Frédérique SEELS.

Mme SEELS.- Alors mes chers collègues, je voudrais vous dire que je rêvais aussi d'un autre monde.

Moi aussi, je rêverais qu'on ait une grande loi sur l'autonomie des seniors et qu'on ait des moyens qui soient bien supplémentaires à ça. Mais cette loi elle ne vient pas, je le regrette, on y a travaillé, mais il y a évidemment besoin de refonder la politique des seniors en France.

Ce n'est évidemment pas le rôle du Conseil Départemental, qui est dans une position de subir un certain nombre de choses, et d'essayer d'améliorer le quotidien de nos seniors par les actions qu'il peut mener avec les moyens qu'il peut avoir.

Je vais revenir sur la question du Budget, parce que ce n'est pas exact ce qui a été dit. Sur le BP 2023, on avait mis 15 M€ et on a revalorisé lors du BS pour arriver à 17 M€. Cette année c'est bien 17,70 M€ en fait qui sont au Budget. Il n'y a pas de différence, sur le budget sur les SAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), par rapport à ce qui était noté l'année dernière sur l'avenant 43. Il y a aucune différence sur ce sujet.

Je vais revenir sur ce qu'a dit le Président. C'est vrai que, s'il ne le faisait pas, moi j'irais, mais il y va notre

Président, voir les ministres et essayer d'aller chercher les moyens qu'on a mis. C'est-à-dire les 10 M€ qu'on a mis, il essaie de les faire compenser, et d'avoir ce qu'on mérite sur nos sujets, c'est-à-dire exactement les mêmes compensations que les autres Départements. Sur ça, le job il est fait par le Président auprès des ministres, et on voulait le souligner. Ce n'est pas juste un effet de discours, c'est aussi une réalité de l'action qui est menée par le Département et par son Président, et moi je ne peux que saluer ça, parce que c'est une réalité objective. Petit mot quand même, pour dire qu'on ne se contente pas de ce qu'on a, on essaye de trouver des moyens complémentaires pour agir.

Je voulais aussi dire qu'il y a eu 6 EPHAD qui ont été soutenus, dans le cadre du Fonds d'urgence qui a été mis en place par l'État, et il y a eu aussi 5 SAD - ça ne veut pas dire évidemment qu'on ait pu traiter tout le monde, vous l'avez compris. Il y a des situations complètement différentes dans les EPHAD et dans les SAD. Je vais parler par exemple des EPHAD que je connais très bien :

- soit on a des situations qui sont des situations de sous remplissage - je pense à certains EPHAD de la Flandre qui sont dans des mauvaises situations,
- soit certains sont en mauvaise situation parce que ce sont des EPHAD anciens, qui n'attirent plus la population, qui sont de petites tailles, qui ont des rentabilités qui se dégradent et qui n'arriveront plus jamais à un équilibre,
- soit on est sur des EPHAD un peu différents, qui sont avec des situations sociales un peu compliquées en interne, qui amènent une information à l'extérieur assez négative, dans lesquels on a beaucoup de difficultés.

On a quand même des situations extrêmement variables, entre des SAD associatifs en difficulté - parce qu'ils ont un effet d'échelle très inférieur à la rentabilité possible - soit des SAD qui ont des difficultés un peu sociales.

Je voulais dire que, ceux qui ont été aidés, sont ceux qui ont creusé des trous extrêmement importants. Pour les autres on est aussi en train de regarder comment - et l'ARS y travaille, clairement, c'est d'abord l'ARS qui est mobilisée sur la rentabilité des SAD puisque c'est elle qui autorise les SAD et qui va amener des compensations sur ces sujets, et qui le fait, de façon assez lourde - et nous on accompagne cette politique.

Là-dessus, il y a une politique nationale, mais il y a aussi des politiques locales, qui accompagnent cette dynamique. Nous, on n'était pas décisionnaires de ce qui était fait sur ces sujets, certainement qu'il aurait fallu plus, mais je voulais quand même vous préciser qu'on a eu 41 % du budget régional dans le Fonds d'urgence qui a été donné, et c'est donc une somme très importante qui a été allouée à notre territoire.

Je voudrais revenir aussi sur le financement des SAD. Le tarif socle est de 23,50 €. À cela, s'ajoute les 1,90 € sur le tarif moyen des SAD qui est payé par les usagers. Ensuite on a le 1 € du Président, ce qui fait 10 M€ pour le Département. 4,10 € d'avenant 43 et 2,63 € de dotation qualité. Ce qui fait 33,13 € qui sont payés. C'est très important Président...

M. le Président.- Est-ce que tu peux me répéter ce chiffre ? Que je l'aie, là...

Mme SEELS.- 33,13 €, en moyenne, qui sont payés...

M. le Président.- Voilà, 33,13 € et pas 23,50 €...

Mme SEELS.- C'est très important d'avoir ce chiffre, parce que les usagers payent une somme, mais ce que donne le Département, c'est aussi le fonctionnement de la structure. Aujourd'hui, les structures qui vont mal sont des structures qui ont des déficits antérieurs et ce ne sont pas des structures qui, aujourd'hui, nous attrapent par le colbac pour nous dire qu'elles n'arrivent pas à fonctionner avec ce que donne le Département.

Je me permets de le dire parce que j'ai fait le tour de toutes les SAD - vous le savez que l'année dernière j'ai fait un tour complet de tout le département - et j'ai bien vu quelles étaient les situations. Aujourd'hui on ne s'en plaint pas.

Tout à l'heure vous avez parlé de la dotation qualité et du fait qu'il fallait que ça rentre dans le tarif socle. Je suis fondamentalement contre et je vais vous dire pourquoi. S'il y a bien une chose qui nous a été révélée par l'avenant 43, c'est qu'évidemment il fallait financer plus, il fallait chercher plus de compensations auprès de l'État. Mais l'avenant 43 a tout de suite mis en place la dotation qualité.

La dotation qualité, c'est de meilleurs soins pour nos seniors, avec différents critères - je ne vais pas revenir, vous savez que ça a été affiché à de nombreuses reprises, sur quels étaient les taux de prise en charge et pourquoi - mais je vais en donner un : par exemple dans la dotation qualité, vous avez le fait que nos seniors, on s'occupe d'eux soir et week-end, et ça, ça donne des points, et des moyens, aux EPHAD pour le faire.

Eh bien ça, moi, honnêtement, je suis ravie qu'il y ait une dotation qualité et qu'on puisse se dire que celles qui, quelque part, sont le plus dotées sont celles qui assurent le meilleur service auprès de nos seniors. Que papi et mamie puissent, le soir, avoir quelqu'un et que ça ne s'arrête pas à 18 heures, avoir quelqu'un qui leur donne à manger et qui

ne leur donne pas à manger à 17 heures, qu'on puisse venir les changer, qu'on puisse le week-end s'occuper d'eux - parce que de temps en temps, dans certains SAD, il n'y avait pas ça - et ces SAD sont appelés certainement à disparaître parce qu'ils ne peuvent pas assurer une prestation de qualité.

La dotation qualité ce ne sont pas que des moyens, ce sont aussi, en face, des services pour nos seniors, et ça, moi j'y tiens, je tiens à ça et je ne veux pas - et je ne voudrais jamais - que ce soit rentré dans le tarif socle, parce qu'il faut savoir ce qu'on paye. Et quand on paye ça, on paye un travail de qualité, assuré, pour nos seniors.

D'ailleurs ceux qui veulent le plus la disparition de la dotation qualité, ce ne sont pas les SAD associatifs, ce sont les SAD du privé, parce que le jour où on fait ça, ils font ce qu'ils veulent, clairement, sur ce sujet. Je me permets de mettre en exergue, parce que sur cette question-là il faut bien assurer la dimension de qualité.

Il y a beaucoup de choses que vous avez dites dans toute la politique qu'on peut mener. Clairement je peux revenir sur tous les sujets, mais peut-être que j'ai dit l'essentiel.

Pour les CLIC, peut-être quand même, pour revenir sur cette question, puisque vous l'avez évoquée. Quand ils sont devenus relais autonomie, leur financement a augmenté. On ne peut pas dire qu'ils ont eu des missions supplémentaires, quand on n'a pas de moyens complémentaires. Ils ont eu des missions supplémentaires avec des moyens, qui sont des moyens complémentaires.

Aujourd'hui ils ont aussi des moyens qui ont été compensés quand ils sont devenus relais autonomie. Tout ça demande un travail d'optimisation. On va me dire que ce travail d'optimisation est fait tout le temps, ce n'est pas vrai. Je peux vous assurer que quand je me rends dans un certain nombre de structures, je vois bien qu'il y a des travaux d'optimisation à mener dans chacune d'entre elles.

Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres, on pourrait produire beaucoup de chiffres. J'ai décidé de vous parler des éléments : un peu de chiffres sur la démarche des SAD, sur les actions qui sont menées et les actions de qualité. On rêve d'une réforme, elle n'existe pas, mais on fait tout ce qu'on peut. Honnêtement, je pense que, là-dessus, on a gardé les 10 M€, le 1 € du Président sur les SAD, et on a beaucoup débattu sur ce sujet, Président, moi j'y tenais énormément. Je pense qu'on ne démérite pas, sur la politique qu'on mène vis-à-vis de nos seniors.

On pourrait faire mieux mais il faudrait plus de moyens, et ces moyens il faut que l'État nous les donne. On ne peut pas les produire, nous, en plus sur ce budget. On n'a pas à avoir honte, j'en suis même fière, et je remercie le Président, parce que c'est aussi grâce à lui, et je sais qu'il va aller encore en chercher, il n'a pas fini d'aller embêter Catherine VAUTRIN sur ce sujet.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci Frédérique.

Je vais laisser la parole à Doriane BECUE, ensuite à Marie CIETERS, puis Jean-Luc DETAVERNIER et Martine ARLABOSSE.

Vous voyez, tout le monde veut la parole.

Vous faites à deux voix ? Ça marche.

Mme BECUE.- Je vais faire très court.

Oui, sur le nombre d'allocataires du RSA, nous sommes optimistes puisqu'on a fait le choix, avec toute l'équipe départementale, d'investir sur l'accompagnement de manière très renforcée pour les allocataires du RSA. Et vous l'avez vu, ça fonctionne, puisqu'on est à moins de 90 000 allocataires aujourd'hui, et ça va continuer puisque, avec l'État, avec France Travail, nous misons sur l'accompagnement de tous les allocataires du RSA.

J'avais proposé une visite à tous les élus de la Commission 2 - Commission des Solidarités de France Travail. Je remarque que les élus qui étaient présents, donc à la fois ceux de notre Groupe et les élus écologistes, n'ont pas critiqué France Travail, parce qu'ils se sont aperçus que France Travail, c'est une chance pour les allocataires du RSA.

C'est une chance parce que, contrairement à ce que vous avez énoncé tout à l'heure - en gros, on s'occupe des allocataires du RSA les plus employables - c'est une erreur, c'est un mensonge. Aujourd'hui, on accompagne tous les allocataires du RSA, y compris ceux des quartiers en politique de la ville et qui le sont depuis longtemps. Et ça fonctionne, c'est peut-être ça qui vous dérange. Aujourd'hui, avec tous les moyens mobilisés, avec les équipes, on permet à des personnes qui sont en précarité de retrouver le chemin de l'emploi.

Je vous invite - je sais que vous avez un train de retard, mais ce n'est pas très grave - le site est ouvert et quand vous voulez, vous êtes le bienvenu pour visiter et voir que sur place, à la fois avec les coaches emploi, on a des psychologues, on a des travailleurs sociaux, et il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions, y compris pour les questions de mobilité, les questions de logement, les problématiques de santé, il y a une réponse qui est apportée à chaque allocataire du RSA.

Sur les associations caritatives, le Département est présent. C'est vrai que le contexte est compliqué, mais, on a souhaité vraiment maintenir l'ensemble des subventions qui sont accordées, et puis avec notre collègue Patrick, l'année dernière, nous avons mis en place des paniers, également pour les personnes les plus démunies, mais ça aussi, pas un mot aujourd'hui dans vos interventions.

Sur l'insertion par la culture, les Vice-présidents que nous sommes, nous ne travaillons pas seuls dans notre délégation, et on n'a pas qu'une vision de notre délégation, mais on travaille bien ensemble et sur l'ensemble des thématiques. Vous l'avez énoncé tout à l'heure. Marie TONNERRE-DESMET vient d'évoquer les difficultés qu'elle peut avoir, notamment sur cette thématique, enfance, famille, jeunesse, et tous les élus doivent être solidaires lorsqu'il y a une crise, lorsqu'il y a des difficultés, et on a fait ce choix, et on l'assume avec Martine, de stopper cet accompagnement, de se mobiliser plus sur France Travail, sur l'accompagnement renforcé, et de redéployer des crédits pour d'autres thématiques, pour d'autres difficultés.

Et moi, je suis très heureuse qu'avec les collègues, on ait fait le choix de donner plus de moyens à l'enfance.

M. le Président.- Merci Doriane.

Je vais laisser la parole à Martine.

Mme ARLABOSSE.- Doriane, je vais rebondir sur ce que tu dis.

Nous avons pris cette décision ensemble, mais aussi avec d'autres Vice-présidents, et je remercie aussi le Président de sa confiance, mais c'est aussi une orientation. On est là, aussi, pour dire que le travail est bien fait, de tous les partenaires, qu'il y a vraiment un accompagnement, on est bien conscient de ça, mais il faut dire qu'il y a des choix à faire dans la période où nous sommes, ce n'est pas facile non plus, et, bien sûr, il a fallu opérer dans un souci d'optimisation budgétaire.

En ce qui concerne les réseaux de développement culturel en Milieu Rural, c'est vrai que le Département du Nord est toujours bien présent en milieu rural, nous avons consenti à une baisse, mais je vous rappelle quand même que nous sommes bien présents dans les actions, avec la médiathèque départementale du Nord, les réseaux lectures publiques, les acteurs culturels, qu'on soutient au titre du soutien à la vie culturelle.

On est toujours présent, on est toujours là, et ça, il faut le rappeler.

Merci, Président.

M. le Président.- Merci Martine.

Les médiathèques du Nord, la fermeture de médiathèques et autres, vous n'avez pas les bonnes sources. Désolé. Vous nous apprenez des choses, c'est intéressant...

La parole est à Marie CIETERS.

Mme CIETERS.- Merci Monsieur le Président,

Je vous remercie chers collègues de vos interventions. Merci à ma collègue Anne VANPEENE et l'ensemble des collègues de la majorité qui soutiennent nos orientations budgétaires en faveur d'une politique volontariste et d'investissement qui reste ambitieuse, au regard des contraintes budgétaires toujours très compliquées qui pèsent sur notre Département.

Vous l'avez rappelé, Madame BRIDOUX, nous votons aujourd'hui un budget dans un contexte où l'inflation reste très forte et où le tarif de l'énergie continue d'augmenter. Nous votons pour autant un budget de 193,30 M€, 113,80 M€ en fonctionnement, 79,50 M€ en investissement.

Je tiens quand même à rappeler qu'en 2021, nous votions un budget qui s'élevait à 164,80 M€. On a quand même + 30 M€ sur cette délégation pour notre budget. Cela témoigne de la pression très forte des dépenses de la délégation Éducation, collèges, sur les finances du Département, sans aucune compensation de l'État.

Concernant le fonctionnement, les dépenses connaissent une légère hausse par rapport à 2023, grâce à une politique d'achat énergétique maîtrisée et une volonté d'amélioration de l'exécution budgétaire des collèges.

Concernant les politiques volontaristes, je vais répondre un petit peu à tout le monde, puisque tout le monde se plaint un petit peu des montants. D'où viennent les crédits qu'on affiche aujourd'hui au BP 2024 ? Le PEDC 2024, délibération du 22 janvier 2024, suffrages exprimés : 66. Votes pour : 66. Les Verts se sont abstenus, on considère que cela ne rentre pas dans le calcul. Pour moi, on a voté à l'unanimité.

Délibération de l'ARC 2024, 22 janvier 2024. Décision acquise par l'assentiment de l'Assemblée.

Délibération de l'aide à la demi-pension, 26 juin 2023. Suffrages exprimés : 58. Pour : 58. Les Verts se sont abstenus. Personne n'a voté contre, au sein de cet hémicycle, les délibérations qui fixent aujourd'hui les crédits

volontaristes que nous proposons au budget.

Pas de désengagement, Monsieur JAMELIN, des aides, juste un calcul plus précis, nécessaire, par rapport aux règles votées par l'Assemblée, sans aucune opposition.

Dans le contexte très compliqué qu'on a connu, nous avons été amenés à faire évoluer techniquement notre dispositif PEDC, en annualisant les crédits pour 2024, et en donnant la possibilité aux établissements d'utiliser cette dotation jusqu'à la fin d'année.

Je rappelle que, dans ce contexte, on aurait pu annuler toutes nos politiques volontaristes, ça n'a pas été le cas. La majorité et le Président - et je vous en remercie Monsieur le Président - continuent à vouloir accompagner les collégiens et leurs familles, au-delà de nos politiques obligatoires, et ça reste quelque chose d'important. On pourrait toujours plus, mais voilà. On a aussi le devoir, en élus responsables, de proposer des choses qui sont réalisables dans le cadre d'un Budget que nous connaissons aujourd'hui.

Je le répète, si vous voulez soutenir la politique du PEDC et les politiques d'aides en faveur de l'éducation, n'hésitez pas à aller voter, puisque généralement, ou vous vous abstenez, ou vous votez contre.

Aujourd'hui, nous consacrons 825 euros par élève, hors dépenses RH, et je pense que mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER pourrait dire que ça a un impact non négligeable sur notre délégation, sans compter toutes les politiques transversales qui nous ramèneraient encore plus que 825 euros par élève.

En termes d'investissement, nous poursuivons notre politique de reconstruction de réhabilitation, associée à un programme d'entretien de maintenance régulière et d'équipements aussi. Madame BRIDOUX, je peux vous l'assurer, notre politique pour prévoir les travaux dans les collèges, est vraiment de travailler au plus près avec les équipes et, après, forcément, nous avons un budget et nous allons en priorité, là où il y a besoin de faire des réhabilitations, des rénovations ou des travaux.

Je peux vous dire qu'on a une année qui est quand même assez remarquable :

- le début prochainement de la demi-pension du collège Sévigné à Roubaix,
- la poursuite des travaux du collège Debeyre à Marquette-lez-Lille,
- la fin des travaux des quatre collèges de CPE de l'Avesnois,
- les travaux dans les cités mixtes,
- la réalisation des travaux dans le cadre des programmations annuelles,
- les interventions des travaux d'urgence,
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap,
- la clôture du programme Leds,
- la finalisation du collège Paul Duez à Cambrai,
- la finalisation des travaux du collège Van der Meersch à Mouvaux,
- le démarrage des études de conception de l'opération de reconstruction passive - et ça sera une nouveauté - pour le collège Fernande Benoist à Hazebrouck,
- le démarrage de la conception du projet de réhabilitation du collège Gayant à Douai,
- la réalisation du collège Eisen à Valenciennes dans la perspective du regroupement avec le collège de Watteau.

Je pense que notre délégation n'est pas en reste dans ce budget 2024. J'ai entendu les efforts que nous devons collectivement entreprendre pour trouver des solutions pour nos enfants, les enfants de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), et Marie, je sais le travail que tu effectues pour les protéger.

Des aides, aussi, en faveur de la lutte des victimes de violences intrafamiliales, pour la santé, la prévention, le handicap, nos aînés. Je suis vraiment à l'écoute de vous tous, si vous avez des solutions miracles pour des propositions qui permettraient d'améliorer encore notre politique en faveur des collégiens, tout en présentant un budget, comme vous l'avez rappelé M. le Président, équilibré et sincère.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Marie.

Je vais laisser la parole à Jean-Luc DETAVERNIER.

M. DETAVERNIER.- Merci.

Concernant le budget des Ressources Humaines, j'ai relevé peu de critiques au niveau des interventions des différents Groupes, simplement quelques besoins d'éclairage, que je qualifierai au niveau de Soraya, à qui je réponds volontairement et avec plaisir.

Tout d'abord au niveau des effectifs, le but est d'avoir des effectifs constants. Actuellement on tourne, avec les CDD, à 8 125 agents. Ce n'est pas pour autant que l'ensemble des dépenses de fonctionnement restent stables, puisque sur la période 2021 à 2024, la masse salariale passe de 409 M€ à 468 M€, ce qui représente un accroissement de 15 % alors qu'en parallèle on développe un gros budget en matière informatique. Les interventions sont là aussi pour économiser du temps au niveau des agents et améliorer la qualité de service et malgré tout on maintient des effectifs constants.

Sur l'attractivité au niveau de la collectivité, je dirais qu'on n'est pas très originaux au niveau de la collectivité du Département, puisque les difficultés qu'on connaît, ce sont des difficultés qu'on rencontre au niveau de toutes les collectivités, à savoir : la tension sur un certain nombre de métiers, et aussi un peu une crise de vocation au niveau des fonctionnaires. Ces problèmes, on les connaît, ce n'est pas pour autant que la collectivité manque d'attractivité. On a des candidatures, et beaucoup de candidatures, notamment au niveau de personnes qui seront embauchées en tant que contractuelles.

Aujourd'hui au niveau des contractuelles et des non-titulaires sur la collectivité, on est à 10 %. Encore une fois, je l'assume, je préfère embaucher des contractuels que de laisser des postes vacants, qui seraient une mauvaise solution. Le petit refrain, toujours le même, de vouloir nécessairement embaucher des statutaires : quand il n'y en a pas, il n'y en a pas, et effectivement il faut aussi embaucher des gens avec beaucoup de qualités.

Sur les prestations sociales, on n'est pas en reste, on est même avant-gardistes sur des domaines comme la prévoyance, comme la mutualité. On consacre quand même au niveau de la collectivité plus de 11 M€ au niveau des prestations sociales, au niveau des agents. Je crois que c'est assez remarquable et ça mérite d'être souligné.

Sur le télétravail, qu'est-ce qu'on n'avait pas entendu au niveau du télétravail ? Les syndicats étaient vent debout lorsqu'on a lancé l'expérimentation avant la période COVID. Aujourd'hui je constate une chose, il y a près de 5 000 agents qui télétravaillent, un à deux jours par semaine, et le télétravail c'est quelque chose qui est facultatif, on n'oblige personne à télétravailler. Certains postes ne sont pas télétravaillables et d'autres le sont entre un ou deux jours suivant les métiers. Aujourd'hui on s'aperçoit que les agents demandent davantage de temps en télétravail, et je pense qu'il faut être raisonnable, il faut garder la cohésion des équipes, un, deux jours, tel qu'on l'a développé, me paraissent bien.

Il y avait une question aussi sur la nomination des lauréats du concours. Simplement pour dire que quand un agent occupe un poste qui correspond au grade du concours qu'il a obtenu, il est systématiquement nommé, et je pense qu'au niveau de Soraya, il y a une confusion, avec les examens professionnels à la promotion interne, où la nomination passe par les campagnes annuelles avec les quotas - et les quotas ce n'est pas nous qui les déterminons systématiquement.

Fatalement, c'est à ce niveau-là qu'il faut voir les choses, et je crois qu'on n'est pas en reste, puisqu'il y avait eu attente en fin d'année d'un décret - qui est d'ailleurs paru en décembre 2023 - et aussitôt qu'on a eu l'apparition des décrets, on a fait une liste complémentaire au niveau des promotions et on a promu 51, c'est-à-dire le maximum qui était possible, et ce, en début d'année, c'est d'ailleurs quelque chose qui était souligné par pas mal de syndicats.

Et enfin un dernier point qui me tient beaucoup à cœur, c'est l'argent qu'on met au niveau de la formation. On met quand même 5 M€ au niveau de la formation, dans une collectivité comme la nôtre. C'est important, mais je pense que c'est crucial si on veut que nos agents s'adaptent, qu'ils ne deviennent pas obsolètes au niveau de leur métier et qu'on puisse les valoriser. On a développé "Nord Potentiels", "Nord Talents", justement pour donner la possibilité à nos agents de s'épanouir au sein de la collectivité et prendre les postes de manager de demain.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ce Budget, qui est je crois un beau budget.

M. le Président.- Merci Jean-Luc.

On a fait le tour de toutes les interventions et réponses qu'on pouvait faire par rapport à vos demandes.

Je vous propose de passer au Budget Primitif de la délégation de Solidarités Territoriales, et je laisse la parole à Valentin BELLEVAL.

M. BELLEVAL.- Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je vais vous résumer en quelques minutes l'étendue des délégations de mes collègues à l'aménagement du territoire, au renouveau des territoires, aux relations internationales, patrimoine, renouvellement urbain, voirie, infrastructures, ruralité, environnement et mobilités douces. En commençant par un premier chiffre, qui est le plus

important de cette présentation : la consolidation du Budget Primitif 2024.

- En dépenses : 238,70 M€, se répartissant comme suit : 45 M€ en fonctionnement et 193,80 M€ en investissement.
- En recettes : on verra le détail juste après, 25,45 M€ : 6,7 millions M€ en fonctionnement et 18,75 M€ en investissement.

La délégation de mon collègue Nicolas SIEGLER, à l'aménagement du territoire, et le Canal Seine-Nord, est de loin les délégations sur lesquelles nous allons engager encore une fois beaucoup de crédits, notamment beaucoup de crédits de paiement sur les dispositifs PTS (Projets Territoriaux Structurants) ADVB (Aides Départementales aux Villages et aux Bourgs). 66,20 M€ en dépenses, cette année, 2 M€ en fonctionnement, 64,20 M€ en investissement.

Je vous le disais, 65 M€ de crédits de paiement inscrits en 2024 pour les projets délibérés depuis 2016, et les premiers paiements de la délibération en 2024 pour les ADVB, les PTS et ces crédits reprennent bien les crédits de voirie.

À noter, l'élargissement du dispositif de bonification Nord Durable sur les PTS et les ADVB, qui est maintenu en 2024, puisqu'il a très bien marché l'an dernier, et il est même élargi au dispositif voirie pour tous les projets qui répondent aux enjeux de transition écologique et solidaire.

On avait lancé aussi l'an dernier l'appel à projets ADVB énergie, dédié aux projets liés à la sobriété énergétique, à la production d'énergie renouvelable, eh bien, face au succès rencontré par l'ADVB énergie, le dispositif est maintenu en 2024.

À noter enfin, le Département tient son engagement pris par le Président en début de mandat, à savoir rehausser chaque année le seuil des communes qui peuvent prétendre aux aides ADVB, qui est bien porté cette année en 2024 à 4 000 habitants, contre 3 500 l'an dernier.

Voilà pour l'essentiel de cette délégation aménagement du territoire.

Un mot sur la délégation du logement qui a été reprise, vous savez, en fin d'année dernière par notre collègue Nicolas également. 11,90 M€ inscrits pour le logement cette année, 6,20 M€ en fonctionnement, 5,70 M€ en investissement.

À noter pour ces dépenses de fonctionnement, principalement du FSL (Fonds solidarité logement), c'est la mise en œuvre de notre Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, à 6,20 M€ et 5,70 M€ en investissement, à la fois la subvention d'équilibre de Partenord Habitat, 2 M€ d'un côté, et le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS) de l'autre, avec un budget 2024 stable à 3,20 M€ pour accompagner la programmation annuelle réalisée depuis 2020.

Sur les Relations Internationales, la délégation de Sylvie LABADENS, quelques chiffres : c'est la délégation qui va chercher le plus de recettes qu'elle ne comprend de dépenses, c'est plutôt une bonne nouvelle, un exemple à suivre. 300 000 € de dépenses en fonctionnement pour la délégation de Sylvie LABADENS, c'est 4 M€ de recettes de fonctionnement.

Le Département - d'ailleurs c'est une nouveauté, on s'est beaucoup engagé dans la nouvelle programmation Interreg - devient chef de file de deux projets Interreg VI, et partenaire de plusieurs autres projets Interreg. On a 5 M€ de recettes attendues pour 8,30 M€ de dépenses sur 5 ans. C'est aussi ça, la politique de l'Union Européenne, c'est coller aux politiques portées par l'Union Européenne pour aller générer beaucoup de recettes et finalement des projets qui seront très bien financés.

À noter, deux opérations assez symboliques, l'action du Département dans le Comité du Détroit, pour l'organisation de rencontres entre jeunes des pays adhérents, en amont des Jeux Olympiques qui se déroulent cette année, et l'engagement du Département dans le dispositif ELENA (European Local ENergy Assistance), pour financer des maîtrises d'ouvrage via un mécanisme européen d'assistance technique pour les projets d'efficacité énergétique. Sur l'ensemble de nos projets de rénovation énergétique de nos bâtiments publics on pourra se faire financer de l'ingénierie au titre de ces financements européens.

On passe à la délégation Patrimoine, Renouvellement urbain et Politique de la ville, portée par Nicolas LEBLANC. Notons en dépenses : 40 M€, tout rond, inscrit cette année, 19,30 M€ en fonctionnement. Il y a notamment des baisses significatives des frais de location de nos bâtiments, suite à l'intégration des services au sein du forum, ce qui a permis de lâcher des locations sur d'autres bâtiments dans la métropole. Des renégociations de contrats d'énergie à la baisse qui ont été plutôt une bonne nouvelle cette année. Et en investissement on va être cette année à un peu plus de 20,60 M€ en 2024. C'est en baisse par rapport à l'an dernier parce qu'il y a des opérations qui arrivent à leur terme, je pense par exemple à l'EPDSAE de Bauvin, le regroupement des services à Douai. On a beaucoup d'opérations qui arrivent à leur terme et qui vont permettre de diminuer significativement cette ligne cette

année. On vous a donné dans la présentation quelques exemples.

Notons également qu'il n'y a pas de crédit dédié sur la politique de la ville sur les nouveaux contrats 2024-2030, qui commencent à être signés. On a 13 communes qui vont être signataires d'un contrat de ville pour le Département du Nord cette année, avec l'État - le Département est bien évidemment partenaire, mais vient en abondement sur ces crédits de droit commun, sur les différentes politiques départementales de soutien aux communes et qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville ou du financement projet qui pourrait être porté par le milieu associatif.

En Voiries, infrastructures, là aussi un budget qui est relativement stable par rapport à 2023. On affiche 98,90 M€ en dépenses cette année ; 9,50 M€ en fonctionnement et 89,40 M€ en investissement. Avec en face de ça, à peu près 10 % de recettes : 9,40 M€ ; 1,20 M€ en fonctionnement, 8,20 M€ en investissement.

À noter sur les investissements pour la délégation Voiries et Infrastructures, des grands projets de maillage territoriaux qui sont toujours en cours :

- les travaux du contournement Nord de Valenciennes qui se poursuivent pour la section Ouest avec 14,40 M€,
- la poursuite des travaux du doublement de la RD 70 à Petite-Forêt pour 5,80 M€ cette année,
- les travaux de la section Strazeele et Merris de la RD 642, à la toute fin de l'année 2024 - les liaisons Strazeele-A25 vont s'engager de manière effective, on est vraiment en toute fin de procédure administrative, on a pris possession de l'ensemble du terrain,
- des opérations plus locales, néanmoins extrêmement importantes pour les territoires, je pense par exemple aux travaux du pont provisoire de Looberghe, qui sont en cours de réalisation, et qui sera effectif et ouvert à la circulation en juillet,
- l'échangeur de Lambres-lez-Douai.

Notons d'autres avancées sur des projets très importants :

- l'enquête publique, qui sera menée en 2024 pour la réalisation du contournement Nord de Maubeuge,
- les études qui se poursuivent sur la RD 500,
- les études qui se poursuivent également pour les travaux du barreau de Cappelle-la-Grande.

Notons enfin que l'enveloppe de 2 M€ qui avait été créée en 2023 pour développer les innovations en matière de voirie, sur les renouvellements de chaussées, est maintenue - cet effort-là est maintenu.

Sur la délégation Ruralité, Environnement, de mon collègue Patrick VALOIS, les dépenses vont s'équilibrer à hauteur de 14,30 M€ ; 7,40 M€ en fonctionnement, 6,90 M€ en investissement. Et en face de ça, 700 000 € de recettes, 300 000 € en fonctionnement, 400 000 € en investissement.

Sur la délégation Ruralité, redisons quelques-uns des engagements forts du Département auprès du monde agricole d'abord - et je n'en dis pas trop puisque je sais Président que vous irez demain au Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et que ce sera l'occasion de parler directement au monde agricole. Mais redisons la participation du Département au Salon International de l'Agriculture chaque année, le financement du laboratoire départemental, l'approvisionnement local qui est une de nos politiques extrêmement importantes, le "Pass Agri Filière" également.

Sur le volet environnemental, l'entretien des espaces naturels du Nord, la poursuite des investissements dans le cadre des dispositifs, plantations et re-naturation. Et un chiffre, intéressant, celui de l'évolution de la flotte des véhicules du Département, où nous souhaitons aller plus vite et plus fort sur le développement des déplacements durables, en favorisant les modes de déplacement alternatifs à la voiture, et nous avons inscrit par exemple cette année moins 640 000 € sur la location de nos véhicules, et la baisse de la ligne des carburants classiques, et à l'inverse +1,70 M€ pour pouvoir faire l'acquisition d'une flotte de véhicules propres et ainsi accélérer cette transition que nous appelons de nos vœux.

Et enfin j'évoquerai les délégations de mon collègue Sébastien SEGUIN. Doriane a présenté ce matin la délégation Tourisme, je rapporterai celle sur les mobilités douces. Vous dire que nous avons un budget de 7,20 M€ en dépenses ; 200 000 € en fonctionnement, contre 7 M€ en investissement. Un budget qui est stable, qui avait été en forte progression, quasiment +20 % l'an dernier par rapport à 2022. On maintient cet effort cette année, avec en face de ça 1,40 M€ de recettes d'investissement

On va continuer à monter en puissance les travaux en faveur du développement du cyclable. On relance et on poursuit les politiques APCD (Aides pour l'accompagnement de la politique cyclable départementale), notre appel à projets pour le financement des projets développant la mobilité douce, et je citerai enfin et en conclusion l'ouverture d'un troisième réseau points nœuds. J'ai entendu que nos collègues saluaient tout à l'heure l'existence de ces réseaux

points nœuds, nous sommes très heureux et très fiers d'inaugurer cette année à la fin du printemps, le réseau Flandres maritime, le troisième réseau points nœuds du département, ce qui va ajouter 600 km de réseau aux 2 000 km de réseau points nœuds existants.

Voilà pour cette présentation, Monsieur le Président, que j'ai voulu faire efficace, mais pour démontrer encore une fois tout l'engagement du Département en 2024 pour continuer à investir pour l'équilibre de nos territoires.

M. le Président.- Merci Valentin.

Merci d'avoir résumé tous ces éléments. Je vais laisser la parole, pour le Groupe Union pour le Nord, à Caroline SANCHEZ.

Mme SANCHEZ.- J'interviendrai sur la voirie départementale et les mobilités douces.

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues, l'année dernière notre assemblée a adopté, à l'unanimité, une nouvelle feuille de route ambitieuse pour nos infrastructures routières via la trajectoire voirie 2023-2028. Les orientations budgétaires dévoilées aujourd'hui concrétisent ce plan d'action destiné à promouvoir des modes de transport alternatifs et à modifier notre infrastructure routière pour la rendre plus résiliente face au changement climatique.

Cela n'est pas le fruit du hasard. Notre bonne gestion des finances départementales permet de conserver un haut niveau d'investissement au service des nordistes et de le porter sur la transition écologique et solidaire. Avec un engagement renouvelé de 100 000 € pour le soutien des projets d'aménagement des aires de covoiturage, nous réaffirmons notre volonté d'encourager les modes de transport partagés et alternatifs. Forts du succès de l'appel à projets 2023, nous félicitons un maintien à 100 % de son enveloppe pour l'année 2024.

Le budget de 2 M€ dédié aux chantiers innovants plus respectueux de l'environnement est à saluer. La démarche engagée en 2023 en faveur de l'éco-innovation est reconduite et sera même amplifiée pour cette année 2024 : déploiement d'enrobé à faible empreinte carbone sur la RD59 Saultain - Préseau, ou encore emploi de gomme végétale sur la réfection des couches de roulement de la RD47 sont autant d'exemples concrets témoignant de notre quête constante d'efficacité et de durabilité.

Nos routes départementales restent au cœur du déplacement quotidien des nordistes. Chaque jour, nos concitoyens empruntent ces itinéraires pour aller travailler, pour accompagner leurs enfants à l'école ou pour accéder aux services de santé. Elles continueront de jouer un rôle crucial dans les années à venir. C'est pourquoi la sécurisation et la modernisation de nos infrastructures restent au cœur de nos préoccupations. Une route bien entretenue est synonyme de confort, de fiabilité, mais surtout de sécurité pour tous.

Notre Département continue à œuvrer pour un réseau plus adapté aux nouveaux enjeux. Le diagnostic des ouvrages de gestion des eaux pluviales, lancé cette année, s'inscrit là aussi dans cette démarche de préparation aux changements climatiques. Dans la continuité, le budget 2024 assure la poursuite de grands projets de maillage territorial. Ils sont essentiels, tant pour la qualité de vie des nordistes que pour l'économie et l'emploi. Les travaux du contournement nord de Valenciennes, section ouest, le doublement de la RD70 à Petite-Forêt ou encore le contournement nord de Maubeuge - pour ne citer qu'eux - se poursuivent. De même, grâce à la détermination de notre exécutif, des chantiers évoqués depuis plus de 40 ans sont lancés et, enfin, sortent de terre, comme l'aménagement de la RD642 ou la création du barreau de Cappelle-la-Grande.

Évidemment, je ne peux passer sous silence, comme l'a rappelé notre Vice-président, les travaux de l'échangeur de Lambres-lez-Douai, ma commune. Cet aménagement d'échangeur n'est pas seulement un projet routier, mais c'est une promesse de développement territorial et d'attractivité économique. Fruit d'une collaboration étroite entre le Département, Douaisis Agglo et les communes concernées, l'objectif est triple :

- Tout d'abord, améliorer la sécurité de tous les usagers de la route. Trop souvent, nous avons été témoins d'accidents qui auraient pu être évités avec de meilleures infrastructures.
- Deuxièmement, ces travaux ont pour but de fluidifier le trafic, de nouvelles bretelles et de nouveaux ronds-points seront créés. En optimisant la circulation, nous réduisons non seulement les temps de trajet mais aussi l'empreinte écologique des véhicules. Une piste cyclable sera également aménagée, c'est un pas de plus vers notre engagement pour une mobilité plus douce.
- Enfin, troisièmement, cet aménagement vise à soutenir le développement économique en facilitant l'accès aux zones d'activité et en redonnant à la voie de l'usine Renault un véritable rôle de desserte.

Merci à nos équipes qui sont sur le terrain, au service communication également, je tiens à le souligner, parce que c'est très important, et ce n'est pas évident d'expliquer aux habitants les déviations multiples qui sont nécessaires pour les 13 mois de travaux - et notamment la fermeture du pont le week-end dernier - ils ont fait un gros travail sur le terrain et vraiment je tiens à les saluer.

Un budget total de 99 M€ consacré à la voirie et aux infrastructures départementales. Nous maintenons notre cap, avec pour objectif ultime, la création d'un réseau routier départemental Nord Durable de haute qualité. Nos investissements répondent aux enjeux de notre époque. Loin d'être une charge, c'est un engagement stratégique dans un avenir plus durable, dans la sécurité et le bien-être de chaque nordiste.

Par ailleurs, la mobilité durable restera au cœur de nos préoccupations jusqu'à la fin de ce mandat. Pour 2024, le Département démontre une ambition renouvelée et significative dans le domaine des mobilités douces, s'engageant résolument dans la continuité de cette dynamique d'investissement. Avec un budget porté à 7,20 M€, le Département affiche une volonté de développer des infrastructures favorables aux déplacements à vélo, soulignant une augmentation significative depuis 2021, où le budget était de 4 M€.

Cette année, la priorité est mise sur la création d'aménagements cyclables innovants et l'amélioration d'itinéraires existants. Des projets d'envergure, tels que les travaux sur la RD17 entre Esquelbecq et Wormhout, ou encore la liaison cyclable entre Landas et Orchies, illustrent parfaitement cette ambition. Ces initiatives visent non seulement à renforcer la sécurité et le plaisir des usagers, mais également à valoriser le tourisme et le patrimoine local, en facilitant l'accès aux équipements culturels et aux sites d'intérêt.

En parallèle, le Département s'engage dans une coopération étroite avec les acteurs à toutes les échelles, européennes, nationales, régionales et locales, afin de maximiser l'impact de sa politique de mobilité douce. La participation à des programmes européens, tel que l'Interreg, comme ça a été rappelé, le soutien de l'État, ainsi que les collaborations avec les communes et intercommunalités, sont autant de leviers actionnés pour tisser un réseau cyclable dense et de qualité. Ces partenariats, soulignant la volonté commune de promouvoir une mobilité durable, s'accompagnent d'un appel à projets sur la politique cyclable départementale qui a déjà rencontré un franc succès en 2023, avec une enveloppe renouvelée et augmentée à la hauteur de 1 M€ cette année.

Ces efforts concertés s'inscrivent dans une vision à long terme, celle de construire un réseau cyclable exemplaire, qui fait du Nord un territoire leader en matière de mobilités douces, répondant ainsi aux défis contemporains de développement durable, de santé publique et d'attractivité touristique.

Permettez-moi, Monsieur le Président, pour terminer mon propos, de saluer encore une fois le travail des agents du Département, qui travaillent de jours et de nuit, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, pour notre sécurité.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup Caroline.

La parole est à Yannick CAREMELLE.

M. CAREMELLE.- Merci Monsieur le Président,

Chers collègues, je vais parler à mon tour des dispositifs qui constituent l'ADN de notre assemblée en termes de solidarité territoriale, qui moi me rendent fier d'être conseiller départemental.

Vous le savez, notre collectivité souffre du contexte des incertitudes économiques, incertitudes renforcées par les mesures du Gouvernement qui pèsent lourdement sur les épaules de notre Département.

Ces temps exigeants nous imposent une gestion exemplaire, ainsi qu'une gestion prévoyante. Notre collectivité affronte en effet l'augmentation significative de ses charges, alors qu'en face, les prévisions de nos recettes restent fluctuantes.

Face à ces vents contraires, notre Département du Nord met un point d'honneur, plus déterminé que jamais, à honorer ses promesses. La solidarité territoriale, boussole de notre collectivité, est, demeure et restera inébranlable.

En matière d'aménagement du territoire, nous saluons un budget stable pour cette année 2024. La stratégie d'investissement, comme l'a souligné notre Vice-président, reste prioritaire avec 97 % de ce budget y étant consacré, garantissant ainsi un impact direct et puissant sur la croissance et l'emploi.

Le Département continue à se positionner en allié de premier rang pour nos communes et nos intercommunalités, avec un soutien indéfectible pour leurs chantiers d'aménagement, que ces communes soient urbaines ou rurales.

Nos actions passées témoignent de notre engagement. De 2016 à 2023, ce sont plus de 340 M€ de subventions qui ont été attribuées à plus de 2 500 dossiers présentés par les communes et par les intercommunalités. Je pourrais être chauvin en ne citant que des exemples d'investissements sur mon canton. Mais je nous pose la question suivante : quel canton n'aurait aucun exemple à citer ? Quel canton pourrait dire qu'il a été oublié du Département ?

Je tiens à mettre en lumière l'approche globale de notre collectivité. Nous proposons une multitude de leviers, tous façonnés pour s'adapter aux particularités de nos cantons. Cette année, le Département accentue sa détermination avec une palette enrichie, pour preuve l'augmentation du seuil d'éligibilité à 4 000 habitants pour le volet voirie communal de l'ADVB.

Nous continuons sans faille à promouvoir le développement des communes rurales, témoignant ainsi de notre écoute et de notre adaptabilité aux besoins des élus locaux. Ce budget 2024 incarne la volonté de notre majorité départementale à façonner un département prospère et à construire un Nord durable au service de tous les habitants.

La poursuite de l'ADVB énergie vient compléter ce tableau avec un financement spécifique pour soutenir les initiatives locales en matière de production d'énergie. Notre collectivité confirme son positionnement, consciente que le développement territorial durable n'est pas une option, mais bien une nécessité absolue.

Cela m'amène à un autre sujet qui mérite une attention toute particulière, le bonus Nord durable. Cette initiative qui a vu le jour en 2022, continuera pour l'année 2024 à s'étendre aux projets structurants territoriaux. Ce bonus n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen dynamique de pousser plus loin l'ambition des communes et intercommunalités sur des projets vertueux. Nous avançons avec la volonté de construire un Nord résilient et respectueux de l'environnement.

Dans le même esprit, nous concentrons nos forces pour combattre les inégalités. Inscrite au budget 2024, l'intention spéciale de 5 M€ pour les chantiers situés sur le bassin minier et la Sambre-Avesnois-Thiérache permettra d'assurer l'équité territoriale, en tenant compte des réalités économiques et sociales.

Notre engagement ne s'arrête pas là, avec notre engagement pour le Canal Seine-Nord Europe ou encore le déploiement du très haut débit, nous consolidons pour 2024 notre financement pour ces grands projets stratégiques. Avec pour rappel, l'intégration des clauses d'insertion qui mobilisent les bénéficiaires du RSA et favorisent leur intégration dans le monde du travail, à travers les divers chantiers.

Si le Département investit pour les nordistes, il investit aussi pour ses collaborateurs. Depuis deux mois, le nouveau forum accueille près de 1 800 agents dans de nouveaux locaux. Le regroupement des services permet de libérer des locaux qui étaient en location. Cet emménagement réduit les dépenses de fonctionnement de la délégation de patrimoine, tout comme les travaux menés sur le patrimoine départemental pour réduire la facture énergétique.

Par ailleurs, notre Département accorde dans son Budget 2024 une importance au développement de sa politique logement et renouvellement urbain, pour qu'elle soit à la fois juste et durable. Nous sommes face à un défi de taille, assurer à tous nos citoyens un logement décent, dans un marché tendu marqué par la flambée des prix. Nous sommes convaincus, le logement est un fondement de la dignité humaine, un pilier de la stabilité familiale.

En investissant, nous visons non seulement à soutenir la création de nouveaux logements et l'amélioration de l'existant, mais aussi à garantir l'accessibilité de ces derniers pour les nordistes. Cela se manifeste notamment par notre participation à Partenord Habitat.

Nous continuons d'accélérer sur la mise en œuvre de notre plan départemental de l'habitat, avec une attention particulière pour les quartiers qui nécessitent une intervention urgente et ciblée. Le dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité est également un pilier de notre politique logement, ciblant particulièrement l'amélioration de l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique. Les aides seront renouvelées avec ce Budget 2024.

Parallèlement, notre Département apporte un soutien spécifique à l'habitat rural. Nous avons à cœur d'assurer le renouvellement et l'adaptabilité des logements dans les zones rurales. Avec un appel à projets dédiés, nous encourageons les rénovations et constructions en préservant l'identité rurale, tout en répondant aux besoins actuels.

Chers collègues, la vision que nous poursuivons ensemble est celle d'un Nord engagé, solidaire et résolument tourné vers l'avenir durable.

Je tiens à remercier et à féliciter, au nom du Groupe Union pour le Nord, l'ensemble de notre exécutif pour ce programme ambitieux et le Budget présenté aujourd'hui, qui permet à notre Département de conserver cet ADN qui le caractérise, qui caractérise sa solidarité au profit de toutes les communes du Nord et donc au profit de tous les nordistes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Yannick.

La parole et à Marie SANDRA.

Mme SANDRA.- Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues, il y a maintenant un mois, jour pour jour, nos races locales, nos éleveurs et agriculteurs du Nord, ont été mis à l'honneur lors de la soixantième édition du Salon de l'Agriculture, qui a permis d'ailleurs aux éleveurs Casselois de mon canton de revenir avec le titre tant convoité de « Grande Championne », remporté par Piscine, une élégante Rouge flamande du Nord. Encore bravo à eux.

C'est aussi grâce à nos éleveurs et agriculteurs que notre histoire du Nord résonne, qu'on y retrouve la beauté de

notre ruralité, la force de notre agriculture et d'une certaine manière, cet esprit de solidarité et de fraternité si propre à nos villages du Nord.

Pour autant, le monde agricole est confronté à des défis redoutables, aléas climatiques de plus en plus fréquents, baisse des revenus, multiplication des normes, crises sanitaires fluctuantes, sentiment d'abandon des campagnes. Le monde agricole se transforme.

Et pourtant, ici, comme dans tous les villages de notre département, nous savons que notre ruralité regorge d'opportunités, d'espoirs et de talents. Nous savons que les initiatives et les solutions se trouvent dans nos territoires. C'est pourquoi il nous faut les soutenir, les aider à promouvoir notre agriculture départementale et les défendre dans notre vision du monde rural dans le Nord.

Le budget ruralité environnement de 14,2 M€ qui vous est présenté aujourd'hui est un budget maîtrisé, optimisé en fonctionnement et réorienté en investissement, qui illustre bien l'action du Département en faveur du développement durable et qui s'étend bien au-delà des délégations Ruralité, Environnement, tant son application est transversale et touche toutes les politiques départementales.

Incontournable depuis son adoption en 2019, le plan Nord Durable s'intègre dans tous les budgets et apporte une vision globale à nos actions concrètes, afin de prendre la pleine mesure des changements qui s'opèrent dans tous nos domaines de compétences.

Sur le chemin arpenté par notre Département du Nord, il y a le choix fait et voulu de mettre en valeur une politique agricole volontariste. À travers le 1,14 M€ de subventions aux acteurs agricoles, nous intervenons avec la Chambre d'Agriculture, la maison de l'élevage et le laboratoire départemental, afin de trouver des leviers pour venir en aide au monde agricole, car il est important de le rappeler, le Département n'a pas la compétence agricole directe.

Ce sont donc bien des politiques volontaristes que nous mettons en place et qui portent leurs fruits pour les agriculteurs nordistes et leurs filières. À l'image de la politique de soutien aux éleveurs et les investissements, en lien avec le développement durable, qui en découle via le Pass'Agri filières. Mais aussi le développement de la démarche vertueuse d'approvisionnement local et le label "ici je mange local", qui comptabilise 149 établissements avec au moins une étoile, dans nos collèges et nos établissements médico-sociaux.

C'est un maillon essentiel de la politique agricole du Département qui sera d'ailleurs encore amplifié cette année et étendu aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCL) structures handicap et collèges privés. On parle quand même ici de plusieurs millions de repas par an, en circuit court, ce n'est pas neutre. C'est bon pour la planète, bon pour les nordistes concernés, bon pour les agriculteurs.

Nous encourageons également l'insertion avec l'emploi agricole à destination des allocataires du RSA, la découverte du monde agricole par les collégiens, l'habitat social ou encore le développement touristique transfrontalier lié aux bases de vie nordistes. Ces actions contribuent à maintenir le dynamisme et le rayonnement de nos territoires ruraux.

Dans le volet environnement, nous agissons pour préserver la ressource en eau, à travers notamment notre partenariat avec l'Agence de l'Eau. Nous continuons également à investir 3,05 M€ dans les travaux d'aménagement de nos sites espaces naturels emblématiques du Nord, que ce soit dans le Bassin minier et l'Avesnois - mais aussi sur un autre trésor de mon canton, le remarquable site du Mont-Noir - permettant d'embellir et d'aménager notre patrimoine naturel, tout en les rendant plus accessibles aux nordistes.

Bien évidemment, l'entretien et la protection de nos espaces naturels sont des services que nous poursuivons dans tous les territoires, dans la préservation de notre environnement, notre bien commun, en mettant l'accent sur la gestion de l'eau et la protection des zones humides.

Nous continuons également à mettre les moyens en faveur de la biodiversité avec les 900 000 € prévus pour notre dispositif Plantation Re-Naturation et d'économie circulaire bois, issue de nos espaces naturels du Nord, ainsi que pour la Plantation de nos 1815 km de haies le long de nos voiries communales.

Sur les mobilités, et en lien avec les délégations Voiries et Mobilités douces, nous finalisons les réalisations du Réseau Points-Nœuds, plaine et littoral de Flandre, dès cette année. Puis nous préparerons la mise en œuvre du Réseau Points-Nœuds bassin minier pour 2025. Notre Département sera alors quasiment entièrement couvert en réseaux Points-Nœuds.

Enfin, vous dire que nous passons à la vitesse supérieure aussi concernant la décarbonation de notre parc automobile, en investissant massivement dans l'électrique et en mettant fin définitivement aux locations de véhicules thermiques.

Je terminerai par dire que ce Budget répond avec volonté aux enjeux de transition écologique et solidaire, par un cap clair, juste et ambitieux, et que notre majorité départementale continue d'offrir des opportunités et des solutions

concrètes afin d'améliorer la qualité de vie des Nordistes.

Au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens à féliciter le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif, mené par nos Vice-présidents Patrick VALOIS et Sébastien SEGUIN, qui s'impliquent à réduire les inégalités, à valoriser les territoires et à développer une écologie des solutions pour un bel avenir dans le département du Nord.

Ensemble, j'en suis certaine, nous y parviendrons.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Marie.

Juste 19 minutes 50. Tout va bien.

Nous continuons, je cède la parole à Valérie CONSEIL.

Mme CONSEIL.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président VALOIS, chers collègues. J'interviendrai sur le budget dédié à la délégation Ruralité, Environnement.

C'est malheureusement sans surprise que les tendances baissières constatées depuis 2021 se confirment pour cette petite délégation, dont l'enveloppe prévue au Budget Primitif 2024 et de 14,20 M€, soit 0,36 % du Budget général du Département.

Une goutte d'eau dans l'océan des 3,884 milliards d'euros du Budget général, dont l'exécutif propose aujourd'hui la réduction du volume. Les moyens budgétaires alloués à cette délégation sont en effet encore en baisse de 10,1 % par rapport à 2023, soit une baisse de près de 30 % depuis 2021.

C'est le budget dédié à l'environnement qui en est particulièrement affecté, moins 1,20 M€, soit près de 15 % de sa globalité. Le budget ruralité voit également son enveloppe passer de 3,1 à 2,70 M€, principalement en investissement. Seul le budget consacré aux véhicules départementaux reste constant à hauteur de 4,70 M€.

Une présentation de ce budget en commission nous aurait certainement permis de mieux appréhender les choix budgétaires opérés. L'analyse plus détaillée du budget ruralité montre que la réduction budgétaire de 400 000 € se répartit sur le transport rural, les subventions d'investissement en faveur de l'agriculture et les mobilités innovantes.

La baisse budgétaire constatée est vraisemblablement, et pour partie, liée au rapprochement du Département avec la Région : Pass Agri filières, Hauts-de-France mobilité. Il n'est fait mention d'aucun nouveau dispositif à venir concernant la ruralité dans cette délégation, ce qui laisse présager d'un assèchement progressif du budget. L'innovation départementale en faveur de la ruralité, nous l'avons déjà dit, n'existe plus ici, sauf si elle est soutenue par la Région.

Concernant le volet environnemental, vous annoncez des crédits de 6,90 M€ pour 2024, en baisse de 15 % par rapport à 2023, et de moins 4,30 M€ comparé à 2021. Les actions environnementales de cette délégation se réduisent comme peau de chagrin, ce qui naturellement nous interroge sur les véritables engagements départementaux dans ce domaine, et aussi sur la destination de ce budget perdu depuis 2021.

La politique environnementale de ces délégations apparaît plutôt guidée par le tourisme et les intérêts économiques sous-jacents, plutôt que par les objectifs de politique Nord Durable, favorisant la biodiversité ou la transition climatique. Nous déplorons d'ailleurs la nouvelle baisse de 14,5 %, soit à 0,80 M€ du budget des espaces naturels du Nord.

Le budget investissement, adaptation ou changement climatique, qui avait arraché un "waouh" d'une de mes collègues l'année dernière, a disparu, ce que nous regrettons. Inscrite au Budget Primitif 2023, cette ligne budgétaire avait été établie pour financer les actions sur le thème de l'eau. Elle s'est commuée en renouvellement de la Convention, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et sans consommation apparente de l'enveloppe de 150 000 € qui lui était dédiée.

Enfin, seul le volet véhicules du Département reste à budget constant, avec des investissements accrus, il faut le reconnaître. Il s'agit de permettre l'acquisition de véhicules propres pour le fonctionnement départemental, ce que nous approuvons. Vous y voyez l'intérêt, je cite : « d'avoir un effet positif sur les besoins en carburant ». Certes, l'intérêt économique est un moteur d'évolution du parc automobile, mais nous souhaitons également y voir la réduction du bilan carbone et de l'émission des particules fines.

Oui, nous le reconnaissons, les budgets départementaux sont contraints par la politique de l'État, et l'avenir est inquiétant. Les choix politiques des Départements seront de plus en plus difficiles. L'environnement dans cette délégation, et plus largement les actions s'inscrivant dans la politique Nord Durable du Département pour la transition écologique, risque d'en subir les conséquences. Nous le constatons déjà aujourd'hui.

Le Gouvernement a lui aussi marqué clairement le recul de la priorité environnementale. Nous pouvons certainement en limiter les effets. Pour cela, il nous semble urgent qu'un budget vert soit établi par notre collectivité, permettant d'évaluer nos actions sous le prisme de l'environnement. Ce budget vert mettra en lien les dépenses ayant un impact environnemental significatif, pour ensuite en évaluer les effets.

Un tel budget traduira aussi l'engagement environnemental de notre collectivité. Il permettra d'alimenter le rapport de développement durable et de dégager une véritable vision stratégique à court, moyen, voire pourquoi pas à long terme de la politique Nord durable. Et je pense notamment à la réduction de l'écart de 25 % du bilan carbone départemental, par rapport à la trajectoire neutralité prévue pour 2040.

Dès mars 2022, déjà, nous évoquions la nécessité d'une montée en puissance des actions durables départementales. Il y a trop peu d'évolutions apparentes dans ce Budget Primitif 2024. En absence de budget vert, le volontarisme que vous affichez par la politique Nord Durable départementale reste à prouver.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci Valérie.

La parole est à Grégory BARTHOLOMEUS.

M. BARTHOLOMEUS.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, chers collègues, je vais intervenir sur les thématiques de l'aménagement des territoires et du logement. Je commencerai par le dispositif d'aides départementales aux villages et bourgs, le Fonds de soutien aux projets territoriaux structurants, dont l'enveloppe baisse un peu par rapport au BP 2023. Elle était de 63,60 M€, elle passe aujourd'hui à 61,80 M€. Ce n'est certes pas une baisse considérable, mais nous aimerions savoir si cela va modifier vos attendus pour répartir les projets, ou s'il s'agit d'un ajustement de crédits pour faire face à des demandes, peut-être moins nombreuses que sur l'exercice précédent.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que nous regrettons que vous ne vous engagiez pas, en termes de méthodes, dans une démarche plus coopérative et concertée à l'échelle des intercommunalités. Comme nous l'avons déjà souligné, le dialogue direct avec les communes est essentiel, mais la mutualisation des équipements et la définition d'une stratégie partagée du développement et d'aménagement à l'échelle d'un territoire, l'est tout autant. Pour des raisons financières, mais peut-être plus encore, pour des raisons environnementales.

Nous sommes aujourd'hui confrontés aux conséquences du changement climatique, avec des épisodes météorologiques de plus en plus intenses et réguliers, comme en témoignent les pluies abondantes qui ont touché le Nord et le Pas-de-Calais cet hiver, entraînant par là même crues et inondations avec des conséquences tragiques pour certains de nos concitoyens. Être vertueux, dans nos modes de construction, ne suffira peut-être pas et nous devons probablement nous adapter à un moyen terme avec davantage d'équipements partagés.

Gouverner c'est prévoir, il pourrait être utile de nous pencher sur ces questions dès maintenant pour, si ce n'est, anticiper, au moins être prêt à passer à un autre mode de fonctionnement et de financement. Un pacte territorial, dans l'esprit de ce que nos voisins du Pas-de-Calais ont mis en place, permettrait un pilotage et l'évaluation facilitée des politiques de soutien à l'aménagement du territoire développées par le Département du Nord.

Sur le fond, l'ADVB énergie est une bonne initiative et nous l'avons saluée. L'an dernier, vous fléchiez 2 M€ sur cette politique, mais cette année, sauf erreur, je n'ai pas vu de montant. Est-ce à dire que l'enveloppe est reconduite à l'identique ? L'an dernier, vous aviez également étendu la bonification Nord Durable, entre 5 et 15 % du projet, au Fonds de soutien aux projets territoriaux structurants 2023-2024, ce qui est également une bonne chose.

Il faudrait peut-être que nous puissions en plénière, ou au moins en Commission thématique, avoir un premier bilan de ces efforts opérés depuis deux ans, à la fois pour visualiser l'action départementale au service des problématiques environnementales et pour en avoir la géographie par canton. Cela donnerait aussi peut-être des idées à des communes, peut-être peu engagées dans cette réflexion.

Dans un autre domaine, nous avons aussi quelques inquiétudes pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. L'an dernier, il a récupéré un reliquat des taxes d'aménagement pour 1,90 M€. Cette année, la contribution départementale est de 700 000 €, et il semble qu'il n'y ait pas péril, mais quid de l'an prochain ? Nous aimerions avoir quelques informations pour être rassurés sur la pérennité d'une structure qui apporte une aide précieuse aux communes, comme aux particuliers.

Concernant le logement, les enveloppes sont plus ou moins reconduites d'une année sur l'autre. Quelques remarques, cependant, en investissement, Nord Équipement Habitat Solidarité, l'enveloppe de 3,20 M€ est maintenue. Toutefois, comme nous avons pu vous le dire, lors de la séance plénière de décembre dernier, nous serons attentifs aux conséquences de la modification du règlement intérieur de ce dispositif. Je rappelle qu'il impose désormais d'effectuer les travaux en deux ans et non plus en trois, et que le dispositif n'est plus accessible aux

propriétaires bailleurs. Le Vice-président Nicolas SIEGLER nous avait dit en Commission qu'il serait à l'écoute pour des modifications, si cela était nécessaire.

Concernant l'accès et le maintien dans le logement, nous souhaiterions également avoir une véritable réflexion sur le Fonds de solidarité logement. Nous apprenons dans votre document budgétaire que le dispositif aurait, je cite : « retrouvé un équilibre financier ». De nouvelles recettes ont-elles été trouvées ou les aides ont-elles été réduites ? Face aux prix de l'énergie, il y a forcément des besoins d'accompagnement supplémentaires. Nous souhaiterions obtenir des informations plus précises sur le fonctionnement de ce Fonds.

Enfin, concernant les grands projets d'investissements structurants, nous manquons toujours de visibilité pour l'avenir de notre département. Le canal Seine-Nord-Europe, le très haut débit, ont été lancés par une autre majorité il y a 10 ans. Nous regrettons de ne pas voir arriver de nouveaux grands projets pour le développement du Nord. Notre Département, le plus grand, comme vous dites souvent Monsieur le Président, et à juste titre, doit aussi être stratège et porter une vision de notre territoire pour les années à venir.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Grégory.

La parole est à Julien GOKEL.

M. GOKEL.- Merci Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviendrai sur le budget voirie et infrastructures de ce BP 2024. Budget conséquent, 99 M€ cette année, pour un peu plus de 100 M€ en 2023, soit une baisse de 1 M€, due à la suspension provisoire de la politique volontariste du Département de marquage des voiries départementales en agglomération. Nous aimerions avoir un complément d'informations à ce sujet en l'absence de la présentation du BP 2024 voirie en Commission.

L'an dernier, nous avons voté la délibération cadre pour la trajectoire 2023-2028 de transition écologique et solidaire de l'infrastructure et des voiries départementales. Elle s'appuie sur trois grands objectifs, c'est-à-dire développer des modalités alternatives au mode routier, transformer la route et assurer la résilience au changement climatique.

J'avais eu l'occasion de souligner ce qui allait, de notre avis, dans le bon sens. J'avais également demandé si vous comptiez modifier certaines lignes du budget voirie, je suis toujours demandeur de ces précisions en l'absence d'un plan pluriannuel d'investissement. Sur la répartition des enveloppes entre fonctionnement et investissement, elles sont sensiblement identiques entre les deux BP, 2023 et 2024.

Nous sommes évidemment favorables à l'effort fait pour les nouveaux projets qui sont attendus sur les territoires concernés : le doublement de la RD70, l'aménagement de la RD642, le contournement nord de Maubeuge, et évidemment vous le savez Monsieur le Président, le barreau de Cappelle-la-Grande.

Je note toutefois en investissement, une baisse de crédits pour les dispositifs d'aide à l'aménagement des trottoirs, et de sécurité des routes départementales en agglomération à 3,20 M€ contre 4,40 M€. La baisse concerne majoritairement des aménagements de sécurité des routes départementales en agglomération qui perdent 1 M€. Et si vous avez quelques éléments d'explication pour nous épauler, je vous en serais reconnaissant.

Dans les points volontaristes et positifs, je note l'enveloppe de 100 000 € pour les projets verts de covoiturage. Je me demande aussi, cependant, si elles sont assez importantes aujourd'hui au regard des besoins, nous l'avons encore vu lors de l'adoption de la délibération cadre pour la trajectoire 2023-2028, pour de très nombreux nordistes, hors agglomération, il n'est pas question de se passer de la voiture avant longtemps. On ne pourra pas mettre des transports en commun partout, pour des raisons de coût et d'efficacité, une des solutions est d'optimiser, bien entendu, le plus possible le trajet des particuliers.

En 2014, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais faisaient déjà cause commune autour du covoiturage, il y a encore certainement matière à innover dans ce domaine. Par ailleurs, nous demandons aussi s'il n'y a pas matière à accélérer concernant les mobilités douces, et je pense prioritairement au vélo. Nous nous étions réjouis de voir un budget dédié l'an dernier avec une enveloppe de 7 M€, même si elle nous semblait sous-dimensionnée par rapport au département du Nord et à son nombre d'habitants. La Seine-Saint-Denis le plan vélo 2022-2028 de 150 M€, soit 25 M€ par an. Plus près de chez nous, la Somme dépense 13 euros par habitant pour son plan cyclable, sur une dépense équivalente à la nôtre, mais pour un peu plus de 500 000 habitants.

En conclusion, Monsieur le Président, si l'entretien des voiries est une impérieuse nécessité pour les nordistes, et comme la construction raisonnée de quelques nouvelles infrastructures, nous sommes tous conscients qu'il faudra être de plus en plus attentifs à leur durabilité et en lien avec toutes les mobilités vertueuses que j'ai citées.

Question qu'on se pose, évidemment : est-ce qu'on est certain que cela pourra se faire pour des coûts équivalents ? C'est certainement un des enjeux majeurs pour les années à venir, des budgets voirie du Département, et je vous

remercie pour cela de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Julien.

La parole et à Bertrand RINGOT.

M. RINGOT.- Merci Monsieur le Président,

Chers collègues, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, le SDIS, est un service public apprécié par nos concitoyens, sur lequel notre population nordiste peut compter 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année et en tout point du territoire.

Les pompiers, comme chacun sait ici, sont notre premier et dernier filet de sécurité, finalement, et ce, dans toutes les circonstances, dont le secours aux personnes, face aux risques incendie, face aux risques industriels et technologiques, face enfin aux risques environnementaux de plus en plus réels et impactant : canicule, sécheresse, inondation, récemment.

Aussi je souhaiterais rendre hommage, en premier lieu, au travail des sapeurs-pompiers nordistes, professionnels et volontaires, au service de notre population, de nos collectivités et nos entreprises. Ils assurent au quotidien des missions difficiles, mêmes dangereuses. Ils exercent un métier de vocation. Merci à eux.

J'ai pu mesurer personnellement, à nouveau - et malheureusement si j'ose dire - dans ma commune de Gravelines, le rôle et l'engagement des personnels du SDIS, du Nord, lors de l'incendie de notre équipement emblématique, Sportica, le 25 décembre dernier. Dans l'adversité j'ai pu compter sur eux, dans cet incendie hors norme. L'intervention efficace et rapide des pompiers, notre centre d'incendie et de secours de Gravelines, mais de manière générale de tout l'arrondissement de Dunkerque et même de nos voisins du Pas-de-Calais, a permis de circonscire le feu sur le complexe et d'éviter la propagation du feu aux habitations voisines.

Dans ce type d'épreuves, auxquelles certains d'entre nous ont déjà été confrontés dans cette assemblée, nous pouvons nous féliciter d'avoir un service public performant et des agents qui agissent sur le terrain avec courage, dévouement et professionnalisme. C'est notre rôle d'élus, je crois, de souligner le service rendu et de défendre les moyens ainsi que les conditions de travail de nos sapeurs-pompiers du Nord, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

Sur plan budgétaire, votre prédécesseur avait décidé en 2015 de baisser cette contribution départementale au SDIS, celle-ci avait été réduite - malgré notre opposition à l'époque - de 5,50 M€ entre 2015 et 2016. Cette diminution massive du soutien départemental au SDIS avait pour effet de remettre en cause l'équilibre financier de la structure, de compromettre les investissements d'avenir et d'en décaler certains dans le temps - je pense au Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Dunkerque notamment - de suspendre le recrutement nécessaire de sapeurs-pompiers.

Pour 2024, vous décidez, selon votre document budgétaire, d'augmenter la contribution départementale au SDIS à hauteur de 2 M€, la portant ainsi à 100,50 M€. C'est mieux qu'en 2023. Au Budget Primitif, la subvention avait été abondée à l'époque à hauteur de 1,50 M€. Vous justifiez cette augmentation positive par le déroulement des Jeux Olympiques. Nous souhaitons que vous puissiez maintenir cet effort dans les années à venir.

Notre territoire continue de se développer, en effet fort heureusement, se réindustrialise, des grands projets économiques sont lancés sur le Dunkerquois, sur le Douaisis, les risques naturels s'intensifient, les besoins d'accompagnement de notre population ne vont pas diminuer, et vont même, je crois, s'accroître. Dans ce contexte, il nous faut donc anticiper sur les véritables besoins opérationnels de notre service public d'incendie et de secours, en termes de matériel et d'effectif, avec je crois une visibilité à 3 et 5 ans, arrondissement par arrondissement, CIS par CIS.

Pour rappel, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2018, sur la gestion du SDIS du Nord, demandait, je cite : « de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sur la base d'effectifs de référence adaptés aux besoins opérationnels de l'établissement ».

Aujourd'hui, des casernes ou des services spécialisés, parfois, doivent fonctionner en mode dégradé. Les départs d'intervention ne sont parfois pas assurés, dû au manque de personnel, malgré la ressource du double statut sapeur-pompier professionnel et volontaire. Nous avons eu ce débat en son temps sur le sixième homme dans les centres d'incendie et de secours.

Plus récemment, le projet de suppression de l'Aide Médicale d'Urgence, pratiquée par les infirmiers sapeurs-pompiers, a d'ailleurs suscité une vive émotion auprès des organisations professionnelles, mais aussi chez les élus locaux, et ce, toute sensibilité politique confondue d'ailleurs, dans des territoires déjà confrontés aux déserts médicaux.

Où en sommes-nous, Monsieur le Président, sur les discussions avec l'Agence Régional de Santé ? Il est vrai

également que si l'Agence Régionale de Santé finance le service dans d'autres départements, il serait logique également qu'il le finance chez nous. Peut-on avoir des éléments d'information sur l'avancée de ces discussions, telles qu'elles ont été évoquées en Conseil d'administration du SDIS ?

Il y a évidemment un débat national nécessaire sur le financement des services d'incendie de secours. En cela, une mission flash sur le sujet est d'ailleurs en cours à l'Assemblée Nationale. Notre collectivité est le plus important Département de France, pour autant on doit continuer de prendre toute sa part et se préparer face aux défis qui se posent déjà pour le SDIS du Nord.

Nous pouvons en tous les cas être fiers de notre service public, du travail accompli par les sapeurs-pompiers. Il est énorme : en 2012, des pompiers du Nord ont procédé sur l'année à 158 000 interventions. En 2022, les pompiers du Nord ont procédé sur l'année à 186 000 interventions. C'est plus 19 % en 10 ans.

En conclusion, je dirais qu'il faut bien mesurer ces efforts déployés par nos agents et projeter notre SDIS du Nord à : 3 à 5 ans.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci Bertrand.

La parole est à Michel LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Sur les mêmes préoccupations que mon collègue Bertrand RINGOT, nous avons, il y a quelque temps, alerté sur le fait qu'il nous apparaissait inconcevable d'accepter que la santé des Nordistes puisse faire l'objet de pressions financières dans le seul objectif d'équilibrer un budget.

Certains, je le constate, sont prêts à emboîter le pas du Ministre des Finances, peu importent les conséquences. Nous disons non, trois fois non, et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé le retrait d'une délibération du SDIS allant dans ce sens. Elle visait à supprimer l'Aide Médicale d'Urgence apportée par les infirmiers et sapeurs-pompiers au bénéfice de victimes nordistes.

C'est négliger le rôle déterminant, que jouent depuis 20 ans les 250 infirmiers et sapeurs-pompiers de notre département. Ils interviennent avant que le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) qui souffre aujourd'hui de sur sollicitations, ne soit en place pour les détresses vitales, comme les arrêts cardiaques, la détresse respiratoire ou les douleurs thoraciques.

Pour les sept Véhicules Légers Infirmiers (VLI) du département, ce sont plus de 8 000 interventions annuelles et aux alentours, chaque année, de 60 cœurs qui reprennent une activité. Les VLI restent donc un service de proximité en soins d'urgence qui apporte une plus-value, et donc sur le coût à la société.

Nous nous félicitons de constater que nos interventions ont permis de retirer cette délibération. Nous serons très attentifs au contenu des négociations proposées avec l'ARS qui doivent conclure au maintien de ce dispositif en lui donnant les moyens financiers nécessaires.

Quant à notre contribution financière 2024 attribuée au SDIS, j'alerte avant tout sur les conditions des missions opérationnelles qui se dégradent, tant pour la population nordiste que pour les intervenants. Les véhicules d'incendie, devant partir régulièrement à 6 pompiers, sont déclenchés couramment aujourd'hui à 4. Il n'est plus rare de voir sortir des ambulances à 2 pompiers au lieu de 3. Sur le plan opérationnel, c'est bien une augmentation des risques pour la population et les intervenants qui s'instaure.

Contrairement à ce qui est rapporté, nous assistons à une baisse des effectifs pompiers entre 2023 et 2024, si on se réfère à la comparaison des Budgets Primitifs de ces deux années. Il devient urgent de conventionner un plan pluriannuel d'embauches et je note que nous étions déjà dans le concret en 2023, en vous proposant un amendement pour amener la part du Département à 5 M€ supplémentaires.

Par ailleurs les promesses de construction de centres de secours, afin de respecter les conditions de vie et de travail des pompiers - pour ne prendre que cet exemple - sont différées sans explication. Comment allez-vous justifier de laisser ces femmes et ces hommes, intervenants au quotidien dans l'urgence, de continuer de travailler dans des locaux d'un autre âge ?

Le Budget Primitif propose de porter la participation du Département au SDIS 59 à hauteur de 100,50 M€. Sur cette somme, 49,30 M€ sont couverts par la taxe spéciale des compagnies d'assurances, en augmentation de 2,90 M€. Ce qui nous ramène, pour le Département, à contribuer officiellement au budget du SDIS pour 51,20 M€, tandis que les communes et les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) verraient leur part atteindre 121 M€, c'est-à-dire + 4,87 % par rapport à 2023, plus de deux fois la part du Département.

Vous vous en doutez, Monsieur le Président, il n'est pas concevable pour notre Groupe que le Département

préconise une politique économique qui conduirait le SDIS 59 à connaître les mêmes difficultés que nos services hospitaliers.

Monsieur le Président, dans quelques mois, de nombreuses compétitions olympiques se dérouleront dans notre département. Nos pompiers, au même titre que les forces de l'ordre, vont être sollicités plus que d'ordinaire pour répondre aux exigences de la situation exceptionnelle. Pouvez-vous nous confirmer qu'ils vont bénéficier d'avantages exceptionnels en compensation de leur mobilisation ? Et par qui seront-ils pris en charge, en nous opposant à ce qu'ils reviennent bien évidemment à notre collectivité et au SDIS ?

De manière beaucoup plus générale, je répète que nous possédons un modèle unique qu'il nous faut préserver et amplifier. Et pour ce faire, en même temps qu'il nous faut répondre aux nombreux défis urgents, il est impérieux d'agir pour créer un ministère dédié, qui serait le gage d'une vraie reconnaissance pour l'ensemble des acteurs de la société civile.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci Michel.

La parole est à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous n'interviendrons pas aujourd'hui sur les voiries, ni sur les politiques ADVB et PTS, dans la mesure où nous avons eu un débat sur ces deux questions lors du dernier Conseil départemental. Rappelons toutefois que nous sommes très sensibles à ces politiques très attendues chaque année par nos collègues maires et qu'ils sont un objet déterminant pour le développement du territoire et des projets communaux.

Je n'interviendrai que sur l'environnement et sur le logement dans la ruralité.

Sur l'environnement, chaque année nous abordons également, par délibération cadre, et lors du Budget, la question cruciale de notre participation à la réduction des gaz à effet de serre, ceci afin de préserver notre planète, et je dirais même l'espèce humaine.

À chaque fois, nous rappelons que cette politique, quelles que soient nos approches différentes, liée à la majorité en place, ne date pas d'aujourd'hui. Le Département a toujours été très sensible et acteur dans ce domaine. Je ne vais pas répéter notre engagement sur l'environnement, vous le connaissez, ni notre position quant à Nord Durable, nous nous y impliquons directement et durablement.

Toutefois je renouvelle notre souhait de connaître le montant exact du budget départemental prévu pour la transition économique. En effet cette politique étant transversale, c'est difficile pour nous d'évaluer ce budget et il est important que nous mesurions globalement l'effort du Département pour ce défi crucial. Sommes-nous à la hauteur des enjeux de la société, et l'enjeu pour la planète et pour l'espèce humaine ?

Je voudrais renouveler nos félicitations à toutes les personnes qui s'y impliquent individuellement et/ou collectivement, notamment l'ensemble des agents de notre collectivité.

Deux remarques : au dernier conseil, lorsque vous avez caricaturé nos propos sur la nécessité de développer encore plus les actions favorisant la désimperméabilisation des sols et non le ruissellement - afin de protéger notre littoral et réduire les inondations sur l'ensemble du territoire - nous vous avons répondu : « vous caricaturez, nous en reparlerons » et nous vous donnions rendez-vous.

Honnêtement, nous ne pensons pas que l'actualité nous donnerait aussi rapidement raison. Aujourd'hui, c'est un fait reconnu, les risques d'inondation ne se limitent pas, malheureusement, au littoral et aux Flandres, mais beaucoup de communes sont concernées sur l'ensemble du territoire. Il est évident qu'il va falloir en tenir compte afin de déterminer notre politique dans le cadre de la politique de l'eau.

Deuxième remarque : nous sommes choqués - choqués est un terme galvaudé - que toutes nos actions individuelles et collectives, ainsi que les investissements des collectivités territoriales, comme le Département, soient balayées d'un revers de main par notre ami le Ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE.

Nous débattons ici sur l'effort que le Département doit faire. Mais ne vient-il pas, lui, d'annoncer dans sa politique de diminution des dépenses publiques, la réduction de 2 milliards d'euros pour l'environnement ? Deux milliards d'euros... Le Gouvernement, nos amis, vient de signer un décret réduisant les dépenses publiques de 10 milliards d'euros. L'écologie est le poste le plus touché par cette austérité, avec la disparition de plusieurs projets. L'écologie paie donc un lourd tribut. Et ce n'est pas le budget du Département qui permettra de compenser ce retrait de l'engagement de l'État.

Le budget est en effet rabaissé de 20 %. L'écologie s'avère être le poste qui perd le plus d'argent, le programme infrastructures et services des transports, perd également près de 350 M€. Nous constatons encore une fois le grand

écart entre les discours du Président de la République et la politique qu'il décide de mener concrètement au gouvernement.

De telles annonces, non seulement, vont avoir un effet immédiat et concret sur les projets à tout niveau et risquent de casser une dynamique qui fut longue à créer. À noter que seul le budget du ministère de la Défense est préservé, fin de la parenthèse.

Monsieur le Président, vous intervenez souvent, ça a été dit par vos collègues, auprès des ministres. Intervenez auprès du Président de la République, afin de demander qu'il respecte ses engagements politiques, l'enjeu est colossal et comme je viens de le dire, le budget du Département ne pourra pas nous permettre de compenser les retraits de l'État.

La deuxième partie de l'intervention, c'est sur le logement dans la ruralité. Nous savons tous que le budget logement est le principal poste de dépenses des familles, d'où son importance. Notre institution a toujours participé à la construction et à la réhabilitation des logements, particulièrement par l'intermédiaire de notre office HLM Partenord.

Aujourd'hui, avec la crise du logement, les demandes augmentent toujours plus rapidement par rapport à l'offre, et notamment dans la réalité. Avec les critères retenus concernant l'artificialisation, la construction neuve va se retrouver encore plus difficile à réaliser. C'est pourquoi nous devons mettre l'accent sur la réhabilitation, dont la rénovation thermique.

Pour cela, nous devons œuvrer sur la reconquête des logements vacants et les logements insalubres. Le Département, dans le cadre de son lien privilégié avec la ruralité et son développement territorial, a un rôle déterminant à jouer. C'est pourquoi nous demandons que notre action, dans ce domaine, soit accentuée. Nous demandons un plan audacieux avec un budget départemental renforcé et spécifique pour la reconquête des friches habitats en centre bourg, des friches commerciales et des friches agricoles. Ces réhabilitations ont évidemment un coût plus élevé que la construction de logements sur les terres agricoles, mais les enjeux sociaux sont importants, ainsi que les enjeux environnementaux et économiques.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur l'engagement de nos collègues maires de la ruralité et nous avons la chance de posséder un office HLM Partenord, qui doit être le bras armé de cette reconquête de l'habitat indigne, vacant, les friches commerciales, les friches agricoles, dans la ruralité, pour redévelopper le logement.

Merci.

M. le Président.- Merci Jean-Claude.

La parole et à Anne MIKOLAJCZAK.

Mme MIKOLAJCZAK.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous parlons maintenant du budget voirie : 25 % des dépenses d'investissement, soit plus de 86 M€ et, ici, pas de baisse, notamment pour les routes. Un choix politique de maintenir, voire d'augmenter les moyens, mais pour quoi faire ? Alors même que le rapport de la Cour des comptes pointe le retard des collectivités dans l'adaptation au dérèglement climatique, vous continuez à privilégier de vouloir développer des projets routiers d'un autre siècle.

Notre Groupe continue d'être en désaccord profond avec vos priorités budgétaires. Nous proposons plutôt de réorienter des moyens prévus aux nouveaux projets routiers, à l'entretien et à la sécurisation des routes existantes, mais aussi au développement de la politique cyclable, pour laquelle vous manquez cruellement d'ambition.

La montée en puissance budgétaire de cette politique cyclable atteint péniblement les 7 M€, alors même que vous en promettiez 10, et qu'il en faudrait au moins 15, pour commencer à parler d'adaptation, et plus encore pour se situer au niveau des Départements les plus ambitieux - notre collègue vous en a parlé tout à l'heure. Et pourtant, votre trajectoire voirie 2023-2028, appelait en octobre dernier, je cite : « à accélérer le développement des mobilités alternatives aux modes routiers ». Le Groupe Écologiste se demande toujours ce qu'il en est de l'application concrète du schéma cyclable départemental et attend un plan pluriannuel des résolutions des points noirs.

Revenons aux projets routiers. À l'heure de l'urgence climatique et de l'effondrement de la biodiversité, l'impact de ces projets est important en termes de destruction des espaces naturels, de terres agricoles ou même d'artificialisation des sols qui aggravent les risques d'inondation. Et des inondations nous risquons d'en avoir encore, comme cet hiver. Alors, qu'attendez-vous pour privilégier la prévention et penser à l'adaptation ? Et que dire des finances ?

Car oui, ces projets routiers sont très coûteux pour les finances du Département. Nous nous demandons s'ils ne viennent pas grever les investissements nécessaires à l'entretien et à la sécurisation des routes existantes, comme à Renescure, où certains aménagements prévus, tels que l'installation de radars intelligents, se font toujours attendre.

Coûteux surtout lorsqu'ils ne sont pas cofinancés par l'État, comme c'est aussi le cas pour le contournement de Renescure. Des routes, mais à quel prix ? Nous sommes loin de la culture de la recette, chère à vos yeux. Pas d'argent pour la culture, moins d'argent pour l'éducation, mais toujours plus de dépenses pour des projets d'un autre temps. Ce n'est pas notre vision d'un Département résilient.

Et pour finir des projets routiers qui sont même critiqués par l'Autorité Environnementale, tel que le contournement de Maubeuge, dont l'avis de février dernier, pointe des imprécisions et des manques sur les nuisances du projet et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation insuffisantes.

Pour ne pas retarder le projet, une délibération de la Commission permanente de demain prévoit même de séparer l'enquête publique "utilité au public", de celle sur l'autorisation environnementale. Il est d'autant plus inquiétant de voir que la raison principale de cette procédure de séparation est liée aux zones humides.

Que penser alors de l'information effective du public ? Celle-ci sera largement biaisée et incomplète. Notre Groupe attend donc des réponses du Département aux recommandations de l'Autorité Environnementale avant le lancement de cette enquête publique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Anne.

La parole et à Maël GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, mes chers collègues,

Je concentrerai ici mon intervention sur les budgets d'aménagement, d'environnement ainsi que sur le SDIS. Tout d'abord, la politique d'aide départementale aux villages et bourgs, et de projets territoriaux structurants, est une politique majeure d'un point de vue budgétaire pour le Département, représentant 61,80 M€ en 2024, soit 20 % des investissements du Département.

Cette politique connaissait certes une petite baisse de 1,80 M€ par rapport à 2023, mais se maintient à un niveau toujours très élevé par rapport à 2021 et 2022, où ADVB - PTS représentaient 47 M€. C'est un choix politique de maintenir ce niveau d'investissement alors que d'autres politiques du Département sont franchement rabotées.

Maintenir ces moyens pour quoi faire ? Pour impulser quelle politique dans les communes ? Certes, il y a le bonus Nord Durable qui vient bonifier les projets communaux, inscrits dans une démarche de transition environnementale, mais cela ne concerne que 20 % des projets financiers et n'oriente pas vraiment, significativement, les décisions prises.

Notre position est claire, nous l'avons déjà exprimée. À l'heure des arbitrages budgétaires, nous ne pouvons pas nous limiter à une politique de guichets pour les autres collectivités. Nous devrions conditionner les ADVB afin qu'elles soutiennent prioritairement des actions participant à la résilience et à l'adaptation au changement climatique dans notre territoire.

Mais, cela suppose de lutter contre les inégalités d'accès à l'ingénierie entre communes, en s'assurant que chaque projet éligible déclenche un accompagnement en ingénierie par le Département, ou ses partenaires – l'Agence iNORD, CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - pour permettre la réalisation du projet.

À plus long terme, et de façon plus structurante, nous défendons des contrats de solidarité territoriale avec les intercommunalités pour financer des projets d'intérêt intercommunaux, comme le font déjà certains Départements, comme l'Ille-et-Vilaine.

Cette contractualisation permettrait d'allouer de manière équitable à chaque intercommunalité un budget, permettant une péréquation claire, selon le niveau de difficulté des territoires et le nombre d'habitants du territoire concerné.

Les solidarités territoriales, c'est également le budget environnement. Un budget qui a connu un sérieux coup de rabot dans ce Budget de 2024. Aujourd'hui j'apprends la novlangue : la baisse de budget, on appelle ça ici l'optimisation. Ce budget, passe de 8,10 M€ en 2023 à 6,80 M€, impactant notamment les espaces naturels du Nord, la participation aux Parcs Naturels régionaux, les subventions environnementales, les partenariats en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Alors que les inondations de cet hiver nous ont montré la fragilité de notre territoire, il est bien regrettable que le Département fasse le choix de réduire son ambition sur ces sujets. Et en parallèle, on ne peut pas dire que nous renforçons le SDIS, pourtant indispensable en cas de crises. Le budget du SDIS fait du surplace en fonctionnement, en divisant les dépenses d'investissement par 2, de 4 à 2 M€.

Nous avons bien entendu les appels réguliers à ce que les intercommunalités contribuent au SDIS, mais en

attendant, ce budget ne va pas permettre un Service Départemental d'Incendie et de Secours résilient et réactif sur l'ensemble du territoire du Nord, avec des conséquences potentiellement funestes pour les nordistes.

Nous partageons là-dessus, l'avis de nos collègues Michel LEFEBVRE et Bertrand RINGOT, sur le besoin d'embauches dans le SDIS. Ces débats, vous les avez eus certainement en Conseil d'administration du SDIS où, curiosité démocratique, notre Groupe n'est pas représenté.

J'évoquerai ici le projet de recentrage des ressources du Pôle de Santé et de Secours Médical du SDIS. Nous nous félicitons que la mobilisation syndicale ait amené à retirer la délibération le 22 février. En effet, le recentrage des ressources du Pôle de Santé et de Secours Médical, sur ces missions obligatoires, se ferait au détriment de l'Aide Médicale d'Urgence au bénéfice des victimes. Nous appelons au retrait définitif de ce projet de recentrage.

En 2023, ce sont près de 6 000 applications du protocole de soins d'urgence qui ont été réalisées par les infirmiers sapeurs-pompiers du Nord et plus de 8 000 interventions au service de la population et des sapeurs-pompiers.

Le Groupe Écologiste soutient la mission de négociation confiée au président du SDIS, auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), sur le financement des vecteurs médicaux du SDIS, participant à l'Aide Médicale Urgence. Mais il nous apparaît important que les organisations syndicales soient pleinement associées et informées de cette mission.

Pour conclure notre position sur le volet solidarité territoriale du budget, nous ne partageons ni votre politique d'aménagement routier, ni une politique de guichets, sans condition, auprès des communes, ni l'affaiblissement du budget environnemental, ni les moyens octroyés au SDIS.

Nous voterons contre ce volet du budget, je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Maël.

Avant de donner la parole à mes collègues, sur le SDIS je vais répondre, ainsi nous aurons balayé cette partie du débat.

Ce n'est pas 1,50 M€ l'année dernière. C'est 1,50 M€, et 500 000 € au budget supplémentaire, pour la coupe du monde de rugby. On est à 2 M€.

Et cette année on est pareil. On est à 2 M€. 1,5 plus 500 000 €, pour qu'on soit très clair à ce niveau.

On est en mode dégradé sur les casernes. Ce n'est pas d'aujourd'hui, je suis allé mettre la première pierre à Orchies. Ça faisait 20 ans qu'ils attendaient la première pierre. On a mis la première pierre et j'ai donné le délai pour l'inauguration, tout de suite. On a inauguré à la bonne date. Nous avons tenu nos engagements.

Celui de Dunkerque, on a tenu nos engagements. Il est aujourd'hui en cours, même si à un moment le maire de Dunkerque me disait « on peut peut-être le laisser où il est ». C'est bien parce que les personnes qui sont au centre de Dunkerque, on est au cœur de la ville, mais à un moment on a eu une hésitation à savoir si on allait le faire ou ne pas le faire.

On a eu une hésitation il y a un an et demi. J'avais entendu les deux discours. Je m'étais dit, peut-être - on avait eu l'occasion d'en parler ensemble, ce n'était pas évident - maintenant on a tranché. Quand on voit ce qu'il fallait faire comme réparation dans l'ancien, pour le mettre à niveau, il était dégradé. « Oui mais c'était pas mal, cela faisait une chapelle. Cela peut être intéressant une fois par an ».

Pour la petite histoire, des fois c'est un peu cocasse les discussions.

Au niveau du SDIS on tient nos engagements en termes d'investissement. Le fait de refaire, de bouger le siège de la rue de Pas, et d'aller à Villeneuve d'Ascq, de pouvoir centraliser la totalité, c'est un investissement important, et qui va être un plus pour l'ensemble de nos sapeurs-pompiers, et également sur l'ensemble de la métropole. Par rapport à la rue de Pas, par rapport à la rue de l'Hôpital Militaire qui appartient au département et par rapport à l'ancien office du tourisme où on paie 1,20 M€ par an de loyer. Vous voyez qu'on a de l'optimisation à faire. Ce sont aussi des économies, l'optimisation. Ce n'est pas un gros mot.

On est sur cette opération-là et on fait. On a un Plan Particulier d'Intervention (PPI) avec lequel on travaille, avec le président du SDIS, qui tient la route. Mais qui tient la route également sur l'isolation des bâtiments, sur le fait qu'il y ait - j'ai retrouvé, ce n'est pas d'aujourd'hui, certains centres où il n'y a pas de douches - on a demandé qu'il y ait des douches, que ce soit fait. Cela paraît évident.

Nous allons avoir des Fonds verts sur le SDIS, au niveau investissements, avec Monsieur le Préfet, dans les trois ans qui viennent, nous avons trois fois 500 000 € de Fonds verts que nous n'avions pas avant. Cela fait partie des discussions qu'on peut avoir avec l'État, au niveau des Fonds verts, même si je peux regretter que les économies de 10 milliards d'euros - vous disiez qu'il y avait 2 milliards d'euros en moins de Fonds verts - ne vous inquiètent pas, l'année prochaine ce sera 25 milliards d'euros en moins, ou 30 milliards d'euros, ou 40 milliards d'euros. C'est tout.

C'est bon pour tout le monde et on n'a pas le choix à ce niveau-là.

Au niveau du SDIS, je souhaite qu'on puisse développer. Je n'ai pas de souci et j'en parle couramment avec le président du SDIS, aujourd'hui on ne peut pas affecter la taxe directement à notre cotisation du SDIS. La taxe sur les assurances arrive dans le Budget général. Après, le budget du SDIS est bien de plus de 100 M€. Ce n'est pas une taxe affectée. C'est simplement pour bien caler les choses. Ce n'est pas neutre du tout.

Aujourd'hui, nous avons les recettes des communes et des intercommunalités. Quand les intercommunalités ont repris, à leur charge, la charge SDIS des communes - pas toutes les intercommunalités, il y a des communes qui paient encore en direct. Il y a des intercommunalités qui ont pris la totalité, ce n'est pas neutre du tout. Et aujourd'hui il y a cette part et il y a la part du Département. Il n'y a pas de part État dans le fonctionnement du SDIS. La direction du SDIS, la prise en charge d'un événement exceptionnel, c'est Monsieur le Préfet qui prend tout de suite la direction. Mais l'État ne met pas l'argent. On a les Jeux Olympiques, l'État ne met pas l'argent. On a la coupe du monde, l'État ne met pas l'argent. C'est pour tout le monde pareil.

Aujourd'hui, le seul moyen que nous avons, c'est d'aller vers les EPCI, compte tenu de l'évolution des risques qu'ils peuvent avoir, et le nombre d'habitants. Aujourd'hui, nous sommes sur des cotisations avec un nombre d'habitants de l'année 2002. Vous imaginez. L'étude est en train de se faire.

Nous avons vu le côté juridique. Côté juridique, on ne peut pas l'imposer. On ne peut que proposer à l'intercommunalité de venir subventionner le SDIS. On verra à ce moment, les intercommunalités qui lèveront la main et qui diront « oui, je veux subventionner le SDIS, et j'ai besoin que le SDIS ait les moyens et on est d'accord pour payer, parce qu'on a des recettes supplémentaires ».

Notre étude se fait sur les recettes des collectivités. Les recettes aujourd'hui, je prends un exemple tout bête : celui qui a une gigafactory, qui va récupérer X millions de CFE (Cotisation foncière des entreprises), il peut peut-être participer parce que le risque est plus important. Je peux vous dire que le risque est un peu plus important avec les gigafactories, où on est en Seveso haut. Pour en avoir vu la semaine dernière, il y a de quoi faire, on a intérêt à être bon. Ce qui se fait, c'est bon pour la Flandre, c'est bon pour le Douaisis, pour le Valenciennois, il y a des batteries qui vont être à Valenciennes, qui sont dans le Douaisis, il y a des batteries qui seront partout.

Ce sera aux intercommunalités de dire « oui je viens, non je ne viens pas ». Et on verra à ce moment-là. En tant que Président d'intercommunalité, je dis : « ok on paie ». On a des risques supplémentaires, on a des recettes supplémentaires, l'agglomération participera au SDIS, et là on va pouvoir se compter. Et si tout le monde fait cet effort on n'aura plus de problèmes. Les embauches, je n'ai pas de soucis à ce niveau-là.

On ne peut pas dépenser l'argent qu'on n'a pas. Le problème est là. Mais on a des risques supplémentaires. Depuis 2002, on n'a pas revu la copie. Du moment où on ne revoit plus la copie depuis 2002, on n'est plus en phase du tout. D'où l'intérêt de faire cette étude en cours, de la soumettre aux différents présidents des intercommunalités qui proposeront à leur Conseil communautaire, et on verra ce que cela donne.

Celui qui voudra y venir, il y viendra, celui qui ne voudra pas y venir, on fera le constat qu'il ne peut pas venir, parce que légalement on ne peut pas le forcer. J'espère que la Métropole Européenne de Lille viendra, je sais que Douaisis Agglo viendra, j'espère que Valenciennes Métropole viendra, j'espère que l'Avesnes viendra, j'espère que Maubeuge viendra.

Il faut qu'on prenne nos responsabilités, mais on a des risques supplémentaires aussi. On peut tous dire « on veut préserver les habitants, on fait de la richesse ». Mais cette richesse il ne faut pas se la garder uniquement, il faut aussi que notre service d'incendie en profite pour se développer et pouvoir apporter les secours nécessaires.

Oui, Monsieur le Président du SDIS, si vous voulez la parole.

M. HOUSSIN.- Merci Monsieur le Président, je partage tout à fait votre réponse.

Je voudrais compléter quelques petites choses. On peut toujours voir ce qui ne va pas et autres, mais il est intéressant de voir ce qui va. Si je prends le SDIS du Nord, le temps d'intervention dans le SDIS du Nord est de 8 minutes 9 secondes. La moyenne nationale est à 14 minutes 52. On est le meilleur SDIS de France en termes d'efficacité sur le territoire. Il faut regarder ce qui va avant de toujours critiquer.

On peut toujours faire plus. Mais sur quelle politique on réduit ? Est-ce qu'on réduit sur la petite enfance, sur les personnes âgées ? Il y a effectivement des choix à faire. Je pense aujourd'hui que les résultats du SDIS sont bons. C'est le plan stratégique, qui a été voté par le Conseil d'administration, de se recentrer sur nos cœurs de métier. C'est de ce point de vue qu'on regarde toutes les auditions qu'on a.

Aujourd'hui, j'ai eu un contact avec le directeur de l'ARS, qui a été très réceptif, il nous a demandé de créer un groupe de travail avec le Samu, le contrôleur général va rencontrer le Samu pour mettre en route ce groupe de travail, et l'idée est de se revoir avec le directeur de l'ARS, en septembre, pour faire les conclusions du groupe de travail

avec le Samu.

Je rappelle que l'Aide Médicale d'Urgence, c'est la compétence du Samu. Si les VLI sont nécessaires avec le Samu, c'est le groupe de travail qui le dira, avec le Samu, pour savoir comment on fonctionne, comment on déclenche les VLI et qui finance. Voilà ce que je voulais dire pour compléter, Monsieur le Président, ce que vous avez dit.

M. le Président.- On est d'accord. Tout dépend des territoires où le Samu est bon, et où le Samu est moins bon. On n'a pas le même Samu partout.

Je laisse la parole à Valentin, et après à Nicolas.

M. BELLEVAL.- Oui, Président, je vais être assez rapide pour répondre aux questions qui ont été posées, essentiellement par Julien GOKEL.

Nos collègues du Groupe Écologiste n'ont pas vraiment posé de questions. Je pense qu'ils ont réaffirmé quelque chose qu'on sait depuis maintenant 2021, c'est qu'a priori, on n'est pas d'accord. On ne partage pas la même vision de l'aménagement du territoire. On l'a acté au BP en 2022, on l'a acté à nouveau en 2023. J'ai eu un petit espoir quand on a voté à l'unanimité la délibération sur la trajectoire voirie, je me suis dit que peut-être on trouvait enfin des points de convergences sur ce que devait être la vision de l'aménagement des territoires. Et en 2024, je constate qu'on n'est toujours pas d'accord. Mais comme le dit une expression flamande bien connue chez nous, « rien dire, c'est se taire », donc je ne vais pas être beaucoup plus long sur le sujet.

Juste une chose, qui m'a marquée. Je pense qu'on peut tout se permettre, on peut avoir des visions différentes s'agissant de l'aménagement du territoire. Je pense que c'est aussi la liberté des uns et des autres que de défendre une autre vision. Il y a un moyen de la défendre et de la mettre en œuvre, c'est un jour d'être majoritaire dans cet hémicycle. Le seul problème, c'est que les gens qui vivent aujourd'hui dans les territoires n'ont pas très envie de faire autrement que de vivre et de se déplacer et d'avoir le droit de vivre en sécurité dans leurs territoires respectifs.

Il y a une chose par contre qu'on n'a pas le droit de faire, c'est d'expliquer qu'on peut faire sans les contournements et citer Renescure dans la même phrase. Ça, je trouve qu'il y a même un certain cynisme là-dedans, d'expliquer qu'on peut se passer du contournement de Renescure et le remplacer par des feux intelligents. Ben ça, il va falloir aller l'expliquer aux parents de la petite Coline, dont on a malheureusement fêté les 5 ans de la disparition il y a quelques semaines, parce qu'elle est décédée en plein centre de Renescure alors qu'elle a été écrasée par un camion qui était à l'arrêt, et elle traversait sur un passage piéton. Donc allez leur expliquer qu'on va pouvoir compenser l'absence, mais nécessaire et urgente, d'un contournement en installant des feux tricolores. C'est non seulement cynique, mais ça frôle aussi l'irrespect pour la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie sur des axes départementaux qui ont plus que besoin d'une intervention rapide.

Pour les réponses à Julien GOKEL, qui nous interrogeait sur la baisse des Aides à l'aménagement des trottoirs le long des voiries départementales (AAT) et des Aides à la sécurisation des routes départementales (ASRDA), je voudrais simplement dire deux choses. On peut mobiliser les crédits qu'on veut au BP, ce qui compte c'est la réalité de ce qu'on dépense à la fin de l'année. Là on vient plutôt coller à la réalité de ce qu'on peut engager en crédits de paiement. On a beau mettre 30 M€ en ASRDA depuis plusieurs années, la réalité c'est qu'on ne dépense jamais plus d'1,50 M€, et on vient coller à la réalité des engagements. Si on ne débloque pas 3 M€, c'est parce qu'on a créé des dispositifs supplémentaires et qu'on a sorti, par exemple, tous les accompagnements vélo des dispositifs de droit commun - ASRDA, AAT - pour les financer dans le cadre de l'APCD (Aides pour l'accompagnement de la politique cyclable départementale) qu'on a mis en place l'an dernier. De ce point de vue, il y a une baisse des crédits au BP mais qui n'empêche en rien de financer l'ensemble des projets, et on n'a jamais refusé un seul dossier depuis 2021 pour des insuffisances de crédit. Tous les dossiers présentés ont été financés.

Sur l'arrêt du marquage en agglomération, il faut aussi le dire, ça a été dit par le Président et le Vice-président aux finances ce matin, le Département est engagé dans des recherches d'économie de fonctionnement de manière générale et on a regardé, parmi les politiques qui sont portées par le Département sur le volet de la voirie, on avait d'autres possibilités : par exemple arrêter de faire l'entretien d'une partie du réseau départemental sur l'entretien hivernal ; on a considéré que c'était un sujet majeur de sécurité routière pour le département et un soutien trop important pour les territoires, pour arrêter de le faire. On a préféré mettre un moratoire sur plusieurs années sur cette politique de marquage, qui était une politique volontariste, qui allait au-delà des compétences obligatoires du Département, pour participer à cet effort global qui est attendu à l'échelle de l'ensemble des politiques du Département.

Voilà ce que je voulais ajouter Président.

M. le Président.- Merci Valentin.

La parole est à Nicolas SIEGLER.

M. SIEGLER.- Non, mais un budget vert, un budget gris, un budget rouge, un budget bleu. Moi je préfère un budget de confiance, je préfère un budget sincère, un budget de liberté. La liberté du travail que les maires et les

présidents d'intercommunalités font au quotidien, avec le Département du Nord - pas l'un des premiers partenaires de l'aménagement du territoire, LE premier partenaire de l'aménagement du territoire. Chez nous, nous sommes meilleurs, c'est notre honneur, on est meilleur que la Région, on est meilleur que l'État, c'est notre honneur, et on peut le faire parce que, désolé mes chers collègues, cette maison est bien gérée, elle est gérée en bon père de famille, elle est bien gérée, et je n'ai pas entendu, à part la majorité, quelqu'un le dire aujourd'hui.

C'est bien dommage, en dehors de discussions de pouvoir, qu'on ne dise pas collectivement que nous faisons face aux moments difficiles que les finances publiques traversent, que notre pays traverse, que notre Département traverse, et que le Département est là, ensemble, rassemblé, uni autour des nordistes et des valeurs de la République, ce que je n'ai pas encore entendu aujourd'hui, à part des chicaneries, sans intérêt et des budgets verts et des budgets verts, et des budgets verts...

Il faudrait que je donne des leçons aux maires du Nord, aux présidents d'intercommunalités, pour leur dire - parce que je le sais moi - ce qui est bon pour les habitants de Flandre, ce qui est bon pour les habitants de Douai, ce qui est bon pour les habitants du Valenciennois, pour les habitants de Maubeuge, de leur dire que c'est comme ça que, Monsieur le Président d'intercommunalité, vous devez conduire votre territoire, que c'est comme ça, Monsieur le Maire, que vous devez conduire votre territoire.

Non, évidemment, nous nous opposons à ce type de travail, pas efficace, et l'efficacité, ce sont les chiffres. Dans les chiffres, on est rassuré, rassuré que l'engagement du Département est toujours entier et que ce sont des crédits de paiement sincères qui permettent de tenir les engagements que les maires et les présidents d'intercommunalité déposeront au 31 mars, pour la programmation, mes chers collègues, que vous avez votée en décembre dernier.

Programmation avec un point de départ : 60 M€. Par le passé 40, puis 49, pour finir à 74, point de départ 60, avec des crédits de paiement à hauteur 61,8, mais qui, encore une fois, vont permettre à chaque maire, à chaque président - parce que je n'en connais pas un seul, qui ait eu un jour un refus de la part de cette collectivité. Alors on n'opère aucune sélection politique, on appelle ça une politique de guichets selon vous ? Non ce n'est pas comme ça, il y a des conditions de péréquation : on donne un peu plus à ceux qui sont plus pauvres. Il y a des conditions qui sont liées aux programmes territoriaux que les intercommunalités ont définis en 2016, et les discussions qu'on a en permanence avec les élus font que, évidemment, les ambitions qui sont celles du territoire sont accompagnées par le premier partenaire, pas dans une logique de guichets, mais dans une logique de respect et de liberté. Effectivement ça change beaucoup notre manière de concevoir l'efficacité de l'action publique.

Alors on peut se plaindre d'une quelconque baisse du budget de l'environnement, mais Patrick répondra, je n'ai jamais entendu, ni vu, ni lu autant d'argent dans ce Département consacré à l'action du Vice-président VALOIS. Il est dans toutes les politiques, il ouvre toutes les portes, y compris les portes de l'aménagement du territoire. Le bonus Nord Durable c'était, lors de son expérimentation : 700 000 €. C'était l'année dernière : 2,40 M€, et j'espère avec vous mes chers collègues, que ce sera 5 M€ l'année prochaine, parce qu'en plus on a maintenu l'ADVB énergie, on l'a étendue aux LEDS, parce qu'en plus on maintient l'aide changement de chauffage dans les équipements communaux et intercommunaux. Bref on a intégré tout ce qui était désimpermeabilisation, biodiversité, même avant que le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ne vienne ici, nous intégrons les choses pour faire un peu de sobriété foncière quand c'est nécessaire et sans être directifs, d'autres s'en occupent bien assez pour nous dans les collectivités locales.

Voilà, en quelques mots, mais je n'ai pas fini. Quand j'entends qu'il n'y a pas de grands projets dans le Département du Nord. On peut faire un canal Seine-Nord, oui vous avez raison, mes chers collègues, ça fait 10 ans. En fait, vous et moi n'étions pas nés quand on a commencé à parler du canal Seine-Nord Europe. Il a fallu une constance dans cette assemblée, et bien au-delà de cette assemblée, pour obtenir aujourd'hui que ce soit un chantier.

Je salue l'action de tous les Présidents que j'ai eu l'honneur de connaître, de Bernard DEROSIER, à Christian POIRET, en passant par, évidemment, Didier, Patrick et Jean-René LECERF. Si vous ne considérez pas que ça, c'est un grand projet auquel on prend notre part, pour lequel on est entendu, pour lequel on est respecté, pour lequel demain, mes chers collègues, on vous soumettra le dépôt de permis de construire finalement, l'autorisation environnementale des secteurs 2, 3, 4, 5, c'est le permis de construire de ce chantier qui verra le jour en eau, en 2030, avec les emplois qui vont avec, qui s'inscrivent dans le réseau Seine Escaut, de Transfrontaliers, entre les Belges, la région Hauts-de-France et les ports du Havre et de Paris.

Voilà une belle ambition collective qui dépasse visiblement l'entendement pour certains. Je suis désolé de dire que de grands projets, nous aurons celui-ci. Et puis finalement, 585 projets soutenus l'année dernière par le Département du Nord, représentant 490 M€ d'investissements, c'est-à-dire l'investissement des maires et des présidents d'intercommunalité, moi je considère que ce sont des grands projets.

Pour chaque maire, refaire son église, faire son école, refaire son parvis, aménager ses classes, faire la réhabilitation thermique de son école, de sa cantine scolaire, se mettre en RPI pour faire la réhabilitation de la cantine scolaire, parce que le diagnostic de performance énergétique (DPE) n'est pas bon, et qu'eux aussi ils ont envie d'avoir

des bâtiments dont les populations puissent être fières de dire qu'ils ont apporté leur pierre à la transition écologique, pour ce maire-là, c'est un grand projet et là encore le Département est là, il était là hier, il sera là demain, et pour nous, ça, c'est un grand projet.

Vous considérez qu'il y a des problèmes d'ingénierie collectivement, moi je ne considère pas qu'on a des problèmes d'ingénierie. Les portes des référents territoriaux de ma délégation sont évidemment bien ouvertes, celle de Patrick, celle de Valentin, celle d'INORD, celle du CAUE, dont on a payé une somme qui nous était due, donc le CAUE fonctionne, et il n'y a pas de raison que les choses changent, sauf si le CAUE en décidait autrement.

Sur le logement dans la ruralité, parlons-nous, mon cher collègue DULIEU. De mon point de vue, nous avons des outils, nous faisons des choses. Nous avons Nordsem, nous avons la politique NEHS, nous avons la politique Habitat en milieu rural, nous avons le FSL qui vient au quotidien celui-ci, et pour lequel j'ai demandé aux partenaires privés de revenir au paiement de leurs engagements - il n'y a pas de défaut avec les partenaires publics que sont le Département et la MEL - on a des partenaires privés qui abondent au (Fonds solidarité logement (FSL), je leur demande de revenir autour de la table.

Qu'il y ait un sujet de logement dans la ruralité - en réalité il y a des sujets de logement partout - que Partenord soit un opérateur privilégié, évidemment il l'est déjà, il continuera de l'être. Veillons surtout à accompagner des projets des maires lorsqu'on se rend compte de ce type de difficultés, et que nous disposons des outils pour lever les freins, tout simplement, que ce soit un portage en direct, un portage en lien avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), qui maintenant, sur la plupart de ces politiques, finance à 90 %, c'est extrêmement important. Il n'y a pas de question pour moi.

Sur le FSL, je voudrais saluer d'abord le travail de Jean-Noël VERFAILLIE, on lui répétera, qui a réuni l'année dernière avec les services de la DG SOL (Solidarité) près de 400 contributions pour écrire le renouveau du FSL dans les années à venir.

Voilà le travail qui est devant nous, on veut un FSL qui soit plus proactif, qui soit encore plus au service des nordistes, qu'on n'est pas de factures qui restent sur le côté, qu'il n'y ait pas de baisse de crédits, vous voyez bien que la délégation - j'ai l'honneur d'avoir une délégation qui est à 80 M€, d'une année sur l'autre, quasiment - pour moi, il n'y a pas de sujet. 2024 sur le sujet du FSL, est une année où on va collationner toutes ces collaborations pour traduire, demain, une nouvelle programmation quadriennale, de la même manière que sur le futur Plan Départemental de Logement des nordistes, on est en lien avec l'État - et je vous proposerai de prolonger l'actuel PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) d'une année - on est en lien avec l'État pour donner une étude conjointe, là encore pour réécrire un PDALHPD sur les prochaines années.

J'en terminerai avec un point qui consiste à dire qu'on ne partage pas assez « je ne sais pas quoi ». Je veux simplement vous dire, mes chers collègues, qu'à la délibération où j'ai lancé l'appel à projets "Aménagement du territoire", je vous ai présenté par dispositif, et par arrondissement, le bilan des sommes qui avaient été allouées, au titre de tous les volets de cette politique PTS, ADVB énergie, ADVBC, je vous la renvoie.

Maintenant, nous sommes en responsabilité, j'ai entendu les Groupes qui votent contre, je regarderai avec attention les Groupes qui ne voteront pas cette politique, mais libre à eux. Je crois que la délibération Aménagement du territoire a été à mon avis adoptée à l'unanimité, ou peut-être des abstentions. C'est une belle politique, je trouve dommage, que quitus ne soit pas donné, non pas à mon action, mais en réalité, à travers moi et à travers mes collègues, à l'action des maires et des présidents d'intercommunalité du Nord.

M. le Président.- Merci Nicolas.

Je rajouterai une chose. La politique qui t'est déléguée, en plus, tu as les moyens de payer tout le monde, tout de suite, et avec 75 % à l'OS, pour les communes et les intercommunalités. La force de frappe du Département est là. Ce n'est pas uniquement de l'affichage, c'est aussi « on paie tout de suite ». Et quand on est à plus de 60 M€, qu'on peut dire « on paie tout de suite », ça a une valeur, cela n'a pas toujours été le cas.

Patrick, tu as la parole.

M. VALOIS.- Merci Monsieur le Président,

On a la sensation que les années se suivent et se ressemblent, en tout cas, les reproches qui nous sont faits, pendant cette phase budgétaire, me rappellent ce que nous avons pu dire les années précédentes. Bien évidemment je n'associerai pas les propos de Marie SANDRA, que je remercie, et je partage Marie, ta préoccupation pour le monde agricole.

En tout cas, concernant le monde agricole, et très rapidement, je voulais simplement vous dire que le temps que nous avons passé à Paris, lors du Salon International de l'Agriculture était bien loin des images qu'a pu nous diffuser la télévision, de ce samedi d'ouverture du salon. Nous avons vécu deux jours sereins, deux jours amicaux, avec le monde agricole. Il sait, ce monde agricole, que nous le soutenons, que nous l'aimons, et je lisais justement tout à

l'heure une motion votée plus récemment, à la Chambre d'Agriculture du Nord : « considérant la colère des agriculteurs, les multiples causes du malaise, et notamment... tout ce qu'on connaît, et le soutien d'une grande majorité des Français aux problèmes agricoles, demande aux pouvoirs publics de faire de la cause agricole une réelle priorité politique ».

C'est le cas chez nous, la cause agricole est une priorité, bien que nous ne soyons pas directement en responsabilité, il s'agit pour nous d'une politique volontariste, je le dis et je le redis, c'est une politique volontariste, et nous soutenons, et nous continuerons de soutenir, les agriculteurs, parce que nous le voulons, et c'est avec force que nous défendrons toujours cette conviction.

Parmi les reproches qui nous sont faits, et récurrents, c'est la question budgétaire. C'est vrai que le budget environnement est un budget transversal. C'est toute sa beauté, c'est toute sa noblesse, et il a simplement un petit écueil, cette transversalité a simplement un petit écueil, c'est la difficulté à chiffrer précisément le volume global d'argent engagé.

Nicolas vient de le dire, exemple : le bonus Nord Durable, qui existe depuis deux ans maintenant. On a connu deux saisons de bonus Nord Durable, il est arrivé en 2023 à 2,40 M€, je suis persuadé que cette année, on sera au moins à ce montant. En tout cas la sensibilisation se fait progressivement parmi un certain nombre de communes. Je discute assez régulièrement avec les maires, et c'est un travail de longue haleine - je vous invite mes chers collègues à faire également ce travail de discussion auprès des maires et à les inviter à cette réflexion, lorsqu'ils ont un projet sur leur commune, à imaginer un volet environnemental à leur projet - bien souvent, ils se disent, « on va regarder ça », et je suis très optimiste sur l'évolution de cette participation.

Mais ce n'est pas que là. Je prendrai Marie à côté de toi, Nicolas, à l'approvisionnement local, qui n'est pas que dans les collèges, qui est aussi dans les établissements pour personnes handicapées, dans les maisons de retraite, etc. Je veux en profiter pour remercier l'ensemble de mes collègues de l'exécutif, parce que chacun, croyez-moi - je le dirai autant de fois qu'il sera nécessaire, jusqu'à ce que vous le compreniez bien - chacun de mes collègues a complètement intégré cette notion de durabilité dans ses politiques, et croyez-moi, c'est vraiment ce qui fait la beauté de ce budget environnement.

Je voudrais vous dire aussi que le suivi de Nord Durable se fait à travers un Comité de pilotage, dans lequel nous veillons - et chaque groupe est représenté quand les personnes sont présentes - nous veillons à ce qu'à chaque COPIL, nous ayons un point sur les évolutions de consommations de gaz à effet de serre et de vertus environnementales. Nous nous donnons en tout cas des outils pour se faire.

Nous avons évoqué également la question de l'eau, sur laquelle je tiens à vous dire que nous avons vraiment un regard tout particulier sur l'acquisition - et ces acquisitions sont absolument prioritaires - d'espaces naturels dans les zones humides. C'est un sujet important, il faut protéger les zones humides. Le département du Nord était un département couvert à la fin du XIX^e siècle à 20 % de zones humides, il est aujourd'hui à moins de 1 %, c'est une préoccupation. Nous avons le devoir de veiller à ce que ces zones humides soient préservées, et nous poursuivrons cette dynamique en identifiant les zones humides qui peuvent être protégées, en faisant en sorte que l'Agence de l'Eau - ce qui a été le cas aussi de la signature d'une convention tout récemment - nous accompagne dans ces politiques.

Et puis si je peux me permettre, dire également que je partage complètement la philosophie des questions de réhabilitation de logements vacants : pas de consommation foncière. C'est une politique qui existe en milieu rural, qui est malheureusement peu sollicitée par les porteurs.

On fait des efforts, on a sensiblement augmenté la participation départementale, vraiment on peut monter jusqu'à environ 50 000 € de participation sur la réhabilitation de logements vacants, donc on est vraiment présents, mais pour autant ça reste difficile.

Et enfin, j'entendais que sur le cyclable, il y avait des points noirs à résorber. Je voulais simplement préciser que sur ce point nous nous sommes rencontrés cette semaine, avec Valentin et avec Sébastien, à distance, sur le projet "Cycloconnect", qui est un projet Interreg, et qui permettra avec nos amis flamants d'investir, en obtenant des aides européennes, sur tous les points qui restent à développer autour de la frontière, entre Flandre Française et Flandre occidentale.

Voilà quelques précisions Président sur ce qui me concernait, merci de votre écoute.

M. le Président. - Merci Patrick. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je pense avoir répondu à la totalité.

Je vous propose mes chers collègues de suspendre la séance et on se retrouve demain, en forme, à 9 heures. Je vous souhaite une très belle soirée.

La séance est suspendue.

La séance, suspendue à 18 heures 35, est reprise à 09 heures 14.

M. le Président.- Nous avons le quorum. Nous pouvons reprendre cette séance.

L'ordre de passage des orateurs pour cette deuxième journée est :

1. Le Groupe Écologiste Europe Écologie les Verts Générations.s.
2. Le Groupe Union pour le Nord.
3. Le Groupe Socialistes Républicains et Citoyen.
4. Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !

Je vous propose de passer à la discussion générale.

Dans la salle.- Il faut faire l'appel.

M. le Président.- On est obligé de faire l'appel ? On n'est pas en suspension de séance ?

Dans la salle.- Oui.

M. le Président.- Je pensais avoir suspendu la séance, qu'on continuait et qu'on referait l'appel pour la Commission permanente.

Si vous me le dites. Je vous écoute quand vous me dites quelque chose. Mais Bernard aurait fait la même chose que moi.

M. BAUDOUX.- Oui. On l'a déjà fait dans la séance.

M. le Président.- Je laisse la parole à Maël GUIZIOU pour faire l'appel.

Appel nominatif des conseillers départementaux par Maël GUIZIOU.

Merci beaucoup.

Je vous propose la reprise de l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, la discussion générale et le vote sur le projet de budget 2024.

Des interventions de 20 minutes, comme nous nous étions mis d'accord en Conférence des Présidents.

Je laisse la parole à Laurent PERIN et Céline SCAVENNEC qui vont se partager le temps.

Vous avez la parole, mes chers collègues.

M. PERIN.- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues.

Autant vous le dire d'emblée, au vu des interventions de notre Groupe hier, vous l'avez compris, nous ne partageons pas votre appréciation sur ce budget, que vous avez quand même qualifié en Commission, la semaine dernière, de "beau budget".

Non. Ce n'est pas beau de réduire drastiquement les politiques éducatives, d'insertion, culturelles, environnementales, les investissements, d'autant plus - mais Céline SCAVENNEC y reviendra - quand vous le faites sans vraiment beaucoup de transparence dans cette présentation budgétaire.

Mais revenons sur la construction de ce budget 2024 et sur les recettes.

Vous insistez sur la baisse des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), une baisse attendue de plus de 50 M€ - baisse d'ailleurs plus forte qu'au niveau national. Mais vous auriez pu également pointer la hausse de la part de TVA à recevoir et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances : + 31 M€, qui deviennent supérieur aux DMTO. Nous ne sommes pas tant dans une crise des recettes - même si c'est compliqué de piloter sans marge de manœuvre fiscale, puisque les recettes augmentent de 2 % entre 2023 et 2024 - mais sur un problème de dépenses ou

de décisions nationales non compensées.

Bien sûr, vous nous dites, à mots feutrés pour ne pas froisser les membres de votre majorité, également parlementaire, qui ont validé cette asphyxie budgétaire.

Mais comment avoir de la visibilité sur les recettes à venir dans l'année, quand un certain nombre de dispositifs ne sont pas finalisés : Contrat Vie, expérimentations France Travail ou le Pacte des Solidarités, ou quand le Gouvernement annonce une coupe de 10 milliards d'euros, quelques semaines après l'adoption du Budget 2024, adopté avec l'utilisation du 49.3 par le Gouvernement.

Annonces qui vont largement impacter les collectivités locales, qui plus est sur des secteurs essentiels en matière d'investissement. Par exemple la mission écologie, développement et mobilités durables, supportant 22 % de l'effort global, est la plus touchée, puisque le décret acte une baisse de 2,2 milliards d'euros.

Le dispositif MaPrimeRenov, porte-étendard de la politique de rénovation des bâtiments, est un des dispositifs les plus impactés avec environ 1 milliard d'euros d'économies. Le Fonds vert, géré par le ministère de la Transition Écologique et dédié aux collectivités pour financer les projets de performance environnementale, d'adaptation du territoire aux changements climatiques et d'amélioration du cadre de vie, perd la quasi-totalité de l'augmentation de 500 M€ annoncée en septembre. C'est tout de même l'équivalent de 48 collèges non rénovés.

Les recettes sont contraintes. C'est pourquoi il convient de s'emparer de tous les dispositifs permettant de dégager des marges de manœuvre budgétaires. C'est en ce sens que nous vous invitons à engager, dès 2021, le Département du Nord dans l'expérimentation de recentralisation du financement du RSA, comme a pu le faire le Département de Seine-Saint-Denis, avec à la clé pour ce Département, le dégagement jusqu'à 70 M€ supplémentaires par an, réinvestis à plus de 50 % dans l'accompagnement des allocataires et le reste aux politiques sociales, un plan exceptionnel de recrutement en faveur de l'insertion et l'aide sociale, le doublement des référents de parcours sociaux et socioprofessionnels, ainsi que la multiplication par deux des places dans les actions d'insertion.

Mais en matière d'expérimentation et d'accompagnement des allocataires du RSA, vous avez fait un autre choix, celui de l'expérimentation France Travail. Nous avons pu visiter, comme indiqué hier par Doriane BECUE, le plateau France Travail, le 19 février dernier. Nous reconnaissons l'intérêt d'un lieu unique d'accompagnement pour les professionnels, comme pour la fluidité des parcours des allocataires. Mais ce sont bien les moyens financiers et humains, supplémentaires, qui permettent de faire la différence, et non les menaces de sanctions sur les allocataires qui ne font que renforcer le non-recours. Alors que vous avez annoncé une extension de cette expérimentation en 2024, à Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain, avant une généralisation en 2025, quelle sera la pérennité de ces moyens supplémentaires apportés par l'État ?

Quid de l'obligation des 15 heures d'activité, s'il y a moins de moyens d'accompagnement ? Les chiffres de l'expérimentation à Tourcoing font état de 35 % de sorties vers l'emploi pour les allocataires du RSA, accompagnés pour l'instant, et 48 % même pour les publics du parcours emploi. Mais nous continuons à vous interroger sur la qualité des emplois retrouvés, sont-ils durables ? Permettront-ils aux allocataires de sortir réellement de la précarité ?

Ces éléments nous les demandons depuis le début du mandat pour l'ensemble des allocataires du RSA. Vous vous félicitez de la baisse du nombre d'allocataires dans le Nord, mais sans jamais donner des éléments de sortie (emplois en CDI, en CDD, formation, suspension ou radiation). Vous faites de la baisse du nombre d'allocataires un objectif budgétaire. Moins 3 % sont affichés dans ce budget prévisionnel 2024. C'est très contestable sur le fond, mais en plus totalement déconnecté dans un contexte de remontée du chômage.

Le RSA est un dispositif d'insertion mais aussi de solidarité. À ce titre le Groupe Écologiste déplore les baisses de financement pour les structures d'accompagnement des allocataires du RSA, déjà dénoncées en décembre dernier, et que l'on retrouve dans la délibération 2.1 de la Commission permanente.

Pour conclure, un mot pour noter l'absence de l'élaboration d'un budget vert au Département du Nord. Car n'en déplaise au Vice-président SIEGLER, la loi de finance pour 2024, entérine la généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et demande aux collectivités d'analyser les impacts positifs ou négatifs de leurs dépenses d'investissement, sur l'environnement, à partir du compte administratif. Aujourd'hui au moins une centaine de collectivités, dont une dizaine de Départements de toutes tailles, de toutes strates et de tout bord politique, réalise un exercice de budgétisation verte.

La budgétisation verte demande que les considérations environnementales soient intégrées tout au long du processus budgétaire, de la construction au vote budgétaire, et enfin lors de l'évaluation. Il ne s'agit pas seulement d'identifier les dépenses en faveur, ou défaveur, de l'environnement, mais bien d'agir en conséquence, et notamment au moment de la construction budgétaire, pour aligner et prioriser les décisions budgétaires avec les objectifs environnementaux. Le Département du Nord doit s'engager rapidement dans cette voie pour éviter les faux débats et pour avancer en transparence.

Je vous remercie.

M. le Président.- La parole est à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC.- Merci Monsieur le Président, chers collègues, je prends le relais sur la question des dépenses.

Hier vous avez bien mis en avant, dans vos présentations, des politiques départementales qui verront leur budget en hausse ; beaucoup moins les coupes budgétaires. Et c'est surtout sur ces domaines que nous avons pointé nos interventions d'hier, dans l'opposition : la culture, l'insertion, l'éducation, l'environnement, sont donc les premiers à faire les frais de la recherche d'économies dans les dépenses du Département.

Voilà comment le Département du Nord prépare l'avenir.

Plusieurs d'entre vous ont rappelé le contexte budgétaire dans lequel nous sommes : pas d'autonomie fiscale, des dépenses obligatoires non compensées, des recettes en baisse, et j'ajoute l'État confronté aux mêmes indicateurs sur la croissance, qui va inévitablement demander aux collectivités locales de faire des économies. Et des économies dans les collectivités locales, on sait que c'est dégrader les services publics de proximité.

Pourtant, ce budget nous donne plutôt un message de continuité. C'est comme s'il disait : ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer. On va juste raboter quelques politiques optionnelles en attendant des jours ou des années meilleures.

Le problème c'est que nous n'avons pas du tout cette lecture de la situation économique nationale, et départementale, et nous n'avons pas non plus les mêmes réponses à apporter. Ce budget 2024 est pour nous plein d'incohérences et de non-dits.

J'en relèverai trois : premièrement, est-ce que vous pensez toujours à la culture de la recette ? Parmi les dépenses programmées, il y a toujours des études pour des projets d'infrastructures routières qui ne sont pas financés, par l'État, la Région dans le cadre du CPER (Contrat de plan État-Région). Des projets qui devront être payés à 100 % par le Département. Est-ce bien raisonnable ?

Notez au passage, Monsieur le Président, que pour votre exercice de chiffrage, dont vous avez parlé hier, sur les dépenses et les recettes, tout ce que disait l'opposition, pour nous, le budget infrastructures du Département doit servir uniquement à la politique de maintenance des routes, pour leur sécurisation, ou au réseau cyclable.

Vous pouvez utiliser politiquement des souffrances humaines, comme l'a fait Monsieur BELLEVAL hier, cela ne prend pas. Vous n'avez pas le monopole du cœur vous aurait-on répondu en d'autres temps. Pour nous, il faut un moratoire sur les routes nouvelles ou les passages en deux fois deux voies, et ainsi nous dégagerions les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour financer nos politiques sociales, culturelles et de transition écologique.

À l'inverse, alors que malheureusement le Fonds vert de l'État est bien imputé cette année, et en cela je ne suis pas en désaccord avec ce que vous avez dit hier sur le Fonds vert, Monsieur le Président, hélas, mais il reste un domaine où il est possible de bénéficier de ces financements si on en croit les annonces ministérielles, c'est tout ce qui va dans le sens de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Aubaine pour le Département du Nord qui a tant à faire et qui a initié des politiques remarquables autour de la protection des espaces naturels, de la biodiversité ou de la re-naturation. Divers aspects qui nous sont présentés régulièrement, dans le Comité de pilotage Nord Durable, et je remercie Monsieur le Vice-président, Patrick VALOIS, de nous rendre compte, dans une démarche ouverte et transparente, de toutes ces politiques. Hélas les budgets sur l'environnement sont en baisse.

Deuxième point, les dépenses d'investissement ADVB - PTS, les aides aux projets des communes et aux projets des territoires : je sais que nous ne sommes pas d'accord sur ce point, vous nous accorderez au moins de n'avoir jamais varié. Il faut des critères...

(Rires)

Ça vous fait rire ?

Dans la salle.- Oui.

M. le Président.- Pas varié ! Excusez-moi, c'est nerveux. Que vous n'ayez pas changé, je suis conscient. Que vous n'ayez pas changé, on est d'accord. Et vous ne changerez pas.

Continuez votre intervention, qu'on ne vous perturbe pas. Vous avez la parole.

Mme SCAVENNEC.- J'ai l'impression quand même que dans cette majorité il y a parfois des lignes qui bougent, quand j'entends certains d'entre vous dire : « on va y venir, aux critères ». Ce sont des échanges tout à fait intéressants

qu'on a eus au dernier COPIL Nord Durable. Je ne sais pas comment ce sera retraduit au compte rendu.

Nous avons vu apparaître d'un très bon œil des incitations, comme le bonus Nord Durable, ou l'ADVB énergie. C'est le moment d'aller peut-être plus loin et d'arrêter, aussi, de soutenir des projets d'infrastructures inadaptés aux affres du climat futur.

La question qu'il faut se poser c'est : de quoi avons-nous besoin à + 4 °C ? Et pour nous c'est la seule question qui vaille pour déterminer notre politique d'investissement. Et si je parle de la discussion que nous avons eue sur les critères, qui me semblaient aller dans le bon sens en COPIL Nord Durable, c'est aussi parce que j'ai bien compris le souci qui a été émis dans votre majorité, qui est de ne pas exclure des communes qui n'auraient pas la même sensibilité à ces questions.

Mais dans ce cas, que fait-on pour renforcer l'ingénierie territoriale au service de ces communes ? Il faudrait, de notre point de vue, et si l'idée est de n'exclure personne, apporter des solutions d'accompagnement pour qualifier les projets et les rendre éligibles, en quelque sorte, aux critères du bonus Nord Durable.

Nos services d'ingénieries s'affairent, que ce soit au sein du Département ou bien avec l'Agence iNORD, les agents de l'urbanisme, la mission bassin minier, l'ACUE, nous ne manquons pas de compétences.

Dans une précédente période compliquée pour les finances des collectivités locales, on entendait une petite musique qui recommandait de ne soutenir que les investissements dans des projets qui n'engendraient pas de dépenses de fonctionnement. Critère comme un autre. Aujourd'hui, la règle devrait être plutôt de ne soutenir que les investissements qui réduisent nos consommations énergétiques et nos productions de gaz à effet de serre. Que des investissements adaptés à un climat à + 4 °C.

Dans ce domaine il ne s'agit pas de faire des économies, car l'ampleur de la tâche est immense, et il ne faudrait pas que ce mur des investissements pour la transition écologique nous tétanise et nous empêche d'avancer.

Troisièmement, sur les dépenses sociales. Ce budget ne nous satisfait pas du tout. L'Association des Départements de France, à laquelle vous participez activement Monsieur le Président, prévoit une augmentation des dépenses du RSA et du nombre d'allocataires, à l'échelle nationale bien sûr.

Les prévisions de l'ADF sont de plus 5 % pour le RSA, plus 6 % pour la prestation compensation handicap, plus 11 % pour l'aide sociale à l'enfance, plus 4,5 % pour le SDIS, tout cela sous réserve que le Gouvernement n'impose pas de nouvelles dépenses sociales.

Or, le Nord est un département hors normes, comme vous dites souvent, pour refuser la comparaison avec les autres départements de France. Permettez-nous cependant de douter, sur le RSA, qu'on s'éloigne autant de la trajectoire nationale. Est-ce que bien réaliste de prévoir une baisse des dépenses de RSA ?

Au compte administratif 2022, les dépenses de RSA s'élevaient à 621 M€. Au compte administratif 2023, prévision arrêtée en décembre 2023 - nous aurons le chiffre exact au compte administratif en juin - nous sommes à 629 M€. Cela ne vous empêche pas de proposer dans ce budget, 621 M€ alloués. Cela nous semble sous-évalué, car cette prévision s'appuie sur une diminution continue du nombre d'allocataires, alors que le chômage remonte, et surtout alors que les financements de l'État pour l'expérimentation France Travail vont diminuer considérablement, pas en 2024 mais en 2025, et il est prévu de diminuer un quart du budget sur les trois années à partir de 2025.

L'équilibre de ce budget 2024 repose sur deux pieds : la sous-estimation manifeste de certaines dépenses, d'une part, et des coupes budgétaires, un peu honteuses peut-être, d'autre part. Honteuses parce que les interventions du Groupe UPN hier n'y font aucune allusion, alors que les différents Groupes d'opposition les ont clairement mises en évidence.

Sur la culture notamment - sans reprendre tous les exemples - l'insertion par la culture en particulier, vous n'avez pas répondu clairement à l'intervention de notre collègue Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, ou celle de Simon JAMELIN, et je m'étonne que les élus de la majorité, qui viennent des cantons ruraux, laissent passer cela.

Les antennes territoriales de la médiathèque départementale sont des points d'appui de nombreuses politiques autour de la culture et de la lecture en milieu rural. Dites-nous clairement : que va-t-il se passer, que vont devenir ces antennes territoriales, que va devenir la bibliothèque du Quesnoy ? Est-ce que cet équipement va fermer cette année et quelles sont conséquences, en termes de réseau culturel en milieu rural, des coupes budgétaires auxquelles vous procédez déjà cette année ?

Manque de clarté pour assumer vos décisions, sous-estimation des dépenses sociales, manque d'ambition dans la transition écologique.

Voilà, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles le Groupe Écologiste ne votera pas le budget 2024.

Je vous remercie.

M. le Président.- La parole est à Régis CAUCHE.

M. CAUCHE.- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues.

Il faut bien le reconnaître, ce Budget 2024 n'a pas été facile à construire. Comment présenter un budget équilibré, lorsque vos dépenses obligatoires augmentent de façon exponentielle, que les besoins de nos habitants sont grandissants et que dans le même temps les recettes augmentent, mais pas dans le même rythme ?

Comme en 2023, la composition de ce Budget reste complexe, tant les perspectives économiques sont incertaines, l'inflation - même si elle est en baisse - continue de peser sur la croissance, sur le marché de l'immobilier et sur la consommation de nos ménages.

À cela s'ajoute une annonce gouvernementale de réduction des déficits des politiques publiques, entre 10 et 20 milliards d'euros, pour réduire le déficit public, le tout dans un contexte géopolitique extrêmement tendu. Malgré ce contexte, vous parvenez à maintenir les équilibres budgétaires. Ils restent fragiles, mais permettent de mener nos politiques obligatoires, tout en conservant nos politiques volontaristes. Nous l'avons vu hier après-midi, avec toutes les présentations de nos collègues. Surtout vous nous présentez un budget engagé, sincère, qui répond aux attentes de tous les nordistes, en particulier les plus fragiles.

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 2,3 % sur l'année 2024, et dépasser la barre symbolique des 3 milliards d'euros. Les trois quarts de notre budget de fonctionnement sont dédiés aux solidarités humaines. Dans un contexte qui va toujours plus vite, le Département du Nord tient à se tenir aux côtés des plus fragiles pour ne laisser personne au bord de la route.

J'insisterai sur les moyens mobilisés pour la protection de l'enfance depuis 2021 : 104 M€ ont été ajoutés à cette politique. Nous, élus de la majorité, avons bien conscience des difficultés que rencontrent nos collaborateurs sur le terrain. Les efforts financiers sont faits dans la mesure de nos capacités, le plan d'urgence lancé en 2022 porte ses fruits, mais nous faisons face à une augmentation constante du nombre de signalements.

Par conséquent les moyens supplémentaires alloués sont instantanément absorbés par de nouvelles arrivées. Le professionnalisme de nos équipes sur le terrain, la libération de la parole, contribuent à cette augmentation et nous ne pouvons que l'approuver.

Le Président, la Vice-présidente en charge de la protection de l'enfance, et des élus de notre majorité sont pleinement mobilisés sur cette question afin de trouver des solutions à cette situation. De nouvelles idées émergent, comme la transformation des logements de fonction inoccupés de nos collègues en petites structures d'accueil, l'expérimentation de nouveaux dispositifs, comme l'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), souffrants de plusieurs maux, mais pour cela le Département a besoin du soutien de l'État.

Le plan Taquet et le pacte des solidarités apportent des réponses, mais elles ne suffisent pas. À plusieurs reprises, Monsieur le Président, vous avez alerté, avec d'autres Présidents de Département, l'État, sur l'urgence de la situation. Entre-temps la Ministre a changé, mais la question, elle, demeure.

Autre sujet sur lequel l'État se fait attendre : la loi du grand âge. Notre population vieillit, nos dépenses liées à l'allocation de prestations autonomie devraient augmenter de 12,30 M€, pour atteindre 319 M€ en 2024. Comment permettre aux personnes âgées de choisir le lieu où elles veulent vieillir, à leur domicile, en établissement ?

L'objectif de la majorité départementale est de leur offrir le choix. Cela se traduit par une politique de soutien aux services d'aide à domicile, qui interviennent aussi bien auprès des personnes âgées, que des personnes en situation de handicap. Les services intervenants au domicile des usagers sont soumis à d'importantes transformations, qui doivent leur permettre de s'adapter aux nouveaux besoins et que nous souhaitons accompagner. Le Département du Nord se tient à leur côté en maintenant, notamment, l'euro supplémentaire non compensé par l'État.

Monsieur le Président du Département, vous avez pris votre bâton de pèlerin pour obtenir un meilleur taux de couverture des dépenses de l'APA et de la PCH. Aujourd'hui le taux dont bénéficie notre Département est bien inférieur à la moyenne nationale. Les premières discussions portent leurs fruits sur l'APA, mais nous savons, Monsieur le Président que, fidèle à votre principe de la culture de la recette, vous ne lâcherez rien, afin que le Département soit plus justement récompensé.

Le Département soutient également l'accueil en établissement pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Malgré ce soutien, certains EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) de notre département rencontrent de grandes difficultés. Parfois l'existant ne correspond plus aux besoins du moment. C'est pourquoi, sous l'impulsion de notre Vice-présidente, le Département a entrepris une réflexion autour de l'EHPAD de demain, pour qu'il devienne davantage un lieu choisi et non subi.

Les augmentations des dépenses liées à la protection de l'enfance, à l'autonomie des seniors ou aux personnes en situation de handicap, sont aussi une des conséquences des revalorisations salariales mises en œuvre dans nos

secteurs. Elles se justifient au regard des métiers ciblés et de la difficulté de recruter des professionnels dans le domaine du médico-social.

Toutefois, le Département se retrouve parfois bien seul à financer des revalorisations, qu'il ne conteste pas sur le fond, mais qu'il n'a pas décidées. Le principe de : celui qui décide paie, ne trouve guère écho sur ces sujets. Il est également balayé d'un revers de main lorsque l'État décide de revaloriser le point d'indice.

Au niveau des Ressources Humaines, le budget augmente de 14 M€ en 2024, les deux tiers de cette augmentation sont à mettre au crédit de la revalorisation salariale, importante et nécessaire, pour nos collaborateurs, mais qui devient difficilement supportable pour notre budget contraint. Avec ces augmentations successives, le budget Ressources Humaines a augmenté de 13, 5 % depuis le début du mandat, alors que le nombre d'agents est resté sensiblement stable.

Parmi les allocations individuelles de solidarité, il en est une dont les inscriptions budgétaires sont revues volontairement à la baisse : il s'agit des dépenses liées au Revenu de Solidarité Active. Malgré la revalorisation de l'allocation, le budget alloué au retour à l'emploi et à l'insertion est une nouvelle fois en diminution, grâce à la politique déterminée, menée par notre majorité départementale depuis 2015.

En février 2024, le nombre d'allocataires est passé symboliquement sous le seuil des 90 000 allocataires, permettant, par là même, de passer l'appel de Fonds de la Caisse d'Allocations Familiales sous la barre des 50 M€. Ces chiffres encourageants nous offrent des marges de manœuvre pour mettre en œuvre nos autres politiques.

Les efforts consentis sur le retour à l'emploi sont surtout une chance pour ces nordistes de retrouver le chemin de l'emploi et de la dignité. Alors non, ce n'est pas de l'idéologie, chers collègues, comme on a pu l'entendre hier, en revanche pour notre majorité départementale, c'est un idéal.

Cette baisse des dépenses, liées au RSA, pourrait être anéantie par deux annonces gouvernementales : la suppression annoncée de l'Allocation de Solidarité Spécifique ou la mise en place de la solidarité à la source. Ces projets augmenteraient nécessairement le nombre d'allocataires et les dépenses qui sont induites.

Nos politiques départementales, et en particulier nos dispositifs pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA, sont soutenues par des Fonds européens : Fonds Social Européen et Fonds de Transition Juste.

Dans quelques mois les électeurs sont appelés aux urnes pour élire leurs députés européens. Il n'est jamais inutile de rappeler que notre Département frontalier est soutenu, aussi, financièrement par l'Europe dans ses politiques de solidarité humaines et territoriales.

Je ne terminerai pas mon propos sans évoquer la contribution versée au SDIS. Je tiens, mes chers collègues, à excuser l'absence ce matin du Président, qui s'est rendu aux obsèques d'un pompier. Le Service Départementale d'Incendie et de Services doit faire face à une augmentation de ses dépenses, comme le Département ou toute autre collectivité, en raison de l'augmentation du point d'indice, du coût de l'énergie, du nombre d'interventions liées aux aléas climatiques, à la désertification médicale, l'isolement des personnes âgées ou handicapées.

En cette année de JO (Jeux Olympiques) et Jeux Paralympiques, nos sapeurs-pompiers seront mobilisés sur le terrain pour intégrer les dispositifs de sécurité exigés par l'État. Au nom du Conseil d'administration du SDIS, qui se tiendra, je vous le rappelle mes chers collègues, demain ici même à 10 heures, je tenais à vous remercier pour l'effort financier supplémentaire consenti par le Département.

Année après année, budget après budget, rapport après rapport, nous nous interrogeons sur les modalités de financement du SDIS, véritable serpent de mer. Malheureusement, la question reste toujours en suspens. L'assemblée des Départements de France, conduit actuellement, sous la houlette de André ACCARY, Président de la Saône-et-Loire, une nouvelle mission sur les risques majeurs. Elle rendra ses conclusions dans les semaines à venir, et indique explorer une nouvelle piste : celle de la valorisation du bien sauvé.

Par ailleurs, le 8 avril prochain, le Ministre de l'Intérieur lancera de son côté le Beauvau de la Sécurité Civile. Espérons que les montagnes n'accoucheront pas d'une souris, et que ses initiatives apporteront enfin une solution financière pérenne pour nos sapeurs-pompiers.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Régis.

La parole est à Paul CHRISTOPHE.

M. CHRISTOPHE.- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues.

Avec les dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes, il est évident que la composition de ce Budget ressemble plus à un exercice d'équilibriste qu'à un long fleuve tranquille.

Cependant la gestion responsable et raisonnée du Département nous permet de limiter les effets de la baisse de certaines recettes. En effet, conscients de la fragilité de nos équilibres budgétaires, nous n'avons jamais pris le risque d'inscrire des dépenses pérennes que nous ne serions plus en mesure d'honorer, lorsque les recettes exceptionnelles, d'après COVID notamment, se seraient taries.

En 2023, nos Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), ont baissé de 27 % par rapport à 2022. S'ils ne sont pas notre principale recette, ils représentent une ressource dynamique qui offre une bouffée d'oxygène à nos finances. Gageons que la récente baisse des taux d'intérêt devrait permettre de redynamiser le marché immobilier et de maintenir cette recette à hauteur de 350 M€. Mais cela reste incertain. Il est vrai que la baisse des DMTO est compensée, en partie, par une hausse des recettes de la TVA, portée essentiellement par l'inflation. Mais jusqu'à quand, et dans quelle proportion ?

En effet, comme s'en faisait écho la presse nationale la semaine dernière, cette ressource très dynamique pour le Département depuis sa mise en œuvre en 2022, pourrait connaître un coup d'arrêt en 2024.

Notre gestion qui n'a jamais cédé aux euphories budgétaires nous offre des marges de manœuvre pour mener à bien nos politiques, envers les publics les plus fragiles, comme vient de le décrire notre collègue Régis CAUCHE, mais aussi envers tous les Nordistes. Je pense notamment à notre politique pour lutter contre les déserts médicaux. Il y a un an presque jour pour jour, nous votions dans cet hémicycle la délibération cadre, créant nos centres de santé départementaux.

En janvier dernier, nous avons pu saluer l'ouverture de la Maison Nord Santé de Cuincy, en collaboration avec les intercommunalités. Grâce à elle, près de 1 700 patients ont retrouvé un médecin traitant. Vendredi, Président, vous inaugurerez la maison Nord Santé de l'Avesnois, à Glageon, et d'ici la fin de l'année une maison Nord Santé dans le Dunkerquois.

Cette politique volontariste dans le domaine de la santé sera complétée, en fin d'année, par un nouveau camion Nord Santé, équipé d'un mammographe et d'un échographe, afin de répondre à l'absence de ces spécialistes sur certains territoires.

Cette habile gestion permet d'accompagner nos filières agricoles. En janvier dernier, le monde agricole a manifesté son ras-le-bol sur nos routes. Notre majorité départementale est particulièrement sensible à ce cri d'alarme. Déjà en 2015, lorsque nous sommes arrivés à la tête de ce Département, nos agriculteurs avaient attiré notre attention sur leur situation. C'est en réponse à cette demande qu'est née notre politique d'approvisionnement local, au sein des restaurations de nos collègues, puis aujourd'hui des établissements médico-sociaux.

En 2023, 8,4 millions de repas labellisés "Ici je mange local" ont été distribués. Cette politique fait ses preuves et démontre qu'à tous les niveaux, adopter l'approvisionnement des denrées auprès de nos éleveurs et producteurs régionaux, permet de mieux manger, de limiter le gaspillage alimentaire, et de mieux rémunérer les agriculteurs, avec une incidence sensible mais justifiée sur les coûts.

Depuis de nombreuses années, le Département travaille aussi avec les agriculteurs pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA, pour la gestion des espaces naturels ou encore pour promouvoir les races locales. Ces politiques volontaristes s'ajoutent à celles obligatoires, comme le laboratoire départemental, outil indispensable dans la sécurité sanitaire des élevages du Nord ou l'aménagement foncier.

La présence du Département du Nord au Salon de l'Agriculture n'est pas qu'une vitrine de l'agriculture nordiste. C'est le reflet d'un véritable partenariat entre la profession agricole et le Département. C'est un message que nous portons avec Patrick VALOIS et vous-même, Monsieur le Président, au Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) qui se tient en ce moment à Dunkerque.

Malgré le contexte financier contraint, le Budget 2024 continuera d'améliorer la vie des nordistes en investissant dans l'aménagement de notre territoire, nos routes, nos collèges, ou nos équipements culturels.

Nos marges de manœuvre financières sont réduites, mais nous parvenons à maintenir un niveau d'investissement important pour nos territoires, sans alourdir davantage notre dette. Notre endettement est de 6,6 années, il reste stable, loin des seuils critiques.

Ainsi 336,40 M€ sont inscrits au Budget 2024 au niveau de l'investissement. Un quart de ce budget sera dédié à la voirie et aux infrastructures. Il permettra de poursuivre nos grands chantiers, comme le contournement ouest de Valenciennes, ou le doublement de la RD500.

Fidèle à nos engagements, et en particulier sur le territoire du Dunkerquois, ce budget confirme les travaux entrepris sur le pont de Looberghe, et le début d'étude pour le barreau de Cappelle-la-Grande, comme attendu depuis près de 40 ans.

Le Département maintient également ses engagements au niveau des investissements dans les collèges. Plusieurs

chantiers vont s'achever cette année, comme celui du collège Paul Duez à Cambrai, premier collège en ossature bois. D'autres sont sur le point de démarrer, comme celui du collège Fernande Benoist à Hazebrouck. Ces chantiers, ajoutés à ceux de la rénovation énergétique, entrepris dans nos établissements scolaires, sont un moyen de réduire notre facture énergétique qui pèse lourdement sur les dotations allouées à nos collèges.

Le Département est aussi engagé dans la protection de l'environnement à travers son programme Nord Durable, mis en œuvre au sein de l'administration et de nos politiques. On le retrouve dans nos politiques d'aménagement du territoire. Rappelons que nos aides aux communes, pour leur projet d'équipement, sont assorties d'un bonus Nord Durable, afin de les accompagner dans la transition énergétique.

Si le Département n'a plus la compétence transport depuis 2017, il demeure un acteur important des mobilités, à travers les routes, à travers l'aide à la création des aires de covoiturage, ou encore le suivi du schéma départemental cyclable. Que ce soit pour les trajets du quotidien ou les sorties loisirs, notre majorité est mobilisée sur ces deux thématiques, à travers le développement des aménagements cyclables ou à travers le déploiement des réseaux points nœuds qui émailleront demain tout notre département.

Ce maillage du territoire en voies cyclables servira aux nordistes dans la pratique du vélo. C'est aussi un remarquable vecteur de développement touristique. La politique cyclable s'inscrit parfaitement dans la nouvelle stratégie départementale en matière de tourisme, qui prévoit de travailler sur la notoriété du Nord trop souvent réduite à des stéréotypes.

Pour vivre le Nord, faut-il encore y venir et le connaître. C'est pourquoi l'accueil et l'organisation de grands événements nationaux, et internationaux, sont des aubaines pour promouvoir notre département. Dans moins de cinq jours, la Flamme Olympique traversera notre département. Elle sera suivie par la Flamme Paralympique. Ces passages ouvriront de grandes fêtes populaires aux nordistes, elles annonceront surtout l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France et dans notre département. Comme la coupe du monde de rugby en 2023, ces événements devraient booster notre écosystème touristique, et pas seulement dans la métropole lilloise. Les retombées économiques sont attendues dans tout le département.

C'est avec les mêmes intentions et les mêmes objectifs que notre majorité départementale investit dans ces équipements culturels. Le Musée Matisse du Cateau-Cambrésis ouvrira fin septembre 2024. L'agrandissement offrira plus d'espace pour accueillir le public et découvrir davantage d'œuvres du peintre, mondialement connu, rappelons-le. Il deviendra un nouveau point d'attractivité culturel et touristique du Cambrésis et nous nous devons de le valoriser.

Avant de conclure, alors que se tient actuellement le forum contre la cybercriminalité, je soulignerai les efforts de notre collectivité pour se protéger contre cette nouvelle menace. Nous en avons été témoins ce week-end, avec les espaces numériques de travail de collèges. Il n'est pas un jour où la presse ne se fait pas l'écho d'attaques contre le système informatique, et les coûts qu'elles engendrent pour les services publics, cibles privilégiées des hackers. Nous ne prenons pas ces menaces à la légère.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président la composition de ce Budget n'a pas été facile. Il a fallu faire des choix qui ne sont jamais simples, mais dans un contexte aussi incertain et contraint, ils étaient nécessaires. La gestion responsable engagée depuis le début du mandat nous permet de soigner notre atterrissage en 2024.

Au nom de la majorité, je tiens d'ailleurs à féliciter les services et les membres de l'exécutif pour ce Budget. Mais nous savons d'ores et déjà que sans une amélioration de la situation économique, sans de nouvelles compensations de l'État, nous serons contraints de faire à nouveau des choix difficiles en 2025.

Monsieur le Président, vous savez pouvoir compter sur la majorité départementale pour défendre ce Budget 2024, engagé et sincère au service des nordistes.

Sans surprise, le groupe Union pour le Nord approuvera le Budget Primitif que vous avez présenté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Paul.

La parole est à Didier MANIER.

M. MANIER.- Merci Monsieur le Président, chers collègues.

En commission des finances, il y a quelques jours, Loïc CATHELAIN, Vice-président finances, nous disait avoir l'impression de se répéter d'une année sur l'autre. J'ai tenu à le rassurer, c'est normal, presque rien ne change. Du moins dans les grandes lignes, mais comme on le sait souvent en matière budgétaire, le diable se niche parfois dans des détails, qui n'en sont pas en réalité. Et je tiens à éclairer ces détails, j'y reviendrai plus précisément.

Je dis que rien ne change car nous retrouvons le classique effet de ciseaux, connu des Départements : d'un côté la quasi-disparition de notre autonomie fiscale et le tassement de nos ressources et de l'autre, des besoins grandissants

en matière d'action sociale, le tout sur fond de hausses importantes des énergies, et une inflation ralentie mais encore pesante, notamment - mais pas seulement - pour les perspectives de croissance.

Les perspectives de croissance, déjà revues à la baisse dans le projet de loi de finance : nous passons d'une prévision audacieuse de 1,4 à 1 %. Et des esprits chagrins pensent que cette estimation est trop optimisée. C'est dire si le jeu de rôle, entre la Cour des comptes, réclamant plus d'économies, et le Ministre de l'Économie précisément, qui tente de nous persuader qu'il limite les dégâts face à ces exigences, et cela n'est pas terminé. En écoutant Bruno LEMAIRE il y a quelques jours, nous aurions pu croire, qu'il venait d'endosser la charge, alors qu'il est à Bercy depuis sept ans. Cela fait sept ans qu'il est à Bercy.

Et un ministre qui fustige les dépenses sociales, sans jamais se souvenir que les aides aux entreprises coûtent cher - et je ne parle pas de celles mises en place lors du COVID - pratiquement sans contreparties en matière de salaires et d'emploi. Sans se souvenir non plus qu'avec la suppression de l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune), les plus riches ne sont plus à contribution. Pourtant, la République repose sur un contrat social qui est, au fond, un genre de mariage auquel chacun devrait contribuer à proportion de ses facultés respectives. Nous en sommes bien loin.

10 milliards d'euros d'économies sont demandés en 2024, 10 autres l'an prochain, et un besoin estimé pour les années à venir à 50 milliards d'euros. Cela ne nous coûtera pas en impôts, nous le paierons en réduction de services publics de l'État, avec à la clé un nouvel effet ciseaux, moins d'aides, de dotations, de compensations de l'État pour les collectivités locales, et toujours plus de brèches à colmater en matière d'accompagnement social et médico-social.

Or, nous sommes particulièrement concernés, en tant que chefs de file des solidarités. D'après certains, nous, les Départements, sommes menacés de disparition à moyen ou long terme. Il est vrai que le Président de la République a déjà eu l'occasion de dire qu'il souhaitait là aussi une simplification du fameux mille-feuille administratif devenu, convenons-en, une tarte à la crème ces dernières années.

Nous pensons pourtant que l'action des Départements possède une vraie valeur ajoutée, à condition de mener efficacement les tâches qui sont les nôtres, en menant des politiques volontaristes répondant à de vrais besoins, et en ne nous substituant pas à l'État.

Après ces éléments de contexte qui ont leur importance, au moment de voter des moyens financiers et des orientations politiques, j'en viens plus directement au Budget 2024. Des recettes, cela a été dit, qui progressent peu, 2 %, portées par la fiscalité indirecte.

À noter, et je le déplore comme vous Monsieur le Président, une dotation globale de fonctionnement en recul et qui n'est même pas indexée sur l'inflation.

Difficile de ne pas parler des Droits de Mutation à Titre Onéreux, qui nous ont dopés pendant un certain nombre d'années, des résultats exceptionnels qui, nous le savions, ne pouvaient pas durer. Vous prévoyez cependant une embellie, dans le courant du second semestre, grâce à une baisse des taux d'intérêt et un accès plus facile au crédit. Nous ne pouvons que le souhaiter, avec vous, et espérer qu'avec une baisse des prix sur certains secteurs cela puisse redonner des perspectives.

Toutefois il convient aussi d'être lucide. L'inflation qui rogne nos marges de manœuvre érode aussi celle d'une majeure partie des ménages qui souhaitent acquérir un logement. Entre prudence et optimisme, vous déplorez de ne pouvoir inscrire que 350 M€ pour cette recette, au fond un montant assez conforme avec la moyenne des DMTO de ces dernières années. Une somme que nous devrions plutôt nous féliciter de pouvoir maintenir d'une année sur l'autre.

Comme l'an dernier, vous pointez les dépenses obligatoires non compensées, que nous impose l'État : revalorisation du RSA, revalorisation du point d'indice en 2023, et bonification de cinq points à tous les agents au 1er janvier 2024, applications du n pour certaines catégories.

Il est vrai que c'est une ponction sur les finances du Département, mais ce sont également des mesures bienvenues pour les allocataires et les agents, dont la majorité souffre d'une forte augmentation des dépenses obligatoires : alimentation, énergie, assurances, et je tiens à mon tour à saluer le travail des agents du Département.

N'oublions pas que sans ces coups de pousse, qui ne compensent même pas l'inflation, nous serions face à des difficultés bien plus grandes, de nature à compliquer l'action du Département, sans compter une croissance plus faible encore.

Il y a, cela a été dit, surtout les dépenses de solidarité, et notamment les aides individuelles, sociales, l'APA et PCH qui, logiquement, avec le vieillissement de la population, progressent. En ce domaine, nous n'avons aucune marge de manœuvre. La situation est d'autant plus difficile que nous attendons depuis très longtemps une loi sur le grand âge, qui relève d'une réflexion globale de la solidarité nationale. Hélas ! Cela a été dit, la loi "bien vieillir", adoptée le 19 mars dernier, ne répond absolument pas à ce défi qui va structurer nos politiques pendant de nombreuses années. Nous sommes conscients de l'effort fait sur les services d'aide à domicile, mais nous devons continuer à nous mobiliser sur le sujet, d'autant que nous défendons tous le maintien à domicile, le plus longtemps possible, puisque

c'est la volonté d'une majorité des personnes âgées.

En revanche, toujours au cœur de nos compétences en matière de solidarité, deux politiques attirent particulièrement notre attention : l'insertion et l'enfance.

Concernant ce que vous appelez "insertion", c'était la priorité du précédent mandat, et vous l'avez fait vôtre. Vous vous félicitez de la baisse du nombre d'allocataires du RSA. Comme je le disais en propos liminaires, rien ne change. Je vous dirai cette année encore, nous nous réjouissons, comme tout le monde d'ailleurs, que des nordistes retrouvent de l'emploi.

Ceci étant dit, quand même, plusieurs observations : chaque année nous formulons le souhait d'avoir un bilan qualitatif de l'insertion. Derrière la baisse, nous aimerions savoir si les nordistes concernés retrouvent un emploi durable et, sous quelle forme, une formation diplômante. Il ne suffit pas de faire baisser le nombre d'allocataires pour faire reculer la précarité.

N'oublions pas non plus celles et ceux qui ne demandent pas le RSA, comme le soulignent plusieurs études et enquêtes, notamment de la direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques. Depuis plusieurs années, ce non-recours est estimé à 30 %, principalement pour un défaut d'information. Il faut absolument se pencher sur cette question dans notre département, qui est l'un des plus peuplés de France, et sans doute, malheureusement, un des plus fragiles socialement.

Nous le disons aussi depuis longtemps, votre volonté d'investir ce champ d'action est une façon de vous substituer à l'État, pour faire face, à sa place, sans qu'il ne nous concède les moyens correspondants. Si j'ai bien lu la délibération, vous ne savez d'ailleurs pas encore quels seront les moyens qu'il déploiera pour accompagner le RSA nouvelle formule. On peut comprendre qu'il ne se presse pas, puisque le Département lui offre un service gratuit. Car pour être juste, à côté des économies réalisées grâce à la baisse du nombre d'allocataires, il faut mettre en parallèle les coûts de votre dispositif avec l'envol de chargés de mission et de coaches emploi, pour une politique qui n'est pas une compétence directe du Département.

Nous devons être là, essentiellement, pour l'accompagnement social, en parallèle de feu Pôle Emploi, aujourd'hui France Travail. Ayant en charge l'insertion professionnelle, notre rôle n'est sûrement pas d'être un service déconcentré de l'État.

Dernier point, qui nous interpelle concernant le RSA, vous prévoyez une baisse à 621 M€ pour 2024, pour 629 M€ en 2023. Dans la mesure où le nombre d'allocataires ne cesse de diminuer, nous nous interrogeons sur la nature de la dépense 2023.

Concernant l'enfance, il y a beaucoup à dire. Vous dites en faire désormais une priorité du mandat et vous vous félicitez d'avoir consacré 100 M€ supplémentaires au secteur depuis 2021. Mais s'agit-il vraiment de dépenses supplémentaires, ou est-ce un rattrapage après le tour de vis opéré dans le courant du mandat précédent ?

Entre 2016 et 2021, les professionnels de l'enfance pensent que 700 places ont été supprimées. Il n'y a pas que les professionnels de l'enfance qui le pensent, puisque je vous renvoie au document de la MIE, du 3 février 2020, où en page 13, il est exprimé clairement qu'il y a eu 700 places de supprimées. Certes, vous répondez à cela qu'il ne s'agit pas de suppressions, mais de transformations en aide éducative en milieu ouvert, or il semble bien que ce ne soit pas aussi simple et transparent. Ces mesures préventives ou correctives, prises en amont de problèmes qui pourraient s'avérer plus graves par la suite, auraient pu freiner le nombre d'informations préoccupantes, mais il n'en est rien, car ces dernières sont en constante augmentation.

D'autre part, 100 M€, c'est une somme très conséquente, qui devrait régler une part non négligeable des très nombreuses demandes de placement depuis le COVID, ou des demandes éducatives encore plus nombreuses. Or, non seulement la Défenseure des droits s'est saisie de la situation de l'aide sociale à l'enfance dans le Nord et la Somme en 2022, mais les agents du Département, travaillant dans ce secteur, crient régulièrement leur désespoir de ne pouvoir mener à bien leur mission, faute de moyens et de directives claires.

Encore plus fâcheux, fin 2023, début 2024, le Département lui-même a adressé des courriers à des familles, en attente de mesures, pour leur indiquer qu'il n'a pas les moyens de les mettre en œuvre. Avouez qu'il y a de quoi s'interroger, et de se demander si cette soudaine prise de conscience n'est pas le fruit de l'enquête menée par la Défenseure des droits, dont les résultats devraient être communiqués cette année.

Nous regrettons plus encore cette situation dans la mesure où, à votre demande Monsieur le Président, une mission d'information et d'évaluation avait été consacrée à la politique de l'enfance en 2019 et 2020. Élus et services s'étaient mobilisés pour identifier des solutions pérennes aux problèmes rencontrés. À l'issue de ce travail, nous avons proposé une délibération cadre qui aurait aidé au pilotage et à l'évaluation de toutes les difficultés ne relevant pas d'un manque de moyens, mais parfois d'un manque d'organisation. Malheureusement aucune suite n'a été donnée.

D'autres budgets de fonctionnement, certes plus modestes, bénéficient d'une bonne dynamique, soulignons-le. Je

pense particulièrement au sport avec 4,40 M€, soit 10 % de plus par rapport au budget 2023, et à la communication avec 2,50 M€, soit 19 % d'augmentation.

Faut-il y voir un effet JO 2024 et Tour de France 2025 ? Nous aimerions en savoir plus sur les budgets consacrés à l'événementiel. Non que nous y soyons opposés de façon dogmatique, mais pour avoir une vision précise de l'ensemble des moyens qui y sont consacrés - certes les 2 M€ supplémentaires prévus par le SDIS sont clairement fléchés par les JO 2024 - mais quid de la communication et autres moyens nécessaires pour accompagner ces manifestations ?

À l'inverse, certaines politiques sont, elles, en baisse en matière de fonctionnement. Je pense au tourisme, avec 3 M€, qui perd 20 %, et la culture (cela a été dit) avec 13,70 M€, qui perd un peu plus de 10 %. Bien sûr, le Musée Matisse est un des fleurons culturels du département, il va rouvrir, nous nous en félicitons, après une belle rénovation. Mais il ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt d'une certaine forme de désintérêt pour les structures culturelles locales.

Je n'irai pas plus loin quant au budget de fonctionnement puisque mes collègues ont évoqué les points saillants.

Je souhaite évoquer rapidement l'investissement dans son ensemble.

Première constatation : une enveloppe de 336 M€, qui baisse de 4,9 % par rapport au BP 2023. Lors du rapport d'orientation budgétaire, que vous présentiez en janvier dernier, vous pensiez pouvoir maintenir. Le décrochage n'est pas considérable, mais il prouve en effet que les marges de manœuvre sont de plus en plus difficiles à dégager, d'autant que vous l'indiquiez vous-même, dans le Budget 2024, l'inflation, le coût de l'énergie et l'augmentation des matériaux grignotent les budgets. Il faut dire les choses clairement, nous mettrons moins dans l'investissement cette année et le contexte économique plombe les moyens que nous y consacrons.

De manière classique les trois grands postes de dépenses sont : la voirie, les collèges, l'aide aux territoires. Je ne les développe pas non plus puisque des interventions ont déjà été abordées sur ces thématiques.

Quant aux grands projets, pas de changements, cela a été dit, ils reposent toujours sur le canal Seine-Nord Europe et le très haut débit qu'une autre majorité avait initié de façon volontariste il y a dix ans maintenant. Ce sont des infrastructures importantes pour l'attractivité de notre territoire, l'emploi des nordistes et le développement d'un mode de transport commercial plus vertueux et complémentaire à la route.

Compte tenu du contexte, d'une part de la tutelle de l'État sur nos finances, je conçois qu'il soit difficile de lancer de nouveaux projets et d'avoir des perspectives d'avenir. Nous sommes sur un budget de gestion, ce qui est normal quant aux dépenses de fonctionnement, mais ce qui l'est moins quand on aborde l'investissement. Le manque d'autonomie fiscale entraîne le manque d'autonomie politique et je crains que si on ne réagit pas, cela n'ira pas en s'améliorant.

Pourtant, même si le Budget 2024 se construit dans une situation, nous le savons tous, de forte contrainte, le Département a quelques marges de manœuvre, puisque vous acceptez d'avoir un peu plus recours à l'emprunt : 240 M€ au BP 2024, contre 225 M€ au BP 2023. Or, si j'ai bien entendu notre Vice-président aux finances, l'endettement du Département, dette du forum comprise, il nous faut 6,6 ans pour nous désendetter. Je rappelle que la cote d'alerte, cela a été fait par nos collègues, est à 12 ans pour des collectivités de la taille de la nôtre.

Je ne dis pas que la situation est idéale, pour autant, elle n'est pas désespérée et permet de préparer l'avenir en accompagnant des projets garantissant le développement de nos territoires, tout en tenant compte des impératifs écologiques. Car au fil des années, nous voyons le changement climatique se dessiner très concrètement : logements inadaptés en raison du froid, mais aussi de la chaleur, premiers incendies dans les champs en 2022, plus récemment des inondations dont l'ampleur et la récurrence nous inquiètent tous.

Après les pluies des derniers mois, nos nappes phréatiques sont rechargées, mais pour combien de temps ? Nous devons nous préparer à ces changements. Je ne dis pas que vous ne le faites pas, mais au fil du temps, les documents présentés listent des actions précises du Département, en matière d'environnement, c'est une bonne chose. Toutefois nous nous interrogeons sur les moyens consacrés au regard de la taille du nombre d'habitants dans le Nord et des problématiques qui nous attendent.

J'ajoute, malicieusement, et comme je l'ai déjà fait à plusieurs occasions, qu'un plan pluriannuel d'investissement pourrait peut-être nous aider à mieux visualiser et comprendre vos projets et vos objectifs. Cela permettrait en outre des échanges plus éclairés, lors de nos Commissions thématiques et plénières.

Mais si j'en reviens à la situation financière du Département, et plus précisément à son endettement, je pense que nous avons là, les moyens de dégager quelques marges budgétaires, qui pourraient être dirigées notamment vers le fonctionnement de la culture par exemple, ou encore - nous vous en avons déjà parlé - de revoir nos modalités d'aides aux associations caritatives. L'inflation recule, mais nous le voyons bien, les prix de l'alimentation peinent à repartir à la baisse, et les associations qui font de l'aide alimentaire, sont submergées de demandes et doivent écarter certains

bénéficiaires, faute de pouvoir servir tout le monde.

Notre rôle n'est pas de suppléer à toutes les difficultés, mais au moins d'en prendre notre part. En 2023, à notre demande, vous avez accepté de remettre en œuvre les paniers solidaires, offerts au moment du COVID. J'espère que cette année encore nous pourrions, par une opération de cette nature ou d'une autre, participer à l'effort collectif de manière volontariste.

Déjà sous l'Empire Romain, Juvénal raillait le pain et les jeux. De manière volontairement provocante, je dirais : encore faut-il qu'avec les jeux, il y ait du pain. C'est une question de choix et de priorités, cela a été dit : gouverner c'est choisir. Certes, les marges de manœuvre sont minces. En raison des ressources contraintes et des dépenses obligatoires, le contexte est difficile, mais un autre budget est possible en respectant les règles de la comptabilité publique. Il y a sans doute des risques calculés à prendre en matière de grands projets, il y a aussi des valeurs de solidarité et d'empathie à porter lorsqu'on prend des mesures qui touchent à l'humain et au quotidien des nordistes.

Le Budget 2024, que nous allons voter ou pas, n'est qu'un moyen de répondre à des besoins, il n'est pas une fin en soi. Par ailleurs nous ne sommes pas opposés par principe, cela a été dit, à des événements qui font vivre notre territoire, et peuvent contribuer à son développement touristique et économique.

Enfin, Monsieur le Président, cela a été dit à plusieurs reprises, et c'est vrai, vous nous dites monter au créneau auprès du Gouvernement et de l'Association des Départements de France, voire de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), dont nous connaissons bien le Président, bien évidemment, mais n'est-ce pas la moindre des choses quand on est Président d'une collectivité ? Sans vouloir jouer les matamores, notre travail avait été en son temps fait puisque, je le rappelle, nous avons obtenu du Gouvernement de l'époque, la hausse du taux, de 3,8 % à 4,5 % des Droits de Mutation à Titre Onéreux, et nous avons aussi obtenu, par un renforcement à l'époque des dispositifs de péréquation, près de 100 M€ pour le Département du Nord. Nous avons fait, en son temps, notre travail.

Il y a un équilibre et une dynamique à trouver pour répondre à toutes ces attentes. Ce n'est pas simple. Il faut aller vers du sérieux budgétaire, et toutes les valeurs de solidarité doivent être incarnées avec de la créativité. Je pense, et nous pensons, que l'on peut faire plus, et je pense, et nous pensons, qu'à tout le moins nous pouvons faire autrement au niveau budgétaire. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous voterons contre ce Budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, l'analyse du Budget départemental s'effectue dans un contexte où l'équilibre mondial est plus que précaire, avec les conflits armés qui peuvent embraser la planète à tout moment.

Au niveau national, le cri de désespoir du monde agricole démontre encore une fois qu'il y a toujours des gagnants et des perdants. Si les véritables producteurs de richesses, que sont les paysans, perçoivent des revenus si dérisoires, tout au moins pour la grande majorité d'entre eux, c'est parce que les intermédiaires, les acteurs de la transformation et de la distribution, s'enrichissent considérablement en s'octroyant des marges colossales sur le dos du producteur et du consommateur.

Quelles que soient les mesures qui peuvent être prises nationalement, le jeu restera éternellement dupé si rien n'est fait pour encadrer et limiter les dividendes de la grande enseigne de distribution, et en finir avec les traités de libre-échange.

Quant au choc de simplification proposé par le Premier Ministre, il y a de quoi s'inquiéter. Autoriser de moindres normes environnementales, par exemple sur les produits phytosanitaires, va complètement à rebours de la transition écologique et agricole, et ne résout en aucun cas la question de la juste rémunération du travail des agriculteurs, en conventionnel comme en biologique.

À la fin du mois de novembre 2023, le Gouvernement a fait adopter le budget de la nation, sans vote du Parlement. Il se vantait alors qu'il agissait dans l'intérêt général, en prenant en compte deux enjeux fondamentaux, avec 10 milliards d'euros supplémentaires : l'écologie et l'éducation. Il claironnait qu'il s'agissait du budget le plus vert de notre histoire.

Mais voici qu'à peine l'encre de ce long document budgétaire sèche, le Gouvernement supprime par décret 10 milliards d'euros de crédits sous l'autorité du même Ministre des Finances, et 20 pour l'an prochain, ce qui fera 30. La mission la plus touchée est le chapitre écologie, développement et mobilité durable, avec une annulation de 2,13 milliards d'euros. Un choix évidemment déplorable, à l'heure où le temps presse pour accomplir la bifurcation écologique. Un choix austéritaire, qui comme tous les précédents, a pour seul objectif de satisfaire aux diktats de

l'Union Européenne et de rassurer les marchés financiers.

C'est dans cette conjoncture à risques que s'inscrit l'élaboration du Budget 2024 du Département du Nord. Comme l'a dit le Vice-Président aux finances, lors du débat d'orientations budgétaires en janvier, nous partageons au moins un même constat : la perte totale d'autonomie dans nos recettes, et la perte croissante d'autonomie dans nos dépenses. Mais ce ne sont en vérité que des constats factuels et non pas des opinions.

Le désengagement de l'État est une réalité, très simple à démontrer : confiscation des derniers leviers fiscaux des Départements, diminution des dotations, en particulier la DGF, et compensation partielle ou inexistante, selon les cas, des décisions prises nationalement, bien souvent sans concertation.

Nous l'avons dit à de multiples reprises, seule une refonte de la fiscalité locale permettrait de redonner aux Départements une maîtrise de leurs recettes. Au fil des années, les recettes départementales sont devenues une accumulation de dispositifs financiers, visant à compenser la casse de la fiscalité locale, orchestrée par les Gouvernements successifs.

Au lieu de la taxe professionnelle, ou de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le Département perçoit des Fonds destinés à compenser le manque à gagner de ces recettes perdues, à travers la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et une fraction de TVA. Il perçoit également des Fonds de stabilisation, Fonds de sauvegarde, la dénomination change d'une année sur l'autre. Mais l'idée est toujours la même. L'État donne de petites miettes alors que son devoir est de partager équitablement le gâteau.

On marche sur la tête, et l'architecture des recettes départementales en est une illustration frappante. Mais ce dont il s'agit en substance, c'est de recouvrer une liberté d'administration qui existe en droit, mais plus du tout en fait. Comme nous n'avons cessé de le dire, des règles qui sont décidées nationalement ne sont pas gravées dans le marbre. Elles peuvent évoluer, mais cela nécessite une volonté politique.

À cet égard, il est toujours étonnant d'entendre des élus de droite se plaindre de la perte de l'autonomie des Départements, quand on sait que c'est l'un des leurs, Monsieur SARKOZY, qui en 2010 a supprimé la taxe professionnelle, pourtant créée par Jacques CHIRAC. Dommage, c'était l'impôt le plus dynamique que les collectivités n'aient jamais connu, une opération gagnante pour les grandes entreprises et perdante pour les collectivités locales, les petites entreprises et les usagers.

Par ailleurs, nous ne cessons de le répéter, l'État se prive volontairement de recettes, et donc prive de recettes tout le secteur public, en refusant d'aller chercher l'argent auprès des classes les plus fortunées. En 2023, les entreprises du CAC 40 ont versé 100 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, quant à l'État, son premier poste de dépenses est celui des aides aux entreprises, environ 200 milliards d'euros versés annuellement, et sans contrôle, ni sanctions, vis-à-vis du non-respect des contreparties sociales et environnementales lorsqu'il y en a.

L'ISF a été supprimé. Il en va bien différemment des classes les moins fortunées. Elles ne sont pas épargnées, les exemples sont légion, mais rappelons par exemple la baisse des APL au début de ce quinquennat. En fait, Emmanuel MACRON et Bruno LE MAIRE, sont des Robins des Bois à l'envers : ils prennent aux pauvres pour donner aux riches.

Et par ailleurs, on n'épargne pas non plus aux moins fortunés le respect de contreparties très pesantes, en échange d'aides et d'allocations de solidarité. Ils doivent se justifier et respecter à la lettre ce qu'on leur impose, sous peine de sanctions. Logique, me direz-vous, mais autant de contreparties demandées aux entreprises en échange des aides publiques, voilà qui serait un début de justice sociale.

Vous qui avez des amis au Gouvernement, vous avez la capacité de faire passer ce message. Les Départements ne reçoivent plus les moyens suffisants de la part de l'État, et celui-ci doit se tourner vers des sources de financement nouvelles, celles que je viens d'évoquer. À moins que vous ne soyez opposés au fait de ponctionner de l'argent à ceux qui en ont le plus. Mais je ne pourrai le croire une seconde, si c'est dans l'intérêt des Départements.

Le manque à gagner est énorme pour les recettes départementales, en particulier sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dont la trajectoire est totalement déconnectée du réel. C'est d'ailleurs pour cette raison que de nombreux élus, dont les parlementaires communistes, ont défendu la nécessité d'indexer la DGF sur l'inflation. Le Gouvernement n'a rien voulu savoir, bien entendu. Pour le Nord, le manque à gagner de la non-indexation de la DGF sur l'inflation représente 83 M€, depuis 2021.

D'autres recettes départementales sont également amorphes. C'est le cas de la taxe d'aménagement et des Fonds européens. Quant aux autres recettes majeures de la collectivité, leur évolution est entièrement soumise aux aléas de la conjoncture. Le marché immobilier, pour les droits de mutation à titres onéreux, la croissance économique, pour la TVA, dont le Département reçoit une fraction. La TVA, l'impôt le plus injuste, est devenue la première recette de cette collectivité.

Les DMTO, quant à elles, sont budgétées à 350 M€, contre 400 au budget précédent. Il s'agit bien d'un creux dans

la courbe qui suivait une trajectoire haussière depuis 2015. Mais, 350 M€, c'est le niveau que le Département enregistrerait en 2018-2019. À ce titre, il nous semble faux de parler d'un effondrement. D'ailleurs, les financiers prévoient une embellie en 2024. Nous comptons donc sur vous pour présenter, au plus près du réel, les évolutions des DMTO enregistrées au fil de l'année, via les décisions modificatives du budget.

Les non-compensations de l'État, vis-à-vis de mesures prises par lui-même, constituent autant de non-recettes pour le Département : hausse du point d'indice, revalorisation du RSA, revalorisation salariale des assistants familiaux, et bientôt le basculement au RSA des allocataires de l'Allocation Spécifique de Solidarité, que le Premier Ministre, Gabriel ATTAL, a décidé de supprimer sans concertation. Encore une mesure qui fait les poches aux moins fortunés. Mais qu'attendre d'autre d'un Gouvernement qui pense qu'une bonne politique d'insertion consiste à priver les gens de ressources vitales, afin de les inciter à travailler, présupposant en bons libéraux, que les privés d'emplois sont fondamentalement des fainéants et qu'il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi.

Nous n'ouvrirons pas les débats sur la valeur travail, indissociable de la valeur du travail.

Ce sont donc, pour le Département, autant de nouvelles dépenses qui ne trouvent pas leur pendant du côté des recettes, faute de compensations étatiques. Et même quand la collectivité contractualise avec l'État, comme avec le plan pauvreté insertion, les enveloppes sont incertaines. Celle du pack des solidarités n'est pas connue dans le cadre de ce Budget. Incroyable.

Les recettes connaissent une dynamique importante en 2024, sauf les recettes sociales, en particulier les concours de la CNSA, pour le financement de l'APA. Depuis le transfert de charges des allocations individuelles de solidarité, la répartition du financement est à la défaveur des Départements et au profit de l'État qui se désengage.

Répartition, en plus, inéquitable selon les Départements, puisque 14 Départements sur 100, sont compensés en dessous de 40 % par l'État, en ce qui concerne l'APA, tandis que d'autres le sont à hauteur de 55 %. Le Nord se situe à 34 % de compensations l'an passé, et ces dernières années. Il passe à 40 % en 2024, un premier pas qui reste largement distancié par la progression de l'APA. La couverture par l'État a vocation à atteindre 50 % à terme, dans les cinq ans, si j'en crois vos propos, Monsieur le Président. Nous souhaitons connaître la nature des engagements gouvernementaux à ce sujet.

Sur le volet dépenses, quelques mots de la section d'investissement. Les dépenses d'équipement sont budgétées à 336 M€. C'est du rattrapage incontestablement, au vu des niveaux minimalistes qui ont été investis au mandat précédent, où vous étiez Vice-président aux finances.

Sur le volet des endettements, toujours le même argument : se désendetter pour rassurer et non pas par nécessité technique. Vous choisissez de vous désendetter au-delà des normes de bonne gestion. Une capacité de désendettement de 6,6 années, quand le seuil critique est de 12 ans. Il aurait été possible d'investir plus, et de s'endetter davantage tout en restant conforme à ces normes de bonne gestion.

Sur les dépenses de fonctionnement, votre rapport de présentation est comme toujours muet sur les politiques et dispositifs, qui se voient amputés, voire supprimés. Nous rejoignons la remarque de notre collègue, Mme SCAVENNEC, en Commission finances, au sujet des mois qui ne sont jamais clairement listés. Vous devez entrer dans le détail et exprimer sans détour ce que vous décidez de ne plus financer.

L'Europe mentionnait la nécessité de choix stratégiques, je cite : « pour garantir la situation financière du Département ». Mais quels sont-ils ? Les Groupes d'opposition vous ont tous demandé d'être clair, mais une fois encore vous vous gardez bien de présenter noir sur blanc les dispositifs, les actions et les projets victimes des restrictions. Ne présenter que ce qui vous arrange est une façon de noyer le poisson.

Mais nous avons relevé pas mal d'émois, ailleurs que dans votre rapport de présentation évidemment. En protection de l'enfance, de nombreux refus par le Département de mesures de protection administrative sollicitées par des familles nordistes. Que ce soit des interventions éducatives à domicile, des mesures d'accueil provisoires ou encore des accueils parents enfants, nombre de mesures ont été refusées aux parents demandeurs, faute de moyen. Je ne fais que citer la justification que le Département apporte, dans ses courriers, aux parents.

Encore une fois le Département du Nord n'assume pas sa responsabilité. Il ne faudra pas s'étonner si les placements ordonnés pas la justice augmentent encore. En effet, refuser de financer de la prévention, c'est laisser des situations familiales s'aggraver, ce qui est objectivement malsain et risqué, ou alors c'est supposer qu'elles vont s'arranger toutes seules, comme par magie, ce qui est absurde. C'est un étonnant pari sur l'avenir que fait le Département du Nord, pour autant nous disons que le cadre national de cette politique doit être revu.

En matière d'insertion et de lutte contre les exclusions, le choix de votre exécutif d'abandonner le dispositif insertion par la culture doit être rappelé. Le subventionnement départemental dégringole de moitié en 2024 pour disparaître complètement en 2025. Comment pouvez-vous continuer à prétendre agir en faveur des nordistes les plus vulnérables ? Ce dispositif visait précisément un public de personnes précaires, isolées. Il misait sur l'idée de conduire

des projets culturels et artistiques, avec ces personnes, et cela pouvait leur être bénéfique, du point de vue de la confiance en soi, de la prise de parole en public, de la motivation, de l'inclusion sociale.

Mais votre vision de l'insertion a toujours été fermée. Être inséré dans la société serait réductible à l'emploi. C'est vrai. C'est vrai que cela y contribue beaucoup, mais il est faux de prétendre que cela suffit. Avoir assez d'argent pour vivre correctement, pas juste survivre, n'est nullement garanti par l'occupation d'un emploi, surtout pour les classes populaires qui perçoivent de très petits salaires.

Eh oui, aujourd'hui l'utilité sociale d'un emploi devient inversement proportionnelle avec son niveau de rémunération. Les emplois les plus utiles, les plus productifs, qui rendent le plus de services aux autres, sont aussi les moins bien payés.

En matière de Ressources Humaines, vous avez refusé de délibérer sur la prime exceptionnelle "pouvoir d'achat" et la revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail. Un signal clair qui dit le peu de considération et de reconnaissance vis-à-vis des agents.

En matière de conditions de travail, un focus sur le nouveau forum, extrêmement bruyant, impossible de se concentrer sur des travaux de rédaction, absence de confidentialité, manque de places notamment les jours où les services sont au complet, ce qui arrive au minimum une fois par semaine. Pourtant les agents font preuve de souplesse et de flexibilité, selon les termes consacrés. Mais ce ne sont pas non plus des poupées de chiffon, leur souplesse et flexibilité ont des limites, qu'il faut prendre en compte, c'est votre rôle d'employeur.

S'agissant de la culture, des coupes sombres encore. En décembre 2023, vous avez divisé par deux les subventions versées aux neuf têtes de réseau de diffusion culturelle en milieu rural. Cette mesure de restriction n'a même pas été affichée comme telle. Elle était noyée au milieu de multiples attributions de subventions culturelles et surtout, vous vous êtes bien gardés d'indiquer que le montant affiché, environ 200 000 €, s'entendait pour toute l'année 2024 et pas seulement pour les six premiers mois, comme cela était pratiqué en 2023. Peut-être que vous assumez ce genre de décision, mais vous assumez en toute discrétion pourrait-on dire. Vous êtes loin de notre objectif du 1 % du budget pour la culture.

Pas mieux en matière de sécurité civile, les orientations du Président du SDIS, membre de notre assemblée, sont dans la même lignée : faire des économies, y compris sur des domaines extrêmement sensibles, notre collègue Michel LEFEBVRE est intervenu hier sur le sujet. Je n'y reviens pas.

Vous l'aviez annoncé et c'est une réalité, ce projet de budget connaît des coupes sombres. Il faut bien équilibrer le budget, me direz-vous, puisque les mesures gouvernementales nous assèchent financièrement. Le problème, ce sont les nordistes qui sont pénalisés. Pénalisés et en colère contre les désastreuses politiques nationales et européennes.

Ce projet de budget rajoute des difficultés aux difficultés des nordistes. Nous vous demandons de ne plus accompagner docilement les mesures gouvernementales, mais de dire non. Ce mécontentement et cette colère justifiée des Français, c'est l'extrême droite qui la récupère à grands coups de populisme et de démagogie.

Inspirez-vous du vote sur le CETA au Sénat, qui, à l'initiative des parlementaires communistes, a rassemblé la gauche, et une partie de la droite, pour dire non à Emmanuel MACRON et à l'Europe, et défendre ainsi les intérêts des paysans français. Une partie de la droite, car certains ont préféré quitter l'hémicycle. Quel courage politique !

Oui, Monsieur le Président, inspirez-vous de cet exemple, le Groupe Communiste est, et restera, disponible pour défendre les intérêts des nordistes.

Pour conclure, nous déplorons les conditions dans lesquelles se déroulent les débats budgétaires. Depuis 2015, la séance n'est plus dédiée uniquement au budget. De nombreuses autres délibérations y sont examinées. Les projets de budget des différentes délégations ne figurent même plus, cette année, à l'ordre du jour des Commissions thématiques. Et à certaines Commissions, les Vice-présidents et Vice-présidentes n'étaient pas présents. Avouez que les conditions ne sont pas réunies pour un débat serein, à la hauteur des enjeux : un budget de plus de 3 milliards d'euros, 3,884 milliards d'euros pour les nordistes.

Nous aurions souhaité des documents moins flous, avec par exemple un tableau reprenant année après année, l'augmentation du nombre d'allocataires de l'APA et les financements engagés, idem pour la PCH. Et pour les allocataires du RSA, nous avons des chiffres bruts sans connaître la nature des sorties du dispositif, ce qui demeure un problème.

Voilà, nous voterons contre votre proposition de Budget 2024.

M. le Président.- La parole est à Barbara BAILLEUL.

Mme BAILLEUL.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, le vote du Budget est toujours un moment important de la vie démocratique d'une collectivité, d'autant que derrière les chiffres, il y a des actions concrètes qui sont là pour accompagner, améliorer, conforter la vie des nordistes.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des explications et débats formulés jusqu'ici, mais je retiens que ce Budget contraint, du fait de certaines recettes en baisse et de dépenses qui subissent de plein fouet l'inflation très présente dans notre pays, sans oublier le "faites ce que je dis, pas ce que je fais" du Gouvernement, qui ne compense financièrement quasiment aucune de ses annonces.

Ce Budget contraint fait tout, en revanche, pour ne pas contraindre un peu plus la vie quotidienne de nos habitants. En effet, les principaux axes d'actions sur la mobilité, la solidarité, les collèges, les personnes âgées, la petite enfance, et nombre d'autres domaines dits de proximité, sont maintenus, et la politique volontariste d'investissements du Budget 2024 lui donne l'occasion de prévoir l'avenir, mais aussi de le permettre.

Ces éléments concourent à un vote favorable de ma part, et à féliciter, et les élus, et les équipes administratives, qui ont réussi à résoudre une équation toujours plus complexe au regard de la conjoncture. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup Barbara.

Je laisse la parole à Loïc CATHELAIN.

M. CATHELAIN.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je souhaitais tout d'abord remercier le Président de Groupe, Paul CHRISTOPHE, ainsi que Régis CAUCHE, pour les mots qu'ils ont eus sur ce Budget, mais également tous ceux qui sont intervenus au sein du Groupe UPN, et les Vice-présidents, qui démontrent qu'il y a au sein de ce groupe, malgré les différences qui peuvent exister, qu'il n'y a pas de points à enfoncer, qu'il y a une belle solidarité.

J'entendais vos mots, Madame SCAVENNEC, vous parliez de baisse honteuse. Non, il n'y a pas de baisse honteuse. On assume parfaitement les choix faits, ce sont des choix qui, il est vrai, ne sont pas faciles. On préférerait évidemment avoir plusieurs centaines de millions euros de recettes - ce serait nos besoins - supplémentaires. Mais la réalité s'impose à nous. Un budget se doit d'être sincère et équilibré, et cette majorité fait le choix d'affronter cette réalité qui est difficile.

C'est d'ailleurs ce qui nous rassemble, avoir une gestion rigoureuse qui tient compte de la conjoncture, d'une situation qui s'impose à nous. Il y a d'autres choses qui nous rassemblent, comme sur le RSA : l'action du Président et de Doriane BECUE sur la façon de remettre, à l'emploi, les allocataires du RSA. Ce sont des choix qui ne sont pas faciles, mais ce sont des choix qui sont bons, c'est ce que nous pensons, pour les nordistes. Il y a aussi d'accompagner, de répondre à nos missions prioritaires pour les nordistes, et notamment les plus fragiles. Voilà ce qui nous rassemble.

Alors, mes chers collègues, j'entends ce que vous dites, évidemment. J'entends le fait que vous actez qu'il y a des baisses sur la culture, cela a été dit. Vous souhaiteriez avoir plus sur l'enfance, j'aurais aimé que vous me donniez quitus des efforts réalisés depuis le début de ce mandat, mais le Vice-président aux finances que je suis, entend aussi ce que vous ne dites pas. Oui, plus pour la culture, plus pour l'insertion, plus pour l'environnement, plus... mais à chaque fois vous faites baisser un autre budget. Parce que c'est notre réalité, je vous l'ai dit, nous avons un budget serré. J'entends aussi ce que vous ne dites pas et que vous devriez dire aux nordistes : ce serait certainement moins sur les plans d'aide pour l'autonomie, moins pour la remise à l'emploi des allocataires du RSA. C'est cela que vous nous proposez aujourd'hui et, bien évidemment, nous, on est contre, parce qu'on ne peut pas cacher une vérité.

Je veux bien vous donner quitus sur les constats que vous avez établis, puisque nous les partageons effectivement, mais à un moment donné dire : « on souhaite plus sur telles, telles et telles politiques, » je vous le dis, j'entends aussi ce que vous ne dites pas, parce qu'en réalité vous demandez moins sur les plans d'aide, moins sur l'insertion par le travail des allocataires du RSA. Malheureusement un budget c'est cette réalité ; un budget, c'est contraint et surtout aujourd'hui. Vous le verrez au compte administratif qui vous sera présenté en juin prochain, c'est difficile d'être à l'équilibre, et on est à l'euro près aujourd'hui.

Quand vous faites des propositions d'augmenter certaines dépenses, je pense que vous n'avez pas compris la problématique qui était la nôtre aujourd'hui et je le regrette. Cette problématique, la question principale de ce budget n'est pas de savoir ce qui pourrait être augmenté, mais de savoir comment on répond aux besoins des nordistes, et comment on a un budget à l'équilibre à la fin. C'est cela la problématique qui se pose à nous désormais.

Des besoins sociaux particulièrement importants existent sur notre département. Vous ne nous apprenez rien, on vous l'a dit également, nous le savons. Vous enfoncez des portes ouvertes. Les propositions, que vous faites, relèveraient soit d'une fuite en avant, soit d'un déni de réalité, ce que nous ne souhaitons pas. La fuite en avant ou le déni de réalité, c'est la façon dont l'État gère son budget depuis 50 ans. On voit où ça nous mène. Aujourd'hui, vous avez des États respectables au sein de l'Union Européenne, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, qui nous font la leçon à Bruxelles. Voilà où en est aujourd'hui notre pays.

Nous, cette majorité, ce n'est pas le choix qu'elle fait. Elle fait le choix d'être responsable, d'avoir un budget équilibré, et c'est notre ADN. On aurait pu faire un budget un peu moins sincère, où on pourrait dire : « allez on y va franchement sur l'enfance, ce n'est pas 47 M€, on va en mettre 100 M€ supplémentaires, etc. », un budget où on rase gratis, comme dit l'adage populaire, mais on sait tous comment cela se termine : à défaut d'être rasés gratis, à la fin les nordistes seraient tondues. C'est quelque chose qu'on ne souhaite pas faire.

Demain, on espère qu'il y aura une reprise de la conjoncture et cela nous permettra d'avoir un budget bien tenu. Cela nous permettra d'aller plus vite, plus fort, plus loin demain, sinon on devrait rattraper un endettement qu'on creuserait, ce qui n'est pas le choix du Département, ni de notre majorité.

Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup, Loïc.

Mes chers collègues, dans un premier temps, je voudrais vous remercier de votre lucidité sur la situation actuelle, aussi bien Didier MANIER, que Charles BEAUCHAMP, sur le fait que la situation n'est pas facile, qu'aujourd'hui on est dans un effet ciseaux. Il n'y a pas moyen d'aller chercher des financements supplémentaires. Nous n'avons plus les taux, donc nous subissons une enveloppe. Et je vous dis, je suis d'accord avec vous. Là, votre analyse est claire et on est en phase.

En revanche, une fois que j'ai dit cela, on se dit « on doit faire un budget ». Et le budget doit être sincère, équilibré et doit protéger les Nordistes. On a fait ce choix. C'est le choix stratégique que nous avons fait.

Alors, quand j'entends qu'on n'est pas transparent, attendez, on est transparent sur tout. Quand on baisse la culture en milieu rural, on prend une délibération, on l'assume. Sur l'EPDSAE (Établissement Départemental Public de Soins, d'Adaptation et d'Éducation), on prend une délibération, on l'assume. On le dit. On est transparent. On a une volonté de dire : « ça on ne le fait plus, parce qu'on n'a pas les moyens, mais on veut mettre de l'argent pour la protection de l'enfance, on veut mettre de l'argent pour le retour à l'emploi, pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées ».

Cela, vous ne pouvez pas nous dire le contraire, et on assume complètement les coupes que nous avons pu faire. Nous ne pouvons pas dépenser l'argent que nous n'avons pas.

Et dans peut-être 20 ans, ou 30 ans, quand vous reviendrez à la majorité, vous n'aurez pas de millions sous le tapis. On aura un budget qui sera nickel. C'est notre volonté. On aurait pu le faire. Ceci s'est fait par le passé. Donc, vous voyez, on est raisonnable.

Raisonné pourquoi ? Parce que les baisses de DMTO, on envisage que cela va augmenter un peu, mais on n'en est pas sûr du tout. On prend un risque. Peut-être demain, sur les DMTO, on sera moins bien. On a décroché en mars 2023, on n'avait pas décroché sur janvier et février. Donc sur janvier et février 2024, par rapport à 2023, on est à moins 15. On va voir comment cela va se reproduire maintenant.

Sur le RSA, le dossier est pris à bras-le-corps. Vous savez bien que c'est la priorité du mandat, avec Doriane BECUE, on ne lâche rien, avec France Travail on ne lâche rien.

Je suis un peu étonné. Quand vous dites : « Oui, mais ils ont des contrats de travail, mais on ne sait pas ce qu'ils font après ». Ils reviennent au RSA, ils ne restent pas dans la nature. Vous n'avez plus de travail, vous revenez au RSA. C'est pour ça, quand un chiffre baisse, il baisse vraiment.

Qu'est-ce qu'ils font de leurs contrats, est-ce que ceux sont des contrats à durée déterminée, des contrats à durée indéterminée ? On traite des accords dans les Contrats Initiative Emploi (CIE) avec les entreprises, petites et grandes, mais notre objectif est de les mettre à l'emploi. Je veux vous rassurer là-dessus. Autrement ils reviennent. Ne vous inquiétez pas, ils refont leurs dossiers et ils ont raison, s'ils n'ont plus rien. On est là pour les protéger.

Et puis, il y a peut-être des choses où nous sommes allés, où vous n'êtes pas allés par le passé. Je vous prends un exemple tout bête : les autoentrepreneurs. Jamais vous n'avez travaillé sur les autoentrepreneurs. Il y en a 6 400 qui touchent le RSA. Sur les 6 400, on en a vu environ la moitié. Et il y en a 15 % où c'est bien, les autres toucheront toujours le RSA, si on continue comme cela, ou d'autres ne viennent même pas à la convocation et ils disent : « nous, au final, on n'a pas besoin du RSA, cela va aller ». Mais tant qu'on ne leur a rien demandé, ils encaissent le RSA. Et ceux qui ne seront jamais viables, on peut les prendre par la main, parce qu'ils sont employables ceux-là. Ils sont chefs d'entreprise, ils peuvent se déplacer. Ils peuvent donc voir, et on travaille avec nos coaches, pour leur trouver un emploi, qu'ils gagnent leur vie et qu'ils sortent du RSA. Et ceux-là, je vais vous dire, on les garde jusqu'à la fin. C'est-à-dire qu'on ne les met pas à Pôle Emploi, à un certain moment, ni dans une association, parce que je ne veux pas les retrouver autoentrepreneurs l'année suivante, où ils vont retoucher et on serait obligé de refaire les études pour voir où on en est.

Ce sont des pistes, mais ce sont des pistes sur lesquelles on travaille. Je vous prends une autre piste : les personnes

qui ont plus que l'âge de la retraite et qui touchent le RSA, vous trouvez cela normal ? Ils toucheraient plus s'ils avaient leur retraite. On doit les prendre par la main, on doit travailler avec les bus bleus, avec les Maisons Nord Solidarité. Il y en a plus de 3 000. Attendez, on fait du social là. On va leur dire : « au lieu d'aller toucher 600 euros, vous allez peut-être toucher 900 ou 1000 € ».

Vous voyez qu'on n'est pas si durs que cela. Parfois vous dites qu'on n'est pas gentil, non. Si vous en avez au niveau des autoentrepreneurs 3 000, et si vous baissez de 3 000, vous voyez le chiffre que cela donne. Quand on aura donné la retraite à tous ceux qui doivent l'avoir, 3 000 cela fait 6 000, plus tout le travail fait avec France Travail - et nous travaillons avec Pôle Emploi et les Maisons Nord Emploi, on avance. Regardez ce qu'on a fait sur Tourcoing, ce qu'on va faire sur les autres.

L'investissement, vous parliez qu'on investissait beaucoup dans les Maisons Nord Emploi. Oui. Et on assume. Cet argent-là, c'est de l'argent qui est bien utilisé. On a même, à un certain moment, renforcé des équipes de Pôle Emploi, dans nos accords, que je ne trouve pas normal, que nous allons modifier. Pôle Emploi doit faire son travail. Mais dans ce cas-là, on doit encore développer les Maisons Nord Emploi. C'est vraiment notre stratégie.

On a une vision sur le RSA, on s'est posé dessus et on avance, et les personnes qui ne viennent pas à un rendez-vous, qui ne viennent pas à un deuxième rendez-vous, qui ne veulent pas travailler, on ne va pas continuer à leur payer le RSA. On l'assume aussi cela. On n'est pas distributeur automatique de billets. Et les nordistes, et même les Français l'entendent. Je vais vous dire, quand vous dites aux gens cela, ils disent : « Enfin ».

Après vous prenez le cas de mon collègue, ROUSSEL, en Seine-Saint-Denis, qui a tout filé à l'État. Demandez-lui tout ce que l'État lui pique à côté, sur les DMTO et autres. Et faites-le bilan de l'opération. Pour moi il ne gagne pas d'argent, mais il ne s'occupe plus des travailleurs qui pourraient travailler, il ne fait plus de social, il ne les prend pas par la main. Ils ne sont pas dans les Maisons Nord Emploi. Il ne les bichonne pas. Il s'est dit : « je file tout à l'État, je n'en ai rien à faire ». Moi je ne suis pas d'accord. Je dis qu'on doit protéger nos nordistes. Donc, on garde le RSA et on avance.

Il faut comparer des choses comparables. Mais regardez ce que l'État lui pique à côté. On a fait le calcul. À un certain moment, avec Doriane BECUE, on s'est dit : si on donne le RSA à l'État, cela donne quoi ? En dehors du fait, surtout, qu'on ne pouvait plus être à côté et travailler avec les entreprises et leur donner un travail. Eh bien cela nous coûtait encore plus cher.

Je voulais vous dire cela. Parce qu'on a les mains dans le cambouis, tous ensemble. On travaille tous. J'ai besoin de tout le monde. Nous avons besoin de tout le monde pour travailler, pour remettre à l'emploi. J'ai besoin surtout des territoires d'emploi. Je prends le cas du Dunkerquois, nous avons 6 000 personnes au RSA, nous commençons - nous allons le faire également avec France Travail - pour les mettre en formation, pour les préparer quand les investisseurs vont arriver. Et c'est cela qu'il faut faire, il faut anticiper.

Après, on peut se dire : « allez, on va dépenser autrement ». Mais on ne sait pas si l'année prochaine on aura les mêmes recettes. Les 17 M€, qu'on est allé chercher auprès de la Première Ministre, sur le Fonds de sauvegarde. Ce Fonds devait faire 53 M€, on a réussi à le passer à 106 M€, lors du Congrès des Départements de France, et le Nord a fait son job. On l'a passé à 106. 14 Départements ont été bénéficiaires. Il a fallu négocier pour que ce soient 14. À la fin, sur les 103 Départements que nous avons, il y en avait qui tapaient à la porte. 14. Sur les 106 M€, nous avons 17 M€.

On a fait le travail, mais comme le travail a été fait par le passé, Monsieur MANIER, on est bien d'accord, je ne remets pas les choses en cause. Mais sur la péréquation également, la péréquation a été avantageuse au Département du Nord. Mais il fallait aller à la négociation à ce moment. Ces 17 M€, l'année prochaine, je ne suis pas sûr de les avoir. Le Fonds de sauvegarde, pas sûr qu'il existe. Et puis on ne sera pas 14, mais 50 Départements, et on va se diviser la même somme. Je prépare l'avenir. Tous ensemble, la majorité a une vision déjà sur 2025, et sur 2026.

Quand on prend la part, au niveau de la compensation de l'État, je le dis, nous sommes maltraités. Et si nous sommes maltraités, ce n'est pas d'aujourd'hui, cela fait des années qu'on est maltraité. Mais nous nous sommes posés dessus. Eh bien oui. Pourquoi on était à 34 %, alors qu'il y en a qui sont à 55 % ? Mais qui a fait le travail avant, qui a tapé sur la table pour dire « on n'est pas d'accord ». Aujourd'hui personne.

Maintenant on l'a fait. Je trouve que le Département du Nord doit être traité à sa juste valeur. Plus grand département de France, 2 600 000 habitants. 600 000 personnes dans ce département qui ont plus de 60 ans. Si vous prenez la Côte-d'Or, c'est ce que j'ai dit à François SAUVADET, ton département ce ne serait que des personnes supérieures à 60 ans. Vous imaginez ?

On a été un peu entendu. On était à 100 M€, on est passé à 150 M€, sur l'enveloppe, pour remonter les pourcentages. L'objectif était de monter à 40. Qui est monté à 40 ? Les Hauts-de-Seine et Paris, qui eux font de la compensation horizontale. Il a fallu négocier. On a monté que de 15 M€, les Hauts-de-Seine et Paris, pour avoir 135 M€ sur les autres Départements, et on est arrivé à 42,65 % sur la part. 42,65 mais qui ne sont pas pérennes, mes

chers collègues, c'est un geste 2024. Quand j'entends parler de geste 2024, cela ne me fait pas plaisir. Cela veut dire que s'il n'y a pas de geste en 2025, les 16 M€ on ne les a pas. Là vous avez 33 M€, on ne sait pas si on les aura l'année prochaine.

On ne peut pas faire de dépenses pérennes aujourd'hui. Nous ne pouvons pas faire des dépenses en disant : on a les 33 M€, on dépense. Ah, l'année prochaine on n'a plus les 33 M€. On fait quoi ? On revient en arrière et on dit que dans nos solidarités on est obligé de taper les budgets ? Non. On a fait le choix de ne pas taper les budgets dans les solidarités, et même de les augmenter, parce que les recettes ne sont pas sûres.

Je voulais vous expliquer cela ce matin. Si on ne fait pas cela on est mal.

Sur la PCH, on est maltraité. On est à 30 %. Pourquoi le travail n'a pas été fait avant ? Et j'avais obtenu, de la Première Ministre de l'époque, qu'il y ait un amendement de l'État sur l'APA et la PCH. Bien sûr, un petit malin technocrate l'a passé sur l'APA et ne l'a pas mis sur la PCH, et on ne récupère rien sur la PCH. La PCH on est au point zéro. Aujourd'hui on est à 30, certains sont à 50. Nous, premier Département de France, 30, vous voyez le volume qu'on perd. Tout est démultiplié lorsque l'on perd en volume. Qu'un Département de 250 000 habitants soit à 32, au lieu d'être à 50, cela ne représente pas grand-chose. Nous qu'on soit à 30, au lieu d'être à 45, cela représente quelques millions d'euros. C'est là qu'on doit se battre et avancer dans les années qui viennent.

On a besoin d'avancer sur l'APA, on a besoin de travailler sur la PCH avec l'État. La CNSA a récupéré 2,6 milliards d'euros avec la contribution sociale généralisée (CSG) qui a été votée : 0,4 % de CSG supplémentaire. 2,6 milliards. Vous croyez qu'il y a eu quelque chose qui est revenu pour nous ? Zéro. Cela a été repris sur l'avenant 43, sur la qualité et autres. Il n'y a pas eu une partie pour nous. Et celle-là, je la réclame. 2,6 milliards, ils auraient pu nous mettre 300 000 ou 400 000 €. Même si on aurait pu mettre 2 milliards, je suis d'accord avec toi.

Vous voyez la situation dans laquelle on est, on ne peut pas tirer des plans sur la comète, en disant : cette année c'est comme ça, je dépense. Et comment on sera l'année prochaine ? On doit continuer à montrer qu'on existe, continuer à dire que le Département du Nord a besoin de l'État. L'État doit respecter le plus grand département de France, quel que soit l'État. Ce ne sont que les chiffres qui parlent. Il n'y a pas deux sortes de Français. Il n'y a pas ceux qui sont dans la Creuse, et ceux qui sont dans le Nord. La Creuse doit être à plus de 50, c'est pour ça que je me permets de dire ça, le Président était très sympa, mais elle est quand même à plus de 50.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je ne peux pas vous dire : on peut dépenser et mettre de l'argent sur la table.

Ce qui nous a permis d'avancer sur nos politiques sociales, entre autres sur l'enfance - parce que l'enfance, on peut dire tout ce qu'on veut, mais avec Marie TONNERRE-DESMET on cherche toutes les solutions, on ne lâche rien - mais en 2015, on avait 9 878 enfants, dans le Département du Nord, qui avaient besoin de l'ASE, hors Mineurs Non Accompagnés (MNA), on est d'accord. En 2018 on est à 9 400. On descend à 9 100, en 2021. La crise de la COVID, et tout ce qui se passe : 2022, 9 700 ; en 2023, 10 121 enfants à protéger.

Imaginez la courbe. Cette courbe, on a beau ouvrir des postes, et on l'a fait, je vous en parlerai après. Mais on se retrouve toujours avec un nombre d'enfants non placés, qui restent. On était à 247 en 2015, enfants non placés. Tout le monde ici, dans l'hémicycle, tout le monde a sa part de responsabilité. 247 !

Coïncidence, en 2023, on est à 248, en étant passé de 9 800 à 10 121, et en étant descendu à 9 137. À ce moment on était à 153 non placés.

On a une volonté de placer, mais il y a des jugements en plus. Il faut protéger les enfants. Je ne remets pas en cause ce que fait la justice. Mais on a des limites dans ce qu'on peut investir. On a créé des places, en 2022, 150 places en établissements, 300 places en accueil familial, cent mesures d'interventions renforcées. Je demande également aux services que, quand on a une assistante familiale, qui est agréée, on l'embauche et on lui place un enfant le plus vite possible, que ce ne soit pas le Pas-de-Calais qui embauche quand nous on a fait toute l'étude pour savoir si les personnes peuvent recevoir un enfant ou pas, et lui donner de l'amour aussi, ce qui ne se faisait pas par le passé.

Cela on a le droit.

Par le passé cela ne se faisait pas. Nous avons encore quelques réticences dans les services en interne, et j'assume complètement, ces réticences-là, cela ne va pas le faire. On discute avec des assistants familiaux. Un détail : j'ai dit cela dans une cérémonie de vœux, dans l'Avesnois, vous avez des assistants familiaux qui sont là et qui applaudissent. Cela veut dire quelque chose quand même. C'est qu'ils n'avaient pas le droit avant. On est d'accord ? Les choses simples de la vie.

On a besoin de continuer. Nous sommes déterminés là-dessus. Nous sommes déterminés. Quand vous en avez 248 qui ne sont pas placés, je peux vous dire que si on ne dort pas bien, ne vous inquiétez pas pour nous. Je m'inquiète plus pour les enfants. Si je n'ai pas de sommeil, ce n'est pas grave. C'est trop facile de faire un peu d'humour sur ce genre de choses et sur de tels sujets.

Aujourd'hui nous avons fait des études. Un modèle type de 12 enfants, dans une maison, qu'est-ce que cela coûte en pérenne ? Cela coûte 600 000 € par an. Eh bien il faut les trouver les 600 000 € pour 12. Il faut commencer par les plus petits, parce qu'eux ne peuvent pas parler à l'extérieur, s'ils sont maltraités. Avec Marie on veut commencer par les tout-petits, on les mettra dans une maison de 6, et après on est à 12. À 6 cela coûte plus cher, en termes de personnel, mais après on ira à 12. On a cette volonté.

Quand on nous dit : il y en a 1 000 qui sont maltraités. Arrêtez. Je veux bien. Ceux qui disent ça, en plus, sont souvent syndiqués et ils sont du personnel qui devrait s'occuper des enfants. Dans ce cas-là, ce qui serait bien, c'est qu'ils arrêtent d'être syndiqués et qu'ils s'occupent des enfants. Je trouve que serait un bon plan. C'est ce que je propose. C'est bien de dire c'est un scandale, mais qu'ils viennent s'occuper des enfants. Qu'ils arrêtent d'être syndiqués. C'est leur engagement personnel, ce n'est pas pour l'argent, ils sont payés. Cela ne coûte rien au Département. Voilà une petite parenthèse, si vous pouvez faire passer le message quand vous avez l'occasion de les rencontrer. Moi je n'en ai pas l'occasion, ils ne veulent pas me voir. Ils considèrent que je suis leur ennemi et que je le serai toujours. Quand vous commencez une réunion comme cela, vous dites je ne vais peut-être pas continuer, mais j'ai continué quand même. Mon cher Jean-Luc, j'ai passé deux heures, tranquilles.

J'assume ce que je dis. De temps en temps, il faut remettre l'église au milieu du village. Je veux bien qu'on parle d'enfants, mais chacun doit prendre ses responsabilités, et nous les prenons. Voilà ce que je voulais dire sur l'enfance. Les négociations par rapport au ministère, le fait que nous soyons maltraités, les baisses de coût du RSA.

Sur les DMTO vous dites : ce n'est pas si mal que cela quand même. En réunion de Commission, Didier MANIER dit : « oui, mais en 2017 les DMTO c'était pratiquement la même chose, on était à 331, en 2023 on est à 333, vous pouvez vous en sortir ». Pas complètement. Parce qu'en 2023, en dépenses de fonctionnement - c'est 75 % de solidarité - on est à 2,981 milliards d'euros. Mais en 2017, on était à 2,583 milliards d'euros. Il y a un paquet de millions qui sépare les deux. C'est là le problème. Il faut aller jusque-là dans le raisonnement, regarder ce que cela nous coûtait avec le même volume de DMTO.

Parce que, à l'enfance on est obligé de rajouter de l'argent. Le vieillissement de la population on rajoute de l'argent. Les personnes handicapées on est obligé de rajouter de l'argent. Voilà, mes chers collègues, ce n'est pas si facile que cela.

Quand vous dites, il faut endetter plus. 1,244 milliard d'euros, il faut endetter plus. J'ai souhaité avec l'ensemble de l'équipe que l'on mette bien le forum dedans. J'ai entendu par le passé, on mettait l'endettement, mais on mettait le forum à côté. Le forum pour moi c'est comme un collègue. On l'a payé. Il faut le mettre dans notre endettement. On l'a mis dans l'endettement.

Mes chers collègues l'endettement, on en aura besoin demain. Je vous le dis, on en aura besoin. Aujourd'hui, il ne faut pas lâcher les chiens sur l'endettement. Il faut maîtriser cet endettement. On ne peut pas faire, demain, ce qu'on fait aujourd'hui. Et on en aura besoin vous le verrez.

Je me rappelle, il y a peut-être deux séances budgétaires, on avait fait des provisions, qu'on a remis là. On a remis 30 M€ de provisions dans le budget. Et vous disiez à l'époque : « utilisez les provisions, donnez aux nordistes » et je vous disais à l'époque : « attendez les années ne vont pas être bonnes » et les provisions on va s'en servir aujourd'hui et on a bien fait de le faire. Il faut avoir la vision de ce qu'on engage, c'est du pérenne.

Mais je comprends votre raisonnement, mais nous, c'est du pérenne. Et le pérenne je ne sais pas si on l'aura demain. Et aujourd'hui les 75 % qu'on met au niveau des nordistes, avec un budget sincère et équilibré, les nordistes ça leur va. Ce qu'on fait sur le RSA, ça leur va. Aujourd'hui quand on fait des enquêtes de satisfaction, on voit que les nordistes disent : « le Département est géré, le Département prend des décisions ».

Après, sur un autre détail, je vais répondre mais rapidement. Quand vous nous dites sur les investissements, Madame SCAVENNEC : « vous faites des investissements mais vous n'avez pas de subventions ». Regardez les dossiers, s'il vous plaît. Quand on demande Maubeuge, on a été à la négociation aussi. Ce n'était pas simple, on est allé chercher 10 M€ par tranche, sur les trois tranches de l'État, et 5 M€ de la Région. 15/15/15. Cela fait 45.

Sur la 642, nous avons déclassé l'ensemble des routes départementales du secteur sans soulte. Cela représente 10 M€. La même chose, on le rajoute sur Maubeuge sans soulte, c'est la même chose. Ce sont les accords de Maubeuge, je le rappelle.

Concernant la RD500, qui vous pose problème. Ne vous inquiétez pas, l'agglomération avait déjà délibéré pour 8 M€. Nous avons le courrier de la Région, à 8 M€. Ne vous inquiétez pas, on va chercher l'argent. On négocie. On fait le job. Comme le dirait Didier MANIER, il a raison, on fait le job qu'on doit faire. On ne fait rien de plus, on est là pour ça. Je suis d'accord. J'adhère. Mais on le fait.

L'échangeur, qui vous gêne au niveau des révisions : 70/30, payé par l'agglomération. À 30 on paie, on les a. On ne fait pas tout et n'importe quoi. Je suis en train de négocier avec Valenciennes Métropole et les communes à

l'intérieur de Valenciennes Métropole, une chose qui n'a pas été négociée encore : que les routes départementales repassent en communal. On a mis plus de 100 M€ sur le contournement de Valenciennes. Il est normal que les routes départementales deviennent communales, sans soulté. On gère.

Je voulais vous rassurer là-dessus.

Quand vous dites que notre Budget n'est pas transparent, je ne suis pas d'accord du tout. Quand vous dites que nos tableaux ne sont pas terribles, je ne suis pas d'accord du tout. C'est aussi, Mesdames et Messieurs à vos collaborateurs de faire des tableaux. Qu'ils regardent ce qu'il y avait dans les budgets précédents. C'est comme le bilan de l'année, dans un canton, quand on me le demande. C'est aux collaborateurs de le faire, ce n'est pas au Président de se le taper. Excusez-moi. Je pense que chacun doit aussi faire ses tableaux et vous allez voir. Vous savez ce sont des petits tableaux tranquilles.

Et puis, je vais terminer par-là, je ne vais pas être plus long, mais il y a tellement de choses à dire, c'est tellement passionnant. Cette nuit, on n'a pas beaucoup dormi, si cela peut vous rassurer, mais on a fait la liste de ce que vous avez demandé hier. Qu'est-ce qu'il faut rajouter ? Il faut rajouter par rapport à votre liste : déplacement de l'ensemble des enfants, la prime du pouvoir d'achat en année pleine, les tickets-restaurants, les postes supplémentaires en prime, l'équipement culturel par rapport aux baisses, l'insertion par la culture, l'Aide à la réussite du collégien (ARC) sur les collèges, le Projet éducatif départemental du Collégien (PEDC), l'environnement, la culture de façon générale, il y a 47 M€. Je vais les chercher où ? 47 M€, de ce que vous avez demandé. Je peux enlever un mois de RSA - on est à 49,9 - et on arrive à tout mettre. Mais quand on va se réveiller au compte administratif, on va être mal.

Je voulais vous donner ça, je trouve que c'est important. Mais vous êtes dans votre rôle de le demander. Mais sachez que la maison est bien tenue et que la maison sera tenue en 2025 et en 2026, pas obligatoirement tout ce que vous souhaitez, je le sais, mais ce n'est pas non plus tout ce qu'on souhaite. On souhaiterait bien ne pas être obligé de baisser, mais si on veut préserver nos nordistes, on n'a pas le choix.

Notre ADN ceux sont les solidarités. Et ces solidarités, on ne les lâchera pas pour les nordistes. C'est ce que je voulais vous dire, de façon générale, on ne lâchera rien. On maîtrise les choses, on pense aux nordistes. Et puis pareil, au niveau des tableaux, faites attention avec vos collaborateurs, qu'ils n'oublient pas le BS (Budget supplémentaire). Ils prennent de BP à BP. Didier MANIER, au niveau de la com', ils ont pris BP à BP. Non, il y a eu 500 000 € en BS. Ce qui fait que l'évolution n'est que de 200 000 €, avec tout ce qu'on réalise, dont la venue de la Flamme et autres. Il faut les gronder, parce que je trouve qu'ils ne sont pas bons à ce niveau-là, il faut qu'ils regardent, il y a bien les BS et il faut qu'ils fassent les additions. Sinon on ne parle pas de la même chose.

J'ai la chance d'être super entouré par nos directeurs, qui ont fait un super travail sur le Budget. Merci, parce que ce n'était pas évident. Le Directeur Général a fait un super boulot. La majorité a fait un super boulot, rappelez-vous de la journée qu'on a passé entière pour aller passer le Budget, comme il fallait le passer. Merci à toutes et à tous. Ce n'était pas facile. Certains sont sortis en bougonnant un peu. Après j'ai retrouvé le sourire, et quand je retrouve le sourire, je suis très content.

Mes chers collègues, voilà ce que je voulais vous dire sur le Budget. Nous avons un beau budget qu'on voudrait encore plus beau, mais nous ne maîtrisons pas tout. Ce sont les Départements aujourd'hui.

Peut-on passer aux votes ?

Ah, c'est un grand moment.

Je dirai également une chose, Barbara BAILLEUL a résumé les grandes lignes. Merci d'avoir résumé les grandes lignes de notre volonté de travailler comme cela, et nous travaillons sur les territoires comme cela, et merci de la confiance qui existe entre nous.

Mes chers collègues, je vais passer à quelques votes.

Excusez-moi c'est un peu traditionnel et il faut les faire.

Dans un premier temps :

Donner acte que l'assemblée a reçu la présentation des indemnités prévues par l'article L.3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au niveau des indemnités.

L'assemblée prend acte de la présentation des indemnités prévues par l'article L.3123-19-2-1 du CGCT au niveau des indemnités, à l'unanimité.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité à Monsieur le Président du Département du Nord de la présentation aux Conseillers départementaux des indemnités prévues par l'article L.3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Président.- Merci.

Le vote formel n° 2 sur la délibération adoptant le budget primitif pour 2024 et comportant :

- l'équilibre général.
- le montant maximum d'emprunt autorisé.
- l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme.
- la décision de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics.
- la reconduction des taux 2023 pour les taxes et droits 2024 (il n'y en a pas beaucoup).
- la mise à jour du tableau des effectifs ainsi que la création des postes.

Ce vote est stratégique et important.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au Budget principal sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non-inscrites, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, et les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits s'abstiennent).

M. le Président.- Nous passons à l'appel du vote formel n° 3, sur l'autorisation de la mise à disposition d'un véhicule au Président du Conseil Départemental, aux Vice-présidents, aux conseillers délégués, au Président de la Commission d'appel d'offres et aux Présidents de Groupes d'élus, pour l'exercice de leur mandat.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus, sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

M. le Président.- Sur la contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), vote formel n° 4.

Il est procédé au vote.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, appelez les contre sur le SDIS.

M. le Président.- Excusez-moi. Vous avez voté contre le SDIS ?

(Rires).

Sur la subvention du SDIS vous avez voté contre ?

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, vous savez très bien que depuis que nous sommes là, nous votons contre tous les budgets proposés.

M. le Président.- Ok. Oh ! je n'avais même pas remarqué.

Vous votez de temps en temps des délibérations.

Par exemple, une où vous avez voté : pour le Tour de France, j'ai trouvé cela magnifique !

(Rires).

Je ne m'y attendais pas, mais vous avez voté pour le Tour de France, alors qu'il y a des communes qui ne veulent surtout pas le Tour de France, qui sont Europe Écologie les Verts et qui disent à Christian PRUDHOMMES : « tu ne viendras pas chez moi ». J'étais étonné.

Merci, d'avoir voté.

Stéphanie BOCQUET.- Je vous en prie, Monsieur.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à la contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, ainsi que les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! s'abstiennent).

M. le Président.- Vote formel n°5 - Sur le financement du CAUE.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au financement départemental 2023 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen s'abstiennent).

M. le Président.- Vote formel n° 6, sur l'adoption des propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2024.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2023 sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, et les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, votent contre).

M. le Président.- Vote formel n°7, sur le projet de Budget Primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental.

Vous avez pris connaissance des budgets annexes du Laboratoire, on ne va pas faire une présentation en large et en travers.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au Budget annexe Laboratoire départemental sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

M. le Président.- Les nouveaux engagements pluriannuels sur le Laboratoire au niveau des AE/AP :

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives aux Engagements pluriannuels sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non-inscrites, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, et les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits s'abstiennent).

M. le Président.- Mes chers collègues, merci beaucoup de ce débat. Chacun défend ses idées. Chacun les applique, toutes sont respectables.

Merci de la qualité des débats.

Je vous propose une suspension de séance de dix minutes.

Merci.

La séance, suspendue à 11 heures 31, est reprise à 11 heures 54

DOSSIERS DU PRÉSIDENT :

M. le Président.- Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance, par nos délibérations.

Nous avons quelques dossiers du Président.

1 - Liste des marchés publics et avenants supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2023

Rapport n° DAJAP/2024/43

M. le Président.- Avez-vous des remarques sur cette délibération ?

On peut considérer que c'est adopté à l'unanimité ?

L'assemblée prend acte de la délibération liste des marchés publics et avenants supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2023, à l'unanimité.

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité à Monsieur le Président du Département du Nord de la présentation des listes des marchés et avenants supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2023.

2 - Extension de l'aide exceptionnelle aux victimes des inondations dans les communes du Nord.

Rapport n° DGAREAS/2024/123

M. le Président.- Vous savez que nous prenons 50 % de la franchise, avec la Région. Nous payons la franchise en totalité et la Région nous rembourse 50 %.

L'arrêté de catastrophe naturelle a été étendu à des communes supplémentaires du Nord.

Je vous propose de l'étendre aux communes qui ont été sinistrées, également dans ce nouvel arrêté.

(L'assemblée adopte à l'unanimité l'extension de l'aide exceptionnelle aux victimes des inondations dans les communes du Nord.)

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public :

1.1 - Cession des parts sociales détenues par le Département du Nord dans les Sociétés Locales d'Épargne (SLE)

Rapport n° DFCG/2024/95

M. le Président.- Je laisse la parole à Loïc CATHELAIN.

M. CATHELAIN.- Il s'agit de répondre à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes. Par ce rapport vous déciderez de céder la totalité des parts sociales que nous détenons auprès de la Société Locale d'Épargne de Lille et celle du NO pour un montant total de 77 240 euros. Donc une plus-value d'un peu plus de 1 000 € à partir du moment où nous avons participé à cette Société Locale d'Épargne.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des remarques ? Cela nous permet de libérer ces parts, que nous avons. Ce n'est pas énorme, nous en avons enlevé par le passé et nous sommes maintenant à zéro.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Madame DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

1.2 - Délibération de principe en vue du lancement de la procédure de cession du Palais de Justice de Lille

Rapport n° DI/2024/117

M. le Président.- Je laisse la parole à Nicolas LEBLANC.

Nicolas LEBLANC.- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, par cette délibération, nous lançons la procédure de cession du Palais de justice de Lille dont le Département est propriétaire.

Il s'agit d'un bâtiment remarquable de l'architecture du XX^e siècle, situé en plein cœur du vieux-Lille et doté d'une surface de plancher de 20 000 m².

C'est un site exceptionnel, occupé depuis la livraison de l'immeuble en 1968 par le Ministère de la Justice qui, comme chacun sait, a décidé de relocaliser le tribunal judiciaire de Lille.

Sous réserve du retard de ce chantier, la libération du site actuel devait être effective début 2025. Il s'agit pour le Département propriétaire de penser, maintenant, à l'après et nous proposons cette méthodologie d'un appel à cession avec charge, à l'instar de ce qui s'est fait pour Transpole. Méthodologie qui permettra de garantir la transparence de la procédure, l'équité entre les candidats et de pouvoir négocier avec le ou les groupements retenus, notamment sur le montant de la cession, mais aussi sur le programme proposé par le groupement.

Le Département aura deux objectifs en tête dans cette procédure de cession, d'une part la nature de la reconversion du site, à laquelle nous réfléchissons en partenariat avec la Mairie de Lille, et bien entendu la recette que nous en attendons et il s'agira pour nous de la maximiser.

Voilà pour cette délibération.

L'objectif serait d'aboutir à une offre définitive permettant une cession avant fin 2025.

M. le Président.- Sur ce dossier nous travaillons en collaboration avec la ville de Lille, compte tenu de l'emplacement.

L'objectif est de le vendre, que les personnes qui sont au tribunal ne soient plus à l'intérieur, mais dans de nouveaux bâtiments. Le nouveau bâtiment qui, théoriquement, est trop petit, il y a bien des personnes qu'il faudra mettre à un autre endroit. Mais ceci, c'est de la tuyauterie comme je dirais.

J'ai deux demandes de prise de parole. Maël GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues.

Par cette délibération, le Département du Nord lance la procédure de vente du Palais de justice de Lille dans un contexte de construction d'un nouveau Palais de justice.

Je le dis tout de suite : nous ne sommes pas opposés par principe à cette cession et nous voterons pour cette délibération.

Cependant, à la lecture de la délibération, et des échanges en Commission, nous craignons une approche seulement visée par l'objectif de maximiser la recette. Pourtant, au-delà d'une vision purement financière, cette cession lucrative d'un bâtiment, au caractère remarquable en termes patrimonial et historique, devrait motiver une réflexion commune avec la ville de Lille pour donner une seconde vie à ce bâtiment, dans le cadre d'un projet d'intérêt général et en l'intégrant au mieux au projet de requalification de l'avenue du Peuple Belge.

Cette délibération mentionne bien l'association de la ville de Lille ; nous espérons que cette association ne sera pas que formelle.

De plus, nous regrettons l'absence d'une logique d'urbanisme transitoire dans la procédure de cession prévue. Trop de bâtiments restent longtemps inoccupés, avant la nouvelle occupation définitive. Une occupation temporaire par des porteurs associatifs permettrait pourtant de préfigurer les usages de ce bâtiment et de favoriser les formes diverses d'appropriation, et de participation, des riverains. Je vous remercie.

M. le Président.- Je laisse la parole à Sébastien LEPRETRE.

M. LEPRÊTRE.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues. Cette délibération ne peut naturellement pas laisser indifférent le binôme que nous constituons avec ma collègue et voisine Élisabeth MASSE. Et pour cause, l'actuel Palais de justice est situé sur le canton de Lille 1, dont nous sommes les élus, et il en est de même pour le futur tribunal, puisqu'il est lui aussi sur le canton de Lille 1, et même à quelques encablures d'une commune que je connais bien, la commune de la Madeleine.

Petit rappel historique, qui ne fait jamais de mal : cet édifice a été construit en 1968. Il est l'œuvre de Jean Willerval et André Lagarde, apôtres du style constructiviste. Chacun a le tribunal dans l'œil.

C'est un style résolument moderne, mais qui, il faut bien le reconnaître, dénote au milieu des immeubles de briques, avec ces belles façades de style flamand, qui caractérisent le Vieux-Lille. Là où certains goûtent, et même apprécient, cette cohabitation architecturale assez atypique, d'autres sont plus sévères à l'égard de cette construction,

où le béton est omniprésent, même s'il est bousculé dans le bâtiment par la présence de tapisseries modernes.

Finalement, chacun a sa propre perception, sa propre appréciation, du bâtiment actuel et je pense qu'il en sera de même pour la transformation à venir. Pour autant, ne brûlons pas les étapes, aujourd'hui avec la délibération qui vient de nous être présentée, nous franchissons une première étape du processus de cession que notre Département souhaite engager.

Je veux dire ici, cette cession est une bonne nouvelle, à plus d'un titre. C'est d'abord, et cela a été rappelé par notre Vice-président, une bonne nouvelle pour notre Département. Dans le contexte budgétaire tendu dans lequel notre collectivité se débat, et on l'a entendu tout au long des heures qui ont précédé ce sujet, cette cession représente d'une part une baisse des charges de fonctionnement liées à cette propriété départementale, et d'autre part une recette d'investissement. Les deux seront évidemment les bienvenues pour nos finances départementales.

Cette cession est aussi une bonne nouvelle pour les équipes d'aménageurs qui, à n'en pas douter, seront nombreuses à candidater sur ce site ô combien emblématique.

C'est encore une bonne nouvelle, pour celles et ceux qui conserveront, qui trouveront ou retrouveront un emploi grâce au formidable chantier qui à terme s'engagera.

C'est une bonne nouvelle pour la Ville de Lille, qui porte un projet ambitieux de mutation de l'avenue du Peuple Belge, à laquelle vient s'accrocher le tribunal. On voit bien aussi les mutualisations qui pourront avoir lieu.

C'est une bonne nouvelle pour la Métropole Européenne de Lille, pour ses besoins en matière de logement, si c'est ce qui finalement est choisi en tout ou partie, mais aussi pour l'attractivité économique, touristique, culturelle de la métropole.

Enfin, et j'ai gardé le meilleur pour la fin, c'est une bonne nouvelle pour le quartier du Vieux-Lille et ses habitants, qui pouvaient nourrir d'une part une interrogation sur l'absence de visibilité calendaire sur « l'après tribunal », et d'autre part quelques inquiétudes sur le risque d'émergence d'une friche judiciaire - on en a vu d'autres - qui s'épanouirait au cœur du paysage patrimonial le plus remarquable de la capitale des Flandres.

Nous n'en sommes pas là, bien évidemment, et c'est aussi pourquoi nous votons cette délibération en cette fin de matinée.

Pour mener à bien ce projet d'ampleur, nous lançons aujourd'hui cet appel à cession avec charges. Notre Vice-président l'a rappelé, c'est une procédure que nous avons déjà éprouvée, avec succès, sur le site Transpole à Marquain-Barœul. C'est une procédure qui a le grand mérite de la transparence, de l'équité de traitement, sans oublier la concertation dont nous voulons l'entourer.

Monsieur le Président, chers collègues, sur ce dossier tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, si le déménagement du Palais de justice ne dépendait pas de facteurs dont le Département n'a pas la maîtrise. Je pense évidemment à l'issue des travaux du nouveau tribunal, issue dont je rappelle qu'elle était originellement envisagée pour fin 2021. Je pense aussi au déménagement complet de l'actuel tribunal dans les nouveaux locaux. Monsieur le Président vous avez rappelé qu'il se murmurait que le Ministère de la Justice ne serait pas en mesure de déménager la totalité de l'activité de l'actuel tribunal dans le futur, parce qu'il manquerait apparemment quelques mètres carrés.

Bref, et pour conclure, nous sommes au début d'une histoire. Je pense qu'il s'agit d'une belle histoire dont nous souhaitons tous et toutes ici qu'elle soit riche, non pas de soubresauts, de rebondissements - et je pense qu'il n'en manquera pas - mais riche en qualité architecturale, et riche aussi et nous devons l'assumer, et nous l'assumons, je pense collectivement, en recettes pour notre collectivité.

Voilà une belle histoire à laquelle nous aurons plaisir à participer les uns et les autres et qui sera, je l'imagine, scandée par des délibérations à venir dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Sébastien.

Oui, c'est une belle histoire, je suis complètement d'accord, pour les habitants du Vieux-Lille. C'est tellement imposant, il y a quelque chose de génial à faire. C'est à la ville de Lille, surtout, de faire ces choix, et c'est pour cela qu'avec Martine AUBRY nous avons eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur ce dossier, par rapport aux travaux qui vont être réalisés sur l'avenue du Peuple Belge. C'est un ensemble, il faut l'ouvrir, et déterminer ce qui va être fait à l'intérieur.

L'objectif du Département, c'est surtout de le vendre sans conditions, c'est-à-dire que je ne veux pas attendre un permis de construire ou des choses comme ça. Une fois qu'il y a un accord entre la ville, le département du Nord et l'acquéreur, on passe à la vente. Et c'est pour cela que nous souhaitons une vente dans le deuxième semestre 2025,

sinon c'est une opération qui va durer des années et des années, et nous vendrons peut-être dans dix ans. Il est hors de question de travailler comme ça.

L'objectif, également, est que du moment où ça revient au Département du Nord, l'État, la Justice, ayant quitté les lieux, cela repart directement au nouveau propriétaire. Nous n'assumons pas les charges de gardiennage, les charges de chauffage, d'entretien pendant X temps. C'est important. Ce sont des coûts sur des bâtiments de ce genre qui ne sont pas neutres du tout. C'est ce que nous avons envisagé. C'est pour ça qu'on fait sans condition. D'un côté, pour nous, c'est une affaire blanche, si je peux le dire ainsi, dans l'occupation surtout, le Département ne prendra pas le site en occupation même pour le gardienner.

Y a-t-il d'autres remarques ? Peut-on passer au vote ?

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse :

2.1 - Bilan 2023 de la contractualisation au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté

Rapport n° DGAREAS/2024/55

M. le Président.- Je laisse la parole à Doriane BECUE.

Mme BECUE.- Très court, puisqu'on a déjà présenté le bilan en Commission.

Il concerne le bilan 2023 de la contractualisation au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Cela concerne à la fois l'insertion et le retour à l'emploi, mais également la thématique enfance, famille jeunesse.

M. le Président.- J'ai une demande de prise de parole de Françoise MARTIN.

Mme MARTIN.- Monsieur le Président, chers collègues.

Un mot au nom de notre Groupe pour vous dire que nous nous abstenons sur ce rapport relatif à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Tout d'abord une observation sur l'insertion des jeunes en grande difficulté. Le nombre de jeunes suivis est en baisse, il est passé de 437 en 2022, à 329 en 2023, alors que nous constatons sur tout le territoire la persistance de situations de grandes fragilités chez les jeunes.

Ensuite, il est difficile d'évaluer à travers ce bilan si les moyens débloqués et les actions mises en œuvre sont corrélés aux besoins sociaux réels.

Nous avons à titre d'information dans les tableaux, en annexe du rapport, les actions menées, les crédits budgétaires alloués et le nombre de personnes accompagnées, mais le rapport ne présente pas d'indicateurs sociaux sur la situation départementale.

Enfin, nous déplorons un bilan orienté sur la remise à l'emploi, et peu soucieux de la question de l'accès aux droits. Être pauvre, ce n'est pas seulement être privé d'un travail, c'est aussi et surtout ne pas pouvoir accéder aux droits, aux soins, ne pas pouvoir être mobile, etc.

Sur cette question de l'accès aux droits, le bilan n'apporte pas de réponse et surtout ne montre pas de véritables progrès.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Doriane.

Mme BECUE.- En complément avec Marie, dans nos Maisons Nord Emploi, nous avons des coaches. C'est précisé en Commission, ce qu'on appelle les coaches IMJ (Initiative Mondiale de la Jeunesse) pour les jeunes, il concerne à la fois les jeunes en difficulté, qui sont en recherche de formation, en rupture, ce qu'on appelle les NEET (Not in Education, Employment or Training), et on accueille les jeunes issus de la protection de l'enfance, en lien avec Marie TONNERRE-desmet, où les référents de l'ASE prescrivent des accompagnements. On travaille aussi avec les missions locales, qui ont répondu à notre appel à projets insertion. C'est là, avec les contrats d'engagement jeune, il y a eu plus de jeunes qui sont allés vers les contrats d'engagement jeune, mais il y a toujours un lien qui est fait avec nos Maisons Nord Emploi.

Sur l'accès aux droits, il ne s'agit pas seulement de nos Maisons d'Emploi, mais nous avons aussi nos Maisons Nord Solidarité, où nous avons des travailleurs sociaux qui accompagnent les nordistes. Il y a aussi une coopération faite avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

M. le Président.- Merci.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ainsi que les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

COMMISSION 3 Éducation, culture, sport, tourisme, vie associative :

3.1 - Évolution du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH)

Rapport n° DC/2024/85

M. le Président.- Je laisse la parole à Marie CIETERS.

Mme CIETERS.- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues cette délibération a pour objet l'évolution du Fonds Commun des Services d'Hébergement.

Nous avons pris une délibération le 9 octobre 2023 pour reconduire les modalités d'utilisation de ce Fonds et son taux, qui a été fixé à 0,75 % des recettes encaissées par le collège, sur les repas pris par les collégiens, les commensaux, et les lycéens lorsque nous en accueillons.

Pour rappel ce Fonds est directement géré par la péri départementale, et il est donc distinct du budget départemental.

Ce fonds est destiné à couvrir le déficit accidentel qu'il peut y avoir dans les collèges sur les services d'hébergement, ou toute dépense nécessaire à la continuité du service - quand il y a un problème, un frigo qui claque ou besoin de faire venir des repas froids pour une raison X ou Y.

Aujourd'hui ces dépenses de renouvellement de petit matériel dans les restaurations départementales et les dépenses liées aux Clubs des chefs sont prises en charge, via une autre ligne budgétaire, celle de l'aide à la demi-pension, et il est proposé aujourd'hui de modifier les règles d'emploi du Fonds Commun des Services d'hébergement et de permettre l'acquisition de matériel de cuisine, l'acquisition et la location des moyens de transport des repas, et les frais liés aux Clubs des chefs.

Ce sont des demandes faites en concertation avec les collèges et les services départementaux, dont vous aviez les critères qui permettront d'utiliser ces crédits.

M. le Président.- Je n'ai pas de demande de parole sur cette délibération.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s et Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

COMMISSION 4 Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes :

4.1 - Prolongation et révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019/2024

Rapport n° DirAS/2024/76

M. le Président.- Merci.

Merci Marie.

Je cède la parole à Nicolas SIEGLER.

M. SIEGLER.- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'une part, d'un avenant de prolongation, et d'autre part d'obtenir de la part de l'État une participation à hauteur de 50 % pour lancer l'étude de la nouvelle programmation de notre futur Plan Départemental pour l'habitat des nordistes. L'actuel se termine et le prochain sera en œuvre dès l'année prochaine, au terme d'une année de travail qui démarrera en septembre, quand on aura désigné notre maîtrise d'œuvre.

M. le Président.- Merci.

Je n'ai pas de demandes de prise de parole.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s et Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

M. le Président.- Merci, Nicolas.

4.2 - Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire

Rapport n° DTT/2024/24

M. le Président.- Je cède la parole à Nicolas LEBLANC.

M. LEBLANC.- Monsieur le Président,

À l'occasion des nouveaux contrats de ville sur la période 2024-2030, le Département - qui est signataire obligatoire des contrats de ville - réaffirme par cette délibération cadre ses engagements au service de la politique de la ville.

Le Département est la collectivité chef de file des solidarités, et c'est à ce titre que nous sommes engagés aux côtés des partenaires de la politique de la ville, les intercommunalités, les communes, et bien entendu l'État.

Sur l'emploi, il s'agit bien sûr de notre politique d'accompagnement des allocataires du RSA, avec notre réseau des Maisons Nord Emploi, à travers tout le territoire du département. Un chiffre à ce sujet, près d'un tiers des allocataires du RSA réside dans les quartiers de la politique de la ville. C'est dire toute l'importance que nous accordons à ce public en difficulté, que nous cherchons à accompagner et à former en faveur du retour à l'emploi.

Sur la santé, il y a notre réseau des Maisons Nord Solidarité, qui sont un outil de proximité en faveur de la prévention.

Sur l'éducation, il y a toute cette politique volontariste, menée auprès des collégiens à travers le Projet Éducatif du Collégien, ou encore les postes d'Acteurs de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES), qui sont à plus de 80 % situés dans les quartiers de la politique de la ville.

En faveur de la transition écologique dans ces quartiers, il y a la politique des projets territoriaux structurants, qui sont affectés en partie sur la base des critères de transition environnementale.

Voilà sur ces éléments essentiels quelques exemples importants de l'engagement que le Département mène sur ces politiques de droit commun, et qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de la politique de la ville qui sont rappelés dans les nouveaux contrats de ville.

M. le Président.- Merci. La parole est à Céline SCAVENNEC

Mme SCAVENNEC.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues.

Cette délibération, portant engagement du Département dans la politique de la ville, vient rappeler ici l'ampleur des inégalités territoriales dans le Nord, qui comportent encore de nombreux quartiers dans la géographie prioritaire, quartiers dont les indicateurs sont alarmants dans un certain nombre de domaines : en matière d'emploi - avec les discriminations - en matière de logement et de cadre de vie, de santé, avec notamment des pathologies liées à l'alimentation ou l'environnement, en matière d'éducation, avec une égalité des chances plombée par les phénomènes de ségrégation bien connus et que nous avons déjà pointés ici.

Cet engagement porte sur la période 2024-2030 et, à l'exception de quelques quartiers, sont très majoritairement concernés des secteurs prioritaires depuis plus de 30 ans et que les politiques publiques semblent impuissantes à faire changer.

Les programmations des années à venir vont-elles inverser cette situation ?

Nous en doutons.

Pourquoi ? Parce que malgré l'ambition affichée de raviver la contribution citoyenne, à travers la mission confiée à Mohamed MECHMACHE, ce que nous voyons à l'œuvre concrètement sur le terrain, c'est exactement le contraire. Un seul exemple, la lutte des habitants du quartier de l'Alma à Roubaix, qui se heurtent toujours à un silence assourdissant et méprisant.

Nous en doutons aussi parce que, malgré les objectifs affichés par l'État, ni les conditions d'exercice de la citoyenneté, en faisant confiance aux associations, ni les moyens financiers ne seront au rendez-vous.

Faute d'ambition, faute de volonté politique, l'État, suite aux émeutes de juin dernier, avait décidé de n'avoir plus qu'une approche policière de ces quartiers et de leurs habitants. Le rattachement de la politique de la ville au Ministère de l'intérieur était le symbole de l'abandon de tout projet d'émancipation sociale et de participation citoyenne.

Le Gouvernement ATTAL a rééquilibré finalement cette approche, en ramenant dans le coup le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Si les futurs contrats de ville permettent de renforcer les liens entre les territoires urbains et ruraux, à travers l'agriculture urbaine, les circuits courts, l'alimentation de qualité pour les personnes les plus précarisées, l'adaptation au changement climatique - il faudra notamment comme cela a été annoncé par la Sous-Préfète à la politique de la Ville, l'objectif de végétaliser toutes les cours d'écoles des quartiers très minéralisés qui sont en politique de la ville - nous ne pouvons que saluer ces avancées.

Si les futurs contrats de ville permettent de sortir les centres sociaux de la crise actuelle, en garantissant des financements pérennes, et à la hauteur des missions qui leur sont confiées, pour les centres sociaux - et j'ajoute aussi les associations de quartier qui remplissent ce rôle, ainsi que les clubs de prévention spécialisés - alors nous ne pourrions que nous satisfaire.

Malheureusement, à ce stade, rien ne nous le garantit. Les habitants des quartiers en politique de la Ville attendent que le Département soit là, avec ses compétences en éducation, culture, santé, prévention, action sociale, logement, mobilité, insertion.

Pour l'instant, ce n'est pas le chemin qui est pris, c'est pourquoi nous ne pouvons pas voter un engagement qui n'en est pas un. C'est justement parce que nous attendons tant de la politique de la ville dans les quartiers de nos cantons, que nous sommes déçus de cet engagement à minima et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Oui, Nicolas LEBLANC.

M. LEBLANC.- Tout de même, je tiens à apporter un ou deux chiffres qui permettront d'appréhender la situation, la réalité de la situation.

Dans les quartiers de la politique de la ville, il y a 1 000 agents départementaux qui sont au contact des habitants de ces quartiers, et nous mettons près de 13 M€ de subvention dans les centres sociaux, dans les associations, qui sont au contact des habitants de ces quartiers prioritaires.

C'est dire tout l'engagement du Département sur ces politiques de droit commun, qu'il faut absolument souligner. J'ai donc du mal à entendre le propos de notre collègue.

M. le Président.- Merci, Nicolas, c'est clair.

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport n° 4.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, et les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau :

5.1 - Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Rapport n° DRE/2024/68

M. le Président.- Je laisse la parole à Patrick VALOIS.

M. VALOIS.- Merci Monsieur le Président.

Effectivement, il s'agit ici d'assurer la modification du circuit de Robigeux, à Sailly-lez-Lannoy, qui est un circuit inscrit au PDIPR. Il s'agit également de valider et de régulariser, d'ailleurs, l'ensemble des circuits qui n'avaient jusque-là pas été inscrits au PDIPR. Il s'agit de 55 circuits pédestres, 2 circuits équestres, 2 circuits VTT, 3 GRP et 3 sentiers de grande randonnée.

Ils n'avaient pas été valorisés depuis 2007.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

Il est procédé au vote.

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s et Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

M. le Président.- Merci beaucoup. Je vous propose de suspendre la séance maintenant, il est 12 heures 30. Nous reprendrons la séance avec les questions d'actualité et, derrière, la Commission permanente.

Je propose qu'on se retrouve à 14 heures 30.

La séance, suspendue à 12 heures 30, est reprise à 14 heures 35.

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez bien nous allons reprendre la séance.

Nous allons poursuivre notre plénière par les questions d'actualité. Je vous propose, en accord avec les Présidents de Groupe, que vous posiez les questions et vous aurez une réponse écrite dans les 8 à 10 jours, et pas dans trois mois, que ce soit clair.

Je vais laisser la parole à Laurent PERIN.

M. PERIN.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente au retour à l'emploi et à l'insertion, chers collègues,

Le Nord est bel et bien une terre de centres sociaux avec plus de 153 établissements soutenus, couvrant à 94 % l'ensemble des 17 intercommunalités de ce département.

Les centres sociaux du Nord accompagnent par an plus de 660 initiatives collectives d'habitants, permettant ainsi à plus de 2 200 personnes de s'engager socialement. Près de 40 000 personnes sont reçues et accompagnées, pour des questions d'accès aux droits. Plus de 100 000 personnes participent aux actions, projets, d'un centre social du Nord.

Les centres sociaux sont donc des acteurs clés de la cohésion sociale. Partenaires historiques des politiques de solidarité humaines du Département du Nord, ils accomplissent un travail essentiel de médiation, d'accompagnement, d'éducation populaire.

Ce sont de véritables foyers d'initiatives, portées par des habitants associés, appuyées par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population d'un territoire, comme le rappelle la Charte fédérale des centres sociaux adoptée en 2011.

Aujourd'hui, la moitié des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais sont en difficulté, certains même en danger. Hausse des besoins sociaux, inflation, revalorisation salariale, financements publics en berne, les centres sociaux ont besoin d'une stabilité financière qu'ils n'ont pas. Financement au coup par coup, logique des appels à projets, instabilité qui n'aide pas au recrutement, qui plus est en période de pénurie d'emplois dans le domaine social.

La mobilisation historique du 31 janvier dernier a rassemblé à Lille plusieurs milliers de personnes, habitants, équipes de centres sociaux, élus locaux et parlementaires. Le cortège s'est arrêté devant l'hôtel du Département, mais la porte est restée fermée à la délégation de la Fédération des centres sociaux.

Le 5 mars, la Fédération des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais a rencontré en préfecture du Nord différents partenaires : la Préfète pour l'égalité des chances, la CAF du Nord, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), et malheureusement le Département du Nord n'était pas là.

Au niveau national, idem lors d'une rencontre du 7 mars dernier, les Départements de France ont brillé par leur absence. La Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités y a annoncé de premiers engagements avec le déploiement des excédents du Fonds national d'action sociale, géré par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), vers les centres sociaux.

Le Budget 2024 du Département du Nord prévoit de soutenir la Fédération des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais à hauteur de 108 000 € et le financement de l'animation globale pour 153 centres sociaux à la même hauteur que 2023, soit 3,10 M€. Ces engagements apparaissent insuffisants au regard de la situation difficile de nombreux centres sociaux.

En cohérence avec la motion proposée par les Groupes Communistes, Écologistes et Socialistes, qui sera soumise au vote lors du prochain Conseil départemental, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente au retour à l'emploi et à l'insertion, face aux difficultés rencontrées par les centres sociaux, comment le Département compte-t-il renforcer son soutien financier à ces partenaires incontournables de nos politiques de solidarité ? Et à plus long terme, comment le Département participera-t-il à la co-construction d'un nouveau pacte de coopération entre centres sociaux et pouvoirs publics, pour un modèle économique renouvelé ?

Je vous remercie.

M. le Président.- La parole est à Valérie CONSEIL.

Mme CONSEIL.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, chers collègues, pour faire suite aux interventions de mes collègues Grégory BARTHOLOMEUS et Frédéric DELANNOY hier, voici notre question d'actualité sur le CRIC.

Le CRIC, Collectif des Réseaux Insertion Culture, rassemble depuis 2009 des médiateurs culturels de territoire, qui agissent pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment des allocataires du RSA.

Jusqu'à présent, leur mission a été financée par le Département du Nord, dans le cadre du dispositif Insertion par la Culture. Le CRIC a été précurseur dans la manière d'aborder l'insertion des allocataires à travers une pratique culturelle. Il en est actuellement une référence nationale.

En septembre 2023, un courrier du CRIC vous faisait part, Monsieur le Président, de ses inquiétudes quant à l'avenir du dispositif Insertion par la Culture. Sans réponse depuis, il vous a relancé en février 2024.

Fin février, les Vice-présidentes à l'insertion et à la culture informaient le CRIC qu'en raison de la récente refonte de l'appel à projets de l'insertion à l'emploi et du recentrage des actions au sein de la DGA, retour à l'emploi et actions sociales, le Département mettait fin au financement du dispositif Insertion par la Culture.

D'après nos informations, sur les 10 réseaux du CRIC, dont la qualité du travail est clairement reconnue par les Vice-présidentes, cinq verraient leur financement suspendu en 2024, et cinq autres devront compter sur 50 % de leur subvention en 2024, avant suppression totale en 2025.

Par ce choix, vous signez brutalement la fin de la politique d'insertion par la culture et du CRIC.

Nous ne pouvons pas nous y résigner. La culture est un véritable vecteur d'insertion, permettant aux personnes les plus fragiles de retrouver confiance et dignité. C'est ce pourquoi le CRIC a toujours œuvré.

Dix postes de médiateurs culturels seraient supprimés, de nombreuses personnes accompagnées abandonnées. C'est aussi tout un réseau d'acteurs culturels et plus de 120 artistes qui seront impactés. Les territoires ruraux, comme les quartiers en politique de la ville, seront touchés. D'ailleurs, le collectif "Art et Culture Hauts de France" a aussi récemment communiqué sur le désengagement du Département en termes de politique culturelle en milieu rural. Nous en sommes très inquiets.

Nous pensons que des solutions de financements pérennes peuvent encore être trouvées. Ainsi, nous souhaiterions savoir, à quel montant budgétaire les actions du CRIC correspondent-elles ? Et peut-on envisager une redéfinition des postes, afin d'émarger sur d'autres lignes budgétaires de la culture, ou de l'éducation, pour travailler par exemple auprès des décrocheurs scolaires ?

Il s'agit d'assurer la survie et l'expertise du CRIC, et plus largement encore des actions culturelles sur notre territoire.

Je vous remercie de votre écoute. En espérant un véritable engagement de votre part, je pense qu'il n'est pas encore trop tard.

Merci.

M. le Président.- La parole est à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président, mes chers collègues. Depuis sa prise de fonction, le Premier Ministre s'époumone et déclare que l'école est la mère des batailles, évoquant tout à la fois, sans hiérarchie aucune, les uniformes, l'organisation des enseignements, la laïcité, le harcèlement, le niveau de nos élèves et leur bien-être.

La réalité du terrain est bien différente. Depuis le début de l'année, les élus - et nous sommes sans aucun doute nombreux directement concernés dans ce seul hémicycle - sont interpellés par les parents, les équipes pédagogiques, concernant les 268 suppressions de places décidées à la calcullette dans le Nord. 2 227 dans tout le pays. Nos élèves ne sont pas des chiffres.

Votre homologue du Pas-de-Calais, Jean-Claude LEROY, avec ses 126 suppressions, a rapidement réagi à ces annonces, en évoquant un véritable plan social de l'école. Ici, aucunement question d'attitude partisane, uniquement l'intérêt des nordistes. D'ailleurs, je vous rappelle que Xavier BERTRAND a lui-même fait part de ses inquiétudes aux différents préfets et recteurs des Hauts-de-France.

Monsieur le Président, vous avez l'habitude d'évoquer un Département à part. Alors notre réaction devrait l'être tout autant, et pourtant. Les situations sur le terrain sont très variées, mais souffrent du même mal. La mise en œuvre de stratégies néolibérales, court-termistes, qui mènent au sabotage du secteur public, en particulier celui de l'éducation. L'écart entre la parole et les actes politiques n'a jamais été aussi flagrant.

Déclarer : améliorer le niveau d'encadrement - alors pourquoi envisager des suppressions de classes avec des

effectifs inchangés, ou sans prise en compte de leurs évolutions en cours d'année ? Dédoubler des classes - alors pourquoi en profiter pour en supprimer en parallèle ? La plus-value de ce dispositif est finalement annihilée par des effectifs surchargés dans les autres niveaux de classe.

La France a toujours le triste record des classes les plus chargées des 22 pays de l'Union Européenne membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Notre école faisons-la, ensemble, mais sans concertation avec les acteurs locaux ? Un professeur devant chaque classe, pour quoi faire ? De la garderie ? Et pendant ce temps toujours pas plus de remplaçants.

L'essence même d'un service public est d'apporter aux usagers un service à forte valeur sociale, du fait des gains qu'il procure pour la société. Ce n'est pas pleinement mesurable. L'éducation n'a pas de prix. La démarche de rationalisation par les coûts et les 692 M€ d'économie, conduisent inévitablement à réduire les activités de services publics, pourtant fortement génératrices de bénéfices sociaux.

Quel rapport avec le Département ? La défense des nordistes est une impérieuse nécessité de cohérence de l'action publique. Malgré leurs difficultés, nos services sociaux sont très impliqués sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les zones rurales et d'éducation prioritaire. Ça a été rappelé tout à l'heure.

La scolarisation des moins de 3 ans est saluée par tous pour ses bénéfices à long terme. Une action au départ cohérente pour les plus fragiles, des dédoublements en réseau d'éducation prioritaire (REP), se réalisent finalement au détriment de cette scolarisation précoce non obligatoire. Décisions dont les effets pourront perdurer jusqu'au collège, alors que près de 17 % des élèves de sixième en collèges ne savent pas lire, et qu'ils sont près de 34 % à avoir des difficultés à le faire.

Dans nos collèges, préparons-nous aussi à gérer dans des délais extrêmement courts les conséquences matérielles et financières - nous venons de parler de budget - des prochaines décisions ministérielles pour la rentrée.

Les partenariats avec l'Éducation Nationale, d'ailleurs évoqués lors de la prochaine Commission permanente, impliquent que chacun y mette sa part. Le Département doit, dans son action, mettre les moyens pour lever les déterminismes sociaux, mais l'État doit également jouer pleinement son rôle. La base dans ce domaine étant l'éducation.

Alors Monsieur le Président, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux pour les nordistes que le Conseil départemental du Nord prenne enfin une motion contre ces fermetures de classe ?

Je vous remercie.

M. le Président.- La parole est à Françoise MARTIN.

Mme MARTIN.- Monsieur le Président, chers collègues,

Lors du Conseil départemental du 30 mai 2022, nous avons souhaité vous poser une question sur la situation de la protection de l'enfance dans le Nord. Un article venait de paraître sur ce sujet dans le journal Le Monde. Et nous avons en tête l'adoption, le 3 février 2020, du rapport de la mission d'information et d'évaluation relative à la protection départementale de l'enfance.

Puis, en novembre 2022, Claire HÉDON, la Défenseure des Droits, s'est, fait rarissime, autosaisie de la situation de l'enfance dans le département du Nord et de la Somme. Il semble que les conclusions de l'enquête en cours seront rendues dans le courant de cette année.

Hier, les élus étaient accueillis par un tract « Appel au secours » des professionnels de la prévention et la protection de l'enfance, qui souhaitaient rencontrer le Président du Département afin d'ouvrir des négociations sur la base des besoins urgents du terrain.

Que s'est-il passé depuis la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) enfance de 2020 ? Les réponses se font attendre, ou restent timides, et les professionnels sont de plus en plus inquiets - les magistrats traitant de l'enfance aussi.

Je pourrais vous parler du nombre de places manquantes, des mesures éducatives en milieu ouvert nécessaires - mais non appliquées faute de moyens - évoquer les informations préoccupantes qui se sont accumulées depuis des mois, sans traitement, dans les cellules de recueil. Ce retard fait courir des risques majeurs aux enfants concernés, à tel point que des professionnels de l'enfance, dans l'urgence, mènent des enquêtes flashes pour tenter d'évaluer le danger et son imminence, avant de pouvoir rencontrer les familles concernées. Ou encore les refus de prise en charge, faute de moyens, comme le stipulent désormais des courriers du Département.

Pour le Budget Primitif 2024, vous insistez sur les 100 M€ consacrés au secteur depuis le début du mandat, mais sont-ils des moyens complémentaires ou des rattrapages de la politique destructrice du mandat précédent ? On en a parlé ces deux derniers jours.

Administratrice dans le Département du Nord, à l'EPDSAE, je peux témoigner de l'engagement des professionnels. Personne ne se croise les bras.

Premier établissement public social et médico-social de France, les accueils d'urgence, refusés dans les structures associatives par manque de places, aboutissent inexorablement dans les structures publiques. On notera des sureffectifs chroniques, des manques de personnel, une démotivation de l'ampleur de la tâche, la peur permanente de devenir maltraitant.

Dans le mandat précédent, des économies drastiques à hauteur de 11 M€ ont été demandées. Aujourd'hui, le CEPOM 1, puis son avenant, le CEPOM 2, sont passés. Il y avait espoir que la situation budgétaire de l'EPDSAE soit à l'équilibre. Incontestablement, nous n'y sommes pas, et le compte administratif 2023 accuse un déficit de près de 6 M€.

Monsieur le Président, nous ne parlons pas seulement d'enfants en difficulté, mais aussi d'enfants en danger, d'où mes questions :

- Allez-vous recevoir, avec Madame TONNERRE-DESMET, Vice-présidente de l'enfance, les professionnels de l'enfance, qui vous le demandent, certes avec vigueur, mais aussi avec l'énergie du désespoir ? Ils ont besoin de moyens, mais tout autant d'écoute.
- Allez-vous accompagner financièrement l'EPDSAE et l'aider à poursuivre ses missions dans les meilleures conditions possibles ?

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci. La parole est à Bernard BAUDOUX.

M. BAUDOUX.- Monsieur le Président, chers collègues,

Une crise profonde touche notre agriculture et les femmes et les hommes qui la produisent. Jamais autant de désespérance n'était apparue dans cette profession. Et le chiffre d'un agriculteur qui se suicide tous les deux jours témoigne de drames épouvantables et insoutenables.

La mondialisation de notre économie et de notre agriculture a anéanti des générations d'efforts de nos producteurs et de leur famille. Une concurrence déloyale a été mise en place. De l'objectif des circuits courts, on est passé à la viande venant d'Argentine et du Brésil, des pommes venant d'Australie, du blé et des poulets venant d'Ukraine s'entassent, et la liste est longue.

Comment dans ces conditions ne pas comprendre cette colère légitime, très largement soutenue par la population ? Comment peut-on croire que nous lutterons efficacement contre le réchauffement climatique en intensifiant les flux internationaux de marchandises avec des pays situés à l'autre bout de la planète ? Comment peut-on croire que nous protégerons les revenus de nos agriculteurs en favorisant des importations, qui se traduiront nécessairement par une pression des prix à la baisse dans les négociations commerciales ? Comment peut-on prétendre préserver la santé de nos concitoyens en autorisant le contournement des normes sanitaires européennes ?

Avant d'arriver dans nos assiettes, la nourriture connaît trois phases : la production de la matière première, la transformation et la distribution.

L'industrie agroalimentaire, qui transforme cette matière première, dégage des marges très confortables. La grande distribution se porte bien. Mais les producteurs, sans qui rien n'est possible, sont dans des difficultés épouvantables, et n'arrivent plus à vivre du fruit de leur travail. Cette réalité incontestable prouve que nous marchons sur la tête et que la colère des agriculteurs doit être entendue.

A contrario, toutes les exploitations agricoles, et notamment les grosses entreprises agricoles, ne sont pas dans la même situation.

Pour toutes ces raisons, nous nous devons de soutenir le monde agricole et comprendre que notre alimentation dépend de la possibilité de produire et d'en vivre décemment. L'indépendance alimentaire de notre pays est en jeu.

Le Nord est une terre agricole importante. Des milliers de femmes et d'hommes citoyens de notre département lui donnent cette image aux contrastes saisissants, aux paysages changeant avec les saisons, qui ont tant inspiré nos artistes peintres.

La ruralité n'existerait pas sans cette économie agricole. Et, bien évidemment, il nous faut les soutenir. Bien sûr que nous le faisons avec les circuits courts, avec nos restaurants scolaires, avec des prairies humides protégées et respectueuses des fonctionnements agricoles, avec le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et bien d'autres accompagnements que nous avons mis en œuvre, et que nous devons mettre en œuvre.

Et de grâce, surtout, évitons que les normes, décidées à Bruxelles, soient amplifiées à Paris et accentuées dans

notre région, notre département et parfois nos agglomérations.

Il nous faut aller plus loin, car l'heure est grave et le temps compte. Il faut protéger les petites et moyennes exploitations et les accompagner dans cet équilibre nécessaire, entre le respect de la nature et la possibilité de vivre de son travail.

Il nous faut agir pour revoir les accords internationaux, responsables de concurrence déloyale, comme le CETA et le MERCOSUR. Et c'est possible, l'exemple a été donné au Sénat. En effet, les sénateurs communistes, au travers de leurs niches parlementaires, ont réussi à créer un vrai débat sur ces échanges internationaux catastrophiques pour les paysans et notre alimentation, mais surtout injustes car producteurs de concurrence déloyale.

Résultat, une majorité du Sénat a rejeté ces accords du MERCOSUR et du CETA - une majorité de gauche et de droite. Et maintenant l'Assemblée nationale, doit se prononcer, c'est donc possible de faire bouger les lignes.

Notre Groupe est disponible pour réfléchir à des solutions nouvelles, répondant aux défis d'aujourd'hui. Nous avons un rôle important à jouer. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je souhaite qu'au nom de notre Assemblée départementale, vous interveniez auprès de notre Ministre de l'Agriculture, du Premier Ministre et du Président de la République, afin de prendre en compte les demandes du monde agricole.

Merci de votre écoute.

M. le Président.- Merci. Vous aurez les réponses écrites dans les 10 jours.

Nous en avons terminé avec cette plénière.

La séance est levée à 14 heures 30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DES 26 ET 27 MARS 2024
ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAUX SOUMIS A VALIDATION :

Projet de procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2023
Projet de procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2023
Projet de procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2024

POINTS PRINCIPAUX :

- 0.1 - Budget primitif 2024 - Budget Principal
Rapport n° DFCG/2024/89**

- 0.2 - Budget primitif 2024 - Budget annexe Laboratoire départemental
Rapport n° DFCG/2024/90**

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT :

- 1 - Liste des marchés publics et avenants supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2023
Rapport n° DAJAP/2024/43
- 2 - Extension de l'aide exceptionnelle aux victimes des inondations dans les communes du Nord
Rapport n° DGAREAS/2024/123

COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public :

- 1.1 - Cession des parts sociales détenues par le Département du Nord dans les Sociétés Locales d'Epargne (SLE)
Rapport n° DFCEG/2024/95
- 1.2 - Délibération de principe en vue du lancement de la procédure de cession du Palais de Justice de Lille
Rapport n° DI/2024/117

COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse :

- 2.1 - Bilan 2023 de la contractualisation au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté
Rapport n° DGAREAS/2024/55

COMMISSION 3 Education, culture, sport, tourisme, vie associative :

- 3.1 - Evolution du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH)
Rapport n° DC/2024/85

COMMISSION 4 Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes :

- 4.1 - Prolongation et révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019/2024
Rapport n° DirAS/2024/76
- 4.2 - Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire
Rapport n° DTT/2024/24

COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau :

- 5.1 - Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
Rapport n° DRE/2024/68

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Budget primitif 2024 - Budget Principal

Le budget principal 2024 du Département du Nord s'inscrit dans un contexte économique, politique et social particulièrement contraint. Divers risques pèsent sur les finances du Département du Nord. En effet, une spirale inflationniste mais aussi conjoncturelle impacte de nouveau les charges de fonctionnement, mais aussi les projets d'investissement.

Le Département doit donc absorber la hausse du coût de certaines charges, principalement énergétiques et de masse salariale, et les surcoûts de ses projets d'équipements en particulier dans les collèges.

De nouvelles dépenses sont imposées par l'Etat. Si certaines sont compensées, d'autres ne le sont que très partiellement comme les revalorisations salariales pour les Services Autonomie à Domicile (SAD). Certaines de ces mesures sont même intégralement à la charge du Département comme la hausse du point d'indice de la fonction publique, la revalorisation du Revenu de Solidarité active (RSA), les revalorisations salariales des assistants familiaux, ou encore certaines dépenses liées au Ségur (collaborateurs départementaux et personnels des établissements financés).

Dans un contexte mondial incertain, le ralentissement de l'économie est susceptible de se poursuivre en 2024, notamment parce que l'inflation, certes en baisse, reste toujours élevée avec une prévision à 2,5%. Cette situation économique a des incidences importantes sur nos recettes. Tout d'abord, elle engendre une dynamique moindre sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Par ailleurs, le ralentissement du marché de l'immobilier a un impact négatif fort sur nos Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Pour autant, comme en 2023, le Département s'inscrit dans un budget engagé pour le territoire et les Nordistes. Malgré cette conjoncture à risques qui obère les marges de manœuvre, les efforts de gestion sont poursuivis et les projets sont réaffirmés dans le cadre de la continuité des engagements du mandat.

Je propose au Conseil départemental :

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2024, à l'identique de ceux existants en 2023 ;
- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2024 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe 5, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport (annexe 1):

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre	185 791 120	21 000 000
	Réel	3 058 231 280	3 223 022 400
Total Fonctionnement		3 244 022 400	3 244 022 400
Investissement	Ordre	62 000 000	226 791 120
	Réel	578 398 720	413 607 600
Total Investissement		640 398 720	640 398 720
Fonctionnement + Investissement	Ordre	247 791 120	247 791 120
	Réel	3 636 630 000	3 636 630 000
Total général		3 884 421 120	3 884 421 120

- POINT PRINCIPAL N°1 -

- d'arrêter le Budget Primitif 2024 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- de fixer à 240 041 257,00 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer de 158 postes permanents, de supprimer 159 postes permanents et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire tels et dans l'annexe 4 de cette délibération ;
- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 de 100 500 000 € et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à mars, versement des 3 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 24 600 000 €) puis par douzièmes mensuels de 8 430 000 € d'avril à novembre et de 8 460 000 € en décembre ;
- de verser une subvention d'équipement au SDIS au titre de l'exercice 2024 de 2 000 000 € ;
- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord, une part départementale de la taxe d'aménagement réalisée au compte administratif 2023 pour un montant de 649 666,11 € et de verser cette participation de la manière suivante : de janvier à mars, versement des 3 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 61 000 €) puis par douzièmes mensuels de 51 852 € d'avril à novembre et de 51 850,11 € en décembre ;
- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus ;
- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2024, à savoir :
 - pour le secteur de l'enfance, concernant les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) hors CPOM soumis à une tarification départementale, reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles, hors effets report et hors plans nationaux ;
 - pour le secteur de l'enfance, concernant les publics accueillis en Belgique par voie de convention, une reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles ;
 - pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 2,5% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;

- POINT PRINCIPAL N°1 -**
- un taux d'évolution de 2,5% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 2% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des unités de soins longue durée (USLD) ;
 - pour le secteur du handicap, un taux d'évolution de 3,51% sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Budget primitif 2024 - Budget annexe Laboratoire départemental

Le budget primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental retrace les dépenses du Laboratoire départemental public qui prend en charge deux grands domaines d'activité :

- le secteur « santé animale » ;
- le secteur « hygiène alimentaire ».

Par rapport au budget primitif 2023, les crédits 2024 sont en augmentations : + 137 334,00 € (dont + 134 189,00 € sur les mouvements réels) :

	BP 2023	BP 2024	BP 2024/BP 2023
Fonctionnement			
Dépenses	3 000 358,00	3 134 547,00	134 189,00
Ordre	172 855,00	176 000,00	3 145,00
<i>dont virement entre sections</i>	-	-	-
Réel	2 827 503,00	2 958 547,00	131 044,00
Recettes	3 000 358,00	3 134 547,00	134 189,00
Ordre	-	-	-
Réel	3 000 358,00	3 134 547,00	134 189,00
<i>Dont subventions du Budget Principal</i>	600 000,00	500 000,00	-100 000,00
<i>Dont autres recettes de gestion et facturation d'analyses</i>	2 400 358,00	2 634 547,00	234 189,00
Investissement			
Dépenses	177 855,00	181 000,00	3 145,00
Ordre	5 000,00	5 000,00	-
Réel	172 855,00	176 000,00	3 145,00
Recettes	177 855,00	181 000,00	3 145,00
Ordre	177 855,00	181 000,00	3 145,00
<i>dont virement entre sections</i>	-	-	-
Réel	-	-	-
<i>dont excédents reportés</i>	-	-	-
Total Dépenses	3 178 213,00	3 315 547,00	137 334,00
Total Recettes	3 178 213,00	3 315 547,00	137 334,00

- POINT PRINCIPAL N°2 -

Les dépenses de fonctionnement sont affectées :

- aux dépenses de personnel (1,8 M€),
- à l'entretien et la gestion des bâtiments (0,07 M€),
- à la gestion courante du laboratoire (0,97 M€),
- à la dotation aux amortissements (0,17 M€ en mouvements d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, en lien avec l'augmentation du nombre d'analyses (notamment du fait de l'impact du Brexit en hygiène alimentaire et des analyses à l'export en santé animale) et l'inflation touchant le prix des réactifs, des consommables et des fluides.

Ces dépenses sont couvertes par diverses recettes :

- le produit des facturations d'analyses (2,63 M€, en hausse de + 0,24 M€ du fait de l'augmentation du nombre d'analyses) :
- la subvention d'équilibre du budget principal (0,5 M€, en baisse de - 0,1 M€ par rapport au BP 2023) soit une diminution de 16,7% ;

Les dépenses réelles d'investissement (0,18 M€) sont affectées à des acquisitions de matériels et des travaux sur le laboratoire destiné à abriter les analyses en matière de grippe aviaire, pour lesquelles le laboratoire a demandé un nouvel agrément.

Elles sont financées par la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement (mouvement d'ordre).

Les différentes inscriptions budgétaires entraînent la mise à jour des autorisations d'engagement et de programme.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe laboratoire départemental pour l'exercice 2024, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant annexée au rapport (annexe 1) :

Section	Type de mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Ordre	176 000,00	-
	Réel	2 958 547,00	3 134 547,00
Total Fonctionnement		3 134 547,00	3 134 547,00
Investissement	Ordre	5 000,00	181 000,00
	Réel	176 000,00	-
Total Investissement		181 000,00	181 000,00
Total Budget		3 315 547,00	3 315 547,00

- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;

- POINT PRINCIPAL N°2 -

- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2024	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2023	362 664,20
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	14 000,00
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	376 664,20
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	376 664,20

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2024

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2024	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2023	1 605 027,88
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	130 000,00
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	1 735 027,88
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 735 027,88

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Liste des marchés publics et avenants supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2023

L'article L.3321-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental, peut-être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; à charge pour lui de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Suivant les dispositions de l'article précité, l'Assemblée départementale, par délibération n° DAJAP/2021/231 du 1^{er} juillet 2021, a donné délégation à son Président pour prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des avenants s'y rapportant.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre-compte, les listes des marchés et avenants passés au cours de l'année 2023 et d'un montant supérieur à 40 000 € HT, seuil de l'obligation de mise en concurrence, sont produites en annexes 1 et 2.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la présentation des listes des marchés et avenants passés en 2023 figurant dans les annexes 1 et 2.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Extension de l'aide exceptionnelle aux victimes des inondations dans les communes du Nord.

Le Département du Nord a souhaité mettre en place une aide exceptionnelle auprès des habitants victimes des inondations via la prise en charge, conjointement avec la Région Hauts-de France, des 380 € de franchise d'assurance prévue dans le cadre de catastrophes naturelles par la délibération DGAREAS/2023/508 du 18 décembre 2023.

Au regard des différents arrêtés intervenus ultérieurement au passage de la délibération au Conseil départemental du 18 décembre 2023, il apparaît utile d'apporter quelques précisions relatives aux conditions de prise en charge de cette aide par le Département du Nord qui sont cumulatives à savoir :

- s'adresse à toute personne physique (propriétaire ou locataire) d'une résidence principale sur le territoire concerné par les inondations et coulées de boue sur les périodes du 2 au 24 novembre 2023 et du 27 décembre 2023 au 11 janvier 2024 sachant qu'elle ne pourra être versée qu'une seule fois au titre des périodes visées ;
- ne concerne que les communes qui ont été ou qui seront visées par un arrêté de catastrophe naturelle inondations/coulées de boue sur les périodes visées à l'alinéa précédent ;
- l'aide ne pourra être versée que sous la condition que la Région Hauts-de-France délibère dans les mêmes conditions que le Département du Nord dans le cadre de son co-financement.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser une aide exceptionnelle d'un montant de 380 € correspondant au montant de la franchise d'assurance, à chacun des sinistrés déclarés dans les conditions énoncées dans le présent rapport et dans le cadre de l'enveloppe financière globale dédiée d'1,6 M € ;
- de m'autoriser à signer la convention de co-financement entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France conformément aux conditions reprises ci-dessus.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OP001	35004E15	1 602 000	2 000	

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Cession des parts sociales détenues par le Département du Nord dans les Sociétés Locales d'Épargne (SLE)

Les Caisses d'Épargne sont agréées en qualité de banques coopératives de droit commun dont le capital est détenu par des Sociétés Locales d'Épargne (SLE).

Au niveau local, les SLE ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées.

Les SLE sont des sociétés anonymes coopératives à capital variable. Le capital de chaque SLE est détenu par l'ensemble des sociétaires, sous forme de parts sociales d'une valeur nominale de 20 €.

Par délibération du Conseil général du 3 juillet 2000 (DGAFJEI/03), le Département a décidé la souscription de parts sociales dans les SLE du ressort de son territoire de compétence.

A ce titre, le Département a souscrit :

- 1 334 parts sociales de la Société Locale d'Épargne de Lille Est affiliée à la Caisse d'Épargne de Flandre, pour une valeur de 26 680 €, acquises pour 26 676 € ;
- 1 334 parts sociales de la Société Locale d'Épargne de Lille Ouest affiliée à la Caisse d'Épargne de Flandre, pour une valeur de 26 680 €, acquises pour 26 676 € ;
- 1 143 parts sociales de la Société Locale d'Épargne de Valenciennes affiliée à la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut, pour une valeur de 22 860 €, acquises pour 22 856 €.

Soit un total de 3 811 parts pour une valeur totale de 76 220 €.

Le coût réel d'acquisition de ces parts s'élevant à 76 208 € a été moindre que la valeur réelle des parts puisque le Département a bénéficié d'un tarif préférentiel de 16 € au lieu de 20 € pour les trois premières parts acquises.

Il est précisé que, depuis la souscription des parts en 2000, les dénominations respectives des SLE précitées ont évolué aux termes de plusieurs opérations de fusions absorptions.

Les deux SLE lilloises (Lille Est et Lille Ouest) sont devenues une seule SLE Société Locale d'Épargne Lille Métropole.

La SLE de Valenciennes, dénommée Société Locale Valenciennes Sambre Avesnois est désormais devenue Société Locale d'Épargne du Hainaut.

Suite à une recommandation européenne de 2020 demandant aux établissements de crédits de ne pas verser de dividendes en espèces jusqu'au 1^{er} janvier 2021, la rémunération des parts sociales de l'exercice échu (au 31 mai 2020) a été versée sous forme d'attribution de parts sociales nouvelles.

Ce qui représente pour le Département, l'attribution de 36 nouvelles parts pour la SLE Lille et de 15 nouvelles parts pour la SLE du Hainaut, portant le nombre de parts détenues à ce jour à 3 862 parts répartis comme suit pour un montant total de 77 240 € :

- 2 704 parts à 20 € pour la SLE de Lille pour un montant de 54 080 € ;
- 1 158 parts à 20 € pour la SLE du Hainaut pour un montant de 23 160 €.

Aujourd'hui, l'opportunité de cette participation du Département dans le capital des SLE est reconsidérée. C'est pourquoi, il est proposé de demander le rachat des 3 862 parts sociales détenues par le Département auprès des SLE respectives.

Les modalités de rachat des parts sont stipulées dans les statuts des SLE et permettent à tout sociétaire de demander le rachat des parts à leur valeur nominale.

Le rachat des parts étant soumis à l'approbation du Conseil d'administration des SLE, la demande de rachat doit être effectuée impérativement avant le mois d'avril 2024 précédant la tenue des assemblées générales qui ont lieu fin juin début juillet de chaque année.

Je propose au Conseil départemental :

- de demander le rachat de la totalité des parts sociales que détient le Département du Nord dans les SLE de Lille Métropole et du Hainaut ;
- d'opérer la transaction à la valeur nominale des parts comme prévu dans les statuts des SLE, pour un montant total de 77 240 € (3 862 parts à 20 €) correspondant à :
 - 2 704 parts à 20 € pour la SLE de Lille pour 54 080 € ;
 - 1 158 parts à 20 € pour la SLE du Hainaut pour 23 160 € ;
- de céder la totalité des parts sociales que détient le Département du Nord aux SLE respectives et de procéder à leur sortie du patrimoine départemental ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département du Nord, tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E17			77 240

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Délibération de principe en vue du lancement de la procédure de cession du Palais de Justice de Lille.

Le Département est propriétaire du site du Palais de Justice de Lille situé 13 avenue du Peuple Belge à Lille. Cet immeuble a été mis à disposition du Ministère de la Justice dès sa livraison en 1968.

En 2019, le Département a été informé par le Ministère de la Justice de la décision de relocalisation du Palais de Justice au sein d'un site neuf, actuellement en construction. La livraison prévisionnelle du nouveau bâtiment étant fixée au début d'année 2025, il convient de préparer le devenir de l'actuel Palais de Justice.

Localisé en plein cœur du Site Patrimonial Remarquable du Vieux Lille, il s'insère dans un quartier en pleine transformation. La mutation urbaine de l'avenue du Peuple Belge est un enjeu majeur pour le secteur. Dès lors, le potentiel de développement d'un projet immobilier mixte est à l'articulation de cette restructuration urbaine portée par la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille.

Ce bâtiment présente le potentiel de développement le plus important de cet environnement avec pas moins de 20 000 m² de surface de plancher et disposant de 3 niveaux d'infrastructure (environ 12 000 m²).

Le Département du Nord ambitionne de céder cet ensemble immobilier, qui sera ainsi libéré de son activité, via un appel à cession avec charges. La procédure projetée offre à la fois transparence de procédure et équité de traitement des candidats. Elle permet de consulter des groupements d'opérateurs et de connaître le montant d'acquisition mais aussi de connaître leurs projets et programmations pour la reconversion du site.

Il est envisagé une consultation en trois phases :

- premier tour : appel à candidatures sous forme de remise de dossiers présentant l'acquéreur ou le groupement acquéreur. Après analyse, le Département retiendra une ou plusieurs équipes qui seront invitées à remettre une offre d'acquisition ;
- second tour : remise d'une offre écrite et d'un programme comprenant une étude de faisabilité complète avec répartition programmatique, principe volumétrique et de transformation des façades ainsi qu'un engagement financier avec plan de financement et planning d'opération ;
- phase de négociation : différents candidats retenus pourraient ensuite être conviés à une phase de négociation. Cette négociation pourra porter sur tout élément de la proposition, jugé pertinent.

La Ville de Lille sera associée à l'ensemble de la procédure.

Cette consultation pourra être ajustée afin d'optimiser la cession et d'en assurer la sécurité juridique, avec l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'objectif est d'aboutir à une offre définitive qui permettra une cession avant fin 2025.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel à cession avec charges du Palais de Justice de Lille situé 13 avenue du Peuple Belge ;
- d'autoriser la mise en œuvre de mesures de publicité et de communication relatives à la cession du Palais de Justice, la réalisation de diagnostics techniques préalables et le recours à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du Département du Nord dans le cadre de la procédure de cession.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Bilan 2023 de la contractualisation au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté

Par délibération du 17 décembre 2018 (DGASOL/2018/248), le Département du Nord s'est engagé, aux côtés de l'Etat, dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté par la signature d'une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) visant à garantir l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment dans les domaines de l'emploi et de la protection de la famille et de l'enfance.

Couvrant l'ensemble du territoire départemental, cette convention a été enrichie d'une contractualisation spécifique pour soutenir le déploiement d'actions sur le territoire du renouveau du bassin minier (ERBM).

Cette convention s'est déployée sur une période de trois ans de 2019 à 2021. Elle a été prolongée en 2022 puis 2023. Au cours de la période, la participation de l'Etat a sensiblement augmenté passant de 4,1 M€ en 2019 € à 13,7 M€ en 2023.

Le présent rapport a pour objectif de dresser le bilan d'exécution des actions mises en œuvre sur l'année 2023 par le biais de :

- la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (annexe 1) ;
- l'engagement du Département pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur » de la Stratégie Nationale (annexe 2) ;
- le tableau financier des actions réalisées (annexe 3).

L'ensemble des actions conventionnées ont été engagées et ont fait l'objet d'une évaluation partagée entre les services du Département et de l'Etat au travers du suivi d'indicateurs financiers et de résultat. Il en a été conclu un bilan positif aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs.

Ce dernier bilan du conventionnement avec l'Etat au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté 2019-2023 revêt une importance particulière à l'heure où s'en négocie la poursuite dans le cadre du Pacte Local des Solidarités 2024-2027.

Structuré autour de deux piliers que sont l'Emploi et les Solidarités, ce pacte bénéficiera a minima d'une enveloppe de 14,9 M€, l'enveloppe dédiée à l'élargissement des expérimentations pour un accompagnement renoué des allocataires du RSA n'étant pas connue à ce jour.

Il sera soumis à l'adoption du Conseil départemental au mois de mai.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le rapport d'exécution 2023 de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi ;
- de m'autoriser à le transmettre à Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Evolution du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH)

La délibération DC/2023/221 du 9 octobre 2023 a reconduit, pour 2024, les modalités d'utilisation du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) et son taux, fixé à 0,75 % des recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens, les commensaux et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens).

Le FCSH est un compte directement géré par la paierie départementale. Ce fonds est donc distinct du budget du Département.

Il est destiné à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute dépense nécessaire à la continuité du service, à laquelle un établissement ne serait pas en mesure de faire face. Il peut s'agir, par exemple, de perte de denrées suite à une panne.

Aujourd'hui, les dépenses de renouvellement de petit matériel dans les restaurations du Département et les dépenses liées aux Clubs des Chefs sont prises en charge via la ligne budgétaire Aide à la Demi-pension ; en 2023, ces dépenses représentaient 180 000 €.

Il est proposé de modifier les règles d'emploi du FCSH et d'étendre son utilisation actuelle à ces dépenses relevant du matériel de cuisine, d'acquisition ou de location des moyens de transport des repas et celles liées aux Clubs des Chefs.

Les demandes seront étudiées en concertation avec les collèges et les services départementaux selon les critères énoncés ci-après et dans la limite des crédits disponibles.

Le FCSH pourra ainsi, en plus de son usage actuel :

- financer à 100 % les petits matériels électriques hors maintenance (type mixer, blender, n'excédant pas 1 000 € HT) et la petite vaisselle (couverts, assiettes, ramequins, verres, verrines et plateaux...)
- rembourser les dépenses liées à l'accueil et l'organisation du Club des Chefs ;
- financer l'achat de véhicule lié au transport des repas entre cuisine centrale et satellite ;
- financer les licences et l'achat de contrôle d'accès demi-pension et distributeurs de plateaux.

Il serait exclu du financement par le FCSH :

- l'achat de machine à laver le linge et de sèche-linge, auto laveuse, actuellement pris en charge sur une ligne budgétaire dédiée ;

- le matériel générant une maintenance ou/et immobile ou/et générant des modifications de flux énergétiques, également pris en charge sur une ligne budgétaire dédiée (cellule de refroidissement, batteur posé au sol ou trancheur à viande en triphasé, parmentière...);
- les réparations de matériel de restauration d'un montant supérieur à 500 € HT et l'équipement en mobiliers pris en charge sur une ligne budgétaire dédiée ; tout montant inférieur resterait à la charge du collègue.

Les remboursements seront versés aux collègues bénéficiaires, après accord préalable des services du Département, dans la limite du financement autorisé et en fonction des cotisations encaissées des collègues à raison de :

- 30 % après présentation et accord du devis ;
- le solde sur production de factures (à hauteur du montant de la facture).

Je propose au Conseil départemental :

- d'étendre l'utilisation du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) aux remboursements des dépenses relevant du matériel de cuisine, d'acquisition ou de location des moyens de transport des repas, de licences et l'achat de contrôle d'accès demi-pension et distributeur de plateaux et à celles liées aux Clubs des Chefs, sur présentation des factures ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Prolongation et révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019/2024

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Nord, signé en décembre 2019, dont l'État et le Conseil départemental assurent le pilotage et l'animation, arrive à échéance en décembre 2024 et doit être renouvelé.

Le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux PDALHPD fixe l'ensemble des dispositions relatives à la réécriture de ceux-ci et notamment la possibilité de proroger celui-ci pour permettre aux acteurs de réaliser toutes les démarches de concertation et études nécessaires à sa réécriture.

Le PDALHPD actuel pourrait ainsi être prorogé en 2025, pour permettre sa révision et l'adoption d'un nouveau plan début 2026 (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030).

Compte tenu de la taille du Département et des enjeux actuels, il est proposé de lancer un marché d'étude porté par le Département, dont les prestations attendues sont les suivantes :

- établir un diagnostic territorialisé qui puisse être partagé avec l'ensemble des opérateurs du logement et de l'hébergement (plus de 250 structures) ;
- organiser l'association de ces partenaires à la réécriture ;
- proposer des plans d'actions territorialisés efficaces et évaluables.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser la prorogation pour une durée de 12 mois du PDALHPD 2019-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté conjoint de prorogation avec Monsieur le Préfet ;
- de prendre acte du lancement de la démarche de réécriture du nouveau PDALHPD 2026-2030 ;
- d'accepter la recette concernant la contribution financière de l'Etat à parité des engagements départementaux pour un montant de 90 000 € qui sera versée en 2025.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12003OP002	12003E01	70 000	0 €	70 000
12003OP002	12003E01	BP 2025	0 €	146 000
12003OP002	12003E10	BP 2025	0	90 000

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire.

LE CADRE LÉGAL

Lors des séances du 3 novembre 2014 et du 15 juin 2015, le Département du Nord a décidé à l'unanimité de s'inscrire pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville (MCT/2014/1058) et de s'engager aux côtés de 13 EPCI et villes du Nord retenus dans la géographie des Quartiers Prioritaires définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy).

Ces contrats de ville (2015-2020), co-signés par le Département et prolongés jusqu'en 2023 par la réalisation de « protocoles d'engagements réciproques et renforcés », reposaient sur 4 piliers :

- le développement économique et l'emploi,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Le Gouvernement reconduit aujourd'hui les contrats de ville pour la période 2024-2030, désormais appelés « Quartiers 2030 » avec un point d'étape courant 2027. Ainsi, l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration des futurs contrats de ville qui succéderont aux contrats actuels, dès le premier trimestre 2024.

Si le cadre législatif demeure celui de la loi Lamy, de nouvelles priorités thématiques ont quant à elles été énoncées par l'Etat. Les nouveaux contrats de ville devront s'orienter autour des 5 enjeux suivants : l'emploi, l'éducation, la santé, la transition écologique/énergétique et la sécurité/tranquillité publique.

L'Etat souhaite que le droit commun soit plus mobilisé dans les prochains contrats de ville que précédemment.

Il s'agit de réaffirmer, par la présente délibération, la mobilisation du Département, de ses moyens, de ses ressources humaines et de ses crédits de droits communs, pour continuer à prendre part activement à la transformation des territoires concernés par la politique de la ville et à la réduction des inégalités.

LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

En complément de la réécriture des contrats de ville, un travail a été mené à l'échelle nationale avec le concours de l'INSEE pour redéfinir les contours de la géographie des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). C'est le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 qui instaure la nouvelle géographie prioritaire. Celle-ci fait apparaître :

- 71 communes et 94 QPV dans le Nord^{4/2} (contre 91 précédemment), soit près de 400 000 Nordistes désormais concernés par la politique de la ville ;
- une commune sort de la géographie prioritaire : Bellaing qui quitte le quartier Arenberg (CAPH) ;
- trois communes l'intègrent : Cappelle-la-Grande (Communauté Urbaine de Dunkerque), Haubourdin (Métropole Européenne de Lille) et Aulnoye-Aymeries (Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre) ;
- deux communes déjà en QPV sont concernées par un tout nouveau quartier : Bruay-sur-l'Escaut avec le quartier « Bruay Centre – Pont de Bruay » (Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), et Louvroil avec le quartier « Louvroil Centre » (Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre).

Les Quartiers de Veille Active (QVA), quant à eux, disparaissent. Pour autant, les EPCI ont la possibilité de solliciter plus de souplesse dans la nouvelle géographie, en dehors des zonages définis, sur des poches de pauvreté ou des territoires affichant des situations de décrochage. Une attention particulière est par ailleurs portée à la cohérence entre la géographie prioritaire de la politique de ville et celle de l'éducation nationale.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les contrats « Quartiers 2030 » ravivent la contribution citoyenne, à travers la "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed MECHMACHE, éducateur de rue et fondateur des collectifs « AC le feu » et « Pas sans nous ». Missionnée le 6 mars 2023 pour une durée de 15 mois, cette commission fixe le cadre méthodologique et éthique pour les concertations à venir dans les quartiers. Une plateforme citoyenne a été mise en ligne à cet effet.

I. RAPPEL DE L'IMPLICATION DU DÉPARTEMENT DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

A. Données socio-économiques

Dans le Nord, 14 % des habitants vivent dans un quartier prioritaire, selon le découpage de la géographie prioritaire 2015-2023, soit 361 125 Nordistes¹. La surreprésentation des populations fragiles au sein de ces quartiers reste prégnante. Le niveau de vie mensuel moyen y est de 1 187 € et le taux de pauvreté atteint 44 % (contre 16 % dans l'ensemble du territoire national).

Le Département du Nord porte une attention particulière aux territoires en QPV, dans lesquels ses publics cibles sont particulièrement présents ; on y recense 31,6 % des allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et 19,6 % des bénéficiaires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Les publics jeunes y sont fortement représentés : 40 % des habitants en QPV ayant moins de 25 ans, soit 102 472 habitants. Par ailleurs, 16 % des jeunes de 16 à 24 ans sont non scolarisés et sans diplôme. A ce titre, la question de la mixité scolaire est prégnante puisque 37 des 202 collèges publics recrutent plus de 35 % d'élèves en secteur QPV, soit environ 12 300 collégiens, certains collèges accueillant jusque 85 % d'élèves résidant en QPV².

Enfin, les publics seniors demeurent nombreux en QPV et leurs difficultés sont à souligner : 44 % des personnes de 75 ans ou plus vivent seules et 33 % d'entre elles cumulent 5 indicateurs de l'indice de fragilité Compas³.

¹ Compas Juin 2023, géographie prioritaire 2015-2023

² Bilan estimatif Département 2020-2021 (politique éducative)

³ L'indice de fragilité personnes âgées + 75 ans Compas comporte 7 facteurs de risque (vivre dans un logement de 4 pièces ou plus, vivre dans un logement collectif sans ascenseur, vivre dans un logement social, vivre seul, ménage non équipé d'une voiture, bas niveau de formation, être issu de l'immigration). Etude du Compas juin 2023. Chiffres 2008-2019

B. Des services départementaux et des moyens au cœur des QPV

a. Moyens humains et services aux publics

Le Département du Nord agit directement auprès des quartiers prioritaires au travers des missions menées quotidiennement par les agents départementaux et via ses équipements publics et des structures, qui proposent des permanences médico-sociales et accueillent les publics cibles. On peut notamment souligner :

- la présence de plus de 1 000 agents départementaux auprès des habitants des QPV,
- la présence de 168 lieux d'accueil en QPV (permanences et consultations) sur les 881 lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du Département, dont 18 Maisons Nord Solidarités sur 45 MNS, comprenant les Services de Protection Maternelle Infantile (PMI), le Service Social de Proximité (SSP), le Service de Prévention Santé (SPS),
- conformément aux orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Nord 2017-2023 qui identifie les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme territoires prioritaires, une Maison France Services ainsi que 28 étapes des France Services itinérantes (Bus et Camions bleus), portées par le Département, sont implantées au cœur des quartiers,
- les 45 Services Sociaux de Proximité qui, en qualité de service public départemental d'action sociale, ont pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Cela se traduit par la prévention des risques et des conséquences de perte d'autonomie de vie d'une part, et par le soutien à l'inclusion sociale et la promotion de l'autonomie des personnes dans tous les domaines de la vie (budget, logement, santé, accès aux droits, insertion professionnelle, prévention des violences intra familiales, soutien aux familles), d'autre part. L'ancrage territorial des services sociaux de proximité, leur proximité des Nordistes et leur approche globale et généraliste de prévention, en font des acteurs incontournables sur les territoires en QPV.

b. Moyens financiers et investissements

Le Département du Nord accompagne financièrement, chaque année, de nombreux projets et actions à destination des publics résidant en QPV, notamment :

- au titre des politiques d'action sociale, 12,7 millions d'euros de subventions pour les acteurs intervenant en QPV en 2021⁴,
- le soutien à l'animation globale de tous les centres sociaux agréés par la CAF, soit 3,13 millions d'euros par an. En 2023, on compte 99 centres sociaux en QPV ou à proximité sur 154,
- au titre de la politique en faveur des collèves, les soutiens financiers et les moyens pour le développement d'actions culturelles et sportives (Résidences d'Artistes en Collège, soutien aux associations sportives...) et favoriser l'aide à la réussite des collégiens (dotation, forfait externat, Projet Educatif Départemental du Collégien, Programme Educatif Intégré, aide à la demi-pension...),
- au titre de la politique d'aménagement, les soutiens via les Projets Territoriaux Structurants et l'Aide aux Développement des Villages et Bourgs à hauteur de 14 millions d'euros (soit environ 2,35 millions d'euros par an) entre 2016 et 2021 sur les territoires en QPV.

Implication dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

⁴ Bilan estimatif du financement départemental QPV 2020 2021 établi en juin 2022 par le service SPPT du SG. DGASOL.

Le Département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à contribuer à l'analyse des besoins sociaux et au développement social des quartiers inscrits en NPNRU, en mobilisant ses services dans le cadre des compétences départementales et selon ses principes d'intervention. A ce titre, les professionnels du Département participent à l'accompagnement des ménages relogés en fonction des besoins des familles et des accompagnements déjà en place réalisés par les acteurs locaux. Ils veillent à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privée et de ses choix. Les représentants des services départementaux participent ainsi aux instances/groupes techniques de relogement.

II. LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT AU REGARD DES PRIORITÉS NATIONALES DANS L'ÉLABORATION DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE (2024-2030)

A. Principes d'action et d'intervention du Département

Par sa nature transversale, la politique de la ville concerne à la fois les chefs de filât Solidarités humaines et Solidarités territoriales. Le Département compte inscrire son action dans les QPV autour des 5 nouvelles priorités des contrats de ville :

➤ L'emploi

La question de l'emploi est au cœur des priorités du Département. Ces dernières années, la stratégie départementale de retour à l'emploi dans le Nord s'est notamment concrétisée par la création de Maisons Nord Emploi (au nombre de 7), déployées sur le territoire départemental, le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi, le développement des Plateformes Emploi et Insertion Professionnelle au service des entreprises qui recrutent ou encore l'aide aux entreprises, via le financement de contrats aidés.

Par ailleurs, grâce à l'appel à projets « insertion et emploi » (2022-2025), l'ambition du Département est d'accompagner plus de 40 000 allocataires tous les ans et de doubler les sorties vers l'emploi, portant à 10 000 le nombre de Nordistes insérés durablement chaque année grâce à ce dispositif. Annuellement, 21 millions d'euros y sont consacrés. A ce titre, en 2020, 33 % d'allocataires du RSA vivant en QPV ont pu bénéficier d'une action d'accompagnement vers l'emploi.

Enfin, l'une des priorités fortes du Département vise à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA et favoriser le retour à l'emploi de ses publics cibles. Le Département mobilise, dans ce cadre, le dispositif « Réussis sans attendre » (2023-2025), qui ambitionne de repérer et proposer à 3 750 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training - personnes en dehors d'un parcours d'études, sans emploi et en dehors d'un parcours de formation), un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable (taux de retour à l'emploi attendu : 65 %).

➤ L'éducation et la jeunesse

La politique éducative volontariste du Département est notamment incarnée par le nouveau Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) « Bien vivre au collège » (2023-2026), mené en coopération avec l'Education Nationale.

Pour favoriser la réussite éducative, le Département apporte une aide financière à la prise d'un repas équilibré et de qualité pour tous les collégiens nordistes au sein des demi-pensions des établissements. L'aide à la réussite éducative versée aux établissements permet également de faire face à une dépense pour un élève de famille en difficulté.

Le Département poursuit son investissement dans la mise à disposition des équipements et de matériels numériques de qualité, en concertation avec l'Education nationale, contribuant ainsi à réduire la fracture et les inégalités d'accès aux outils numériques.

- 4/2 -

Enfin, en 2022, le Département a conclu une convention de partenariat triennale avec Sciences Po Lille, dans le cadre du Programme d'études intégrées (PEI), pour une vingtaine de collèges du Nord situés en Réseau d'Education Prioritaire (REP ou REP+).

La lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et toutes les formes de radicalisation des jeunes demeurent un enjeu primordial.

Afin d'accompagner les familles dans le suivi de santé des enfants jusqu'à 6 ans, le Département propose des consultations dès la naissance. Ce suivi est assuré par des professionnels de santé.

La parentalité est un sujet bien présent au sein de la politique enfance famille santé avec l'appel à projets Parentalité, qui vise l'ensemble des familles et les maisons des parents présentes au plus près des familles fragiles.

➤ La santé

Le Département du Nord positionne la santé comme un axe fondamental dans la vie des Nordistes et s'engage dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, en favorisant l'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

L'appel à projets Santé renouvelé pour la période 2024-2026, renforcera l'action du Département en matière de promotion de la santé et pourra permettre l'accès aux soins des publics qui en sont les plus éloignés.

Dans les quartiers prioritaires, des permanences et/ou consultations (PMI, SPS, SSP...) sont assurées régulièrement au sein des Maisons Nord Solidarités (MNS) ou dans les structures partenaires des MNS par les équipes médico-sociales du Département, qui accueillent et accompagnent les habitants dans le domaine de l'accès au droit et à la santé, pour promouvoir l'autonomie, la protection des personnes, la prévention des exclusions.

Pour faire face à la désertification médicale, le Département a commencé à déployer des Maisons Nord Santé. Cette nouvelle offre, construite en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord, propose des consultations médicales aux Nordistes sans médecin traitant. Un premier site a récemment ouvert ses portes à Cuincy, dans le Douaisis. D'autres seront développés dans le sud du Département (Glageon et Landrecies) ou en Flandre maritime (Cappelle-la-Grande), et pourront ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

Les questions de la santé mentale et du bien-être par l'approche du sport et de l'alimentation constituent des besoins identifiés sur les territoires, pour lesquels le Département aura un regard particulier.

Enfin, le Département du Nord œuvre pour l'autonomie, à tous les âges de la vie, au travers notamment de l'appel à projets Phosphor'Ages 2023-2024. Ainsi, il convient de poursuivre les politiques portant sur l'accompagnement et le maintien des publics en perte d'autonomie, notamment dans le logement.

➤ La transition écologique

Initiée en 2019, la stratégie de transition écologique et solidaire « Nord Durable » place la lutte contre le changement climatique, la préservation des écosystèmes et la promotion de modes de vies durables et solidaires au centre de l'action du Département du Nord.

En tant que chef de file des solidarités territoriales et au titre des Projets Territoriaux Structurants et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, le Département poursuit son accompagnement à l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. De nombreux projets ont été cofinancés dans les zones prioritaires : requalification d'espaces publics, construction/rénovation d'équipements publics, culturels, sportifs... Dans certains cas, les projets

inscrits dans une démarche de développement durable ont pu bénéficier d'une bonification du montant de la subvention attribuée. Pour l'année 2023, sur les 24 projets situés en QPV retenus, 7 ont pu bénéficier d'une bonification (renaturation de friches, rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics, intégration d'énergies renouvelables, etc.).

Par ailleurs, le dispositif de subventions intitulé « Plantation et Renaturation », lancé en septembre 2020, conforte l'engagement du Département dans la démarche de transition écologique et de préservation de la biodiversité, en milieu rural comme urbain. Dans ce cadre, les QPV peuvent bénéficier de financements pour favoriser des plantations en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs (familiaux ou partagés), favorisant ainsi l'accès à la nature pour tous et la création d'îlots de fraîcheur.

Enfin, le Département œuvre en faveur des publics les plus vulnérables face au changement climatique, en aidant les particuliers dans l'amélioration de leur logement via le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), luttant ainsi contre la précarité énergétique et les aléas du mal-logement. Entre 2015 et 2021, 543 ménages habitant en QPV ont été accompagnés, ce qui représente 1/4 des ménages soutenus sur la période.

Partenord Habitat, office départemental de l'habitat, est directement impliqué dans le NPNRU (4 300 logements concernés sur le Nord, dont près de 2 000 démolitions).

➤ La sécurité et la tranquillité résidentielle

La nouvelle contractualisation représente une opportunité pour le Département de favoriser l'articulation de la politique de prévention spécialisée avec les futurs contrats de ville.

Le Département est engagé dans une politique volontariste de lutte contre les violences intrafamiliales liée aux politiques de protection de l'enfance et de lutte contre les exclusions. Elle agit de manière complémentaire et en support des actions mises en place par l'État, à savoir : la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Un appel à projets a été lancé par la Direction Enfance Famille Santé pour la période 2023-2027, afin de soutenir les actions individuelles ou collectives de prévention, formation ou accompagnement des victimes et auteurs de violences intrafamiliales.

Le Département soutient également la mise en place de dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires (dont les collèges), par le biais des Projets Territoriaux Structurants à enjeux départementaux. A ce titre, depuis 2017, 12 communes en QPV ont pu bénéficier d'un financement départemental pour un montant total de subventions de 428 416 €.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION ET GOUVERNANCE

L'Etat souhaite que les partenaires signataires des contrats de ville portent une attention particulière aux nouvelles priorités des contrats. L'objectif est de renforcer l'intervention du droit commun et impulser une synergie qui favorisera la lisibilité et l'efficacité des moyens déployés.

Le Département privilégie d'ores et déjà les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et sera attentif à l'élaboration de nouvelles contractualisations et modes d'appels à projets, dans le cadre du pilotage porté par l'Etat et les EPCI.

Le Département intervient par le biais de ses politiques de droit commun. Les priorités qui seront partagées avec l'Etat seront définies au sein du futur Pacte des Solidarités (2024-2027). Ces priorités seront intégrées aux futurs contrats de ville.

Le Département sera particulièrement vigilant à la bonne articulation entre le nouveau Pacte des Solidarités (2024-2027) et les futurs contrats de ville. En effet, le nouveau Pacte des Solidarités fait suite à la « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté », arrivée au terme de sa contractualisation en 2023. Porté conjointement avec l'Etat, il implique de nouveaux enjeux sur 4

champs thématiques faisant écho aux axes ^{- 4/2 -} prioritaires des futurs contrats de ville, à savoir : l'amplification de l'accès à l'emploi pour tous, la prévention de la pauvreté en agissant dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion par l'accès aux droits, la transition écologique et solidaire.

La future contractualisation permettra de croiser les priorités de l'Etat et du Département pour trouver plus d'efficacité et d'effet levier dans les actions portées par la politique de la ville auprès des publics précaires et vulnérables, qu'ils soient domiciliés sur un territoire inscrit en géographie prioritaire ou non ; ainsi, les poches de pauvreté pourront bénéficier des actions prioritaires.

Le Département du Nord sera signataire des nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 » (2024-2030), au même titre notamment que la Région Hauts-de-France et la CAF du Nord, avec les EPCI et communes concernées.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'engagement du Département du Nord dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les futurs contrats de ville et tous les documents afférents.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans le cadre de sa politique Nord durable et en particulier de son engagement 3.4, visant à mettre en œuvre un plan de valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le présent rapport a pour objet, au titre de la présentation d'opération relative aux Espaces, Sites et Itinéraires :

- la modification du circuit du Robigeux dont le départ est à Sailly-lez-Lannoy (création d'une variante à Willems),
- l'intégration au PDIPR des boucles faisant l'objet d'une régularisation lors de la qualification des circuits, toutes disciplines confondues.

L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa réunion du 29 février 1988 (SGAI/DAE/213), la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La Commission permanente du Conseil Général du Nord du 5 avril 1993 (DAEE/92/EA21) a décidé la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette mise en valeur suppose la protection juridique complète des boucles et des chemins de Petites et Grandes Randonnées par une double délibération, celles du Conseil municipal de la commune concernée par l'itinéraire et du Conseil départemental du Nord.

I - MODIFICATION DU TRACÉ DU CIRCUIT DU ROBIGEUX : CRÉATION D'UNE VARIANTE À WILLEMS (ANNEXE 1)

La commune de Willems souhaite modifier le tracé du circuit du Robigeux inscrit au PDIPR. Cette modification vise à créer une variante permettant de réaliser deux parcours (12 km ou 15 km). Elle a délibéré le 21 décembre 2023 (annexe 2).

II – RÉGULARISATION/VALORISATION DE CERTAINES BOUCLES NON INSCRITES DEPUIS 2007

Dans le cadre de la critérisation des circuits de randonnée, toutes disciplines confondues, il a été procédé à une étude minutieuse de chaque boucle inscrite au PDIPR. Il s'avère que depuis 2007 :

- 55 circuits pédestres,
- 2 circuits équestres,
- 2 circuits VTT,
- 3 sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP),
- 3 sentiers de Grande Randonnée (GR),

n'ont pas été valorisés par délibération départementale. Il est donc proposé de les régulariser dans ce rapport, suivant la liste, jointe en annexe 3.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la modification du tracé du circuit du Robigeux inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
- d'autoriser l'inscription des circuits de randonnée, listés en annexe 3, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

DELIBERATIONS

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323709-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Budget primitif 2024 - Budget Principal

Vu le rapport DFCG/2024/89

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2024, à l'identique de ceux existants en 2023 ;
- d'arrêter l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2024 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe 5, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport (annexe 1)

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre	185 791 120	21 000 000
	Réel	3 058 231 280	3 223 022 400
Total Fonctionnement		3 244 022 400	3 244 022 400
Investissement	Ordre	62 000 000	226 791 120
	Réel	578 398 720	413 607 600
Total Investissement		640 398 720	640 398 720
Fonctionnement + Investissement	Ordre	247 791 120	247 791 120
	Réel	3 636 630 000	3 636 630 000
Total général		3 884 421 120	3 884 421 120

- d'arrêter le Budget Primitif 2024 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 2 ci-jointe ;
- de fixer à 240 041 257,00 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- de créer de 158 postes permanents, de supprimer 159 postes permanents et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire et dans l'annexe 4 ci-jointe ;

(Sachant que le tableau et les annexes à la délibération sont libellés en euros)

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

54 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Étaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), DESCAMPS-MARQUILLY (pouvoir à Monsieur LEBLANC), FERNANDEZ (pouvoir à Madame CONSEIL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE), PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE) et SEGUIN (pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE).

Étaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Était absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu'alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu'alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ) et VERFAILLIE.

Analyse du vote :

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 27.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	18
Absents sans procuration :	2
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	2 (Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits)
Total des suffrages exprimés :	78
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	26 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

ANNEXE 2 : BUDGET PRIMITIF 2024 PAR FONCTION ET CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL

Mouvements	Chapitres	Libellés des chapitres	Fonctionnement		Investissement	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			0,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00		
	900	SERVICES GENERAUX			28 988 201,00	700 000,00
	902	ENSEIGNEMENT			78 261 100,00	22 289 977,00
	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			7 952 900,00	1 050 991,00
	904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE			2 318 000,00	
	905	ACTION SOCIALE (HORS 9054 RMI ET HORS 9056 RSA)			13 438 500,00	1 277 675,00
	906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES			90 929 262,00	9 610 200,00
	907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			3 785 450,00	0,00
	908	TRANSPORTS			0,00	0,00
	909	DEVELOPPEMENT			1 180 000,00	
	910	SERVICES GENERAUX			100 000,00	
	911	SECURITE			2 000 000,00	
	912	ENSEIGNEMENT			1 624 000,00	0,00
	913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			700 000,00	
	914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE			200 000,00	
	915	ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI ET HORS 9156 RSA)			24 186 395,00	0,00
	9156	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			0,00	
	916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES			8 282 738,00	0,00
	917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			68 214 174,00	50 000,00
	918	TRANSPORTS			0,00	
	919	DEVELOPPEMENT			1 100 000,00	0,00
	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			0,00	30 750 000,00
	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES			244 585 000,00	340 056 257,00
	92410	Remembrements effectués d'office pour le compte de tiers			500 000,00	0,00
	92411	Curage des cours d'eaux non domaniaux effectué d'office pour le compte de tiers			0,00	0,00
	92412	Travaux d'aménagement des routes sous mandat			0,00	0,00
	92415	Travaux pour compte tiers privés puits d'accès aux carrières souterraines			0,00	
	92417	Travaux sous mandat de constructions de salles de sports			20 000,00	0,00
	92418	Opérations d'investissement constructions de lycées (cités mixtes)			27 000,00	0,00
	92419	Opérations sous mandat Gestion des déchets			0,00	0,00
	92420	Opérations sous mandat Constructions de bâtiments annexes aux collèges			6 000,00	0,00
	92421	Travaux sous mandat Terrains ENS			0,00	0,00
	930	SERVICES GENERAUX	156 280 852,00	33 533 218,00		
	931	SECURITE	100 500 000,00			
	932	ENSEIGNEMENT	178 918 850,00	4 523 804,00		
	933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	33 854 349,00	1 432 672,00		
	934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	96 977 934,00	6 719 786,00		
	935	ACTION SOCIALE (HORS 9354 RMI, HORS 9355 APA ET HORS 9356 RSA)	1 353 764 548,00	125 987 795,00		
	9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	458 400,00	0,00		
	9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	338 080 250,00	153 100 000,00		
	9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	658 591 818,00	33 437 169,00		
	936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	62 266 193,00	1 439 448,00		
	937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 158 208,00	11 251 808,00		
	938	TRANSPORTS	75,00	0,00		
	939	DEVELOPPEMENT	5 000 150,00	40 700,00		
	940	IMPOSITIONS DIRECTES	259 000,00	191 348 000,00		
	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	25 113 100,00	1 982 270 000,00		
	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	647 930 000,00		
	943	OPERATIONS FINANCIERES	39 117 700,00	0,00		
	944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	889 853,00	8 000,00		
	945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	0,00	30 000 000,00		
	950	DEPENSES IMPREVUES (DEPENSES)			0,00	
	952	DEPENSES IMPREVUES (DEPENSES)		0,00		
	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)				7 822 500,00
Réel		Total Mouvements réels	3 058 231 280,00	3 223 022 400,00	578 398 720,00	413 607 600,00
Ordre	925	OPERATIONS PATRIMONIALES			41 000 000,00	41 000 000,00
	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			21 000 000,00	183 000 000,00
	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	183 000 000,00	21 000 000,00		
	951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)				2 791 120,00
	953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	2 791 120,00			
Ordre		Total Mouvements d'ordre	185 791 120,00	21 000 000,00	62 000 000,00	226 791 120,00
		TOTAL BUDGET PRINCIPAL	3 244 022 400,00	3 244 022 400,00	640 398 720,00	640 398 720,00

ANNEXE 4 - ETAT DU PERSONNEL

SUPPRESSIONS DE POSTES

FILIERES	GRADES	CATEGORIES	NOMBRE
I - FILIERE ADMINISTRATIVE	directeur territorial	A	1
I - FILIERE ADMINISTRATIVE	rédacteur principal 1ère classe	B	10
I - FILIERE ADMINISTRATIVE	adjoint administratif	C	30
I - FILIERE ADMINISTRATIVE	adjoint administratif principal 1ère classe	C	2
II - FILIERE CULTURELLE	attaché de conservation du patrimoine	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	36
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	infirmier de classe normale en soins généraux	A	10
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	infirmier de classe supérieure en soins généraux	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	infirmier hors classe en soins généraux	A	4
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	médecin de 2ème classe à temps non complet 17 h 30	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	médecin de 1ère classe à temps non complet 17 h 30	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	médecin hors classe	A	2
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	psychologue hors classe	A	4
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	puéricultrice de classe normale	A	5
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	puéricultrice hors classe	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	sage femme hors classe	A	5
IV - FILIERE TECHNIQUE	ingénieur principal	A	2
IV - FILIERE TECHNIQUE	technicien principal 1ère classe	B	7
IV - FILIERE TECHNIQUE	technicien principal 2ème classe	B	6
IV - FILIERE TECHNIQUE	adjoint technique principal 1ère classe	C	20
IV - FILIERE TECHNIQUE	agent de maîtrise principal	C	10
			159

CREATIONS DE POSTES

FILIERES	GRADES	CATEGORIES	NOMBRE
I - FILIERE ADMINISTRATIVE	attaché	A	71
I - FILIERE ADMINISTRATIVE	rédacteur	B	17
I - FILIERE ADMINISTRATIVE	adjoint administratif principal 2ème classe	C	2
II - FILIERE CULTURELLE	bibliothécaire principal	A	1
II - FILIERE CULTURELLE	adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	assistant socio-éducatif	A	17
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	cadre de santé de 2ème classe	A	6
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	cadre supérieur de santé	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthopédiste	A	6
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	médecin de 2ème classe à temps non complet 28 h	A	2
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	médecin de 2ème classe à temps non complet 31 h 30	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	médecin hors classe à temps non complet 12 h 35	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	psychologue de classe normale	A	6
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	psychologue de classe normale à temps non complet 17 h 30	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	puéricultrice de classe supérieure	A	1
III - FILIERES MEDICO-SOCIALE ET MEDICO-TECHNIQUE	sage femme de classe normale	A	6
IV - FILIERE TECHNIQUE	ingénieur général	A	2
IV - FILIERE TECHNIQUE	Ingenieur hors classe	A	3
IV - FILIERE TECHNIQUE	ingénieurs	A	2
IV - FILIERE TECHNIQUE	adjoint technique 2ème classe	C	5
IV - FILIERE TECHNIQUE	adjoint technique principal 2ème classe	C	2
IV - FILIERE TECHNIQUE	agent de maîtrise	C	3
			158

Département du Nord

Budget primitif 2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
L'EQUILIBRE BUDGETAIRE	4
I. Un panier de ressources modifié soumis à la conjoncture économique	5
A. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE	6
1. L'attribution de compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).....	6
2. Le Dispositif de Compensation Perequee (DCP).....	6
3. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).....	6
4. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER).....	7
B. LA FISCALITE INDIRECTE	7
1. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).....	7
2. Les Droits de Mutation À Titre Onéreux (DMTO).....	7
3. Les autres ressources de fiscalité indirecte	8
C. LES FONDS DE PEREQUATION.....	10
D. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS.....	11
1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	11
2. La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	12
3. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) - fonctionnement.....	12
4. Les allocations compensatrices.....	12
5. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	12
6. La fraction supplémentaire de TVA	12
7. Le fonds de sauvegarde.....	13
E. LES RECETTES SOCIALES	13
F. LES AUTRES RECETTES.....	15

II – Malgré les incertitudes et les contraintes, la stratégie financière du Département préserve les équilibres en poursuivant l’action vers les plus fragiles.....	17
A. LE RETOUR A L’EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA AU CŒUR DE LA POLITIQUE D’INSERTION.....	19
B. L’ENGAGEMENT DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L’ENFANCE	21
C. UN SOUTIEN ACCRU AUX SECTEURS DE L’AUTONOMIE MALGRE LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH.....	23
D. L’INFLATION DES DÉPENSES D’ÉNERGIE SUR LE SECTEUR DES COLLÈGES	24
E. LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE	25
F. LES MAISONS NORD SANTE.....	27
G. LES AUTRES SECTEURS	28
H. L’ENGAGEMENT FORT DU DEPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE	28
1. Environnement : biodiversité / Plantation / Renaturation	29
2. Commande publique (achats denrées / énergies)	30
3. Nouveau Forum	30
III - L’investissement du Département sur son territoire.....	31
A. LE FINANCEMENT DE L’INVESTISSEMENT ENTRE AUTOFINANCEMENT ET RECOURS À L’EMPRUNT	31
1. Les recettes d’investissement	32
2. Un endettement toujours maîtrisé malgré la hausse des taux.....	33
B. DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT VOLONTARISTES	36

INTRODUCTION

Le budget principal 2024 du Département du Nord s'inscrit dans un contexte économique, politique et social particulièrement contraint. Divers risques pèsent sur les finances du Département du Nord. En effet, une spirale inflationniste mais aussi conjoncturelle impacte de nouveau les charges de fonctionnement, mais aussi les projets d'investissement.

Le Département doit donc absorber la hausse du coût de certaines charges, principalement énergétiques et de masse salariale, et les surcoûts de ses projets d'équipements en particulier dans les collèges.

De nouvelles dépenses sont imposées par l'Etat. Si certaines sont compensées, d'autres ne le sont que très partiellement comme les revalorisations salariales pour les Services d'Autonomie à Domicile (SAD). Certaines de ces mesures sont même intégralement à la charge du Département comme la hausse du point d'indice de la fonction publique, la revalorisation du Revenu de Solidarité Active (RSA), les revalorisations salariales des assistants familiaux, ou encore certaines dépenses liées au Ségur (collaborateurs départementaux et personnels des établissements financés).

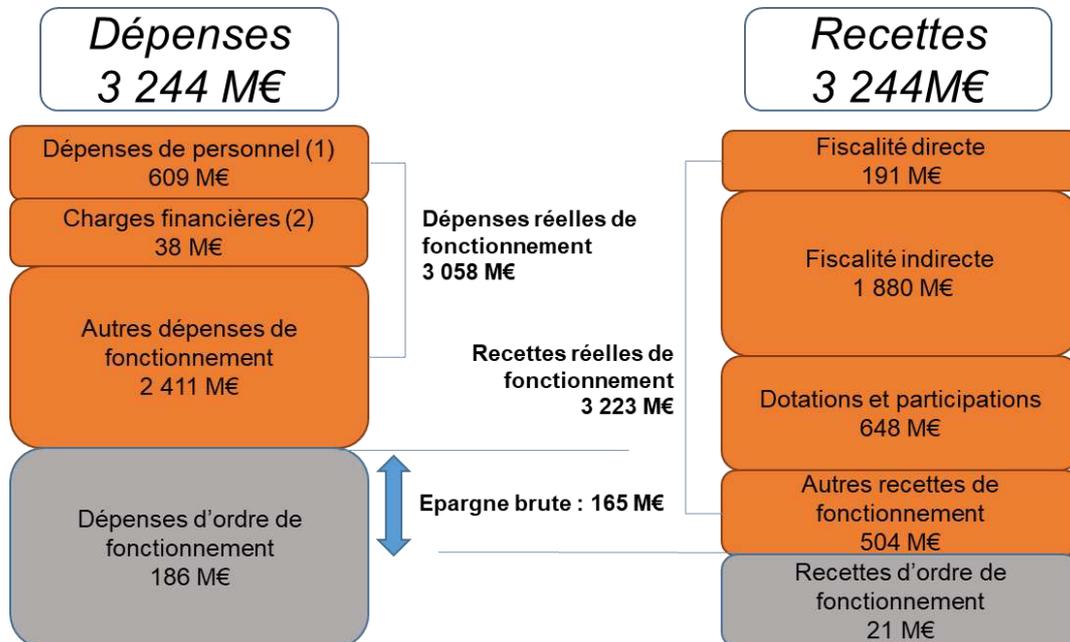
Dans un contexte mondial incertain, le ralentissement de l'économie est susceptible de se poursuivre en 2024, notamment parce que l'inflation, certes en baisse, reste toujours élevée avec une prévision à 2,5%. Cette situation économique a des incidences importantes sur nos recettes. Tout d'abord, elle engendre une dynamique moindre sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Par ailleurs, le ralentissement du marché de l'immobilier a un impact négatif fort sur nos Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Pour autant, comme en 2023, le Département s'inscrit dans un budget engagé pour le territoire et les Nordistes. Malgré cette conjoncture à risques qui obère les marges de manœuvre, les efforts de gestion sont poursuivis et les projets sont réaffirmés dans le cadre de la continuité des engagements du mandat.

NB : Les montants des évolutions et/ou des totaux peuvent différer de la somme et ou des soustractions des lignes du fait des arrondis.

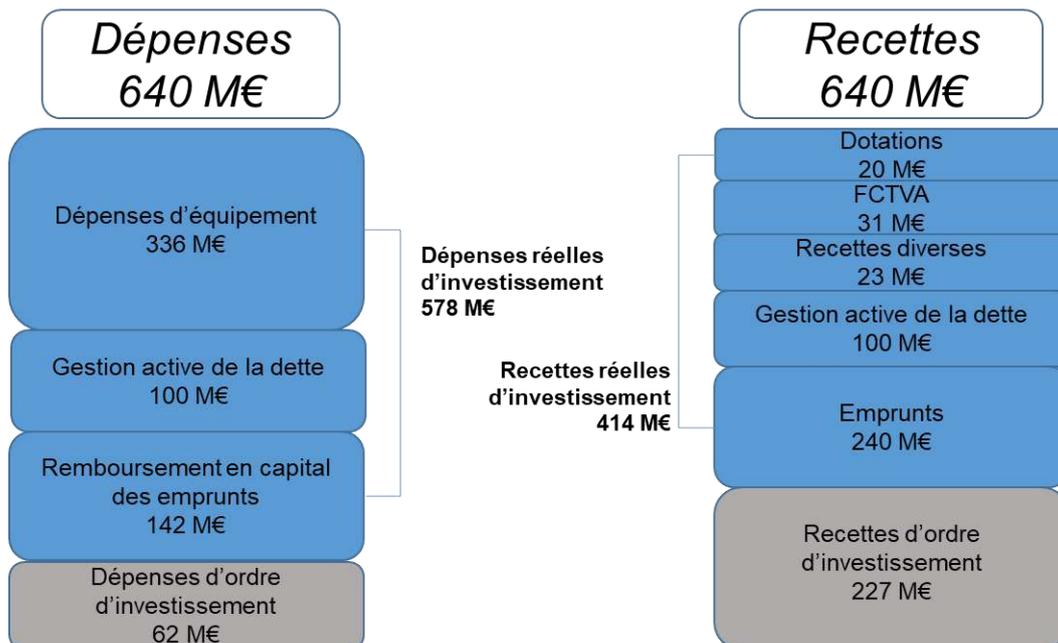
L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Section de fonctionnement



- (1) Les dépenses de personnel s'entendent y compris les rémunérations des assistants familiaux et des élus.
 (2) Les charges financières intègrent les intérêts de la dette (33,6 M€) et d'autres frais financiers annexes (commissions d'engagement, intérêts des lignes de trésorerie ...)

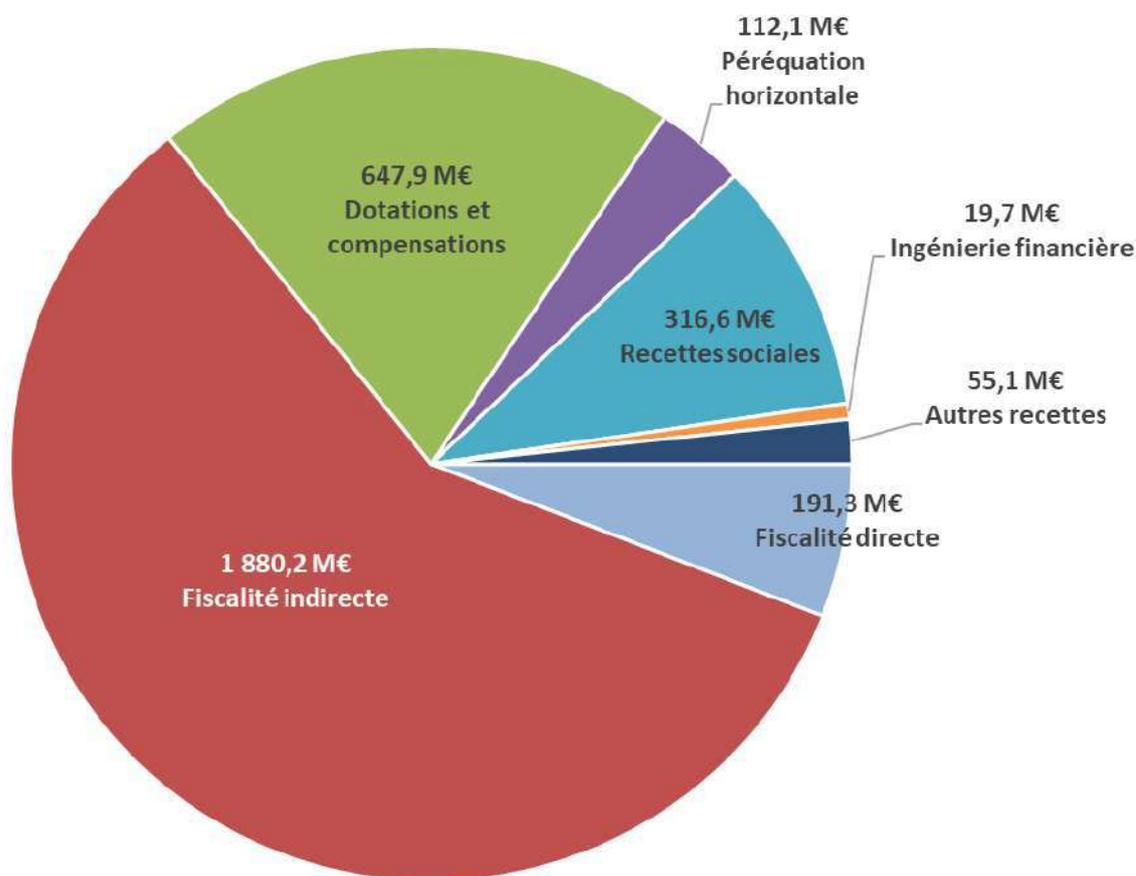
Section d'investissement



I. UN PANIER DE RESSOURCES MODIFIE SOUMIS A LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

En M€	BP 2023		BP 2024		Evolution	
	M€	%	M€	%	M€	%
Fiscalité directe : Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	186,6	5,9%	191,3	5,9%	+4,7	+2,5%
Fiscalité indirecte : Fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE), Taxe d'AMénagement (TAM), Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	1 871,6	59,4%	1 880,2	58,3%	+8,6	+0,5%
Dotations et compensations : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Générale de Décentralisation (DGD), Fonds de stabilisation, Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices ...	633,1	20,1%	647,9	20,1%	+14,8	+2,3%
Péréquation horizontale (CVAE, DMTO)	115,0	3,6%	112,1	3,5%	-2,9	-2,5%
Recettes sociales : Dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)...	274,3	8,7%	316,6	9,8%	+42,3	+15,4%
Ingénierie financière dont Fonds Social Européen (FSE)	24,4	0,8%	19,7	0,6%	-4,7	-19,2%
Autres recettes : Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Patrimoine et Ressources humaines	47,7	1,5%	55,1	1,7%	+7,4	+15,5%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 152,8	100%	3 223,0	100%	+70,2	2%

Recettes réelles de fonctionnement: 3 223 M€



A. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Attribution de compensation de CVAE	71,1	71,1	+0,0	+0,0%
<i>Hypothèse d'évolution avec indexation sur l'inflation</i>	+2,6	+1,8		
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,9	55,9	-	-
<i>Hypothèse d'évolution avec indexation sur l'inflation</i>	+1,4	+2,1		
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	42,1	45,7	+3,6	+8,5%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	17,4	18,6	+1,3	+7,2%
Rôles supplémentaires	0,1	0,0	-0,1	-
Total fiscalité directe	186,6	191,3	+4,7	+2,5%

Depuis 2023, le Département a perdu 7,9 M€ au titre de la non indexation de l'attribution de compensation de CVAE et du FNGIR sur l'inflation (3,7% en 2023 et 2,5% en 2024).

1. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)

Le transfert de la compétence Transports à la Région Hauts-de-France, institué depuis 2017 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), inclut des flux financiers entre les deux collectivités. Ainsi, le Nord perçoit une attribution représentant le solde de la CVAE transférée à la Région et du coût net de la compétence transférée. Cette ressource n'évoluant pas depuis 2018, elle s'élèvera à 71,1 M€ en 2024.

2. LE DISPOSITIF DE COMPENSATION PEREQUEE (DCP)

Le DCP permet d'affecter aux Départements les produits nets des frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), soit environ 3% du produit perçu au titre de la TFPB. Issu du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les Départements de 2013, l'objectif est d'assurer aux Départements une nouvelle ressource pour financer les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

La répartition du fonds se fait en deux parts :

- une part « compensation » (70%) qui est fonction du reste à charge des AIS ;
- une part « péréquation », selon des critères de ressources et de charges tels que le revenu, le nombre de bénéficiaires des AIS (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) et RSA rapportés au nombre d'habitants.

Ainsi, le produit est attendu à 45,7 M€ en 2024 contre 42,1 M€ au BP 2023, soit une hausse de 3,6 M€ (+ 8,5%).

3. LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Mis en œuvre à compter de 2011, le FNGIR est, avec la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), l'un des deux mécanismes destinés à compenser intégralement le manque à gagner résultant de la suppression de la Taxe Professionnelle. Ce fonds est prévu à hauteur de 55,9 M€ en 2024. Ce montant, fixe et pérenne, est ainsi identique au budget précédent.

4. LES IMPOSITIONS FORFAITAIRES DES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)

Instaurée par la loi de finances pour 2010 au profit des collectivités territoriales, l'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Une recette de 18,6 M€ est attendue en 2024, en augmentation de + 7,2% par rapport au produit inscrit au BP 2023 (+ 1,3 M€). Cette fiscalité prend notamment en compte l'inflation des bases estimée à + 3,9%.

B. LA FISCALITE INDIRECTE

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part CVAE)	167,5	183,5	+16,0	+9,6%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (part TFPB)	553,3	564,7	+11,4	+2,1%
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	400,0	350,0	-50,0	-12,5%
Taxe d'Aménagement (TA)	14,0	10,0	-4,0	-28,6%
Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE)	24,2	27,2	+3,0	+12,2%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,6	0,8	+0,2	+28,3%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	358,3	390,0	+31,7	+8,8%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	353,7	354,0	+0,3	+0,1%
Total fiscalité Indirecte	1 871,6	1 880,2	+8,6	+0,5%

La hausse de la fiscalité indirecte dans les ressources départementales est liée, comme dans les BP précédents, à la montée en puissance de la TVA qui est devenue depuis 2023 la première recette de la collectivité. Les recettes du Département sont donc fortement tributaires de la conjoncture économique et le Département a perdu tout pouvoir de taux.

Ainsi, le Département n'a plus de réelle autonomie fiscale.

1. LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

La TVA du Département est composée de deux fractions, correspondant aux recettes fiscales perdues : la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), revenant aux communes depuis 2021 et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perdue en 2023.

La TVA dite « TVA ex TFPB », comme la « TVA ex CVAE » suivent l'évolution des perspectives de croissance et d'inflation nationales. La première est attendue à hauteur de 564,7 M€, la seconde, pour 183,5 M€. Par rapport au BP 2023, l'évolution est donc de 3,8% (720,8 M€ en 2023 contre 748,2 M€ attendus en 2024).

La TVA, principale ressource du Département, représente 39,8% de la fiscalité indirecte.

2. LES DROITS DE MUTATION À TITRE ONEREUX (DMTO)

Avec une projection d'atterrissage à 333,3 M€, les DMTO ont connu en 2023 une diminution de 123,1 M€ en 2023 par rapport à 2022 (456,4 M€) soit une baisse de 27%. Au niveau national, la baisse est toute aussi conséquente mais moins marquée : - 23% par rapport à 2022.

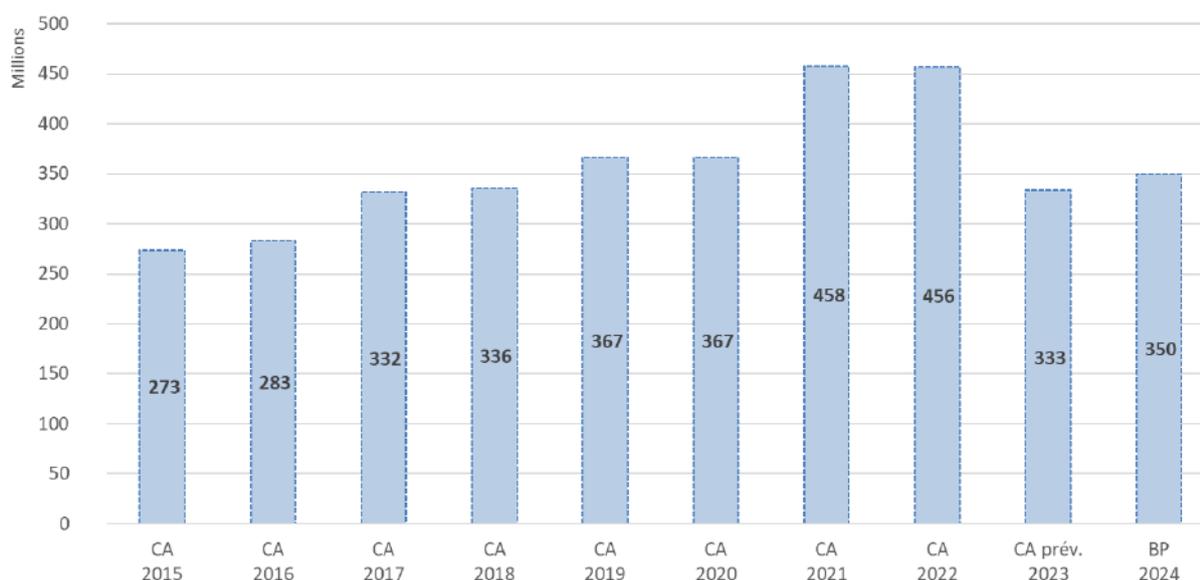
La chute des DMTO reflète un marché immobilier en crise avec trois principaux facteurs :

- l'inflation ;
- des taux d'intérêt toujours hauts qui entraînent des difficultés d'accès au crédit immobilier pour un certain nombre de ménages ;
- la baisse des prix de l'immobilier.

Toutefois cette situation devrait s'améliorer à partir du second semestre 2024. Selon l'observatoire du crédit au logement, le taux d'emprunt moyen devrait avoisiner 3,25% quand il était à 4,2% au 4^{ème} trimestre 2023. Par ailleurs, l'inflation devrait continuer à ralentir pour atteindre 2,5% en 2024 contre 5% en 2023. Enfin, la baisse des prix, revenus à des niveaux plus raisonnables, pourrait relancer le marché.

Ainsi, pour 2024, 350 M€ sont inscrits au titre des droits de mutation, soit une baisse de 12,5% par rapport au BP 2023 (400 M€).

Evolution du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux



3. LES AUTRES RESSOURCES DE FISCALITE INDIRECTE

a. La Taxe d'Aménagement (TA)

Elle s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments. Le produit de cette taxe est affecté au financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et des Espaces Naturels du Nord (ENN).

Au BP 2024, une inscription de 10 M€ est proposée, soit une baisse de 4 M€ (- 28,6%) par rapport au BP 2023 (14 M€), conséquence de la crise de l'immobilier.

b. La Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE)

La loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité et a supprimé progressivement les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE).

Depuis 2022, les Départements perçoivent une part de la TICFE, sans pouvoir de taux.

Une inscription de 27,2 M€ est prévue en 2024, soit + 3 M€ (+ 12,2%) par rapport au BP 2023. Celle-ci résulte de l'application de l'inflation et des prévisions de consommation d'électricité.

c. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour est entrée en vigueur en 2013. Le produit de cette taxe est affecté au financement de la politique touristique départementale. Le produit attendu en 2024 est de 0,8 M€ soit une hausse de 0,2 M€ (+ 28,3%). Cette ressource dépend de la décision de la commune ou de l'établissement intercommunal d'appliquer cette taxe sur son territoire.

d. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La TSCA comprend trois parts :

- la compensation des transferts de compétences (loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales (LRL) du 13 août 2004), également financée par la TICPE pour 107,7 M€, (soit + 7,8 M€ / BP 2023) ;
- une contribution au titre du remplacement d'une part de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour le financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) (article 53 de la loi de finances pour 2005) pour 49,3 M€ ;
- une compensation au titre de la réforme de la taxe professionnelle (imposition des contrats d'assurances, principalement les complémentaires maladies, en plus des assurances sur les véhicules terrestres à moteur, sur la navigation et contre les incendies) pour 233 M€ (+ 21 M€ / BP 2023).

Pour 2024, il est inscrit un montant de 390 M€ soit une hausse de 31,7 M€ par rapport au BP 2023 (+ 8,8%).

e. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

La TICPE comprend trois parts :

- le financement des transferts de compétences de la loi LRL (personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS), voirie...), également financés par la TSCA pour 20,4 M€ ;
- le financement du RSA pour 267,9 M€. Il correspond au RSA transféré aux Départements par la loi LRL en 2004 (acte II de la décentralisation) ;
- le financement d'une partie des charges supplémentaires créées par le transfert du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), à savoir l'Allocation Parent Isolé (API) par la loi de finances 2009 pour 65,7 M€.

En 2024, sont inscrits 354 M€, soit un niveau équivalent au BP 2023 (353,7 M€).

C. LES FONDS DE PEREQUATION

Le tableau suivant synthétise les montants attendus pour 2024 sur la péréquation horizontale par rapport à ceux inscrits au BP 2023.

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Recettes = reversement	115,0	112,1	-2,9	-2,5%
Dépenses = prélèvement	32,5	25,0	-7,5	-23,1%
Solde du fonds de péréquation des DMTO	82,5	87,1	+4,6	+5,6%

Un mécanisme de prélèvement alimente le fonds. Il est calculé de la manière suivante :

- un premier prélèvement proportionnel à l'assiette des DMTO de droit commun appliqué à tous les Départements de 0,34%, soit une contribution totale prévisionnelle d'environ 0,9 Md€ à l'assiette 2023. Ce montant est inférieur de 200 M€ par rapport à l'exercice précédent (1,1 Mds€).
Les premières tendances sont estimées à 25 M€ pour le Nord ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€ pour les seuls Départements dont l'assiette de droit commun des DMTO est supérieure à 75% de la moyenne. Ce prélèvement s'applique de manière progressive, en faisant contribuer davantage les Départements les mieux dotés et est plafonné à 15% des DMTO perçus l'année précédente. Le Nord ne serait pas concerné par ce second prélèvement en 2024, contrairement à 2023.

Cette masse prévisionnelle prélevée (1,7 Md€) pourrait faire l'objet d'un abondement des réserves faites par le Comité des Finances Locales. Aujourd'hui, ces réserves s'élèvent à 248 M€. Le déblocage de la réserve permettrait aux Départements de se répartir un montant équivalent à celui de 2023, soit environ 1,9 Mds€.

La répartition s'opère en trois enveloppes dont les règles de calcul sont analogues à celles des anciens fonds de péréquation assis sur les DMTO (Fonds National de Péréquation des DMTO (FNPDMTO), Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) et Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID)). Chaque enveloppe est répartie selon des critères qui lui sont propres : revenu moyen, potentiel financier, DMTO par habitant, reste à charge par habitant, taux de pauvreté, avec parfois des dispositifs visant explicitement ou implicitement à soutenir les territoires ruraux.

Ce système permet de tenir compte de différents objectifs, à savoir :

- la péréquation des écarts de dynamique foncière, des différences de richesse fiscale et des charges des Départements (notamment sur les AIS et en particulier le RSA) ;
- le soutien aux Départements ruraux connaissant d'importantes fragilités sociales.

Sur la base d'un fonds réparti à hauteur de 1,9 Md€ (montant similaire à 2023), le reversement pour le Département du Nord est estimé pour le BP 2024 à 112,1 M€ soit une baisse de 2,9 M€ par rapport au BP 2023 (115 M€).

Le solde net serait donc de 87,1 M€ au BP 2024 pour 82,5 M€ au BP 2023. Ce mécanisme de solidarité jouerait donc à plein pour les départements les plus fragiles, dont spécialement le Nord. Cependant, il n'y aurait plus de réserve à partir de 2025 et cela obligera les Départements et l'Etat à revoir les modalités de sauvegarde financière de nos collectivités.

D. LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Le redressement des finances publiques avait mis à contribution en 2018 les collectivités locales pour les faire participer à l'effort national. Les collectivités ont été incitées à signer avec le Préfet un contrat de maîtrise des dépenses publiques locales que le Département du Nord a signé en 2018.

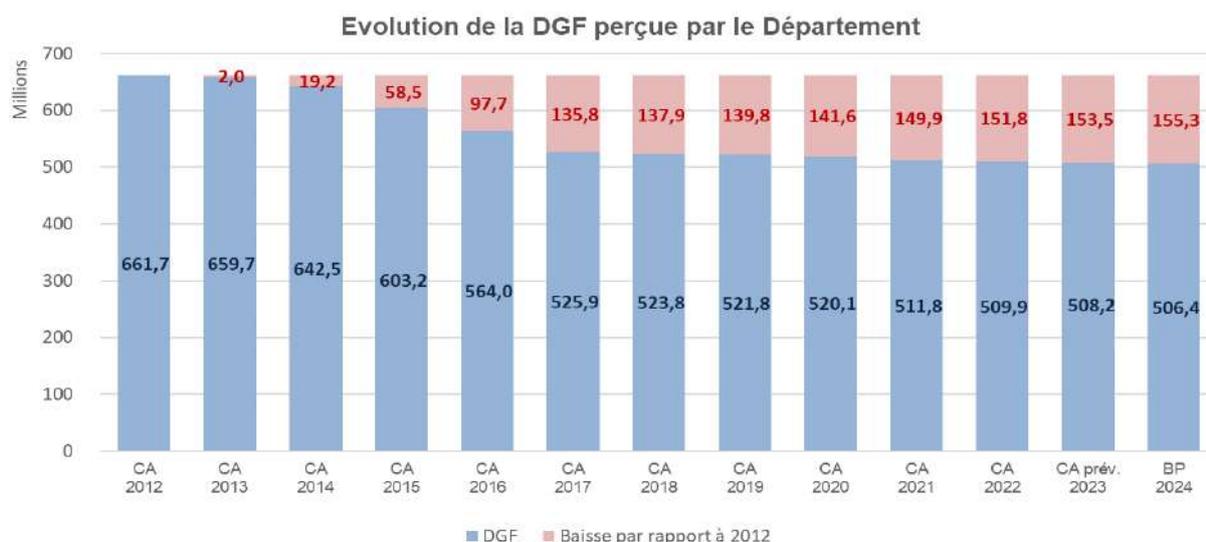
Malgré la suspension de ce contrat depuis la crise sanitaire, et, sans prévoir à ce stade de sanctions en cas de dépassement, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, prévoit une maîtrise des dépenses publiques locales de fonctionnement.

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	508,1	506,4	-1,7	-0,3%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,5	29,5	+0,0	+0,1%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	1,0	1,0	+0,1	+7,2%
Allocations compensatrices	9,6	9,8	+0,2	+2,4%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	62,4	61,7	-0,7	-1,1%
Fraction supplémentaire de TVA	22,6	22,6	0,0	0,0%
Fonds de sauvegarde	0,0	16,9	+16,9	-
Total dotations et compensations	633,1	647,9	+14,8	+2,3%

1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Les mécanismes de prise en compte de la part dynamique de la population, d'écrêtement de la dotation forfaitaire et d'accroissement de la péréquation perdurent. Ainsi l'impact global serait de l'ordre de - 1,8 M€ par rapport au montant inscrit en 2023 pour le Nord.

La DGF est donc attendue pour 506,4 M€ en 2024. Malgré des revendications portées par l'Assemblée des Départements de France (ADF), cette baisse n'est pas compensée par une indexation de la DGF sur l'inflation.



Depuis 2021, ce sont 83 M€ cumulés que le Nord perd au titre de la non indexation de la DGF sur l'inflation.

2. LA DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION (DGD)

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) vise à compenser le Département au titre du transfert de compétences de l'Etat. En 2004, 95% de la DGD ont été intégrés dans la dotation forfaitaire des Départements. Ainsi, cette dotation est attendue à 29,5 M€ (montant stable depuis 2022).

3. LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) - FONCTIONNEMENT

La loi de finances pour 2016 rend éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie de la section de fonctionnement au FCTVA. Depuis 2022, les dépenses d'informatique en nuage sont également prises en compte dans le calcul du FCTVA. Il est attendu un produit de 1 M€ de FCTVA en 2024, montant en hausse de 7,2% par rapport à 2023.

4. LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Le Nord perçoit des allocations compensatrices de fiscalité au titre de la Taxe d'Habitation (TH) et de la taxe professionnelle (TP), qui trouvent leur origine dans les mécanismes d'allègements et de réductions d'impôts décidés par l'Etat.

En M€	BP 2023	BP 2024
Allocations TH	7,9	7,9
Allocations TP	1,6	1,8
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,1	0,1
Total allocations compensatrices	9,6	9,8

Ces allocations sont prévues à un montant similaire par rapport à 2023 (9,8 M€ en 2024 pour 9,6 M€ au BP 2023). Les anciennes allocations compensatrices de TFPB et les exonérations compensées de CVAE sont, quant à elles, intégrées dans le produit de TVA.

5. LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (DCRTP)

Cette dotation créée en 2010 visait à neutraliser la suppression de la TP. En 2024, il est prévu un montant de 61,7 M€ soit un montant équivalent à celui inscrit au BP 2023 (62,4 M€).

6. LA FRACTION SUPPLEMENTAIRE DE TVA

Le fonds de stabilisation, créé par la loi de finances 2019, visait pour trois ans, à accompagner les Départements connaissant des difficultés particulières en raison de la dynamique de leurs dépenses en matière d'AIS. En 2021, dernière année du fonds de stabilisation, l'Etat a créé un fonds issu de la TVA, doté de 250 M€, visant à compenser la non prise en compte de l'évolution annuelle de 2021 de la taxe foncière lors de son remplacement par une part de TVA.

Les bénéficiaires de ce fonds spécifique sont les Départements dont les DMTO par habitant sont inférieurs à la moyenne nationale et dont le taux de pauvreté est supérieur à 12%. La répartition est effectuée par un indice de fragilité sociale (proportion de bénéficiaires des AIS et revenu par habitant).

L'estimation pour 2024 pour le Nord est de 22,6 M€ soit le même montant par rapport au BP 2023.

7. LE FONDS DE SAUVEGARDE

En application de l'article 16 de la loi de finances 2020, un fonds dit « fonds de sauvegarde », abondé chaque année par la dynamique de la fraction de TVA, a été créé pour soutenir les Départements en cas de forte baisse des DMTO et de hausse importante des dépenses sociales.

Pour 2024, le Président du Département du Nord a obtenu la mobilisation de ce fonds au bénéfice des Départements dont la situation financière est actuellement la plus fragilisée. Les travaux de l'ADF et de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL) ont conduit à proposer deux conditions cumulatives d'éligibilité :

- leur taux d'épargne brute moyen pour 2021 et 2022 devra être inférieur à 12% ;
- leur indice de fragilité sociale 2023, calculé en fonction des bénéficiaires des AIS, doit être supérieur à 80% de la moyenne nationale.

A ce titre, le Nord prévoit un montant de 16,9 M€.

E. LES RECETTES SOCIALES

Les recettes sociales sont en progression de 42,3 M€ par rapport au BP 2023 et s'établissent à 316,6 M€, soit une hausse de 15,4%.

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	1,6	1,9	+0,3	+16,3%
Plan Taquet	3,0	4,8	+1,8	+60,0%
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	8,3	7,6	-0,7	-7,9%
Plan pauvreté prévention (enfance)	2,6	5,3	+2,7	+103,8%
Enfance, famille, jeunesse	15,5	19,6	+4,1	+26,6%
Plan pauvreté insertion	4,0	9,4	+5,4	+135,0%
Indus RSA	5,9	5,9	-	0,0%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	31,0	27,5	-3,5	-11,3%
Autres recettes d'insertion (SPI, IEJ)	0,2	0,2	-0,1	-29,7%
Insertion	41,1	43,0	+1,8	+4,5%
Concours CNSA pour le financement APA	107,4	142,8	+35,4	+33,0%
Concours CNSA pour le financement PCH	44,0	45,1	+1,1	+2,5%
Recours sur successions	26,0	28,0	+2,0	+7,7%
Conférence des financeurs	7,0	7,0	-	0,0%
MDPH	4,1	4,1	-	0,0%
Avenant 43	14,2	10,8	-3,4	-23,9%
Financement Ségur	4,2	4,2	-	0,0%
Autres recettes PAPH	6,4	6,2	-0,2	-2,4%
Autonomie	213,2	248,2	+34,9	+16,4%
Prévention santé	4,5	4,5	-	0,0%
Centres de santé	0,0	1,4	+1,4	
Santé	4,5	5,9	+1,4	
Total recettes sociales	274,3	316,6	+42,3	+15,4%

Cette évolution tient compte de plusieurs facteurs :

- Le plan pauvreté insertion :
Les recettes prévues au titre du futur Pacte des solidarités anciennement Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) sont estimées à 9,4 M€ soit une hausse de 5,4 M€ (+ 135%) par rapport au BP 2023. La contractualisation Etat/Département s'organise autour de deux volets, un volet « solidarités » pour des actions d'insertion à destination des jeunes et Nordistes vulnérables et un volet « emploi » comprenant des actions d'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA ainsi que l'élargissement des expérimentations avec France travail pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA. L'enveloppe dédiée à ces expérimentations n'est pas connue à date de rédaction du présent rapport ;
- Les recettes en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :
Elles financent pour l'essentiel les AIS : l'APA et la PCH. Ces dernières, en particulier l'APA, sont en forte progression et insuffisamment compensées. Actuellement, le taux de couverture moyen national de l'APA et de la PCH cumulées est de 37%. Le Nord reste pénalisé avec un taux de couverture de 32%. Le Président du Département s'est pleinement engagé auprès du Gouvernement afin de faire valoir un taux de couverture minimum de 50% à terme pour ces allocations. La loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2024 acte une enveloppe nationale supplémentaire de 150 M€ pour faire face à la hausse importante de l'APA. Des mesures supplémentaires sont prévues en 2025. Ainsi, le Nord devrait *a minima* être compensé, en 2024, à hauteur de 40% des dépenses d'APA, lui permettant d'inscrire une recette supplémentaire à ce titre de près de 27 M€. Cependant, cette compensation reste insuffisante au regard de la dynamique de ces dépenses. Au total, les dotations en provenance de la CNSA sont estimées à 213,1 M€ au BP 2024, en hausse de 33,1 M€ (soit + 18,4%) par rapport au BP 2023 ;
- Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) :
Ce fonds national de 432 M€ permet aux Départements de recevoir une compensation au titre des dépenses de RSA. Ce fonds est composé de trois parts :
 - une première part (40%) au titre de la compensation eu égard à l'écart entre la compensation reçue et la dépense exposée ;
 - une deuxième part (30%) au titre de la péréquation répartie en fonction de critère de ressources et de charges des départements (potentiel financier, nombre d'allocataires du RSA) ;
 - une troisième part (30%) au titre de l'insertion.Les résultats de la politique menée par l'Exécutif pour remettre à l'emploi les allocataires du RSA ont, pour incidence négative, une réduction du FMDI pour le Nord. Le BP 2024 prévoit ainsi une baisse de 3,5 M€ (soit - 11,3%) par rapport au BP 2023 ;
- L'extension des dépenses liées à l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile :
En 2021, le Département du Nord a décidé d'accompagner les SAD (anciennement Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – SAAD) dans cette réforme qui intègre une augmentation des salaires des professionnels. La recette 2024 tient compte de la revalorisation de la prise en charge moyenne du coût horaire en 2023 (de 3,4 €/h à 4,1 €/h) et des systèmes d'acomptes et de soldes en N+1. La CNSA finance environ 50% de la dépense. La dépense progresse quant à elle de + 3,3 M€ ;

- Le financement du Ségur :
Si les dépenses liées au Ségur de la santé impactent autant nos dépenses directes (salaires des collaborateurs départementaux) que les dépenses indirectes (dotations aux établissements enfance et autonomie), elles sont peu compensées par l'Etat et uniquement sur les établissements du secteur PH. Cette recette 2024 est évaluée à 4,2 M€ ;
- Le titrage des recours sur successions :
Compte tenu de l'amélioration sensible de cette recette en 2023, elle est revue à la hausse pour 2024 à hauteur de 28 M€ (+ 2 M€ ou + 7,7% /BP 2023).

F. LES AUTRES RECETTES

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
Ingénierie financière (dont FSE)	24,4	19,7	-4,7	-19,2%
Collèges	4,4	4,4	0,0	0,0%
Infrastructure et réseaux	1,3	1,2	-0,1	-7,7%
Dév. territorial et cadre de vie	0,5	0,4	-0,1	-23,1%
Culture	1,0	1,1	+0,1	+5,6%
Inord	0,8	0,8	0,0	0,0%
Opérations comptables	5,9	8,0	+2,1	+35,6%
Moyens généraux et systèmes d'information	0,5	0,3	-0,2	-33,3%
Patrimoine	0,4	0,4	0,0	0,0%
Ressources humaines	8,4	8,5	+0,1	+0,8%
Reprise de provisions	24,5	30,0	+5,5	+22,4%
Total autres recettes	72,1	74,8	+2,7	+3,7%

Le montant attendu des autres recettes est de 74,8 M€ soit une hausse de 2,7 M€ (soit + 3,7%) par rapport au BP 2023.

Ce niveau de recettes est maintenu notamment grâce à la politique de prévoyance liées aux provisions et à leur reprise (30 M€).

Après avoir augmenté de 143% entre le BP 2022 et BP 2023 avec la clôture de la programmation 2014-2020 du Fonds Social Européen (FSE), les recettes d'ingénierie financière sont en baisse de 4,7 M€ au BP 2024. En plus du solde de la précédente programmation du FSE, elles incluent les recettes liées au FSE+, au Fonds de Transition Juste (FTJ) et au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le BP 2024 tient compte de la reprise de plusieurs provisions pour 30 M€. Les sommes provisionnées antérieurement par le biais d'une dépense font l'objet d'une reprise (inscrite en recette) dès lors qu'elles deviennent sans objet ou que le risque pour lequel elles ont été prévues se réalise.

Ainsi pour 2024 sont inscrites les reprises de provisions suivantes :

- provision pour risques liés à la baisse des recettes DMTO pour un montant de 8 M€ ;
- provision pour annulation de créances d'Aide Sociale rapportées à l'actif net successoral pour un montant de 7 M€ ;
- provision pour financement de + 1€/h pour les SAD, pour un montant de 15 M€ ;

Les recettes relatives aux ressources humaines d'un montant de 8,7 M€ prennent en compte notamment des régularisations de prélèvements de chèques déjeuners. Elles sont en légère augmentation par rapport au BP 2023 (+ 0,3 M€ soit + 3,1%).

II – MALGRE LES INCERTITUDES ET LES CONTRAINTES, LA STRATEGIE FINANCIERE DU DEPARTEMENT PREERVE LES EQUILIBRES EN POURSUIVANT L'ACTION VERS LES PLUS FRAGILES

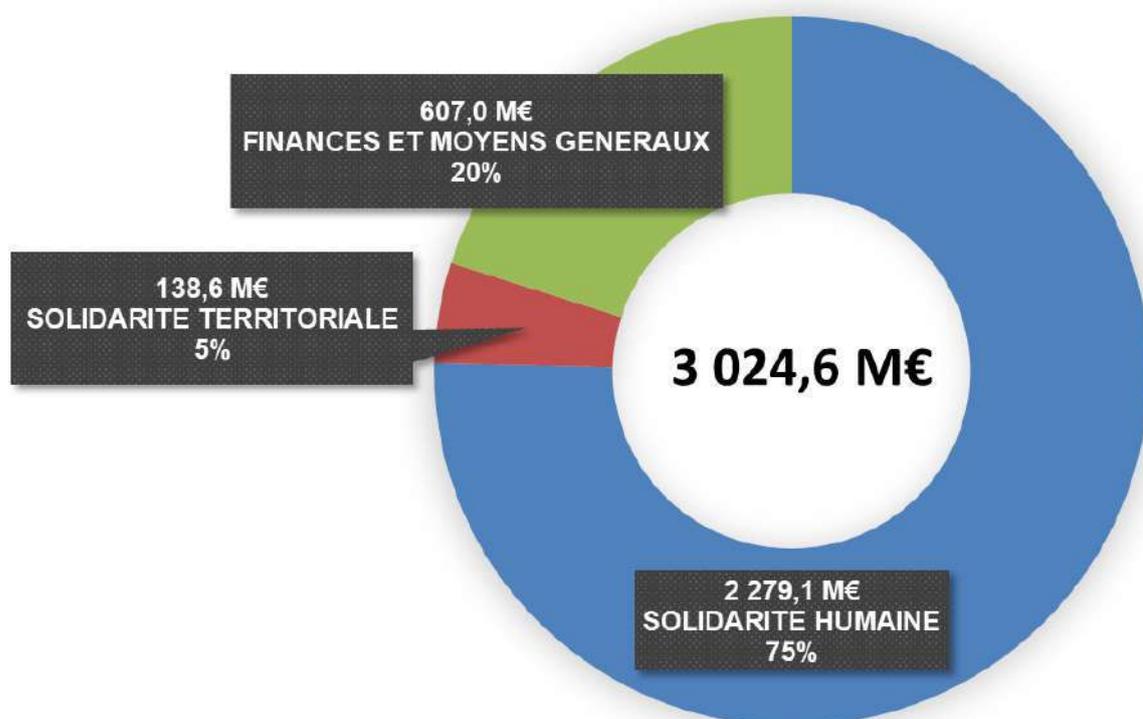
Les dépenses réelles de fonctionnement hors dette atteignent un niveau de 3 024,6 M€, soit une hausse de 68,3 M€ (+ 2,3%) par rapport au BP 2023. Cette hausse peut s'expliquer notamment par un contexte économique inflationniste, des décisions étatiques impactant la collectivité et des difficultés sociales au sein de la population.

Les intérêts de la dette (hors Nouveau Forum) sont en hausse de 2,6 M€ (+ 8,4%) par rapport au BP 2023.

Le budget du Département se décline en trois parts inégales :

- la solidarité humaine qui est par essence même la politique publique au cœur des actions du Département représente 75% des dépenses de gestion ;
- les finances et moyens généraux représentent 20% des dépenses de gestion, (ces fonctions supports représentent notamment les moyens RH, les finances...)
- la solidarité territoriale représente 5% des dépenses de fonctionnement. Les actions de la solidarité territoriale se traduisent de manière plus prégnante en investissement.

Dépenses de gestion par politique

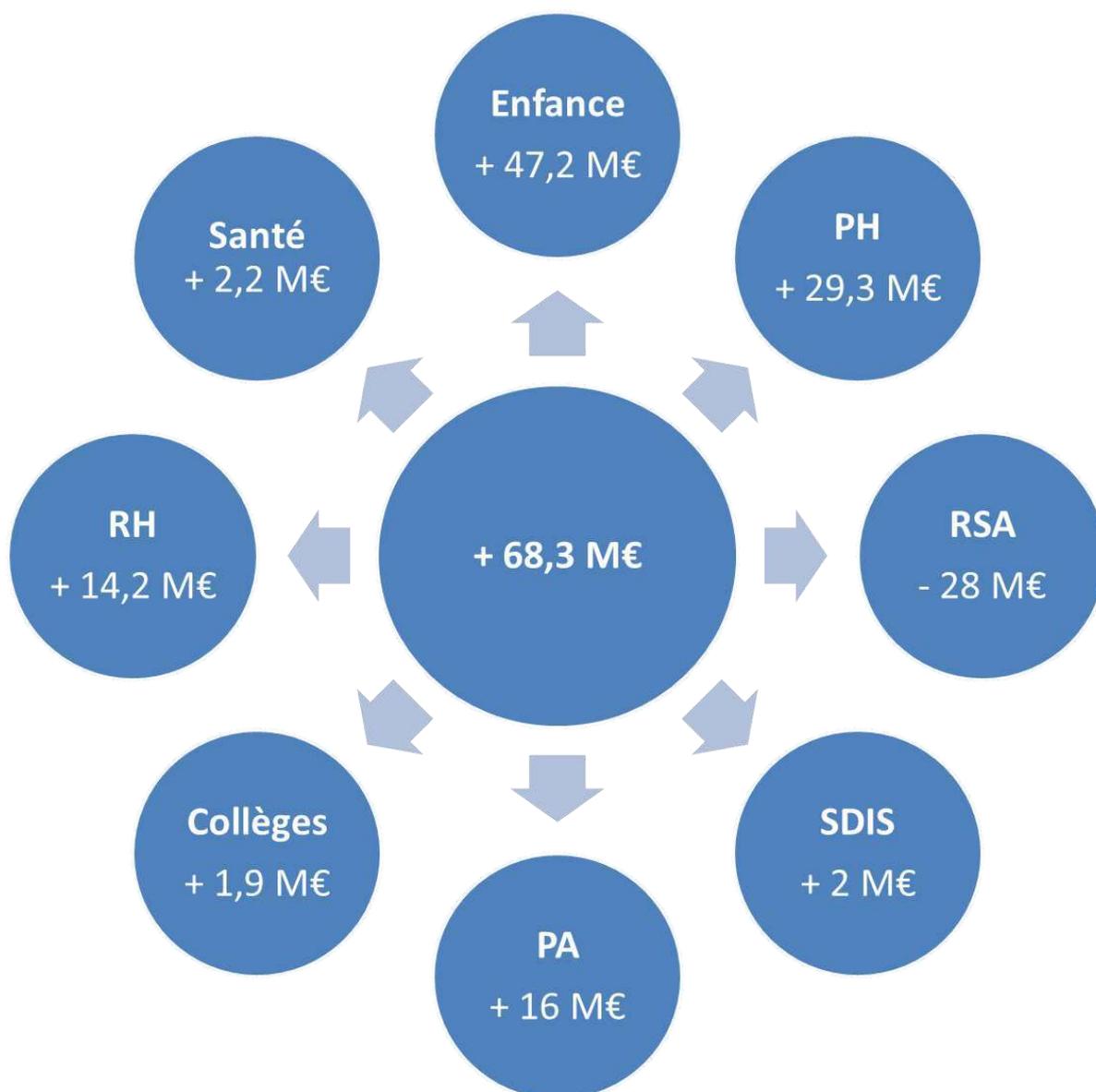


Hors dette, l'évolution de chaque politique publique est la suivante :

En M€	BP 2023	BP 2024	Evolution	
SOLIDARITE HUMAINE	2 211,9	2 279,1	+67,1	+3,0%
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	552,8	600,0	+47,2	+8,5%
ACTIONS D'INSERTION	713,9	684,5	-29,4	-4,1%
PERSONNES AGEES	409,7	425,8	+16,0	+3,9%
PERSONNES HANDICAPEES	416,6	445,9	+29,3	+7,0%
ACTIONS DE SANTE	6,9	7,1	+0,2	+3,4%
COLLEGIENS	111,9	113,8	+1,9	+1,7%
OFFRE DE SOINS	0,0	2,0	+2,0	-
SOLIDARITE TERRITORIALE	142,2	138,6	-3,7	-2,6%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	10,7	9,5	-1,1	-10,6%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,4	0,8	+0,5	+129,9%
DVPMT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	14,2	12,8	-1,4	-9,9%
CULTURE	15,3	13,7	-1,6	-10,3%
AIDE AUX TERRITOIRES	3,3	1,2	-2,0	-62,2%
SDIS	98,5	100,5	+2,0	+2,0%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	602,2	607,0	+4,8	+0,8%
FINANCES	82,2	74,9	-7,2	-8,8%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	23,8	22,7	-1,1	-4,6%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	20,6	19,3	-1,3	-6,4%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADM.	12,6	13,0	+0,4	+3,0%
MOYENS DE L'ASSEMBLEE	9,0	8,9	-0,1	-1,4%
MOYENS RH	454,0	468,2	+14,2	+3,1%
TOTAL	2 956,4	3 024,6	+68,3	+2,3%
TOTAL hors fonds de péréquation	2 923,9	2 999,6	+75,8	+2,6%

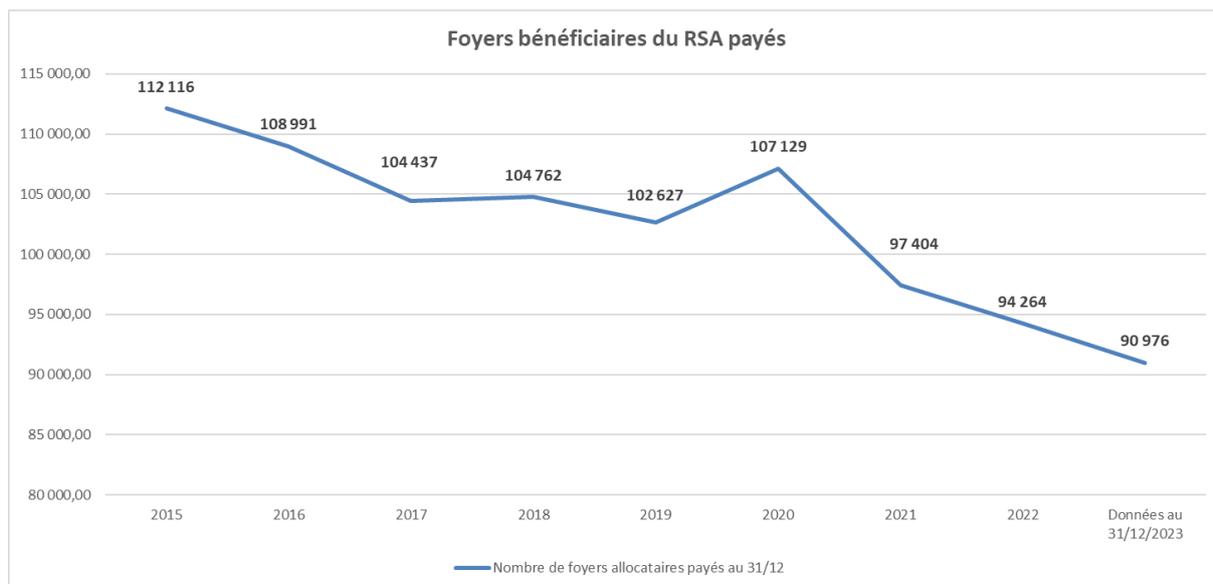
Le Département du Nord fait face à une augmentation de 2,3% de ses dépenses de fonctionnement. Cette augmentation est liée majoritairement à la hausse de la politique publique de solidarité humaine (Enfance, famille, jeunesse, Personnes âgées, Personnes en situation de handicap, Actions de santé, Collèges et Offres de soin) représentant + 96,6 M€. Cette hausse est en partie amortie par la baisse des actions d'insertions (- 29,4 M€) résultat de la politique volontariste du Département en matière de retour à l'emploi.

Les principales évolutions par rapport au BP 2023 sont les suivantes :



A. LE RETOUR A L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'INSERTION

La Collectivité poursuit sa politique ambitieuse de remobilisation et de retour à l'emploi et en direction des allocataires du RSA, désignée comme une des priorités politiques du mandat. Malgré la hausse du montant de l'allocation, le Département a su contenir le coût du RSA en poursuivant la baisse du nombre d'allocataires en les accompagnant vers l'emploi. Ainsi, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2023, cette diminution atteint 15,1% (soit 16 153 foyers bénéficiaires en moins).



Cette évolution a permis de réduire de manière considérable les dépenses réalisées entre 2020 (681 M€) et 2022 (621,6 M€) concernant l'allocation RSA soit une baisse de 8,7% (soit 59,4 M€). Plus globalement sur le secteur de l'insertion, on passe de 738,1 M€ en 2020 à 676,6 M€ en 2022 (-61,5 M€ soit - 8,3%). Par ailleurs, d'après les dernières données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère du Travail, de la Santé et des solidarités, le nombre d'allocataires du RSA a diminué davantage dans le Nord (- 3,4%) que sur l'ensemble du territoire (- 2,3%) sur la période de septembre 2022 à septembre 2023.

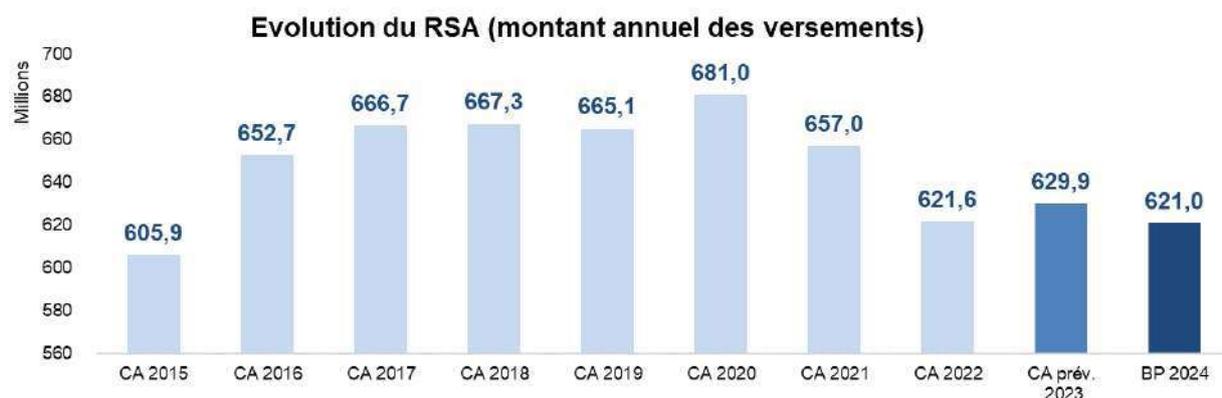
Ces résultats ont notamment été permis par l'action des 7 Maisons Nord Emploi implantées au sein de chacun des territoires afin de renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA et agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi. 45 coaches emploi supplémentaires, spécialement dédiés à l'insertion des allocataires de 25 à 35 ans, avaient, à ce titre, été recrutés en 2022.

Le partenariat inédit et efficace développé avec France Travail se poursuit par ailleurs afin de compléter l'action départementale. En effet, la Maison Nord Emploi de Tourcoing fait partie des 18 territoires sélectionnés pour participer à l'expérimentation RSA France Travail. L'objectif, au-delà du retour à l'emploi, est de rendre visible, lisible et efficace l'accompagnement des allocataires par la mise en place d'un guichet unique renforcé sur l'accompagnement à l'emploi et lever les freins. Cet accompagnement intensif à 360 degrés est assuré par les professionnels de l'emploi et par une équipe médico-sociale (coaches emploi, conseillers France Travail, chargés de relations aux entreprises, partenaires de l'accompagnement, travailleurs sociaux, psychologues, puéricultrices).

D'autre part, la cinquième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » a été organisée du 20 au 24 novembre 2023 en partenariat avec la Région Hauts-de-France. Dans ce cadre, 1 472 actions ciblées ont été mises en place à destination des 8 864 allocataires qui s'y sont présentés. 490 partenaires étaient également présents (dont près de 300 entreprises) afin d'aboutir à un maximum de promesses d'embauche et d'entrées en formation. Une sixième édition aura lieu en novembre 2024.

Le Département du Nord engage encore en 2024 des moyens importants pour les politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle notamment des moyens humains (près de 175 collaborateurs en territoire), des appels à projets « Insertion et Emploi » (21 M€ par an) pour accompagner les allocataires, des contrats aidés (10,9 M€) ou la mise en œuvre du Contrat à Impact Social (0,8 M€) pour « Accompagner des allocataires du RSA vers la création et le développement d'entreprise et la sortie du RSA ». Enfin 14,4 M€ de financements européens (FSE+ et FTJ) sont fléchés sur ces politiques d'insertion.

Compte tenu de la baisse du nombre de foyers allocataires constatée ces derniers mois, une dépense à hauteur de 621 M€ est inscrite au BP 2024 (- 28 M€ par rapport au BP 2023, soit - 4,3%). Cette inscription tient compte de l'augmentation de 4,6% du montant de l'allocation prévue au 1^{er} avril 2024.



B. L'ENGAGEMENT DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Après plusieurs années de progression constante (+ 86 M€ entre 2017 et 2022), puis une hausse très importante entre 2022 et 2023 (+ 57 M€), les dépenses du secteur Enfance, Famille et Jeunesse augmentent encore de manière significative en 2024 (+ 47,2 M€ par rapport au BP 2023 soit + 8,5%) pour atteindre 600 M€. Cela représente près de 19,8% des dépenses réelles de fonctionnement hors dette (3 024,6 M€).

La majorité des dépenses concerne à la fois l'accueil en établissement et l'accueil familial qui représentent un total de 456,2 M€ soit 76% des dépenses totales de l'enfance.

Les efforts en matière d'accompagnement et d'accueil en établissement continuent en 2024 à hauteur de 267,4 M€ avec une hausse de 34,7 M€ par rapport à 2023 (232,7 M€) sur l'ensemble de la politique soit près de 15% d'augmentation sur une seule année. C'est également le cas pour l'accueil familial dont le budget passe de 171,1 M€ à 188,9 M€ (+ 17,7 M€ ; + 10,4%).

Ces augmentations s'expliquent par plusieurs mesures à la fois nationales et départementales : revalorisation salariales, plan d'urgence départemental pour la protection de l'enfance de juin 2022 et l'appel à manifestation d'intérêt lancé en février 2023 qui aura donc un impact « année pleine » sur 2024.

A titre d'exemple, le coût des revalorisations salariales des assistants familiaux est évalué à 9,9 M€ pour l'année 2024.

Le Département souhaite aller encore plus loin et mobilisera des logements de fonction des collèges afin de permettre l'ouverture rapide de places d'accueil, notamment dans les territoires du Valenciennois, du Douaisis, de la Métropole Roubaix Tourcoing et de la Métropole de Lille.

Aussi et toujours pour accompagner au mieux le secteur de l'Enfance, une expérimentation est prévue dans le Valenciennois avec notamment le lancement d'un appel à projet pour la création d'un ISEMA : structure permettant de prendre en charge des enfants/adolescents présentant des difficultés cumulées (psychologique, éducatif, familial, social).

Le Département mobilise aussi ses homologues afin d'alerter l'Etat sur la situation.

Le 10 octobre 2023, la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône, Madame Martine Vassal et les Présidents des départements du Pas-de-Calais et du Nord, Messieurs Jean-Claude Leroy et Christian Poiret ont conjointement sollicité Elisabeth Borne, alors Première Ministre. Par courrier, ils demandent la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la protection de l'enfance. Aucune réponse n'a pour l'instant été donnée.

Un second courrier, cosigné par les Présidents des départements de la Région Hauts-de-France, appelle l'attention de Sarah El Haïry, Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, quant aux difficultés communes en matière d'Enfance.

Par ailleurs, le Département souhaite permettre aux enfants de rester au sein du domicile familial quand cela est possible. C'est pourquoi il consacre 41,3 M€ aux actions de soutien à domicile dont près de 28,6 M€ pour les dispositifs d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et d'Intervention Educative A Domicile (IEAD) et 10 M€ pour les associations de soutien à domicile.

Au-delà de l'accueil des enfants, le Département souhaite proposer une politique d'autonomisation et de prévention auprès des jeunes. Les budgets 2024 sont confortés à hauteur de 37,8 M€ dont 12,4 M€ pour le volet prévention du plan pauvreté et 12 M€ pour les clubs de prévention.

En matière de prévention et d'accompagnement à la parentalité, les dépenses majoritaires sont confirmées à hauteur de 3,2 M€ pour le Centre d'Aide Médico-Psychologique (CAMPS). Le solde des crédits est fléché sur différents dispositifs comme les lieux de rencontre parents-enfants.

Le Département consacre un budget de 5,9 M€ à la loi relative à la protection de l'Enfance (dite loi Taquet), permettant notamment un soutien aux associations œuvrant pour la protection de l'enfance.

Au regard des besoins du secteur et de l'investissement du Département dans cette politique (600 M€), les seuls 19,6 M€ de recettes paraissent bien insuffisantes. Elles ne couvrent en effet que 3,3% des dépenses.

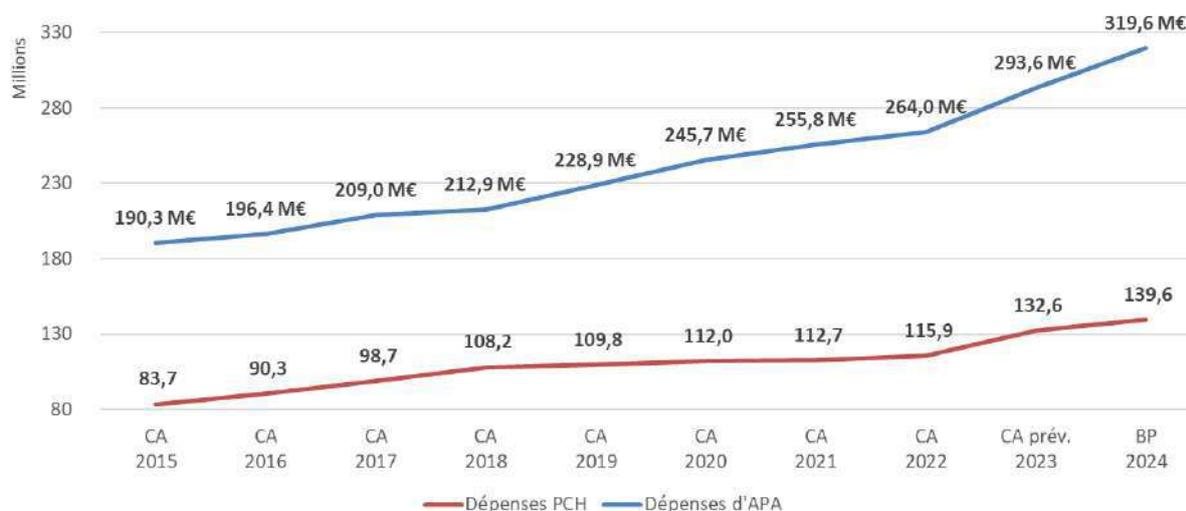
C. UN SOUTIEN ACCRU AUX SECTEURS DE L'AUTONOMIE MALGRE LES HAUSSES DES ALLOCATIONS APA ET PCH

En 2024, les dépenses des secteurs relatifs à l'autonomie sont en forte augmentation par rapport au BP 2023 (+ 45,3 M€, soit + 5,5%). Cette hausse se répartit sur chacun des deux secteurs concernés : + 16 M€ (soit + 3,9%) sur le secteur des personnes âgées et + 29,3 M€ (soit + 7%) sur celui des personnes en situation de handicap.

Cette évolution est particulièrement marquée au niveau des Allocations individuelles de Solidarité (AIS). En effet, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) connaît une hausse de 12,3 M€ au BP 2024 par rapport au BP 2023 (soit + 4%). Les crédits relatifs à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont quant à eux en augmentation de 14,2 M€ (soit + 11,4%).

Plus de la moitié de ces hausses (6,9 M€ concernant les personnes âgées et 7,8 M€ concernant les personnes en situation de handicap) est destinée aux SAD. Entre les BP 2022 et 2024, ce sont ainsi 45,9 M€ (soit 32,2%) de plus qui ont été consacrés aux SAD sur le secteur des personnes âgées. Pour les personnes en situation de handicap, cette augmentation s'élève à 16,6 M€ (soit 34,6%) sur la même période. Au total, ce sont donc 62,5 M€ supplémentaires qui ont été alloués aux SAD sur trois exercices.

Evolution des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)



Par ailleurs, 12,5 M€ supplémentaires seront dédiés à l'hébergement des Nordistes les plus vulnérables. Dans le détail, ce sont 11,5 M€ de plus qu'au BP 2023 qui seront alloués aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap et 1 M€ à destination des structures d'accueil des personnes âgées.

Par ailleurs, 0,6 M€ supplémentaires (+9,4%) sont prévus au BP 2024 en faveur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Le Département a également inscrit 0,7 M€ de plus par rapport au BP 2023 en ce qui concerne le transport des personnes en situation de handicap (+6,6%).

Enfin, 3,3 M€ complémentaires (+17,8%) ont été prévus dans le cadre de l'avenant 43, soit 2,8 M€ (+18,3%) sur le secteur des personnes âgées et 0,5 M€ sur celui des personnes en situation de handicap (+12,9%).

D. L'INFLATION DES DÉPENSES D'ÉNERGIE SUR LE SECTEUR DES COLLÈGES

Le Département a pris en compte dans le calcul de la dotation, le renouvellement des marchés d'achat d'énergie pour le gaz et l'électricité sur la période 2024-2030. Cette politique d'achat maîtrisée et regroupée permet d'envisager des coûts moins élevés en 2024 et pour les années à venir.

Ainsi, les efforts de maîtrise des coûts de l'énergie demandés aux établissements se traduisent par une économie intégrée dans les dotations attribuées.

Les dépenses relatives aux collèges sont en progression de + 1,9 M€ par rapport au BP 2023 (+1,7%), pour atteindre 113,8 M€ au BP 2024.

Après une hausse de 73,3% en 2023 par rapport à 2022, liée aux impacts de l'inflation et notamment à l'augmentation du coût des fluides, ce sont les forfaits d'externat qui seront en augmentation cette année (+ 8,1 M€, +26,3%) puisque leur mode calcul implique un décalage sur l'année N+1 par rapport aux dotations aux collèges publics.

Les dotations aux collèges publics sont portées à 36,9 M€ soit une baisse de 3,1 M€ (- 7,8%) par rapport au BP 2023.

Cette évolution est liée depuis 2022 à un changement de mode de calcul qui se base sur les consommations réelles des collèges sur les exercices antérieurs ainsi que sur les prévisions d'évolution des coûts de l'énergie.

Par ailleurs, afin d'obtenir des bâtiments les moins énergivores possibles, le Département mise sur un programme de réhabilitations et de reconstructions des collèges. 4 collèges de l'Avesnois (Léo-Lagrange et Joliot-Curie à Fourmies, mais aussi Jean-Rostand à Sains-du-Nord et du Solrézis à Solre-le-Château) sont associés à un contrat de performance énergétique. Une diminution de 50% de leur consommation d'énergie est attendue.

Réduire les coûts de la facture énergétique nécessite aussi de continuer de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des utilisateurs et usagers des collèges sur la réduction des consommations. Les établissements sont ainsi invités à participer activement à la mise en oeuvre des éco gestes (éteindre les lumières, arrêter les ordinateurs, impression recto/verso, lumière naturelle privilégiée...) et à limiter la consommation énergétique dans l'ensemble des installations (bureaux, salles de classe, demi-pension, logements...). Pour ce faire, le Département s'engage à accompagner les efforts dans le cadre de la maîtrise d'énergie, notamment via le recrutement de « energy managers ».

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de l'externalisation de l'entretien, les dépenses d'entretien des collèges sont maintenues à 14,9 M€ soit 0,2 M€ en plus que l'inscription au BP 2023.

Dans le cadre de Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM), le Département cofinance avec l'Etat les contrats aidés notamment les Parcours Emplois Compétences (PEC) pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Au sein des collèges, le Département favorise l'emploi des PEC sur des missions au sein des structures de restauration en complément des prestations externalisées.

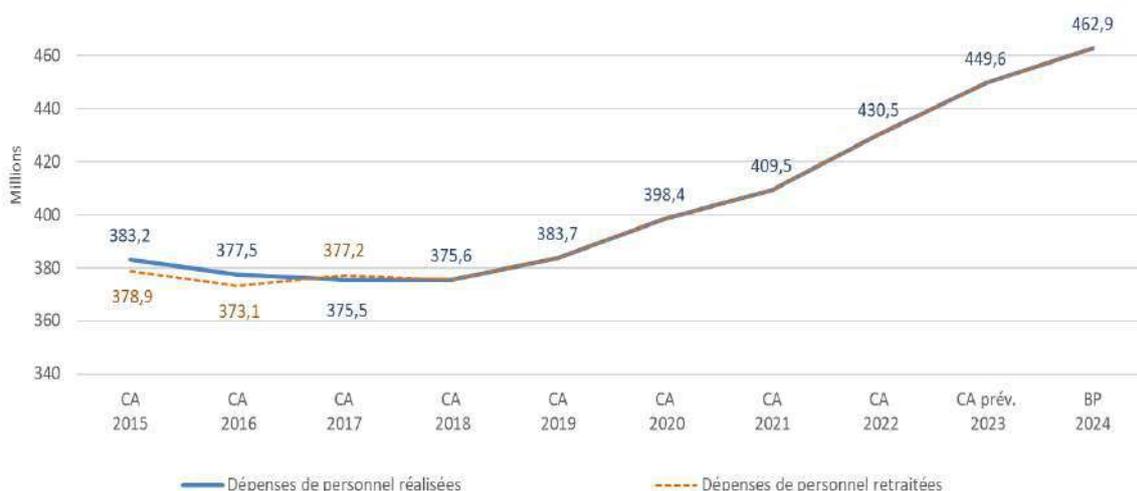
E. LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

Le budget alloué aux Ressources Humaines (RH) pour 2024 s'élève à 468,2 M€ (+ 14,2 M€ par rapport au BP 2023, soit + 3,1%), répartis en 462,9 M€ de dépenses de paie et 5,3 M€ d'autres dépenses (formation, accompagnement, médecine professionnelle, subventions aux associations de personnel), prestations sociales directes, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Cette hausse est principalement portée par la paie avec :

- l'augmentation du point d'indice de 1,5% appliquée depuis le 1^{er} juillet 2023, soit + 6,4 M€ en 2024 ;
- les effets naturels du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimés pour 2024 à 5,3 M€ ;
- l'augmentation générale de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024, soit 4,3 M€.

En dépit des mesures nationales qui s'imposent à la Collectivité, le Département du Nord est résolument engagé dans une gestion rigoureuse et maîtrisée de sa masse salariale.

Evolution des dépenses de paie (hors assfam)



*Charges de personnel retraitées des transferts de compétences à la Région et à la MEL (-1,9 M€ en 2017 et -8 M€/an diminués de 1%/an avant 2017) et des opérations comptables liées aux titres restaurants (+3,6 M€/an avant 2018).

Le Département met ainsi en œuvre une stratégie RH d'optimisation des ressources activant plusieurs leviers : dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et de recrutement (en particulier pour les départs en retraite), politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles des collaborateurs, stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser les talents, pilotage de l'absentéisme pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux Contrats à Durée Déterminée, recherche de co-financements sur les projets de la Collectivité, mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information pour optimiser le recours aux outils numériques et augmenter l'efficacité des services. Cette gestion optimisée a pour but de pouvoir renforcer les moyens pour les politiques prioritaires de la Collectivité par des créations de postes (politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA, protection de l'enfance, évaluation des plans d'aide APA, Maisons Nord Santé ...).

Après deux années de hausse de l'absentéisme, en particulier pour la maladie ordinaire, une baisse s'est amorcée en 2023, fruit d'un travail actif de pilotage et de suivi de l'absentéisme. La politique de prévention pilotée par la Maison départementale de la santé au travail (aménagement et adaptations de postes), les dispositifs d'entretien de ré-accueil au retour des absences, combinés à la mise en place d'un entretien systématique avec les services de la direction des ressources humaines pour les collaborateurs absents plus de 90 jours, permettent d'assurer les conditions d'un maintien dans l'emploi du personnel départemental. Le renforcement de la politique d'accompagnement dans le cadre de la politique RH appuiera ces travaux dans l'objectif de favoriser l'adéquation des ressources aux besoins du service public départemental.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux. Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes du territoire en matière d'emploi.

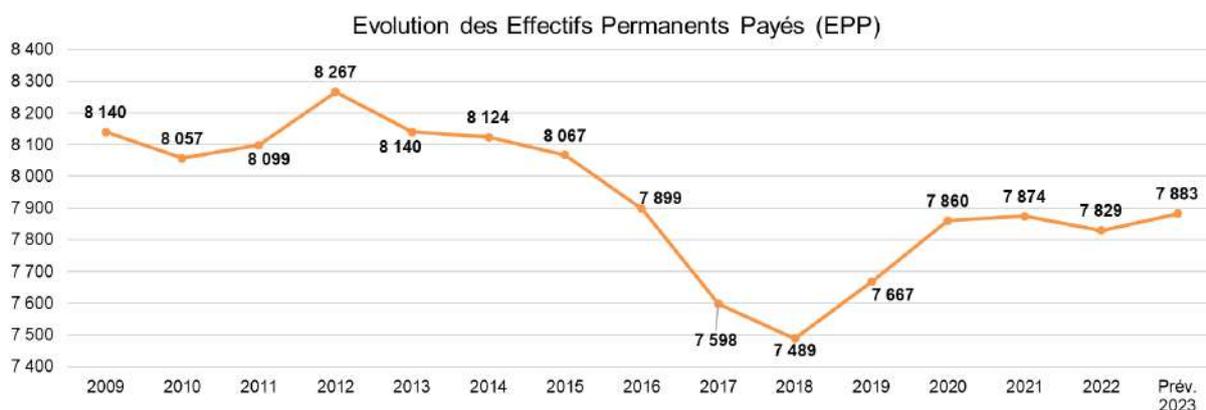
Certains des dispositifs déployés participent au développement de notre « marque employeur » :

- une démarche d'accueil des stagiaires et des apprentis afin de créer un vivier ;
- l'accueil des services civiques volontaires : 60 jeunes en service civique volontaire par an dans le cadre de l'accompagnement numérique des usagers ;
- le financement de bourses notamment dans le secteur très en tension du travail social : le Département du Nord a lancé un dispositif permettant aux étudiants assistants sociaux en 1^{ère}, 2^e ou 3^e année d'étude, éducateurs spécialisés en 1^{ère} ou 2^e année d'étude, éducateurs de jeunes enfants en 2^e ou 3^e année d'étude, et infirmiers spécialité puéricultrice en 4^e année d'étude, de bénéficier d'une bourse. Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme en qualité de travailleur social, pendant une durée égale au versement de la bourse ;
- l'immersion professionnelle des allocataires du RSA : ce dispositif permet de découvrir les métiers de la Collectivité et de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment.

Par ailleurs, le dynamisme impulsé par la formation interne « Nord académie » sera maintenu, en développant de nouveaux contenus, tout en valorisant les compétences pédagogiques des collaborateurs formateurs internes.

Depuis 2020, l'offre de service relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet d'anticiper les évolutions des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser les collaborateurs pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures de l'organisation départementale.

Tous les outils et dispositifs RH sont ainsi construits et orientés pour veiller à la meilleure adéquation des ressources humaines aux besoins du service public rendu aux Nordistes.



La Collectivité souhaite reconnaître l'investissement de tous les collaborateurs par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,3 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année depuis 2019).

F. LES MAISONS NORD SANTE

Afin de lutter contre les déserts médicaux, le Nord a pris toute sa place aux côtés des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour faciliter l'accès aux soins des Nordistes. Le Conseil départemental a ainsi validé en 2023 le principe de création de deux Maisons Nord Santé (MNS).

2 M€ seront consacrés à ce projet ambitieux qui a vu sa première MNS à Cuincy mise en œuvre en novembre 2023 et inaugurée en janvier 2024.

Les missions et activités portées par les centres sont nombreuses : consultations de professionnels de santé en fonction des besoins identifiés sur les territoires, gestion de dossiers médicaux, prise en charge médico-sociale, éducation thérapeutique, télémedecine, formation des jeunes médecins, visites à domicile et participation à la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) ou encore des recherches en soins primaires.

Afin de mettre en place ces MNS, les compétences ont été réparties entre différentes institutions :

- Département du Nord : la gestion des ressources humaines et du matériel médical et administratif ;
- EPCI : la mise à disposition des locaux, de leurs entretiens et des fluides ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) : l'accompagnement en ingénierie et la validation d'un projet de santé ;
- Assurance Maladie : le conventionnement et la contractualisation.

Suite à l'appel à projet, de nouvelles MNS devraient venir compléter l'offre départementale dès 2024 : Glageon, Landrecies et Cappelle-la-Grande.

G. LES AUTRES SECTEURS

En matière de solidarité territoriale, le Département poursuit son action en faveur des Nordistes et des territoires.

Le Nord maintient son effort financier pour l'entretien et l'exploitation des routes. Ce sont ainsi 9,5 M€ qui sont consacrés aux dépenses d'infrastructures et réseaux dont 4,7 M€ sur l'entretien de la voirie et des véhicules. Le Département conforte également sa politique de service hivernal en lui allouant 2 M€. Il est organisé sur 60 circuits à la fois en régie et en prestations externes.

12,8 M€ sont dédiés au secteur du développement territorial et du cadre de vie. Le plus gros poste de dépenses de ce secteur est celui de la promotion et du développement des activités sportives, avec notamment, 2,5 M€ prévus pour les subventions de fonctionnement aux structures sportives. Par ailleurs, 1,7 M€ sont fléchés pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Nord.

Concernant la Culture, la gestion courante des équipements culturels est évaluée à 8,2 M€ en 2024. Les subventions aux acteurs et manifestations culturels sont portés en 2024 à 5,5 M€.

Le budget consacré au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en 2024 est en augmentation de 2 M€ par rapport au budget 2023. Le Département souhaite soutenir le SDIS, en particulier dans le cadre des épreuves des Jeux Olympiques, accueillies dans le Nord.

Par ailleurs, les budgets des moyens généraux de l'administration (-1,1 M€, - 4,6%) et des moyens de l'Assemblée (-0,1 M€, - 1,4%), sont en légère diminution. Celui des systèmes d'information et de l'e-administration est en légère hausse (+ 3%). Cela s'explique notamment par la fin de locations immobilières suite à la construction du Nouveau Forum. Les dépenses des moyens généraux et des systèmes d'information font quant à elles l'objet d'une recherche constante d'optimisation. Par exemple, les prestations de gardiennage seront plus courtes mais mieux ciblées afin d'optimiser les interventions. Le budget des déplacements professionnels est revu légèrement à la baisse (- 0,2 M€) en 2024. Le budget des locations immobilières passe de 7,3 M€ en 2023 à 4 M€ en 2024 (soit - 45%). Le déménagement des collaborateurs de nombreux sites vers le Nouveau Forum dès les premières semaines de 2024 va permettre de se libérer des baux de location.

H. L'ENGAGEMENT FORT DU DEPARTEMENT POUR UN NORD DURABLE

La politique Nord Durable a été réaffirmée comme l'une des priorités du mandat et prend une part importante dans les différentes politiques publiques ainsi que dans l'engagement des collaborateurs de la Collectivité et des citoyens.

Le Département poursuit son action dans le cadre notamment du Plan Sobriété mis en place en 2022 et afin de tendre vers le zéro fossile (bâtiments, déplacements, achats) en priorisant d'abord les gisements importants d'émissions (immobilier, bâtiments, véhicules, énergies, alimentation, déplacements).

- Mobilités

L'objectif départemental concernant le parc de véhicules est d'atteindre, en 2025, 25% de voitures non thermiques et de viser 100% de la flotte de véhicules légers émettant moins de 110g de CO²/km.

Au 31 décembre 2023, la flotte du pool véhicule (hors collèges, Val Joly et fourgons) est composée de 767 véhicules légers dont :

- 356 véhicules légers qui émettent moins de 110g de CO²/km soit 46,4% ;
- 40 véhicules électriques soit 5,2% ;
- 46 véhicules hybrides soit 6% ;

A cela s'ajoutent 133 vélos dont 15 électriques.

Il est attendu pour 2024 la livraison de vélos électriques, de vélos pliants, de trottinettes électriques et de véhicules électriques. Le forfait mobilité durable sera également élargi (cumul avec le remboursement transports en commun à hauteur de 75% avec effet rétroactif depuis septembre 2023, hausse du plafond et élargissement des modes de transports durables éligibles) dans le cadre de son ambition Nord Durable ;

En parallèle, le Département encourage le covoiturage et réduit son nombre de places de parkings privés en location à partir du 2^{ème} trimestre 2024.

- Consommations durables

Les consommations durables se reflètent grâce à la démarche zéro déchet, zéro plastique (maintenance des fontaines à eau) et la réduction des impressions. Une meilleure isolation des bâtiments départementaux pour améliorer la performance énergétique et diminuer les dépenses. Parallèlement à cela, l'accompagnement des comportements des usagers est possible grâce aux recrutements d' « energy managers ».

1. ENVIRONNEMENT : BIODIVERSITE / PLANTATION / RENATURATION

Fort de sa volonté de vouloir préserver un cadre de vie favorable à la biodiversité, le Département poursuivra en 2024 les opérations de plantation et de renaturation en ville.

Le bilan du dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » depuis sa mise en place et son adoption en Conseil départemental du 28 septembre 2020 se décompose ainsi :

Avec un total de 90 dossiers instruits :

- 1 490 km de haies bocagères entretenues en 2020, représentant une aide départementale d'un montant total de **133 879 €**,
- 1 635 km de haies bocagères entretenues en 2021, représentant une aide départementale d'un montant total de **135 802 €**.
- 1 830 km de haies bocagères entretenues en 2022, représentant une aide départementale d'un montant total de **178 843 €**.

Soit une hausse de l'aide départementale entre 2020 et 2022 de + 33,6%.

2. COMMANDE PUBLIQUE (ACHATS DENREES / ENERGIES)

Le développement de l'approvisionnement local est un axe stratégique de la politique agricole départementale. Le Département s'est engagé à développer l'approvisionnement local dans la restauration collective des établissements qui lui sont liés de près ou de loin : collèges et établissements médico-sociaux représentant environ 125 000 repas/jour.

Les chiffres clés de 2023 issus du rapport sur le développement durable 2024 :

- 176 établissements labellisés "Ici je mange local";
- 7 collèges ayant reçu en plus du label "ici je mange local" le label "Bio".

En 2023 près de 8,4 millions de repas labellisés ont ainsi été servis quotidiennement.

Par ailleurs, à travers son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2020-2025, le Département du Nord est engagé dans une démarche d'achat public durable et responsable. Dans ce cadre, la Collectivité contracte des marchés dont les vertus sociales et écologiques sont mises en œuvre.

C'est par exemple le caractère innovant qui a été mis en avant pour le marché de recyclages des masques jetables. En effet, l'entreprise locale, basée à Avelin, est spécialisée dans la gestion des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Elle utilise une technique particulière de recyclage : après une étape importante de désinfection, les masques deviendront des billes de polypropylène pour entrer dans la composition de nouveaux matériaux.

À la Direction des Bâtiments, ce sont les marchés globaux de réhabilitation lourde qui sont concernés : ils intègrent des objectifs de performance environnementale : baisse de la consommation énergétique, baisse de l'empreinte carbone...

Le marché de tri et de collecte des déchets de bureau de la Direction des Moyens Généraux intègre de manière significative dans son analyse de marché un critère environnemental.

Enfin, dans les marchés d'impression de la Direction de la Communication, le prestataire qui répond au marché doit utiliser du papier durable par exemple.

3. NOUVEAU FORUM

L'arrivée du Nouveau Forum permet de réduire fortement les consommations d'énergie des services centraux. Elles passeront de 9,6 GWh à 5 GWh soit une baisse de la consommation de près de 50%. Par ailleurs sont installés 1 150 m² de panneaux photovoltaïques.

III - L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT SUR SON TERRITOIRE

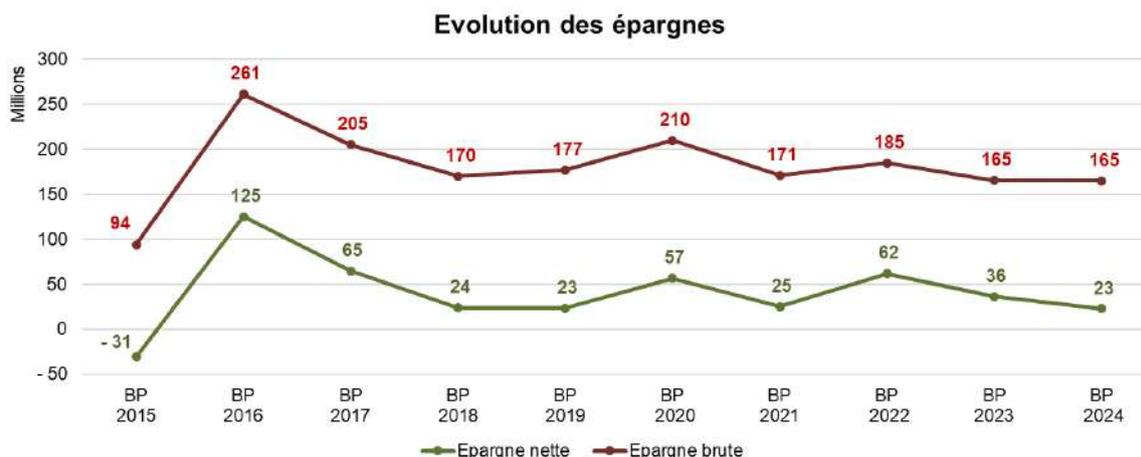
Conformément à ses engagements, le Département poursuit le renforcement de sa politique d'investissement en 2024. S'appuyant sur des niveaux d'épargne consolidés (198,4 M€ d'épargne de gestion, 164,8 M€ d'épargne brute et 22,8 M€ d'épargne nette), la stratégie financière pluriannuelle permet à la Collectivité de porter ses dépenses d'investissement à 478,4 M€ en 2024, dont 336,4 M€ hors dette.

A. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ENTRE AUTOFINANCEMENT ET RECOURS À L'EMPRUNT

Financement de l'investissement



Le financement de l'investissement est réalisé, pour partie, par des recettes propres de la Collectivité et pour partie par des emprunts. Le montant des épargnes permet au Département de continuer à conforter l'investissement du territoire sans augmenter de manière significative son recours à l'emprunt. Le Département, confronté à un effet ciseaux entre des dépenses en augmentation et certaines recettes en baisse, parvient à maintenir une épargne nette relativement stable depuis 2018.



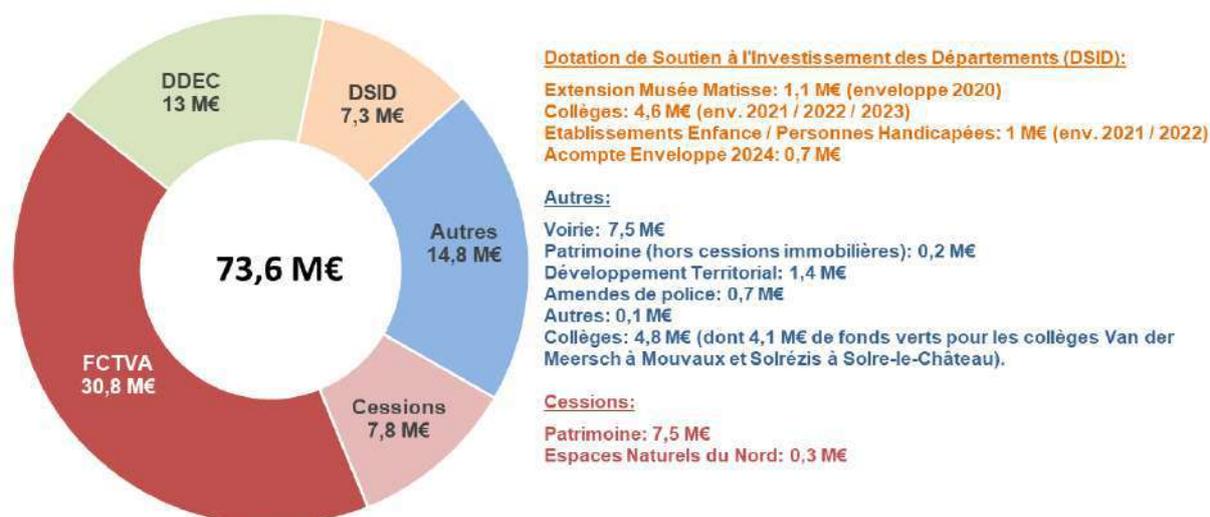
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont en légère baisse pour 2024 (- 4 M€ au BP 2024, soit - 1,3% par rapport au BP 2023).

En M€	BP 2023	BP 2024	BP 2024 / BP 2023	
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	34,1	30,8	-3,4	-9,8%
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC)	13,0	13,0	0,0	0,0%
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	10,3	7,3	-3,0	-28,8%
Autres	18,9	14,8	-4,2	-22,0%
Cessions	16,0	7,8	-8,3	-51,7%
Total hors emprunts	92,3	73,6	-18,8	-20,3%
Emprunts	225,3	240,0	+14,8	+6,6%
Total recettes d'investissement	317,6	313,6	-4,0	-1,3%

Les recettes d'investissement hors emprunt se répartissent comme suit :

Répartition des recettes d'investissement (hors emprunt)



23% des recettes d'investissement sont des recettes propres. Ces recettes sont de différentes natures (dotations, subventions, cessions...). Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), qui sera de 30,8 M€ en 2024, a pour objet de compenser de manière forfaitaire (au taux de 16,404%) la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses d'investissement de l'année N-1 éligibles et qu'il ne peut récupérer directement par la voie fiscale.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) est quant à elle forfaitisée depuis 2008. Son montant est ainsi stable et s'élève, pour le Département du Nord, à 13 M€. La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), qui correspond à un co-financement de projets par l'État, devrait s'établir à 7,3 M€. Cette estimation tient compte des soldes des programmations des années précédentes ainsi que de la prévision de la programmation 2024.

Les recettes de cessions, par nature plus fluctuantes, sont également inscrites en section d'investissement mais elles sont réalisées en section de fonctionnement. Le BP 2024 prévoit des cessions à hauteur de 7,8 M€. Les cessions concernent notamment les logements de fonction des collèges pour 4,3 M€.

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 14,8 M€. La majorité des recettes sont fléchées sur la voirie et les collèges. Les nombreux projets de voirie du Département sont portés avec d'autres institutions publiques, comme le contournement Nord de Valenciennes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Dans ce cadre, des recettes seront reversées au Département à hauteur de 1,8 M€ pour 2024.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert jusqu'à 2027 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique. Ce fonds vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Sa mise en œuvre s'appuie sur trois axes d'intervention identifiés en lien avec les collectivités et qui correspondent à des besoins de financement réels.

Le Département prévoit pour 2024 la perception de 4,1 M€ dans le cadre de ce dispositif : 2,5 M€ d'acompte pour les travaux de réhabilitation du collège Van der Meersch à Mouvaux et 1,6 M€ de solde pour le collège du Solrèzis à Solre-le-Château.

Ces travaux sont notamment des travaux d'isolation et de mise en LED de l'éclairage : au collège du Solrèzis, la réduction de la consommation d'énergie est projetée à - 43%.

Pour financer ses projets, la Collectivité est pleinement mobilisée dans la recherche des ressources et des financements.

2. UN ENDETTEMENT TOUJOURS MAITRISE MALGRE LA HAUSSE DES TAUX

Le stock de dette départementale s'élève au 31 décembre 2023 à 1 244,3 M€ soit une augmentation de 68,7 M€ par rapport au 31 décembre 2022, correspondant à l'intégration de la dette liée au contrat de partenariat pour la construction du Nouveau Forum. Ce niveau, maîtrisé, est ainsi stable depuis 2020 à périmètre constant (hors dette Nouveau Forum), à 1 175,7 M€.

Au BP 2024 sont inscrits 142 M€ de remboursement de capital de dette (Nouveau Forum inclus) et 33,6 M€ d'intérêts, soit 175,6 M€ d'annuité de dette correspondant :

- à l'annuité existante au 1^{er} janvier 2024 ;
- et aux remboursements d'emprunts qui seront mobilisés en cours d'année et dont les remboursements commenceront en 2024 (emprunts à échéances mensuelles ou trimestrielles).

Compte tenu des inscriptions de dépenses et recettes au BP 2024, le besoin d'emprunt affiché est de 240 M€.

Toutefois, en tenant compte des taux de réalisations prévisibles, le besoin réel au Compte Administratif prévisionnel 2024 ne devrait pas être supérieur au remboursement de capital (142 M€). Ce dernier incluant le remboursement en capital lié au Nouveau Forum (2,6 M€), le stock de dette du Département devrait par conséquent être maintenu à son niveau actuel au 31 décembre 2024, soit 1 244,3 M€.



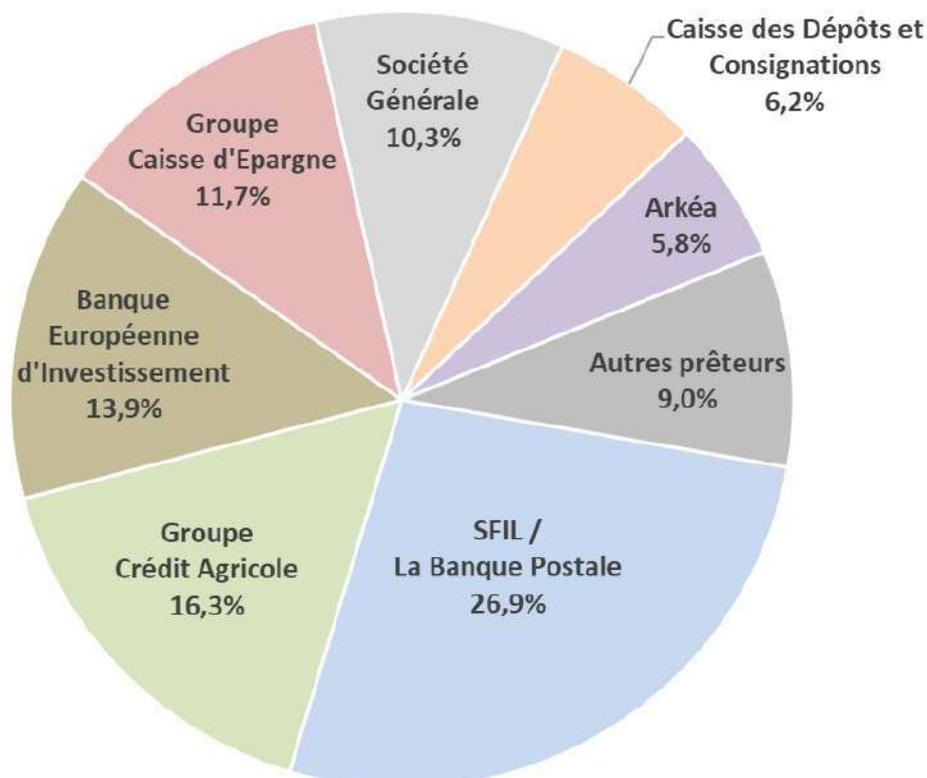
Si le taux moyen de la dette du Département a nécessairement augmenté ces deux dernières années, sa situation en matière d'endettement reste parfaitement saine. En effet, cet encours est à la fois optimisé, sécurisé et diversifié.

Le Département dispose tout d'abord d'une dette optimisée : au 31/12/2023, le taux moyen de la dette (hors contrat de partenariat lié au Nouveau Forum) s'établit à 2,84%. Ce taux est en augmentation par rapport à celui constaté au 1er janvier 2023 (2,19%). Cette évolution est due à la hausse des taux des index de référence sur les marchés servant au calcul des intérêts des emprunts à taux variable, amorcée en cours d'année 2022 et qui s'est prolongée en 2023. A titre de comparaison, le taux moyen des Départements s'élevait quant à lui à 2,17% et celui de l'ensemble des collectivités (tous types de collectivités territoriales confondus) à 2,01% au 31 décembre 2022.

La dette départementale est également sécurisée. Au 31 décembre 2023, sur 1 175,7 M€ de stock de dette (hors dette nouveau forum), 71,5% relèvent d'emprunts à taux fixe et 28,5% de prêts à taux variable. Cette répartition équilibrée garantit de sécuriser le montant des frais financiers tout en conservant une certaine flexibilité dans la gestion de l'encours. Le stock de dette du Département demeure par ailleurs parfaitement sain et sans produit toxique, l'ensemble des emprunts étant classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler.

La dette départementale est enfin bien diversifiée. Les emprunts constituant le stock de dette ont été souscrits auprès de douze prêteurs (16 si l'on distingue les différentes banques au sein des groupes SFIL / Banque Postale, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne). La Banque Postale et la SFIL / CAFFIL (dont les emprunts ont été commercialisés par La Banque Postale), détenteurs de 26,9% de l'encours départemental, sont les prêteurs principaux de la Collectivité. Ils sont suivis par le groupe Crédit agricole (16,3% de l'encours) et par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avec 13,9% de l'encours.

Répartition de l'encours de dette par prêteur



Au sein de son stock de dette, conformément à ses engagements en matière de développement durable, le Département du Nord détient, au 1^{er} janvier 2024, 22,2 M€ de prêts inscrits dans une démarche « verte » ou répondant à des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

En 2024, le Département continue sa politique active de gestion de la dette. En particulier, le Département développe son travail auprès des prêteurs institutionnels et notamment auprès de la BEI. Un prêt-cadre avec la BEI pour un montant total de 100 M€ maximum a été signé fin 2021. Deux tirages ont été réalisés en 2023 pour un montant total de 69 M€. Les 31 M€ restants pourront ainsi être débloqués au cours de l'exercice 2024. Le taux sera déterminé au moment du tirage, les conditions financières proposées par la BEI étant extrêmement compétitives.

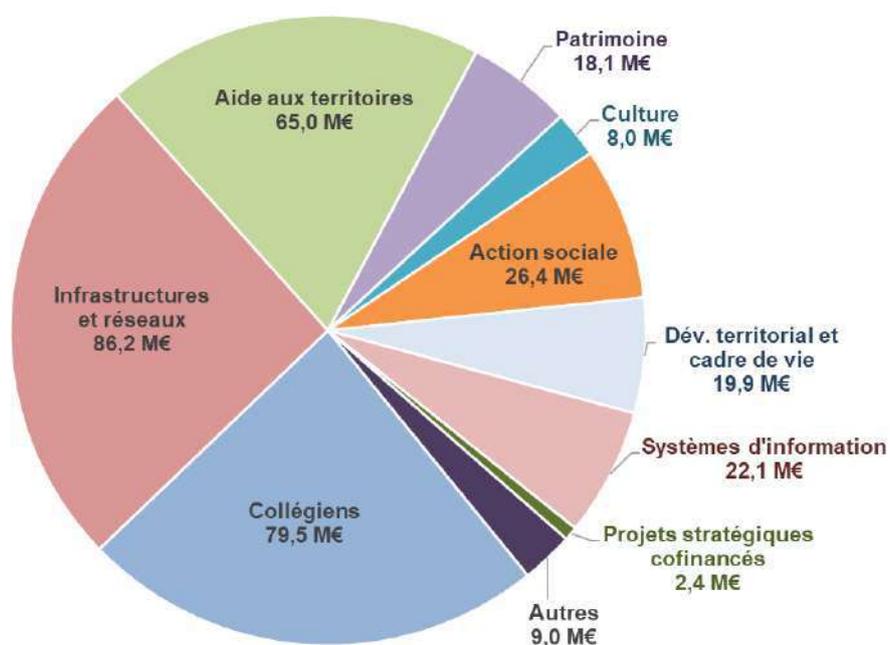
Les efforts de la Collectivité en matière de gestion de la dette ont également permis de réduire les coûts liés à certains de ses emprunts les plus onéreux. Ainsi, en juin 2023, le Département a pu renégocier à la baisse les taux d'intérêts de deux prêts contractés en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (la qualité de signature de la Collectivité était alors faible).

D'un taux initial indexé sur le Livret d'Épargne Populaire (LEP) + 1,35% (soit 7,45% à la date de renégociation, le LEP s'élevant alors à 6,1%), ces deux emprunts sont passés sur une indexation sur le Livret A + 1% (soit 4%, le Livret A étant alors à un niveau de 3%). Les autres caractéristiques de ces deux emprunts, notamment leur durée résiduelle, sont pour leur part restées inchangées. En tenant compte des frais et Intérêts Courus Non Echus (ICNE) liés au réaménagement, cette opération a permis à la Collectivité de réaliser une économie d'environ 0,2 M€ sur la durée résiduelle du prêt.

B. DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTES

Les dépenses d'investissement 2024 hors dette s'élèvent à 336,4 M€. La Collectivité a décidé de conforter ses investissements en 2024 malgré les difficultés croissantes (inflation, augmentation du coût des matériaux, explosion du coût de l'énergie...). Cet investissement doit bénéficier tant à l'aménagement du territoire qu'à l'accompagnement des Nordistes dans leur vie quotidienne.

Dépenses d'investissement hors dette : 336,4 M€



La majorité des investissements 2024, soit 25,6% des dépenses totales hors dette, portent sur la voirie, secteur sur lequel plus de 86,2 M€ seront fléchés. Au-delà des opérations courantes de réfection et d'entretien de la voirie existante qui représentent 20 M€ soit 23,2% de l'ensemble du budget voirie, plusieurs projets de grande envergure se poursuivent. C'est notamment le cas du chantier relatif au contournement nord de Valenciennes (section ouest) en faveur duquel plus de 14,4 M€ sont prévus en dépenses. Près de 5,8 M€ seront également alloués au projet de doublement de la RD 70 entre Petite-Forêt et Raismes.

Un montant de 10 M€ sera dédié aux travaux sur les ouvrages d'art dont la démolition et la reconstruction du pont de Looberghe. Le budget alloué aux opérations d'amélioration du cadre de vie augmente de 1,9 M€ en 2024 pour atteindre 4,5 M€. Enfin, de nombreux travaux de sécurité routière en et hors agglomération sont prévus pour l'année 2024 à hauteur de 5,8 M€.

Dans le secteur des collèges, de nombreux travaux sont prévus. Ils constituent 23,6% des dépenses réelles d'investissement soit plus de 79,5 M€. Le Gros Entretien et le Renouvellement (GER) représente 46,9 M€. Le budget pour les travaux de construction et d'aménagement augmente de 6,3 M€ (soit + 34,6%) pour atteindre 24,6 M€. Ces moyens nouveaux porteront notamment sur les projets relatifs aux collèges Paul Duez à Cambrai (pour 9 M€ contre 5 M€ en 2023), Maxence Van Der Meersch à Mouvaux (pour 6,5 M€), Gayant à Douai (1,5 M€) et Fernande Benoist à Hazebrouck (0,9 M€).

Le troisième poste de dépenses d'investissement concerne les aides aux territoires. Le Département a fait le choix d'un soutien très important pour les territoires. Il souhaite accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement par plusieurs dispositifs : les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB). Ce sont au total 65 M€ qui seront alloués aux aides aux territoires.

Des moyens supplémentaires seront également dédiés aux projets structurants dans lesquels le Département est engagé. Au titre du remboursement du capital des emprunts portés par la Société du Canal Seine-Nord Europe et le Syndicat Mixte Très Haut Débit (fibre optique), ce sont ainsi près de 2,4 M€ qui seront consacrés à ces deux projets en 2024.

19,9 M€ seront inscrits pour le développement et le cadre de vie. Ils permettent le financement de nombreux dispositifs tels que les conventions avec Partenord (2 M€), le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) pour 3,2 M€. 3,3 M€ seront fléchés sur les Espaces Naturels du Nord sous la forme d'aménagements, d'achats de terrain ou encore de subventions. La politique de plantation et renaturation se poursuit avec une hausse de 0,2 M€ au BP 2024 (0,9 M€) par rapport au BP 2023.

En 2024, la culture au Département sera soutenue à hauteur de 8 M€ dont 4,7 M€ pour les travaux du marché couvert du musée Matisse. Par ailleurs près de 1 M€ seront consacrés aux Archives départementales et aux médiathèques.

Pour le patrimoine départemental, avec un total de 18,1 M€, les dépenses porteront notamment sur les travaux de l'Etablissement Département Pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE) de Bauvin (3,2 M€), la mise en accessibilité des bâtiments ou encore le regroupement des services départementaux à Douai (1,8 M€). A ce montant s'ajoutent les 2,6 M€ consacrés au Nouveau Forum et inclus dans le remboursement de capital de la dette.

Enfin, pour les fonctions support, les investissements concernent principalement les systèmes d'information et de l'e-administration (22,1 M€). En plus des crédits nouveaux déployés en faveur de la cyber sécurité, environ 2,1 M€ supplémentaires seront alloués dans le cadre de l'emménagement des collaborateurs au sein du bâtiment du Nouveau Forum, au titre de l'installation de l'infrastructure et de la téléphonie ainsi qu'à celui du déploiement des postes de travail. Le Département mise sur la modernisation de ces applications et outils informatiques afin de permettre une activité efficiente et sécurisée au service des Nordistes.

Fort de vouloir maintenir son action au service des Nordistes, le budget 2024 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents :

- préservation des équilibres budgétaires ;
- maintien d'un niveau d'investissement élevé ;
- maîtrise du stock de dette.

Cette ambition renouvelée s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint : une hausse continue des dépenses sociales notamment l'APA et la PCH, une inflation élevée mais qui devrait ralentir, une croissance économique atone, un changement climatique qui s'accroît et un Etat enclin à développer de nouvelles politiques publiques sans apporter les ressources nécessaires.

C'est pour cela que le Département s'est pleinement engagé dans ses multiples défis, qui seront à l'avenir encore plus conséquents (enjeux environnementaux, vieillissement de la population...) et impacteront inévitablement ses budgets futurs.

TAUX DIRECTEURS ET CADRAGE DE LA CAMPAGNE DE TARIFICATION 2024 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Cadre réglementaire et éléments de contexte

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dispose, notamment dans ses articles L.313-8 et R.314-22, que les Départements fixent un objectif annuel d'évolution des dépenses sociales (OAD) encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il convient donc de déterminer chaque année les taux d'évolution associés aux enveloppes budgétaires maximums qui seront mobilisées dans le cadre de la campagne de tarification des établissements et services. Ces taux ne s'appliquent pas aux établissements et services sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dont les moyens sont négociés dans le contrat signé.

1) Etablissements et services du champ de la protection de l'enfance

En 2023, le Département a financé différents surcoûts impactant les partenaires gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico sociaux, notamment :

- les surcoûts liés à la mise en œuvre des mesures salariales annoncées lors de la conférence des métiers du 18 février 2022, pour 18,6M€,
- les surcoûts liés à l'élargissement au secteur associatif de la revalorisation de la valeur du point d'indice pour la fonction publique, pour 10,3M€,
- les surcoûts liés à la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux induite par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, y compris les professionnels salariés par les partenaires dans les unités de placement familial spécialisés, pour 3,8 M€.

En 2024, la reconduction des moyens s'appliquera aux établissements et services sociaux et médico-sociaux non couverts par un CPOM ou une convention financière, et soumis à une tarification départementale annuelle. Ce taux de reconduction s'appliquera sur les charges nettes pérennes hors mesures nouvelles et effets reports et sur le périmètre qui n'est pas financé par les plans nationaux. Les actions financées dans le cadre de ces conventionnements, de par leur caractère expérimental, ne pourront être pérennisées, après évaluation, que dans le cadre des futurs CPOM.

Pour les établissements belges accueillant des enfants par voie de convention individuelle avec le Département, il est proposé en 2024, de reconduire leurs charges nettes.

2) Etablissements et services relevant du champ des seniors

Considérant l'impact de l'inflation et de la hausse du point d'indice sur l'ensemble du secteur, il apparaît nécessaire de permettre aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les unités de soins longue durée (USLD) et Résidences Autonomie de compenser une partie des coûts en appliquant une hausse de leurs tarifs, qui doit demeurer néanmoins soutenable pour les résidents.

Le taux d'évolution concernant les structures hébergeant des personnes âgées (USLD, EHPAD, Résidence Autonomie) s'appliquera de la manière suivante :

- un taux d'évolution de 2,5% sur les dépenses nettes reconductibles de la section hébergement des établissements habilités à l'aide sociale ;
- un taux directeur de 2,5% sur les tarifs d'hébergement applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale accueillis au sein d'établissements partiellement habilités ;
- un taux directeur de 2% sur les dépenses nettes reconductibles de la section « dépendance » des USLD.

Ces taux d'évolution s'entendent hors mesures nouvelles.

3) Etablissements et services relevant du champ du handicap

L'ensemble du champ du handicap, français et belge, est actuellement sous CPOM. Le taux d'évolution ne concernera donc pas ces gestionnaires.

Néanmoins, le Département du Nord prend en charge des personnes en situation de handicap en Belgique par le biais de conventions individuelles. Même si ce mode de prise en charge tend à devenir exceptionnel et tend à se réduire chaque année, il convient de prévoir un taux d'évolution pour ces tarifs conventionnels de prises en charge et donc une évolution de l'enveloppe de crédits affectée à ces dépenses.

Afin de tenir compte de l'inflation élevée et des hausses de salaires importantes qui en découlent en Belgique, il est proposé de fixer, pour 2024, un taux d'évolution de 3,51% de l'enveloppe affectée aux prix de journées applicables aux résidents en conventions individuelles accueillis au sein d'établissements situés en Belgique.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2024, à savoir :
 - pour le secteur de l'enfance, concernant les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) hors CPOM soumis à une tarification départementale, reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles, hors effets report et hors plans nationaux ;
 - pour le secteur de l'enfance, concernant les publics accueillis en Belgique par voie de convention, une reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles ;
 - pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 2,5% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;
 - un taux d'évolution de 2,5% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 2% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des unités de soins longue durée (USLD) ;
 - pour le secteur du handicap, un taux d'évolution de 3,51% sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

Délégation Retour à l'Emploi et Insertion

A. Présentation générale

En 2023, le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a poursuivi sa baisse. Celui-ci a diminué de 3,5% sur l'exercice (- 3 288 foyers). Au 31 décembre 2023, on dénombrait ainsi 90 976 foyers payés. Ces résultats ont été obtenus grâce à la politique volontariste de remobilisation et d'accompagnement des allocataires du RSA soutenue par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et le Fonds Social Européen (FSE).

Ainsi, au cours de l'année 2023, la mobilisation de la Direction du Retour à l'Emploi et de ses 7 Maisons Nord Emploi (MNE), des partenaires de l'appel à projets Insertion et retour à l'emploi ainsi que de Pôle Emploi ont permis d'orienter et d'accompagner près de 117 000 allocataires du RSA.

Les faits marquants de l'année 2023 sont :

- le démarrage de l'expérimentation France Travail qui vise l'accompagnement rénové des allocataires du RSA sur la commune de Tourcoing (au 15 décembre 2023, 1 215 personnes se sont vues proposer un accompagnement dans ce cadre) ;
- le diagnostic et l'accompagnement des allocataires du RSA sous statut de travailleurs indépendants dans le cadre du Contrat à Impact Social (CIS) avec l'association Positiv et le soutien de BNP Paribas ;
- l'accompagnement spécifique des allocataires de plus de 64 ans pour favoriser l'accès aux droits à la retraite ;
- l'organisation en partenariat avec Pôle Emploi de la 5^{ème} édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » qui a mobilisé près de 9 000 allocataires du RSA et 490 partenaires ;
- le soutien à deux nouvelles Entreprises à But d'Emploi (EBE) portant à cinq le nombre d'EBE soutenues dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Dans le cadre de l'action « Réussis Sans Attendre » financée par le FSE à hauteur de 1,2 M€ dans la cadre des crédits Initiative Emploi des Jeunes (IEJ), l'année 2023 a permis d'accompagner 1 433 jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET), allocataires ou non du RSA de moins de 30 ans vers une insertion professionnelle durable. 712 d'entre eux sont sortis en emploi ou en formation.

Pour 2024, il est proposé un budget devant permettre de poursuivre les dynamiques engagées. Dans un contexte contraint, cet engagement volontariste du Département en faveur du retour à l'emploi et de l'insertion s'accompagnera par un renforcement de la stratégie de mobilisation de recettes.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	678,9 M€	58,7 M€
Dont fonctionnement	678,9 M€	58,7 M€
Dont investissement	-	-

B. Fonctionnement

1. Evolution des dépenses et des recettes

En fonctionnement, le budget 2024 de la délégation Retour à l'Emploi et à l'Insertion s'élève à 678,9 M€ en dépenses et 58,7 M€ en recettes.

a) Evolution des dépenses

Afin de poursuivre le déploiement de l'offre d'insertion et de retour à l'emploi départementale, il est proposé d'inscrire pour l'exercice 2024 un budget à hauteur de 678,9 M€ :

- 622,1 M€ au titre de l'allocation RSA (en diminution de 28 M€ soit - 4,3% par rapport au BP 2023). Ils sont répartis comme suit : 621 M€ pour l'allocation RSA et 1,1 M€ de régularisation, indus ou pénalités ;
- 56,7 M€ au titre des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle (en diminution de 1,5 M€ soit - 2,5% par rapport au BP 2023) ;

b) Evolution des recettes

Le Département poursuivra sa stratégie de mobilisation de recettes en soutien à son action en faveur du retour à l'emploi et de l'insertion : 58,7 M€ sont ainsi proposés au BP 2024 en diminution de 1,2 M€ (soit - 2,1% par rapport au BP 2023).

Les recettes prévisionnelles 2024 au titre de la politique insertion proviendront essentiellement du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) soit 27,5 M€, dont le montant enregistre une baisse sensible de plus de 11% par rapport à l'enveloppe prévue au BP 2023.

Les recettes prévues au titre du futur Pacte des solidarités sont estimées à 9,4 M€ comprenant à la fois les crédits au titre du pilier « solidarités » pour les actions d'insertion et les crédits dédiés à la poursuite de l'expérimentation France Travail en cours. Cette enveloppe fait encore l'objet de discussions avec l'Etat.

Pour la période 2023-2027, le Département bénéficie de deux enveloppes de crédits européens dont il sera délégataire. Ces enveloppes s'élèvent à 43,3 M€ pour le FSE+ et 17,9 M€ pour le Fonds de Transition Juste (FTJ).

15,7 M€ de recettes devraient ainsi être perçues en 2023 :

- 1,5 M€ du FSE en remboursement des derniers co-financements au titre de la programmation 2014-2022 ;
- 7,3 M€ du FSE+ et 6,9 M€ du FTJ au titre de la nouvelle programmation 2023-2027.

2. Présentation détaillée du budget

a) L'offre départementale d'insertion des allocataires du RSA

La remise à l'emploi des allocataires du RSA est une des priorités fortes du nouveau mandat. Un nouvel Appel A Projets (AAP) Insertion et emploi pour la période 2022-2025 a été délibéré le 22 novembre 2021. Les actions sont simplifiées et complémentaires à l'offre de Pôle Emploi, désormais dénommée France Travail. Il propose de décloisonner les différents accompagnements sociaux et professionnels dans le cadre du « parcours sans couture ». Pour 2024, il est proposé une enveloppe de 21 M€.

En complément, le Département mobilisera sa délégation de gestion de crédits communautaires (FSE+ et FTJ), en appui de sa politique d'insertion professionnelle à hauteur de 14,4 M€.

b) Les contrats aidés

Dans le cadre de Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens (CAOM), le Département cofinance les contrats aidés pour faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

A ce titre, sont proposés 5,5 M€ pour environ 819 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre son soutien à la mise en œuvre des Parcours Emploi Compétence (PEC) au bénéfice des allocataires du RSA. Au sein des collèges, le Département priorise la prescription des PEC sur les missions de restauration et de nettoyage en complément des prestations externalisées. 4 M€ sont proposés pour ce faire.

Le Département soutient enfin les Contrats Initiatives Emploi (CIE) auprès des entreprises du secteur marchand pour le recrutement d'allocataires du RSA. Une majorité de ces contrats de droit privé débouche sur une pérennisation de l'emploi en CDI. Il est proposé que le Département participe en 2024 à hauteur de 1,2 M€.

c) Autres actions

Par ailleurs, le Département poursuivra son renforcement des dispositifs en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA à travers notamment :

- les actions menées dans le cadre de la Stratégie Pauvreté (3,4 M€) ;
- l'accompagnement des allocataires du RSA Entrepreneurs et Travailleurs Indépendants (ETI) dans le cadre du Contrat à Impact Social (CIS), à hauteur de 0,8 M€ ;
- le soutien aux Entreprises à But d'Emploi (EBE), dans le cadre des Territoires Zéro Chômeurs, à hauteur de 0,6 M€ ;
- les aides directes pour une reprise d'emploi et de formation des allocataires du RSA (Activ Emploi, Boost qualification) à hauteur de 0,4 M€.

d) Actions de soutien à la lutte contre les exclusions

- le soutien aux têtes de réseaux (UDCCAS, URIOPSS, Fédération des centres sociaux, FAS), à hauteur de 0,5 M€ ;
- le financement de l'animation globale pour 153 centres sociaux à la même hauteur que 2023 soit 3,1 M€ ;
- le financement des organismes et des associations de solidarité et lutte contre l'exclusion (aides d'urgence et d'actions relevant de l'accès aux droits), à hauteur de 1 M€ ;
- le financement des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP), à hauteur de 0,4 M€.

Délégation Finances, Affaires générales

Le périmètre de la délégation Finances, Affaires générales comprend les budgets du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), des moyens généraux de l'administration, des systèmes d'information et de l'e-administration, du Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (PRID) ainsi que celui des moyens de l'Assemblée. Ce périmètre de la Délégation Finances, Affaires générales est repris dans le présent document, à l'exception du programme Finances, présenté dans la première partie du rapport budgétaire (fiscalité, dotations, dette...).

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif (BP) s'élèvent à 139,5 M€. Elles sont en augmentation de + 1,3 M€ par rapport à 2023.

Cette évolution du BP 2024 s'explique par l'augmentation de la contribution financière annuelle du Département au SDIS (+ 2 M€), mais aussi par la baisse des moyens généraux de l'administration (- 0,9 M€).

Les dépenses d'investissement atteignent 25,3 M€ au BP 2024 avec, notamment, une augmentation significative du budget des systèmes d'information de + 3 M€.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	164,8 M€	0,2 M€
Dont fonctionnement	139,5 M€	0,2 M€
Dont investissement	25,3 M€	-

I - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

A. Présentation générale

Le budget du SDIS est maîtrisé par rapport au BP 2023. Le Département et le SDIS travaillent conjointement à la maîtrise de cette trajectoire.

La convention de partenariat financier, renouvelée en 2022 pour la période 2023-2026, sert de cadre à ces travaux et aux choix qui pourront être opérés à l'avenir, sur le pilotage de la masse salariale ou la stratégie bâtementaire du SDIS.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	102,5 M€	-
Dont fonctionnement	100,5 M€	-
Dont investissement	2 M€	-

B. Fonctionnement

Pour 2024, la contribution en fonctionnement s'élève à 100,5 M€, soit une hausse de 2 M€ (1,5 M€ au titre de la convention et 0,5 M€ au titre des Jeux Olympiques). Cette augmentation conventionnelle de 1,5 M€ finance principalement la hausse des dépenses de personnel : augmentation du point d'indice en 2023, revalorisations des indices en 2024, augmentation de la contribution à la CNRACL, glissement vieillesse-technicité. Les 0,5 M€ fléchés pour les JO financent le recrutement de sapeurs-pompiers supplémentaires en vue de cet événement.

Le SDIS bénéficie également de financements issus des contributions des communes et EPCI (122 M€ en 2024). L'évolution de ces contributions est indexée sur l'inflation.

C. Investissement

La contribution du Département en investissement prévue au BP 2024 s'élève à 2 M€. Cette subvention permettra notamment au SDIS de poursuivre le renouvellement de son parc de véhicules. Un plan pluriannuel d'investissement devrait permettre à la Collectivité d'avoir une vision plus globale de l'échelonnement des dépenses du SDIS sur les années à venir (nouvelles normes sur l'habillement, projet de réseau « radio du futur », projets bâtimentaires de réorganisation ou regroupement des services de Lille Centre, etc.).

II - Affaires générales – Moyens généraux

A. Présentation générale

Le budget des moyens généraux est réparti entre la Direction des Moyens Généraux (DMG) et la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public (DAJAP).

Les dépenses de fonctionnement des moyens généraux se décomposent ainsi en 2024 :

- déplacements : 2,8 M€ (3 M€ en 2023) ;
- fournitures et services généraux : 5,3 M€ (5,9 M€ en 2023) ;
- gestion des locaux (nettoyage et gardiennage) : 4,9 M€ (5 M€ en 2023) ;
- affaires juridiques : 4,3 M€ (4,3 M€ en 2023).

Les dépenses d'investissement pour les moyens généraux au BP 2024 sont estimées à 0,9 M€.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	18,1 M€	0,2 M€
Dont fonctionnement	17,2 M€	0,2 M€
Dont investissement	0,9 M€	-

B. Fonctionnement

1. Dépenses des moyens généraux

a) Principales évolutions

Les budgets consacrés aux moyens généraux sont globalement en baisse. Conformément aux pistes d'économie arbitrées, les services optimiseront leurs besoins notamment en mutualisant davantage le matériel. Le budget des déplacements professionnels est revu légèrement à la baisse (- 0,2 M€) en 2024. En effet, le passage aux frais réels pour les remboursements des frais supplémentaires de repas permettra d'envisager cette diminution des dépenses malgré la hausse du forfait de remboursement repas (+ 2,5 €).

Les crédits alloués au gardiennage aussi sont revus à la baisse (- 0,3 M€) en 2024. Les prestations de gardiennage seront plus courtes mais mieux ciblées afin d'optimiser les interventions.

b) Projets développés en 2024

- modernisation et sécurisation du processus de commandes de fournitures et prestations.

Le déploiement d'un nouveau support de type « Market Place » est en cours. Il permet la dématérialisation et l'optimisation du traitement des demandes des services ainsi qu'un lien direct entre les fournisseurs et les services. Le processus est engagé et les marchés concernant les produits d'entretien et les fournitures de bureau y sont accessibles. Les études se poursuivent pour intégrer également les vêtements de travail et mieux traiter la montée en charge avec l'arrivée des dotations pour les agents des collèges. Au fil des relances, d'autres marchés intégreront ce nouveau support ;

- dans le but de réaliser des économies, une étude actuellement menée par la DMG vise à proposer une modernisation et une réorganisation de la gestion du courrier (renouvellement de marchés, propositions d'investissements pour réduire les coûts de fonctionnement, changer les pratiques afin de centraliser la gestion du courrier et optimiser les dépenses d'affranchissement).

2. Dépenses et recettes juridiques

Le montant de 4,3 M€, inscrit en dépenses de fonctionnement au titre des affaires juridiques, correspond à l'activité juridique et contentieuse du Département et aux primes d'assurances.

Le montant de 4,3 M€ correspond :

- au recours à un avocat lorsque le ministère d'avocat est obligatoire, ou à un auxiliaire de justice (à l'exclusion des frais de notaire qui sont acquittés sur les crédits des opérations immobilières) ;
- au choix d'externalisation pour certains contentieux spécifiques, ou pour des consultations juridiques lorsqu'une spécialisation particulière est requise, afin de sécuriser les politiques et projets départementaux et prévenir d'éventuels contentieux ;
- au règlement des primes d'assurances sur les garanties dommages aux biens, dommages-ouvrages, tous risques d'expositions et responsabilité civile du Département ;
- aux frais d'annonces et d'insertions en matière d'achat public émergeant en fonctionnement (Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou dans les journaux locaux ou spécialisés) ;

- aux frais d'expertise mis à la charge de la Collectivité par le juge.

Des recettes à hauteur de 0,2 M€ sont inscrites au BP 2024. Celles-ci, estimées à partir des encaissements des années précédentes correspondent à des indemnisations d'assurance, à des dommages et intérêts, aux frais irrépétibles décidés par le juge au profit de la Collectivité (frais de justice remboursés au Département par les condamnés), ou à la rémunération par le ministère de la Justice de la mission « administrateur ad hoc » (action volontariste du Département dans le cadre de la protection de l'enfance, consistant à faire représenter en justice les mineurs victimes lorsque les personnes investies de l'autorité parentale, ou la famille, ne sont pas en capacité de porter une affaire en justice pour leurs enfants mineurs, ou lorsque leurs intérêts sont en opposition).

C. Investissement

Les dépenses d'investissement pour les moyens généraux en 2024 sont estimées à 0,9 M€, dont 0,4 M€ pour le matériel et l'outillage, 0,1 M€ pour la signalétique des bâtiments et 0,2 M€ pour les annonces et insertions en matière d'achat public (Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou dans les journaux locaux ou spécialisés).

III - Affaires générales – Systèmes d'information et e-administration

A. Présentation générale

Les dépenses de fonctionnement du BP 2024 des systèmes d'information et de l'e-administration s'élèvent à 13 M€ (+ 0,4 M€ / BP 2023), et celles d'investissement à 22,1 M€ (+ 3 M€ / BP 2023).

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	35,0 M€	- M€
Dont fonctionnement	13,0 M€	- M€
Dont investissement	22,1 M€	- M€

B. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement dédiées aux systèmes d'information ont augmenté, passant de 12,6 M€ au BP 2023 à 13 M€ au BP 2024.

Cela se traduit par une augmentation des dépenses au niveau de plusieurs domaines d'activités : + 0,4 M€ pour les applications métier, + 0,3 M€ pour le socle technique et la production, + 0,3 M€ pour les dépenses liées aux postes de travail. Il est à noter une baisse notable des dépenses au niveau des impressions (- 0,4 M€) liée à la mise en œuvre de la nouvelle politique d'impression et une baisse des dépenses de télécommunications et de réseaux (- 0,2 M€). Les dépenses de fonctionnement pour la sécurité et les centres de service restent inchangées.

C. Investissement

Les dépenses d'investissement progressent de 3 M€ entre le BP 2023 (19,1M€) et le BP 2024 (22,1 M€).

Cette augmentation s'explique essentiellement par la mise en œuvre progressive du Schéma Directeur des Systèmes d'Information dans le domaine fonctionnel, technique et de la sécurité et par la poursuite de grands projets fonctionnels et techniques engagés sur 2023 (notamment Nord Usagers ou SI Enfance).

IV - Affaires générales – Moyens de l'Assemblée

A. Présentation générale

Au BP 2024, 8,8 M€ sont inscrits pour financer les dépenses liées aux activités des élus, l'adhésion du Département auprès de différents organismes (Assemblée des Départements de France ...), ainsi que les Actions d'Intérêt Local (AIL).

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	8,8 M€	-
Dont fonctionnement	8,8 M€	-
Dont investissement	-	-

B. Fonctionnement

Les dépenses liées à l'Assemblée départementale sont consacrées :

- au dispositif des Actions d'Intérêt Local (AIL) pour 2,7 M€, qui participe à l'animation et au soutien des acteurs associatifs et publics de proximité sur les territoires dans le cadre des politiques éducatives, culturelles, sportives, touristiques, patrimoniales et caritatives. Ce dispositif est maintenu dans le cadre du BP 2024, sur la base définie par délibération du Conseil départemental ;
- aux cotisations volontaires et participations statutaires dont le Département s'acquitte pour sa participation à des organismes de regroupement facilitant l'exercice de ses compétences, l'Assemblée des Départements de France (ADF) notamment, ou l'adaptation de ses méthodes de gestion. Le volume de ces dépenses est égal à 0,3 M€ ;
- aux dépenses concernant directement les élus, dans les conditions définies par la loi et par les délibérations du Conseil départemental (5,2 M€) : indemnités de mandat, remboursement de frais de déplacement, formation des élus selon le régime institué par la loi en 1992 et par l'ordonnance du 20 janvier 2021 ;

- outre les dépenses concernant les élus en cours de mandat, 0,6 M€ sont consacrés à la subvention à l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN), qui verse les pensions de retraites aux anciens conseillers généraux ayant cotisé à ce régime associatif avant 1992. Cette subvention d'équilibre est accordée chaque année dans les conditions définies par la loi, qui a supprimé ce régime de pension mais l'a maintenu pour les bénéficiaires. Les rapports financiers entre le Département et l'ARCGN sont régis par une convention triennale (période 2022-2024), qui définit une trajectoire financière sur la même durée. Elle fait l'objet d'un avenant annuel reprenant le montant de la subvention décidée par le Conseil départemental ou sa Commission permanente.

V - Plan de Recherche et d'Innovation pour un Développement Durable (PRIDD)

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	0,3 M€	-
Dont fonctionnement	0,0 M€	-
Dont investissement	0,3 M€	-

Le Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (PRID) a pour objet de développer des projets de recherche et d'innovation dans le domaine des compétences du Département. Il a vocation à faire émerger des solutions et produits innovants, augmentant l'efficacité départementale dans ses dimensions sociales, environnementales et économiques, dans des domaines aussi variés que la construction, l'entretien et l'exploitation de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures, les aides techniques.

Le budget d'investissement 2024 alloué au PRID s'élève à 0,25 M€, il contribuera à poursuivre les travaux de développement des projets innovants en cours, qu'ils soient environnementaux avec le bio-traitement des sédiments et le projet COMETA (gestion des eaux pluviales), ou en lien avec les solidarités humaines.

Délégation Ressources humaines

A. Présentation générale

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif (BP) s'élèvent à 468,2 M€. Elles sont en augmentation de 14,2 M€, soit + 3,1%, par rapport au BP 2023 (454 M€).

Ce budget se compose à 99% de dépenses de paie et à 1% de dépenses hors paie (formation, frais d'accident de travail, médecine professionnelle, etc.).

En 2024, les recettes de fonctionnement (contrat de prévoyance, restaurant administratif, titres restaurant, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), remboursement de personnel mis à disposition, etc.) sont estimées à 8,7 M€.

Le Département du Nord poursuit en 2024 une gestion rigoureuse et maîtrisée de sa masse salariale, en dépit des mesures nationales qui s'imposent à la Collectivité.

Le Département met en œuvre ainsi une stratégie RH d'optimisation des ressources activant plusieurs leviers : dialogue de gestion interne proactif pour piloter les besoins en remplacement et en recrutement (en particulier pour les départs en retraite), politique de formation ambitieuse pour accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs, stratégie marque employeur pour attirer et fidéliser ses talents, pilotage de l'absentéisme pour favoriser le maintien dans l'emploi et diminuer le recours aux CDD, recherche de co-financements sur les projets de la Collectivité, mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information pour optimiser le recours aux outils numériques et augmenter la productivité.

Cette gestion efficiente a pour but de pouvoir renforcer les moyens pour les politiques prioritaires de la Collectivité par des créations de postes (politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA, protection de l'enfance, évaluation des plans d'aide APA, mise en œuvre des Maisons Nord Santé...).

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	468,5 M€	8,7 M€
Dont fonctionnement	468,2 M€	8,7 M€
Dont investissement	0,3 M€	-

B. Fonctionnement

1. Evolution des effectifs départementaux

a) Effectifs permanents

Le BP 2024 prévoit une maîtrise globale des effectifs.

Le coût de l'effet Glissement, Vieillesse, Technicité (avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes) est estimé à 5,3 M€. Le surcoût de l'augmentation générale de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 est estimé à 4,3 M€.

b) Autres effectifs

L'enveloppe annuelle des Contrats à Durée Déterminée (CDD) s'élève en 2024 à 4 350 mois CDD, dont le coût est estimé à environ 15,1 M€.

Pour 2024, une enveloppe annuelle est définie pour le dispositif des vacataires pour un montant d'environ 1,8 M€.

Sont renouvelés en 2024, les dispositifs de ressources humaines suivants :

- apprentissage : pour la rentrée scolaire 2023/2024, le Département du Nord a décidé de maintenir l'objectif de 150 apprenti(e)s dont le coût des rémunérations est estimé à environ 2,5 M€.
- boursiers : le Département du Nord octroie une bourse depuis :
 - 2019 : aux élèves assistants sociaux en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année d'étude ;
 - 2020 : aux élèves éducateurs spécialisés en 1^{ère} ou 2^{ème} année d'étude ;
 - 2021 / 2023 : aux élèves éducateurs de jeunes enfants en 2^{ème} ou 3^{ème} année d'étude et aux élèves infirmiers spécialité puéricultrice en 4^{ème} année.Les étudiants s'engagent à rejoindre les services départementaux dès l'obtention de leur diplôme, pendant une durée égale au versement de la bourse. Le coût de cette mesure est estimé à environ 0,16 M€ pour 39 boursiers en 2024.
- service civique volontaire : le Département accueille et accompagne une soixantaine de jeunes en service civique volontaire mobilisés sur l'accompagnement numérique au sein des services départementaux. Le coût de cette mesure est estimé à environ 52 K€ ;
- stage : le Département du Nord s'inscrit dans une démarche dynamique d'accueil de stagiaires (gratifiés ou non), afin de dynamiser les ressources humaines et faire connaître les projets du Département. Le coût de cette mesure en faveur des stagiaires gratifiés est d'environ 0,3 M€ ;
- immersion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : le Département du Nord continue à développer l'immersion professionnelle des allocataires du RSA, afin de leur faire découvrir les métiers de la Collectivité, voire de candidater sur les postes ouverts au recrutement externe notamment ;

c) Dépenses de personnel consacrées aux groupes d'élus

Les dépenses de paie intègrent une enveloppe de près de 0,9 M€ au titre des dépenses de personnel consacrées au fonctionnement des groupes d'élus respectant la limite de 30% du montant total des indemnités des élus, fixée par l'article 15 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

d) Evolution de l'état du personnel

Des ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions) sont à prendre en compte.

Afin de tenir compte de l'ensemble de ces éléments, il est ainsi proposé :

- la création de 158 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire ;
- la suppression de 159 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire.

2. Politiques de développement des ressources humaines

a) Evolution des dispositifs de rémunération

- régime indemnitaire : le Département a mis en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) depuis le 1^{er} janvier 2018. Depuis 2020, l'ensemble des cadres d'emplois a intégré le dispositif ;
- la part variable du dispositif, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), a pour objet de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Le CIA est versé en décembre de chaque année, en fonction de la valeur professionnelle obtenue à l'issue de l'entretien professionnel annuel. La somme de 3,3 M€ allouée à ce complément de rémunération est maintenue pour 2024 ;
- allocation sociale : par délibération du 20 octobre 2008, le Conseil départemental a précisé le principe d'indexation des montants de l'allocation sociale sur « l'évolution du traitement minimum mensuel des fonctionnaires ». Le traitement minimum mensuel des fonctionnaires ayant été revalorisé en janvier 2023 et en mai 2023 (passage de l'indice minimum 352 à 361) et le point d'indice ayant été majoré de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 (décret n° 2023-519 du 28 juin 2023), les montants nets de l'allocation sociale de l'année 2024 sont donc en augmentation de 4,1% avec notamment :
 - o 2 086,74 € pour les agents de catégorie A,
 - o 1 924,38 € pour les agents de catégorie B,
 - o 1 753,10 € pour les agents de catégorie C.
- La prise en charge des transports collectifs pour les agents du Département a été portée de 50 à 75% au 1^{er} septembre 2023 amplifiant ainsi que le virage décarbonné de l'administration.

b) Politique de développement de l'offre de formation

En 2024, la politique formation étoffe son offre afin de se rendre encore plus attractive, accessible et flexible pour les professionnels tout en s'adaptant aux défis présents et futurs du Département :

- la détection des potentiels ;
- 3 dispositifs et parcours dédiés aux managers (Nord potentiels, Nord talents, Parcours de formation socle) ;
- le développement des formations dispensées au plus près des collaborateurs en territoire ;

- des réponses plus personnalisées via le travail avec les directions et le développement de l'accompagnement.

Une offre de formation sera développée pour sensibiliser et informer les agents sur les enjeux en matière de développement durable. La Direction des Ressources Humaines (DRH) sera également présente pour favoriser l'inclusion numérique en s'appuyant notamment sur le réseau des formateurs internes occasionnels sur la bureautique.

Le travail mené sur les formations obligatoires dédiées à l'hygiène et à la sécurité sera consolidé avec les Directions opérationnelles afin de programmer le plus en amont possible les départs en formation, et de consolider la démarche de prévention des risques portée par le Département.

Le dynamisme impulsé par l'école de formation interne "Nord Académie" continue ; y contribue en particulier le développement de nouveaux contenus aux modalités pédagogiques. Véritable ressource pour notre collectivité, le réseau des formateurs internes occasionnels poursuit parallèlement son développement avec plus de 150 professionnels qualifiés, formés et accompagnés par le Service Formation.

Une stratégie de communication sera déployée tout au long de l'année 2024, avec :

- la parution du nouveau règlement formation ;
- des temps forts institutionnels, tels que la semaine de la formation ;
- des interventions du service formation en s'appuyant sur la filière RH de la collectivité.

Le budget consacré à la formation et à l'accompagnement des collaborateurs départementaux s'élève à 1,8 M€ en 2024.

Il convient de citer 2 autres coûts de formation non repris dans ce montant : celui des formateurs internes de la « Nord Académie » pour environ 0,13 M€ par an, et celui de la cotisation auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour environ 3 M€ par an.

c) Politique de prévention de l'absentéisme :

Initiée par la DRH en 2016, la politique de prévention de l'absentéisme est poursuivie en 2024.

Cette politique permet de mettre en place un dispositif de compréhension et de prévention de l'absentéisme avec notamment :

- des extractions mensuelles de la donnée, partagées avec les DGA et Directions via des communautés dédiées en mettant en relief les indicateurs jugés alertant sur des sites identifiés. L'objectif étant de recueillir des éléments de contextualisation pour mettre en œuvre des actions ciblées en lien avec les différents acteurs RH ;
- un outil d'alertes programmées reposant sur l'outil octime permettant de faciliter le déclenchement pour :
 - o la mise en œuvre d'entretiens de ré-accueil organisés par les managers avec pour objectif de détecter d'éventuels liens entre l'absence et les conditions de travail ;
 - o la mise en œuvre de contre-visites médicales organisées par le Service Santé Retraite (SSR).

Les mesures prises depuis 2022 pour prévenir de l'absentéisme long (supérieur à 90 jours, Congés Longue Maladie ou Congés Longue Durée) seront poursuivies en 2024. Elles consistent notamment à informer les collaborateurs de leur situation, préparer leur retour en poste et garder un lien avec la collectivité.

d) Politiques d'accompagnement aux collaborateurs

En application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, les employeurs publics sont tenus de verser une contribution au FIPHFP s'ils ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6% de l'effectif. Le taux d'emploi du Département du Nord (y compris avec les assistants familiaux) s'élevait à 8,41% en décembre 2022.

Une nouvelle convention de partenariat avec le FIPHFP, ayant fait l'objet d'un avis unanimement favorable du comité local, a été validée en décembre 2023 pour la période 2023-2026. Le budget total du programme d'actions financées par le FIPHFP s'élève, sur cette période à 1 M€.

e) Politique de soutien aux associations du personnel

Pour l'année 2024, il est proposé d'inscrire un crédit de 1,8 M€ correspondant à la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour son action en faveur des collaborateurs du Département. Le montant de cette subvention intègre 0,64 M€ afin de permettre au COS de rembourser le personnel mis à sa disposition conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Cette dépense est donc inscrite au BP 2024, ainsi qu'une recette du même montant afin que le solde dépense/recette soit neutre.

Une subvention de 8 000 € est sollicitée pour l'Association Sportive Du Nord (ASDN), dont l'objectif consiste à valoriser l'image du Département du Nord par la pratique sportive compétitive de ses collaborateurs.

Il est également proposé d'inscrire une subvention de 2 000 € à l'association Norséniors pour son action en faveur des collaborateurs retraités du Département du Nord.

f) Politique de développement des recettes

Les recettes du budget des ressources humaines de l'année 2024 s'élèvent à 8,7 M€ et se répartissent ainsi :

- remboursements sur les titres restaurants : 4,3 M€ ;
- remboursements sur la subrogation du contrat de prévoyance : 2,5 M€ ;
- remboursement du personnel mis à la disposition du COS : 0,6 M€ ;
- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP) : 0,4 M€ ;
- recettes diverses (remboursements sur les payes, restaurant administratif, remboursement de personnels du Département mis à la disposition d'autres organismes, ...) : 0,8 M€.

C. Investissement

L'accent est mis sur l'investissement dans le matériel spécifique en faveur des personnes en situation de handicap, mais également innovant pour améliorer les conditions de travail, favoriser le maintien dans l'emploi et lutter contre les troubles musculo-squelettiques. Il se traduit notamment par le renouvellement d'un marché public transverse à l'ensemble des directions.

Pour 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,32 M€ ;

Délégation Ruralité, Environnement

I. Ruralité

A. Présentation générale

Le Département a inscrit la dimension rurale dans l'ensemble de ses politiques : agriculture, environnement, éducation, tourisme, mobilité, programmes transfrontaliers, etc.

En application de la loi NOTRe, l'intervention départementale dans le domaine agricole est fixée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France. Celle-ci a été renouvelée en 2023 pour une période de 5 ans jusqu'en 2027 pour un alignement avec les 4 autres Départements. Elle porte sur le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective, le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire, le développement local et la diversification, l'accompagnement et la création d'emplois ainsi que le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires.

Le Département du Nord a intégré dans cette convention, la participation au dispositif « Pass Agri Filière » en complémentarité de la Région pour pouvoir apporter des aides en investissements aux agriculteurs sur les productions nouvelles, la transformation et la commercialisation des produits et les activités innovantes de services et d'accueil, notamment en matière de transition écologique. La participation départementale à ce dispositif a pris effet en avril 2023 pour une année d'expérimentation jusqu'en 2024.

Les interventions obligatoires du Département portent notamment sur l'aménagement foncier agricole et forestier et sur les compétences du Laboratoire Départemental Public (LDP).

La mutualisation engagée en 2016 avec les Départements du Pas-de-Calais et de la Somme a d'abord porté sur les fonctions supports. Les procédures générales des systèmes qualité ont été uniformisées dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le LDP59. Des échanges réguliers ont lieu entre les laboratoires sur les achats de matériels. Les laboratoires se concertent pour l'évolution de leurs catalogues d'analyses afin d'être complémentaires. Lorsqu'un laboratoire est en difficulté à cause d'une surcharge ponctuelle ou de l'absence d'un ou plusieurs techniciens, il envoie prioritairement les analyses qu'il ne peut réaliser aux deux autres laboratoires. De plus, la mutualisation de certaines compétences techniques a commencé, en particulier par la programmation de formations qui seront dispensées par la vétérinaire du laboratoire de la Somme en 2024, au profit des laboratoires du Nord et du Pas-de-Calais. Les échanges techniques vont continuer à se développer sur les autres domaines d'activité.

Les actions transversales liées à la poursuite et au développement de l'approvisionnement local seront poursuivies dans différents domaines (collèges, équipements médico-sociaux à destination des personnes âgées ou des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), mobilité, logement et l'habitat en milieu rural, accueil familial à la ferme et à l'autonomie).

L'intégration des engagements Nord Durable, initiés depuis 2017, sera intensifiée, de façon transversale dans l'ensemble des politiques départementales, notamment celles concernant la ruralité.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	2,7 M€	0,3 M€
Dont fonctionnement	1,8 M€	0,3 M€
Dont investissement	0,9 M€	-

B. Fonctionnement

1. Situation générale

L'action du Département en faveur de la ruralité sera poursuivie sur le volet de la mobilité, du développement d'une agriculture durable des territoires, et de l'accompagnement des agriculteurs, en particulier en situation fragile.

2. Présentation détaillée

a) Subventions en faveur de l'agriculture : 1,14 M€

Le Département poursuit sa politique de soutien au monde agricole par le financement de nombreuses structures agricoles sur la base de conventions d'objectifs ou d'actions opérationnelles : la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, la Fédération des Services de Remplacement du Nord, le Savoir Vert des Agriculteurs, l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH), les organismes de développement de l'agriculture biologique, ...

Le Département est un partenaire privilégié du monde de l'élevage pour son soutien apporté aux organismes spécialisés, dont la Maison de l'Élevage du Nord et les différentes associations de races locales, ainsi que pour son engagement pour l'amélioration de la qualité sanitaire des élevages en lien avec le Groupement de Défense Sanitaire du Nord (garant en matière de santé du bétail) et le Laboratoire Public Départemental (prévention des maladies et gestion des crises sanitaires).

b) Le Laboratoire Départemental : 0,5 M€

La mutualisation avec les laboratoires des Départements du Pas-de-Calais et de la Somme ainsi que les efforts de rationalisation budgétaire, de recherche de nouvelles recettes et l'automatisation de la chaîne d'analyses, permettront de stabiliser la subvention d'équilibre.

Un avenant à la convention de mutualisation a été voté le 18 décembre 2023.

c) L'approvisionnement local et les projets autour de la ruralité

L'approvisionnement local dans la restauration collective est un objectif essentiel de la politique agricole du Département du Nord, engagé à développer cette démarche dans les établissements qui lui sont liés : collèges, établissements médico-sociaux (EHPAD, maisons de l'enfance et établissements pour personnes en situation de handicap). En partenariat avec la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'Association des Maires

du Nord (AMN) et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, un label « Ici je mange local » a été mis en place.

Le Département du Nord comptabilise actuellement 149 établissements labellisés :

- 124 collèges labellisés (87 à 1 étoile, 30 à 2 étoiles et 7 à 3 étoiles) ;
- 25 établissements médico-sociaux labellisés (23 à 1 étoile et 2 à 2 étoiles).

De même, de nouveaux projets autour de la précarité alimentaire, d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et en lien avec Nord durable seront développés.

Cette démarche est dorénavant étendue et ouverte à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires.

d) Transport en zone rurale : 0,18 M€

L'accès au sport et à la culture des jeunes en milieu rural est essentiel. Ainsi, depuis 2015, le Département développe des dispositifs de transport vers les piscines et établissements culturels au bénéfice des collégiens ruraux. Les crédits 2024 alloués à ces dispositifs sont de 140 K€. Un budget de 20 K€ a également été inscrit pour permettre la cotisation départementale à Hauts de France Mobilité.

C. Investissement

1. Situation générale

Le montant des crédits d'investissement dédiés au développement et à l'aménagement rural a été ajusté pour les opérations d'aménagement foncier, les subventions pour les travaux connexes et les aides agricoles du Pass Agri Filières, pour être au plus proche des besoins manifestés pour 2024.

2. Présentation détaillée

a) Aménagement foncier et études foncières : 0,5 M€

En 2024, les opérations d'aménagement concerneront Zegerscappel-Bollezeele-Eringhem-Pitgam ; Crochte-Steene ; Oost-Cappel-Killeem-Rexpoede-Honschoote ; Renescure-Hazebrouck (RD 642). Les études se poursuivront sur Quesnoy-sur-Deûle-Verlinghem-Linselles.

b) Subventions en faveur de l'agriculture : 0,1 M€

Une enveloppe de 80 K€ vient financer le dispositif d'aides aux investissements agricoles en complément de la Région dans le cadre du Pass' Agri filières. 20 K€ serviront à initier les opérations de travaux connexes sur Socx-Bizezeele-Quaedypre et Obrechies-Ferrière la Petite.

c) Plan d'action départemental en faveur de la mobilité innovante en milieu rural : 0,3 M€

Les crédits affectés permettront de solder les engagements pris lors des exercices précédents et de réaliser les premiers paiements sur les engagements pris en 2024.

II. Environnement

A. Présentation générale

Dans le cadre du Plan Départemental Nord Durable, la politique du Département en faveur de la transition environnementale est une priorité prise en compte par l'ensemble des délégations et politiques intérieures et extérieures du Département.

La stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels du Nord, adoptée le 1^{er} juillet 2019, se base sur les grands principes suivants :

- une hiérarchisation permettant la valorisation de sites stratégiques en termes de biodiversité et d'accueil du public par des aménagements importants menés en étroite concertation avec les territoires ;
- une utilité des sites Espaces Naturels du Nord (ENN) répondant aux attentes des territoires, aux solidarités humaines, à la transversalité des politiques départementales (sports de nature, tourisme, culture, agriculture, social en particulier vis-à-vis des publics cibles du Département du Nord : enfants placés auprès de l'ASE, personnes en situation de handicap, etc.) voire aux projets innovants.

Dans le cadre de Nord durable et du contexte de réchauffement climatique, une réflexion globale sur l'intervention départementale dans le domaine de l'Eau a été entreprise en 2023 conduisant notamment à une nouvelle convention pluriannuelle 2024-2028 de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Le dispositif « Plantation et Renaturation », revalorisé en 2021, connaît un succès grandissant avec des engagements annuels à la hauteur de l'enveloppe de 500 K€.

Le soutien aux parcs naturels régionaux s'inscrit également dans cette logique ainsi que dans celle du développement local. Ce soutien a été renforcé par l'adoption de conventions d'objectifs et d'actions opérationnelles.

La politique du Département en faveur de l'environnement s'articule autour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui reprend : 363 circuits pédestres, 37 itinéraires équestres, 38 boucles VTT et 19 boucles cyclo touristiques.

Le PDIPR s'inscrit aujourd'hui pleinement dans la mise en œuvre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Suite à l'avis de la CDESI, le nombre de circuits inscrits au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires augmente régulièrement pour atteindre à ce jour : 84 circuits pédestres, 5 Réseaux Points-Nœuds pédestres, 38 circuits VTT, 2 Réseaux Points-Nœuds cyclables.

Parallèlement, le succès du développement du réseau départemental des cafés-rando se poursuit. En 2023, le Département en partenariat avec les acteurs du tourisme a labellisé 14 nouveaux établissements Cafés Rando Nord (114 au total).

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	6,8 M€	0,3 M€
Dont fonctionnement	2,6 M€	-
Dont investissement	4,3 M€	0,3 M€

B. Fonctionnement

1. Situation générale

Le budget proposé permettra notamment l'entretien des Espaces Naturels du Nord, des itinéraires de promenade et de randonnées et le versement de la cotisation aux Parc Naturels Régionaux du Nord.

2. Présentation détaillée

a) Les Espaces Naturels du Nord : 1,7 M€

Le budget pour la gestion des sites ENN permet entre autres : les achats de matériels et équipements, l'entretien des sites par les associations d'insertion et les entreprises, les programmes d'animation nature.

Les subventions aux associations environnementales seront stabilisées dans le cadre de la politique ENN.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (0,2 M€)

Ce budget de fonctionnement est dédié d'une part aux subventions versées aux EPCI, communes et associations pour l'entretien et le balisage des sentiers inscrits au PDIPR et aux actions de communication pour un montant de 140 K€. Le barème des subventions départementales sera revu en optimisant les missions et certaines actions seront internalisées.

D'autre part, 50 K€ sont dédiés à la fourniture et pose de signalétique directionnelle sur les chemins et sentiers, à diverses actions d'entretien et à des actions de promotion. 30 K€ seront notamment consacrés à l'animation et la promotion du réseau des cafés-rando.

b) L'environnement : 0,9 M€

Commissions Locales d'Information des Installations nucléaires de base (0,03 M€)

Le dispositif « Plantation et Renaturation » (0,16 M€)

Ce dispositif permet d'accompagner les EPCI dans l'entretien des haies en milieu rural et agricole, contribuant ainsi à la qualité paysagère des territoires ruraux, au renforcement de la biodiversité, à la lutte contre les inondations et l'érosion des sols et au développement des

filières bois-énergie. Il permet également de débiter l'entretien des haies plantées le long des routes départementales depuis quelques années.

La participation aux parcs naturels régionaux (0,58 M€)

Subventions environnement (0,07 M€)

Partenariats en faveur de l'adaptation aux changements climatiques (0,05 M€)

Les crédits affectés permettront de financer les projets partenariaux transversaux de sensibilisation ou d'information au développement durable.

Pour l'année 2023, plusieurs partenariats et projets seront maintenus au profit de l'Atmo Hauts-de-France (qualité de l'air), du GIP Centre ressource du développement durable (transition énergétique).

C. Investissement

1. Situation générale

Les crédits d'investissement de la délégation Environnement permettent de poursuivre progressivement l'aménagement des sites ENN.

Des recettes ont été identifiées sur chaque opération d'aménagement en actionnant les partenariats et subventions extérieures (Union Européenne, Etat, Agence de l'Eau Artois-Picardie, collectivités, etc.)

Un budget important sera consacré aux dispositifs de subventions « Plantation et Renaturation » s'inscrivant pleinement dans la délibération Nord durable.

2. Présentation détaillée

Les Espaces Naturels du Nord (3,05 M€)

Concernant les Espaces Naturels du Nord, le Département renforcera son intervention directe sur les sites majeurs et poursuivra des partenariats, pour une gestion déléguée, sur les autres secteurs. Ce nouveau schéma qualitatif des sites majeurs a pour ambition de renforcer leur utilité au profit des habitants et des communes du Nord, la biodiversité et l'accueil du public par des aménagements concertés et partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les travaux d'aménagements de sites stratégiques Espaces Naturels du Nord, tel que Chabaud-Latour se termineront courant 2024.

Le budget sera notamment consacré aux études et aux plans de gestion écologique des sites ainsi qu'à la signalétique qui sera mise à jour avec la nouvelle charte graphique ENN, sur les sites majeurs. Les dépenses de mobilier seront stabilisées avec une réalisation en interne optimisée via les produits locaux issus du bois notamment.

Les acquisitions qui pourraient être réalisées sont susceptibles d'être cofinancées à hauteur de 50% (au titre de la biodiversité) par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avec cumul possible des fonds FEDER.

Les autres dépenses d'investissement concernent les bâtiments accueillant les gardes départementaux (travaux d'aménagement, etc.) et l'achat de véhicules et de matériel.

Le dispositif « Plantation et Renaturation » (0,9 M€)

Ce dispositif a été revalorisé fin 2021, permettant d'apporter une réponse plus incitative aux porteurs de projets et aux territoires intéressés par les projets de plantation et renaturation. Celui-ci est bien sollicité avec des accords de subvention à hauteur de l'enveloppe mobilisable (500 k€). Le montant sera renforcé en 2024 pour financer une partie du projet innovant Junia.

Le budget couvre également les plantations le long des voiries départementales engagées essentiellement sur l'Avesnois et le Cambrésis.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) (0,28 M€)

0,08 M€ sont consacrés à l'aide aux communes et EPCI pour l'aménagement des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, tels que la mise en sécurité du cheminement, la réfection des sols, la pose de platelage et passerelles, ou l'amélioration de la qualité paysagère du sentier.

0,2 M€ sont consacrés à la signalétique du PDIPR, soit l'achat et la pose des poteaux et plaques directionnelles, à l'acquisition de compteurs et à diverses opérations d'entretien sur les sentiers.

III. Les véhicules

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	4,7 M€	0,1 M€
Dont fonctionnement	3 M€	-
Dont investissement	1,7 M€	0,1 M€

1. Fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, il est proposé un budget global de 3 M€, en baisse par rapport à 2023 (-0,6 M€).

Cette baisse est liée à l'arrêt progressif de la location, remplacée par des véhicules en propriété et à la politique menée dans le cadre de Nord Durable, visant à baisser le nombre de kilomètres parcourus, développer les mobilités alternatives et qui devrait ainsi avoir un effet positif sur les besoins en carburant.

2. Investissement

Il est prévu un budget de 1,7 M€ pour le renouvellement de la flotte départementale de véhicules légers. Il est prévu de remplacer, en 2024, 73 véhicules, avec un effort financier important (+0,7 M€ par rapport au BP 2023) pour permettre l'acquisition de véhicules électriques.

Délégation Aménagement du territoire, Logement et Canal Seine-Nord Europe

A. Présentation générale

Le déploiement de la politique d'aménagement du territoire se poursuit avec plusieurs adaptations techniques des dispositifs et des outils. En 2020, le Département a décidé d'élargir le dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) au renouvellement et à la réfection des couches de roulement de la voirie communale pour les communes ayant conservé leur compétence « voirie ». Une première programmation en 2020 a concerné les communes de moins de 2 000 habitants. Ce seuil a été porté à 2 500 habitants en 2021, 3 000 habitants en 2022, 3 500 habitants en 2023 et est porté à 4 000 habitants en 2024.

En 2023, un nouveau dispositif spécifiquement dédié aux projets visant à plus de sobriété énergétique et à l'aide à la production d'énergie renouvelable ou à la rénovation de l'éclairage public extérieur a également été créé au sein de l'enveloppe ADVB (ADVB « Energie »). Ce dispositif est reconduit en 2024. La bonification Nord Durable, mise en place en 2022 sur le dispositif ADVB, élargie en 2023 au dispositif PTS, est reconduite pour les deux dispositifs en 2024.

Au titre des « Projets stratégiques cofinancés », le Département finance des grands projets d'aménagement, tels que le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et le déploiement du Très Haut Débit (THD).

Le Canal Seine-Nord Europe offrira aux entreprises du Nord des opportunités de développement en les reliant au réseau fluvial du nord de l'Europe et à la région parisienne. Le chantier du canal permet en outre de développer une politique de formation et d'insertion des allocataires du RSA. De tout premiers travaux ont débuté dans le Nord. La mise en service est prévue en 2030.

Le Syndicat Mixte en charge du THD aura déployé la fibre « jusqu'à la maison » (FTTH – « Fiber To The Home ») dans l'ensemble des locaux en dehors des grandes agglomérations. Ce déploiement à une vitesse record dynamise et transforme en profondeur les zones rurales du Département.

Les crédits de fonctionnement en matière d'ingénierie pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE) et l'Agence iNord sont ajustés en 2024, de même que les crédits relatifs aux projets stratégiques cofinancés.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	78,1 M€	0,9 M€
Dont fonctionnement	8,3 M€	0,8 M€
Dont investissement	69,8 M€	0,1 M€

B. Fonctionnement

1. Ingénierie territoriale : 1,2 M€

La démarche d'accompagnement des territoires par les aides en investissement est complétée par une offre en ingénierie par le biais de l'agence iNord et du CAUE pour aider les collectivités qui le souhaitent à concevoir leurs projets d'aménagement.

L'agence d'ingénierie iNord, créée en 2017, poursuit son développement. Elle a fortement évolué sur son activité et sa structure. Le nombre d'adhérents a continué à augmenter avec 11 EPCI et près de 490 communes. En 2024, le Département participera au budget de l'agence pour un montant de 0,6 M€ (cotisation statutaire) et bénéficie, en contrepartie, d'une recette d'un montant de 0,8 M€ pour la mise à disposition des agents et des moyens matériels.

L'appui en ingénierie se traduit également par la participation au CAUE à hauteur d'environ 0,7 M€ correspondant à la quote-part affectée au Conseil de la part départementale de la taxe d'aménagement (TAM) perçue en 2023.

Aux côtés d'iNord et du CAUE, Nordsem poursuit son action auprès des territoires pour la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation.

2. Projets stratégiques cofinancés : 0,8 M€

Pour le déploiement du THD (0,4 M€), le Département finance deux postes budgétaires en section de fonctionnement : sa contribution statutaire et le remboursement des intérêts d'emprunts pour le projet THD contractés par le Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59-62.

Concernant le Canal Seine-Nord Europe (CNSE), le Département finance le remboursement des intérêts d'emprunts (0,4 M€).

C. Investissement

1. Aides aux territoires (« Aide Départementale aux Villages et Bourgs », « Projets Territoriaux Structurants ») : 61,8 M€

Concrétisée depuis 2016 par le lancement annuel d'appels à projets communs, la politique d'aménagement a pour but de soutenir les projets des communes et intercommunalités. Elle s'appuie sur des critères de mutualisation, d'efficacité des politiques publiques, de prise en compte des publics prioritaires du Département et de solidarité avec les territoires.

L'enjeu est de poursuivre l'aide aux territoires en matière de développement de projets d'aménagement. La politique d'aménagement poursuivra son déploiement avec une attention particulière portée sur la prise en compte du dispositif Nord durable visant à concrétiser les engagements départementaux inscrits dans la délibération du même nom.

En 2024, 61,8 M€ de crédits seront inscrits pour payer les projets PTS, ADVB, ADVB Energie et ADVB Voirie communale délibérés depuis 2016, ainsi que ceux qui seront retenus au titre de la programmation 2024.

2. Projets stratégiques cofinancés : 2,4 M€

Plusieurs grands projets d'infrastructures sont soutenus de façon pluriannuelle par le Département Le budget 2024 correspond au financement du projet de déploiement du Très Haut Débit, pour atteindre 1,7 M€ ainsi qu'au financement du remboursement de capital dans le cadre du projet CSNE (0,7 M€).

Logement

A. Présentation générale

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui définit la politique Habitat du Département et son rôle dans la gouvernance avec les territoires. Le PDH est destiné à assurer la cohérence entre les politiques menées dans les territoires couverts par des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et celles menées dans le reste du Département.

Ses principales orientations sont :

- Pour la production neuve de logements aidés :
 - le partenariat avec l'office public départemental Partenord Habitat permet d'intervenir sur l'ensemble des territoires ;
 - une politique incitative en direction des publics du Département (public PDALHPD – Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), avec un soutien prioritaire sur les territoires ruraux, grâce aux dispositifs « logements communaux », « Habitat rural », en appui de la revitalisation des bourgs ruraux.
- Pour le parc de logements existants : les actions du Département visent à le rendre plus performant et de meilleure qualité :
 - dans le parc social, un soutien spécifique à la rénovation du parc ancien est apporté à Partenord pour développer la production de logements en acquis-amélioré ;
 - dans le parc privé, le Département intervient pour les ménages les plus précaires avec le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS). Il permet d'agir sur la qualité des logements en finançant des travaux liés à la précarité énergétique la santé et la sécurité. NEHS permet, également, de financer des travaux de lutte contre l'habitat indigne.
- Pour l'animation territoriale :
 - organisation de la BRIC59 (Bâtir le Réseau Ingénierie et Construction du Nord), lieu d'échange et de débat avec l'ensemble des partenaires, experts de l'habitat ;
 - construction d'une observation partenariale des friches et ouverture de l'observatoire de l'habitat.

La politique logement intervient aussi par le biais du Fonds Solidarité Logement (FSL), compétence partagée avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) depuis le 1er juillet 2017.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	11,9 M€	-
Dont fonctionnement	6,2 M€	-
Dont investissement	5,7 M€	-

B. Fonctionnement

1. Actions au titre de l'accès et du maintien dans le logement : 5,7 M€

Ce sont 5,7 M€ qui sont affectés au titre du logement et de l'habitat dont 5,6 M€ au titre du Fonds Solidarité Logement (FSL). Ce programme est en augmentation de 1,25%, des crédits étant proposés pour financer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de réécriture du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) a retrouvé un équilibre financier.

Au titre de 2024, il est proposé de maintenir une inscription de 5,7 M€ qui permettra de délivrer les aides départementales relatives à l'accès et au maintien dans le logement ainsi qu'au financement de l'accompagnement logement par les partenaires habilités.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 a été adopté le 18 novembre 2019 par l'Assemblée Départementale. Institué par la loi Besson de 1990, il est co-piloté par l'Etat et le Département et vise à la mise en œuvre du droit au logement. Il permet une vision globale des besoins en hébergement et en logement des personnes défavorisées, adaptée aux particularités du territoire.

Il fixe les mesures et les actions destinées à permettre aux personnes ayant des difficultés financières ou liées à leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier le temps nécessaire si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Le PDALHPD 2019-2024 priorise son intervention autour de 4 axes :

- renforcer la gouvernance et l'animation territoriale du plan, pour une meilleure implication des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- adapter et faire évoluer l'offre d'hébergement, de logements adaptés et d'accompagnement, afin de fluidifier les parcours ;
- renforcer le pilotage et la coordination des acteurs autour de la prévention des expulsions locatives ;
- conforter l'action publique en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Le FSL est un des outils principaux de mise en œuvre de ce plan. Le PDALHPD actuel sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2025 et sa réécriture engagée au second semestre 2024.

2. Subventions, projets innovants et logements communaux (0,47 M€)

Afin de déployer les dispositifs habitat issus de l'application du Plan Départemental de l'Habitat, le Département s'appuie sur deux partenaires dont le rôle est notamment de contribuer à l'information des ménages :

- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL) : missions d'information gratuite auprès des particuliers sur les questions financières, juridiques,

fiscales et techniques touchant au logement et mise en œuvre de la plateforme d'information et d'orientation du public sur le dispositif NEHS porté par le Département. En 2024, l'ADIL poursuivra son intervention sur la plate-forme NEHS. La participation départementale s'élève à 340 K€ ;

- l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS 59) : missions de mobilisation et gestion de logements décentés dans le parc privé à destination d'un public défavorisé, n'ayant pas accès aux circuits d'attribution classiques. L'AIVS intervient sur l'ensemble du territoire départemental. La participation départementale est de 130 K€.

3. Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (0,12 M€)

Compte tenu de la réforme du dispositif national de « Ma Prime'Rénov », le Département n'assurera plus l'accompagnement des ménages attributaires d'une subvention au titre de NEHS. Dans ce cadre, le marché pour le suivi du dispositif NEHS en territoire diffus, clôturé depuis le 11 juillet 2022, ne sera pas relancé et les EPCI ne seront plus financés (financement directement par l'ANAH pour les ménages très modestes, public cible du Département).

Pour le financement de l'accompagnement des ménages attributaires d'une aide en 2023, qui est assuré par les opérateurs habitat des EPCI, 120 K€ sont prévus en dépenses et font l'objet d'une recette de 60 K€ au titre du FSL.

4. Investissement

Les dépenses d'investissement se caractérisent notamment par une croissance du dispositif NEHS et par le déploiement des dispositifs habitat liés au PDH.

1. Subventions projets innovants - logements communaux (0,49 M€)

Les crédits inscrits permettront de soutenir les opérations déjà engagées ou à engager au titre des dispositifs habitat :

- dispositif des « Logements communaux »; dispositif « Habitat rural », initié en 2020.

2. Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) (3,2 M€)

Les crédits inscrits visent à soutenir l'utilisation du dispositif dont l'autorisation de programme sera maintenue à 3,2 M€ en 2024 afin de permettre la réalisation d'environ 550 projets.

3. Subventions Partenord Habitat - Conventions 2018-2022 et 2023-2028 (2 M€)

Ces crédits sont prévus pour solder les engagements de la convention antérieure 2018-2022 et honorer les nouveaux engagements de la convention 2023-2028 approuvée le 12 décembre 2022.

Délégation Enfance, Famille et Jeunesse

A. Présentation générale

Le Département du Nord connaît depuis 2021 une augmentation sans précédent de l'activité des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette tendance s'est confirmée en 2023 :

- le nombre d'informations préoccupantes reçues est passé de 7 900 en 2021 à 9 300 en 2023, soit une augmentation de 17,7% en deux ans ;
- le nombre de mesures avec accueil de mineurs a connu, depuis janvier 2021, une augmentation de 13,2%, soit 1 285 enfants de plus confiés à l'ASE ;
- en 2023, le nombre de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance reste compris entre 10 800 et 11 000 (contre 9 718 en début d'année 2021 et 10 200 en début d'année 2022) ;
- le nombre moyen mensuel d'accueils en urgence dans le dispositif de protection de l'enfance est passé de 66 en 2019 à 98 en 2023 (avec des pics jusqu'à 143 au mois de juin).

Pour faire face à cette augmentation inédite de l'activité et répondre aux besoins des enfants en danger, le Département a mobilisé, entre les BP 2021 et 2023, 56,1 M€ supplémentaires en 2 ans pour le budget Enfance Famille Jeunesse, soit une augmentation de 11,3%, pour développer de nouvelles réponses institutionnelles :

- **le plan d'urgence décidé en juin 2022** a permis la création de 150 places en établissement, de 383 places d'accueil familial dont 57 en Placement Familial Spécialisé (PFS), et de 138 mesures d'accompagnement à domicile renforcées, pour un montant total de 13,6 M€ ;
- **l'appel à manifestation d'intérêt lancé en février 2023** a permis de valider la création de 118 places supplémentaires en établissement et de 500 mesures d'accompagnement à domicile (financées en 2023 dans le cadre de la contractualisation enfance avec l'Etat).

Ces nouvelles mesures impacteront le budget 2024, en année pleine.

De même, les différentes mesures de revalorisations salariales des métiers du social mises en œuvre en fin d'année 2022 (« SEGUR », avenant 43 dans la branche de l'aide à domicile et salaire minimum en accueil familial) et 2023 (revalorisation de l'indice du point, revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) seront à prendre en compte sur l'ensemble de l'année 2024.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le budget primitif 2024 consacré à la politique Enfance Famille Jeunesse s'élève à 600 M€ en dépenses de fonctionnement, soit une hausse de 47,2 M€ par rapport au budget primitif 2023.

B. Fonctionnement

1. Evolution des dépenses et des recettes

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	600,6 M€	19,6 M€
Dont fonctionnement	599,1 M€	19,6 M€
Dont investissement	1,5 M€	

L'engagement dans les deux contractualisations liées aux Stratégies Nationales relatives à la Prévention et la Lutte contre la Pauvreté et la Protection de l'Enfance s'est achevé en fin d'année 2022. En 2023, deux contractualisations annuelles ont été conclues avec l'Etat pour permettre le financement des actions en cours et de nouveaux projets, dans l'attente des nouvelles stratégies annoncées pour 2024. Les recettes attendues en 2024 concernant la prévention et la protection de l'enfance ont donc été reconduites au niveau des années précédentes, dans cette perspective.

Les recettes liées à la contribution financière par l'Etat des frais de mise à l'abri et d'évaluation sociale des jeunes non accompagnés sont estimées à 1,9 M€ en 2024, dans l'attente des modalités de financement prévues par le décret du 22 décembre 2023.

L'Etat a par ailleurs confirmé, par arrêté du 1^{er} décembre 2022, le financement du maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. La recette pour le Département du Nord s'élevait, en 2023, à 2,24 M€.

Malgré la tension budgétaire liée à la baisse des recettes départementales, la majorité des budgets liés à la protection de l'enfance sont en augmentation.

Accompagnement et accueil en établissement : un programme de dépenses en hausse de + 35 M€ pour prendre en compte notamment le financement en année pleine des revalorisations salariales et des nouveaux services ouverts dans le cadre du Plan d'urgence pour la protection de l'enfance 2022 et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2023.

Accueil familial : un programme en hausse de + 17,7 M€ comprenant le financement en année pleine de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance (création d'un salaire minimal, financement à 80% des places vacantes du fait de l'employeur) et des différentes allocations liées à l'accueil des enfants.

Le programme Projet pour l'enfant est en hausse de 0,4 M€ pour prendre en compte la hausse des frais de transport et des colonies pour les enfants confiés à l'ASE.

Enfin, deux programmes budgétaires sont ajustés pour cette année 2024 :

Le programme Prévention et Accompagnement à la parentalité qui est concerné par une baisse de 0,8 M€, liée à une remise à niveau de certaines opérations budgétaires par rapport au compte administratif 2023 et à une intégration de certaines actions financées dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) des organismes gestionnaires d'établissements.

S'agissant du programme Prévention et Autonomie des jeunes, la baisse de 2,7 M€, visant principalement l'opération « résidences Habitat jeunes », a pour effet de se rapprocher des dépenses réellement engagées les années précédentes.

2. Présentation détaillée

- a) Poursuivre la dynamique de reconfiguration de l'offre de service sur le secteur de l'enfance pour adapter, quantitativement et qualitativement, les réponses aux besoins des enfants et de leur famille

Dans la continuité des deux dernières années, l'offre de services a été adaptée en 2023, avec le soutien du contrat de prévention et protection de l'enfance, pour répondre aux besoins plus spécifiques de certains enfants accompagnés en protection de l'enfance et répondre à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis. De nombreux projets ont été soutenus à ce titre, par exemple :

- validation de 600 nouvelles mesures diversifiées d'intervention renforcée à domicile : 364 mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) et d'Intervention Educative A Domicile (IEAD) renforcées, 125 mesures d'AEMO « intensives » (Métropole et Douaisis), 111 mesures d'IEAD déléguées au secteur associatif (Cambrésis, Avesnois, Flandre) ;
- extension du service d'accompagnement des mineurs au Comportement Sexuel Problématique (CSP) ;
- extension des mesures d'Intervention de Prévention Précoce (IPP) exercées par le secteur associatif (Home des Flandres et Temps de Vie) ;
- ouverture de nouvelles places d'accueil en établissement, pour répondre aux besoins spécifiques des enfants protégés : lieu d'accueil à seuil adapté pour les jeunes en rupture sur le sud du département (Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE)), les fratries en urgence (SPReNe Lille, Sauvegarde du Nord), les tout-petits (Traits d'Union, GAP, SOS Village d'Enfants...), les primo-placements (AFEJI littoral), les situations complexes (GAP), les bébés en risque de délaissement parental ou ayant besoin de soins spécifiques (SPReNe)... ;
- Validation de la création de nouveaux lieux de vie sur le territoire départemental (association Colibri).

La renégociation des CPOM avec les établissements et services a été reportée à l'année 2024, afin de pouvoir tenir compte des nouvelles contractualisations avec l'Etat en cours d'élaboration et des perspectives budgétaires.

b) Développer l'offre d'accueil familial et soutenir les professionnels

Le développement de l'accueil familial et le soutien apporté aux assistants familiaux restent la priorité du Département du Nord.

C'est pourquoi, dans son application de la loi du 7 février 2022 et du décret n°2022-1198 du 31 août 2022, le Département avait acté une rémunération, plus favorable, pour les assistants familiaux accueillant 3 enfants. Leur rémunération est ainsi augmentée de 78h SMIC par mois pour l'accueil d'un 3ème enfant.

Plusieurs groupes de travail avec les organisations syndicales menés en 2023 ont permis à la collectivité de préparer et valider d'autres mesures essentielles pour les assistants familiaux et les enfants accueillis :

- évolution et centralisation du traitement des Evaluations des Risques de Danger en Accueil Familial (ERDAF) ;
- modalités d'application du maintien du salaire à 80% pour les places laissées vacantes du fait de l'employeur ;
- revalorisation du taux directeur de l'allocation d'entretien à hauteur de 7% pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
- revalorisation de 7% des taux 1 et 2 de la majoration de l'allocation d'entretien pour les professionnels accueillant des enfants ayant des besoins spécifiques et plus complexes ;
- revalorisation de 3% de l'allocation d'entretien, de 5% de l'allocation habillement et de 10% pour le cadeau de Noël.

Ces mesures, ainsi que les évolutions du SMIC et du Minimum Garanti, ont eu un impact de + 20,5 M€ en 2023 et auront un impact budgétaire en année pleine en 2024, estimé à 3 M€ supplémentaires (impact de la loi Taquet 2 et revalorisation des indemnités d'entretien).

Par ailleurs, afin de soutenir la pratique professionnelle des assistants familiaux dans un contexte marqué par les actualités violentes, un groupe d'échange et de soutien, centré sur l'accueil de la parole de l'enfant et les réponses à ses questions a été proposé et sera prolongé en 2024. Un programme de formation spécifique a été également travaillé pour accompagner les professionnels accueillant des bébés de moins de 3 ans. Ce programme sera déployé à partir de 2024.

c) Mobiliser et coordonner les moyens pour la prévention et le soutien à l'autonomie des jeunes

Pour renforcer l'efficacité des actions de prévention, tant en matière de soutien à la parentalité qu'en prévention jeunesse et accompagnement à l'autonomie des jeunes, le Département travaille à la mobilisation de ses moyens et politiques, en coordination avec les autres partenaires institutionnels engagés sur ces champs et en fonction de priorités territoriales partagées.

En 2024, cette ambition se traduira au travers des nouveaux contrats et schémas renégociés avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- **Nouveau schéma départemental des services aux familles** avec l'Etat et la CAF visant à garantir un rééquilibrage territorial des actions notamment sur le sud du département et des actions de prévention ciblée sur des problématiques prioritaires (jeunes, familles monoparentales, enfants porteurs de handicap ...) ;
- **Futur "Pacte local des Solidarités"** dont les moyens seront mobilisés sur la prévention spécialisée, la lutte contre le décrochage scolaire et l'accès au logement des jeunes.

C. Investissement

Le budget 2024 intègre les subventions d'investissement aux établissements sociaux sur le champ de l'enfance mais aussi les subventions d'investissement aux collectivités locales, aux structures privées et aux associations pour la création ou l'extension de structures d'accueil petite enfance et pour la création d'équipements sanitaires dédiés aux activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Sur le champ de l'enfance, un budget de 1,4 M€ est prévu pour 2024, soit une baisse de 1,1 M€. Dans la continuité de 2023, ce budget permettra de poursuivre le financement de projets en lien avec le Schéma Directeur Immobilier (SDI) afin de rénover les établissements, d'améliorer le cadre de vie des enfants confiés, et de rendre les équipements modulables, plus économes en énergie et en frais de fonctionnement. Ce travail fait suite au diagnostic du parc immobilier réalisé avec le soutien financier de la Banque des Territoires.

En matière d'accueil de la petite enfance et d'équipements sanitaires pour les activités de PMI, un budget de 0,1 M€ est prévu en 2024. Ce budget, permettra de financer les projets selon les critères de la délibération en matière d'investissement petite enfance adoptée en séance plénière le 9 octobre 2017. Cette délibération, sera, en 2024, amenée à évoluer pour se recentrer sur le financement de locaux PMI.

Délégation Handicap

A. Présentation générale

Le Département a pour ambition de mieux accompagner les personnes en situation de handicap en agissant sur l'inclusion de la personne dans tous les aspects de la vie quotidienne, sur les conditions de vie à domicile et en favorisant la participation des personnes au sein de la cité. Le Département a aussi pour ambition de développer et de diversifier l'offre médico-sociale pour ceux qui en auraient besoin.

Dans cette perspective, l'accès aux droits, la logique de parcours et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes en situation de handicap ont fait l'objet de nouvelles réalisations en 2023 :

- la poursuite des travaux d'amélioration de l'accueil et de l'information par le biais des relais autonomie (intégration de nouveaux relais au réseau, équipement de ces relais en tables numériques afin d'accompagner les publics dans les démarches numériques), du portail usager et de la ligne téléphonique Nord Autonomie ;
- l'installation du Comité Usagers de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) du Nord ;
- la mise en place d'une aide financière pour les jeunes qui, à l'occasion de leur formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), souhaitent se spécialiser dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap ;
- la délibération DirA/2023/477 a autorisé le Président du Département à signer les 44 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du Nord et les 9 CPOM de Belgique et a défini le financement départemental sur les cinq années du contrat, soit de 2023 à 2027. Le tout premier CPOM est celui de l'APF France handicap. En parallèle, des journées d'échange autour de la nouvelle contractualisation pour les établissements recevant des personnes en situation de handicap se sont tenues avec l'ensemble des services gestionnaires. A terme, le Département du Nord aura mobilisé 5 M€ supplémentaires pour développer l'offre sur son territoire ;
- une étude sur le suivi des conventions individuelles en Belgique a démarré en 2023. L'équipe en charge des établissements belges visite l'ensemble des Organismes Gestionnaires belges en s'appuyant sur une grille et étudie les documents demandés pour évaluer objectivement chaque prestation. 9 associations ont déjà été visitées.
- la poursuite du soutien au maintien à domicile porté par le secteur des services autonomie à domicile ;
- l'organisation de rencontres sur les 7 territoires départementaux entre janvier et juin 2023 avec les services d'aide à domicile s'inscrit dans ces dynamiques. Ces réunions ont permis d'évoquer les enjeux du secteur de l'aide à domicile, comme le recrutement, la couverture du territoire, la mobilité des intervenants, la coordination avec le soin, etc... Plus de 120 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD devenus des Services Autonomie à Domicile (SAD) en juillet 2023) y ont participé ;
- le Département a accompagné les services à domicile dans leurs efforts pour faire face à l'inflation et aux coûts liés aux revalorisations salariales décidées par les branches professionnelles. Il a piloté en novembre 2023, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), la première commission départementale de suivi des Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux (ESMS) en difficultés financières. L'instruction des dossiers de candidature a permis la mobilisation d'un fonds d'urgence régional à hauteur de 2 M€ pour cinq Services Autonomie à Domicile (SAD) en risque de rupture de trésorerie.

En 2024, l'engagement pour un Département inclusif et solidaire se poursuivra pour assurer, dans les meilleures conditions, le maintien à domicile et le besoin d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de Handicap.

Ces actions se traduiront notamment par :

- une nouvelle étape, le Nord devenant un territoire expérimentateur du service public départemental de l'autonomie. En lien avec l'ARS et les autres acteurs de la politique autonomie (CAF, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)...), il s'agira d'améliorer la réponse globale aux usagers et l'accès aux droits des Nordistes ;
- la remise à plat du process d'évaluation des demandes de personnes en situation de handicap, en lien avec le Système d'Information évaluation porté par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ;
- l'engagement des équipes dans les travaux nationaux visant la mise en œuvre de deux mesures de la Conférence Nationale du Handicap ; il s'agit en particulier de travailler sur deux mesures phares : le rendez-vous pour toutes les personnes qui déposent pour la première fois un dossier à la MDPH et le référent parcours ;
- la mise en place de nouvelles formations pour aboutir à la labellisation comme relai autonomie de toutes les Maisons Nord Solidarités ;
- la mise en œuvre progressive des CPOM votés en 2023 ;
- le suivi des orientations dans le cadre de la feuille de route de la MDPH 2022 et la connaissance des places disponibles sur le territoire grâce à Via Trajectoire Handicap (VTH) ;
- la mise en œuvre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) et de solutions d'accompagnement pour prévenir les départs en Belgique et le maintien de jeunes adultes dans les établissements pour enfants au titre de l'amendement Creton ;
- l'amélioration des conditions de vie à domicile par le biais des aides techniques et de l'aménagement de logement notamment dans le cadre de l'évolution de « Ma prime adapt ».

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	450,4 M€	59,1 M€
Dont fonctionnement	445,9 M€	59,1 M€
Dont investissement	4,5 M€	-

B. Fonctionnement

Le budget primitif 2024 consacré au handicap s'élève à 445,9 M€ en fonctionnement (416,6 M€ au BP 2023).

1. Evolution des dépenses et des recettes

Le budget dédié à la PCH en 2024 est de 139,6 M€, pour près de 14 000 bénéficiaires en 2023. Au sein de ce budget, le financement de la PCH Enfant représente 11,5 M€. A ce montant s'ajoutent 4,7 M€ pour la prise en compte de l'avenant 43 (accord de branche des SAD associatifs).

Face à cette dépense, la compensation de la CNSA pour la PCH est de 40,5 M€ soit 29%.

Les dépenses d'hébergement : 265,9 M€

Les dépenses d'hébergement (incluant l'accueil familial) s'élèvent à 265,9 M€ contre 254,4 M€ au BP 2023, soit + 11,5 M€ (+ 4,5%).

Les dotations des gestionnaires du Nord ont été valorisées de 2,38%. 13 associations ont bénéficié d'un effort de convergence tarifaire au regard de la moyenne départementale pour un taux de revalorisation de 0,62%. C'est donc 5,5 M€ qui ont été ajoutés au budget.

De même, les dotations 2024 des gestionnaires du Nord prennent en compte la revalorisation du point d'indice pour un montant de 6,9 M€.

Les dotations des gestionnaires belges sont valorisées de 1%, pour un montant de 0,2 M€.

La transformation de l'offre se poursuivra en favorisant le lien entre des solutions d'hébergement et le domicile, et permettra d'accompagner au mieux les Nordistes dans une logique de parcours.

Un soutien à la trésorerie et à la qualité des services à domicile

Plus généralement, pour participer à la revalorisation des salaires du secteur, le Département a compensé dès 2021 la mise en œuvre des accords de branche du secteur associatif (Branche de l'Aide à Domicile (BAD) et Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)) en finançant 60 SAAD (devenus SAD en 2023) associatifs et, dès 2022, l'application d'un complément de traitement indiciaire dans le secteur public pour 32 SAAD gérés par une collectivité territoriale pour un montant total de plus de 19 M€ en 2023 pour le secteur Personnes Agées (PA) et Personnes Handicapés (PH), compensé à 50% par la CNSA.

En 2023, un appel à candidatures a permis de proposer un CPOM à 59 nouveaux SAD afin de valoriser les actions mises en œuvre visant une amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. Les SAD sous CPOM sont ainsi au nombre de 123, secteurs PA et PH confondus, représentant 81% de l'activité du secteur du domicile (en nombre d'heures) pour un montant global de dotation complémentaire de plus de 20 M€.

Le dispositif des avances mensuelles et trimestrielles, mis en place par le Département depuis plusieurs années au profit des SAD ayant un certain niveau d'activité d'APA et PCH, a été renforcé afin de faciliter la solvabilité des structures dans un contexte de forte tension sur leur trésorerie : les avances mensuelles ont été élargies au trimestre et les avances trimestrielles au semestre.

La revalorisation des heures d'APA, de PCH et d'Aide-ménagère

Le Département souhaite valoriser plus largement les prestations d'aide humaine réalisées auprès des bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de l'Aide-ménagère au titre de l'aide sociale. Pour 2023, une dotation équivalant à un euro par heure d'APA, PCH et Aide-ménagère prestée en 2023 a été versée à chaque SAD pour un montant global de 9,4 M€. Ce dispositif s'est ajouté à la hausse du tarif socle d'un euro.

2. Présentation détaillée

a) Le virage inclusif, une réalité départementale

Le développement de solutions d'habitat inclusif pour les personnes âgées et en situation de handicap, alternative entre le domicile et l'établissement, sera poursuivi à travers le renouvellement du soutien apporté à plusieurs projets.

L'Aide à la Vie Partagée (AVP) est octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont le bailleur ou l'association partenaire a passé une convention avec le Département. L'accord signé avec le Département permet un cofinancement qui varie selon l'année de la programmation entre 80%, 65% et 50%. L'AVP devrait bénéficier à 468 personnes en situation de handicap en 2024.

b) La stratégie départementale pour l'autonomie se poursuivra en 2024

L'engagement en faveur du maintien à domicile se poursuit afin de trouver une solution pour chaque Nordiste au travers notamment :

- du développement de plateaux techniques adaptés à l'accueil des personnes handicapées dans chaque canton, s'appuyant sur le réseau des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) ;
- du concours d'un comité constitué d'usagers volontaires représentatifs des territoires ;
- de la garantie d'un accueil visible, territorialisé et de proximité par le déploiement et l'animation du réseau des Relais-Autonomie.

c) Le soutien au secteur de l'aide à domicile et aux conditions du maintien à domicile : une priorité départementale

Le Département a renouvelé son partenariat avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour une durée de 3 ans (2023-2026) en faveur du maintien à domicile notamment avec un soutien au secteur dans la structuration de l'offre, la professionnalisation et la modernisation. Le Département poursuit ainsi son accompagnement des SAD pour pallier leurs difficultés de recrutement, initier de nouveaux modèles organisationnels et développer plus généralement la qualité de vie au travail.

Un axe fort de cette convention porte sur le soutien à la transformation du secteur de l'aide à domicile et sur la transformation du secteur vers l'intégration de l'aide et du soin.

Les autres axes portent sur le soutien à l'accueil familial et aux aidants.

C. Investissement

En 2024, le Département confortera la politique de relance de l'investissement par l'inscription d'un budget de 4,5 M€ alloués aux structures pour les personnes en situation de handicap.

Pour continuer à répondre au contexte sociétal en mutation, les crédits inscrits en 2024 permettront d'accompagner les établissements dans leur transformation en créant un effet levier sur des opérations d'extension ou de rénovation de places prévues dans les CPOM et de soutenir les projets inclusifs et innovants.

Enfin, le Département poursuivra son soutien au dispositif d'accueil familial par le biais d'une subvention pour l'adaptation du logement des accueillants familiaux qui vise à développer la qualité de l'accueil par la réalisation de travaux favorisant l'autonomie des personnes et l'aménagement de pièces adaptées à l'accueil dans le cadre du répit de l'aidant.

Délégation Autonomie des Séniors

A. Présentation générale

Avec une part de 22%¹ de la population âgée de 60 ans et plus, la géronto-croissance représente un enjeu majeur pour le Département du Nord. Les indicateurs de croissance de la population prévoient une progression de 88% du nombre de 75 ans ou plus d'ici 2050 et une augmentation de 45% du nombre de personnes dépendantes. Le nombre de personnes âgées dépendantes restant à domicile devrait ainsi passer de 78 000 en 2015 à près de 120 000 en 2050, soit une augmentation de 54%. Compte tenu de ces évolutions, plus de 2 500 emplois supplémentaires seront nécessaires pour l'aide à la vie quotidienne à domicile d'ici 2030.

Pour faire face à ces défis, le Département du Nord s'engage à accompagner le vieillissement de la population et à favoriser le maintien à domicile des séniors. Dans cette perspective, l'accès aux droits, la logique de parcours et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes en perte d'autonomie ont fait l'objet de nouvelles réalisations en 2023 :

- la poursuite des travaux d'amélioration de l'accueil et de l'information par le biais des relais autonomie (intégration de nouveaux relais au réseau, équipement de ces relais en tables numériques afin d'accompagner les publics dans les démarches numériques), du portail usager et de la ligne téléphonique Nord Autonomie ;
- la mise en place d'Equipes Locales d'Accompagnement à l'usage des Aides Techniques (EQLAAT). Le Département du Nord est partie prenante de l'expérimentation nationale visant à mieux accompagner les personnes âgées dans le choix et l'utilisation des aides techniques ;
- la poursuite des actions de prévention de la perte d'autonomie. Dans le cadre des crédits consacrés à la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie, un appel à projet pluriannuel 2023-2024 « Phosphor'âge » à destination des Nordistes a permis de financer environ 200 projets locaux en favorisant l'initiative d'habitants et la collaboration entre porteurs de projets. Le montant de ces subventions s'est élevé à 3,3 M€ pour 2023. En complément de ces actions, le Département du Nord propose depuis 2021 des dispositifs aux communes signataires de la convention de partenariat. Ceux-ci ont pour objectif de lutter contre l'isolement social des aînés et des plus fragiles en situation de handicap en facilitant le lien intergénérationnel et en favorisant l'accès à la culture et aux activités de prévention de la perte d'autonomie. En 2023, 82 communes ont pu bénéficier de ce fonds de soutien pour un montant total de d'environ 300 000€ ;
- la poursuite de l'accompagnement à la prévention de la perte d'autonomie pour les résidents en résidence autonomie et les personnes âgées à domicile dans leur environnement, à travers le versement d'un forfait autonomie. L'enveloppe globale de 1,6 M€ a été répartie entre 65 résidences autonomie, deux nouveaux établissements en ont bénéficié en 2023 par rapport à 2022 ;
- le soutien des partenaires dans le recrutement et l'attractivité des métiers. Au regard des difficultés de recrutement du secteur, le Département a poursuivi son engagement dans une politique volontariste de mise à l'emploi notamment des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), par l'intermédiaire de la semaine Réussir Sans Attendre ;

¹ Source INSEE

- la baisse des délais de traitement des demandes des personnes âgées grâce aux efforts de recrutement du Département avec un délai de traitement moyen au niveau départemental de 63 jours contre 85 jours en 2022. La création de 10 postes d'évaluateurs-médico sociaux supplémentaires a joué un rôle significatif dans la diminution de ces délais ;
- la généralisation de la procédure d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en urgence qui permet de mieux accompagner la sortie d'hospitalisation de nordistes qui ne touchaient pas cette prestation avant leur entrée à l'hôpital et dont l'autonomie s'est rapidement dégradée ;
- plus généralement, pour participer à la revalorisation des salaires du secteur, le Département a compensé dès 2021 la mise en œuvre des accords de branche du secteur associatif (Branche de l'Aide à Domicile (BAD) et Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)) en finançant 60 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD devenu des Service Autonomie à Domicile (SAD) en juillet 2023) associatifs et dès 2022 l'application d'un complément de traitement indiciaire dans le secteur public pour 32 SAAD gérés par une collectivité territoriale pour un montant total de 15,2 M€. Il a ainsi fait le choix de compléter la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour un montant de 7,4 M€ afin de soutenir au maximum le secteur ;
- la revalorisation des heures d'APA, de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et d'aide-ménagère. Le Département souhaite valoriser plus largement les prestations d'aide humaine réalisées auprès des bénéficiaires de l'aide sociale. Pour 2023, une dotation équivalant à un euro par heure d'APA, PCH et aide-ménagère prestée en 2023 a été versée à chaque SAD pour un montant global de 9,4 M€. Ce dispositif s'est ajouté à la hausse du tarif socle d'un euro ;
- la poursuite du soutien au maintien à domicile porté par le secteur des SAD. L'organisation de rencontres au printemps 2023 sur les 7 territoires départementaux présidées par la vice-présidente en charge des seniors, en lien avec son homologue en charge du handicap, s'inscrit dans ces dynamiques. Ces réunions ont permis d'évoquer les enjeux du secteur de l'aide à domicile, comme le recrutement, la couverture du territoire, la mobilité des intervenants, la coordination avec le soin, etc. Plus de 120 SAD y ont participé. Le Département a également accompagné les services à domicile dans leurs efforts pour faire face à l'inflation et aux coûts liés aux revalorisations salariales décidées par les branches professionnelles. Il a piloté en novembre 2023, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), la première commission départementale de suivi des Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux (ESMS) en difficulté financière. L'instruction des dossiers de candidature a permis la mobilisation d'un fonds d'urgence régional à hauteur de 2 M€ pour cinq SAD en risque de rupture de trésorerie ;
- les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et les SAD ont fait part en 2020 de leur difficulté à recruter. Le Département s'est alors engagé à financer le reste à charge correspondant au recrutement des Parcours Emploi Compétences (PEC) destinés à l'accueil, la médiation, la restauration, l'entretien en établissement, afin également de faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. En 2023, 61 derniers contrats ont été soldés, pour une enveloppe globale de plus de 650 000 €. Sur ces 61 contrats, 15 ont pu être pérennisés ;
- la poursuite des échanges avec les gestionnaires d'EHPAD à travers l'organisation, en décembre, des assises de l'EHPAD de demain, dont les travaux feront l'objet d'une contribution par le Département au débat national sur le sujet.

En 2024, l'engagement pour l'autonomie des séniors se poursuivra pour assurer, dans les meilleures conditions, le maintien à domicile et le besoin d'autonomie des personnes âgées. Ces actions se traduiront notamment par le biais :

- du développement des actions concourant au mieux vieillir et aux actions intergénérationnelles (amplification des actions avec les communes signataires de la convention de lutte contre l'isolement des séniors, travaux sur les dispositifs estivaux de la conférence des financeurs). Il est à noter que le Département s'est mobilisé pour rechercher des recettes nouvelles permettant de financer de nouveaux projets en 2024, en étant retenu à l'appel à projet-cadre de coopération avec la CNSA ;
- de travaux sur l'amélioration des conditions de vie à domicile par le biais des aides techniques et de l'aménagement de logement ;
- de l'accompagnement de la transformation et du développement de l'attractivité des métiers de l'autonomie ;
- de la poursuite du soutien des SAD à travers le maintien de l'euro complémentaire par heure prestée pour les services ayant signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qualité ;
- de la poursuite du soutien à la modernisation des établissements à travers des subventions d'investissement.

Le Nord devenant un territoire expérimentateur du service public départemental de l'autonomie, la délégation autonomie des séniors s'engagera, en lien avec l'ARS et les autres acteurs de la politique autonomie (Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)...), pour améliorer la réponse globale aux usagers et l'accès aux droits des Nordistes.

Enfin, l'année 2024 devrait être marquée par la mise en œuvre d'évolutions législatives. Celles-ci induiront des modifications dans le secteur de l'aide à domicile, notamment au travers de la création de Services Autonomie à Domicile (regroupant les SAAD, les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et les Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)) qui assureront une activité d'aide et d'accompagnement à domicile associée à une activité de soins à domicile.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	443,8 M€	189,1 M€
Dont fonctionnement	425,8 M€	189,1 M€
Dont investissement	18,1 M€	-

B. Fonctionnement

Le budget primitif 2024 consacré à l'autonomie s'élève à 425,8 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 16 M€ (+ 3,9%).

1. Evolution des dépenses et des recettes

L'évolution de l'APA est un enjeu majeur pour le Département. Les crédits dédiés à l'APA s'élèvent à 319,6 M€ en 2024 (+ 12,3 M€ par rapport au BP 2023, soit + 4%) pour plus de 54 000 bénéficiaires. A ce montant s'ajoutent 17,8 M€ pour la prise en compte de l'avenant 43 (+ 2,75 M€ soit + 18,3%).

a. Les dépenses d'hébergement :

Pour le secteur Personnes Agées (PA), les dépenses d'hébergement (incluant l'accueil familial) s'élèvent à hauteur de 75,2 M€ soit une évolution de 1 M€ (+ 1,4%) en 2024 par rapport au BP 2023.

b. La reconduction des subventions aux têtes de réseau

Le Département a maintenu son soutien aux têtes de réseau et aux porteurs de projets visant l'amélioration de la qualité de vie et l'inclusion des séniors. Au total, 7 structures ont ainsi été soutenues en 2023 pour un montant de près de 171 000 €.

Le Département soutiendra également en 2024 les têtes de réseaux et les partenaires en territoire dont les projets s'inscrivent dans les objectifs et répondent aux enjeux d'amélioration de la qualité de vie et aux ambitions inclusives et durables en faveur du public séniors et de leurs aidants.

2. Présentation détaillée

a. La poursuite de la stratégie départementale pour la prévention de la perte d'autonomie

En 2024, le Département du Nord poursuivra la stratégie de lutte contre l'isolement social et l'âgisme notamment dans le cadre des actions de prévention de la perte d'autonomie du programme coordonné de la Conférence des financeurs adopté en mai 2023. Il relancera pour la période 2025-2026 un nouvel appel à projet afin de mobiliser les opérateurs ressources de proximité afin de financer des projets et des actions œuvrant pour la prévention de la perte d'autonomie des séniors et de leurs aidants, avec un accent particulier mis sur la couverture territoriale de tout le Département, le public des personnes en situation de handicap vieillissantes, le regard porté sur les personnes âgées.

L'Aide à la Vie Partagée (AVP) sera octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont le bailleur ou l'association partenaire a passé une convention avec le Département. Les conventions d'AVP signées avec les départements seront cofinancées par la CNSA.

Par ailleurs, l'objectif de faciliter et de favoriser l'accès des personnes âgées aux aides techniques se poursuivra via le dispositif EQLAAT.

b. Le soutien au secteur de l'aide à domicile et aux conditions du maintien à domicile : une priorité départementale

En 2023, le Département a renouvelé son partenariat avec la CNSA pour une durée de 3 ans (2023-2026) en faveur du maintien à domicile notamment avec un soutien au secteur dans la structuration de l'offre, la professionnalisation et la modernisation. Le Département poursuit ainsi son accompagnement des SAD pour pallier leurs difficultés de recrutement, initier de nouveaux modèles organisationnels et développer plus généralement la qualité de vie au travail.

Un axe fort de cette convention porte sur le soutien à la transformation du secteur de l'aide à domicile et sur la transformation du secteur vers l'intégration de l'aide et du soin.

Les autres axes portent sur le soutien à l'accueil familial et aux aidants.

c. Un soutien à la trésorerie et à la qualité des services à domicile

Plus généralement, pour participer à la revalorisation des salaires du secteur, le Département a compensé dès 2021 la mise en œuvre des accords de branche du secteur associatif (BAD et FEHAP) en finançant 60 SAAD associatifs (devenus SAD en 2023) et, dès 2022, l'application d'un complément de traitement indiciaire dans le secteur public pour 32 SAAD gérés par une collectivité territoriale pour un montant total de plus de 19 M€ en 2023 pour les secteurs PA et PH, compensé à 50% par la CNSA.

En 2023, un appel à candidatures a permis de proposer un CPOM à 59 nouveaux SAD afin de valoriser les actions mises en œuvre visant une amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. Les SAD sous CPOM sont ainsi au nombre de 123, secteurs PA et Personnes Handicapés (PH) confondus, représentant 81% de l'activité du secteur du domicile (en nombre d'heures) pour un montant global de dotation complémentaire de plus de 20 M€.

Le dispositif des avances mensuelles et trimestrielles, mis en place par le Département depuis plusieurs années au profit des SAD ayant un certain niveau d'activité d'APA et PCH, a été renforcé afin de faciliter la solvabilité des structures dans un contexte de forte tension sur leur trésorerie : les avances mensuelles ont été élargies au trimestre et les avances trimestrielles au semestre.

Construire l'EHPAD de demain

La crise de la Covid-19, a durement touché les résidents d'EHPAD, leurs familles et les personnels qui les accompagnent et s'est traduite par un questionnement sur l'accueil en établissement.

Sur la base d'un état des lieux partagé avec le secteur, le Département a initié un travail avec les têtes de réseau pour la rédaction d'un ensemble argumenté de propositions visant à réinventer le modèle de l'EHPAD vers un lieu de vie pour et avec les personnes âgées favorisant les échanges et l'ouverture sur la cité. Ce travail s'est conclu par la tenue, le 15 décembre 2023, des Assises de l'EHPAD de demain, dont les travaux feront l'objet de restitutions à destination de l'ensemble des acteurs du secteur.

Favoriser l'accompagnement de personnes âgées handicapées en EHPAD

En 2019, l'ARS des Hauts-de-France et le Département du Nord ont lancé un appel à candidatures relatif à la création de 8 Unités de Vie pour Personnes Handicapées (UVPH) âgées en EHPAD par transformation de places existantes dans le département du Nord. La mise en place de ces unités visait à adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques identifiés.

Cet appel prévoyait un financement par le Conseil départemental sous la forme d'une subvention de fonctionnement forfaitaire annuelle de 40 000 € par unité autorisée. En 2023, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'appel à candidatures, le soutien de ces unités a été renouvelé par le versement d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour chacune d'entre elles. Ce soutien devrait être renouvelé en 2024 après délibération.

d. La stratégie départementale en matière de répit et de soutien aux aidants

Dans le cadre de la démarche de recomposition et de diversification de l'offre d'accueil de jour et temporaire, les propositions des EHPAD pour de nouveaux Accueils de Jour Itinérants (AJI) et des hébergements temporaires modulables seront déployées. Les solutions en matière de garde itinérante et de relayage seront intensifiées.

Le Département mobilisera les crédits de la Conférence des Financeurs afin de soutenir les actions en direction des aidants et soutiendra financièrement les Plateformes

d'accompagnement et de Répit (PFR) à destination des aidants de personnes âgées (à hauteur de 40 000 € par PFR).

C. Investissement

En 2024, le Département confortera sa politique de relance de l'investissement par l'inscription d'un budget de 18,1 M€ (soit + 58,7%) alloués aux structures pour les personnes âgées.

Pour continuer à répondre au contexte sociétal en mutation et aux objectifs de l'EHPAD de demain, les crédits inscrits en 2024 permettront d'accompagner les établissements dans leur transformation.

Enfin, le Département poursuivra son engagement en faveur de l'habitat inclusif et de l'accueil familial au travers d'un appel à projets départemental visant à l'apport de solutions domotiques, connectées et l'adaptation des lieux de vie partagée pour les personnes âgées. Cette subvention pour l'adaptation du logement des accueillants familiaux encouragera la qualité de l'accueil par la réalisation de travaux favorisant l'autonomie des personnes et l'aménagement de pièces adaptées à l'accueil dans le cadre du répit de l'aidant.

Délégation Voiries, Infrastructures

A. Présentation générale

Le réseau routier départemental est composé de 4 483 km de routes départementales. Le 9 octobre 2023, le Conseil départemental a approuvé la délibération cadre pour la trajectoire 2023-2028 de Transition Ecologique et Solidaire des Infrastructures et des voiries départementales.

Cette feuille de route a notamment pour objectifs de :

- développer les mobilités alternatives au mode routier ;
- transformer la route ;
- assurer la résilience au changement climatique.

Le Budget Primitif (BP) 2024 s'inscrit pleinement dans ces objectifs, avec, par exemple, le renouvellement du dispositif dédié à l'accompagnement des projets d'aménagement d'aires de covoiturage, pour un budget annuel de 0,1 M€, la reconduction du budget alloué aux opérations d'innovations en matière de renouvellement des revêtements de chaussée pour 2 M€, la sécurisation des passages à niveau, la sécurisation et la modernisation des ouvrages d'art pour 10 M€, permettant ainsi le développement du fluvial ou encore le lancement, en 2024, d'un diagnostic de fonctionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Parallèlement, le Département du Nord poursuit son effort financier pour la réalisation des projets routiers structurants pour le territoire. Ainsi, les travaux du contournement Nord de Valenciennes, dont la section Est a été mise en service, se poursuivront jusqu'en 2025. Les travaux de doublement de la RD 70 sur la commune de Petite-Forêt, engagés en 2020, se termineront en 2024. Une première phase de travaux d'aménagement de la RD 642, entre Strazeele et Merris, démarrera en 2024, de même que les travaux d'aménagement de l'échangeur RD 621/650 à Lambres-Lez-Douai. Différentes études techniques et démarches réglementaires se poursuivent, notamment pour le contournement Nord de Maubeuge, le doublement de la RD 500, l'aménagement de la RD 642 (Phases 2 et 3) ou encore la création du barreau de Cappelle-la-Grande.

Depuis 2017, le Département a accompagné 123 opérations de développement local dans le cadre de partenariats techniques et financiers avec les communes et EPCI un volume financier délibéré de 60 M€.

Enfin, au titre de sa politique d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération, le Département du Nord a accordé, depuis 2020, plus de 7,4 M€ de subventions au bloc communal pour la réalisation de plus de 739 projets de sécurité.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2023	99 M€	9,4 M€
Dont fonctionnement	9,5 M€	1,2 M€
Dont investissement	89,4 M€	8,2 M€

B. Fonctionnement

- **Situation générale**

Le BP 2024 est en baisse par rapport à 2023 avec 9,5 M€ programmés en dépenses et 1,2 M€ programmés en recettes. Cette baisse des dépenses représente un volume de 1,1 M€ et est directement liée à la suspension provisoire de la politique volontariste du Département de marquage des voiries départementales en agglomération. Les recettes sont principalement constituées des redevances d'occupation du domaine public départemental.

1. Présentation détaillée

Les postes de dépenses sont détaillés ci-après :

	Dépenses BP 2024
Total Fonctionnement Voirie	9,5 M€
Entretien et réparation des chaussées et des dépendances (y compris fournitures et location)	4,2 M€
Ouvrages d'art	1,4 M€
Entretien et réparation véhicules lourds	1,9 M€
Viabilité hivernale	2 M€
Port de Gravelines	0,03 M€

a) Entretien et réparation des chaussées : 4,2 M€

Il s'agit principalement de dépenses liées à l'entretien de la chaussée et de ses dépendances, y compris celles liées aux locations de matériels et engins et à l'achat de fournitures pour la régie.

Les travaux d'entretien, de réparation de chaussée et de nettoyage des voies et des dépendances en externalisation (réparations, collecte et élimination des déchets, élagage, balayage) représentent 2,7 M€, soit 64 % des crédits.

b) Ouvrages d'art : 1,4 M€

Ce poste permettra l'entretien courant du patrimoine d'ouvrages d'art (1 375 ouvrages) : peintures, petites réparations (régie et entreprises), auscultations.

c) Entretien et réparation véhicules lourds : 1,9 M€

Ce poste correspond à l'entretien des engins d'exploitation utilisés par les services départementaux.

d) Viabilité hivernale : 2 M€

La viabilité hivernale est organisée autour de 60 circuits dont 40 en régie et 20 confiés aux entreprises. Le niveau de service de 2022/2023 est maintenu pour l'hiver 2023/2024. La prévision inscrite au BP correspond, comme chaque année, à un hiver « moyen ». En cas de conditions météorologiques plus défavorables, une augmentation du budget consacré à la viabilité hivernale sera nécessaire.

e) Port de Gravelines : 0,03 M€

Un budget annuel de 0,03 M€ est nécessaire pour assurer l'entretien courant du Port de Gravelines (enlèvements des déchets, entretien des bâtiments, provision pour travaux divers, maintenance du pont mobile PI3).

C. Investissement

1. Situation générale

Le BP 2024 s'établit à 89,4 M€ en dépenses et 8,2 M€ en recettes.

Les recettes sont issues des cofinancements de projets et notamment 3,6 M€ pour les grands projets de maillage territorial (dont 1,8 M€ pour le contournement nord de Valenciennes – section ouest, 0,9 M€ pour le contournement de Maubeuge et 0,9 M€ pour le doublement de la RD 70), 3,9 M€ pour les projets de développement local et 0,7 M€ de produit des radars automatiques.

2. Présentation détaillée

a) Préservation du patrimoine et projets de développement local : 59,1 M€

Ces 59,1 M€ permettront notamment :

- de renouveler les revêtements des chaussées départementales (20 M€) tout en développant l'innovation sur ce type de travaux (2 M€) ;
- de maintenir et réparer les ouvrages d'art (10 M€), dont la démolition et la reconstruction d'ouvrage provisoire de Looberghe ;
- d'accompagner les territoires dans leurs projets de développement (14,7 M€), avec le lancement de l'aménagement de l'échangeur RD 621/650 à Lambres-Lez-Douai, l'aménagement de l'accès à la zone d'activités de Feignies, la construction du giratoire des Docks à Cambrai, ou encore la requalification de la RD55 à Denain ;
- de réaliser des travaux de sécurité routière en et hors agglomération (5,8 M€) ;
- de renouveler et d'adapter le matériel d'exploitation (2 M€).

b) Grands projets de maillage territorial : 26,5 M€

L'effort financier reste principalement porté par la poursuite des travaux de contournement Nord de Valenciennes – section Ouest pour 14,4 M€ et les travaux de doublement de la RD 70 à Petite-Forêt pour 5,8 M€. L'année 2024 permettra également le démarrage d'une première phase des travaux d'aménagement de la RD 642 entre Strazeele et Merris pour un montant de 2,8 M€. 3,4 M€ sont par ailleurs mobilisés sur la poursuite d'études techniques et réglementaires et d'acquisitions foncières pour différents projets routiers structurants : aménagement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure, Contournement de Maubeuge ou encore Doublement de la RD 500.

c) Port de Gravelines/Grand Fort-Philippe : 0,7 M€

Les dépenses liées au dragage annuel de la passe d'accès sont provisionnées au BP 2024.

d) Dispositifs d'aide à l'aménagement des trottoirs et de sécurité des routes départementales en agglomération : 3,2 M€

Au titre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT), une inscription de 1,2 M€ sera proposée en 2023. 2 M€ seront également dédiés aux aménagements de sécurité des routes départementales en agglomération (ASRDA), dans le cadre de la politique volontariste du Département de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord. Cette politique d'accompagnement permet de couvrir les demandes insatisfaites des communes et intercommunalités dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de la circulation routière.

Délégation Sports et vie associative

SPORTS

A. Présentation générale

Le Département du Nord accueille des événements sportifs mondiaux dont les retombées médiatiques sont majeures. Ainsi, après la coupe du monde de Rugby en 2023, ce seront les Jeux Olympiques et les relais de la flamme olympique et paralympique en 2024 puis le Grand Départ du Tour de France en 2025.

L'engagement départemental, au travers de sa politique sportive, est de faire profiter les Nordistes de ces moments de festivités, de partage et de communion avec nos élites sportives ambassadrices de la France lors de ces compétitions majeures. C'est également l'occasion de développer des axes transversaux avec les politiques régaliennes du Département (Aide Sociale à l'Enfance, Collégiens, Séniors ...). C'est enfin un axe de valorisation du territoire nordiste : Vivez le Nord !

Avec plus d'un million de pratiquants, le Nord est l'un des départements les plus actifs dans le domaine sportif. Qu'ils soient débutants ou confirmés, licenciés dans un club ou pratiquants libres, les Nordistes sont très attachés aux valeurs du sport. Cet attachement doit servir de levier pour aller vers les publics nordistes encore en marge de la pratique sportive synonyme de santé et de bien-être.

Pour le Département du Nord, le sport est un réel « support éducatif et pédagogique » qui s'appuie sur les bienfaits de l'activité physique. Les partenaires institutionnels (fédérations, ligues ou comités) du Conseil départemental du Nord engagent de nombreux projets qui ont pour vocation d'éduquer l'individu quels que soient son sexe, son âge et sa catégorie socio-professionnelle. Soucieux d'apporter aux Nordistes un « service public sportif » de qualité, le Département du Nord établit, avec près de 90 structures départementales fédérales et scolaires, des contrats d'objectifs où la santé et le bien-être sont prioritaires.

Cette politique volontariste s'appuie sur l'exemplarité en utilisant la sphère du haut niveau pour mettre en avant les valeurs du sport. Le dispositif de « l'excellence sportive » rend visible l'action citoyenne et sociétale des clubs et athlètes, qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline sportive, auprès du jeune public. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 dont les épreuves nordistes (handball et basketball), constitueront un fil rouge de la communication sportive valorisant les actions quotidiennes de terrain du mouvement sportif mises en œuvre avec le soutien du Département.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2023	4,7 M€	-
Dont fonctionnement	4,4 M€	-
Dont investissement	0,3 M€	-

B. Fonctionnement

1. Situation générale

Le budget permettra de poursuivre le soutien aux événements sportifs en maintenant des opérations spécifiques en faveur de la jeunesse nordiste. Au-delà de la sphère sportive et dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Département du Nord valorisera son territoire, en s'appuyant notamment sur des événements majeurs comme les compétitions internationales ou les grandes courses cyclistes internationales (Championnats de France sur route et sur piste, Paris-Roubaix et Tour de France) et dans la Perspective du Départ du Tour de France en 2025.

2. Présentation détaillée

a) Subventions de fonctionnement aux structures sportives : 2,5 M€

Une aide au profit du sport scolaire (associations sportives des collèges publics comme privés), ainsi qu'une participation aux sections sportives des établissements du second degré sont budgétées en 2024.

La mise en place d'animations sportives territoriales au sein des villages et bourgs du Nord intitulées « le Nord fait ses Jeux » sera renforcée par la thématique Jeux olympiques durant les vacances (plus de 12 000 jeunes pour 150 communes partenaires).

Depuis 2021, à l'issue de ces journées, un tirage au sort est organisé par le Département et le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS Nord) pour emmener 250 jeunes et leurs accompagnateurs à Paris pour assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

En 2024, le Nord accueillera la Flamme Olympique le 2 juillet et Paralympique le 25 août. Quant aux épreuves olympiques de Basketball et Handball, elles se dérouleront du 22 juillet au 11 août au Stade Pierre Mauroy. L'accueil de la Flamme en 2024 fera l'objet d'une attention particulière afin de valoriser le territoire nordiste et toutes ses richesses culturelles et patrimoniales.

Une participation pour l'organisation de manifestations régionales et nationales, en corrélation avec la forte attractivité du Nord et de ses infrastructures sportives, contribue à permettre l'accueil régulier d'événements de renommée internationale, pour lesquels le Département est partenaire aux côtés de la Métropole Européenne de Lille et/ou de la Région Hauts-de-France.

Ainsi le cyclisme sera particulièrement mis à l'honneur avec les grandes épreuves récurrentes dont le Paris Roubaix mais également l'accueil du Tour de France en 2025.

La course à pied nature par le biais du « Challenge Nord Evasion », valorisera au travers de 9 courses les sites touristiques et naturels du Département tout en sensibilisant les participants aux enjeux de la pratique raisonnée des sports de nature.

Le soutien aux fédérations, ligues ou comités départementaux, destiné à favoriser la promotion de leur discipline, est conventionné à travers l'établissement de contrats d'objectifs. Un dossier tenant compte des difficultés de fonctionnement et de développement de leur discipline a été adressé aux structures afin de mieux cibler les aides à apporter aux mouvements sportifs et permettre, quand elles le désirent, d'intégrer des dispositifs innovants en lien avec les politiques structurelles du Département.

b) Partenariats avec les clubs de haut niveau : l'Excellence Sportive : 1,5 M€

Pour la saison 2023-2024, il est proposé de maintenir l'aide aux clubs de haut niveau en renouvelant notamment les cinq clubs en disciplines paralympiques qui évoluent et participent à un Championnat de France handisport. 35 clubs font ainsi partie du dispositif « Excellence sportive ». Ces clubs sont très largement associés aux actions sociétales (par exemple l'accueil des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance lors du championnat des clubs de l'excellence et des matchs à domicile du LOSC) développées en marge des manifestations sportives et lors des animations du dispositif « Village en sport ».

c) Soutien des athlètes de haut niveau : 0,1 M€

La politique en faveur des athlètes de haut niveau a fait l'objet d'une modification en supprimant le critère de domiciliation dans le Nord et l'accompagnement des sportifs sur liste ministérielle, licenciés dans un club Nordiste mais s'entraînant dans des structures (labellisées par le Ministère des Sports) hors du Département.

En 2024, l'effort budgétaire est maintenu pour le soutien aux athlètes de haut niveau.

d) Exploitation du Vélodrome couvert de Roubaix : 0,2 M€

Le Département poursuit sa participation à la Société Publique Locale (SPL) Vélodrome. Une reconduction du partenariat a été votée sur la période 2024-2030 pour un montant global de 1,8 M€.

C. Investissement

L'aide départementale en investissement en faveur des équipements sportifs est aujourd'hui intégrée dans la politique d'aménagement du territoire et ses deux principaux dispositifs de financement (Aide Départementale aux Villages et Bourgs et Projets Territoriaux Structurants).

Au-delà des aides ainsi dédiées aux collectivités pour la construction ou la réhabilitation d'équipements publics, le Département soutient les associations sportives pour l'acquisition de matériel sportif, pédagogique ou de communication afin de promouvoir leurs sports et le partenariat engagé avec le Nord. Une enveloppe annuelle de 0,3 M€ est consacrée à cette action.

Vie associative

Le soutien aux associations est un axe fort de la politique départementale.

L'objet de cette délégation est de promouvoir l'engagement associatif au sein de notre département.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2023	0,1 M€	-
Dont fonctionnement	0,1 M€	-

En 2024, un budget de 0,1 M€ est proposé, afin de poursuivre notamment le subventionnement des associations suivantes :

- Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives du Nord (URACEN) qui prodigue auprès des associations et collectivités du conseil et un soutien sur des questions essentiellement administratives ;
- Polonia, association qui œuvre notamment pour la promotion et le rayonnement de la culture française en Pologne et de la culture polonaise en France ;
- Maison de la Photo qui développe la diffusion artistique sur le territoire et la création régionale ;
- Société Philanthropique Bailleul qui fait notamment perdurer la tradition du carnaval dans le Nord.

Délégation Culture, Communication Institutionnelle

I. Culture

A. Présentation générale

La culture, au même titre que le sport et le tourisme, est un levier fort au service du rayonnement du 1^{er} département de France. Terre de musées, de culture, d'histoire, de fêtes et de convivialité, c'est ce patrimoine nordiste que la culture représente, autant de trésors au service de l'attractivité de notre territoire. En témoigne le partenariat avec l'Ullens Center for Contemporary Art (UCCA) qui a permis de faire rayonner le Nord jusqu'en Chine, Pékin puis Shanghai, par le prêt du fonds Matisse, réunissant près de 300 000 visiteurs sur l'étape de Pékin.

Les équipements et services de la direction des sports et de la culture ont dans le même temps vocation à maintenir un lien de proximité avec les Nordistes, notamment en développant les initiatives expérimentées depuis 2021, visant à tisser de nouveaux liens avec les publics empêchés :

- renforcement des projets culturels à destination des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance offrant à ces enfants une porte ouverte sur l'extérieur avec la construction de projets sur mesure et transversaux par les professionnels des équipements culturels, du service des sports, de la direction ruralité environnement et des organismes gestionnaires ;
- actions à destination des publics isolés dans le cadre d'un partenariat avec la direction de l'autonomie :
 - « Bibliothèque à la Maison », co-portée avec la Médiathèque Départementale du Nord en lien avec les médiathèques partenaires du territoire afin de favoriser le portage à domicile d'ouvrages adaptés à ces publics avec depuis 2023 une ouverture à des temps collectifs au sein des bibliothèques partenaires ;
 - « Culture aux fenêtres » proposant des spectacles de petite forme devant les lieux d'habitation ou des établissements, en zone rurale ou blanche, favorisant l'accès à la culture de tous et permettant aux artistes fortement impactés par la crise de se produire ; qui sera élargie à d'autres structures et disciplines artistiques en 2024 ;
 - Extension du projet à destination des seniors, initié en 2023, co-construit avec les acteurs médico-sociaux, offrant des temps collectifs de découverte culturelle et sportive autour de journées récréatives au sein des équipements culturels départementaux, ou des EPHAD, avec la participation d'acteurs culturels et sportifs du territoire.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	21,7 M€	2,2 M€
Dont fonctionnement	13,7 M€	1,2 M€
Dont investissement	8 M€	1,1 M€

B. Fonctionnement

1. Situation générale

L'année 2023 a confirmé la reprise de la pratique culturelle des publics qui reviennent dans les musées. La fréquentation des publics individuels et scolaires et les recettes sont en hausse par rapport à 2022. Ainsi la fréquentation de visiteurs est de 328 245 visiteurs en 2023 contre 267 381 visiteurs en 2022, dépassant la fréquentation avant COVID.

Pour autant, la hausse des coûts de l'énergie, concomitante à la baisse des recettes du Département, impose de faire évoluer les modalités de fonctionnement des équipements culturels et services.

Le maintien d'une programmation de qualité demeure d'autant plus un objectif premier. Elle se veut ouverte à tous par des actions de médiation variées dans et hors les murs. Ces propositions hors les murs tiennent dans ce contexte un rôle fondamental, permettant « d'aller vers les Nordistes » dans une logique d'accessibilité inversée.

Le développement de la présence numérique de la Médiathèque Départementale du Nord (MDN) est renforcé en 2024 dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence, qui invite à poser une réflexion sur la MDN de demain, avec la poursuite de l'informatisation des bibliothèques partenaires et le déploiement de la technologie RFID (Radio Frequency Identification) à venir pour son fonds documentaire.

En termes de recettes, la redevance versée par l'Etat au titre de l'archéologie préventive dont le service archéologie/patrimoine est opérateur est estimée à 0,1 M€ en 2023.

Les autres recettes de fonctionnement sont liées aux financements obtenus auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les dispositifs 1^{ères} Pages de la Médiathèque pour un montant estimé à 30 K€, ainsi qu'aux subventions d'autres partenaires institutionnels (Région Haut-de-France, Région Flamande) pour 0,2 M€.

2. Présentation détaillée

a) Programme « Equipements culturels » : 8,1 M€

2024 sera marquée par la réouverture du Musée départemental Matisse, fermé au public depuis juin 2023. Le Musée agrandi de 1 000m² se dévoilera à l'automne 24, lors d'une grande fête populaire de réouverture, afin de présenter son nouveau parcours permanent agrandi et augmenté. L'occasion de redécouvrir les trésors du fonds Matisse conservé au Musée.

La programmation des équipements culturels départementaux trouvera un équilibre entre l'ancrage territorial et un rayonnement géographiquement élargi. Pour 2024, les équipements présenteront une programmation resserrée, avec une exposition par an, complétée d'expositions-dossier (issues des fonds permanents des musées) ou de présentations de donations et/ou dépôts.

Par ailleurs, les équipements culturels départementaux se mettent aux couleurs de l'Olympisme en proposant, dans le cadre des Olympiades Culturelles portées par le Ministère de la Culture, des temps forts et festifs autour de la thématique du sport.

Ainsi, les Archives Départementales sont à la manœuvre de la grande collecte nationale des archives du monde du sport, en lien avec le service des sports et le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif). Un grand week-end festif autour de cette collecte se déroulera en juin 2024.

Le Forum Départemental des Sciences présente jusqu'en août 2024 l'exposition « Léonard de Vinci – à la croisée des arts et des sciences » et pour les jeunes publics « vivants pour de vrai » jusqu'en mars 2024.

Le Forum Antique de Bavay présente depuis décembre 2023 et jusqu'en novembre 2024 l'exposition « construire malin, construire romain » mettant en lumière le génie bâtisseur des Romains à travers, notamment, les matériaux utilisés et la manière de les maîtriser, comme le fer, le bois, la terre cuite, le calcaire, le verre, les pigments et le marbre.

A la Maison natale Charles de Gaulle, l'exposition « Officiers sous toutes les coutures » propose un focus sur le métier d'officier, mais aussi sur la carrière militaire de Charles de Gaulle, de sa formation à Saint-Cyr jusqu'à l'appel du 18 juin. L'exposition propose d'aborder ce métier peu connu, exercé par un corps loin d'être uniforme. Elle sera visible jusqu'en mai 2024.

Dès juillet, une exposition consacrée au sport sous la présidence de Charles de Gaulle sera proposée, dans le cadre des JO de Paris 2024.

Au MusVerre, l'exposition « Trop plein », sera proposée au public de février à août 2024.

Le Musée départemental de Flandre proposera d'avril à septembre 2024 une exposition rétrospective intitulée « Le monde fabuleux de Nicolas Eekman » à l'univers onirique, véritable éloge au fabuleux et au fantastique.

A l'Abbaye de Vaucelles, la programmation annuelle sera renouvelée, avec notamment la seconde édition du festival des bières d'abbayes, la programmation musicale « sous les voûtes », et les traditionnels « Orchidées » et « Marché de Noël ».

La Villa Marguerite Yourcenar proposera une programmation élargie offrant des temps culturels, sportifs, environnementaux et festifs, dans le cadre préservé du Mont Noir.

b) Programme « Mise en valeur du patrimoine et développement culturel » : 5,7 M€

Les dispositifs et appels à projets portés par le service développement culturel visent à favoriser des actions de médiation à travers la création et la découverte culturelle à destination de tous les Nordistes, par le soutien d'acteurs culturels. La préservation du patrimoine inscrit ou classé, l'accompagnement et la mise en réseau des musées thématiques, en lien avec la DRAC, trouvent également leur place dans ce programme.

C. Investissement

1. Programme Equipements culturels 7,8 M€

2024 verra aboutir le chantier d'extension du Musée départemental Matisse avec une réouverture programmée à l'automne. Le montant de l'opération s'élève à 11,8 M€. Cette extension offrira un parcours de visite renouvelé, un espace muséographique supplémentaire de 600 m2 avec une découverte immersive de l'œuvre de Matisse et de son histoire. Les groupes scolaires disposeront d'ateliers reconfigurés et adaptés et d'un accueil dédié. La boutique sera reprise en régie directe dès la réouverture.

Le Forum Départemental des Sciences verra s'initier un programme d'études visant à rénover complètement son Planétarium pour passer d'un système analogique vieillissant, et dont la maintenance ne peut plus être assurée, à une technologie hybride analogie/numérique de pointe. Les travaux démarreront dès fin 2024.

2. Programme « Mise en valeur du patrimoine et développement culturel » : 0,2 M€

Le budget 2024 prévoit une aide à l'investissement des équipements de notre territoire n'ayant pas l'appellation « Musées de France » afin de favoriser la valorisation de leurs collections, ainsi que le soutien à la restauration et la mise en valeur des monuments historiques à hauteur de 0,2 M€.

II. Communication institutionnelle

A. Présentation générale

Le budget dédié à la communication institutionnelle s'élève en 2024 à 2,8 M€.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2022	2,8 M€	-
Dont fonctionnement	2,5 M€	-
Dont investissement	0,3 M€	-

B. Fonctionnement

L'inscription au titre des dépenses de fonctionnement s'élève à 2,5 M€.

Ces crédits intègrent :

- la réalisation et la distribution du magazine « Nord info » ;
- les dépenses dans le cadre des événements auxquels le Département participe (Salon International de l'Agriculture, notamment) ;

- les frais pour la promotion des actions et évènements de la Collectivité (campagnes publicitaires, impressions de dépliants, etc.) ;
- les dépenses liées à la présence digitale du Département (frais de fonctionnement des sites Internet et des applications, etc.).

C. Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,3 M€. Elles portent notamment :

- pour un peu plus de 25%, sur la communication digitale de la collectivité (amélioration de la visibilité des informations sur Internet, design système numérique, etc.) ;
- sur l'achat de matériel dans le cadre des manifestations organisées ou auxquelles la collectivité participe.

Délégation Education, collèges

I. Présentation générale

Le Département du Nord a fait de la politique éducative une priorité forte et un enjeu pour l'avenir de sa jeunesse, dans l'accomplissement d'un parcours individuel d'intégration sociétale et professionnelle et d'épanouissement citoyen.

Les 201 collèges publics accueillent 92 909 élèves à la rentrée de septembre 2023, alors qu'ils sont 44 210 dans les 80 établissements privés (soit une baisse de 706 élèves dans le public et une baisse de 260 élèves dans le privé, par rapport à la rentrée précédente). 197 élèves supplémentaires sont scolarisés à l'Ecole Européenne Lille Métropole au total du public ci-dessus.

La délégation Education est dotée d'un budget de 113,8 M€ en dépenses de fonctionnement, et 79,5 M€ en dépenses d'investissement.

Les orientations définies dans le budget 2024 permettent d'améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite des collégiens du Nord. Par un soutien éducatif et volontaire renforcé, le Département du Nord développe et consolide un partenariat affirmé et constant avec l'Education Nationale et chaque communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun, afin de contribuer à enrichir la vie au collège et à former les citoyens de demain.

Le Conseil départemental du Nord met également en œuvre une politique d'entretien, de réhabilitation et de construction qui se décompose en 2 volets :

- cibler les opérations de reconstruction, rénovation et de réhabilitation en fonction des priorités axées sur la sécurité, la maîtrise de l'énergie et les conditions de vie et d'apprentissage des élèves ;
- garantir un niveau d'entretien, de maintenance et de mise aux normes.

Au-delà des travaux d'urgence et non planifiables, le Département poursuit un programme ambitieux d'entretien autour de 4 priorités : Collège durable, Collège inclusif, Sécurité et Bien vivre au collège.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	193,3 M€	13,7 M€
Dont fonctionnement	113,8 M€	4,3 M€
Dont investissement	79,5 M€	9,3 M€

II. Fonctionnement

A. Situation générale

Les dépenses de fonctionnement connaissent une légère hausse par rapport à 2023, grâce à une politique d'achat énergétique maîtrisée et une volonté d'amélioration de l'exécution budgétaire des collèges.

B. Présentation détaillée

1. Accompagnement des collégiens : 12,7 M€

a. Aide à l'accès à la demi-pension dans les collèges : 6,7 M€ en dépenses

Près de 68% des élèves déjeunent aujourd'hui au restaurant scolaire de leur collège. Parmi ceux-ci, près de 32 000 collégiens bénéficient d'une aide départementale à la demi-pension en fonction du revenu fiscal des familles. Cette politique vise à permettre au plus grand nombre d'élèves la prise d'un repas équilibré et varié le midi. Elle se traduit par un maintien du barème départemental et la fixation pour l'année scolaire 2023/2024 du montant des aides à 0,89 €, 1,44 € ou 1,87 €, selon les revenus des familles, cette aide étant directement déduite du prix des repas à payer par les parents.

Pour ce poste, 6,35 M€ sont prévus en 2024.

Au-delà de l'aide apportée aux familles, le Département marque sa volonté d'inscrire dans une démarche d'approvisionnement local les collèges disposant d'une demi-pension, en leur permettant d'augmenter légèrement le tarif du repas (+ 0,10 €). Cette majoration est compensée par le Département auprès des collèges, afin que le prix payé par les familles bénéficiant des aides à la restauration reste inchangé. En 2023, 94 collèges ont saisi cette opportunité.

Le Département verse également des vacations de 22,20 € brut/heure aux personnels des collèges publics qui instruisent les dossiers d'aide à la demi-pension ainsi qu'une subvention aux collèges pour couvrir les frais liés à la gestion de cette aide. Cette participation aux frais de gestion représentera 0,2 M€ en 2024.

Le Département prend aussi en charge les frais de transport d'élèves (vers un lycée ou un autre collège) lorsqu'un collège n'a pas de service de restauration. Il contribue à la prise en charge du différentiel du prix du repas facturé par la collectivité qui accueille les collégiens et le tarif payé par les familles. Ces participations représenteront 0,2 M€ en 2024.

La contribution des collèges au service de restauration fixée à 22,5% du total des produits scolaires encaissés par les collèges pour les repas pris par les collégiens et les commensaux est estimée à un montant de 4,2 M€.

b. Aide à la Réussite du Collégien (ARC) : 1,2 M€

Par délibération DE/2015/984, du 1^{er} février 2016, le Conseil départemental a créé le Fonds départemental d'aide à la réussite du collégien (ARC), destiné à apporter une aide matérielle ou financière ponctuelle aux élèves se trouvant en difficulté dans leur parcours scolaire. Depuis 2017, elle est versée à l'ensemble des collèges (publics et privés) et aux lycées professionnels accueillant des classes de 3^{ème} prépa-métiers. Elle est gérée directement par l'établissement

et fait l'objet d'un bilan en fin d'année scolaire.

Cette aide volontariste permet notamment aux établissements d'acheter des fournitures scolaires, du matériel informatique ou de prendre en charge des dépenses liées à la scolarité pour les élèves en difficulté.

Comme inscrit dans la délibération DC/2023/423 du 22 janvier 2024, les modalités de l'ARC concernant la période de septembre à décembre 2024, feront l'objet d'une nouvelle délibération au cours du deuxième trimestre 2024.

c. Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) : 1,1 M€

Par délibération cadre DC/2023/10 du 23 janvier 2023, le Conseil départemental a voté le Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) « Bien vivre au collège ». Cette politique éducative volontariste et ambitieuse contribue, dans le respect des compétences de chacun, à enrichir la vie au collège, à l'émancipation des élèves et à former les citoyens de demain.

Cette démarche partenariale traduit la volonté du Conseil départemental d'accompagner les collégiens dans des activités liées à leur scolarité et de favoriser une ouverture la plus large possible, en matière d'éducation culturelle et sportive, de formation à la citoyenneté, d'appropriation du numérique, d'éducation au développement durable, et de construction d'un parcours d'orientation.

325 établissements ont répondu favorablement à l'appel à projet éducatif. Les évolutions et incertitudes économiques qui s'imposent actuellement à tous les départements se traduisent par la nécessité de faire évoluer techniquement le dispositif en annualisant les crédits alloués au PEDC pour l'année 2024 et autorisant l'utilisation jusqu'au 31 décembre 2024 du solde versé au titre de l'année scolaire 2023/2024.

d. Sport pour les collégiens : 3,5 M€

En référence aux recommandations de l'Education Nationale sur les modalités de calcul, le Département verse une subvention aux collèges afin de financer la pratique sportive (location de salles de sport municipales, transport vers les installations sportives, entrées piscine, pratiques sportives spécifiques, matériel sportif, ...) lorsque les salles situées dans l'enceinte du collège ne permettent pas de couvrir les besoins identifiés.

Par délibération du 18 décembre 2023, le calcul de la dotation spécifique pour la pratique sportive au collège se base sur les effectifs constatés à la rentrée scolaire par les services académiques, en prenant en compte les heures d'enseignement de cette discipline, les spécificités des établissements et les équipements couverts existants. La taille des collèges (nombre d'élèves) est également retenue pour le calcul du forfait UNSS. Cette subvention est versée directement aux collèges. Pour l'année scolaire 2023/2024, le taux horaire fixé est de 13 € par heure.

e. Subventions aux partenaires : 0,2 M€

L'année scolaire 2023-2024 est marquée par le développement d'une ambitieuse démarche mémorielle avec un nouvel axe éducatif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ». Les trois parcours de mémoire permettent aux collégiens de devenir de véritables ambassadeurs de la paix, engagés dans un travail de mémoire qui questionne les notions de citoyenneté, de vivre ensemble et du respect de l'autre.

Dans le cadre de ce projet, le Département du Nord s'associe à l'Education Nationale et a conclu un partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

Par ailleurs, le Département poursuivra son partenariat avec des fédérations et associations de parents d'élèves, ainsi qu'avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille dans le cadre du « Programme d'études intégrées ».

2. Collège numérique : 2,7 M€

a. ENT : 0,2 M€

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est déployé dans la totalité des collèges depuis 2019 via un marché en groupement de commandes à l'échelle régionale. Il assure une communication, en mode connecté, via le portail Nord Collèges avec l'ensemble des collèges. Le marché a été renouvelé en septembre 2023 pour assurer une continuité des services.

b. Connexion haut-débit et projets numériques : 1,5 M€

Suite à la migration initiée en avril 2023, le Département veut garantir l'accès au Haut Débit (HD) à l'ensemble des collèges du Nord. Les dépenses inscrites au BP 2024 servent à couvrir les coûts d'abonnement des collèges connectés.

c. Maintenance des outils numériques : 1 M€

La collectivité gère également la maintenance de l'ensemble du parc informatique des collèges, qui représente environ 38 000 équipements. Des actions de maintenance préventive annuelle sont réalisées qui amènent à des actions curatives rendues nécessaires sur certains équipements défectueux. Des diagnostics réseaux sont également opérés dans le cadre de la modernisation des réseaux.

3. Forfait d'externat : 38,9 M€

La convention avec l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, adoptée par la délibération de la Commission permanente du 18 décembre 2023, définit les modalités de calcul du forfait d'externat, composé d'une part « personnel » et d'une part « matériel », fondé sur le principe de parité du coût moyen d'un élève externe des collèges publics.

La part « personnel », qui représente 14,8 M€ en 2024, est calculée à partir des dépenses de personnel des agents départementaux (hors restauration scolaire) affectés dans les collèges publics.

La part « matériel » est calculée par rapport aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'externat des collèges publics (dotations de fonctionnement, assurance et entretien des collèges). Elle représente 24,1 M€ pour l'année 2024.

4. Dotations de fonctionnement aux collèges publics : 36,9 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes

a. Dotations initiales aux collèges : 36,9 M€

Dans le cadre de ses compétences légales, le Conseil départemental a décidé, lors de la séance plénière du 9 octobre 2023 l'attribution aux collèges publics des moyens financiers permettant d'assurer leur fonctionnement quotidien. Le Département du Nord a renouvelé le marché de fourniture d'électricité le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Ainsi, en 2024, le gaz coûtera moins cher qu'en 2023 grâce à une politique d'achat maîtrisée. Le coût de l'électricité devrait être stable. La baisse du coût du chauffage urbain est envisagée grâce à la diminution du coût du gaz.

b. Participations entre Départements : 35 k€ en dépenses et 97 K€ en recettes

En dépenses, le Département finance la participation aux charges de fonctionnement des collèges publics et privés de l'Aisne et du Pas-de-Calais accueillant au moins 10% d'élèves originaires du Nord. Cette dépense devrait s'élever à 35 k€.

En recettes, le Département perçoit le remboursement par les autres Départements (Pas-de-Calais et Aisne) de leur participation à la scolarisation de leurs élèves dans les collèges publics et privés du Nord. Cette contribution devrait apporter une recette estimée à 0,097 M€.

5. Maintenance, gros entretien des collèges : 7,7 M€

La préservation du patrimoine bâti des collèges nécessite de multiples interventions de maintenance et d'entretien qui visent à maintenir à niveau ces établissements. Dans le respect de ses obligations réglementaires, le Département réalise la maintenance des installations techniques par le biais de marchés confiés à des entreprises et portant sur la sécurité incendie, les ascenseurs, les installations thermiques et les portails automatiques. Parallèlement, il assure l'ensemble des prestations de dépannage des installations.

Le Département a mis en place un marché réservé permettant l'entretien des espaces verts des collèges. La mise en œuvre opérationnelle s'est faite en concertation avec les équipes éducatives.

6. Entretien général : 14,9 M€

L'enveloppe 2024 est établie sur la base des départs prévisionnels d'agents à la retraite et de l'estimation des besoins de suppléance. Elle est ainsi fixée à 14,7 M€.

Le Conseil départemental a par ailleurs conclu dès 2018 avec l'Etat une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) qui a pour objectif de recruter des personnels en Parcours Emploi Compétences (PEC) bénéficiant exclusivement aux allocataires du RSA, pour répondre aux besoins des collèges.

Afin d'assurer la continuité de service, en particulier au sein des 177 demi-pensions (hors satellites) des collèges du Nord, le Département priorise la prescription des PEC sur les missions de restauration et de plonge en complément des prestations externalisées. Pour l'année 2024, les besoins des collèges sont dans la continuité de l'année qui vient de s'écouler, et s'élèveront à 350 contrats PEC.

Par ailleurs, une enveloppe de 0,2 M€ est prévue pour le renouvellement des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et des vêtements de travail pour les agents des collèges.

III. Investissement

A. Dépenses

Le Département du Nord poursuit sa politique de reconstruction et de réhabilitation associée à un programme d'entretien, de maintenance régulière et d'équipement. Par ailleurs, les travaux dans les collèges privés font l'objet d'un accompagnement financier, conformément au protocole d'accord conclu avec l'enseignement privé.

1. Collège numérique : 6 M€

L'ambition numérique portée par le Département du Nord est d'accompagner tous les collégiens du territoire dans leur accès aux outils numériques et favoriser le développement des usages du numérique dans leurs apprentissages. Cette ambition se traduit pour 2024 par des moyens budgétaires importants pour conforter notamment le renouvellement des équipements numériques éducatifs.

Renouvellement et ajout d'équipements numériques

Les crédits sont prévus pour le renouvellement d'équipements vétustes et la dotation de nouveaux équipements numériques des collèges (PC, vidéoprojecteurs interactifs, serveurs), les travaux induits, le câblage et le mobilier (au total 3,8 M€).

Modernisation des réseaux :

Un montant de 1,5 M€ est proposé pour la modernisation de l'infrastructure informatique locale des collèges.

Appel à projets numériques :

Certains projets des appels à projets départementaux restent à déployer sur l'année 2024 (0,2 M€).

2. Subventions aux collèges privés : 1,1 M€

La convention d'objectifs conclue le 4 décembre 2012 entre le Département et les Directions diocésaines de Lille et Cambrai a défini les modalités de cette subvention d'investissement consacrée aujourd'hui prioritairement aux travaux liés à l'accessibilité et à la mise aux normes de sécurité des locaux affectés à l'enseignement (délibération du 8 octobre 2018). Une autorisation de programme de 1,1 M€ est par ailleurs prévue pour engager de nouvelles subventions en 2024, qui seront payées au cours des 4 prochaines années.

3. Maintenance, gros entretien collèges : 46,9 M€

Les programmes de remise à niveau des établissements permettront notamment :

- de poursuivre les travaux sur la création de la demi-pension du collège Albert Debeyre à Marquette ;
- de démarrer les travaux sur la création de la demi-pension du collège Sévigné à Roubaix ;
- de terminer les travaux du contrat de performance énergétique de 4 collèges de l'Avesnois ;
- de financer les travaux dans les collèges des cités scolaires mixtes de première catégorie conformément à la convention en cours de réécriture avec les services de la Région.

Par ailleurs, la gestion courante du patrimoine des collèges implique :

- la maintenance programmée (programmation de travaux, maintenance multi-technique) et les interventions pour travaux d'urgence ;
- l'équipement spécifique (demi-pensions, bureaux administratifs, CDI, ...) en mobilier ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public), adopté le 6 juillet 2015 par le Conseil départemental du Nord et validé par le Préfet le 27 novembre 2015 ;
- la mise en place d'un programme de désamiantage des collèges ;
- la poursuite du programme de rénovation développement durable des collèges (finalisation du remplacement des éclairages vieillissants par des dispositifs à Leds, installation de panneaux photovoltaïques, GTB (gestion technique des bâtiments)).

4. Travaux, acquisitions, constructions, reconstructions : 24,6 M€

Les crédits alloués aux constructions neuves et grosses réhabilitations permettront notamment :

- de clôturer le marché global de performance pour le Collège Chasse Royale à Valenciennes ;
- de clôturer les travaux de réhabilitation du collège Rouges Barres à Marcq-en-Barœul réalisés par le biais d'un marché global de performance ;
- de finaliser la reconstruction du collège Paul Duez à Cambrai dans le cadre d'un marché de conception-réalisation ;
- de finaliser les travaux en vue de la réhabilitation du collège Van der Meersch à Mouvaux ;
- de démarrer les études de conception de l'opération de reconstruction complète du collège Fernande Benoist à Hazebrouck ;
- de démarrer la conception du projet de réhabilitation lourde et rénovation du collège Gayant à Douai ;
- de faire les travaux du collège Eisen à Valenciennes dans la perspective du regroupement avec le collège de Watteau.

5. Matériel pour les collèges : 1 M€

Une subvention d'investissement de 2 000 € par collège public est versée chaque année pour l'achat de matériel à destination des élèves et des personnels administratif et technique des collèges (0,4 M€ prévus en 2024).

Parallèlement, une enveloppe est prévue pour l'exercice des missions et l'amélioration des conditions de travail des agents départementaux des collèges, et pour les dépenses d'investissement liées aux projets pour un collège durable (dont restauration de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, mobilités douces, économies d'énergie).

A cet effet, une enveloppe de 0,55 M€ est prévue en 2024.

B. Recettes

En ce qui concerne la politique Collèges, ce sont 9,3 M€ qui sont inscrits en recettes d'investissement au BP 2024 notamment pour les projets suivants : CPE de l'Avesnois (1,6 M€), GER Nord Durable (leds, toitures et panneaux photovoltaïques pour 2,8 M€), reconstruction du collège Paul Duez à Cambrai (1,8 M€), reconstruction du collège Van Der Meersch à Mouvaux (2,5 M€).

Délégation Santé, prévention et offres de soins

A. Présentation générale

La mise en œuvre de la politique santé du Département s'appuie sur deux axes : la prévention et l'offre de soins.

La prévention

La prévention repose sur l'intervention de plus de 1 000 professionnels, exerçant en Protection Maternelle et Infantile (PMI) et dans les Services de Prévention Santé (SPS). La Direction adjointe PMI et la Direction adjointe Prévention Santé sont réunies au sein de la nouvelle Direction Santé qui favorise la mise en cohérence départementale des actions de santé.

Le service départemental de PMI est un service de santé publique à vocation universelle, dédié à la femme enceinte et à l'enfant de moins de 6 ans.

Les Services Prévention Santé développent une politique d'accompagnement santé des publics les plus éloignés du soin et de la prévention au travers d'actions volontaristes collectives et individuelles et au travers de missions conventionnées avec l'Etat.

L'Espace de Promotion de la santé Informations Conseils et Accompagnement (EPICéA) propose de plus un soutien aux professionnels internes et partenaires dans le champ de la promotion de la santé positive et la prévention des conduites à risques.

Pour lutter contre les inégalités sociales de santé, le Département s'est engagé dans la démarche des 1 000 premiers jours de l'enfant. Il s'agit de développer toute action susceptible de promouvoir un environnement favorable au développement en santé de l'enfant, ce dès sa conception, en proposant un accompagnement parental adapté et de proximité.

Pour lutter contre les inégalités territoriales de santé, le Département renforce son engagement aux côtés des partenaires locaux dans la lutte contre la désertification médicale, et en coopération avec les services de l'Etat dans la promotion du dépistage des cancers. Il s'agit d'améliorer le recours à l'offre de prévention et de soins (ex. : camion Nord Santé Prévention).

L'offre de soins

Pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Département met en œuvre une politique locale de santé publique et déploie des Centres de Santé Départementaux sous le nom de Maisons Nord Santé.

Les Maisons Nord Santé représentent une offre de soins innovante et de qualité adaptée aux besoins de la population et s'appuient sur un pôle de soins de premiers recours porté par le trinôme médecine générale, infirmière en pratique avancée et assistants médicaux, complémentaire à l'offre libérale et hospitalière. Elles travaillent en réseau avec les acteurs locaux des champs sanitaires et médico-sociaux.

Le budget 2024 en fonctionnement consacré à la politique Santé s'élève à 9,1 M€.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	10,6 M€	5,9 M€
Dont fonctionnement	9,1 M€	5,9 M€
Dont investissement	1,9 M€	

B. Fonctionnement/Investissement

En matière de Protection Maternelle et Infantile

Des consultations infantiles sont proposées dans plus de 350 lieux de proximité pour veiller au bon développement de l'enfant en proposant les examens de prévention prévus par le Code de la Santé publique. Des accueils de puériculture dans chaque Maison Nord Solidarité soutiennent les parents dans la prise en charge de leur enfant.

Deux camions PMI sillonnent le territoire afin d'améliorer la couverture territoriale des consultations et bilans de santé.

Ainsi, plus de 51 000 examens médicaux de l'enfant et pratiquement autant de visites à domicile sont réalisés annuellement. Près de 21 000 bilans de santé de 3-4 ans sont effectués au cours de l'année scolaire 2022/23 couvrant 70% de la population concernée. Plus de 2 200 examens de 2 ans sont proposés pour un repérage précoce d'éventuelles difficultés.

Le suivi médicosocial de prévention des femmes enceintes par la PMI concerne 16% des naissances et comptabilise plus de 3 600 actes médicaux et plus de 14 700 visites à domicile. Plus de 3 200 femmes bénéficient de l'Entretien Périnatal Précoce (EPP). Depuis 2023, les sages-femmes de PMI réalisent de plus les Entretiens Postnataux Précoces (EPNP).

Environ 26 700 consultations médicales de promotion de la santé sexuelle sont réalisées, complétées par une action volontariste collective de sensibilisation à la vie affective et sexuelle en direction des jeunes dans les établissements scolaires (collèges en particulier).

Dans le cadre du Contrat Départemental Prévention Protection de l'Enfance 2023, 11 actions ont été financées. Ces actions permettent d'intensifier les actions des professionnels de PMI voire de déployer de nouvelles méthodes d'intervention afin de renforcer le soutien des parents dans leurs réponses aux besoins fondamentaux de leur enfant.

Le remboursement à l'acte par l'assurance maladie des activités médicales de PMI génère, selon l'activité (et donc selon la ressource médicale présente), une recette annuelle de 1,6 à 2 M€.

En matière de prévention santé

Le Département du Nord porte une attention particulière à l'état de santé des Nordistes et veille à proposer une offre de service public en matière de prévention santé.

Les services de prévention santé (SPS) mettent en œuvre les compétences conventionnées avec l'Etat : promotion de la vaccination, prévention du cancer, lutte contre la tuberculose, et activités d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales ainsi que des infections sexuellement transmissibles (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)).

Le Département dispose de l'habilitation pour 3 CeGIDD et 2 antennes jusqu'en juin 2024 et de l'habilitation pour 9 Centres de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT) jusqu'en novembre 2024.

Les SPS mènent également des actions de prévention santé en direction des publics prioritaires du Département, notamment les allocataires du RSA, les enfants confiés à l'ASE et leurs parents et les personnes en perte d'autonomie.

En 2023, les CLAT ont reçu 160 déclarations obligatoires dont 122 « tuberculose maladie » qui ont entraîné près de 2 000 sujets contacts dépistés. Des consultations de prévention et de sevrage tabagique ont été menées.

Plus de 10 500 personnes ont été accueillies au sein des CeGIDD. Près de 24 000 consultations médicales, 1 600 consultations et suivis pour traitement pré-exposition au VIH ont été réalisés.

Près de 3 300 vaccins ont été administrés et 5 500 personnes reçues en consultation ont eu une recommandation de vaccination VHA, VHB ou HPV.

Le Département du Nord soutient financièrement les actions de prévention et promotion de la santé menées par les partenaires en cohérence avec les priorités de son plan santé : privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables ; prévenir les conduites à risques liées à la sexualité et aux conduites de consommation. Dans le cadre de l'appel à projets santé 2021-2023, 65 projets ont été financés de manière annuelle. Le montant des subventions alloués pour les 3 ans s'élève à près de 2 M€.

Il est essentiel de maintenir l'action départementale engagée depuis de nombreuses années dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. Un nouvel appel à projet pluriannuel 2024-2026 sera proposé cette année, maintenant ces mêmes priorités en renforçant les compétences psychosociales et le pouvoir d'agir des personnes, avec une vigilance quant à la mobilité des publics, tant psychique que géographique.

Un plan d'actions prioritaires est mis en œuvre par le Département pour soutenir l'accès des populations aux dispositifs de santé dans les territoires. Ainsi les services participent aux travaux des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé pour optimiser les ressources et améliorer la coordination de l'offre en matière de santé.

Devant la forte prévalence des cancers sur son territoire, le Département a souhaité s'investir dans la promotion du dépistage des cancers, notamment féminins (les cancers du sein et cancers du col de l'utérus seront particulièrement ciblés).

Afin de proposer un service au plus près de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Département développe une solution innovante, le camion Nord Santé Prévention, dans le cadre d'une coopération inter-institutionnelle (services de l'Etat dont

l'Agence Régionale de Santé, centre régional de coordination du dépistage des cancers des Hauts de France (CRCDC), caisses d'assurance maladie).

La première étape du déploiement du Camion consiste à communiquer sur les programmes de dépistages organisés et d'en améliorer l'accès au travers d'un accompagnement au parcours de soin porté par les équipes des SPS avec le soutien des équipes de PMI et des directeurs délégués de territoire. En 2023, 16 actions ont été organisées sur le territoire. Le déploiement de cette 1^{ère} phase se poursuit dans le Valenciennois, la métropole Lilloise et les Flandres pour une programmation d'actions dès le premier semestre 2024.

L'acquisition par le Département en 2024 d'un camion équipé d'un mammographe et d'un échographe et de deux cabinets médicaux pour y réaliser les dépistages du cancer mammaire et du col de l'utérus, permettra de programmer des actions de dépistages à partir du dernier trimestre 2024. Cette acquisition nécessite l'inscription d'un budget en investissement de 1,5 M€.

En matière d'offre de soins

Organisation et budget

L'ensemble des personnels nécessaires au fonctionnement de chaque Maison Nord Santé représente 4 Equivalents Temps Plein (ETP) médecins généralistes, 2 ETP Infirmiers en Pratique Avancée (IPA), 2 ETP assistants médicaux, 1 ETP coordinatrice administrative et 1,5 ETP secrétaires médicales.

Les Maisons Nord Santé sont implantées de manière progressive avec une montée en charge et le déploiement d'antennes et d'annexes. L'objectif est en tout état de cause de ne créer aucune situation de concurrence entre les différents modes d'accès à la médecine.

La première Maison Nord Santé a ouvert ses portes au public à Cuincy en janvier 2024.

Au cours de l'année, une seconde Maison Nord Santé sera inaugurée dans l'Avesnois dans la commune de Glageon. Afin de compléter l'offre sur l'arrondissement de l'Avesnois, une antenne à Landrecies et une annexe à Feignies accompagneront l'ouverture de la Maison Nord Santé de l'Avesnois.

Sur l'année glissante 2024/2025, le Département prévoit de faire évoluer l'offre de soins sur le territoire des Flandres.

La majorité du Budget Primitif (BP) 2024 sur les offres de soin concernent la masse salariale. Le coût 2024 est évalué à 1,7 M€. Par ailleurs, 0,3 M€ sont prévus pour des frais annexes (consommables, etc.).

En investissement, 0,3 M€ sont prévus afin de permettre une installation optimale du personnel de soins (tables d'auscultation, armoires réfrigérées, etc.).

Les recettes pour les Maisons Nord Santé sont estimées à 1,4 M€. Elles consistent principalement en des recettes de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et l'activité de soin.

Service de soins primaires

Le service de soins primaires offert par les Maisons Nord Santé permet de proposer pour chaque centre des consultations de médecine générale et des consultations d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA).

Selon les centres, des consultations spécialisées pourront également être proposées. La Maison Nord Santé du Douaisis offre des consultations de gériatrie et de psychiatrie. L'offre pourra également être complétée par des soins de premiers recours (sages-femmes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes...).

Les centres de santé participent à la permanence d'accès aux soins. Des plages horaires sont définies chaque jour pour effectuer des consultations de soins non programmés.

La particularité de l'offre Infirmier en pratique avancée

Les consultations IPA sont effectuées dans les Maisons Nord Santé (antennes et annexes comprises), au domicile des patients, en établissements ou en téléconsultation.

L'IPA participe à la prise en charge globale des patients atteints de pathologies chroniques et peut réaliser les premiers examens cliniques et paracliniques. Elle peut solliciter également les médecins généralistes ou un médecin spécialiste pour une expertise.

Santé publique

Les Maisons Nord Santé engagent des projets en matière de santé publique : l'amélioration de la couverture vaccinale, la prévention de l'obésité, la souffrance psychique et les conduites addictives, la prévention du suicide, la périnatalité, la prévention chez les personnes âgées. Le choix des thèmes et leur priorisation sont effectués par les équipes de chaque centre en fonction des besoins évalués ou ressentis.

Mobilité

Pour lutter contre les inégalités d'accès à la santé liées à la mobilité sur le territoire de l'Avesnois, le Département envisage de porter un projet de mobilité en lien avec le projet de santé de ses centres.

Un dispositif innovant est élaboré en plusieurs phases, commençant en 2024 par le transport de personnes vers et depuis la Maison Nord Santé de l'Avesnois et ses antennes/annexes et aboutissant à une offre de transport auprès de tous les offreurs de soins de l'Avesnois pour les déplacements de santé.

Délégation Renouveau du territoire

I. Présentation générale

Dans le domaine de l'aménagement et de la politique de la ville, le Département continue de mobiliser ses outils de droit commun en faveur des quartiers prioritaires.

En matière d'aménagement du territoire, le partenariat avec la Mission Bassin Minier est reconduit.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2022	0,24 M€	-
Dont fonctionnement	0,24 M€	-
Dont investissement	-	-

II. Fonctionnement

Politiques urbaines et d'aménagement territorial (0,24 M€)

1. Mission Bassin Minier

La Mission Bassin Minier du Nord - Pas-de-Calais est un acteur majeur de la transformation territoriale, de dialogue entre collectivités, de gestion et de promotion du « Label Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO ». A ce titre, le Département a renouvelé son partenariat en intégrant la démarche multipartenariale avec l'Etat, la Région Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais, renforçant ainsi la prise en compte des objectifs des précédentes conventions bipartites et reconduisant à un montant identique sa subvention annuelle de 0,11 M€.

2. Animation territoriale

0,07 M€ sont prévus pour les subventions aux associations d'élus partenaires du Département (Association des Maires du Nord, Association des Maires Ruraux du Nord, Association des maires des anciennes communes minières).

0,05 M€ sont prévus pour la participation au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO).

Enfin, 0,01 M€ seront inscrits dans le cadre des démarches partenariales de sujets de recherche de l'Université de Lille.

Délégation Tourisme, Mobilité douce

I. Tourisme

A. Présentation générale

Par délibération n° DTT/2023/109, le Conseil départemental a approuvé sa stratégie touristique 2024-2028 qui a pour ambition d'hisser le Nord au rang des destinations touristiques attractives et reconnues. Pour y parvenir, 4 défis ont été identifiés :

1. faire gagner en notoriété et attractivité la destination du Nord ;
2. travailler avec les prescripteurs pour promouvoir le Nord ;
3. piloter l'activité touristique et mieux partager la gouvernance ;
4. renouveler l'offre touristique.

En 2024, le Département continuera de soutenir les structures partenaires qui accompagnent la mise en œuvre des dispositifs départementaux. En 2024, la politique de soutien, en investissement et en fonctionnement, va être revue dans son ensemble pour mieux s'accorder aux besoins des acteurs et à la nouvelle feuille de route.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	4,6 M€	0,04 M€
Dont fonctionnement	3 M€	0,04 M€
Dont investissement	1,5 M€	-

B. Fonctionnement

1. Dépenses

a) Attractivité touristique (0,9 M€)

En 2024, les crédits consacrés à ce domaine d'activité serviront notamment :

- à la poursuite des dépenses d'actions touristiques (études, communication, actions de promotion...) : 0,3 M€ ;
- à l'organisation des Villes et Villages Fleuris : 0,02 M€ ;
- au soutien des éco-manifestations touristiques (subventions proposant des manifestations touristiques valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural) : 0,04 M€.

Dans le cadre des subventions aux structures touristiques, 0,3 M€ sont inscrits pour la poursuite du soutien aux diverses structures touristiques partenaires : l'association APF France Handicap, l'association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, l'association Accueil Paysan Hauts-de-France ainsi que pour les subventions de fonctionnement susceptibles d'être attribuées dans le cadre des dispositifs Office de Tourisme du Futur et micro-réseaux touristiques en fonction des engagements des dossiers et jusqu'à la refonte de ces dispositifs.

Enfin, 0,2 M€ sont inscrits dans le cadre de l'adhésion du Département au Syndicat Mixte du Parc zoologique de Maubeuge à partir de 2024.

b) ValJoly (2,1 M€)

Le budget alloué à la station touristique du ValJoly comprend la subvention forfaitaire d'exploitation allouée à la société Vert Marine. Prévue au contrat de délégation de service public, elle est indexée et s'élève en 2024 à 2,1 M€. Les crédits restants seront réservés à des petites réparations bâtiments, et des études et inspections sur le barrage.

2. Recettes

En 2024, le tourisme percevra le reliquat d'une recette en subvention, 0,04 M€ au titre de l'appel à projets Destination France.

C. Investissement

1. Situation générale

En 2024, le volet investissement dédié au tourisme sera réparti entre les aides en investissement dans le cadre des dispositifs actuels « Office de Tourisme du Futur » et « micro-réseaux touristiques » (0,2 M€) et en dépenses liées à la refonte du site Web Nord Evasion (0,05 M€).

2. Présentation détaillée

a) Attractivité touristique (0,3 M€)

Pour le développement et l'animation touristique, un crédit de 0,05 M€ est prévu pour la création d'un nouveau site internet touristique du Nord.

Une inscription de 0,2 M€ est prévue pour les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre des dispositifs « Office de Tourisme du Futur » et « micro-réseaux touristiques » en fonction des engagements de ces dossiers.

b) ValJoly (1,2 M€)

Une subvention d'un montant de 0,4 M€ est destinée à la provision annuelle pour contribution aux travaux de Gros Entretien Renouvellement (montant constant sur les 10 années de la délégation de service public). En parallèle, le Département engage 0,9 M€ sur des crédits d'études, travaux et maintenance (dont la fin des travaux sur la piscine et l'aquarium) qui seront délégués aux Directions des Bâtiments et de la Voirie (site et barrage).

II. Mobilité douce

A. Présentation générale

Afin d'accélérer le déploiement de la politique cyclable, le Département a redéfini en décembre 2022 un nouveau schéma cyclable avec pour objectifs de :

- conforter la coordination avec les schémas cyclables communautaires à l'échelle départementale ;
- conforter, par le schéma cyclable, la délibération « Nord Durable » y compris dans le cadre de l'administration durable en favorisant la pratique du vélo et les équipements nécessaires ;

- simplifier les modes de financement des projets cyclables ;
- participer au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes dans ses développements départementaux et transfrontaliers selon les contextes locaux ;
- assurer la gestion et/ou la co-gestion des aménagements sur voiries départementales.

Ces nouvelles conditions d'intervention s'appuient sur un budget porté à 6 M € en 2024. A cela s'ajoute un appel à projets annuel pour l'accompagnement de la politique cyclable départementale dont le montant est porté à 1 M€ en 2024.

En parallèle, les sources de financement extérieures sont mobilisées notamment au travers du plan vélo national, des appels à projets Vélo de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), ou encore de financements régionaux au titre du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V).

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2023	7,2 M€	1,4 M€
Dont fonctionnement	0,2 M€	-
Dont investissement	7 M€	1,4 M€

B. Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2024 est quasi stable par rapport à 2023 (- 0,05 M€) et permettra d'assurer les diverses opérations d'entretien relatives aux voies vertes.

C. Investissement

Le budget investissement 2024 est stable par rapport à 2023.

Opérations voirie en lien avec le schéma cyclable (6 M€)

Dans le cadre du déploiement du schéma cyclable, le Département du Nord devrait engager dès 2024 plusieurs opérations dont la création d'un aménagement cyclable le long de la RD 38 à Steenwerck pour un montant de 0,7 M€, la liaison cyclable entre Landas et Orchies pour un montant de 1 M€ ou entre Cambrai et Rumilly pour 0,6 M€, la création d'une piste à Raimbeaucourt pour 0,8 M€ ou encore la liaison cyclable entre Rexpoëde et Oost-Cappel pour un montant de 0,9 M€.

Subventions en faveur du cyclable (1 M€)

Un appel à projets spécifique cyclable a été lancé dès 2023. Celui-ci est destiné aux communes, groupements de communes et établissement public de coopération intercommunale qui souhaitent développer des projets d'investissement en matière de mobilité au quotidien et de vélotourisme qui concernent des infrastructures cyclables mais également des actions de développement de services dédiés ou d'équipements d'accueil liés au vélo. Cet appel à projets a permis de financer 23 projets cyclables portés par le bloc communal. Le budget de cet appel à projets est porté de 0,6 M€ (au BP 2023) à 1 M€ pour 2024.

Délégation Relations internationales

A. Présentation générale

Le Département du Nord est historiquement partenaire de la gestion de programmes européens, présent dans la gouvernance des fonds européens et participe aux négociations qui portent la voix du territoire nordiste jusqu'à Bruxelles.

Cette implication s'est poursuivie dans le cadre des négociations de la politique de cohésion 2021-2027 dont la mise en œuvre est effective depuis fin 2022.

Dans ce cadre, la stratégie départementale en matière financière vise également le développement d'une « culture de la recette » au sein de la collectivité pour mobiliser de nouveaux financements, auprès de l'Europe notamment.

Le Département du Nord met en œuvre la stratégie de coopération transfrontalière votée en 2017, qui vise à renforcer la coopération avec ses partenaires voisins belges, anglais et néerlandais, notamment via les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale et Eurométropole Lille-Kortrijk- Tournai.

Suite au lancement du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen (FWV) le 17 novembre 2022, le Département a déposé avec ses partenaires pour le premier appel à projets neuf projets Interreg, dont deux en tant que Chef de file, dans de nombreux domaines de compétences.

Enfin, le Département continue à promouvoir :

- la coopération transfrontalière au sein de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- les intérêts des Départements et du Département du Nord en particulier auprès de l'Assemblée des Départements de France et de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;
- l'appui aux territoires ruraux et la prise en compte de leur spécificité dans les politiques européennes au sein de l'association LEADER France.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	0,3 M€	4 M€
Dont fonctionnement	0,3 M€	4 M€
Dont investissement	-	-

B. Fonctionnement

1. Evolution des dépenses et des recettes

Les dépenses de fonctionnement sur l'année 2024 relatives à la délégation Relations européennes et internationales s'élèveront à 0,3 M€ (- 2,7% par rapport à 2023) et concerneront le financement :

- des GECT : 140 840 € ;
- de la participation au programme Interreg VI FWV : 23 750 € ;
- de l'appel à Initiatives Locales Transfrontalières - Comité du Déroit : 10 000 € ;
- de la Mission Opérationnelle Transfrontalière : 6 500 € ;
- de l'animation des projets transfrontaliers : 27 000 € ;
- de l'événement jeunesse transfrontalier : 40 000€ ;
- du lancement du projet Interreg Eutopia : 5 000 € ;
- de la communication/interprétariat : 8 500€ ;
- des frais de contrôleurs 1^{er} niveau assistance technique Interreg : 1 000 €.

Les recettes en fonctionnement s'élèveront à 4 M€. Elles concerneront le projet financé au titre du Fonds Social Européen (FSE) REACT EU relatifs aux plateformes emploi et le projet « Réussis sans attendre » qui mobilise des financements au titre du FSE+.

2. Présentation détaillée

a) La gouvernance et l'animation des programmes européens

La participation du Département aux différentes instances de gouvernance des programmes européens lui confère une position privilégiée.

Sur la programmation européenne 2021-2027, le Département est associé à l'élaboration, à la gestion et au suivi de quatre programmes européens. Dans ce cadre, il se fera financer 10,05 Equivalents Temps Plein (ETP) sur trois de ces programmes :

- Le programme de Coopération Territoriale Européenne Interreg VI « France-Wallonie-Vlaanderen » : 1,05 ETP ;
- Le programme opérationnel régional Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)/FSE/Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) ;
- Le Programme Opérationnel national FSE + : 5 ETP ;
- Le Programme National pour le Fonds de Transition Juste (FTJ) : 4 ETP.

b) La coopération transfrontalière institutionnelle

- i. Comité du Déroit : appel à Initiatives locales transfrontalières (10 000 €) et événement jeunesse transfrontalier (40 000 €)

Le Département du Nord avec cinq collectivités locales de quatre pays – les Départements du Pas-de-Calais en France, les Provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale en Belgique, la Province de Zélande aux Pays-Bas et le Comté du Kent au Royaume-Uni – ont lancé le Comité du Déroit en 2020 afin d'encourager la coopération transfrontalière de part et d'autre du Déroit, par la mise en place d'un fonds pour soutenir et financer des initiatives transfrontalières locales. Celles-ci peuvent concerner des thématiques variées notamment les projets innovants pour une économie dynamique, les initiatives pour répondre aux défis du changement climatique et les projets liés à la jeunesse.

Par ailleurs, dans la continuité du succès de l'événement Jeunesse en 2022 autour du changement climatique, le Département du Nord a souhaité impulser un nouvel événement Jeunesse au travers d'une rencontre de collégiens du Comité du Détroit en 2024, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques en France. « *Les Jeux de la Jeunesse du Comité du Détroit 2024* » auront ainsi lieu du 13 au 15 mars 2024 dans la Métropole lilloise.

- ii. Participation financière aux deux Groupements Européens de Coopération Territoriale et adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (0,1 M€)

Le Département est aujourd'hui membre de 2 GECT auxquels il apporte son soutien financier depuis leur création et sa participation à leurs travaux via les diverses instances politiques et techniques :

- membre fondateur du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, 1^{er} GECT créé dans l'Union européenne en 2008. Le soutien financier départemental est de 0,1 M€ ;
- membre fondateur du GECT West-Vlaanderen/Flandre/Dunkerque-Côte d'Opale, créé en 2009 qu'il finance à hauteur de 14 300 €.

Le GECT est un outil de gouvernance de droit européen, créé par la Commission européenne, pour faciliter et développer la coopération entre les acteurs publics des territoires frontaliers dans de multiples domaines (services publics, environnement, économie-emploi, tourisme, santé, culture, citoyenneté européenne...). Lieu de débats, de concertation et d'échanges entre les acteurs, le groupement initie des projets ou en facilite le montage, pour contribuer à une dynamique de développement du territoire au bénéfice des habitants.

- iii. Animation des projets transfrontaliers (27 000 €) et communication/interprétariat (8 500 €)

La participation à la coopération institutionnelle nécessite le financement, d'une part de l'animation des projets transfrontaliers, d'autre part de l'interprétariat et la communication avec les partenaires britanniques, belges flamands et néerlandais.

3. La programmation européenne 2021-2027

L'année 2023 a permis le dépôt et la programmation d'un certain nombre de projets portés par le Département sur la programmation européenne 2021-2027.

- a) Le programme de coopération territoriale européenne Interreg VI France/Wallonie/Vlaanderen : lancement du projet Interreg Eutopia (5 000 €) et frais de contrôleurs 1^{er} niveau assistance technique Interreg

Le programme de coopération territoriale européenne transfrontalier Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen bénéficie d'une enveloppe FEDER de 286 M€ pour favoriser les échanges économiques et sociaux, améliorer la qualité de vie des citoyens et participer à la création d'emplois et de croissance.

Le taux de cofinancement européen des projets Interreg s'élèvera à 60% des dépenses d'investissement et de fonctionnement, dont les dépenses en ingénierie de projets.

La délibération du 23 janvier 2023 (DTT/2023/35), engageait le Département du Nord dans le programme de coopération territoriale européenne Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027 et identifiait plusieurs perspectives de projets transfrontaliers. Un important travail a été mené durant l'année 2023 et neuf projets ont été déposés qui, s'ils sont acceptés, pourront conduire à des dépenses et des recettes dès 2024 et jusqu'en 2027.

Ces projets transfrontaliers ont ainsi vocation à contribuer directement à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Département, notamment les délibérations concernant la Stratégie opérationnelle transfrontalière de 2017 et Nord Durable de 2019.

b) Le Programme Opérationnel régional FEDER FSE+ FTJ

Le Programme Opérationnel régional FEDER FSE+ FTJ 2021 – 2027 a été validé par la Commission Européenne le 6 octobre 2022.

L'enveloppe financière de ce programme opérationnel Hauts-de-France d'un montant total de 1,357 Md€ comprend :

- 897 M€ de FEDER ;
- 232 M€ de FSE+ ;
- 228 M€ de FTJ pour les territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Les politiques publiques du Département éligibles à cette programmation concernent :

- la biodiversité ;
- la mobilité douce ;
- l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et le logement social ;
- l'amélioration de l'offre de services publics dans le domaine de la santé et de la solidarité ;
- l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes ;
- l'inclusion active des demandeurs d'emploi.

L'année 2023 a permis la validation du projet « Réussis sans attendre » au titre de l'appel à projets FSE+ lancé par la Région Hauts-de-France intitulé « Repérer et proposer aux jeunes NEET¹ des Hauts-de-France un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable », pour la période 2023-2025. Le coût total du projet pour le Département est de 6,7 M€ avec un financement FSE+ de 4 M€.

c) Le Programme Opérationnel National (PON) FSE+

En raison de ses compétences en matière d'action sociale, le Département du Nord s'est engagé depuis plus de 30 ans dans la mobilisation du Fonds Social Européen. Son implication s'est accentuée sur la période 2014-2021 avec la gestion d'une subvention globale de 45,8 M€ de FSE abondée par l'initiative REACT EU à hauteur de 9,4 M€ sur la période 2022-2023.

Les Départements sont reconnus comme étant chef de file du FSE+ inclusion. Ils doivent donc en organiser la gouvernance et se positionner en matière de pilotage, de gestion, d'animation et de communication.

Dans un contexte de crise économique et sociale, le FSE+ constitue un enjeu majeur pour le territoire. En effet, son action vise à corriger les déséquilibres du marché de l'emploi et à faire face aux déséquilibres engendrés par la crise. De plus, grâce aux cofinancements qu'il permet de mobiliser (jusqu'à 60% des dépenses totales d'un projet), le FSE+ est un levier essentiel pour développer et sécuriser des parcours de retour à l'emploi adaptés aux populations les plus exclues.

Une enveloppe de 43,3 M€ a été déléguée au Département pour la période 2021-2027 à laquelle s'ajoute des crédits d'assistance technique pour la mise en œuvre du FSE+ soit un montant de 1,3 M€.

¹ NEET : « Ni en emploi, ni en études, ni en formation »

Les dispositifs départementaux cofinancés par le FSE+ s'inscrivent dans une perspective générale de retour à l'emploi, afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessaires à l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées.

La demande de subvention globale du Département du Nord concerne la prise en charge de six dispositifs en lien avec la stratégie départementale d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Sur certains de ces dispositifs, le Département est l'organisme qui redistribue du FSE :

- les parcours en lien avec l'appel à projets « Insertion et Emploi » du Département : le parcours Insertion par l'Activité Economique (IAE), le parcours Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD) et le parcours intégré (INT).

Sur les autres dispositifs, le Département se positionne en tant que maître d'ouvrage :

- au sein des Maisons Nord Emploi avec : le coaching vers l'emploi, l'offre de services aux entreprises et la coordination des parcours RSA ;
- le renforcement des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Enfin, l'accompagnement global avec France Travail (Pôle Emploi est devenu France Travail le 1^{er} janvier 2024) sera porté à la fois à l'interne et en redistribution afin de mettre en place les 83 binômes conseiller France Travail – travailleur social accompagnement global sur l'ensemble du territoire départemental.

Les appels à projets relatifs aux dispositifs en redistribution ont été lancés début 2023. Les opérations bénéficiant de cofinancements FSE+ ont été programmées au dernier trimestre 2023.

Les appels à projets concernant les dispositifs pour lesquels le Département se positionne en tant que maître d'ouvrage ont été lancés courant 2023. Le dispositif d'accompagnement global avec France Travail porté à l'interne a été programmé fin 2023 pour une subvention FSE+ de 3,2 M€ sur la période du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2025. Le coût total de cette opération pour le Département est de 5,4 M€. Les dispositifs relatifs aux Maisons Nord Emploi et aux clauses sociales seront programmés au 1^{er} semestre 2024.

d) Le Fonds de Transition Juste (FTJ)

La mise en place du FTJ a été annoncée par la Commission européenne en début d'année 2020, soit avant la crise sanitaire. Ce fonds vise à permettre à l'Union européenne de devenir d'ici à 2050 le « premier bloc régional climatiquement neutre ». Il s'agit de permettre de sortir l'économie de l'approvisionnement en énergie carbonée en accompagnant les régions qui sont le plus dépendantes des énergies fossiles, principalement le charbon. Le fonds servira à financer le volet social de cette transition.

L'Etat a entendu la demande des Départements dont les territoires sont éligibles au FTJ (le Nord et le Pas-de-Calais pour notre région) et a plaidé au niveau de la Commission Européenne (CE) afin d'élargir le public éligible aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le plan territorial de transition juste des Hauts-de-France, adopté par la CE, permet une intervention du FTJ en faveur des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RSA exclusivement sur le territoire interdépartemental du bassin minier. Sur ce territoire, le FTJ se substituera au FSE+ et pourra donc cofinancer les mêmes types d'actions (jusqu'à 70% des dépenses totales d'un projet).

Le Département s'est positionné en tant que gestionnaire d'une subvention globale et a sollicité une subvention globale FTJ pour la programmation 2021-2027. Une enveloppe de

18,4 M€ a été notifiée par l'Etat au Département pour la période 2021-2027 (comprenant les crédits d'assistance technique).

Les appels à projets FTJ pour les opérateurs du bassin minier relatifs aux dispositifs en redistribution ont été lancés à partir d'avril 2023. Les opérations bénéficiant de cofinancements FTJ ont été programmées au dernier trimestre 2023.

Les appels à projets FTJ concernant les dispositifs pour lesquels le Département se positionne en tant que maître d'ouvrage ont été lancés courant 2023. Le dispositif d'accompagnement global avec France Travail porté à l'interne a été programmé fin 2023 pour une subvention FTJ de 0,8 M€ sur la période du 1er mars 2023 au 31 décembre 2025. Le coût total de cette opération est de 1,1 M€. Le dispositif relatif aux Maisons Nord Emploi sera programmé au 1er semestre 2024.

Les recettes potentiellement mobilisables par le Département seront perçues à partir de 2024.

e) Le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets d'efficacité énergétique locaux ELENA (European Local ENergy Assistance)

Un dossier de demande de financement sur le mécanisme ELENA est en cours de dépôt sous le pilotage de la Direction Territoires et Transitions qui a mandaté un bureau d'études pour sa réalisation. Ceci pourrait aboutir au financement de 13 ETP pendant 4 ans, à un financement de l'ingénierie d'amont à hauteur de 2,3 M€. Les postes concernent l'efficacité énergétique des bâtiments, l'électrification de la flotte dans le cadre de la politique « Nord Durable » et une partie de l'ingénierie financière.

f) Le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs » (CERV)

Dans le cadre de son action dans la lutte contre les violences faites aux enfants, le Département du Nord avec ses partenaires italiens, irlandais et autrichiens a obtenu un financement dans le cadre de l'appel à projet CERV de la Commission européenne. Le coût total de cette opération pour le Département est de 51 000 € pour une subvention au titre du programme CERV de 45 900 € soit 90%.

Un projet d'échanges sur le handicap entre le Département du Nord et la Province de Hainaut est également en cours d'étude dans le cadre de ce programme pour 2024/2025. Il vise à rapprocher les professionnels de l'autonomie sur les questions du handicap. Son budget prévisionnel serait de 50 000 € sur 12 mois avec un financement européen à déterminer.

Si ces différents projets du Département sont acceptés par les programmes européens respectifs de la période 2021-2027, ils permettraient le financement entre 50 et 100% d'environ 250 à 300 agents, contre une centaine d'agents sur la période 2014-2020.

C. Investissement

Les recettes en investissement sont intégrées aux budgets opérationnels concernés, permettant ainsi une vision du coût net des opérations pour le Département.

En 2024, la recette FEDER REACT EU de 0,7 M€ sera perçue par le Département pour la rénovation du collège Joséphine Baker à Valenciennes.

Délégation Patrimoine, Renouvellement urbain et Politique de la ville

A. Présentation générale

Afin de remplir ses missions de service public, le Département dispose d'un patrimoine important. Il mène une politique visant à assurer l'accessibilité aux services du Département, garantir une qualité d'accueil des usagers, en particulier dans le cadre de compétences sociales et offrir aux agents de bonnes conditions d'exercice de leurs missions.

Il assure l'entretien et la maintenance des bâtiments en complément d'un programme de reconstruction et rénovation. Le Département gère de façon active le patrimoine bâti et non bâti permettant de limiter les dépenses locatives et de céder le patrimoine non utilisé.

Dans le domaine de la politique de la ville, le Département continue de mobiliser ses outils de droit commun en faveur des quartiers prioritaires. Ce sont l'ensemble des politiques d'action sociale qui sont mobilisées, mais également celles de l'éducation, du sport et de la culture. Il n'y a donc pas de budget spécifique dédié à la politique de la ville, mais une présence importante du Département au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Présence à la fois en termes humains dans les lieux d'accueil départementaux et en termes d'investissement financier pour la construction d'équipements ou le financement d'acteurs qui interviennent auprès des habitants des QPV.

Une nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 » est en cours d'élaboration. Le Département sera signataire de ces futurs contrats.

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2024	40,0 M€	9,1 M€
Dont fonctionnement	19,3 M€	0,4 M€
Dont investissement	20,6 M€	8,7 M€

B. Fonctionnement

Il est proposé un budget de 19,3 M€ en dépenses, en diminution globale de 1,3 M€ par rapport au Budget Primitif (BP) 2023, notamment en raison de la baisse du coût de l'énergie.

La gestion du parc immobilier départemental nécessite de multiples interventions de maintenance et d'entretien, la prise en charge des dépenses liées à la consommation des

fluides, le paiement des loyers, charges et impôts ainsi que la mise en œuvre de déménagements.

Le Département a recours au parc locatif privé pour le logement de certains de ses services et loue à des tiers une partie du patrimoine dont il est propriétaire.

1. Locations immobilières (4 M€)

a) Dépenses (4 M€)

L'exercice est marqué par une nette diminution des crédits inscrits en 2024 (- 3,3 M€ par rapport à 2023) : cette baisse s'explique par l'arrêt progressif des locations immobilières de bureaux et parkings dans la ville de Lille en parallèle de l'arrivée des agents départementaux au Nouveau Forum.

b) Recettes (0,4 M€)

Les recettes concernent notamment :

- les revenus des locations immobilières : 0,2 M€ ;
- les fermages et servitudes : 32 K€ ;
- la récupération de taxe foncière et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17 K€.

2. Entretien, maintenance et fluides (9 M€)

Dans le respect de ses obligations réglementaires, le Département réalise la maintenance courante des installations techniques par le biais de marchés confiés à des entreprises qui portent sur la sécurité incendie, les ascenseurs, les installations thermiques et les portails automatiques.

Parallèlement, il assure à travers des accords-cadres à bons de commandes l'ensemble des prestations de dépannage des installations.

Après deux années de forte inflation, le budget alloué à l'énergie est en baisse en 2024 de 0,9 M€ par rapport à 2023. L'augmentation des coûts d'électricité, qui se poursuit en 2024, malgré un fort ralentissement par rapport aux années précédentes, est compensée par une diminution assez significative des coûts liés au gaz.

3. Regroupement des services au Forum (6,3 M€)

Cet exercice budgétaire marque la première des 19 années de paiement des redevances régulières du Marché de partenariat suite à la mise à disposition le 8 décembre 2023. Ces redevances sont réparties entre le budget de fonctionnement et d'investissement.

Les locations immobilières liées au projet de restructuration du Forum sont peu à peu résiliées, au fur et à mesure de l'avancée du déménagement.

En complément, un budget est prévu pour les travaux de remise à niveau des bâtiments quittés dans le cadre de cette opération.

Un budget est également prévu pour la prise en charge des déménagements.

C. Investissement

Le Département du Nord poursuit sa politique de reconstruction, de réhabilitation et de Gros Entretien Renouvellement.

1. Dépenses d'investissement : 20,6 M€

a) Gros Entretien et Renouvellement (10 M€)

Le Département continue sa politique de pérennisation du parc, notamment par :

- des opérations de gros entretien comprenant des interventions pour travaux d'urgence non prévisibles et des interventions programmées notamment sur la maintenance multi-technique (exemple : remplacement de gros matériels techniques, type chaudière) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public), adopté le 6 juillet 2015 par le Conseil départemental du Nord et validé par le Préfet le 27 novembre 2015 ;
- la poursuite d'un programme de travaux visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments départementaux.

b) Travaux, acquisitions, reconstruction, construction (8,1 M€)

Les crédits alloués permettront notamment :

- de poursuivre la rénovation de l'EPDSAE de Bauvin ;
- d'achever les travaux en vue du regroupement des services à Douai ;
- d'engager les études relatives au réaménagement de la MNS de Condé sur Escaut ;
- de réaliser des aménagements de l'HDD en vue de l'accueil des équipes du Pôle Autonomie.

c) Regroupement des services départementaux au Forum (2,6 M€)

Le budget d'investissement comprend la partie des redevances du marché de partenariat relative à la construction du bâtiment.

2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 8,7 M€ pour l'exercice 2024.

Elles proviendront principalement des ventes de locaux sur Hazebrouck (ancienne UTPAS), d'un terrain à Bondues autour du foyer de l'EPDSAE « Le Bel Arbre », de la vente d'une partie du foncier du collège d'Haubourdin Le Parc, de remboursements dans le cadre des travaux à l'EPSAE de Bauvin, de la cession de certains logements de fonction dans les collèges.

Délégation Lutte contre les violences intrafamiliales

A. Présentation générale

Le Département du Nord est l'un des départements les plus touchés par les violences dans le couple, en nombre comme en proportion de la population. En 2022, 9 morts violentes dans le couple y ont été recensées, soit 3 de plus que l'année précédente. Le Département comptabilise 10 414 faits de violences sur partenaires constatés, soit une augmentation de 44,8% entre 2020 et 2022 (enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2010-2019, Insee, Observatoire National de la Délinquance et de la Réponse Pénale – Service Statistique Ministériel de la Sécurité intérieure) contre une augmentation de 33,6% au niveau national.

Pour lutter contre ces violences, dont les conséquences délétères sur les victimes, enfants et adultes, sont connues, le Département, chef de file de l'action sociale, est pleinement mobilisé au côté et en complément des services de l'Etat. Il poursuit et intensifie son déploiement de moyens en se basant sur les orientations et actions proposées par la feuille de route relative à la politique départementale de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) validée par délibération DGASOL/2023/41 de la Commission Permanente du 23 janvier 2023.

Les actions du Département dans la lutte contre les VIF portent sur trois axes d'intervention principaux déclinés dans la feuille de route de lutte contre les VIF 2023-2026 :

- la prévention des violences intrafamiliales dès le plus jeune âge ;
- le repérage, la protection et l'accompagnement de toutes les victimes (adultes et enfants) de VIF ;
- l'éviction et la responsabilisation des auteurs.

Ces interventions sont liées aux compétences départementales de protection de l'enfance et de lutte contre les exclusions.

En 2024, le Département souhaite poursuivre son engagement pour la prévention et la lutte contre les VIF sous toutes leurs formes avec un budget en hausse et la mise en œuvre de la feuille de route déclinée ci-dessus.

En 2024, un budget de 0,9 M€ sera consacré à la lutte contre les VIF et à l'accompagnement des victimes.

Par ailleurs, 0,4 M€ sont prévus en investissement afin de soutenir la mise en place d'une offre structurée d'hébergements d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales sur le territoire du Sud Avesnois.

	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	1,3 M€	-
Dont fonctionnement	0,9 M€	-
Dont investissement	0,4 M€	-

Le BP 2024 vient consacrer et amplifier les crédits dédiés en 2023 à la lutte contre les VIF. Un montant de 0,9 M€ en fonctionnement est reconduit en 2024 afin de financer :

- d'une part, les postes d'intervenants sociaux en gendarmerie et commissariat (0,4 M€) ;
- d'autre part, le fonctionnement et les actions innovantes d'accueil et d'accompagnement concourant à la lutte contre les VIF, notamment à travers l'appel à projets (AAP) VIF (0,5 M€).

B. Présentation détaillée

Le renforcement du nombre d'intervenants sociaux en gendarmerie et commissariats

En 2023, le Département a cofinancé pour un montant de 0,3 M€ 18 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) dans le Nord. Ce dispositif, à l'efficacité reconnue, permet de répondre aux problématiques sociales (lutte contre l'exclusion, assistance aux familles des victimes), de protéger les victimes, de désamorcer certains conflits et d'orienter les personnes concernées vers les services adéquats. Les ISCG accompagnent environ 400 personnes par an.

En 2024, le Département se donne l'objectif d'atteindre 19 postes à temps complet d'intervenants sociaux en gendarmerie et/ou commissariat pour les six arrondissements judiciaires, en cofinancement avec l'Etat et les établissements publics de coopération intercommunale ou les communes (4 postes pour l'arrondissement judiciaire de Lille). Pour cela, les crédits dédiés sont maintenus à hauteur de 0,4 M€.

L'appel à projet VIF 2023 - 2024

En 2023, le Département a soutenu le fonctionnement d'associations d'accompagnement des victimes, renforcé des projets existants et financé des projets innovants à travers **26 aides financières attribuées dans le cadre l'appel à projets VIF 2023**. Ces projets ont été portés par **19 opérateurs différents** permettant une couverture des besoins sur tout le département pour un montant total **0,5 M€**.

En 2024, le budget de l'AAP VIF est reconduit, une partie des financements pouvant être attribuée de manière pluriannuelle en fonction des projets.

Financements de projets innovants hors AAP

Le Département a financé de manière expérimentale des projets à hauteur de 0,15 M€ :

- 2 demi-postes de psychologues, dont un au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille) sur le Valenciennois, pour accompagner les besoins mis en lumière par l'expérimentation de l'aide d'urgence sur le territoire et un second dans le cadre de l'ouverture du dispositif « Olympe » sur l'Armentierois porté par les associations SOLFA (Solidarités Femmes Accueil) et La Sauvegarde ;
- 4 formations de 2 jours mises en place par SOLFA/CIDFF/M.A.T sur les violences conjugales pour 60 professionnels des centres sociaux de tout le département du Nord ;
- 12 nouvelles Mesures d'Accompagnement Protégées (MAP) portées par l'AGSS (Association de Gestion des Services Spécialisés) de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) dans l'Avesnois et le Cambrésis ;
- un AAP recherche-action porté par la MESHS (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société) sur la question des violences conjugales et des réponses qui y sont apportées sur notre territoire.

En 2023, les projets soutenus dans le cadre de l'AAP VIF et hors cadre de l'AAP VIF ont permis de :

- encourager les actions de prévention permettant le développement des compétences psycho-sociales, promouvant l'égalité femmes/hommes, outillant sur les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales. Ces actions sont réalisées auprès de tous et toutes, dès le plus jeune âge, afin de permettre la libération de la parole, l'écoute et la mise en sécurité des victimes, ainsi que l'orientation des auteurs ;
- investir dans la formation et la montée en compétences des professionnels et bénévoles des territoires pour mieux repérer, écouter et orienter les victimes (adultes et enfants) de violences ;
- soutenir les actions d'accompagnement global des victimes (adultes et enfants) de violences par partenaires intimes sous toutes ses formes, de manière individuelle et collective, en prenant en compte leur parcours et en favorisant la continuité et l'articulation entre les différentes protections ;
- favoriser l'éviction du domicile des auteurs et l'accompagnement au travers de programmes de responsabilisation et de prise en charge spécifique de manière individuelle et collective ;
- permettre un meilleur étayage scientifique de nos méthodes d'intervention sur la thématique des violences conjugales dans le Département du Nord.

Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP).

Le Budget Primitif permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2024, elle s'élève à 165 M€.

Epargne nette : épargne brute après déduction du remboursement du capital de dette (hors gestion active de la dette). Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement. L'épargne nette est de 23 M€ au BP 2024.

		Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	TOTAL	3 244 M€	3 244 M€
	Réel	3 223 M€	3 058 M€
	Interêts		34 M€
	Hors interêts	3 223 M€	3 025 M€
	Ordre	21 M€	186 M€
INVESTISSEMENT	TOTAL	640 M€	640 M€
	Réel	414 M€	578 M€
	Gestion active de la dette	100 M€	100 M€
	Capital de dette	240 M€	142 M€
	Hors dette	74 M€	336 M€
Ordre	227 M€	62 M€	
TOTAL		3 884 M€	3 884 M€
Réel		3 637 M€	3 637 M€
Réel hors dette		3 297 M€	3 361 M€
Ordre		248 M€	248 M€

La présentation du BP 2024 se fait en mouvements réels hors crédits de gestion active de la dette en investissement (lignes de 100 M€ en dépenses et en recettes)¹ et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

	BP 2023	BP 2024	BP 2024 / BP 2023	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 153 M€	3 223 M€	+70 M€	+2,2%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 987 M€	3 058 M€	+71 M€	+2,4%
Dépenses de fct hors dette	2 956 M€	3 025 M€	+68 M€	+2,3%
Frais financiers	31 M€	34 M€	+3 M€	+8,4%
EPARGNE BRUTE	165 M€	165 M€	-1 M€	-0,4%
Remb. de capital de dette y cp dette forum	129 M€	142 M€	+13 M€	+10,0%
EPARGNE NETTE	36 M€	23 M€	-14 M€	-37,3%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	483 M€	478 M€	-5 M€	-1,0%
Dépenses d'inv hors dette	354 M€	336 M€	-18 M€	-5,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	318 M€	314 M€	-4 M€	-1,3%
Recettes d'équipement	92 M€	74 M€	-19 M€	-20,3%
Emprunts	225 M€	240 M€	+15 M€	+6,6%

La stratégie financière de la collectivité s'appuie sur la volonté d'un renforcement de la politique d'investissement.

Elle s'articule schématiquement de la façon suivante :



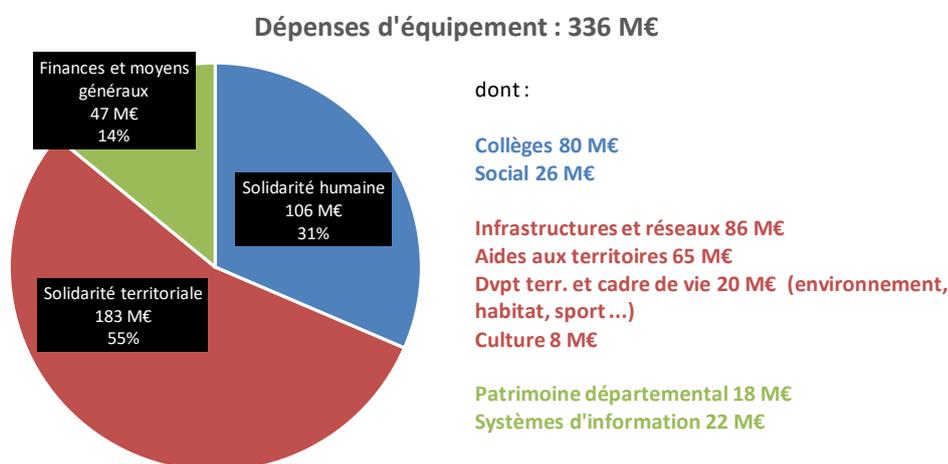
Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la collectivité, la préservation du niveau d'épargne permet de porter les dépenses d'équipement à 336 M€ en 2024 (soit une baisse de 18 M€ par rapport au BP 2023), tout en maintenant le stock de dette à 1,25 Mds€ (dont 69 M€ de Dette Nouveau Forum).

¹ La gestion active de la dette correspond aux opérations de réaménagement de la dette, visant à en minorer le coût (allongement de la durée, rachats, échanges, couverture, etc.).

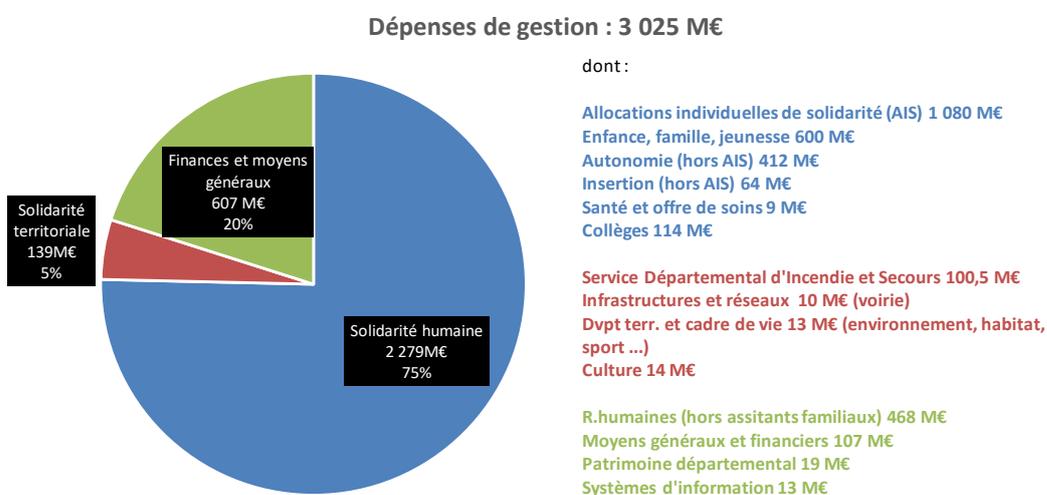
I – Les dépenses

Au BP 2024, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 537 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 478 M€, dont 336 M€ de dépenses d'équipement (dépenses réelles d'investissement hors dette)**



- **Section de fonctionnement : 3 058 M€, dont 3 025 M€ de dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement hors dette)**



Les **dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)**, représentant 36% des dépenses de gestion, incluent :

- le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, pour 621 M€ ;
- l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, pour 320 M€ ;
- la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, pour 140 M€.

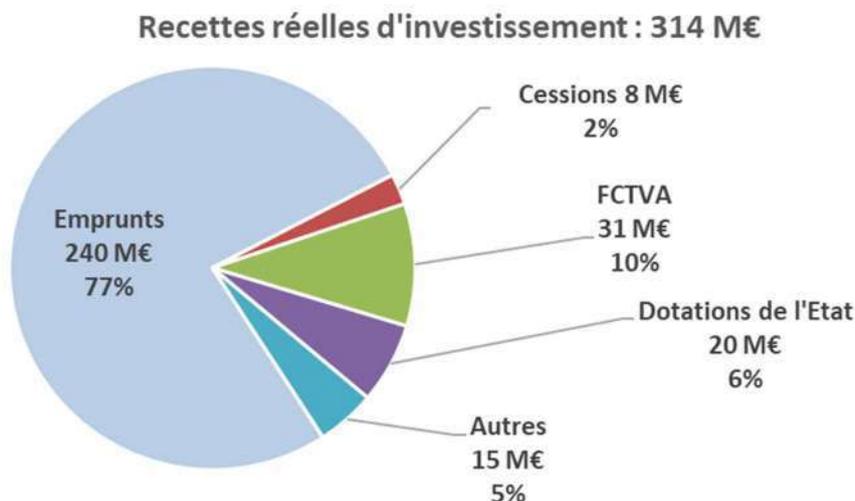
La **masse salariale** (hors assistants familiaux), incluse dans les dépenses de ressources humaines, est de 463 M€.

En complément des dépenses de gestion, le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 34 M€.

II – Les recettes

Au BP 2024, les recettes réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 537 M€**. Elles se décomposent comme suit :

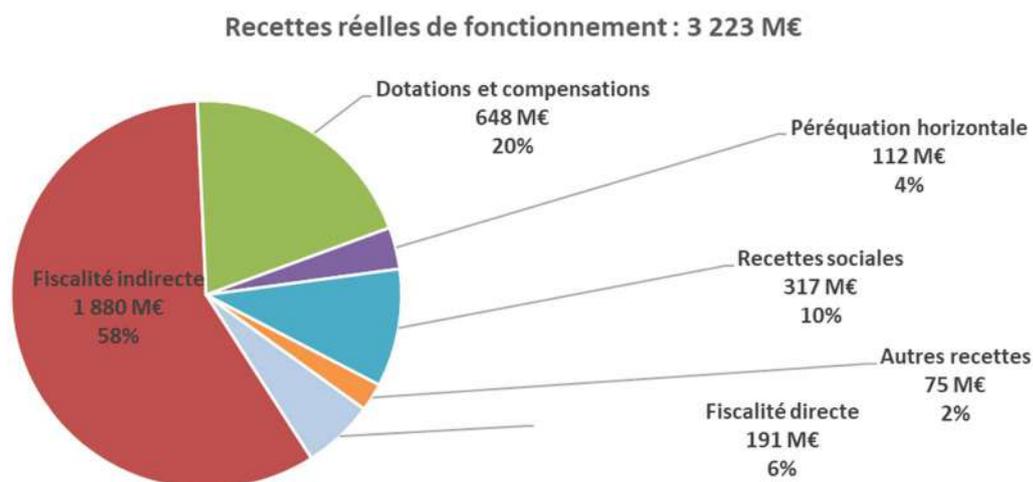
- **Section d'investissement : 314 M€**



Les **dotations de l'Etat** correspondent à la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) pour 13 M€ et à la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour 7 M€.

Les **autres recettes d'investissement** incluent en particulier les subventions (hors DSID) concernant notamment des opérations relatives à la voirie (8 M€) et aux collèges (5 M€, dont 4 M€ de fonds vert).

- **Section de fonctionnement : 3 223 M€**



La **fiscalité directe** n'inclut plus la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2023. Elle est supprimée sur 2 ans pour les entreprises et compensée dans les recettes du Département par une part de TVA nationale (fiscalité indirecte).

La **fiscalité indirecte** intègre la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ayant compensé la part de taxe foncière transférée aux communes (565 M€) et la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE (184 M€). La fiscalité indirecte concerne aussi les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour 350 M€, la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pour 354 M€ et la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) pour 390 M€.

Les **dotations et compensations de l'Etat** incluent en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 506 M€.

III – L'endettement

En 2024, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

L'encours de dette s'établit au 31 décembre 2023 à 1 244 M€ (dont 69 M€ de dette intégrée liée au contrat de partenariat Nouveau Forum), soit un niveau équivalent au BP 2023 (1 176 M€) hors dette Nouveau Forum.

Au 31 décembre 2023, le taux moyen de la dette s'établit à 2,84 % (hors dette liée au Nouveau Forum) contre 2,19 % au 1^{er} janvier 2023 pour, à la même date, une moyenne des Départements de 2,17%).

Au compte administratif prévisionnel 2024, c'est-à-dire en tenant compte des projections de réalisations habituelles en dépenses et recettes, la dette s'établirait à 1244 M€ (soit une dette stable) avec une capacité de désendettement de 6,6 années.



L'encours de dette départementale demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts, indexés sur un taux fixe ou sur un taux variable, est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler². La part des emprunts à taux fixe est de 71,5%.

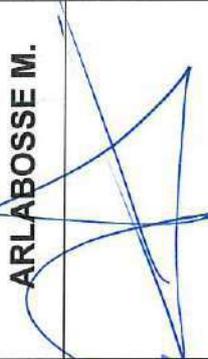
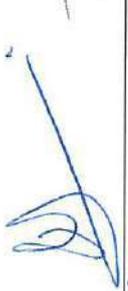
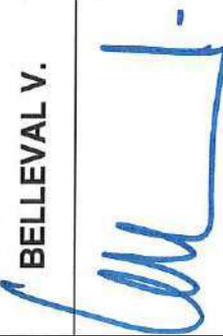
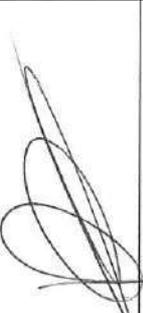
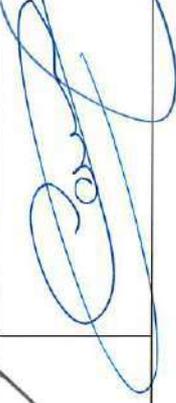
² Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).

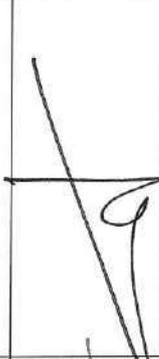
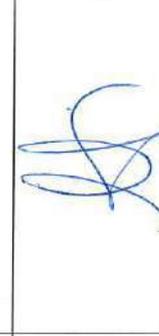
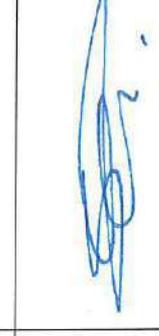
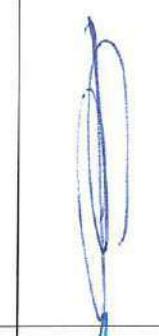
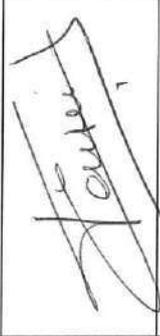
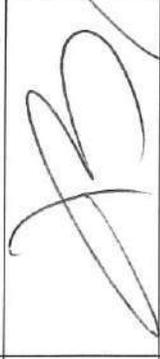
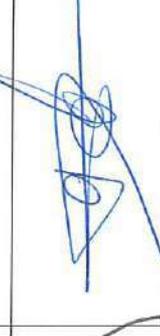
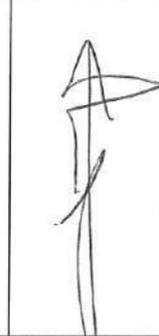
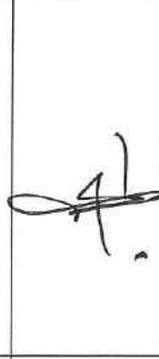
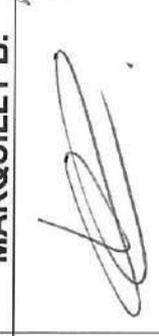
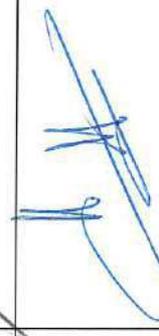
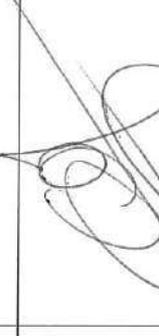
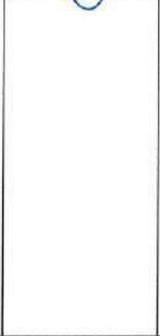
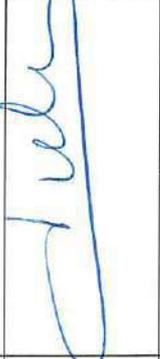
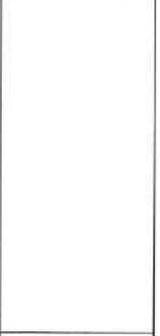
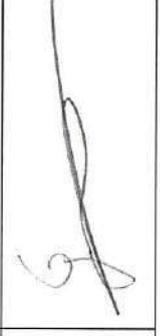
ARRÊTÉ - SIGNATURES

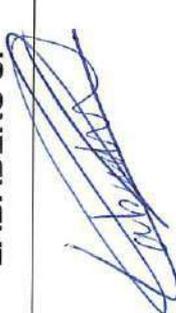
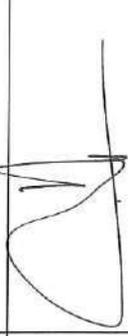
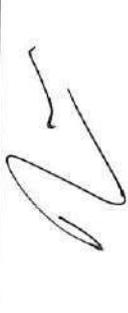
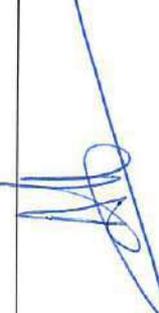
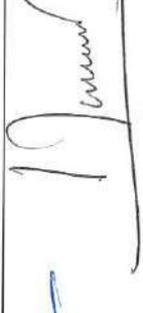
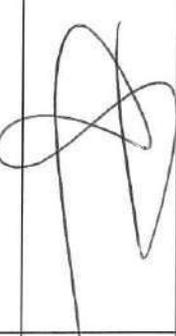
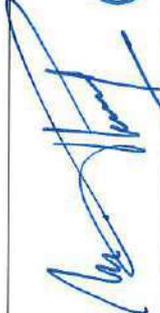
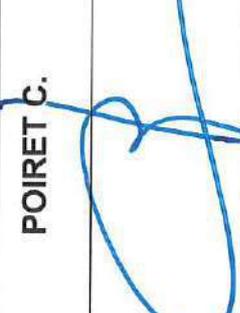
Présenté par le Président du Conseil Départemental

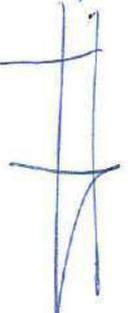
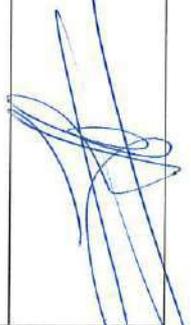
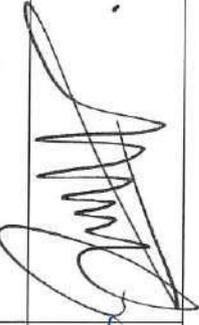
Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le 26 mars 2024

ACHIBA S. 	ARLABOSSE M. 	BAILLEUL B. 	BARTHOLOMEUS G. 	BAUDOUX B. 
BEAUCHAMP C. 	BÉCUE D. 	BELLEVAL V. 	BERNARD P.M	BOCQUET S. 
BOISSEAUX A.S 	BRICOUT F.	BRIDOUX J. 	CADART F.X	CAILLIERET B. 
CAREMELLE O.	CAREMELLE Y. 	CATHELAIN L. 	CAUCHE R.	CHAMPAULT M. 

CHOAIN I.	CHRISTOPHE P.	CIETERS M.	CLERC S.	COEVOET B.
				
CONSEIL V.	DECODTS C.	DEGALLAIX L.	DELANNOY F.	DELRUE S.
				
DENYS A.	DEROEUX C.	DESCAMPS-MARQUILLY B.	DETAVERNIER J.L.	DEVOS C.
				
DIEUSAERT S.	DULIEU JC.	EVARD M.	FAHEM S.	FAUCHILLE L.
				
FERNANDEZ I	GOKEL J.	GRÉAUME M.	GUIZIOU M.	HIRAUX M.
				

HOUSSIN J.		JAMELIN S.		LABADENS S.		LEBLANC N.		LEDOUX V.
LEFEBVRE M.		LEPRETRE S.		LETARD V.		LUCAS M.		MANIER D.
MARTIN F.		MASSE E.		MIKOLAJCZAK A.		MONNET L.		PARMENTIER LECOCQ C.
PERIN L.		PICK M.A.		PLOUY M.		POIRET C.		QUATREBOEUF M.H.
RENAUD E.		RINGOT B.		ROUSSELLE M.P.		SANCHEZ C.		SANDRA M.

SCAVENNEC C.	SEELS F.	SEGUIN S.	SIEGLER N.	TONNERRE DESMET M.
				
VALOIS P.	VAN CAUWENBERGE A	VANPEENNE A.	VERFAILLIEJ.N.	WAYMEL P.
				
ZAWIEJA DENIZON I.	ZOUGGAGH K.			
				

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323730-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Budget primitif 2024 - Engagements pluriannuels

Vu le rapport DFCG/2024/89

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
- d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
- de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;
- de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 ci-jointe ;

(Sachant que l'annexe 3 à la délibération est libellée en euros)

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

54 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), DESCAMPS-MARQUILLY (pouvoir à Monsieur LEBLANC), FERNANDEZ (pouvoir à Madame CONSEIL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE), PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE) et SEGUIN (pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE).

Etaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Etait absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu'alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu'alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ) et VERFAILLIE.

Analyse du vote :

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 27.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18
Absents sans procuration : 2
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 2 (Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits)
Total des suffrages exprimés : 78
Majorité des suffrages exprimés : 40
Pour : 52 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre : 26 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

ANNEXE 3 : ETAT AP - AE - BP 2024 - BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2024

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME DM1 2023	4 234 023 878,08
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	-24 423 347,46
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	800 000,00
SOUS-TOTAL	4 210 400 530,62
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	4 210 400 530,62

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2024

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DM1 2023	963 721 211,57
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	-29 335 513,76
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	56 551 200,00
SOUS-TOTAL	990 936 897,81
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	990 936 897,81

AP - AE NOUVELLES BP 2024

AP Investissement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
11007E05	11007 - 2024 - AP - Lutte contre les violences intra	800 000,00
	Total AP	800 000,00

AE Fonctionnement

Code AP/EPCP	Description AP/EPCP	Montant
17001E09	17001 - AE - D - Maisons Nord Santé	451 200,00
33003E21	33003 - 2024 - AE- D - Redevances Nouveau Forum	49 500 000,00
13003E35	13003 - 2024 - AE - Subv Phosphor'âge 2025-2026	6 600 000,00
	Total AE	56 551 200,00

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323731-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Budget primitif 2024 - Contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord

Vu le rapport DFCG/2024/89

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

DECIDE à la majorité:

- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 de 100 500 000 € et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à mars, versement des 3 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 24 600 000 €) puis par douzièmes mensuels de 8 430 000 € d'avril à novembre et de 8 460 000 € en décembre ;
 - de verser une subvention d'équipement au SDIS au titre de l'exercice 2024 de 2 000 000 € ;
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur Yannick CAREMELLE est pompier volontaire. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum.

53 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), DESCAMPS-MARQUILLY (pouvoir à Monsieur LEBLANC), FERNANDEZ (pouvoir à Madame CONSEIL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE), PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE) et SEGUIN (pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE).

Etaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Etait absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu'alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu'alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ) et VERFAILLIE.

Analyse du vote :

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 29.

Au moment du vote, 61 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18
Absents sans procuration : 2
N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 20 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !)

Total des suffrages exprimés : 59

Majorité des suffrages exprimés : 30

Pour : 53 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)

Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323732-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Budget primitif 2024 - Financement départemental 2024 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord

Vu le rapport DFCG/2024/89

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

DECIDE à la majorité:

- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord, une part départementale de la taxe d'aménagement réalisée au compte administratif 2023 pour un montant de 649 666,11 € et de verser cette participation de la manière suivante : de janvier à mars, versement des 3 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 61 000 €) puis par douzièmes mensuels de 51 852 € d'avril à novembre et de 51 850,11 € en décembre.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

Pour la présente délibération, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame CONSEIL, ainsi que Messieurs LEBLANC, LEPRETRE et VERFAILLIE sont membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et FERNANDEZ avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur LEBLANC et Madame CONSEIL. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs PLOUY et SEGUIN (membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord) avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames DELRUE et VAN CAUWENBERGE. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE).

Etaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Etait absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu' alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu' alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS) et MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ).

Analyse du vote :

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 30.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14
 Absents sans procuration : 6
 N'ont pas pris part au vote : 4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
 Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 9 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
 Total des suffrages exprimés : 63
 Majorité des suffrages exprimés : 32
 Pour : 57 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD non inscrits)
 Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
 et par délégation,
 Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
 l'Achat Public,

Eric LECAT

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323733-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Budget primitif 2024 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2024

Vu le rapport DFCG/2024/89

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

DECIDE à la majorité:

- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2024, à savoir :
 - pour le secteur de l'enfance, concernant les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) hors CPOM soumis à une tarification départementale, reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles, hors effets report et hors plans nationaux ;
 - pour le secteur de l'enfance, concernant les publics accueillis en Belgique par voie de convention, une reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles ;
 - pour le secteur des personnes âgées :
 - sur la section « hébergement »,
 - un taux d'évolution de 2,5 % appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;
 - un taux d'évolution de 2,5 % appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
 - sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 2 % appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des unités de soins longue durée (USLD) ;
 - pour le secteur du handicap, un taux d'évolution de 3,51 % sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

54 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), DESCAMPS-MARQUILLY (pouvoir à Monsieur LEBLANC), FERNANDEZ (pouvoir à Madame CONSEIL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE), PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE) et SEGUIN (pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE).

Etaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Etait absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu'alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu'alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ) et VERFAILLIE.

Analyse du vote :

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 31.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	18
Absents sans procuration :	2
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	0
Total des suffrages exprimés :	80
Majorité des suffrages exprimés :	41
Pour :	54 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	26 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323734-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Budget primitif 2024 - Mise à disposition de véhicules

Vu le rapport DFCG/2024/89

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus.
-

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

54 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), DESCAMPS-MARQUILLY (pouvoir à Monsieur LEBLANC), FERNANDEZ (pouvoir à Madame CONSEIL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE), PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE) et SEGUIN (pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE).

Etaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Etait absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu'alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu'alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ) et VERFAILLIE.

Analyse du vote :

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 28.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18
Absents sans procuration : 2
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 80
Majorité des suffrages exprimés : 41
Pour : 74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323663-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 26 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Budget primitif 2024 - Budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2024/90

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter l'équilibre du budget annexe laboratoire départemental pour l'exercice 2024, selon les tableaux ci-dessous, la maquette officielle étant ci-annexée (annexe 1) :

Section	Type de mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Ordre	176 000,00	-
	Réel	2 958 547,00	3 134 547,00
Total Fonctionnement		3 134 547,00	3 134 547,00
Investissement	Ordre	5 000,00	181 000,00
	Réel	176 000,00	-
Total Investissement		181 000,00	181 000,00
Total Budget		3 315 547,00	3 315 547,00

- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BP 2024	Montant Total
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2023	362 664,20
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	14 000,00
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
SOUS-TOTAL	376 664,20
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00
TOTAL GENERAL AE EN COURS	376 664,20

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2024

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BP 2024	Montant Total
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2023	1 605 027,88
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	130 000,00
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
SOUS-TOTAL	1 735 027,88
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 735 027,88

(Sachant que les tableaux et l'annexe à la délibération sont libellées en euro)

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

54 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), DESCAMPS-MARQUILLY (pouvoir à Monsieur LEBLANC), FERNANDEZ (pouvoir à Madame CONSEIL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAUX), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE), PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE) et SEGUIN (pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE).

Etaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Etait absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu'alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu'alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ) et VERFAILLIE.

Analyse du vote :

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 31.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	18
Absents sans procuration :	2
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	0
Total des suffrages exprimés :	80
Majorité des suffrages exprimés :	41
Pour :	74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

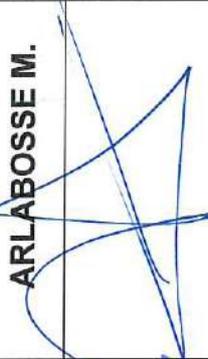
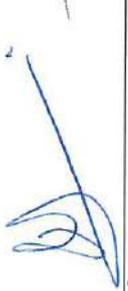
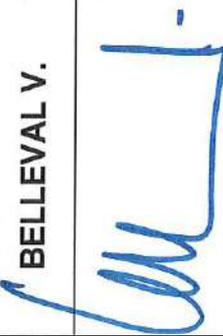
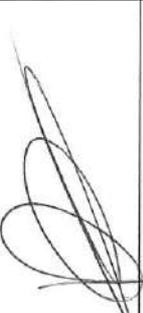
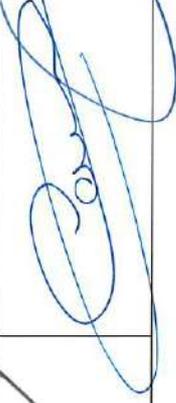
Eric LECAT

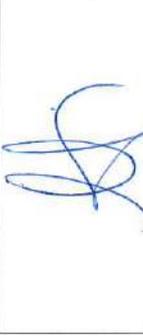
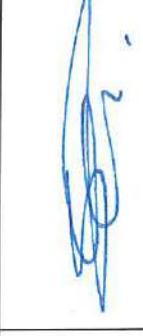
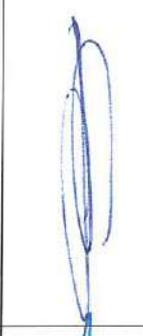
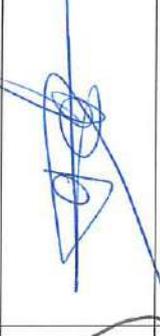
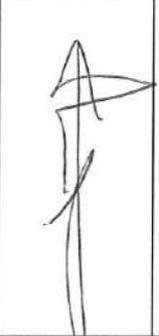
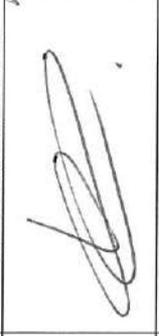
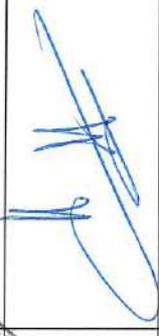
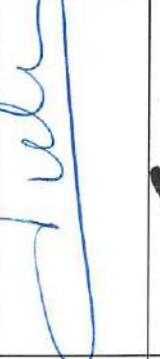
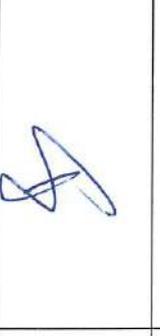
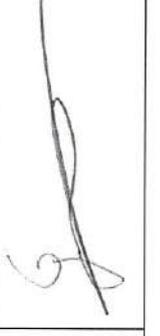
ARRÊTÉ - SIGNATURES

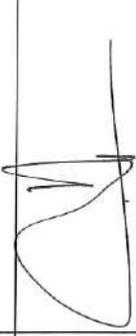
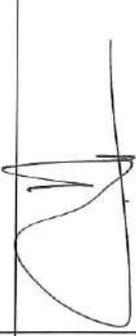
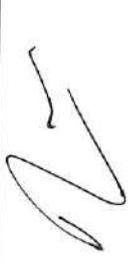
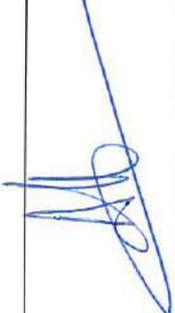
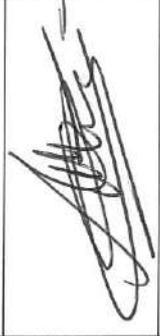
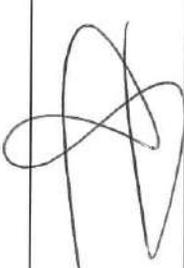
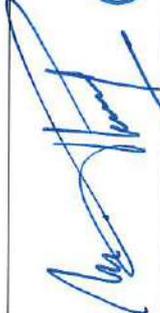
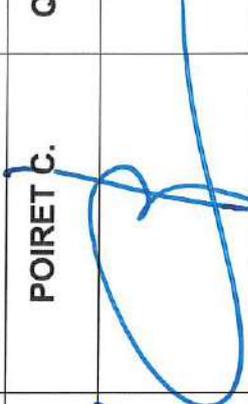
Présenté par le Président du Conseil Départemental

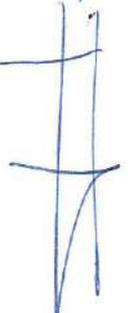
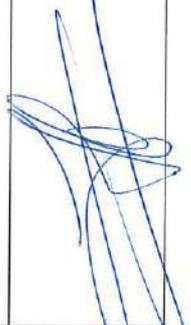
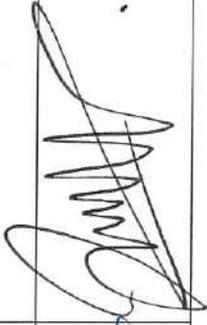
Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le 26 mars 2024

ACHIBA S. 	ARLABOSSE M. 	BAILLEUL B. 	BARTHOLOMEUS G. 	BAUDOUX B. 
BEAUCHAMP C. 	BÉCUE D. 	BELLEVAL V. 	BERNARD P.M	BOCQUET S. 
BOISSEAUX A.S 	BRICOUT F.	BRIDOUX J. 	CADART F.X	CAILLIERET B. 
CAREMELLE O.	CAREMELLE Y. 	CATHELAIN L. 	CAUCHE R.	CHAMPAULT M. 

CHOAIN I.	CHRISTOPHE P.	CIETERS M.	CLERC S.	COEVOET B.
				
CONSEIL V.	DECODTS C.	DEGALLAIX L.	DELANNOY F.	DEL RUE S.
				
DENYS A.	DEROEUX C.	DESCAMPS- MARQUILLY B.	DETAVERNIER J.L.	DEVOS C.
				
DIEUSAERT S.	DULIEU JC.	EVARD M.	FAHEM S.	FAUCHILLE L.
				
FERNANDEZ I	GOKEL J.	GRÉAUME M.	GUIZIOU M.	HIRAUX M.
				

HOUSSIN J.		JAMELIN S.		LABADENS S.		LEBLANC N.		LEDOUX V.
LEFEBVRE M.		LEPRETRE S.		LETARD V.		LUCAS M.		MANIER D.
MARTIN F.		MASSE E.		MIKOLAJCZAK A.		MONNET L.		PARMENTIER LECOCQ C.
PERIN L.		PICK M.A.		PLOUY M.		POIRET C.		QUATREBOEUF M.H.
RENAUD E.		RINGOT B.		ROUSSELLE M.P.		SANCHEZ C.		SANDRA M.

SCAVENNEC C.	SEELS F.	SEGUIN S.	SIEGLER N.	TONNERRE DESMET M.
				
VALOIS P.	VAN CAUWENBERGE A	VANPEENNE A.	VERFAILLIEJ.N.	WAYMEL P.
				
ZAWIEJA DENIZON I.	ZOUGGAGH K.			
				

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323479-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Christine DECODTS, Stéphane DIEUSAERT, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY, Julien GOKEL, Sylvie LABADENS, Luc MONNET, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Patrick VALOIS.

OBJET : Liste des marchés publics et avenants supérieurs à 40 000 € HT notifiés par le Département du Nord en 2023

Vu le rapport DAJAP/2024/43

DONNE ACTE:

- au Président du Département du Nord de la présentation des listes des marchés et avenants passés en 2023 figurant dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 57.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur LEBLANC (porteur du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

**Marchés publics supérieurs à 40 000 € HT ou de marchés inférieurs à 40 000 € HT mais relevant d'une opération globale
notifiés par le Département du Nord en 2023**

Intitulé du marché	Date de notification	Nom(s) de l'attributaire	Montant du marché en € TTC sur la durée totale
Prestations de services relatives à l'auscultation et à la surveillance du barrage du Val Joly	06/01/2023	EDF	144 000,00
Prestations de service de conseil et d'expertise au progiciel Qlik Sense pour le département du Nord	12/01/2023	DECIDEOM	Sans mini avec maxi de 120 000
marché subséquent, passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°202001433 visant la réalisation d'un schéma directeur immobilier relatif à la protection de l'enfance et autres structures afférentes à l'EPDSAE, a pour objet la réalisation d'audits énergétiques et de diagnostics accessibilité.	04/01/2023	TB MAESTRO / ACCESMETRIE / AC ENVIRONNEMENT	Sans mini avec maxi de 416 666,67
Accord-cadre relatif à l'acquisition de conditionnements de conservation pour les documents patrimoniaux des Archives - Relance du lot n°2 : Acquisition de boîtes et pochettes en carton de conservation pour les documents à valeur patrimoniale pour les Archives départementales du Nord	03/01/2023	CTS	Sans mini avec maxi de 291 666,67
Accords-cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre et à des prestations intellectuelles annexes à la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments et équipements du Département du Nord - lot 1	16/01/2023	multi attributaires : grpt AXIOME - GRPT AR&B Architectures - BTC	Sans mini avec maxi de 2 400 000,00
Accords-cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre et à des prestations intellectuelles annexes à la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments et équipements du Département du Nord - lot 2	17/01/2023	Multi-attributaires : GRPT Axiome - GRPT ETBE - GRPT ATW	Sans mini avec maxi de 2 400 000,00
Accords-cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre et à des prestations intellectuelles annexes à la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments et équipements du Département du Nord - lot 3	17/01/2023	Multi-attributaires : GRPT ETBE - GRPT BERIM - GRPT ATW	Sans mini avec maxi de 2 400 000,00

Marché subséquent n° 20222455 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°2019506657 relatif à la maintenance et à la fourniture d'équipements réseau Cisco pour le Département du Nord et ses prestations associées	26/01/2023	IPSICOM	1 457 331,83
Accord-cadre à marchés subséquents relatif aux services de transport d'œuvres	03/01/2023	Multiattributaires ANDRE CHENUE Grosiron Fine Art LP ART Partner Fine Art	sans mini et maxi de 2 199 996,00
Travaux de fourniture et pose de dispositifs d'éclairage public autonomes sur le domaine public routier départemental - Arrondissement de Dunkerque - lot 1 : RD 948 à Steenvoorde	06/02/2023	SARL LUMINOV	139 920,00
Travaux de fourniture et pose de dispositifs d'éclairage public autonomes sur le domaine public routier départemental - Arrondissement de Dunkerque - lot 2 : RD 642/916 à Hazebrouck	06/02/2023	SARL LUMINOV	68 400,00
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à la location d'une microcentrale pour application d'enrobés à émulsion, fournitures de matériaux et mise en œuvre pour le Département du Nord	22/02/2023	EIFFAGE ROUTE NORD EST	sans mini avec maxi de 2 160 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la location, la fourniture et la mise en œuvre de matériaux pour la réalisation du Point à Temps Automatique (PATA)	10/02/2023	JEAN LEFEBVRE	sans mini avec maxi de 1 800 000,00
Marché Subséquent n°1 passé sur le fondement de l'accord initial n°20215285 relatif aux services de maintenance du parc informatique des collègues du Département du Nord	20/02/2023	SPIE ICS	Sans mini avec maxi de 282 360,00

Prestations de services pour l'externalisation des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) de niveau 1 et de niveau 2 sur le territoire du Département du Nord – Relance Lot n°1 - Externalisation des MASP de niveau 1 et 2 sur la Direction Territoriale d'Avesnes	10/02/2023	AGSS de l'UDAF	Sans mini avec maxi de 249 600,00
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents de fourniture de carburants et de lubrifiants pour les services départementaux - lot 1 : fourniture de carburants pour les véhicules départementaux	20/02/2023	TOTAL MARKETING France	Sans mini avec maxi 11 940 000,00
Accord-cadre relatif à la maintenance multifonctionnelle relative au musée des Flandres de Cassel, à l'administration et aux réserves dudit musée.	27/02/2023	MISSENARD QUINT	Sans mini avec maxi de 144 000
Services d'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire des communes d'Oost Cappel, Rexpoëde, Killem et Hondschoote	02/03/2023	grpt Bruno Gilles/Cabinet Bogaert et associés	310 254,00
Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (cat 1) relative à l'opération de réhabilitation du collège Van Der Meersch à Mouvaux - Relance	27/03/2023	COBAT COPREV	20 548,80
Accord cadre multi attributaire à marchés subséquents pour la réalisation de prestations d'inspections détaillées concernant l'ensemble des ouvrages d'art existants sur le domaine public départemental du Nord	24/03/2023	EDIS Ingénierie SITES GINGER CEBTP ACOGEC	sans mini avec maxi de 720 000,00
Fourniture d'accès internet à débit et temps de rétablissement garantis pour les sites du Conseil Départemental du Nord - lot unique	23/03/2023	ADISTA	sans mini avec maxi de 2 940 000,00

Marché de service pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie réalisés par le Département du Nord via le dispositif des certificats d'économie d'énergie éligibles en 5ème période	20-mars-23	LORIS ENR	Taux de rémunération du titulaire sur la vente des CEE (certificat d'économie d'énergie) : 10 % estimation : 500 000
Accord-cadre à bons de commandes et marchés subséquents de services pour la maintenance et l'évolution de la solution OXYAD et les prestations associées pour le Département du nord	22/03/2023	OXYAD	Sans mini avec maxi de 180 000
Accord-cadre relatif aux travaux à réaliser dans les bâtiments dont le Département du Nord a la charge - Lot n°1 gros œuvre, maçonnerie, plâtrerie, isolation, cloisons et aménagements intérieurs carrelage et revêtements muraux - secteur Lille centre- RELANCE	23/03/2023	SAS ROUZE	sans mini avec maxi de 1 080 000
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'acquisition de fournitures médicales pour les services du Département du Nord - lot 2	23/03/2023	NM MEDICAL	sans mini avec maxi de 96 000
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'acquisition de fournitures médicales pour les services du Département du Nord - lot 3	23/03/2023	NM MEDICAL	sans mini avec maxi de 4 800
Accord-cadre à bons de commande relatifs à la fourniture et livraison de matériaux bitumineux pour l'entretien du patrimoine départemental – lot unique	24/03/2023	COLAS FRANCE Etablissement MONTARON à MAUBEUGE	sans mini avec maxi de 840 000
Prestations de mise en place d'un programme pédagogique de découverte des milieux naturels à destination de personnes en situation de handicap du Département du Nord - lot 1	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 80 000

Prestations de mise en place d'un programme pédagogique de découverte des milieux naturels à destination de personnes en situation de handicap du Département du Nord - lot 2	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 72 000
Prestations de mise en place d'un programme pédagogique de découverte des milieux naturels à destination de personnes en situation de handicap du Département du Nord - lot 3	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 32 000
Prestations de mise en place d'un programme pédagogique de découverte des milieux naturels à destination de personnes en situation de handicap du Département du Nord - lot 4	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 40 000
Prestations de mise en place d'un programme pédagogique de découverte des milieux naturels à destination de personnes en situation de handicap du Département du Nord - lot 5	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 24 000
Prestations de mise en place d'un programme pédagogique de découverte des milieux naturels à destination de personnes en situation de handicap du Département du Nord - lot 6	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 60 000
Prestations de mise en place d'un programme d'animations nature à destination des collégiens du Département du Nord - lot 1	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 40 000
Prestations de mise en place d'un programme d'animations nature à destination des collégiens du Département du Nord - lot 2	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 80 000

Prestations de mise en place d'un programme d'animations nature à destination des collégiens du Département du Nord -lot 3	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 32 000
Prestations de mise en place d'un programme d'animations nature à destination des collégiens du Département du Nord -lot 4	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 32 000
Prestations de mise en place d'un programme d'animations nature à destination des collégiens du Département du Nord - lot 5	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 32 000
Prestations de mise en place d'un programme d'animations nature à destination des collégiens du Département du Nord- lot 6	30/03/2023	GRAINE HDF	sans mini avec maxi de 60 000
Accord-cadre à bons de commande de services relatifs à l'acquisition et l'entretien des extincteurs des bâtiments et de certains véhicules départementaux	28/03/2023	LST LEBOULANGER SECURITE	Sans mini avec maxi de 480 000
Travaux de refonte des installations techniques froides de l'Hôtel du département à Lille	11/04/2023	SANTERNE NORD TERTIAIRE	508 800,00
Maintenance et évolution de la solution WEBGEREST et prestations associées	31/03/2023	IANORD	sans mini avec maxi de 456 000,00

Accord-cadre à bdc - formation des accueillants familiaux continue pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - lot 1	12/04/2023	IRFA EVOLUTION	Sans mini avec maxi de 211 200
Accord-cadre à bdc - formation des accueillants familiaux continue pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - lot 2	12/04/2023	IRFA EVOLUTION	Sans mini avec maxi de 211 200
Accord-cadre à bdc - formation des accueillants familiaux continue pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - lot 3	12/04/2023	IRFA EVOLUTION	Sans mini avec maxi de 211 200
Passation d'un marché d'assurance responsabilité civile et risques annexes pour les besoins du Département du Nord	12/04/2023	Groupement SATEC /ALLIANZ	8 190 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la fourniture de matériels et d'accessoires de puériculture	18/04/2023	AGL Renard distribution	sans mini avec maxi de 60 000,00
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord lot 1	20/04/2023	TOMMASINI	2 576 416,23
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - LOT 2	20/04/2023	SARL CLOISONOR	546 827,16

Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - LOT 3	20/04/2023	GPT GILMANT (mandataire)/PIQUE ET FILS (cotraitant)	359 237,79
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - LOT 4	20/04/2023	EFFET D O	527 352,69
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - LOT 5	20/04/2023	CEGELEC	409 453,56
Travaux de restructuration de l'EPDSAE de Bauvin pour le Département du Nord - LOT 6	20/04/2023	COFRINO	185 749,16
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à l'impression et au façonnage de documents divers produits par le Département du Nord sur supports particuliers	24/04/2023	REPROCOLOR	sans mini avec maxi de 1 440 000,00
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Relance Lot n°5 Analyse de pratiques professionnelles à destination des sociaux et médico-sociaux de proximité) du Département du Nord - DTPAS de Flandre Maritime	23/05/2023	Institut de Psychoéducation	Sans mini avec maxi de 60 000
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Relance Lot n°12 Analyse de pratiques professionnelles à destination des professionnels de l'action sociale (agents des services sociaux et médico-sociaux de proximité) du Département du Nord - DTPAS Métropole Roubaix Tourcoing – secteur Est	23/05/2023	METISSAGES	Sans mini avec maxi de 60 000

Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Relance Lot n°13 Analyse de pratiques professionnelles à destination des professionnels de l'action sociale (agents des services sociaux et médico-sociaux de proximité) du Département du Nord - DTPAS Métropole Roubaix Tourcoing – secteur Ouest	23/05/2023	AVENIR TRAJECTOIRE	Sans mini avec maxi de 60 000
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Relance Lot n°16 Analyse de pratiques professionnelles à destination des professionnels de l'action sociale (agents des services sociaux et médico-sociaux de proximité) du Département du Nord - DTPAS Métropole Lille – secteur Lille Est	23/05/2023	METISSAGES	Sans mini avec maxi de 62 000
Accords-cadres en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 - 2027 Lot 1	09/05/2023	Grpt EJL/carrière d'Houdain COLAS LORBAN EIFFAGE	sans mini avec maxi de 39 000 000,00
Accords-cadres en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 - 2027 Lot 2	09/05/2023	COLAS LORBAN EIFFAGE EJL RAMERY	sans mini avec maxi de 12 000 000,00
Accords-cadres en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 - 2027 Lot 3	09/05/2023	COLAS EIFFAGE EJL SIORAT RAMERY	sans mini avec maxi de 21500000
Accords-cadres en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 - 2027 Lot 4	09/05/2023	EIFFAGE RAMERY COLAS EUROVIA	sans mini avec maxi de 26500000
Accords-cadres en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 - 2027 Lot 5	09/05/2023	COLAS EIFFAGE SIORAT RAMERY EJL	sans mini avec maxi de 17000000

Accords-cadres en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 - 2027 Lot 6	09/05/2023	COLAS EIFFAGE RAMERY Gpt EJL/EUROVIA	sans mini avec maxi de 4 000 000,00
Accord-cadre services de saisies de données sur site dans l'application Pléiades pour le Département du Nord	27/04/2023	PARAGON BUSINESS PROCESS SERVICES	sans mini avec maxi de 120 000,00
Marché de prestations de services traiteurs pour le département du Nord - Relance lot 9	26/04/2023	SARL Lalaut Traiteur	sans mini avec maxi de 48 000,00
Marché de prestations de services traiteurs pour le département du Nord - Relance lot 12	26/04/2023	SARL Lalaut Traiteur	sans mini avec maxi de 24 000,00
Marché de prestations de services traiteurs pour le Département du nord - relance lot 7	26/04/2023	le Middel Houck	sans mini avec maxi de 40 000,00
Création d'un giratoire pour la zone d'activité "la Marlière" à Feignies sur la RD 649 lot 1	05/05/2023	Jean Lefebvre Nord	1 758 783,65
Création d'un giratoire pour la zone d'activité "la Marlière" à Feignies sur la RD 649 lot 2	05/05/2023	Etablissements TROMONT	66 864,00

Marché spécifique - Catégorie 2 : Acquisition d'un car podium d'un PTAC de 3.5 tonnes d'occasion pour les évènements sportifs, culturels et officiels pour le Département du Nord	28/04/2023	SARL PYLOTE-BE UP	33 600,00
Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 1	26/04/2023	Compagnie Générale de Construction	8 707 010,40
Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 3	26/04/2023	GRPT SDI - CRI	1 776 393,31
Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 4	26/04/2023	Teffri Peint	476 854,20
Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 5	26/04/2023	Satelec	1 500 086,66
Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 6	26/04/2023	Delannoy Dewailly	2 274 000,00
Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 7	26/04/2023	De Graeve	454 698,00

Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 8	26/04/2023	Orona	25 680,00
Travaux de restructuration du collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 9	26/04/2023	SN EUROVERT	338 738,57
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'acquisition de fournitures médicales pour les services du Département du Nord - Relance lot 1	24/05/2023	NM MEDICAL	sans mini avec maxi de 657 600,00
Travaux de Requalification de la chaussée en agglomération RD 61 dite « Rue du 8 MAI 1945 » Neuville Saint Rémy	04/05/2023	Jean Lefebvre Nord Cambrai	435 599,85
Maintenance, interventions et interfaçage des équipements composant le planétarium SN88II du Forum Départemental des Sciences.	05/05/2023	RSA COSMOS	sans mini avec maxi de 120 000,00
Inspections détaillées et visuelles et contrôles sur portiques, potences et hauts-mâts	10/05/2023	GINGER CEBTP	sans mini avec maxi de 100 000,00
Accord-cadre à bons de commande de prestations de service de numérisation des dossiers papier des agents, des élus, vacataires et des assistants familiaux dans le cadre du projet Dossier Numérique de l'Agent (DNA)	11/05/2023	ALTER EOS	Sans mini avec maxi de 249 600,00

Travaux de restructuration du collège Van Der Meersch à Mouvaux - lot 2	15/05/2023	BOIRAMA	884 604,11
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services pour la formation obligatoire initiale des assistants maternels agréés par le Département du Nord-lot 1	23/05/2023	IRTS Hauts-de-France	sans mini avec maxi de 634 000 net de taxe
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services pour la formation obligatoire initiale des assistants maternels agréés par le Département du Nord-lot 2	23/05/2023	IRTS Hauts-de-France	sans mini avec maxi de 634 000 net de taxe
Réalisation d'analyses d'eau, de sols et de sédiments, d'études topographiques et bathymétriques et d'études hydrologiques et hydrauliques - lot 2	23/05/2023	GEOFIT	sans mini avec maxi de 48 000,00
Réalisation d'analyses d'eau, de sols et de sédiments, d'études topographiques et bathymétriques et d'études hydrologiques et hydrauliques - lot 3	23/05/2023	VALETUDES	sans mini avec maxi de 240 000,00
Travaux de Requalification de la chaussée en agglomération - RD 942 et RD 958 – commune de Solesmes	25/05/2023	Jean Lefebvre	719 683,50
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 1 – Secteur de Dunkerque – Gros œuvre	31/05/2023	SAS Vuylsteker et fils	599 603,41

Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 3 : secteur Dunkerque – finitions	30/05/2023	Espaces et nuance (mandataire) / SARL Denis (co traitant)	416 745,78
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots lot 4 : secteur Dunkerque – matériel de cuisine	30/05/2023	Equip Froid et Collectivité	69 727,00
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 5 : secteur Dunkerque – Lots techniques	30/05/2023	Flandres Plomberie SAS (mandataire) / STTN Energie agence littoral SAS (co traitant)	559 401,94
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 6 : secteur Dunkerque – Ascenseur	30/05/2023	OTIS	26 900,00
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 11 : secteur Valenciennes – Lots techniques	30/05/2023	Farasse Fluides SAS (mandataire) / Satelec (co traitant)	418 604,21
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 12 : secteur Lille Est – Gros oeuvre étendu	30/05/2023	Société nouvelle Saniez	301 826,22
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 13 : secteur Lille Est – Lots Techniques	30/05/2023	SAS Valiance (mandataire) / SARL GODIN MAN (co traitant)	213 222,82

Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 14 : secteur Lille Est – couverture, étanchéité, bardage	06/06/2023	Beaudeux toitures	429 974,30
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 16 : secteur de Douai - Gros oeuvre étendu	31/05/2023	SARL IERA	499 866,82
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 17 : secteur de Douai - Electricité, courants forts-courants faibles	30/05/2023	SATELEC	159 026,61
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 18 : secteur de Douai - Chauffage ventilation plomberie	30/05/2023	SARL Effet d'O	134 007,69
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 19 : secteur de Douai - Cuisine	30/05/2023	SAS Equipe'Froid et collectivites	45 075,70
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 21 : secteur Lille Nord - Menuiseries extérieures	30/05/2023	SAS Alnor	233 724,00
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 22 : secteur Lille Nord - Lots techniques	30/05/2023	Santerne Fluides-Santerne Nord Tertiaire (mandataire) / EG Nord (co traitant)	134 007,69

Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 23 : secteur d'Avesnes - Gros oeuvre étendu	30/05/2023	Spie Batignolles Nord SAS (mandataire) / 4D Environnement (co traitant)	362 442,28
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 24 : secteur d'Avesnes - Electricité	30/05/2023	SAS A Varlet Electricité	81 146,88
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 29 : secteur Flandre Intérieure - Gros oeuvre étendu	31/05/2023	SAS Vuylsteker et fils	392 394,76
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 30 : secteur Flandre Intérieure – Lots techniques	30/05/2023	Eiffage Energie Systemes-NORD	207 559,47
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la maintenance de la solution de gestion du recrutement (y compris le site eRecrutement) GestMax en mode SaaS.	31/05/2023	KIOSKEMPLOI	sans mini avec maxi de 312 000,00
Requalification de chaussée pour le Département du Nord - RD 313 à Bellaing, Hérin et Wallers	13/06/2023	EIFPAGE ROUTE NORD EST	853 156,92
Travaux de curage des fossés et bassins et de dérasement d'accotements sur le domaine public départemental – LOT 1	06/06/2023	Multi-attributaires : PLICHON SOTRAVEER	sans mini avec de maxi de 336 000,00

Travaux de curage des fossés et bassins et de dérasement d'accotements sur le domaine public départemental – LOT 2	06/06/2023	SOTRAVEER	sans mini avec de maxi de 336 000,00
Travaux de curage des fossés et bassins et de dérasement d'accotements sur le domaine public départemental – LOT 3	06/06/2023	SOTRAVEER	sans mini avec de maxi de 336 000,00
Travaux de curage des fossés et bassins et de dérasement d'accotements sur le domaine public départemental – LOT 4	06/06/2023	Multi-attributaires : PLICHON SOTRAVEER	sans mini avec de maxi de 336 000,00
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-lez-Lille - Lot 1	13/06/2023	Tommasini Construction	2 400 000,00
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-lez-Lille - Lot 2	13/06/2023	Ramery Energies	370 764,00
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-lez-Lille - Lot 3	13/06/2023	BL Energies	141 600,00
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-lez-Lille - Lot 4	13/06/2023	Gpt Spie Batignolles (mandataire)/J Vanderdriessche (cotraitant)/Kalyse (cotraitant)/JV Carrelage (cotraitant)	479 868,41

Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette-lez-Lille - Lot 5	13/06/2023	SAS Equip'Froid et collectivites	91 836,10
Etudes préalables relatives à la structuration du réseau routier départemental de l'Avesnois en lien avec les liaisons structurantes du territoire : la RN2 et la RD649	19/06/2023	Gpt Verdi Nord de France (mandataire), Verdi Conseil Nord de France (cotraitant), Mobilis Services (sous-traitant), RP Ingénierie (sous-traitant), Trafalgare (sous-traitant)	280 140,00
Requalification de chaussée pour le Département du Nord - RD 313 à Bellaing, Hérin et Wallers.	13/06/2023	EIFFAGE ROUTE NORD EST	710 964,10
Prestations d'archivage pour le compte du département du Nord (archives courantes et intermédiaires)	15/06/2023	PRO ARCHIVES SYSTEMES	sans mini avec maxi de 600 000,00
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents portant sur l'abonnement à la solution de planification et de gestion de temps OCTIME en mode Saas et prestations associées	16/06/2023	OCTIME	Sans mini avec maxi de 520 000,00
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 7	16/06/2023	METROPOLE CONSTRUCTION	1 122 211,83
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot8	16/06/2023	STTN	86 365,00

Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 9	16/06/2023	ALIX ASCENSEURS	114 723,00
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 26	16/06/2023	RAMERY	138 187,32
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 27	16/06/2023	NORD ALU	256 821,21
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - lot 28	16/06/2023	LESOT	99 262,65
Marché subséquent n°20230690 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°2021531400100 relatif à la Réalisation d'inventaires naturalistes, études pour l'amélioration de la connaissance scientifique et du fonctionnement écologique sur les propriétés départementales et sur les emprises des projets départementaux – Lot 1 Plan de gestion type réserve naturelle et documents d'objectif Natura 2000 (DOCOB)	16/06/2023	AUDDICE BIODIVERSITE HAUT DE France (mandataire) /AUDDICE ENVIRONNEMENT / CDC BIODIVERSITE	35 280,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de services pour la maintenance de la Solution MNESYS et prestations associées	19/06/2023	NAONED SYSTEMES	sans mini avec maxi de 204 000,00
Marchés publics de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 20 : secteur de LILLE NORD - Gros œuvre étendu	20/06/2023	Société nouvelle Saniez	461 254,12

Travaux de reconstruction de chaussée en agglomération aménagements de sécurité, aménagement cyclable, trottoirs, stationnement, éclairage public sur la RD 54 du PR 1+826 au PR 2+815 – commune d’Ostricourt - Lot 1 – Travaux de voirie et réseaux divers Rubrique 1 – Travaux sous maîtrise d’ouvrage départementale Rubrique 2 – Travaux sous maîtrise d’ouvrage communale	20/06/2023	JEAN LEFEBVRE	1 589 976,60
Travaux de reconstruction de chaussée en agglomération aménagements de sécurité, aménagement cyclable, trottoirs, stationnement, éclairage public sur la RD 54 du PR 1+826 au PR 2+815 – commune d’Ostricourt -Lot 2 – Eclairage public	20/06/2023	DEVRED Daniel	59 640,00
Réalisation d'une chaussée et d'ouvrages d'art reliant les villes de Raismes et Beuvrage en passant au-dessus de la voie SNCF Lille - Valenciennes (CNV)	29/06/2023	Grpt Eiffage Génie Civile (mandataire), Eiffage Route Nord Est terrassement (cotraitant), Eiffage Route Nord Est Hainaut Marly (cotraitant)	10 433 028,78
Requalification de la voirie sur la RD70 en traversée de la commune de Prouvy	29/06/2023	EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY	926 587,49
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service relatives à la maintenance et aux évolutions de la solution de billetterie (GTS/GAT) et prestations associées pour le Département du Nord	22/06/2023	VIVATICKET	Sans mini avec maxi de 306 000
Travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège Jacques Monod à Pérenchies - lot 1	26/06/2023	VUYLSTEKER et Fils	1 130 048,56
Travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège Jacques Monod à Pérenchies - lot 2	23/06/2023	HYDROLINE	544 800,00

Travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège Jacques Monod à Pérenchies - lot 3	23/06/2023	SATELEC	180 000,00
travaux de réhabilitation de la demi-pension du collège Jacques Monod à Pérenchies - lot 4	23/06/2023	COFRINO	394 685,83
Travaux de réfection de l'étanchéité du collège Théodore MONOD à Roubaix	27/06/2023	Beaudeux toitures	629 256,66
assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la création du Centre de Santé départemental du Nord	27/06/2023	Fabrique des Centres de santé (FabCds)	32 640,00
Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite-Forêt – LOT 1	10/07/2023	Jean LEFEBVRE	5 655 565,36
Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite-Forêt – LOT 2	10/07/2023	Groupement RISPAL (mandataire) SAIEE (cotraitant)	407 972,64
Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raismes et Petite-Forêt – LOT 3	10/07/2023	France Environnement	584 947,25

Travaux de réalisation du doublement de la RD70 sur les communes de Raimes et Petite-Forêt – LOT 4	10/07/2023	Groupement VINCI (mandataire) TEMSOL (cotraitant)	978 122,82
Accords-cadres multi-attributaires à bons de commande et à marchés subséquents pour des travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement des espaces naturels, des parcs, sentiers ou voies cyclables - Lot 1	06/07/2023	Paysages des Flandres Pinson Paysages Nord ID Verde	Sans mini avec maxi de 550 000,00
Accords-cadres multi-attributaires à bons de commande et à marchés subséquents pour des travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement des espaces naturels, des parcs, sentiers ou voies cyclables - Lot 2	06/07/2023	Pinson Paysages Nord SMDA ID Verde	Sans mini avec maxi de 550 000,00
Accords-cadres multi-attributaires à bons de commande et à marchés subséquents pour des travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement des espaces naturels, des parcs, sentiers ou voies cyclables - Lot 3	06/07/2023	Paysages des Flandres ID Verde SEVE	Sans mini avec maxi de 600 000,00
Accords-cadres multi-attributaires à bons de commande et à marchés subséquents pour des travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement des espaces naturels, des parcs, sentiers ou voies cyclables - Lot 4	06/07/2023	Pinson Paysages Nord Hydram	Sans mini avec maxi de 400 000,00
Accords-cadres multi-attributaires à bons de commande et à marchés subséquents pour des travaux d'entretien, de gestion et d'aménagement des espaces naturels, des parcs, sentiers ou voies cyclables - Lot 5	06/07/2023	Paysages des Flandres SEVE et Marcanterra (sous-traitant)	Sans mini avec maxi de 900 000,00
Acquisition, installation et mise en service de matériels d'analyse pour le Laboratoire Départemental du Nord- Lot 2 : Acquisition d'un chromatographe en phase liquide haute performance couplé à un spectromètre de masse en tandem tripe quadripôle (LC-MS/MS) et d'un générateur de gaz adapté à son fonctionnement pour le laboratoire départemental public du Département du Nord	18/07/2023	AGILENT TECHNOLOGIES	320 761,32

Travaux de remplacement de l'ouvrage d'art 5237 - Pont du Rametz - RD 942 sur la commune de Bavay	12/07/2023	CGCR	442 665,60
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents relatifs à l'accompagnement, audits et conseils en accessibilité numérique, assurance qualité web et écoconception des sites internet du Département du Nord	12/07/2023	Groupe Compethance/SAS TEMESIS	sans mini avec maxi de 240 000,00
Marché de prestation de contrôle technique pour les travaux de demi-pension du collège Eugène Thomas à Jeumont	25/07/2023	Contrôle G - Valenciennes	18 060,00
Marché d'Hébergement (en mode colocation privative) de l'infrastructure informatique départementale au sein d'un DATACENTRE et prestations associées	18/07/2023	Etix Everywhere France	sans mini avec maxi de 1 098 000,00
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents relatif à l'évaluation des candidats à l'agrément en qualité d'assistant maternel et des assistants maternels agréés - lot 1	21/07/2023	Grpt IRTS (mandataire)/CRFPE (cotraitant)	sans mini avec maxi de 937 680,00
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents relatif à l'évaluation des candidats à l'agrément en qualité d'assistant maternel et des assistants maternels agréés - lot 2	21/07/2023	Grpt IRTS (mandataire)/CRFPE (cotraitant)	sans mini avec maxi de 1 087 872,00
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents relatif à l'évaluation des candidats à l'agrément en qualité d'assistant maternel et des assistants maternels agréés - lot 3	21/07/2023	Grpt IRTS (mandataire)/CRFPE (cotraitant)	sans mini avec maxi de 664 800,00

MS n°3 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n°2021-508709 relatif à la fourniture de médicaments à destination des services départementaux de PMI (CPEF et consultations infantiles) et de prévention santé (CLAT, CEDIGG et centres de vaccination) du Département du Nord	25/07/2023	OCP REPARTITION	Sans mini avec maxi de 245 815,00
Accord-cadre à bons de commandes de prestations de certification du système de management qualité selon la norme ISO 9001 pour le Département du Nord	07/08/2023	BCS Certification	sans mini avec maxi de 72 000
Fourniture et livraison de matériel audiovisuel de médiation culturelle pour le Département du Nord - LOT n°1 : Fourniture et livraison de matériel audio	03/08/2023	VS Scènes & Audiovisuel	sans mini avec maxi de 187 200,00
Fourniture et livraison de matériel audiovisuel de médiation culturelle pour le Département du Nord - LOT n°2 : Fourniture et livraison de matériel photographique et vidéo	03/08/2023	VS Scènes & Audiovisuel	sans mini avec maxi de 292 800,00
Fourniture et livraison de matériel audiovisuel de médiation culturelle pour le Département du Nord - LOT n°3 : Fourniture et livraison de câbles, connectiques et consommables audiovisuels	08/08/2023	ACS sonorisation	sans mini avec maxi de 12 000,00
Fourniture d'équipements ergonomiques pour les agents du Département du Nord relance du lot 7 : équipements et accessoires ergonomiques d'aide à la vie quotidienne en situation de travail	03/08/2023	TOUS ERGO	sans mini avec maxi de 118 000,00
RD 934 Orsinval :Travaux d'aménagement de sécurité en traverse du PR 25+0759 au PR 27+0056 - Rubrique 1 : Requalification et renforcement de la chaussée (maitrise d'ouvrage départementale) - Rubrique 2 : Travaux de requalification des trottoirs et création de stationnements (maitrise d'ouvrage communale)	11/08/2023	JEAN LEFEBVRE NORD	2 105 876,74

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat d'enveloppes à sceaux pour les Archives Départementales du Nord	17/08/2023	CTS France	sans mini avec maxi de 64 992,00
Conception scénographique et fabrication d'une exposition interactive pour les enfants âgés de 3 à 6 ans	23/08/2023	Les Saprophytes	94 920,00
Marché spécifique n°2 : Acquisition de containers maritimes « premier voyage » pour le Département du Nord (20230665) LOT 1 : Fourniture et livraison de 4 containers maritimes de type 20 pieds	16/08/2023	HDFC	17 760,00
Marché spécifique n°2 : Acquisition de containers maritimes « premier voyage » pour le Département du Nord (20230665) LOT 2 : Fourniture et livraison de 4 containers maritimes de type 20 pieds avec 4 portes d'accès latérales de type « open side »	16/08/2023	HDFC	35 280,00
Marché spécifique n°2 : Acquisition de containers maritimes « premier voyage » pour le Département du Nord (20230665) LOT 3 : Fourniture et livraison de 2 containers maritimes de type 10 pieds	16/08/2023	HDFC	9 840,00
Accord-cadre à marchés subséquents de conditionnement, de logistique et de transport de paniers alimentaires pour le département du Nord - lot 1	29/08/2023	Ateliers Val de Sambre	sans mini avec maxi de 20 000,00
Accord-cadre à marchés subséquents de conditionnement, de logistique et de transport de paniers alimentaires pour le département du Nord - lot 2	29/08/2023	Bio Cambrésis	sans mini avec maxi de 16 000,00

Accord-cadre à marchés subséquents de conditionnement, de logistique et de transport de paniers alimentaires pour le Département du Nord - lot 5	29/08/2023	Le Maillon C2Rinsertion	sans mini avec maxi de 25 000,00
Accord-cadre à marchés subséquents de conditionnement, de logistique et de transport de paniers alimentaires pour le Département du Nord - lot 3	30/08/2023	Grpt La Sauvegarde du Nord/ALEFPA	sans mini avec maxi de 16 000,00
Accord-cadre à marchés subséquents de conditionnement, de logistique et de transport de paniers alimentaires pour le Département du Nord - lot 6	30/08/2023	Solidarité Alimentaire France dénommée ANDES	sans mini avec maxi de 90 000,00
Acquisition de préservatifs masculins et féminins par le Département du Nord - lot 1	07/09/2023	TERPAN	sans mini avec maxi de 28 800,00
Acquisition de préservatifs masculins et féminins par le Département du Nord - lot 2	07/09/2023	TERPAN	sans mini avec maxi de 14 400,00
Acquisition de préservatifs masculins et féminins par le Département du Nord - lot 3	07/09/2023	TERPAN	sans mini avec maxi de 14 400,00
Acquisition de préservatifs masculins et féminins par le Département du Nord - lot 4	07/09/2023	TERPAN	sans mini avec maxi de 19 200,00

Marché spécifique 1 : Fourniture d'un point à temps manuel à pompe avec trémie à gravillons	11/09/2023	CTP CONSTRUCTEUR	96 960,00
Acquisition, installation et mise en service de matériels d'analyse pour le Laboratoire Départemental du Nord Relance du lot 1 : Acquisition d'un automate pour la réalisation des analyses en microplaques selon la technique Enzyme-Linked-Immuno-Sorbay-Assay (ELISA)	09/10/2023	INNOVATIVE DIAGNOSTICS	166 800,00
Accord-cadre à marchés subséquents de conditionnement, de logistique et de transport de paniers alimentaires pour le Département du Nord - lot 4	12/09/2023	Solidarité Alimentaire France dénommée ANDES	sans mini avec maxi de 30 000,00
Marché public relatif à la location de l'exposition « Léonard de Vinci à la croisée des arts et des sciences » pour le Département du Nord	12/09/2023	Société d'exploitation SB - Château du Clos Lucé	240 840,00
Maîtrise d'œuvre pour la remise à niveaux des équipements hydromécaniques et l'automatisation des vannes du barrage du Val Joly	25/09/2023	Groupement BRL Ingénierie (mandataire) / Valétudes (cotraitant)	275 994,00
Accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents pour la réalisation de prestations de visites par plongeurs autonomes des ouvrages d'art existants sur le domaine public départemental	22/09/2023	SATIF OUVRAGES D'ART	Sans mini avec maxi de 432 000,00
Marché spécifique n° 3 passé sur le fondement du SAD n° 20220710 (système d'acquisition dynamique pour l'achat véhicules et matériels d'occasion) - catégorie 1 : ensemble service hivernal composé d'un camion, d'une saleuse et d'une lame de déneigement - lot 1	25/09/2023	RECTIF 15000	224 400,00

Marché spécifique n° 3 passé sur le fondement du SAD n° 20220710 (système d'acquisition dynamique pour l'achat véhicules et matériels d'occasion) - catégorie 1 : ensemble service hivernal composé d'un camion, d'une saleuse et du'ne lame de déneigement - lot 2	25/09/2023	RECTIF 15000	228 000,00
Mise en place d'une cellule d'écoute psychologique permanente, prestations de médiation et prestations psychologiques (hors victimologie) à destination des agents départementaux	03/10/2023	QUALISOCIAL	Sans mini avec maxi de 216 000,00
Accord-cadre relatif aux prestations de sténotypie pour le Département du Nord - Lot 1	10/10/2023	CONGRES 2000	Sans minimum avec maxi de 264 000,00
Accord-cadre relatif aux prestations de sténotypie pour le Département du Nord - Lot 2	10/10/2023	CONGRES 2000	Sans mini avec maxi de 216 000,00
Services d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de la commune de Bollezele avec extensions sur Merckeghem, Eringhem et Rubrouck	27/09/2023	SELARL GE7V	319 902,00
Accords-cadres de services d'entretien et de maintenance multi-technique des équipements et des installations techniques des bâtiments des Archives Départementales du Nord - Lot 1 : Service de maintenance des ascenseurs	03/10/2023	ORONA OUEST NORD	Sans mini avec maxi de 72 000
Accords-cadres de services d'entretien et de maintenance multi-technique des équipements et des installations techniques des bâtiments des Archives Départementales du Nord - Lot 2 : Service de maintenance multi technique des équipements et des installations techniques	03/10/2023	POUCHAIN	Sans mini avec maxi de 960 000

Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le département du Nord à la charge au titre de l'année 2022 - Secteur de Dunkerque -Lot n°2 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	03/10/2023	LOISON	418 854,00
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le département du Nord à la charge au titre de l'année 2022 - Secteur de Valenciennes - lot 10 Gros oeuvre étendu	03/10/2023	IERA	900 413,16
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le département du Nord à la charge au titre de l'année 2022 - Secteur de Lille Est - Lot 15 : Cuisine	03/10/2023	COFRINO	103 657,43
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le département du Nord à la charge au titre de l'année 2022 - Secteur d'Avesnes - Lot 25 : Chauffage, ventilation, plomberie	03/10/2023	SERVAIS	123 792,00
Accord-cadre à bons de commande pour des services de formation en langue à destination des agents du Département du Nord - lot 1	04/10/2023	WMR LEARN PERFECT	sans mini avec maxi de 60 000
Accord-cadre à bons de commande pour des services de formation en langue à destination des agents du Département du Nord - lot 2	05/10/2023	VIP SARL LINGUIISH	sans mini avec maxi de 60 000
Fourniture de vaccin contre les infections à papillomavirus humain types 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52, 58 pour le Département du Nord	06/10/2023	MSD	Sans mini avec maxi de 12 000 000,00

Accord-cadre à bons de commande de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le Département du Nord – Lot 1: Acquisition de mobilier d'enseignement pour les collèges du Département du Nord	20/10/2023	SAONOISE DE MOBILIERS	Sans mini avec maxi de 1 920 000
Accord-cadre à bons de commande de fourniture relatif à l'acquisition de mobiliers et de matériels neufs pour le Département du Nord – Lot 4: Casiers, établis, armoires ateliers, dessertes, armoires fortes, vestiaires agents pour les collèges et bâtiments du Département du Nord	20/10/2023	ACIAL	Sans mini avec maxi de 1 104 000
marché de Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (cat. 2) relative aux travaux d'aménagement et d'extension du collège Charles de Gaulle et la construction d'une demi-pension du Collège Eugène THOMAS à JEUMONT	25/10/2023	COBAT - COPREV	7 344,00
RD 17 ESQUELBECQ - WORMHOUT Aménagements cyclables	13/10/2023	COLAS France Etablissement Dunkerque	641 202,14
Marché public subséquent n° 2 passé sur le fondement de l'accord-cadre n°202100520 relatif à l'acheminement et de fourniture d'électricité - LOT N° 1 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant du segment tarifaire de distribution C5 sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS - RELANCE	05/10/2023	PROXELIA	sans mini sans maxi estimation 5 598 412,06
Marché public subséquent n° 2 passé sur le fondement de l'accord-cadre n°202100520 relatif à l'acheminement et de fourniture d'électricité - LOT N° 3 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant des segments tarifaires de distribution C2, C3, C4 et C5 et localisés sur le périmètre des distributeurs non nationalisés (notamment la SICAE Oise, la SICAE de l'Aisne, la régie municipale d'électricité de Loos, la régie communale du câble et d'électricité de Montataire et la SEM Beauvois Distrelec)	05/10/2023	PROXELIA	sans mini sans maxi estimation 1 919 233,4
Marché spécifique n°1 – Acquisition d'une balayeuse aspiratrice sur châssis fonctionnant au GNC pour le Département du Nord sur la base d'un Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules et matériels d'occasion pour le Département du Nord	11/10/2023	EUROPE SERVICE	322 800,00

Marché de travaux relatifs à la RD153 Haut-Lieu, Avesnes-sur-Helpe - Aménagement cyclable	12/10/2023	COLAS France - Etablissement MONTARON	272 539,00
RD17 Esquelbecq-Wormhout - Aménagements cyclables	13/10/2023	COLAS France - Etablissement Dunkerque	641 202,14
Marché subséquent n° 1 - passé sur le fondement de l'accord initial à marchés subséquents de services de conditionnement , de logistique et de transports de paniers alimentaires dédiés aux publics les plus précaires du département du Nord - lot 3 - arrondissement de Douai - Passé la sauvegarde du Nord	13/10/2023	grpt La sauvegarde du nord/ Alefpa	15 155,40
Marché subséquent n° 1 - passé sur le fondement de l'accord-cadre de services de conditionnement, de logistique et de transports de paniers alimentaires dédiés aux publics les plus précaires du Département du Nord - lot 4 : arrondissement de Dunkerque	13/10/2023	Solidarité Alimentaire France dénommée ANDES	21 499,49
Marché subséquent n° 1 passé sur le fondement de l'accord-cadre de services de conditionnement, de logistique et de transports de paniers alimentaires dédiés aux publics les plus précaires du Département du Nord - lot 5 : arrondissement de Valenciennes	13/10/2023	Le Maillon C2Rinsertion	18 551,20
Marché subséquent n° 1 passé sur le fondement de l'accord-cadre de services de conditionnement, de logistique et de transports de paniers alimentaires dédiés aux publics les plus précaires du Département du Nord - lot 6 : arrondissement de Lille	13/10/2023	Solidarité Alimentaire France dénommée ANDES	74 714,36
Marché subséquent n° 1 passé sur le fondement de l'accord-cadre de services de conditionnement, de logistique et de transports de paniers alimentaires dédiés aux publics les plus précaires du Département du Nord - lot 1 : arrondissement de Avesnes sur Helpe	18/10/2023	APEI Maubeuge - Val de Sambre	18 554,40

Marché subséquent n° 1 passé sur le fondement de l'accord-cadre de services de conditionnement, de logistique et de transports de paniers alimentaires dédiés aux publics les plus précaires du Département du Nord - lot 2 : arrondissement de Cambrai	17/10/2023	Bio Cambrésis	15 999,60
Accord-cadre à bons de commande de fournitures pour l'acquisition de mobilier de bureau (mobilier administration) COLLEGES ET HORS COLLEGES	18/10/2023	GOUGEON BUREAU	sans mini avec maxi de 3 360 000
Accord-cadre à bons de commande et a marchés subséquents de prestations de services relatives au nettoyage (et autres prestations) du Nouveau Forum et autres bâtiments situés dans Lille Intramuros pour les services du Département du Nord - Lot 1 : Externalisation des prestations de services de nettoyage des bâtiments (et autres prestations) du Nouveau Forum, de l'Hôtel du Département, de l'Hôtel du Conseil Départemental et autres bâtiments à Lille Intramuros accueillant les services du Département du Nord	23/10/2023	AGENOR LILLE	sans mini avec maxi de 8 000 000
Contournement Nord de Maubeuge - travaux de sésamitage et déconstruction d'habitations situées sur les commune de la Longueville et de Feignies	24/10/2023	LORBAN et CIE	205 075,74
Travaux de construction d'une piste cyclable sur la voie communale reliant Coutiches à Orchies ainsi que la création d'un chemin agricole parallèle à la voie communale sur le territoire de la commune d'Orchies.	07/11/2023	RAMERY	793 298,77
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 1	30/10/2023	AELIA (mandataire) AGENCE GUILLOU NAMIXIS	108 015,00
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 2	31/10/2023	BTC (mandataire) DEBROCK ARCHITECTE NJC AC2C NAMIXIS	98 602,68

Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 3	30/10/2023	AELIA (mandataire) SYLVAIN PIERRE JEAN GAUTHIER LE BERRE NAMIXIS AC2C	109 599,24
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 4	30/10/2023	AXIOME (mandataire) BET GELEZ OLIVIER DEPREZ BEHAL	118 872,28
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 5	31/10/2023	BERIM	109 116,00
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 6	30/10/2023	AXIOME (mandataire) BET GELEZ JEAN MARC ESCUDIE	81 368,56
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 7	31/10/2023	BTC (mandataire) DEBROCK ARCHITECTE NJC NAMIXIS	70 622,76
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 8	30/10/2023	VERDI MV2 ARCHITECTE STUDIS INGENIERIE	120 861,60
Maîtrise d'oeuvre pour la programmation des travaux de gros entretien de renouvellement dans les collèges 2023 pour le Département du Nord - Lot 9	30/10/2023	ETBE ARWYTEC AM INGENIERIE HYPERBOLE	66 460,33

Marché spécifique n° 5 - SAD - 20220710 - Catégorie 2 - véhicules utilitaires tous type de carrosseries (fourgons, quad, utilitaires moins de 3,5 T de PTC et autres engins entrant dans cette catégorie) - lot 1	31/10/2023	IVECO NORD	34 800,00
Marché spécifique n° 5 - SAD - 20220710 - Catégorie 2 - véhicules utilitaires tous type de carrosseries (fourgons, quad, utilitaires moins de 3,5 T de PTC et autres engins entrant dans cette catégorie) - lot 2	31/10/2023	IVECO NORD	34 800,00
Marché spécifique n° 5 - SAD - 20220710 - Catégorie 2 - véhicules utilitaires tous type de carrosseries (fourgons, quad, utilitaires moins de 3,5 T de PTC et autres engins entrant dans cette catégorie) - lot 3	31/10/2023	IVECO NORD	36 000,00
Marché spécifique n° 5 - SAD - 20220710 - Catégorie 2 - véhicules utilitaires tous type de carrosseries (fourgons, quad, utilitaires moins de 3,5 T de PTC et autres engins entrant dans cette catégorie) - lot 4	31/10/2023	IVECO NORD	33 600,00
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE ET A MARCHES SUBSEQUENTS DE SERVICE POUR LA MAINTENANCE ET L'EVOLUTION DE LA SOLUTION AIRSDELIB ET LES PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LE DEPARTEMENT DU NORD	02/11/2023	DIGITECH	Sans mini avec maxi de 252 000,00
Services d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental avec inclusion d'emprise, sur une partie des territoires des communes de Resnesure, Ebblinghem, staple, Lynde, Sercus, Wallon Cappel , Hazebrouck	27/11/2023	GEOMAT	537 336,00
Acquisition d'un scanner patrimonial A0 et de sa maintenance pour les Archives Départementales du Nord	23/11/2023	ADDIS TECHNOLOGIES	149 333,68

Prestation de visibilité, billetterie et événementiel dans le cadre d'un partenariat avec le Losc pour 2 saisons 2023-2024 et 2024-2025	14/11/2023	LOSC LILLE	288 000,00
Accords-cadres de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - 3 lots Lot 1 : Arrondissement routier d'Avesnes	05/12/2023	E.G.C DENIS WATTEZ C.G.C.R E.T.G.C	Sans mini avec maxi de 5 304 000
Accords-cadres de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - 3 lots Lot 2: Arrondissement de Cambrai, Douai, et Valenciennes	05/12/2023	E.G.C DENIS WATTEZ C.G.C.R E.T.G.C	Sans mini avec maxi de 6 240 000
Accords-cadres de travaux d'entretien spécialisés, de réparation et de reconstruction sur les structures et équipements des ouvrages d'art du Département du Nord - 3 lots Lot 3: Arrondissement de Dunkerque	05/12/2023	E.G.C DENIS WATTEZ C.G.C.R E.T.G.C	Sans mini avec maxi de 4 056 000
MARCHE SUBSEQUENT N° 1 passé sur le fondement de l'accord-cadre initial n° 202100019 relatif à Assistance et conseils en matière d'assurances pour le Département du Nord	21/11/2023	ACE CONSULTANTS	Sans mini avec maxi de 10 020,00
Réfection des joints du parement amont du barrage du Val Joly	21/11/2023	ETANDEX	167 550,43
Accord-cadre de services à bons de commande et à marchés subséquents pour le droit d'usage de la solution Amiante360 de gestion du risque amiante en mode SAAS et prestations associées	01/12/2023	SOGELINK	sans mini avec maxi de 268 320,00

Travaux de régénération de l'ouvrage d'art 1097, buse du château d'eau, RD 649 sur la commune de Jenlain	24/11/2023	FREYSSINET France	639 108,00
Fourniture de gaz naturel pour véhicules (GNC et bio GNV) pour les besoins des services départementaux par enlèvement dans les stations-services avec cartes accréditatives ou badges – arrondissements de Douai et Cambrai.	28/11/2023	GAZ'UP	sans mini avec maxi de 1 680 000,00
Acquisition d'une unité mobile Nord Santé Prévention pour le Département du Nord	13/12/2023	TOUTENKAMION	1 194 836,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de services relatives au nettoyage (et autres prestations) du Nouveau Forum et autres bâtiments situés dans Lille Intramuros accueillant les services du Département du Nord -Lot 2 : Externalisation des prestations de services de nettoyage d'autres bâtiments spécifiques et autres prestations à Lille Intramuros	13/12/2023	APAJH Nord	sans mini avec maxi de 900 000
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition de tests rapides d'orientation diagnostique pour le Département du Nord - Lot n°1 : Acquisition de TROD de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH)	13/12/2023	BIOSYNEX	Sans mini avec maxi de 28 000
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour l'acquisition de tests rapides d'orientation diagnostique pour le Département du Nord - Lot n°2 : Acquisition de TROD des infections par les virus de l'hépatite C (VHC)	13/12/2023	BIOSYNEX	Sans mini avec maxi de 28 000
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - lot 5	05/12/2023	Editions Hogrefe France	sans mini avec maxi de 7 140,00

Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - lot 7	05/12/2023	Editions Hogrefe France	sans mini avec maxi de 32 640,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - lot 12	05/12/2023	Com Medic	sans mini avec maxi de 12 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fourniture de tests psychologiques et de développement pour les services du Département du Nord - lot 16	05/12/2023	Editions Philippe Duval	sans mini avec maxi de 18 240,00
Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur de Lille Est - 3 lots – RELANCE - Lot 2	05/12/2023	SAS Toitures	1 365 877,96
Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord - secteur de Lille Est - 3 lots – RELANCE - lot 3	05/12/2023	Maintenance entretien aéraulique	407 385,60
Prestations de conseils, recherches et acquisition d'objets d'époque (petits mobiliers, objets décoratifs et usuels, accessoires) pour l'aménagement historique de la maison Natale Charles de Gaulle	06/12/2023	LE BUCHER DES VANITES	120 399,98
Prestation d'assurance dommages à l'ouvrage pour l'opération de restructuration et extension du collège Rouges Barres à Marcq-en-Barœul	19/12/2023	Groupement SMA / VESPIEREN	67 393,21

Infogérance, maintenance et évolutions de la solution de gestion des dotations globales de fonctionnement des collèges SCHOLA et prestations associées.	22/12/2023	FININDEV	Sans mini avec maxi de 73 920,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la fourniture et la livraison de fondants (sel) routiers demi-sec/humide pour la viabilité hivernale pour le Département du Nord - 2 lots - Lot 1: Fourniture de sel en vrac	22/12/2023	ROCK	Sans mini avec maxi de 1 704 000,00
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la fourniture et la livraison de fondants (sel) routiers demi-sec/humide pour la viabilité hivernale pour le Département du Nord - 2 lots - Lot 2: Fourniture de sel en sac de 25 kg	22/12/2023	ROCK	Sans mini avec maxi de 96 000,00
Travaux muséographiques relatifs aux travaux de restructuration/extension du Musée Matisse à Le Cateau Cambréiss - lot 13	12/12/2023	HARMOGE	365 289,00
Travaux muséographiques relatifs aux travaux de restructuration/extension du Musée Matisse à Le Cateau Cambréiss - lot 14	11/12/2023	Boscher Signalétique	73 309,80
Travaux muséographiques relatifs aux travaux de restructuration/extension du Musée Matisse à Le Cateau Cambréiss - lot 15	11/12/2023	Manganelli Technology	128 001,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 1 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP	Sans mini avec maxi de 144 000,00

Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 2 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 144 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 3 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 144 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 4 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 144 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 5 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP	Sans mini avec maxi de 168 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 6 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP	Sans mini avec maxi de 168 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 7 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 168 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 8 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 168 000,00

Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 9 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 240 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 10 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 240 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 11 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 240 000,00
Accord-cadre de services de salage ou déneigement en situation exceptionnelle pour le Département du Nord – Lot 12 (multi attributaires)	13/12/2023	LEIGNEL TP SOTRAVEER	Sans mini avec maxi de 240 000,00
Travaux de voirie – Terrassement, assainissement, chaussée, ouvrages d’art dans le cadre du réaménagement de l’échangeur RD 650/RD 621 Lambres lez Douai	18/12/2023	Jean Lefebvre	7 140 800,44
Prestations de services pour l'acquisition de droits de déploiement et de support associé pour les logiciels SIG ESRI	19/12/2023	ESRI France	mini 540 000 maxi 743 400
Passation d’un marché d’assurance Dommages aux mobiliers et immobiliers pour les besoins du département du Nord	19/12/2023	Groupe SATEC (mandataire)	8 159 631,70

Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 1	22/12/2023	BUREAU VERITAS	sans mini avec maxi de 358 212,00
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 2	22/12/2023	APAVE EXPLOITATION FRANCE	sans mini avec maxi de 238 444,80
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 3	22/12/2023	BUREAU VERITAS	sans mini avec maxi de 315 393,60
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 4	22/12/2023	BUREAU VERITAS	sans mini avec maxi de 368 064,00
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 5	22/12/2023	APAVE EXPLOITATION FRANCE	sans mini avec maxi de 205 728,00
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 7	22/12/2023	SOCOTEC	sans mini avec maxi de 324 547,20
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 8	22/12/2023	APAVE EXPLOITATION FRANCE	sans mini avec maxi de 264 029,76

Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 9	22/12/2023	SOCOTEC	sans mini avec maxi de 334 852,80
Prestations de services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord à la charge - lot 10	22/12/2023	SOCOTEC	sans mini avec maxi de 362 904,00
Marché subséquent n°2 consultation n°20231969 passé sur le fondement de l'accord cadre initial n°2020507804 relatif aux Services de gardiennage et de surveillance de bâtiments et mise en place de prestations ponctuelles sur l'ensemble des services départementaux - lot 3 : gardiennage et surveillance du Musée départemental Matisse au Cateau Cambrésis et prestations ponctuelles sur les arrondissements de Cambrai et Douai	29/12/2023	GROUPE SECURIGARD SARL	sans mini avec maxi de 150 000,00
Accords-cadres à bons de commande relatifs aux services d'entretien et de maintenance des équipements et des installations techniques de l'Hôtel du Département (sis au 51 rue Gustave Delory à Lille) pour le Département du Nord- 2 lots - lot 1 : Maintenance multitechnique des équipements et des installations techniques de l'Hôtel du Département	27/12/2023	DALKIA	sans mini avec maxi de 3 600 000,00
Accords-cadres à bons de commande relatifs aux services d'entretien et de maintenance des équipements et des installations techniques de l'Hôtel du Département (sis au 51 rue Gustave Delory à Lille) pour le Département du Nord- 2 lots - lot 2 : Maintenance des ascenseurs et monte-charges des équipements et des installations techniques de l'Hôtel du Département	27/12/2023	OTIS	sans mini avec maxi de 108 000,00

MODIFICATIONS 2023

Objet du marché	Nature du marché	n° modif	Motif de la modification	Incidence financière si oui, quel pourcentage	Date de notification	Titulaire
Acquisition, réparation, fourniture de pièces détachées et formation pour la mise en œuvre de compteurs dédiés aux piétons, cyclistes et cavaliers	Fournitures courantes et services	1	Corrections d'erreurs matérielles	NON	09/01/2023	ECO COMPTEURS
Service d'aménagement foncier agricole	Prestations intellectuelles	2	Prolongation de délai	NON	16/01/2023	PAWLAK
Mission SPS bâtiments riue Albergotti à Douai	Prestations intellectuelles	1	Précision sur l'index de référence	NON	17/01/2023	BECS
Programme de gros entretiens dans la collèges - Lot 04-01	Travaux	2	Prise en compte de travaux modificatifs	-0,78%	23/01/2023	LEPORCQ
Programme de gros entretiens dans la collèges - Lot 04-02	Travaux	2	Prise en compte de travaux modificatifs	-3,26%	23/01/2023	VUULSTEKER
Maintenance CVC dans les bâtiments départementaux - lots 4 à 7	Travaux	2	Modification de la périodicité et suppression de la part fixe	NON	27/01/2023	Delannoy-Dewailly
Maintenance CVC dans les bâtiments départementaux - lots 8 à 10	Travaux	2	Modification de la périodicité et suppression de la part fixe	NON	02/02/2023	Eiffage
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	1	Modification clause révision des prix (flambée des prix des matières premières)	NON	02/02/2023	LACROIX
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	1	Modification clause révision des prix (flambée des prix des matières premières)	NON	02/02/2023	NORD SIGNALISATION
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	1	Modification clause révision des prix (flambée des prix des matières premières)	NON	13/02/2023	SUD OUEST SIGNALISATION
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	1	Modification clause révision des prix (flambée des prix des matières premières)	NON	13/02/2023	AXIMUM
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	1	Modification clause révision des prix (flambée des prix des matières premières)	NON	14/02/2023	GIROD
Accords-cadres relatifs à des missions de maîtrise d'œuvre (mission de base et missions complémentaires) et à des prestations intellectuelles annexes à la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments et équipements du Département du Nord, hors opérations spécifiques Lot n°1 : Unités territoriales de Dunkerque, Flandre Intérieure et Lille Nord	Fournitures courantes et services	1	Suppression tableau de répartition entre co-traitants	NON	02/02/2023	Groupement AR&B Architectes
Accords-cadres relatifs à des missions de maîtrise d'œuvre (mission de base et missions complémentaires) et à des prestations intellectuelles annexes à la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments et équipements du Département du Nord, hors opérations spécifiques	Fournitures courantes et services	1	Suppression tableau de répartition entre co-traitants	NON	13/02/2023	Groupement ATW
Mission de CT pour la restructuration de 4 collèges de l'Avesnois	Prestations intellectuelles	1	Ajout de missions complémentaires	+1,89%	08/02/2023	ALPES CONTROLES
Liaison Estaires-La Gorgue/A25	Travaux	3	Prolongation de marché	NON	08/02/2023	VERDI INGENIERIE
Maitrise d'oeuvre relative à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de marquette lez Lille	Prestations intellectuelles	1	Fixation du forfait définitif de rémunération	+8,27%	08/02/2023	PLATO

Travaux de terrassement, assainissement, chaussée sur les communes de Beuvrages et Bruay sur Escaut - Opération du Contournement de Valenciennes pour le Département du Nord	Travaux	2	Nouvelle répartition entre co-traitants	NON	13/02/2023	GUINTOLI
Programme de gros entretiens dans les collèges - Lot 04-04 - Ascenseurs	Fournitures courantes et services	3	prise en compte FTM	- 16,42%	14/02/2023	TK ELEVATOR
Marché de maîtrise d'oeuvres RD 642 Achèvement de la liaison entre Saint-Omer et l'A25 – Section Est entre Strazeele et l'A25	Prestations intellectuelles	2	Prestations complémentaires - participation au projet COMETA - fragmentation des études projet	+ 4,37%	17/02/2023	INGEROP
Capteurs hygrométriques au musée Matisse	Travaux	1	Transfert de marché	NON	20/02/2023	PROMOTECH
Renaturation des marais Foucart et Cavenne	Maîtrise d'oeuvre	1	Précision de la durée des tranches	NON	20/02/2023	EPURE
Maintenance CVC dans les bâtiments départementaux - lots 1 à 3	Travaux	2	Modification de la formule de révision	NON	21/02/2023	Ramery
Externalisation des mesures d'accompagnement (MASP)	Prestations intellectuelles	1	modification au CCTP	NON	22/02/2023	ASAPN
Maintenance SIP2	Fournitures courantes et services	1	Transfert de marché	non	27/02/2023	GAC
Mission de Contrôle Technique relative à la restructuration de 4 collèges de l'Avesnois pour le Département du Nord	Services	2	Rectification d'une erreur matérielle dans la formule de révision des prix	NON	28/02/2023	ALPES CONTROLES
Mission CT Collège Rouges Barres à Marcq	Prestations intellectuelles	2	Augmentation de la durée estimée de la phase travaux	NON	14/03/2023	BTP CONSULTANTS
Reconstruction de chaussée et requalification des trottoirs et des stationnements	Travaux	2	Augmentation du délai d'exécution	NON	15/03/2023	COLAS
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	2	Ajout de prix supplémentaires	sans mini/maxi : incidence financière mais non quantifiable	15/03/2023	SUD OUEST SIGNALISATION
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	2	Ajout de prix supplémentaires	sans mini/maxi : incidence financière mais non quantifiable	15/03/2023	GIROD
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	2	Ajout de prix supplémentaires	sans mini/maxi : incidence financière mais non quantifiable	15/03/2023	LACROIX
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	3	Ajout de prix supplémentaires	sans mini/maxi : incidence financière mais non quantifiable	21/03/2023	AXIMUM
Fourniture et pose de panneaux de signalisation	Travaux	2	Ajout de prix supplémentaires	sans mini/maxi : incidence financière mais non quantifiable	21/03/2023	NORD SIGNALISATION
Marché public global de performance pour la restructuration (conception, construction et maintenance) du collège Rouges Barres à Marcq en Baroeul	Travaux	2	Modification de SIREN - prolongation de marché - prise en compte de travaux supplémentaires	2,21%	16/03/2023	DEMATHEU ET BARD CONSTRUCTION
Maîtrise d'oeuvre Réfection des joints du barrage du Val Joly	Travaux	1	Modification du délai d'affermissement des tranches	NON	23/03/2023	VALETUDES
Maîtrise d'oeuvre restructuration de l'EPDSAE de Bauvin	Prestations intellectuelles	2	Précision sur les modalités de paiement des missions complémentaires	NON	23/03/2023	ESCUDIE

Maintenance des installation techniques dans les collèges - lot 1	Travaux	2	Modification des codes sites et précisions non substantielles au CCAP et CCTP	NON	23/03/2023	SPIE FACILITIES
Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) relative au marché public global de performance pour la restructuration du collège Chasse Royale à Valenciennes	Travaux	3	changement de statut d'APAVE ayant séparé juridiquement 2 branches d'activité	NON	24/03/2023	APAVE
Maintenance des installation techniques dans les collèges - lots 2 et 3	Travaux	3	Modification des codes sites et précisions non substantielles au CCAP et CCTP	NON	24/03/2023	DALKIA
Formation habilitation électrique des agents départementaux	Prestations intellectuelles	1	changement de statut d'APAVE ayant séparé juridiquement 2 branches d'activité	NON	27/03/2023	APAVE
Travaux de restructuration et d'extension de la demi-pension du Collège Anatole France à Sin-le-Noble - Lot 1	Travaux	4	Modification de la répartition entre co-traitants	NON	29/03/2023	CATHELAIN
Mission SPS Collège Rouges Barres à Marcq	Prestations intellectuelles	2	Augmentation du délai de la phase réalisation	NON	29/03/2023	DEKRA
Surveillance de la qualité de l'air	Travaux	2	changement de statut d'APAVE ayant séparé juridiquement 2 branches d'activité	NON	30/03/2023	APAVE
Travaux de requalification des espaces verts du collège Val de Sensée à Arleux	Travaux	1	Suppression et ajout de 3 prestations	-38,80%	31/03/2023	ID VERDE
Marché global de performance énergétique des 4 collèges de l'Avesnois	Travaux	2	Prise en compte de travaux modificatifs - modification de l'indice de garantie énergétique globale et de la durée des études	1,92%	03/04/2023	SOGEA CARONI
Maintenance, entretien des équipements incendie et de sécurité dans les bâtiments départementaux	Fournitures courantes et services	1	Suppression de prestations	-3,89%	03/04/2023	VINCI FACILITIES
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège Van Der Meersch à Mouvaux	Prestations intellectuelles	1	Fixation du coût définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	oui	04/04/2023	SARL BOYELDIEU DEHAENE
Travaux de restructuration du Musée Matisse - Lot 6	Travaux	2	Rectification d'une erreur matérielle dans la répartition entre co-traitants	NON	04/04/2023	RAMERY
Accord cadres à bons de commande missions de contrôle technique patrimoine bâti - lots 1, 2 et 3	Travaux	1	changement de statut d'APAVE ayant séparé juridiquement 2 branches d'activité	NON	05/04/2023	APAVE
Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et à l'extension du musée Matisse au Cateau-Cambrésis	Maîtrise d'œuvre	2	Fixation du coût définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	+ 8,10%	05/04/2023	DESMOULIN
Accompagnement individuel et collectif des agents départementaux	Prestations intellectuelles	1	précision sur la formule de révision des prix du lot 14	NON	07/04/2023	TONIC PLUS
Contournement de Valenciennes	Travaux	5	Augmentation du montant du marché	+5,56%	11/04/2023	GUINTOLI
Fourniture de produits de marquage	Fournitures courantes et services	2	Modification de la formule de révision pour l'ajuster aux conditions économiques du marché	NON	11/04/2023	AXIMUM
Fourniture de produits de marquage	Fournitures courantes et services	1	Modification de la formule de révision pour l'ajuster aux conditions économiques du marché	NON	11/04/2023	SAR
La parole aux séniors	Fournitures courantes et services	1	Prolongation du marché	NON	12/04/2023	EXAECO

Réalisation d'un schéma directeur immobilier pour la protection de l'enfance	Prestations intellectuelles	1	Rectification d'une erreur matérielle dans la formule de révision des prix	NON	13/04/2023	TB MAESTRO
Travaux de réhabilitation de bâtiments départementaux rue Albergoti à Douai	Travaux	2	Modification du mandataire du groupement suite à scission	NON	18/04/2023	EJL
Mission de contrôle technique nécessaire à l'opération de reconstruction de l'IME La Roseaie sur le site de l'IRPA à Ronchin pour le Département du Nord	Travaux	1	changement de statut d'APAVE ayant séparé juridiquement 2 branches d'activité	NON	18/04/2023	APAVE
Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges – Lot 3 : Secteur de Cambrai	Travaux	2	Précision du taux de TVA pour un des membres du groupement	NON	25/04/2023	ACTION
Prestations de service Traiteur	Fournitures courantes et services	1	Reconduction anticipée du marché car maxi de la période atteint	NON	25/04/2023	LEBRUN
Maîtrise d'œuvre GER Nord Durable - lot 8	Maîtrise d'œuvre	2	Suppression d'un item en lien avec la politique Nord durable	-55,42%	26/04/2023	HELIOS
Acheminement et fourniture d'électricité - lot 3	Fournitures courantes et services	1	Baisse du taux relatif aux modalités d'ajout de points de livraison	NON	07/04/2023	VOLTERRES
Maîtrise d'œuvre GER Nord Durable - lot 7	Maîtrise d'œuvre	2	Suppression d'un item en lien avec la politique Nord durable	-29,23%	02/05/2023	PROJEX
Fourniture et pose de panneaux	Fournitures courantes et services	1	Ajout de prix supplémentaires	sans montant mini/maxi : incidence financière mais non	02/05/2023	Multi
Fourniture de vaccins simples et associés	Fournitures courantes et services	2	Reconduction anticipée du marché car maxi de la période atteint	NON	03/05/2023	GSK
Travaux de reconstruction du collège A. Samain à Roiubaix - Lot 3 - Finitions intérieures	Travaux	2	Rectification d'une erreur matérielle dans la répartition entre co-traitants	NON	03/05/2023	SPDE
Acheminement et fourniture d'électricité - lot 1	Fournitures courantes et services	1	Baisse du taux relatif aux modalités d'ajout de points de livraison	NON	03/05/2023	TOTAL
Fourniture de matériaux bitumeux	Fournitures courantes et services	1	Précision d'un indice de révision des prix	NON	04/05/2023	COLAS
Maintenance des portes et portails automatiques dans les collèges	Fournitures courantes et services	1	Modification de quantités	-5,53%	04/05/2023	OTIS
Acheminement et fourniture d'électricité - lot 1	Fournitures courantes et services	1	Baisse du taux relatif aux modalités d'ajout de points de livraison	NON	04/05/2023	ENGIE
Maîtrise d'œuvre GER Nord Durable - lot 4	Maîtrise d'œuvre	2	Suppression d'un item en lien avec la politique Nord durable	-37,70%	04/05/2023	ETBE
Maîtrise d'œuvre GER Nord Durable -lot 1	Travaux	3	Suppression d'un item en lien avec la politique Nord durable	-39,53%	04/05/2023	BTC
Requalification des espaces extérieurs du collège Val de Sensée à Arleux - Lot 1	Travaux	1	Diminution et suppression de travaux	-46,28%	05/05/2023	VATP
Missions de contrôle technique dans les bâtiments départementaux	Travaux	3	changement de statut d'APAVE ayant séparé juridiquement 2 branches d'activité	NON	11/05/2023	APAVE

Fourniture et pose de panneaux	Fournitures courantes et services	1	Ajout de prix supplémentaires	sans montant mini/maxi : incidence financière mais non	11/05/2023	Multi
Maîtrise d'œuvre GER Nord Durable - lot 3	Maîtrise d'œuvre	2	Suppression d'un item en lien avec la politique Nord durable	-43,73%	11/05/2023	VERDI
Prestations de voyages	Fournitures courantes et services	1	mise en place de la carte logée comme moyen de paiement	NON	11/05/2023	TRAVEL PLANET
Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une demi pension au Collège Madame de Sévigné à Roubaix	Maîtrise d'œuvre	3	Fixation du coût définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	NON	11/05/2023	BPLUSB Architectures
Transport de passagers pour les besoins de l'ensemble des services départementaux (hors opérations spécifiques) - Lots 1 à 3	Fournitures courantes et services	1	Précision de la formule de révision des prix de l'accord-cadre initial	NON	11/05/2023	MARIOT GAMELIN
Maîtrise d'œuvre GER Nord Durable - lot 5	Maîtrise d'œuvre	2	Suppression d'un item en lien avec la politique Nord durable	-21,94%	15/05/2023	BZISE
Maîtrise d'œuvre GER Nord Durable - lot 6	Maîtrise d'œuvre	2	Suppression d'un item en lien avec la politique Nord durable	-22,02%	15/05/2023	ETNAP
Travaux d'aménagement des locaux de l'UTPAS de Lille Moulins rue Bayard pour le Département du Nord - Lot 1 : Gros œuvre	Travaux	1	Prise en compte de travaux supplémentaires	3,29%	16/05/2023	Groupement SARL RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION (mandataire) / SARL CPS BOIS (cotraitant)
Reconstruction d'un ouvrage hydraulique à Eppe-Sauvage	Travaux	1	Ajustement technique nécessaire en cours de chantier	7,50%	16/05/2023	SPIE
Travaux d'aménagement des locaux de l'UTPAS de Lille Moulins rue Bayard pour le Département du Nord - Lot 5 : Electricité courant fort / courant faible, chauffage électrique	Travaux	1	Prise en compte de travaux supplémentaires	1,94%	17/05/2023	LESOT
Travaux d'aménagement des locaux de l'UTPAS de Lille Moulins rue Bayard pour le Département du Nord - Lot 2 : Couverture, étanchéité, bardage, menuiseries extérieures	Travaux	1	Prise en compte de travaux modificatifs	-0,73%	22/05/2023	DETAM
Travaux d'aménagement des locaux de l'UTPAS de Lille Moulins rue Bayard pour le Département du Nord - Lot 3 : Plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures, peintures, sols souples, signalétique	Travaux	1	Prise en compte de travaux supplémentaires	1,02%	24/05/2023	MODULE
Optimisation de la solution de tracé proposée à la concertation et mise en œuvre de la démarche HQE Infrastructure - Elaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération. Contournement Nord de Maubeuge	Prestations intellectuelles	8	Prolongation de la durée du marché de plus de 25%	NON	31/05/2023	VERDI INGENIERIE
Travaux d'aménagement des locaux de l'UTPAS de Lille Moulins rue Bayard pour le Département du Nord - Lot 4 : Chauffage, ventilation, plomberie	Travaux	1	Prise en compte de travaux supplémentaires	1,74%	25/05/2023	MISSENARD QUINT
Contournement Nord de Maubeuge - Etudes environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour l'aménagement de la section n°1 comprise entre l'échangeur de la Longueville et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge – étude préalable	Fournitures courantes et services	3	Prolongation de la durée du marché	NON	31/05/2023	INGEROP
Réalisation d'un inventaire faunistique et floristique, d'une étude de caractérisation des zones humides et établissement d'un dossier de dérogation au code de l'environnement	Prestations intellectuelles	5	Prolongation de la durée du marché de plus de 25%	NON	31/05/2023	AUDDICE ENVIRONNEMENT
Maîtrise d'œuvre Traitement paysager du collège Val de Sensée à Arleux	Maîtrise d'œuvre	2	Reprise des études pour diminuer la masse financière des travaux entraînant l'augmentation du montant du marché de	9,27%	31/05/2023	ETNAP
Marché public de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 – 24 lots Lot 12 : secteur Lille Est – Gros œuvre étendu	Travaux	1	Rectification d'une erreur sur le SIREN	NON	01/06/2023	société nouvelle Saniez Construction
Acquisition de boîtes archives	Fournitures courantes et services	1	Reconduction anticipée du marché car maxi de la période atteint	NON	05/06/2023	CTS EUROPE

Mission de contrôle technique sur le patrimoine bâti	Fournitures courantes et services	2	changement de statut d'APAVE ayant séparé juridiquement 2 branches d'activité	NON	05/06/2023	APAVE
Acheminement et fourniture d'électricité - lot 3	Fournitures courantes et services	1	Baisse du taux relatif aux modalités d'ajout de points de livraison	NON	06/06/2023	ALTERNA
Acheminement et fourniture d'électricité - lots 1 et 3	Fournitures courantes et services	1	Baisse du taux relatif aux modalités d'ajout de points de livraison	NON	31/05/2023	PROXELIA
Missions de contrôles techniques sur le patrimoine bâti	Fournitures courantes et services	2	Ajout d'une technique de repérage de plomb	NON	13/06/2023	APAVE
Programmation travaux de gros entretiens dans les collèges	Travaux	2	Prise en compte de fiches travaux modificatives	+4,8%	14/06/2023	EIFPAGE
Mission d'accompagnement des agents départementaux	Fournitures courantes et services	1	Reconduction anticipée du marché car maxi de la période atteint	NON	14/06/2023	Julhiet STERWEN
Fourniture d'équipements ergonomiques pour les agents départementaux	Fournitures courantes et services	1	Précision du taux de TVA applicable à l'éco-contribution	NON	14/06/2023	ESPACE ERGONOMIE
Marché global de performance pour la Restructuration du collège Chasse Royale à Valenciennes	Fournitures courantes et services	6	Prise en compte d'un échéancier de paiement en corrélation avec la modification n°4	NON	13/06/2023	RABOT DUTILLEUL
Dragage du Port de Gravelines	Travaux	1	Allongement de la durée de la tranche ferme	NON	20/06/2023	IDRA
MOE collège Van der Meersch à Mouvaux	Maîtrise d'œuvre	2	Prise en compte du transfert de siège social du titulaire du marché	NON	20/06/2023	DEHAENE
Locations de climatisation de secours pour la salle informatique de l'HDD de Lille	Fournitures courantes et services	1	Prolongation de la durée du contrat	+5,38%	19/06/2023	DALKIA
Travaux d'aménagement des locaux de l'UTPAS de Lille Moulins rue bayard pour le Département du Nord - Lot 1 : gros œuvre	Travaux	2	Correction d'une mauvaise répartition entre co-traitants	NON	23/06/2023	SARL RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION (mandataire) / SARL CPS BOIS (cotraitant)
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental- Lot 4 Secteur de Flandre intérieure	Travaux	1	Avenant de transfert	non	05/07/2023	SOCOTEC CONSTRUCTION
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - Lot 5 Secteur de Lille Centre	Travaux	1	Avenant de transfert	non	05/07/2023	SOCOTEC CONSTRUCTION
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - Lot 9 Secteur de Lille Est	Travaux	1	Avenant de transfert	non	05/07/2023	SOCOTEC CONSTRUCTION
Formation professionnelle initiale des assistants familiaux recrutés par le Département du Nord dans le cadre du stage préparatoire à l'accueil d'enfants pour le module "accueil et accompagnement de l'enfant"	Fournitures courantes et services	1	Reconduction anticipée du marché car maxi de la période atteint	non	27/06/2023	IRTS Hauts de France
Prestations de service relatives au contrôles techniques obligatoires, au contre-visites et aux contrôles anti-pollution sur les véhicules légers du Département du Nord, dont le PTAC < 3,5T, hors fourgons de voirie. Lot 3 : arrondissement de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes	Travaux	3	Reconduction anticipée du marché car maxi de la période atteint	non	05/07/2023	Automobile Club du Nord de la France
Travaux sur la RD 106 du PR 1+762 au PR 1+0868 et la RD 306 du PR 0+0000 au PR 1+0275 Blaringhem	Travaux	1	Prolongation du délai d'exécution	non	10/07/2023	EUROVIA STR
Acquisition de matériel médical	Fournitures courantes et services	1	Reconduction anticipée du marché car maxi de la période atteint	non	12/07/2023	NM MEDICAL

RD 35/957 Travaux de reconstruction de chaussée en agglomération sur le territoire de la commune de Marchiennes	Travaux	1	Prolongation du délai d'exécution	non	06/07/2023	EIFFAGE
Prestations d'études et de mise à jour du schéma directeur de la signalisation directionnelle sur le réseau routier du Département du Nord	Fournitures courantes et services	4	Ajout d'une concertation avec certaines communes entraînant des prix supplémentaires	+4,94%	12/07/2023	LIGNE & SENS
Accompagnement individuel et collectif des agents du département du Nord - lot 24 - prestation de supervision individuelle et collective pour l'ensemble des professionnels et des cadres du Département du Nord	Prestations intellectuelles	1	Prolongation du délai d'exécution	non	12/07/2023	IRTS Hauts de France
Fourniture, maintenance et évolution du système de téléphonie sur IP Alcatel et prestations associées	Techniques de l'information et de la communication	1	Correction au CCAP	non	12/07/2023	NXO France
Accords-cadres à bons de commande relatifs à la fourniture de matériaux de construction pour les travaux effectués en régie au Département du Nord – LOT 2	Travaux	1	Erreur matérielle en supprimant le tableau de répartition entre co-traitants	non	12/07/2023	DISPANO/POINTP
Acquisition de pièces détachées, entretien, réparation et prestations associées des véhicules légers départementaux de marque Peugeot et Citroën	Fournitures courantes et services	1	Autorisation du paiement partiel des bons de commande sur présentation de la demande de paiement correspondante	non	12/07/2023	PEUGEOT
Accord-cadre en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 – 2027 Lot 1 Avesnes	Fournitures courantes et services	1	Corrections d'erreurs matérielles non substantielles	non	les 11 et 12/07/2023	COLAS / EIFFAGE Hainaut / Jean Lefebvre / Lorban
Accord-cadre en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 – 2027 Lot 2 Cambrai	Fournitures courantes et services	1	Corrections d'erreurs matérielles non substantielles	non	Les 11, 12 et 13/07/2023	COLAS / Eiffage Hainaut / Jean Lefebvre / Lorban / Ramery
Accord-cadre en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 – 2027 Lot 3 Douai	Fournitures courantes et services	1	Corrections d'erreurs matérielles non substantielles	non	les 11 et 12/07/2023	COLAS / Eiffage hainaut / Jean Lefebvre / Ramery / Siorat
Accord-cadre en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 – 2027 Lot 4 Dunkerque	Fournitures courantes et services	1	Corrections d'erreurs matérielles non substantielles	non	les 11 et 12/07/2023	COLAS / Eiffage artois littoral / Eurovia / Ramery
Accord-cadre en vue de la réalisation des travaux de réfection des chaussées en béton bitumineux sur le domaine départemental du Nord 2023 – 2027 Lot 5 Valenciennes	Fournitures courantes et services	1	Corrections d'erreurs matérielles non substantielles	non	les 11 et 12/07/2023	Eiffage / Jean lefebvre / Ramery / Siorat
Services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord a la charge - Lot 1 Avesnes sur Helpe	Travaux	1	Avenant de transfert	non	19/07/2023	APAVE exploitation France
Services de contrôle périodique des installations techniques des collèges et des bâtiments dont le Département du Nord a la charge - Lot 10 Valenciennes	Travaux	1	Avenant de transfert	non	19/07/2023	APAVE exploitation France
Travaux de restructuration du Collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 3 : partitions	Travaux	1	Rectification de l'article 5 du CCAP au niveau des indices	non	20/07/2023	grpt SAS SDI/ SAS CRI
Travaux de restructuration du Collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 4 : finitions	Travaux	1	Rectification de l'article 5 du CCAP au niveau des indices	non	21/07/2023	TEFFRI PEINT ET CIE
Accord cadre à bons de commande de services pour la Maintenance et l'évolution de la solution TRUST et prestations associées pour le Département du Nord	Techniques de l'information et de la communication	1	Ajout d'une clause au CCAP	non	26/07/2023	INETUM SOFTWARE France
Marché Global de Performance Energétique pour les 4 collèges de l'Avesnois du Département du Nord	Travaux	3	Modification d'une clause financière : changement de révision	non	27/07/2023	Gpt SOGEA CARONI
Travaux de restructuration du Collège Maxence Van Der Meersch à Mouvaux - lot 1 : gros œuvre étendu	Travaux	1	Rectification de l'article 5 du CCAP au niveau des indices	non	01/08/2023	Compagnie Générale Construction
Marché public de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - 6 lots - Lot 7 secteur de Lille Ouest - Gros œuvre étendu	Travaux	1	Modification du pourcentage de l'indice de révision (BT 53)	non	01/08/2023	METROPOLE CONSTRUCTION

Réalisation d'une chaussée et d'ouvrages d'art reliant les villes de Raismes et Beuvrage en passant du dessus de la voie SNCF Lille - Valenciennes	Travaux	1	Erreur matérielle pour les révisions entre le CCAP et le BPU	non	01/08/2023	Grpt Eiffage Genie Civil/Eiffage Route Nord est - Ets Terrassement /Eiffage Route Nord Est
Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'études pré-programmatiques et programmatiques pour le Département du Nord - Lot 1 Secteur Lille Métropole	Fournitures courantes et services	2	Modification de la durée maximum d'exécution des bons de commande	non	03/08/2023	Groupement AMEXIA
Accord cadre à bons de commande pour la fourniture, la pose et la dépose de la signalisation verticale directionnelle dédiée au réseau points nœuds à vélo de l'Avesnois pour le Département du Nord	Fournitures courantes et services	2	Augmentation du montant et de la durée du marché	+25,8%	03/08/2023	Gpt Helio T1 Sign Plus/Lacroix City Saint herbin
Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'études pré-programmatiques et programmatiques pour le Département du Nord – Lot n°3 Secteurs de VALENCIENNES/AVESNES/DOUAI/CAMBRAI	Prestations intellectuelles	1	Modification de la durée maximum d'exécution des bons de commande	non	04/08/2023	VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE (mandataire) / DEKRA INDUSTRIAL SAS / SA SCOP ETAMINE / SIM
Acquisition de pièces détachées, entretien, réparation et prestations associées des véhicules légers départementaux de marque Renault et autres marques annexes Ford, Nissan pour les services départementaux	Fournitures courantes et services	1	Autorisation du paiement partiel des bons de commande sur présentation de la demande de paiement correspondante	non	07/08/2023	Renault Englos Garage de la Lys
Prestation de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestation diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme - Lot 1 Arrondissement d'Avesnes	Fournitures courantes et services	1	Modification de la formule de prix liée à l'augmentation de la masse salariale (SMIC)	non	07/08/2023	AGENOR FOURMIES
Prestation de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestation diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme - Lot 2 Arrondissement de Cambrai	Fournitures courantes et services	1	Modification de la formule de prix liée à l'augmentation de la masse salariale (SMIC)	non	07/08/2023	AGENOR SAINT QUENTIN
Prestation de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestation diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme - Lot 3 Arrondissement de Douai	Fournitures courantes et services	2	Modification de la formule de prix liée à l'augmentation de la masse salariale (SMIC)	non	07/08/2023	AGENOR VALENCIENNES
Prestation de services de nettoyage des locaux et de la ietrerie, de plonge et prestation diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme - Lot 4 Arrondissement de Dunkerque	Fournitures courantes et services	2	Modification de la formule de prix liée à l'augmentation de la masse salariale (SMIC)	non	07/08/2023	AGENOR DUNKERQUE
Prestation de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestation diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme - Lot 5 Arrondissement de Lille	Fournitures courantes et services	1	Modification de la formule de prix liée à l'augmentation de la masse salariale (SMIC)	non	07/08/2023	AGENOR (AAAASN) à Faches Thumesnil
Prestation de services de nettoyage des locaux et de la vitrerie, de plonge et prestation diverses dans les collèges du Département du Nord et de la Somme - Lot 6 Arrondissement de Valenciennes	Fournitures courantes et services	2	Modification de la formule de prix liée à l'augmentation de la masse salariale (SMIC)	non	07/08/2023	AGENOR VALENCIENNES
Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'études pré-programmatiques et programmatiques pour le Département du Nord - Lot 2 Secteur de Dunkerque	Fournitures courantes et services	1	Modification de la durée maximum d'exécution des bons de commande	non	10/08/2023	Groupement 3ème Opus SARL
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au Collège Albert Debeyre de Marquette lez Lille Lot n°2 chauffage – ventilation - plomberie	Travaux	1	Précision sur la répartition des différents indices à l'article 5.1 du CCAP (variation des prix)	non	10/08/2023	RAMERY ENERGIES – Entyté Génie Thermique – Grands projets LILLE
Accords cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 4 secteur de Flandre Intérieure	services	2	Transfert	non	17/08/2023	APAVE
Marchés de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2020 - 6 lots. Lot 6 : travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges du secteur de Cambrai dont	Travaux	1	Découverte de nouveaux chantiers non prévisibles à la constitution du marché public	+4,78%	17/08/2023	BC BATIMENT
Marchés publics de services portant sur l'exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord (59) – Lot 2 : Douai - Lille Est - Lille Nord et Lot 3 : dunkerque - Flandre intérieure et Lille ouest	Travaux	4	Précisions de clauses du marché	non	24/08/2023	DALKIA
Locations de climatisation de secours pour la salle informatique de l'HDD à Lille	Travaux	2	Correction d'une erreur de la modification n° 1	non	25/08/2023	DALKIA
Opération VAI006-RD375 - Contournement Nord de Valenciennes section Ouest - Travaux de terrassement, assainissement, chaussée sur les communes de Beuvrages et Bruay sur Escaut pour le Département du Nord	Travaux	3	Augmentation de la masse du marché en lien avec les sujétions de chantiers et les prestations supplémentaires	+4,95%	25/08/2023	Gpt SAS Guintoli (mandataire)/ SAS NGE GC/SAS NGE FONDATIONS /SAS AGILIS/SAS SIORAT
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 1 : Secteur d'Avesnes	Fournitures courantes et services	3	Suppression tableau répartition	non	29/08/2023	APAVE NORD OUEST SAS

Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 2 : secteur de Douai Cambrai	Fournitures courantes et services	3	Suppression tableau répartition	non	29/08/2023	APAVE NORD OUEST SAS
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 3 : secteur de Dunkerque	Fournitures courantes et services	3	Suppression tableau répartition	non	29/08/2023	APAVE NORD OUEST SAS
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 4 : secteur de Flandre intérieure	Fournitures courantes et services	2	Suppression tableau répartition	non	29/08/2023	Grpt SOCOTEC CONSTRUCTION (mandataire) / SOCOTEC DIAGNOSTIC/SOCOTEC ENVIRONNEMENT
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 5 : secteur de Lille Centre	Fournitures courantes et services	2	Suppression tableau répartition	non	29/08/2023	Grpt SOCOTEC CONSTRUCTION (mandataire) / SOCOTEC DIAGNOSTIC/SOCOTEC ENVIRONNEMENT
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 9 : secteur de Lille Est	Fournitures courantes et services	2	Suppression tableau répartition	non	29/08/2023	Grpt SOCOTEC CONSTRUCTION (mandataire) / SOCOTEC DIAGNOSTIC/SOCOTEC ENVIRONNEMENT
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés pour le Département du Nord-lot 01	Fournitures courantes et services	1	> de 50% en raison de circonstances imprévues	non	29/08/2023	NM MEDICAL
Prestations de service de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du Département du Nord - Lot 2 : territoire des Flandres intérieures	Fournitures courantes et services	1	Modification art 7.3 du CCAP	non	30/08/2023	Le sauvegarde du Nord ESPAS
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés pour le Département du Nord-lot 11	Fournitures courantes et services	2	> de 50% en raison de circonstances imprévues	non	30/08/2023	MSD France
Marchés de travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2020 - 6 lots. Lot 6 : travaux pour le programme de gros entretiens de renouvellement dans les collèges du secteur de Cambrai dont	Travaux	2	Rectification de la modification 1 pour erreur matérielle	non	30/08/2023	BC BATIMENT
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre de Marquette lez Lille - Lot n°4 – Finitions	Travaux	1	Ajout d'une précision quant à la répartition des différents indices composant le lot 4	non	30/08/2023	SPIES BATIGNOLLES NORD (mandataire)
Accord-cadre de prestations de services de nettoyage des dépendances des routes départementales et des voies vertes du département du Nord - lot 3	Fournitures courantes et services	2	Modification d'un des co-traitants	non	30/08/2023	La sauvegarde du Nord
Contournement Nord de Valenciennes Section Ouest Trémie de Raimes Travaux de Terrassement, Ouvrages d'Art, Assainissement, Chaussée pour le Département du Nord	Travaux	1	Augmentation des délais et de la masse du marché	+ 2,28%	31/08/2023	Grpt EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire) / BOTTE FONDATIONS, EIFFAGE ROUTE NORD EST HAINAUT MARLY, SOCIETE
Accords-cadres à bons de commande relatifs à la fourniture de matériaux de construction pour les travaux effectués en régie au Département du Nord – 5 lots / Lot n°2 Matériaux divers - gros œuvre - second œuvre	Fournitures courantes et services	2	Modification n° 1 non applicable dans sa rédaction actuelle et remplacée par le contenu de cette modification n°2	non	31/08/2023	SAS DISPANO (mandataire) / DOCKS DE L'OISE POINT P (co-traitant)
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 6 : secteur de Lille Nord	Fournitures courantes et services	1	Suppression tableau répartition	non	01/08/2023	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (mandataire) / BUREAU VERITAS EXPLOITATION (cotraitant)
Accords-cadres à bons de commande pour les missions de contrôle technique relatives aux travaux sur le patrimoine bâti départemental - lot 8 : secteur de Valenciennes	Fournitures courantes et services	1	Suppression tableau répartition	non	04/09/2023	BUREAU ALPES CONTROLES
Etudes environnementales pour l'aménagement à 2x2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et l'A25 : section Est entre Strazeele et l'A25	Travaux	5	Augmentation de la durée de 12 mois pour la porter à 72 mois	non	07/09/2023	AUDDICE
Prestations de services relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat du Nord	Prestations intellectuelles	4	Prolongation de la durée d'exécution	non	13/09/2023	Guy Taieb Conseil
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - Lot 5 : électricité CFO / CFA	Travaux	2	Prise en compte de FTM	+3,16%	13/09/2023	SAS LESOT
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la maintenance de la solution de gestion du recrutement (y compris le site eRecrutement) GestMax en mode SaaS	Fournitures courantes et services	1	Ajout de prix complémentaires	non	13/09/2023	KIOSKEMPLOI

Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - Lot 3 : menuiseries extérieures	Travaux	2	Prise en compte de FTM	-2,27%	13/09/2023	SAS OLIVIER
Entretien et de Maintenance des Portes et Portails Automatiques des Bâtiments Départementaux et des collèges du Département du Nord - Lot 3: Douai/Lille Est/Lille Nord/Lille Centre	Travaux	2	Changement nomenclature de nom DPGF	+7,75%		SMF Services
Travaux de Requalification de la voirie sur la RD70 en traversée de la commune de Prouvy entre le PR2+0000 et le PR2+0916	Travaux	1	Précision à l'article du CCAP relatif à la variation des prix	non	19/09/2023	Eiffage Route
Prestations de services relatives aux contrôles techniques obligatoires, aux contre-visites et aux contrôles antipollution sur les véhicules légers du Département du Nord, dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 t, hors fourgons de voirie - lot 2 – Arrondissement de Lille	Fournitures courantes et services	2	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	NON	22/09/2023	AUTO BILAN France
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - Lot 6 : CVC, plomberie, sanitaire	Travaux	2	Prise en compte de FTM	NON	22/09/2023	EFFET D'O
Services d'entretien et de maintenance des équipements et des installations techniques de l'Hôtel du Département et du Forum - LOT 2	Travaux	3	Correction d'une erreur matérielle sur le montant de l'avenant 2 Prolongation de 2.5 mois de la suspension des	- 5,204 %	25/09/2023	SCHINDLER
Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés pour le Département du Nord LOT 11 : Vaccin contre les infections à papillomavirus humain types 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52, 58	Fournitures courantes et services	3	Reconduction anticipée et augmentation du montant	+50%	26/09/2023	MSD France
Entretien et de Maintenance des Portes et Portails Automatiques des Bâtiments Départementaux et des collèges du Département du Nord. - Lot 1 : Secteur Dunkerque / Lille Ouest / Flandre Intérieure	Fournitures courantes et services	1	Correction erreurs matérielles (DPGF) et mise à jour	non	28/09/2023	SMF Services
Travaux de réhabilitation des bâtiments existants et construction d'extensions rue Albergotti à Douai en vue du regroupement des services départementaux sur le site pour le Département du Nord - Lot 1 : Gros œuvre étendu	Travaux	3	Prise en compte de FTM	+1,55%	28/09/2023	EJL Batiment
Accord-cadre à bons de commande pour la préparation aux permis BE, C et CE et formation B96 pour les agents du Département du Nord – lot 3	Fournitures courantes et services	1	Augmentation du montant pour traiter les prestations	10%	03/10/2023	LABORDE
Accords-cadres relatifs aux travaux à réaliser dans les bâtiments dont le Département du Nord a la charge - Lot n°1 gros oeuvre, maçonnerie, plâtrerie, isolation, cloisons et aménagements intérieurs carrelage et revêtements muraux secteur Lille centre, RELANCE	Travaux	1	Modification du CCAP article 5.1 (périodicité de révision)	non	03/10/2023	SAS ROUZE
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'impression, au façonnage, au conditionnement et à la livraison des agentdas du Département du Nord	Fournitures courantes et services	1	Intégration de L'imprimerie centrale à L'Artésienne	non	03/10/2023	ARTESIENNE
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés - lot 4	Fournitures courantes et services	1	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	non	04/10/2023	GLAXOSMITHKLINE
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés - lot 6	Fournitures courantes et services	3	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	non	04/10/2023	GLAXOSMITHKLINE
Marchés de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord – Lot 6 : Secteur de Douai	Fournitures courantes et services	2	Répartition entre membres du groupement	NON	05/10/2023	Gpt ACI la sauvegarde du nord atelier chantier / ACI centre social Henri Martel Waziers / ACI Centre social Pablo Picasso
Travaux de requalification de la chaussée en agglomération RD 942 et RD 958 dites « Rue du Général de Gaulle » Commune de SOLESMES	Travaux	2	Modification erreur matérielle	NON	05/10/2023	Entreprise Jean Lefebvre Nord-Cambrai
Marchés publics de services portant sur l'exploitation et la maintenance des installations techniques des collèges du Département du Nord (59) – Lot 1 : Avesnes - Cambrai et Valenciennes	Travaux	3	Précisions de clauses du marché	non	06/10/2023	SPIE facilities - agence de Lesquin
Prestations de services de vérification , d'entretien et de maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du département du Nord - Lot 9	Fournitures courantes et services	2	Erreur matérielle sur tableau de la modif 1	NON	05/10/2023	VINCI FACILITIES
Travaux de requalification de la chaussée en agglomération RD 942 et RD958 dites "rue du Général de Gaulle " commune de SOLESMES	Travaux	1	Ajout de 2 nouveaux prix	non	28/09/2023	EJL Batiment

Missions de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord – Lot n° 8 : Secteurs de Flandre Intérieure et Lille Ouest	Travaux	3	Corrections matérielles de la modification n°2	-54,39%	10/10/2023	Groupement SARL HELIOS (mandataire) / SARL AGENCE ODILE GUERRIER ET ASSOCIES (cotraitant) / SARL DAVID
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de nettoyage des locaux et de la vitrerie des services départementaux lots 3, 4, 5 et 6	Fournitures courantes et services	2	Formule de variation de prix liée à l'augmentation de la masse salariale	NON	06/10/2023	AGENOR
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de service de nettoyage des locaux et de la vitrerie des services départementaux lots 1, 2 et 7	Fournitures courantes et services	2	Formule de variation de prix liée à l'augmentation de la masse salariale	NON	10/10/2023	SOCIETE DE NETTOYAGE DU NORD
Elaboration des dossiers réglementaires pour l'aménagement de l'échangeur RD 621-650	Fournitures courantes et services	6	Prestations supplémentaires + prolongations durée	+29,98%	11/10/2023	Gpt Iris Conseil / Rainette
Marché de travaux relatifs à la construction d'abris pour les bacs à sel d'Avesnelles, Clary, Douai et Sars Poteries pour le Département du Nord - Lot n°1 : VRD étendu Electricité	Travaux	1	Prise en compte de FTM	+2,73%	17/10/2023	Entreprise Jean Lefebvre à Aulnoye Aymeries
Accord cadre de services de conseil juridique et/ou de représentation en justice du Département du Nord – lots 4 et 5	Fournitures courantes et services	1	Changement de forme juridique	non	10/10/2023	SARL NSD AVOCATS
Missions de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord – Lot n° 2 : Secteur de Lille Nord	Maîtrise d'œuvre	2	Suppression d'item dans l'annexe 1 de l'AE	-32,89 %	18/10/2023	Grpt ALTEREA
Accompagnement individuel et collectif des agents du Département du Nord - Lot 23 : Prestations de coaching individuel et collectif	Fournitures courantes et services	2	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	non	20/10/2023	JULHET STERWEN
Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents de fournitures de vaccins simples et associés - lot 3	Fournitures courantes et services	1	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	non	23/10/2023	SANOFI PASTEUR
Prestations de service Traiteur - lot 11	Fournitures courantes et services	2	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	NON	24/10/2023	LEBRUN
Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'acquisition de fournitures médicales pour les services du Département du Nord – Lot 3	Fournitures courantes et services	2	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	NON	24/10/2023	NM Médical
Travaux pour le programme de gros entretien de renouvellement dans les collèges dont le Département du Nord a la charge au titre de l'année 2022 - 4 lots Secteur de Valenciennes	Travaux	1	Correction d'une erreur matérielle dans la DPGF	-4,73%	27/10/2023	IERA
Accord-cadre mixte de services loués de transmission de données inter-sites pour le Département du Nord et services associés	Fournitures courantes et services	3	Modification suite à l'application d'une remise de 5% - Ajout de nouveaux prix	non	08/11/2023	ADISTA
Travaux relatifs à l'amélioration de la vie quotidienne au collège Albert Debeyre à Marquette Lez Lille - lot 1 : gros œuvre étendu	Travaux	1	Précision sur la répartition des différents indices à l'article 5.1 du CCAP	non		Sas Tommasini construction
Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (1ère catégorie) concernant la restructuration et à l'extension du Musée Matisse au Cateau Cambrésis	Prestations intellectuelles	2	Prolongation de la durée du CSPS	+13,38%	31/10/2023	NOTA BENE OPC
Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux	Maîtrise d'œuvre	3	Incapacité du cotraitant OSMOS Ingénierie à suivre la mission OPC	NON	06/11/2023	Groupement SARL Boyeldieu_ Dehaene devenu DEHAENE + PARTENAIRES ARCHITECTES_ (mandataire) / HDM
Accords-cadres de services d'entretien et de maintenance multi-technique des équipements et des installations techniques des bâtiments des Archives Départementales du Nord -Lot n° 1 : Service de maintenance des ascenseurs	Fournitures courantes et services	1	Correction d'une erreur matérielle au CCAP	NON	16/11/2023	ORONA OUEST NORD
Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 7 secteur de Dunkerque	Fournitures courantes et services	2	Avenant de fusion par absorption	Non	17/11/2023	Groupement REGIE DE QUARTIERS DE GRANDE SYNTHÉ (mandataire) / ASSOCIATION AGIR / ASSOCIATION
Mission de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure routière dans le cadre du projet de réalisation d'une voie nouvelle dite "Barreau de Cappelle-la-Grande"	Travaux	2	Prolongation du délai d'affermissement de la tranche optionnelle du marché	Non	20/11/2023	INGEROP CONSEIL & INGENIERIE, mandataire et SARL A.E.I, co-traitant

Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord au titre de l'année 2022 - lot 9 : secteur de Dunkerque - étanchéité	Travaux	1	Prise en compte des FTM n° 1 à n° 7 et n° 9 à 11	-0,75%	22/11/2023	SAS DETAM
Marchés de services de réinsertion sociale et professionnelle avec pour prestation support l'entretien des espaces verts dans les collèges du Département du Nord Lot 6 secteur de Douai	Fournitures courantes et services	3	Avenant de transfert à l'association AMIS	NON	13/11/2023	GPT ACI – La Sauvegarde du Nord – Atelier Chantier (mandataire) / AMIS / ACI CENTRE SOCIAL PABLO PICASSO AUBY / ECAILLON
Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord au titre de l'année 2022 - lot 10 : secteur de Dunkerque - Technique et photovoltaïque	Travaux	1	Prise en compte de la FTM N° 8	-1,13%	23/11/2023	STTN ENERGIE
Travaux de contournement Ouest de Caudry phase 2 : travaux de la section Sud comprise entre le giratoire de l'URMA et la giratoire de la RD 115 - Création d'une voie nouvelle sur le territoire des communes de Beauvois-En-Cambrésis, Caudry et Fontaine-au-Pire	Travaux	1	Création de prix supplémentaires et ajustement des quantités	-0,90%	27/11/2023	EIFPAGE ROUTE NORD EST - HAINAUT SUD
Contournement Nord de Maubeuge - Lot n°1 : Réalisation d'un inventaire faunistique et floristique, et d'une étude de caractérisation de zone humide, établissement d'un dossier de demande de dérogation au code de l'environnement.	Prestations intellectuelles	6	Transfert	+16,23%	28/11/2023	Auddice Biodiversité
Travaux de refonte des installations techniques froides de l'Hôtel du Département à Lille	Travaux	1	Ajout de 6 FTM	NON	21/11/2023	SANTERNE FLUIDES
Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents de prestations de services relatives au nettoyage des locaux et de la vitrerie des services départementaux lots 3, 4 et 6	Fournitures courantes et services	1	Formule de variation de prix liée à l'augmentation de la masse salariale	non	29/11/2023	AGENOR
Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (cat.1) relative à l'opération de réhabilitation du collège Van Der Meersch à Mouvaux - relance	Fournitures courantes et services	1	Correction d'une erreur matérielle à l'article 3 du CCAP	Non	30/11/2023	COBAT-COPREV
Marché de travaux de reconstruction de l'OA 5773 – Pont des Bateliers – RD 95 sur la commune de Hautmont	Travaux	1	Création de prix supplémentaires et prolongation du délai	+6,24%	04/12/2023	SAS Escaut Genie Civile
Prestation de services relatives à la gestion et l'exploitation du restaurant administratif de l'Hôtel du Département du Nord.	Services	3	Prolongation de la durée maximale d'exécution du dernier bon de commande d'un mois	non	04/12/2023	DUPONT RESTAURATION
Accord-cadre de prestations de sécurisation et d'aide au suivi des opérations de salage et de déneigement pour le Département du Nord	Fournitures courantes et services	1	Prix nouveau lié au besoin de matériel embarqué mobile pour les mécaniciens du Service Matériels d'Exploitation (S.M.E.) et les	Non	11/12/2023	ACELTIS
Maîtrise d'œuvre d'infrastructure relative à la section ouest du contournement Nord de Valenciennes (RD 375) pour le Département du Nord	Travaux	1	Prestation supplémentaire et nouveau montant	+25,23%	12/12/2023	SETEC international
Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents relatif à l'acquisition de fournitures médicales pour les services du Département du Nord. Lot 1 : Dispositifs médicaux à usage unique et consommables pour consultations infantiles et	Fournitures courantes et services	2	Ajout de 50% du montant initial du marché + Changement de références de produits sans changement de tarif	+ 50%	12/12/2023	NM Médical
Accord cadre à bons de commandes et marchés subséquents de services pour la mise en place d'un Centre de Services Techniques pour le département du Nord	Fournitures courantes et services	1	Encadrement des champs d'intervention relatif aux clauses RGPD suite à l'élaboration par le titulaire du Plan d'Assurance Sécurité	non	13/12/2023	INETUM
Travaux de requalification de la chaussée en agglomération - RD 61 dite "rue du 8 mai 1945" Commune de Neuville Saint Rémy	Travaux	1	ajout de prestations complémentaires et ajustement des quantités	+ 18,44 %	13/12/2023	Jean LeFEBVRE NORD SECTEUR Cambrai
Maîtrise d'œuvre pour le renforcement du Pont de Moeuvres - OA1114	Prestations intellectuelles	1	prolongation de délai de remise de documents dans le cadre de la mission d'Avant-Projet (AVP)	non	13/12/2023	THEOREMS
RD 934 ORSINVAL - Aménagement de sécurité en traversée du PR 25+0759 au PR 27+0056	Travaux	1	Modification et/ou ajout des quantités par phase, prix supplémentaire	+ 0,011%	13/12/2023	JEAN LEFEBVRE NORD SECTEUR AULNOYE AYMERIES
Accord cadre à bons de commande de services relatif à la télésurveillance des bâtiments du Département du Nord	Fournitures courantes et services	4	Prolongation de la durée de 6 mois	non	15/12/2023	ARTEMIS TELESURVEILLANCE
Travaux de requalification de la voirie sur la RD 70 en traversée de la commune de Prouvy entre le PR2+0000 et le PR2+0916	Travaux	2	Correction d'une erreur matérielle dans l'acte d'engagement	NON	18/12/2023	EIFPAGE ROUTE NORD EST - HAINAUT MARLY

Prestations d'études environnementales et élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour la phase 1 du projet d'aménagement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure (sectin reliant la RD 942 à l'ouest au carrefour de la RD 642 avec la rue des joueurs à	prestations intellectuelles	1	Prolongation de la durée totale du marché	non	20/12/2023	Verdi Conseil Nord de France
Travaux de remplacement de l'ouvrage d'art 5237 – Pont du Rametz – RD 942 sur le commune de Bavay	Travaux	1	Augmentation des quantités suite à des adaptations techniques	+ 4,12%	21/12/2023	CGCR
Maîtrise d'œuvre d'infrastructure routière portant sur la phase n°1 du projet d'aménagement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure	Maîtrise d'œuvre	3	Prolongation de la durée du marché + prolongation de la durée de la tranche ferme + Modifier date de periode de notification	NON	21/12/2023	EGIS
Prestations de services de vérification, d'entretien et de maintenance des équipements concourant à la sécurité incendie et des installations électriques des bâtiments du Département du Nord	Fournitures courantes et services	3	Ajout de 2 bâtiments	+ 0,57%	21/12/2023	VINCI FACILITIES pour le compte de la société NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICES
Accord-cadre à bons de commande de service pour l'émission et la livraison des titres restaurant pour le personnel du Département du Nord	Fournitures courantes et services	1	Intégration au groupe SWILE suite à l'achat et l'intégration de BIMPLI dans le groupe SWILE au 1er janvier 2024	non	22/12/2023	BIMPLI devient SWILE
Travaux de curage des fossés et bassins et de dérasement d'accotements sur le domaine public départemental – lot 3 : agence routière des Flandres	Travaux	1	Déclenchement de la période suivante car montant de la période atteint	non	27/12/2023	SOTRAVEER
Travaux réalisés dans le cadre du GER Nord Durable des collèges du Département du Nord au titre de l'année 2022 - lot 9 : secteur de Dunkerque - étanchéité	Travaux	1	Prise en compte des FTM n° 1 à n° 7 et n° 9 à 11	-0,75%	22/11/2023	SAS DETAM

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323484-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 avril 2024

Publié le 3 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Christine DECODTS, Stéphane DIEUSAERT, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY, Julien GOKEL, Sylvie LABADENS, Luc MONNET, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Patrick VALOIS.

OBJET : Extension de l'aide exceptionnelle aux victimes des inondations dans les communes du Nord.

Vu le rapport DGAREAS/2024/123

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser une aide exceptionnelle d'un montant de 380 € correspondant au montant de la franchise d'assurance, à chacun des sinistrés déclarés dans les conditions énoncées dans le rapport et dans le cadre de l'enveloppe financière globale dédiée d'1,6 M € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de co-financement entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France conformément aux conditions reprises dans le rapport.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 58.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT



Cadre réservé à la Région : DATE DE LA CONVENTION	
RECEPTION AU SIEGE DE REGION	

Nom de la Direction : « Direction de l'aménagement du territoire et du logement »

CONVENTION N°

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Budget régional,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,

Vu la délibération n°2023-508 du Conseil départemental en date du 18 décembre 2023 relative à l'aide exceptionnelle aux victimes des inondations dans les Flandres,

Vu la délibération n° 2023.02101 du Conseil régional en date du 23 novembre 2023 relative aux aides régionales aux victimes des inondations,

ENTRE :

La Région Hauts-de-France, Siège de Région, 151 Avenue du Président Hoover à Lille,
N° SIRET : 200 053 742 00017
ci-après dénommée « la Région »,
représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional
d'une part,

ET :

Le Département du Nord, Hôtel du Département, 51, rue Gustave DELORY à Lille,
N° SIRET : 225 900 018 00014
ci-après dénommé « le Département »,
représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord
d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET ET DESCRIPTION DE L'OPERATION

La présente convention a pour objet de fixer le montant et les modalités de la participation financière de la Région au titre de l'opération décrite ci-dessous.

Le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet rappelé ci-dessous.

Par délibération adoptée, la Région a décidé de contribuer financièrement à ce projet d'intérêt général. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

1.1 : Caractéristiques du projet

- Aide d'urgence pour la prise en charge des dépenses afférentes aux franchises d'assurance des foyers sinistrés

En novembre 2023, le département du Nord et une partie importante de sa population, a été frappé par des événements climatiques d'une intensité exceptionnelle, suite aux crues historiques de plusieurs cours d'eau.

Les dommages sont d'une ampleur considérable, les conséquences économiques, sociales et environnementales sont majeures et nécessitent la mise en place d'aides financières.

A cet effet, pour aider les particuliers sinistrés, la Région Hauts-de-France accorde au Département du Nord, une subvention, afin de participer à l'indemnisation des foyers ayant leur résidence principale dans une des communes reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 14 novembre 2023.

Cette aide d'un montant de 380 € par foyer, sans condition de ressources ni d'évaluation sociale sera assurée à parité entre le Département et la Région, afin de couvrir les frais liés aux franchises d'assurances des foyers sinistrés.

1.2 : Nature du projet

Relatif à une opération de fonctionnement au titre de l'aménagement du territoire

1.3 : Calendrier de l'opération

Dont le déroulement prévisionnel est prévu du 2 novembre au 30 juin 2024.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET ELIGIBILITE DES DEPENSES

Le montant maximal de l'aide s'élève à 400 000 € et correspond à la prise en charge par la Région de 50% du montant des franchises d'assurance, soit 190 € par foyer sinistré.

Pour la réalisation de cette opération, la Région autorise le reversement de tout ou partie de l'aide.

Seules les dépenses réalisées à partir du 2 novembre 2023, seront prises en compte par la Région.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE AU TITRE DE LA VERIFICATION DU SERVICE FAIT

Afin d'effectuer la vérification du service fait nécessaire au versement de la subvention, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région les documents suivants, **signés par le représentant légal dûment habilité**.

Pour le versement,

- Un état récapitulatif final des indemnisations réalisées doit être transmis au plus tard le 31/07/2024.
- Un bilan des actions de communication demandées à l'article 8 de la présente convention.

En l'absence de transmission de ces documents dans les délais ci-dessus impartis, la Région ne pourra effectuer la vérification du service fait et ne procédera pas au versement de la subvention. La Région demandera également le reversement des sommes éventuellement déjà perçues.

IMPORTANT

Les documents susmentionnés doivent être IMPERATIVEMENT transmis
DATES et SIGNES PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ORGANISME BENEFICIAIRE avec
MENTION DU NOM DE LA PERSONNE HABILITEE A SIGNER

➤ **Sous format papier**

A Monsieur le Président du CONSEIL REGIONAL Hauts-de-France
Direction de l'aménagement du territoire et du logement
Service Administratif et Financier – A l'attention de XX
Siège de Région - 151, Avenue du Président Hoover
59555 LILLE Cedex

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Sous réserve de la transmission par le bénéficiaire de la convention signée, les versements seront effectués sur production d'un certificat pour paiement établi par les services.

En cas de sous-réalisation, l'ajustement du montant de la subvention se fait au moment du solde par application du nombre de foyers sinistrés bénéficiaires de l'indemnité couvrant les frais liés aux franchises d'assurance.

En cas de sur-réalisation, l'ajustement du montant de la subvention pourra se faire par voie d'avenant, au regard des demandes réellement réceptionnées sur l'ensemble du territoire régional impacté, dans la limite de l'enveloppe de 3 000 000 € votée par la Région afin de participer aux fonds de secours des départements de la région Hauts-de-France.

Le versement de la subvention régionale s'effectuera dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget régional.

Le Comptable assignataire des paiements est le Payeur Régional Hauts-de-France.

ARTICLE 5 : SUIVI, CONTROLE, EVALUATION

5.1 : Modalités de suivi

La Région effectuera un suivi régulier de la réalisation du projet subventionné et s'assurera de la conformité de ses caractéristiques par rapport à la décision attributive.

A cet effet, le Département produira chaque semaine, un état par arrondissement, des demandes réceptionnées, en cours d'instruction, validées et mandatées.

Le bénéficiaire est tenu d'informer la Région, par tous moyens formels, de toute difficulté rencontrée dans la réalisation de son opération, tant au niveau de son contenu que dans les délais de réalisation.

5.2 : Contrôle

Le bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle, sur pièces et/ou sur place, que Monsieur le Président du Conseil régional souhaiterait exercer ou faire exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention et/ou après clôture du projet (contrôle des factures acquittées, etc.).

5.3 : Modalités d'évaluation

Le bénéficiaire est tenu de participer, à la demande de la Région, au modalités d'évaluation mises en place sur les dispositifs d'aide financés par la Région.

ARTICLE 6 : REVERSEMENT DU MONTANT DE LA SUBVENTION

La Région demandera le reversement total des sommes indûment perçues :

- lorsque l'opération n'a pas été réalisée.
- lorsque les pièces nécessaires à la vérification du service fait n'ont pas été produites dans les délais.
- lorsque tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet de la présente convention.
- lorsque l'objet de la subvention ou l'affectation du projet subventionné a été modifié sans autorisation.
- lorsque les obligations de communication, telles que figurant ci-dessous, en annexe 1 de la convention et dans la charte graphique régionale accessible sur internet, n'ont pas été respectées.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention dûment signée par les parties prend effet à compter de sa réception par la Région, et est conclue jusqu'au terme de l'exécution administrative pour permettre la satisfaction des obligations prévues.

Le terme de l'exécution administrative de la présente convention par les services de la Région est fixé au **31 décembre 2024**.

Sur demande motivée du bénéficiaire et avant expiration de cette convention, le Président du Conseil régional pourra, exceptionnellement, en prolonger la durée d'un an maximum par avenant.

Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire et aucun mandatement de la Région ne pourront intervenir après expiration du terme ci-dessus.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Le Département bénéficie de la participation de la Région Hauts-de-France au titre de l'aide d'urgence pour la prise en charge des dépenses afférentes aux franchises d'assurance des foyers sinistrés et s'engage à ce titre à respecter les obligations de communication en mentionnant le **concours financier de la Région Hauts-de-France auprès des foyers indemnisés** en faisant état sur **l'ensemble des documents établis** sur les différents supports des éléments suivants :

- Outils de communication : plaquettes, affiches, invitations, insertion presse, newsletter ou autres et lors des manifestations valorisant l'objet du financement.
- Supports digitaux
 - o Regionhautsdefrance (Facebook)
 - o @hautsdefrance (X Twitter)
 - o Région Hauts-de-France (LinkedIn)
 - o Regionhdf (Snapchat)
 - o region_hautsdefrance (Instagram)
 - o region_hautsdefrance (Tik Tok)
- Support vidéos et audio-visuels, créés dans ce cadre (clips ou visuels de communication)

S'agissant de l'ensemble de ces supports le Département s'engage à faire état du financement régional en apposant :

- o le logotype de la Région Hauts-de-France
- o la mention « NOM DE L'OPERATION » bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France »

De manière générale, le Département s'attachera à citer la Région Hauts-de-France le plus largement possible lors de la diffusion de messages susceptibles d'être réalisés lors des campagnes de communication.

Dans cette perspective, chaque support devra faire l'objet d'une validation préalable de l'institution régionale, via la Direction de la Communication, des Relations Publiques et du Nouveau Siècle, dans le but de s'assurer de la bonne utilisation du logo de la Région Hauts-de-France.

Les frais occasionnés par la communication et l'insertion des contenus promotionnels et graphiques de la Région Hauts-de-France sur les différents supports seront pris en charge par le Département.

L'obligation de communication doit être maintenue pendant toute la durée du financement régional.

Le Département s'engage par ailleurs à informer la Région Hauts-de-France de l'organisation de toute manifestation publique de communication pour qu'elle puisse y participer si elle le souhaite ou y être représentée.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations, y compris les inaugurations, doivent faire l'objet d'une **concertation préalable** avec la Région Hauts-de-France.

Accompagnement

Le bénéficiaire se rapprochera de la Direction de la communication, des relations publiques et du Nouveau Siècle (DCRP-NS) de la Région Hauts-de-France, afin de disposer des modalités de communication selon la nature de l'opération et des supports de communication afférents définis par la Région (supports d'information des aides financières de la Région, logos, charte graphique, etc.).

Charte graphique : La charte graphique est à retrouver sur le site de la Région Hauts-de-France : <http://www.hautsdefrance.fr/charte-graphique/>

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de litige dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Lille. Toutefois, si le lieu d'exécution de l'opération décrite à l'article 1 est situé exclusivement dans le ressort territorial du tribunal administratif d'Amiens, ce dernier sera compétent pour connaître du différend.

Le cas échéant, le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait en deux exemplaires

A LILLE, le

A LILLE, le

Pour la Région Hauts-de-France,

Pour le Département du Nord (cachet de l'organisme)

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

Christian POIRET
Président du Conseil départemental

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 18 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2333648A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et D. 125-1 à D. 125-6 ;

Vu les avis rendus le 12 décembre 2023 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les chocs mécaniques des vagues, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les séismes et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I et III du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – Les communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais reconnues au titre des inondations et coulées de boue du 2 au 12 novembre 2023 par les arrêtés des 14 novembre 2023 et 30 novembre 2023 (NOR : IOME2330533A et IOME2332866A), publiés au *Journal officiel* de la République française

les 15 novembre 2023 et 12 décembre 2023, sont également reconnues en état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue du 13 au 24 novembre 2023 par le présent arrêté. L'annexe III du présent arrêté énumère les communes concernées.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2023.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*
J. MARION

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,*
M. LANDAIS

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*
C. BOISNAUD

ANNEXES
ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Argentière-la-Bessée (L)	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Arveux	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Baratier	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Briançon	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Ceillac	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Cervières	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Champcella	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Champoléon	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Château-Ville-Vieille	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Châteauroux-les-Alpes	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Crots	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Embrun	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Eyglers	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Freissinières	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Guillestre	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Molines-en-Queyras	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Monétier-les-Bains (Le)	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Mont-Dauphin	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Névache	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Orcières	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Puy-Saint-André	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Puy-Saint-Pierre	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Puy-Saint-Vincent	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Réallon	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Réotier	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Risoul	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Roche-de-Rame (La)	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-André-d'Embrun	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Chaffrey	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Clément-sur-Durance	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Crépin	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Saint-Jean-Saint-Nicolas	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Julien-en-Champsaur	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Sauveur	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Salle-les-Alpes (La)	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Savines-le-Lac	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Vars	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Clans	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Fontan	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Lantosque	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Tournefort	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Arlébosc	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Boffres	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Bozas	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Colombier-le-Jeune	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Colombier-le-Vieux	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Crestet (Le)	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Eclissan	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Ardèche	Étables	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Flaviac	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Gilhoc-sur-Ormeze	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Lagorce	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	23/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Lanas	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Lanas	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	23/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Lemps	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Rochessauve	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	23/10/2023	23/10/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Apollinaire-de-Rias	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Barthélemy-Grozon	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Barthélemy-le-Plain	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Basile	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Gineys-en-Coiron	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	23/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Jean-Chambre	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Jean-de-Muzols	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Julien-en-Saint-Alban	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	23/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Ardèche	Saint-Maurice-en-Chalençon	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Michel-de-Chabrillanoux	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Priest	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Romain-de-Lerps	Inondations et coulées de boue	18/09/2023	18/09/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Romain-de-Lerps	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Sernin	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Sylvestre	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Symphorien-sous-Chomérac	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	23/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Victor	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Vincent-de-Durfort	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Silhac	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Vesseaux	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Vogüé	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	23/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Aveyron	Clapier (Le)	Inondations et coulées de boue	16/09/2023	16/09/2023	1	Les cumuls de précipitations et les débits de pointe des cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	Inondations et coulées de boue	13/06/2023	14/06/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Bouches-du-Rhône	Cassis	Inondations par choc mécanique des vagues	19/10/2023	20/10/2023	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués de l'amplitude de la houle, qui présente une période de retour supérieure à 10 ans, et de la situation météorologique lors de l'évènement.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Corse-du-Sud	Azzana	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et la hauteur d'eau maximale lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Bastelica	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Calcatoggio	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Cargèse	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Casaglionne	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	3	Les cumuls de précipitations et la hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Ciamannacce	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Margnana	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Olmeto	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Ota	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Pastricciola	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et la hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Piana	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Poggiolo	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et la hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Salice	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Serra-di-Ferro	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Corse-du-Sud	Serriera	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Solliacaro	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Zévaco	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Albertacce	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Asco	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Bigorno	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Haute-Corse	Calacuccia	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Castirla	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Corte	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Galéria	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Lucciana	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Haute-Corse	Valle-di-Rostino	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Vescovato	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Corse	Vivario	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Doubs	Bouverans	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	16/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Drôme	Marsaz	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Drôme	Saint-Jean-de-Galaure	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Drôme	Saint-Uze	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	24/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les cumuls de précipitations, conjugués à l'état de saturation des sols en eau, et par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Drôme	Valherbasse	Inondations et coulées de boue	18/09/2023	18/09/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Bordes-de-Rivière	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	22/10/2020	06/11/2020		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Gers	Mourède	Inondations et coulées de boue	21/06/2023	21/06/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Gers	Pessan	Inondations et coulées de boue	11/09/2023	12/09/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Landes	Estibaux	Inondations et coulées de boue	01/11/2023	03/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Loir-et-Cher	Chissay-en-Touraine	Inondations et coulées de boue	17/09/2023	17/09/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Pellerin (Le)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	29/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations, de l'état de saturation en eau des sols, des caractéristiques hydrologiques de la crue et du phénomène de surcote marine.
Maine-et-Loire	Mauges-sur-Loire	Inondations et coulées de boue	12/09/2023	12/09/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Manche	Briquebec-en-Cotentin	Inondations et coulées de boue	01/11/2023	02/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Manche	Saint-Lô	Inondations et coulées de boue	03/08/2023	03/08/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Estaires	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Herzele	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Killem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Quaëdytre	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Reppoëde	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Warhem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Audembert	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	01/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Audinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Audresselles	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Bonningues-lès-Ardres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Camiers	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	08/11/2022	08/11/2022	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risque d'évolution anormaux.
Pas-de-Calais	Cavron-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Colembert	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Conchil-le-Temple	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fiennes	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Herneveux	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Herbinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hervelinghen	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	01/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Maintenay	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols, qui présente un indice d'humidité des sols supérieur à 1.
Pas-de-Calais	North-Leulinghem	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rebergues	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Aubin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Folquin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tardinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pyrénées-Atlantiques	Miossens-Lanusse	Inondations et coulées de boue	10/06/2023	10/06/2023	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Pyrénées	Germis-sur-l'Oussouet	Inondations et coulées de boue	27/07/2023	27/07/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Bas-Rhin	Niederhaslach	Inondations et coulées de boue	16/11/2023	16/11/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Sarthe	Chartre-sur-le-Loir (La)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	25/06/2022	26/06/2022		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risque d'évolution anormaux.
Savoie	Léchère (La)	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	16/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Savoie	Saint-Sorlin-d'Arves	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène lors de l'événement est établie au regard de ses caractéristiques hydrologiques et de la quantité de matériaux charriée par la crue.
Seine-Maritime	Saint-Valery-en-Caux	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	03/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Veulettes-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	02/11/2023		Les cumuls de précipitation lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Mitry-Mory	Inondations et coulées de boue	28/07/2023	28/07/2023	3	Durée de retour des précipitations supérieure à 10 ans
Var	Pourcieux	Inondations et coulées de boue	13/06/2023	13/06/2023	3	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Var	Valette-du-Var (La)	Inondations et coulées de boue	24/10/2023	24/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour égale à 10 ans.
Haute-Vienne	Boisseuil	Inondations et coulées de boue	17/09/2023	17/09/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Saint-Hilaire-Bonneval	Inondations et coulées de boue	17/09/2023	17/09/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Saint-Jean-Ligoure	Inondations et coulées de boue	17/09/2023	17/09/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vosges	Cornimont	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	14/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Vosges	Remiremont	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	14/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Vosges	Saint-Amé	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	14/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est mise en évidence par les cumuls de précipitations, conjugués à l'état de saturation en eau des sols, et par les caractéristiques hydrologiques de la crue.

ANNEXE II
COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Alpes-de-Haute-Provence	Sainte-Tulle	Inondations et coulées de boue	30/05/2023	02/06/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Nice	Inondations et coulées de boue	24/10/2023	24/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Saint-Laurent-du-Var	Inondations et coulées de boue	24/10/2023	24/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Ardèche	Arlebosc	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	18/09/2023	18/09/2023	Le phénomène est mal caractérisé:les désordres constatés n'ont pas été provoqués par des mouvements de terrain mais par une érosion des sols causée par des inondations par ruissellement et coulée de boue. La commune a été reconnue au titre des inondations par ruissellement et coulée de boue le 18 septembre 2023 par l'arrêté n° IOME2325523A du 25.09.2023 publié au <i>Journal officiel</i> du 04.10.2023.
Ardèche	Bèlsentes	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Ardèche	Bozas	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	18/09/2023	18/09/2023	Le phénomène est mal caractérisé:les désordres constatés n'ont pas été provoqués par des mouvements de terrain mais par une érosion des sols causée par des inondations par ruissellement et coulée de boue. La commune a été reconnue au titre des inondations par ruissellement et coulée de boue le 18 septembre 2023 par l'arrêté n° IOME2325523A du 25.09.2023 publié au <i>Journal officiel</i> du 04.10.2023.
Ardèche	Dunière-sur-Eyrieux	Inondations et coulées de boue	24/10/2023	24/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieurs à 10 ans.
Ardèche	Empurany	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	18/09/2023	18/09/2023	Le phénomène est mal caractérisé:les désordres constatés n'ont pas été provoqués par des mouvements de terrain mais par une érosion des sols causée par des inondations par ruissellement et coulée de boue. La commune a été reconnue au titre des inondations par ruissellement et coulée de boue le 18 septembre 2023 par l'arrêté n° IOME2325523A du 25.09.2023 publié au <i>Journal officiel</i> du 04.10.2023.
Ardèche	Empurany	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	20/10/2023	20/10/2023	Le phénomène est mal caractérisé:les désordres constatés n'ont pas été provoqués par des mouvements de terrain mais par une érosion des sols causée par des inondations par ruissellement et coulée de boue. Sans préjuger de la décision qui sera adoptée, la commune peut solliciter une nouvelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de ce phénomène naturel.
Ardèche	Labégude	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Ardèche	Labégude	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	25/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Ardèche	Villevoacance	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Ardèche	Vogüé	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Calvados	Bayeux	Inondations et coulées de boue	24/08/2023	24/08/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Cuttoli-Corticchiato	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	04/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Corse-du-Sud	Orto	Inondations et coulées de boue	03/11/2023	05/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Drôme	Valherbasse	Inondations et coulées de boue	24/10/2023	24/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Finistère	Briec	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances: il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB: les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Camaret-sur-Mer	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances: il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB: les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Daoulas	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances: il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB: les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Forest-Landerneau (La)	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L.122-7 du Code des assurances: il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Finistère	Guengat	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p> <p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Guiclan	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Guilers	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Lanarvily	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Landerneau	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Lanmeur	Vents cycloniques	02/11/2023	03/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p>

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Finistère	Lanrivouaré	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	<p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p> <p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Locquirec	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Loctudy	Vents cycloniques	01/10/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Mahalon	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Moëlan-sur-Mer	Vents cycloniques	01/11/2023	04/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Plogoff	Vents cycloniques	01/11/2023	03/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p>

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Finistère	Plonévez-du-Faou	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens. Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Plouarzel	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Ploudalmézeau	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Plougastel-Daoulas	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Plouigneau	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Plouvien	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Finistère	Plouzané	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p> <p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p> <p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Plouzévet	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p> <p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Pont-l'Abbé	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p> <p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Port-Launay	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p> <p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Riec-sur-Bélon	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p> <p>NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.</p>
Finistère	Rosnoën	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	<p>Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h).</p>

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Finistère	Saint-Renan	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens. Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Saint-Thonan	Vents cycloniques	01/11/2023	03/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Saint-Yvi	Vents cycloniques	02/11/2023	03/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Tréflaouéan	Vents cycloniques	02/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Finistère	Tréouergat	Vents cycloniques	30/09/2023	03/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Loire	Malleval	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	02/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Loiret	Orléans	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/10/2022	28/02/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : absence de

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Lot-et-Garonne	Mas-d'Agenais (Le)	Inondations et coulées de boue	12/09/2023	12/09/2023	facteurs de déclenchement météorologiques et absence de risques d'évolution anormaux. Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Sauvetat-du-Dropt (La)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	18/11/2022	15/12/2022	Le phénomène est mal caractérisé:les désordres constatés ont été provoqués par un phénomène d'affaiblissement ou d'érosion de berge causé par le courant du cours d'eau dans lequel est implanté l'immeuble endommagé. NB :Sans préjuger de la décision qui sera adoptée, la commune peut solliciter une nouvelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène d'inondation par débordement de cours d'eau.
Manche	Remilly Les Marais	Inondations et coulées de boue	10/11/2023	10/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Orne	Argentan	Vents cycloniques	02/11/2023	03/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances:il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB:les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes..) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Pyrénées-Atlantiques	Anglet	Inondations et coulées de boue	24/11/2022	25/11/2022	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Arbonne	Inondations et coulées de boue	01/11/2023	02/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Arbonne	Inondations et coulées de boue	04/11/2023	05/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Issor	Inondations et coulées de boue	11/09/2023	12/09/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Itxassou	Inondations et coulées de boue	20/06/2023	20/06/2023	Le phénomène ne présente pas un caractère anormal:les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans sur des sols dont le niveau de saturation en eau présente également une période retour inférieure à 10 ans et n'a pas favorisé le ruissellement. NB:Les dommages provoqués par la grêle et les vents violents sont exclus de la garantie "Catastrophes Naturelles". Ils sont couverts par la garantie "tempête, neige et grêle" des contrats d'assurance dommages aux biens.
Pyrénées-Atlantiques	Méraq	Inondations et coulées de boue	20/06/2023	21/06/2023	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
Pyrénées-Atlantiques	Miossens-Lanusse	Inondations et coulées de boue	30/05/2023	30/05/2023	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Pyrénées-Atlantiques	Miossens-Lanusse	Inondations et coulées de boue	31/05/2023	31/05/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Vialer	Inondations et coulées de boue	20/06/2023	21/06/2023	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Hauts-Pyrénées	Esquièze-Sère	Inondations et coulées de boue	26/08/2023	26/08/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Orientales	Bages	Inondations et coulées de boue	12/09/2023	12/09/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Morogès	Inondations et coulées de boue	24/08/2023	26/08/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Chapelle-sur-Dun (La)	Inondations et coulées de boue	03/11/2023	03/11/2023	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour inférieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Daubeuf-Serville	Inondations et coulées de boue	26/10/2023	26/10/2023	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Veules-les-Roses	Inondations et coulées de boue	01/11/2023	06/11/2023	Les cumuls de précipitation lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Deux-Sèvres	Azay-le-Brûlé	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	06/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Vendée	Sables-d'Olonne (Les)	Inondations par choc mécanique des vagues	02/08/2023	03/08/2023	L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement n'est pas caractérisée au regard de la situation météorologique, mais également de l'amplitude de la houle et du niveau marin qui présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Vosges	Ainville	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	13/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période inférieure à 10 ans.
Vosges	Fouchécourt	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	14/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Vosges	Lamarche	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	13/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période inférieure à 10 ans.
Vosges	Thons (Les)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	13/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période inférieure à 10 ans.
Territoire de Belfort	Girromagny	Séismes	10/09/2022	10/09/2022	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ;

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Motivations de la décision
					- et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.

ANNEXE III
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Amèke	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Bailleul	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Bavinchove	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Boeschepe	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Bollezeele	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Bourbourg	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Broxeele	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Cassel	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Doulieu (Le)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Esquelbecq	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRiN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
						d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Gorgue (La)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Gravelines	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Haverskerque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Hazebrouck	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Holque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Houtkerque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Looberghe	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Merckeghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Merville	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Millam	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Neuf-Berquin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Nieurlet	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Noordpeene	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Ochtezele	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Oost-Cappel	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Oudezele	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Oxelaère	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Rubrouck	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Saint-Momelin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Saint-Pierre-Brouck	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Steenbecque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Steenvoorde	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Steenwerck	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Terdeghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Thiennes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Vieux-Berquin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Volckerinchkove	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Wallon-Cappel	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Watten	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Winnezele	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Wormhout	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Wylder	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Zegerscappel	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Zuytpeene	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Acquin-Westbécourt	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Affringues	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Aire-sur-la-Lys	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Aix-en-Ergny	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Aix-en-Issart	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Alembon	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Alette	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ailinc'hun	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Alquines	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Andres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ardres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Arques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Attaques (Les)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Attin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Auchy-lès-Hesdin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Audembert	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Audreheim	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Audruicq	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Autingues	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Avesnes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Avrult	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Baincthun	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bainghen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Balinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bayenghem-lès-Éperlecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bayenghem-lès-Senninghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Beaumerie-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Beaurainville	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bécourt	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bellebrune	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Belle-et-Houllefort	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bellinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Berck	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bergueneuse	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	4	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bernieulles	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Beussent	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Bezinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bimont	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Blangy-sur-Ternoise	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	4	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Blendecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bléquin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Boisdinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bomy	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Boubers-lès-Hesmond	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bourmonville	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Boursin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bourthes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Brêmes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bréxent-Énoq	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Brimeux	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Brunembert	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Calais	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Calonne-Ricouart	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Calonne-sur-la-Lys	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Calotterie (La)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Carniers	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Boullonnais	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Guines	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Wardreques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Capelle-lès-Boulogne (La)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Carly	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Clairmarais	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Clerques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Colline-Beaumont	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Condette	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Contes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Conteville-lès-Boulogne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coquelles	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Cormont	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coulogne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coulombly	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coupelle-Vieille	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coursset	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Couture (La)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coyecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Crémarest	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Cucq	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Dannes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Delettes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Desvres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Doudeauville	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Echinghen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	4	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Eines	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Embry	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Enquin-lez-Guinegatte	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Enquin-sur-Baillons	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Éperlecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ergny	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ermy-Saint-Julien	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Escalles	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Esceuilles	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Esquerdes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Estrée	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Estrée-Blanche	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Estréelles	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Étréaples	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fauquembergues	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ferques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fléchin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Floringhem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Frency	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fressin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fréthun	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fruges	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Gonnehem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Guemps	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Guînes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Halinghen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hallines	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hames-Boucres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Haut-Loquin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Herly	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hervelinghen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hesdigneul-lès-Boulogne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Hesdin-l'Abbé	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Heuringhem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hézecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Houille	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hubersent	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Humbert	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Inxent	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Isques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lacres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lambres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Lapugnoy	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lebiez	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ledinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lefaux	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lestrem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Leubringhen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Leulinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Licques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lillers	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lisbourg	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Loison-sur-Créquoise	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Longfosse	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Longuenesse	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Longvilliers	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lottinghen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Louches	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lugy	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lumbres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Madelaine-sous-Montreuil (La)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Mamez	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Maninghen-Henne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marant	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marck	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marconnelle	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marenla	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Maresquel-Ecuemincourt	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Maresville	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marles-sur-Canche	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marquise	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Matringhem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Menneville	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Mentque-Nortbécourt	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Merck-Saint-Liévin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Merlimont	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Monchy-Cayeux	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Montcavrel	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Montreuil-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Moringhem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Mouille	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Munck-Nieurlet	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Nabringhen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nesles	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Neufchâtel-Hardelot	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Neuville-sous-Montreuil	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nielles-lès-Ardres	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nielles-lès-Biéquin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nielles-lès-Calais	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nordausques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nortkerque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nouvelle-Église	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Offekerque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Offrethun	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Outreau	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ouve-Wirquin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Oye-Plage	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Parenty	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Pernes-lès-Boulogne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Pittefaux	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Polincove	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Portel (Le)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Preures	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Quelmes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Quemes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Quesques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Questrecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Radinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rang-du-Fliers	Inondations et coulées de boue	16/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Reques-sur-Course	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Reques-sur-Hem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Remilly-Wirquin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Renty	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rety	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rimboval	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rinxent	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Robecq	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rodelinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Roquetoire	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Royon	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rumilly	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ruminghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Saint-Augustin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Sainte-Marie-Kerque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Étienne-au-Mont	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Floris	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Josse	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Léonard	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Martin-Boulogne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Martin-Choquel	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Martin-d'Hardinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Martin-lez-Tatinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Saint-Michel-sur-Ternoise	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Omer	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Omer-Capelle	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Tricat	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Venant	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Salperwick	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Samer	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Sanghen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Selles	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Sempy	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Seninghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Senlecques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Senlis	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Serques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Setques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Surques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Thérouanne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Thiembronne	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tilques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tingry	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Touquet-Paris-Plage (Le)	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tournehem-sur-la-Hem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tubersent	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Vaudringhem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Verchin	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Verchocq	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Verlincqthun	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Vieille-Eglise	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Viell-Moutier	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Vincy	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Waben	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wacquinghen	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wambercourt	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wavrans-sur-l'Aa	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wicquinghem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Widehem	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wierre-au-Bois	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wimereux	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wimille	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wirwignes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Wismes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wissant	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Witternesse	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wittes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wizernes	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Zoteux	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Zouafques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Zudausques	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Zutkerque	Inondations et coulées de boue	13/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 16 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2400974A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A. 125-3 et suivants ;

Vu les avis rendus le 11 janvier 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 janvier 2024.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*

J. MARION

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,*

M. LANDAIS

*Le sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*

C. BOISNAUD

ANNEXE
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Bailleul	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Doulieu (Le)	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Estaires	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Gorgue (La)	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Haverskerque	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Holque	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Merville	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Neuf-Berquin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Nieurlet	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Steenwerck	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Vieux-Berquin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Watten	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Acquin-Westbécourt	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Affringues	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Aire-sur-la-Lys	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Aix-en-Issart	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Alette	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Alquines	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ames	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Andres	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ardres	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Arques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Attin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Auchy-lès-Hesdin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Audrehem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Audruicq	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Avrout	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Balinghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bazinghen	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bayenghem-lès-Éperlecques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bayenghem-lès-Senninghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Beaumerie-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Beaurainville	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Belle-et-Houlfort	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bergueneuse	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	5	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bernieulles	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Beussent	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Bimont	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Blangy-sur-Ternoise	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	5	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Blendeques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bléquin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Boisdinghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bomy	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bonningues-lès-Andres	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Boubers-lès-Hesmond	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bouin-Plumaison	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bournonville	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bourthes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Brêmes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bréxent-Énoq	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Brimeux	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Calonne-sur-la-Lys	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Calotterie (La)	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Boullonnais	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Clairmarais	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coulombly	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Coyecques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Créquy	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Delettes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Demebrœucq	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Echinghen	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ecques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	5	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Elnes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Enquin-lez-Guinegatte	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Enquin-sur-Baillons	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Éperlecques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ergny	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ermy-Saint-Julien	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Esceuilles	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Esquerdes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Estrée-Blanche	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Estréelles	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fauquembergues	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fléchin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Frencq	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Fressin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Fruges	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Gonnehem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Grigny	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Guemps	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Guînes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Guisy	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hallines	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hames-Boucres	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Herly	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hesdin-l'Abbé	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Heuringhem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	4	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hézecques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Houille	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Hubersent	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Isbergues	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Isques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Journy	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lambres	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lebiez	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lestrem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lillers	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Longfossé	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Longuenesse	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Longueville	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lottinghen	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lumbres	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Medelaine-sous-Montreuil (La)	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Mamez	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marant	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Maresquel-Ecquemicourt	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Maresville	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Marles-sur-Canche	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Matringhem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Merck-Saint-Liévin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Montcavrel	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Montreuil-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Moringhem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Neulette	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Neuville-sous-Montreuil	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Nielles-lès-Biéquin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Nordausques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Ouve-Wirquin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Preures	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Quernes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Quiestède	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Quilen	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Racquinghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rang-du-Fliers	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Reclinghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Recques-sur-Hem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Remilly-Wirquin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Renty	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Rimboval	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Robecq	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Roquetoire	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Sally-sur-la-Lys	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Augustin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Denœux	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Étienne-au-Mont	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Floris	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Martin-d'Hardinghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Martin-lez-Tattinghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Michel-sur-Ternoise	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Omer	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Tricat	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Saint-Venant	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Salperwick	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Selles	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Seninghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Serques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Setques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Surques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Thérouanne	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Thiembromme	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tilques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Touquet-Paris-Plage (Le)	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tournèhem-sur-la-Hem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Vaudringhem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Verchin	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Verchocq	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wambercourt	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wast (Le)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wavrans-sur-Aa	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wicquinghem	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wismes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wisques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Witternesse	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wittes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wizernes	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Zoteux	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Zouafques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRIV (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Zudausques	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Zutkerque	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 18 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2400969A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A-125-3 et suivants ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (NOR : IOME2333648A) ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (NOR : IOME2335302A) ;

Vu les avis rendus le 12 décembre 2023, le 21 décembre 2023 et le 9 janvier 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les chocs mécaniques des vagues, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique), les séismes et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I et III du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans les annexes I et III. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – A l'annexe I de l'arrêté du 18 décembre 2023 susvisé la commune d'Estaire dans le département du Nord (59) et les communes d'Audresselles, Bonningues-lès-Ardres, Cavron-Saint-Martin, Conchil-le-Temple, Rebergues, Saint-Folquin, Tardinghen dans le Pas-de-Calais reconnues au titre des inondations et coulées de boue reconnues au titre des inondations et coulées de boue sont supprimées.

A l'annexe I de l'arrêté du 22 décembre 2023 susvisé la commune de Saint-Aubin dans le département du Pas-de-Calais (62) reconnue au titre des inondations et coulées de boue est supprimée.

Ces communes sont reconnues en état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues à l'annexe III du présent arrêté.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 janvier 2024.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
J. MARION*

*Le directeur général des outre-mer,
O. JACOB*

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,
M. LANDAIS*

*Le sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,
C. BOISNAUD*

ANNEXES
ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Argentière-la-Bessée (L)	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Hautes-Alpes	Aubessagne	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Champoléon	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Chapelle-en-Valgaudémar (La)	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Chapelle-en-Valgaudémar (La)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	20/10/2023	20/10/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Forest-Saint-Julien	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Freissinières	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Motte-en-Champsaur (La)	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Puy-Saint-Eusèbe	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Bonnet-en-Champsaur	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Bonnet-en-Champsaur	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	09/11/2023	10/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Saint-Maurice-en-Valgodemard	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Hautes-Alpes	Saint-Véran	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Vallouise-Pelvoux	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des effets conjugués des cumuls de précipitations et des caractéristiques hydrologiques de la crue.
Hautes-Alpes	Vigneaux (Les)	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Hautes-Alpes	Villar-Saint-Pancrace	Inondations et coulées de boue	01/12/2023	03/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Berzème	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Berzème	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	24/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Flaviac	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	19/10/2023	20/10/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Privas	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Julien-le-Roux	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Maurice-d'Ardèche	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Priest	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Vincent-de-Durfort	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	19/10/2023	20/10/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Calvados	Rivière-Saint-Sauveur (La)	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	05/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les cumuls de précipitations, conjugués à l'état de saturation en eau des sols et par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Charente	Cognac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente	Gond-Pontouvre	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente	Maine-Gondreville	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente	Moulins-sur-Tardoire	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente	Rivières	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Anais	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Angliers	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Ardillières	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Benon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Berneuil	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Bouhet	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Bourcefranc-le-Chapus	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Brives-sur-Charente	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Burie	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Cercoux	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Cercoux	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chambon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Champagnolles	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Champdolent	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chaniers	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chapelle-des-Pots (La)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chay (Le)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Chérac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Clion	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Courçon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Courcoury	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Crazannes	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Devise (La)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Dompierre-sur-Charente	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Églises-d'Argenteuil (Les)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Fontaines-d'Ozillac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Fontcouverte	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Gonds (Les)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Gua (Le)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Jonzac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Lagord	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Landès	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Longèves	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Marans	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Montils	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Mosnac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Nuaillé-d'Aunis	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Nuaillé-sur-Boutonne	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Pons	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Puy-ou-Lac	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Ronde (La)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Rouffiac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Saint-Bris-des-Bois	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Césaire	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Georges-des-Coteaux	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Germain-de-Lusignan	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Germain-du-Seudre	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Jean-de-Liversay	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Médard-d'Aunis	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Pierre-La-Noue	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Saturnin-du-Bois	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Sauvant	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Sever-de-Saintonge	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saint-Vaize	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Sainte-Gemme	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saintes	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saintes	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saignac-sur-Charente	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Salles-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Saujon	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Seure (Le)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Sonnac	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Surgères	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Taillebourg	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Taillebourg	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Taugon	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Thairé	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Thou (Le)	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Torxé	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Tremblade (La)	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Charente-Maritime	Vénérand	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	19/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Corrèze	Saint-Viance	Inondations et coulées de boue	15/08/2023	15/08/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Dordogne	Saint-Médard-de-Musidan	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	22/11/2023	26/11/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par les cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Landes	Saint-Sever	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	06/11/2023	07/11/2023	2	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Loiret	Orléans	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/05/2023	29/11/2023	4	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle prédominante et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risque d'évolution anormaux.
Nièvre	Saint-Léger-des-Vignes	Inondations et coulées de boue	11/06/2023	12/06/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Rhône	Lyon	Inondations et coulées de boue	03/06/2023	03/06/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Bonneville	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Chamonix-Mont-Blanc	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Savoie	Chamonix-Mont-Blanc	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/11/2023	24/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux déplacés.
Haute-Savoie	Châtel	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Châtel	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/11/2023	14/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Cluses	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Contamine-sur-Arve	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Étrembières	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Gaillard	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Magland	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les cumuls de précipitations, conjugués à l'état de saturation en eau des sols et par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Haute-Savoie	Marignier	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Morillon	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Haute-Savoie	Morzine	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Praz-sur-Arly	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols.
Haute-Savoie	Reignier-Ésery	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Haute-Savoie	Reposoir (Le)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	05/11/2023	06/11/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Savoie	Sallanches	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Scientrier	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Taninges	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	15/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Seine-Maritime	Fontenay	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	05/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Hartleur	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	06/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Montvilliers	Inondations et coulées de boue	05/12/2023	06/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Argoules	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Bourseville	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Crotoy (Le)	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Favières	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Fort-Mahon-Plage	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Nampont	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Novelles-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Somme	Ponthoile	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Quend	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Rue	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Somme	Saint-Quentin-en-Tourmont	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Villers-sur-Authie	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Somme	Vron	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Tarn	Montans	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	25/03/2021	07/05/2021		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés.
Var	Seyne-sur-Mer (La)	Inondations et coulées de boue	24/10/2023	24/10/2023	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Basse-Terre	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Terre-de-Bas	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Terre-de-Haut	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Vieux-Fort	Inondations et coulées de boue	02/10/2023	03/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Sainte-Suzanne	Inondations et coulées de boue	08/11/2023	08/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

ANNEXE II
COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Ardèche	Saint-Vincent-de-Durfort	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	24/10/2023	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Aveyron	Calmont	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/09/2022	01/11/2022	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain.
Doubs	Montbéliard	Séismes	10/09/2022	10/09/2022	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Eure-et-Loir	Gallardon	Inondations et coulées de boue	09/12/2023	10/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Finistère	Brest	Vents cycloniques	01/11/2023	02/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145 km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215 km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie "tempête" obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Jura	Éclans-Nenon	Inondations et coulées de boue	13/09/2023	13/09/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Oise	Velennes	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/02/2023	15/02/2023	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain.
Saône-et-Loire	Céron	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	16/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Bonneville	Inondations et coulées de boue	18/09/2023	18/09/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Praz-sur-Arly	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	14/11/2023	14/11/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux déplacés très limitée.
Seine-Maritime	Gommerville	Inondations et coulées de boue	09/12/2023	09/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Vendée	Longeville-sur-Mer	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	22/03/2021	16/12/2021	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres sont la conséquence de mouvements de terrain différentiels provoqués par la sécheresse et la réhydratation des sols. La commune a déjà été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de ce phénomène par l'arrêté n° IOME2226254A du 20.09.2022 publié au <i>Journal officiel</i> le 12.10.2022.
Martinique	Prêcheur (Le)	Inondations et coulées de boue	21/10/2023	22/10/2023	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'événement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.

ANNEXE III
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nord	Estaires	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Audresselles	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Bonningues-lès-Ardres	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Cavron-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Conchil-le-Temple	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Rebergues	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Saint-Aubin	Inondations et coulées de boue	27/10/2023	01/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Folquin	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Tardinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 30 janvier 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2402725A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A. 125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 24 janvier 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les chocs mécaniques des vagues et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non-reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 janvier 2024.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
J. MARION*

*Le directeur général des outre-mer,
O. JACOB*

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,
M. LANDAIS*

*Le sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,
C. BOISNAUD*

ANNEXES
ANNEXE I
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Ain	Challex	Inondations et coulées de boue	22/05/2023	22/05/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Empurany	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardèche	Villeneuve-de-Berg	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	23/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Balzac	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Montignac-Charente	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Moshac-Saint-Simeux	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023		Le hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Touvre	Inondations et coulées de boue	06/12/2023	24/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau dans un contexte de sols saturés en eau.
Corse-du-Sud	Tasso	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	05/11/2023	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Finistère	Pont-Aven	Inondations par choc mécanique des vagues	28/10/2023	29/10/2023	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués du niveau et de la situation météorologique lors de l'évènement dans un contexte de forte marée.
Gironde	Lège-Cap-Ferret	Inondations par choc mécanique des vagues	19/10/2023	20/10/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués de la houle, du vent et de la situation météorologique lors de l'évènement.
Gironde	Lège-Cap-Ferret	Inondations par choc mécanique des vagues	28/10/2023	29/10/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués du niveau marin, qui présente une durée de retour supérieure à 10 ans, et de la situation météorologique lors de l'évènement.
Gironde	Lège-Cap-Ferret	Inondations par choc mécanique des vagues	04/11/2023	05/11/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des effets conjugués de la houle, du vent et de la situation météorologique lors de l'évènement.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Isère	Pommier-de-Beaurepaire	Inondations et coulées de boue	18/09/2023	18/09/2023	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Saint-Jean-de-Bourjay	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	24/10/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Manche	Domjean	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	03/11/2023		L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Nord	Armbouts-Cappel	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Hoyville	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Lederzeele	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Pitgam	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Nord	Wylder	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Pas-de-Calais	Béthune	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Couture (La)	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Hardinghen	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Isbergues	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Lespinoy	Inondations et coulées de boue	02/11/2023	24/11/2023		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau qui présentent une période de retour égale ou supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Lugy	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Senlis	Inondations et coulées de boue	27/12/2023	11/01/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et des débits des cours d'eau constatés dans un contexte de sols saturés en eau.
Pas-de-Calais	Wissant	Inondations et coulées de boue	28/10/2023	01/11/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Prabognan-la-Vanoise	Inondations et coulées de boue	13/08/2023	13/08/2023		L'intensité anormale du phénomène est mise en évidence par les cumuls de précipitations, qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans, par ses caractéristiques hydrologiques et la quantité de matériaux charriée par la crue lors de l'évènement.
Var	Hyères	Inondations par choc mécanique des vagues	20/10/2023	20/10/2023	3	Le niveau marin lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vendée	Île-d'Elle (L')	Inondations et coulées de boue	10/11/2023	17/11/2023	1	La hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Guadeloupe	Sainte-Anne	Inondations et coulées de boue	21/10/2023	22/10/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
La Réunion	Avirons (Les)	Inondations et coulées de boue	13/01/2024	15/01/2024	2	L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement est établie au regard de ses caractéristiques hydrologiques.
La Réunion	Étang-Salé (L')	Inondations et coulées de boue	13/01/2024	15/01/2024		L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement est établie au regard de ses caractéristiques hydrologiques.
La Réunion	Petite-Île	Inondations et coulées de boue	13/01/2024	15/01/2024		L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement est établie au regard de ses caractéristiques hydrologiques.
La Réunion	Saint-Leu	Inondations et coulées de boue	13/01/2024	15/01/2024		L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement est établie au regard de ses caractéristiques hydrologiques.
La Réunion	Trois-Bassins (Les)	Inondations et coulées de boue	13/01/2024	15/01/2024		L'intensité anormale du phénomène lors de l'évènement est établie au regard de ses caractéristiques hydrologiques.

ANNEXE II
COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Alpes-de-Haute-Provence	Aiglun	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Peille	Inondations et coulées de boue	19/10/2023	21/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Cher	Saint-Laurent	Vents cycloniques	01/11/2023	30/11/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie « tempête » obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Cher	Saint-Satur	Vents cycloniques	17/09/2023	18/09/2023	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du code des assurances : il n'est pas associé à un évènement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie « tempête » obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Ille-et-Vilaine	Sixt-sur-Aff	Inondations et coulées de boue	01/11/2023	02/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Isère	Primarette	Inondations et coulées de boue	23/10/2023	24/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Oise	Chevincourt	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Vendée	Mareuil-sur-Lay-Dissais	Inondations et coulées de boue	18/10/2023	15/11/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323480-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Christine DECODTS, Stéphane DIEUSAERT.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Julien GOKEL, Sylvie LABADENS, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Patrick VALOIS.

OBJET : Cession des parts sociales détenues par le Département du Nord dans les Sociétés Locales d'Épargne (SLE)

Vu le rapport DFCG/2024/95

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- de demander le rachat de la totalité des parts sociales que détient le Département du Nord dans les Sociétés Locales d'Epargne (SLE) de Lille Métropole et du Hainaut ;
 - d'opérer la transaction à la valeur nominale des parts comme prévu dans les statuts des SLE, pour un montant total de 77 240 € (3 862 parts à 20 €) correspondant à :
 - 2 704 parts à 20 € pour la SLE de Lille pour 54 080 € ;
 - 1 158 parts à 20 € pour la SLE du Hainaut pour 23 160 € ;
 - de céder la totalité des parts sociales que détient le Département du Nord aux SLE respectives et de procéder à leur sortie du patrimoine départemental ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département du Nord, tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 59.

En raison de ses intérêts au sein de la Caisse d'Epargne Hauts-de France, Monsieur SIEGLER ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum.

Monsieur VERFAILLIE avait donné pouvoir à Monsieur SIEGLER. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

49 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CLERC et Monsieur MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ).

Vote intervenu à 11 h 59.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 15

N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

1.1

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323482-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Régis CAUCHE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL, Patrick VALOIS.

OBJET : Délibération de principe en vue du lancement de la procédure de cession du Palais de Justice de Lille.

Vu le rapport DI/2024/117

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel à cession avec charges du Palais de Justice de Lille situé 13 avenue du Peuple Belge ;
- d'autoriser la mise en œuvre de mesures de publicité et de communication relatives à la cession du Palais de Justice, la réalisation de diagnostics techniques préalables et le recours à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du Département du Nord dans le cadre de la procédure de cession.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 59.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BAILLEUL (porteuse du pouvoir de Madame DECODTS), LABADENS, SANCHEZ et SANDRA (porteuse du pouvoir de Monsieur DIEUSAERT), ainsi que par Monsieur DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur Olivier CAREMELLE).

Monsieur BELLEVAL a indiqué ne pas prendre part au vote. Il portait le pouvoir de Monsieur DEGALLAIX.

Vote intervenu à 12 h 11.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 7

N'a pas pris part au vote : 1 (Monsieur BELLEVAL)

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 74 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323478-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Régis CAUCHE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL, Patrick VALOIS.

OBJET : Bilan 2023 de la contractualisation au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté

Vu le rapport DGAREAS/2024/55

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le rapport d'exécution 2023 de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi ci-joint en annexe ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à transmettre à Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord ledit rapport d'exécution 2023.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 11.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Vote intervenu à 12 h 15.

Au moment du vote, 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	19
Absents sans procuration :	6
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	24 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord – Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

ANNEXE 1

Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi



BILAN FICHES ACTIONS 2023

Hauts-de-France
Département du Nord

FICHE 1.1

INSERTION DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE / GARANTIE D'ACTIVITE

RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Proposer à chaque personne un accompagnement adapté pour favoriser le retour à l'emploi	1 ^{er} janvier 2019	Quatre ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
<p>Accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein des Maisons Nord Emploi pour faciliter le retour à l'emploi et la montée en compétences des allocataires</p> <p>Budget de 8 794 881 € dont 500 000 euros pour les locaux de l'expérimentation France Travail</p>	<p>→ Fonctionnement des 7 MNE comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'orientation des allocataires du RSA dans les 15 jours - L'accompagnement intensif et individualisé selon les profils (ancienneté dans le RSA, nouveaux entrants, jeunes) par les coachs Primo, coachs Rebond et coachs Jeunes. - La prospection des entreprises et la mise en relation sur les offres collectées - La coordination des parcours d'insertion professionnelle - La coordination de l'appel à projet « insertion et retour à l'emploi » <p>→ « Réussir Sans Attendre » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5^{ème} édition de la Semaine « Réussir sans attendre » : 8865 allocataires du RSA présents aux 1471 événements sur tout le Département, 1345 retours à l'emploi et 400 parcours de formation validés (au 15 février) - Actions labellisées « Réussir Sans Attendre » : 100 actions ciblées <p>→ Expérimentation France Travail – volet moyens généraux</p>	<p>Opérationnel</p> <p>Opérationnel</p> <p>Tout au long de l'année</p> <p>20 au 24 novembre 2023</p> <p>Tout au long de l'année</p>	<p>Pôle emploi, Région, entreprises, partenaires de l'appel à projet</p>
<p>Partenariat avec Pôle Emploi</p> <p>Budget de 2 243 000 €</p>	<p>→ Convention Pôle emploi / CD59 pour l'accompagnement intensif de 2 380 allocataires du RSA par an, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans</p> <p>→ Accompagnement global : binomes de France Travail (ex Pole emploi) avec des travailleurs sociaux départementaux et travailleurs sociaux des opérateurs partenaires du Département</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<p>Opérationnel</p> <p>Opérationnel</p>	<p>Pôle emploi</p>
<p>IAE et ESS</p> <p>Budget de 694 000 €</p>	<p>→ Soutien au I'IAE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de 2 développeurs IAE • Financement de Convergence (Premières heures en Chantier), <p>→ Soutien aux actions innovantes</p> <p>→ Soutien à l'ESS</p>	<p>Opérationnel</p> <p>Opérationnel</p>	<p>DIRECCTE, Entreprises de l'ESS</p>
<p>Accompagnement à la levée de freins psycho sociaux</p>	<p>→ Nouveau : Soutien aux actions d'accompagnement social et ou professionnel avec prise en compte des freins au retour à l'emploi</p>	<p>Opérationnel</p>	<p>Opérateurs de l'appel à projet</p>

Budget de 500 000 €			« insertion et emploi »
SI et relation à l'utilisateur	→ ingénierie et fonctionnement (RH)	Opérationnel	Tous les opérateurs de l'AAP « de l'insertion et du retour à l'emploi »
Budget de 1 958 000 €	→ NordEmploi : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau : CV catchers : en cours de développement côté éditeur → PUBLIK (centre d'appel) → OUIFORM (mobilisation de l'offre de formation) → PARCOURS RSA (dossier unique d'insertion – DUI) <ul style="list-style-type: none"> - Nouveau : diagnostic socio professionnel • Nouveau : Aide en ligne pour les utilisateurs • Nouveau : gestion du fond social européen → ESTIME (simulateur de ressources en cas de reprise d'emploi)	Opérationnel Opérationnel Opérationnel 1er semestre 2024 2024 2024	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD	
Montant prévisionnel 2023	14 189 881 €	7 094 940 €	7 094 941 €	
Montant réalisé 2023	15 101 344 €	7 274 941 €	7 735 260 €	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de nouveaux entrants	16 220 convoqués 10 456 présents	29 263 convoqués 20 151 présents	28 251 convoqués 18 888 présents	36 688 convoqués 24 156 présents	37 287 convoqués (fin janvier 2024) 23 621 présents
Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	9 936	15 212	11 582	22 928	19 432 (fin janvier 2024)
Nombre total de 1 ^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé	9 781 dont 7 782 orientés hors PE	20 151 dont 13 128 orientés hors PE	17 496 dont 12 773 orientés hors PE	20 332 dont 11 117 orientés hors PE	22 492 (fin janvier 2024) Dont 14 464 orientés hors PE
Nombre de 1 ^{er} rendez-vous à 2 semaines ou moins fixés	Donnée non disponible	17 525 dont 10 502 orientés hors PE	15 111 dont 10 374 orientés hors PE	17 567 dont 9 836 orientés hors PE	16 976 (fin janvier 2024) Dont 7 819 orientés hors PE
Nombre total de 1 ^{er} contrat d'engagement réciproque	7 309	9 263	8 963	10 058	11 906 (fin janvier 2024)
Nombre de 1 ^{er} contrat d'engagement réciproque dans les 2 mois	5 698	6 320	6 151	7 443	8 691 (fin janvier 2024)
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)	/	7 448	6 345 dont 4 211 CoachEmploi et 2 134 CoachEmploi PE + 2 539 jeunes	8 038 dont 4 310 CoachPrimo 1 528 CoachRebond 2 200 CoachPE	12 230 dont 9 871 5 384 CoachPrimo 4487 CoachRebond 2 359 CoachPE

Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale	/	2 199 dont 1 407 CoachEmploi et 792 CoachEmploi PE	2 312 dont 1 215 CoachEmploi et 1 097 CoachEmploi PE	4 112 Dont 1 154 CoachPrimo 919 CoachRebond 2 039 CoachPE	7 115 4 756 Dont 2 383 CoachPrimo 2373 CoachRebond 2 359 CoachPE
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global	/	7 511	6 535	5 843	6 917
Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global	/	5 568	4 108	4 916	4 818
Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	64	67	63	59	59
Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global	17,4 jours	17,7 jours	15,1 jours	15.1 jours	13,4 jours

L'amplification de l'accompagnement des allocataires du RSA a permis au Département :

- d'orienter 12 230 allocataires du RSA vers la garantie d'activité (99 % de l'objectif 2023)
- d'accompagner 7 115 allocataires du RSA au titre de la garantie départementale (95 % de l'objectif 2023)

La 5^{ème} édition de l'opération « *Semaine Réussir Sans Attendre* » du 20 au 24 novembre 2023 a permis :

- la mobilisation de près de 8 900 allocataires du RSA
- la création de 1 471 évènements sur l'ensemble du Département (emploi / formation / levée des freins)
- la mobilisation de 487 entreprises et partenaires
- 1 345 retours à l'emploi et 400 parcours de formation validés (bilan très positif à fin février 2024)

Cette année 2023 a été ponctuée de difficultés liées à la transmission des flux CNAF vers nos systèmes d'information. Les flux transmis par la CAF ont ainsi été erronés puis interrompus pendant près d'un mois. Cela a eu un impact important sur l'ensemble des délais, notamment ceux qui concerne l'orientation, les réalisations des CER, les premiers rdv d'accompagnement,...

FICHE 1.2

INSERTION DES JEUNES : ATELIERS D'INSERTION POUR LES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Proposer un accompagnement renforcé à des jeunes de 16 à 25 ans (en lien avec l'accompagnement éducatif et individuel développé au sein des clubs de prévention auxquels ils sont rattachés) très éloignés de la formation, de l'emploi et des dispositifs de droit commun au sein des ateliers d'insertion sociale et professionnelle portés par les clubs de prévention dédiés aux jeunes (encadrement renforcé)</p> <p>Remobiliser, lever les freins périphériques à l'emploi et acquérir des compétences transversales leur permettant à la sortie d'intégrer un emploi ou une formation (accompagnement global)</p>	1 ^{er} janvier 2020	4 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Atelier d'insertion porté par ITINERAIRES à Lille basé sur les travaux de rénovation / chantier bâtiment (ACI)	2023 : accompagnement de 54 jeunes dont - 9 ont un parcours ASE, - 20 jeunes SDF, 8 sous « main de justice » - 6 jeunes ayant droit RSA 46 étaient inscrits à la mission locale.	2023 : action reconduite	Mission locale DIRECCTE CAARUD
Chantier d'insertion (ACI) et ateliers d'insertion et de préformation portés par FCP à Marquette	2023 : accompagnement de 275 jeunes en atelier d'insertion, de préformation et en chantier d'insertion (ACI) dont : - 59 jeunes ayant un parcours ASE - 28 SDF - 33 Sous-main de justice - 33 RSA	2023 : action reconduite	Mission locale DIRECCTE PSAD AEMO

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

MONTANT	2022	2023	2024	2025
Montant d'impact prévisionnel 2023	985 694 €	492 847 €	492 847 €	
Montant réalisé 2023	985 694 €	492 847 €	492 847 €	

INDICATEURS

	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de jeunes total accompagnés sur l'année	437	329
Nombre de jeunes sortis dans l'année	207	194
Nombre de jeunes ayant obtenu un CDI, CDD ou contrat apprentissage à la sortie	66	67
Nombre de jeunes ayant poursuivi un parcours en insertion professionnelle (IEJ, CEJ, PACEA)	40	40
Nombre de jeunes ayant engagé une formation en sortie	101	47
Nombre de jeunes / impacts positifs sur le logement	95	54
Nombre de jeunes / impacts positifs sur la santé et les addictions	188	122
Nombre de jeunes / impacts positifs sur la mobilité	276	160
Nombre de jeunes / impacts positifs sur la situation judiciaire	34	19

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES / PERSPECTIVES

Pour Itinéraires :

La crise sanitaire et le contexte économique d'inflation ont fortement impacté l'activité des ateliers d'Itinéraires dès la fin de l'année 2022 jusqu'au premier trimestre 2023. La baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation du coût des matériaux et les difficultés d'approvisionnement ont freiné considérablement l'acceptation des devis par les clients. Mais le travail réalisé en début d'année a permis de relancer l'activité notamment au moyen de la conclusion de nouveaux partenariats tels que l'ALEFPA. A consolider en 2024.

Il est également d'améliorer notre contribution à la qualification des parcours. En conséquence, l'accent sera mis sur la nécessité de compléter l'activité professionnelle par les formations complémentaires, la participation aux forums emploi et formation mais aussi par des périodes d'immersion dès le démarrage du parcours. Ces actions seront intégrées au temps de travail des salariés en insertion.

Le recrutement d'un encadrant technique en maçonnerie en 2024 permettra de rétablir la capacité d'accueil et de diversifier l'offre d'insertion

Pour FCP : Remarques concernant le déroulé de l'Activité 2023 FCP « Atelier Chantier d'insertion » :

- La majorité des publics accueillis sur les dispositifs (ACI) est allophone et nécessite la mise en place de parcours d'alphabétisation ou de Français Langue Etrangère.
- Des difficultés liées au retard dans le renouvellement des autorisations administratives ont conduit à devoir, pour certain, suspendre le contrat de travail (CDDI) ou l'inscription dans des actions de formation.
- La question du logement (ACI) reste prégnante pour les publics jeunes majeurs accueillis.
- Remise en place d'un partenariat structurel avec l'institut Pasteur pour la réalisation de bilan de santé semestrielle pour les nouveaux entrants (problèmes de santé récurrents)
- Difficultés liées aux modes de garde (femmes jeunes avec enfants) nécessitant l'adaptation des emplois du temps par manque de solution de garde.
- Une part conséquente de jeunes avec parcours ASE et/ou dispositif EVA prise en charge en 2023.

Un constat global de **l'accroissement des difficultés des publics accueillis** (souffrance psychologique) et de leur cumul (justice, formation générale, précarité...) au regard de moyens d'accompagnement constants et de ressources extérieures limitées (pour les besoins de prises en charge psychologiques, pour le logement/hébergement...). Beaucoup de jeunes décrochés à l'entrée du lycée suite à des situations de harcèlement, psycho-trauma, mais aussi de violences (viols, incestes). Augmentation très sensible de jeunes en situation de handicap

Nouveauté 2023 : Mise en place d'un dispositif d'insertion par le numérique pour 12 jeunes faiblement qualifiés sur le quartier QPV de la briqueterie à Marcq-en-Barœul.

Perspectives 2024 : Les axes de développement de notre atelier / chantier d'insertion pour 2024 sont les suivants :

- Renouvellement de la double certification Qualiopi / label APP pour le secteur formation (audit AFNOR)

Département du Nord – 06/2023

- Mise en place du nouveau dispositif SEVE (S'Engager Vers l'Emploi) du programme Régional de Formation pour lequel le FCP a été retenu.
- Renouvellement des actions FSE+ et MEL à l'intention des jeunes NEET
- Renouvellement de nos conventions « dispositif convergence » permettant un premier accès à l'emploi des publics les plus éloignés
- Intégration de nos dispositifs dans la logique « **France Travail** » ; réflexion sur l'impact au niveau des publics accueillis et des actions, tant au niveau de la formation que des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique

Renforcement des synergies internes et externes au FCP pour développer les accompagnements partagés et sécuriser les parcours. Renforcement des liens avec les structures de prise en charge psychologique mais aussi ESAT pour l'intégration des publics jeunes TH.

FICHE 1.3

INSERTION DES JEUNES : ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES JEUNES SORTANT DE L'ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Proposer un accompagnement complémentaire à des jeunes de 16 à 21 sortant de l'ASE et des jeunes en rupture, au travers de plateformes d'insertion socio-professionnelle, pour recréer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un projet d'avenir et lever les freins périphériques à l'emploi, de manière originale et moins institutionnelle (notamment travail sur le développement personnel, l'estime de soi).	2021	4 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en place des plateformes Insertion Socio-professionnelle sur les territoires de Lille et des Flandres	<p>Territoire lillois : une plateforme permettant aux jeunes d'accéder à du coaching individuel, des espaces ressources, des ateliers collectifs et des stages d'immersion en entreprise. 67 jeunes ont été accompagnés et 85 ont intégré une session d'accompagnement.</p> <p>Territoire des Flandres : une plateforme à Merville, une équipe mobile et une permanence tous les 15 jours au sein du centre social éducatif d'Hazebrouck. 94 jeunes ont été accompagnés et 80 ont intégré une session d'accompagnement.</p> <p>Développement de plateformes similaires sur les territoires de Tourcoing, Valenciennes et Douai en réflexion.</p>	2023 : action reconduite	Temps de vie
Création de 7 Parcours coordonnés et développement des réseaux de partenaires	Création de 7 Parcours coordonnés avec indicateurs de résultats permettant l'accès à un Pass et correspondant chacun à un axe de travail de l'Insertion Socio-professionnelle : logement, formation et emploi, gestion administrative et budgétaire, accès au numérique, santé, culture et loisirs, bien-être et développement personnel, en lien avec un réseau de partenaires œuvrant dans le champ du bien-être, du sport, de la culture etc..	2023 : action reconduite	Temps de vie

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD59
Montant d'impact prévisionnel 2023	175 000 €	87 500€	87 500€
Montant réalisé 2023	239 606	119 803	119 803

INDICATEURS

	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de jeunes total accompagnés sur l'année	135	ND	161
Nombre de jeunes ayant intégré une session d'accompagnement	44	80	165

FICHE 1.4

INSERTION DES JEUNES : ACCOMPAGNER ET SECURISER L'ACCES A L'AUTONOMIE DES MNA



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Offrir un accompagnement adapté aux MNA sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2021, dans la continuité de la prise en charge menée pendant la minorité, permettant de sécuriser le passage à la majorité et leur parcours d'accès à l'autonomie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantissant un hébergement à l'Aide Sociale à l'Enfance, en cas de nécessité, le temps de la régularisation administrative et de la mise en œuvre du projet d'accès à l'autonomie - Proposant la poursuite de l'accompagnement en « milieu ouvert », après la sortie des hébergements à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour consolider le parcours d'insertion et d'accès au logement autonome au moins jusqu'au 19 ans des jeunes concernés, en lien avec les dispositifs de droit commun 	A partir de fin 2020	2 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Accompagnement de 400 à 600 jeunes majeurs MNA sortants de l'ASE par an	Nouvelle offre d'accompagnement portée par les groupements associatifs TRAJET et GME dédiés à la prise en charge des Mineurs non accompagnés (MNA) pour le suivi de jeunes majeurs MNA, en complément du suivi auprès des autres jeunes MNA assuré par les services départementaux	Action renouvelée en 2023	TRAJET et GME

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	2 892 500€	1 446 250€	1 446 250€
Montant réalisé 2023	2 892 500 €	1 446 250 €	1 446 250 €

INDICATEURS

NOUVEAUX ACCOMPAGNEMENTS JEUNES MAJEURS MNA PAR LES GROUPEMENTS	REALISE AU 30.11.2020 (JEUNES NES EN 2002)	BILAN 2021	2022	2023
		Réalisé au 31.12.21	BILAN	BILAN
Nombre de jeunes MNA devenus majeurs dans l'année (18 ans)	606	607	470	409
Nombre de jeunes majeurs MNA suivis dans le cadre du nouvel accompagnement porté par les groupements associatifs (18 ans et +)	116	561	490 en file active mensuelle en moyenne	443
Nombre de jeunes majeurs MNA accompagnés par le Pôle Droits et Protection des MNA (18 ans et +)	439	195	135 en file active mensuelle	106

Nombre de jeunes avec un logement autonome (18 ans et +)	198	433 (photo au 31.12) 176 (logement privé ou public) 54 (colocation) / 90 (FJT ou RHJ) 6 (internat ou CROUS) 66 (heb chez tiers) 41 (CHRS et CADA)	374 (photo au 31.12) 142 (logement privé ou public) 35 (colocation) / 106 (FJT ou RHJ) 9 (internat ou CROUS) 44 (heb chez tiers) 38 (CHRS et CADA)	399 (Photo au 31/12/2023) 132 Logements privés ou publics 29 Colocations/ 115 FJT ou RHJ 12 internats ou CROUS 74 Hébergés chez un tiers 37 CHRS ou CADA
REVENU ET ACCES AUX DROITS				
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières (18 ans et +)	378	627 (ressources EVA inclus) 292 (ressources Hors EVA)	571 (ressources EVA inclus) 256 (ressources Hors EVA)	231 316
FORMATION / INSERTION				
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	424	643	501	408

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES / PERSPECTIVES

- L'augmentation du flux migratoire depuis l'été 2023 a amené le Département du Nord à inciter les jeunes majeurs à quitter plus tôt leurs hébergements pour aller vers des hébergements chez un tiers
- On constate une augmentation du nombre de jeunes majeurs ayant des revenus/ ressources hors EVA. Ces jeunes ont abouti dans leurs études et/ou contrat d'apprentissage et qui ont accédé à des emplois pérennes.
- Projection sur le nombre de MNA qui vont devenir majeurs lors du 1^{er} semestre 2024 : 267 jeunes

Projet 2024 : Augmentation du nombre d'accompagnements des futurs majeurs par le Pôle, dès l'âge de 17 ans, pour renforcer le suivi de la préparation à l'autonomie

FICHE 2 RESORPTION DES FREINS A L'EMPLOI

RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Travailler à la levée des freins qui bloquent les allocataires dans leurs parcours d'insertion : mobilité, garde d'enfants...	1 ^{er} janvier 2021	trois ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
<p>Mobilité à des fins d'insertion professionnelle</p> <p>Budget 285 866 €</p>	<p>> Couverture du territoire par des plateformes de mobilité Mise en place de réponses cohérentes en termes de couverture territoriale et de solutions effectives de mobilité</p> <p>> Poursuivre la coordination partenariale pour garantir une homogénéité et une même qualité de service aux publics allocataires du RSA</p> <p>>Accompagnement des bénéficiaires vers une pratique de la mobilité plus autonome, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à chaque situation individuelle et la réalisation de diagnostics individuels à la mobilité permettant aux allocataires d'identifier les freins liés à cette mobilité, trouver des solutions concrètes</p>	Opérationnel	Collectivités, Etat, Pôle emploi
<p>Levée des freins à l'emploi</p> <p>Budget 1 000 030 €</p>	<p>Booster : action ponctuelle permettant d'accélérer l'accompagnement ou de travailler des nœuds particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remobilisation des allocataires ➤ Travail sur la confiance en soi, expression 	Opérationnel	Structures associatives
<p>Réseau d'assistantes maternelles dédiées aux allocataires en insertion</p> <p>Budget 360 000 €</p>	<p><u>Nouveau</u> :</p> <p>Cette action a pris naissance dans l'expérimentation SPIE portée sur le territoire de Roubaix-Tourcoing qui a mis en évidence la difficulté pour les parents de jeunes enfants de répondre à des propositions d'emploi/formation dans de courts délais alors même qu'ils n'ont pas de solutions de garde.</p> <p>Cette action s'inspire de l'expérimentation « accompagnement rénové des allocataires du RSA » en cours sur Tourcoing (notamment sur 2 QPV : Virolois et Epidéme)</p>	En cours de construction	Collectivité, Etat, Pôle Emploi

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	1645896 €	822 948 €	822 948 €
Montant réalisé 2023	1 598 193 €	822 948 €	775 245 €

INDICATEURS

	2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle	ND	487	416	509
Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le Conseil départemental	ND	502	828	851

3 opérateurs sont mobilisés pour la réalisation de l'action relative à la mobilité à des fins d'insertion professionnelle qui a permis l'accompagnement de 509 personnes

Concernée la levée des freins à l'emploi, 9 partenaires ont réalisé 851 mesures de diagnostics et d'accompagnement.

FICHE 3

FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Poursuivre et accentuer l'évolution des pratiques professionnelles, en développant une approche globale des situations des personnes, en les plaçant au cœur de leur action et en leur donnant un rôle de premier plan dans leur parcours.</p> <p>Favoriser une démarche de prévention, en coordination et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appropriant les approches collectives et en intégrant les mutations générées par l'entrée du numérique dans l'exercice professionnel.</p>	1 ^{er} janvier 2021	3 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT		PARTENAIRES
Coordination avec les partenaires	Rencontre Etat, CNFPT, CD59 pour présenter les nouvelles actions de formation proposées par le CNFPT et la possibilité de conventionner sur des actions de formation spécifiques	En cours	Etat, CNFPT
Plan de formation des travailleurs sociaux – Actions CNFPT Formation de 370 travailleurs sociaux sur 3 ans, sur 7 actions de formation en lien avec les 6 thématiques	Formations programmées en 2023 : > L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes (4,5 jours) - suite / 29 agents > Le territoire, ancrage de la solidarité (2 jours) / 48 agents > réalisé sur la période de 3 ans : 289 agents formés	Programmation 2023 : formation de 102 agents	CNFPT
Plan de formation des travailleurs sociaux – Actions faisant l'objet d'un financement spécifique	> L'accompagnement global à destination des Travailleurs sociaux, des opérateurs à projet et de Pôle Emploi	Programmation 2022-2023 : 90 agents + 111 agents des partenaires(Département et partenaires)	CNFPT

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	40 000 €	20 000 €	20 000 €
Montant réalisé	40 000 €	20 000 €	20 000 €

INDICATEURS

	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique :	140	102
> Numérique	Dont 36	
> Participation des personnes	12	
> Développement social	39	
> Aller vers	41	
> Territoires	0	
> Insertion socio-professionnelle	12	
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique :	0	201
> Numérique		
> Participation des personnes		
> Développement social		
> Aller vers		
> Territoires		
> Insertion socio-professionnelle		

FICHE 4 : Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Mettre en place un répertoire de tous les lieux utiles aux personnes en situation de précarité (accueils de jour, douches, cours de français, distribution alimentaire, permanences juridiques, etc.). La base de données, mise à jour régulièrement, est ensuite mise à la disposition de ses utilisateurs via plusieurs supports numériques.	1 ^{er} janvier 2023	Un an

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rendre accessible toutes les données d'accès à un accueil social pour les Nordistes et les professionnels	conventionnement	2023	UDCCAS, URIOPSS, SOLINUM

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	25 000 €	5 000 €	20 000 €
Montant réalisé 2023	25 000 E	5 000 €	20 000 €

INDICATEURS

	BILAN 2023
Nombre de connexion mensuel	9 000
Nombre de structures répertoriées sur le site	731

Commentaires :

95 747 recherches faites sur le site Soliguide

Une proposition d'intégration de toutes les permanences du Service Social de Proximité est en cours de réalisation

FICHE 5

METTRE EN PLACE DES MARAUDES MIXTES ETAT/ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
L'expérimentation porte sur deux volets : > la résorption des bidonvilles (métropole) > la création d'une équipe mobile d'éducateurs de rue sur le denaisis	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mettre en place 2 équipes mobiles spécialisées, sur des territoires ciblés	> 1 équipe (DTML-DTMR) avec la Sauvegarde pour des interventions sur les bidonvilles de la Métropole Européenne de Lille Financement d'un poste de référent « protection de l'enfance » à compter du dernier trimestre 2021 ; Missions : <ul style="list-style-type: none"> - renforcement du partenariat avec la CRIP, - médiation en amont ou aval des procédures administratives et judiciaires, - mise en place d'actions de formation pour les professionnels de la protection de l'enfance, - repérage et accompagnement des enfants en mendicité, - mise en place d'actions collectives à destination des familles 	Action renouvelée en 2023	Sauvegarde du Nord
	> 1 équipe (denaisis) de 3 éducateurs de rue avec la CAPEP : jeunes en situation de marginalité ou en voie de marginalisation.	Action renouvelée en 2023	CAPEP

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	203 158 €	101 579 €	101 579 €
Montant réalisé 2023	203 158 €	101 579 €	101 579 €

INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de premiers contacts établis (nouvel indicateur 2021)	ND	CAPEP : 680 Sauvegarde : ND	CAPEP : 687 (11 – 25 ans) Sauvegarde du Nord : 21 maraudes par mois, soit 42 ménages différents chaque mois	CAPEP : 363 (11 – 25 ans) 272 séquences de maraudes Sauvegarde : 25 maraudes par mois, soit 38 familles différentes
Nombre de familles et d'enfants suivis	429	CAPEP : 285 jeunes Sauvegarde : 79 enfants	CAPEP : 299 jeunes Sauvegarde : 87 enfants	CAPEP : 192 Sauvegarde : 101 enfants
Nombre de mises à l'abri de familles et d'enfants	24 familles 84 personnes	ND	CAPEP : 6 jeunes majeurs et 1 jeune mineur sans domicile + 30 en dehors du domicile parental (16 majeurs + 14 mineurs) Sauvegarde : 33 familles 100 personnes	CAPEP : 1 jeune majeur sans domicile (sortie sèche ASE) + 8 jeunes en dehors du domicile parental et en hébergement non stable (5 majeurs + 3 mineurs) Sauvegarde : 44 familles 150 personnes
Nombre d'ouvertures de droits pour les enfants et les familles	123	ND	CAPEP : 90 familles Sauvegarde : 124	CAPEP : 38 familles Sauvegarde : 71
Nombre de mesures de protection de l'enfance mises en œuvre	37 AEMO	ND	CAPEP : 77 mesures (en cours ou mis en œuvre) Sauvegarde : 23 situations / CRIP 7 familles accompagnées en audience 22 temps médiation entre familles et services mandatés 24 entretiens parentalité	CAPEP : 37 mesures (en cours ou mis en œuvre) Sauvegarde : 17 situations / CRIP 3 familles en audience 13 médiations entre familles et services 21 accompagnements PMI

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE BILAN / PERSPECTIVES

- L'interconnaissance avec les jeunes non connus est davantage acquise sur les territoires. Les premiers contacts sont toujours opérationnels mais plus harmonisés à la baisse par ces interconnaissances accomplies.
- Les réalités et situations des jeunes accompagnés.e.s sur 2023, furent davantage aggravées et impactées par les multiples précarités (scolaires, éducation, culturelle, sociales). Les questions de Protection de l'Enfance et des besoins fondamentaux de l'enfant, furent une dimension de travail éducatif en fort besoin de déploiement. Les relations éducatives furent denses et davantage mobilisables.
- Les éducateurs ont eu la tâche de s'inscrire et d'inscrire leurs poste et missions dans plusieurs dimensions locales de coopération, de concertation et de collaboration partenariale :
 - L'équipe a ainsi participé aux instances et réseaux locaux engagés avec les structures de Maison Nord Solidarités du Denais (GSE Lourches, Groupe Acteurs Jeunesse Denain, ...).
 - Les maraudes ou séquences de travail de rue des éducateurs ont pu s'accomplir avec des professionnels relevant d'autres champs professionnels ou d'autres missions (Psychologue de rue, Médiateur Insertion Jeune, Médiateur Scolaire, Référent Jeune, ...).

FICHE 6 PREVENTION SPECIALISEE : RENFORCER L'INTERVENTION SPECIALISEE DANS LES COLLEGES DU SUD DU DEPARTEMENT POUR EVITER LE DECROCHAGE SCOLAIRE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire et prévenir les placements à l'aide sociale à l'enfance des adolescents en rupture familiale	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Financement des 30 postes ALSES créés	Tous les postes sont créés Accompagnement / formation / prise de poste	2021	Education nationale, clubs de prévention
Accompagnement et bilan de l'activité des postes ALSES	Bilan et accompagnement des postes ALSES en lien avec le service jeunesse et l'APSN	Action renouvelée en 2023	Clubs de prévention - APSN

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	1 560 000€	363 446€	1 196 554€
Montant réalisé 2023	1 560 000 €	363 446€	1 196 554 €

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2021/2022	BILAN 2023
Mise en œuvre effective des postes d'ALSES	41	63	74 collèges couverts 73 postes déployés	Les 73 postes ALSES ont accompagné 2 960 jeunes collégiens	ND - en attente d'éléments

FICHE 7 MAISONS DES PARENTS



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité parentale, dans le cadre de la prévention précoce.	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER
Ouverture de 4 Maisons des parents	> Valenciennes, Douai > Tourcoing antenne Roubaix > ouverture de la Maison des Parents du Cambrésis	2019 2021 2022
Déploiements d'actions ciblées de prévention et d'une offre de service spécifique aux besoins des territoires	Définition et mise en œuvre de plans d'action par Maison des Parents, en lien avec les DTPAS et les partenaires locaux	Action poursuivie en 2023

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	800 000€	400 000€	400 000€
Montant réalisé 2023	800 000€	400 000€	400 000 €

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de sollicitations	154	371	721	986	1083
Nombre de rencontres individualisées à destination :	229	686 (parents/parents- enfants)	988 (parents/parents- enfants)	1 378	1778
Des parents	31				
Des enfants	29	325	875	385	
Entretiens familiaux					288
Nombre de participants aux actions collectives	329	332	539	7 634	11 136
Nombre de rencontres partenariales	135	169	419	574	573

Cette année 2023 a été marquée, pour les 4 MDP, par la continuité de leur déploiement sur les territoires et notamment sur les zones dites « blanches ». Leurs missions semblent désormais repérées par les partenaires.

Les plans d'actions se sont précisés autour des axes « parentalité et handicap », « prévention précoce », « santé bien-être », « prévention des violences », et « adolescence ».

La mise en place d'une gouvernance territoriale se développe progressivement avec pour chaque dispositif un comité de parents, et pour 2 d'entre eux un comité technique et de pilotage. L'appui aux professionnels des territoires, sous différentes formes, s'enracine (sensibilisation, formation, interconnaissance...).

Pour les perspectives 2024, les Maisons des parents souhaitent poursuivre et affiner les actions déjà engagées en 2023, en toute complémentarité avec le future Schéma Départemental des Services aux Familles en cours d'écriture.

La mise en place de la gouvernance partagée (*parents, département, CAF, Education nationale, Etat, Agglomérations, milieux associatifs, communes...*) permettra un état des lieux actualisé de chaque territoire et d'ajuster les plans d'actions au regard des trois missions que sont l'information-orientation, le soutien direct aux familles, et l'appui aux professionnels du territoire. D'autre part, elles ont pour ambition de développer un axe de prévention innovant dans le soutien aux dispositifs et aux familles concernées de la protection de l'enfance dans le champ du judiciaire.

FICHE 8

PROPOSER A CHAQUE MAJEUR ISSU DE L'ASE UN ACCOMPAGNEMENT



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION
Accompagner 130 jeunes majeurs dès 2019 et préparer leur autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement	1 ^{er} janvier 2019
En complément, accompagner 90 jeunes en 2019 afin de leur garantir un accès à un logement (modes d'accompagnement, appropriation du logement et projet personnel)	1 ^{er} janvier 2019
Depuis 2020, le Département applique le « zéro sorties sèches » de l'ASE + le « droit au retour » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours ASE (cf : <i>délibération Entrée dans la Vie Adulte (EVA) du 28 septembre 2020</i>). Les demandes d'accompagnement formulées par les jeunes après leur majorité ne sont pas refusées par le Département et le maintien du lien est recherché.	A partir de 2020

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023 (accompagnement logement)	2 059 027€	1 029 513€	1 029 514€
Montant réalisé 2023	2 203 528€	1 101 764€	1 101 764€
Montant prévisionnel 2023 (prévention des sorties sèches)	517 216€	258 608€	258 608€
Montant réalisé 2023	457 215€	228 608€	228 608€

INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
PRESERVATION DU LIEN DE REFERENCE				
Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	1 154	1 539 Dont 607 MNA	1 448 Dont 470 MNA	1 435 jeunes, Dont 409 MNA
	Cohorte DTML : 187	Cohorte DTML 167	Cohorte DTML = 163	
Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	975 Cohorte DTML : 128	1 165 jeunes en EVA à 18 ans (Dont 511 MNA)	1 083 nouveaux bénéficiaires d'EVA à majorité en 2022	1 118 nouveaux bénéficiaires, (78 % des jeunes devenus majeurs) dont 298 MNA

(par le département)		<p>Cohorte DTML = 160</p> <p>20 % des jeunes qui ne sollicitent pas un EVA à 18 ans, bénéficient d'un autre soutien</p> <p>5% des jeunes pour lesquels l'ASE n'a plus de contact à 18 ans</p> <p>Au total, 3 246 jeunes majeurs ont eu au moins un EVA dans l'année 2021</p>	<p>(75%) dont 278 MNA Cohorte DTML = 130 jeunes</p> <p>33 jeunes n'ont pas fait de demande EVA à 18 ans, soit 20%. Sur ces 33 jeunes, le contact a été perdu avec 5 jeunes. Pour les autres, une autre solution d'hébergement ou un autre accompagnement est identifié (centre maternel, suivi PJJ, incarcération, domicile parental, ...)</p> <p>Au total, 2 740 jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA tout ou partie de l'année 2022, dont 869 MNA</p>	<p>Cohorte DTML = 148 jeunes</p> <p>39 non demandes (26% des jeunes) Sur ces 39 jeunes, le contact a été perdu avec 6 jeunes. Pour les autres, une autre solution d'hébergement et d'accompagnement a été identifiée.</p> <p>Au total, 2 955 jeunes majeurs ont été bénéficiaires d'EVA toute ou partie de l'année 2023, dont 916 MNA.</p>
Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	Chaque jeune a un référent mais la personne lien n'a pas été mise en place à cette date	<p>339 jeunes ont désigné une personne « Lien » en plus du référent départemental</p> <p>DTML = 95</p>	473 jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA en 2022 ont une personne lien	352 jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA en 2023 ont une personne lien

ACCES AU LOGEMENT

Nombre de jeunes avec un logement stable	<p>Données sur total des 18-21 ans : 1 586</p> <p>Sur les jeunes de 18 ans 917 (sur les 975)</p> <p>Cohorte DTML : 177 :</p> <p>31 jeunes en logement autonome</p> <p>97 jeunes en hébergement ASE-PJJ-EMS</p> <p>1 en résidence universitaire</p> <p>48 retours famille</p> <p>10 pertes de Contact</p>	<p>Au total des 18 ans sortants ASE : 1 460</p> <p>Cohorte DTML = 160</p> <p>24 jeunes en logement autonome</p> <p>87 jeunes en hébergement ASE-PJJ-EMS</p> <p>1 résidence univ</p> <p>46 retours famille</p> <p>7 pertes de contact</p>	<p>Sur l'ensemble des jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA en 2022, 1219 jeunes ont un hébergement stable (hors MNA / voir fiche MNA)</p> <p>Dont :</p> <p>552 jeunes en hébergement ASE</p> <p>52 en établissement médico-social</p> <p>214 Résidence Habitat Jeunes</p> <p>17 logement CROUS</p> <p>6 internat scolaire</p> <p>95 parc privé</p> <p>71 parc social</p> <p>243 hébergés chez un tiers</p>	<p>Sur l'ensemble des jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA en 2023, 927 jeunes (hors MNA) ont un hébergement/logement stable, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hébergement ASE = 464 jeunes - établissement médico-social = 49 jeunes - RHJ = 98 jeunes - CROUS = 17 jeunes - Internat scolaire = 2 jeunes - Parc privé = 58 jeunes - Parc social = 39 jeunes - CHRS = 9 jeunes - Chez un tiers = 194 jeunes <p>823 Jeunes MNA ont un hébergement/logement stable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hébergement ASE = 169 jeunes - RHJ = 169 jeunes - CROUS = 14 jeunes - Internat scolaire = 7 jeunes - Parc social = 44 jeunes - Parc privé = 245 jeunes - CHRS = 53 jeunes - Chez un tiers = 122 jeunes
--	--	--	--	---

REVENU ET ACCES AUX DROITS				
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	Données sur total des 18-21 ans : 1 402 901 (sur les 975) Cohorte DTML :60	1 165 jeunes a minima à 18 ans, via EVA DTML = 131	1240 jeunes ayant des ressources - EVA 3 : 553 - Allocation mensuelle EVA 2 : 537 - Bourses d'études : 43 - En emploi et alternance : 60 - Dispositif d'insertion : 9 - Formation : 8 - Allocation chômage : 5 - AAH : 24 - RSA : 1	Sur l'ensemble des jeunes majeurs accompagnés, 1 730 jeunes ayant des ressources Ressources des jeunes accompagnés par les Directions Déléguées (924 jeunes) : - EVA3 = 464 jeunes - EVA2 = 299 jeunes - AAH = 22 jeunes - Allocation chômage = 7 jeunes - Dispositifs d'insertion = 45 jeunes - Bourses = 20 jeunes - Salaires = 66 jeunes - RSA = 1 jeune Ressources des jeunes accompagnés par le Pôle MNA (806 jeunes) : - EVA3 = 4 jeunes - EVA2 = 321 jeunes - AAH = 2 jeunes - Allocation chômage= 9 jeunes - ADA = 1 jeune - Bourses = 27 jeunes - Salaires = 440 jeunes - RSA= 1 jeune - Dispositif d'insertion = 1 jeune
SCOLARITE - INSERTION				
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	1 100 812 (sur les 975) Cohorte DTML : 80	DTML = 147 28 % scolaires, 20 % en cours de définition de projet ou dispositif mission locale (GJ, EPIDE...), 16 % handicap, 14 % étudiants, 16 % salariés, 6 % centres maternels	1 097 jeunes en parcours d'insertion (hors MNA) Scolarité : 460 Alternance/apprentissage : 106 Dispositif d'insertion : 95 Service civique : 17 Emploi : 78 Formation : 96 Recherche d'emploi : 187	Jeunes accompagnés par les Directions Déléguées : - En scolarité = 395 jeunes - Alternance/apprentissage = 85 jeunes - Etudes supérieures = 56 jeunes - Formation = 45 jeunes - Dispositif insertion = 87 jeunes - NEET = 66 jeunes - Emploi = 51 jeunes - Recherche active d'emploi = 130 jeunes Jeunes accompagnés par le Pôle MNA : - En scolarité = 233 jeunes - Alternance/apprentissage = 300 jeunes - Etudes supérieures = 17 jeunes - Formation = 15 jeunes - Dispositif insertion = 8 jeunes - NEET = 32 jeunes - Emploi = 153 jeunes - Recherche active d'emploi = 71 jeunes

Faciliter l'accès au logement



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Faciliter l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE en développant de nouvelles initiatives : soutien aux nouvelles offres de logements adaptés aux jeunes ; démarches visant à faciliter l'accès au logement social ; actions d'aide à l'installation	1 ^{er} janvier 2019	4 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Démarches visant à accompagner les jeunes dans leur insertion et dans l'accès au logement	> Projet ARELI – 10 jeunes de l'aide sociale à l'enfance sur la Métropole. Accompagnement renforcé et hébergement de jeunes très en rupture (SDF, cumul de difficultés, addictions, prostitution, santé mentale).	2021 – 2022 (démarrage du projet en septembre 2021).	ARELI
Aide à l'installation et accompagnement au sein du logement	> Mise en œuvre d'une Banque Solidaire de l'Équipement : soutien à l'association Emmaüs Défi pour le développement d'une antenne sur la Métropole lilloise > Déploiement territorial à prévoir en 2022 > Kit d'emménagement pour les jeunes - aide au démarrage	Action renouvelée en 2021 et 2022	Emmaüs
Accès au logement, préparation à l'autonomie et accompagnement dans le logement	> Captation de logements (territoire Roubaix-Tourcoing / Métropole Lille) par le biais de partenariats avec des bailleurs sociaux > Dispositif « case départ » (appartement école pour des mises en situation) > Actions collectives en lien avec les démarches d'accès au logement autonome (90 heures d'accompagnement)	Action renouvelée en 2023	AMFD
Démarches visant à faciliter l'accès au logement social Objectif : 100 jeunes	Mise en place d'une procédure et d'une organisation permettant de fluidifier et de faciliter l'accès des jeunes au parc social de Partenord	Action renouvelée en 2023	Partenord Habitat

INDICATEURS

NOMBRE DE JEUNES SOUTENUS DANS L'ACCES AU LOGEMENT	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de jeunes ayant accédé à un logement du parc social (Partenord et autres bailleurs)	80 jeunes (48 Partenord / 32 autres bailleurs)	120 74 Partenord au 31/10/22 146 relogements chez d'autres bailleurs	117 56 Partenord 61 autres	Janvier-août 23 : Partenord = 37 Autres bailleurs = 24 Sept 23 : 228 jeunes en attente d'un logement social
Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'intermédiation sociale OSLO et GRAAL et accédé à un logement autonome	Déploiement 2021	GRAAL : 11 accompagnements en cours (démarrage en juillet 2021 Données arrêtées au 15/11/2021) 6 diagnostics en cours Oslo : en attente du comité de pilotage.	GRAAL : 57 jeunes accompagnés sur l'année 12 relogements OSLO : fin d'	GRAAL : 72 jeunes accompagnés sur l'année (19 sont en sous location, dont 5 situations pour lesquelles le glissement pourrait être envisagé à court terme ; 1 jeune a accédé au parc social en bail direct avant glissement ; 2 abandons).
Nombre de jeunes ayant accédé aux nouvelles offres logement (ARELI)	Déploiement 2021	8 (entrée de 2 jeunes supplémentaires en cours)	10	10
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une aide à l'installation	23 jeunes de moins de 25 ans dont 8 en parcours ASE (depuis fin août 2020)	82	16	35
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un logement dans le cadre du projet AMFD	29	32 jeunes accompagnés 4 sorties du dispositif	37	40

Préparer et soutenir les jeunes sortants de l'ASE dans leur parcours d'accès à l'autonomie



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer la préparation à l'autonomie des jeunes pendant la minorité et accompagner l'accès au logement à la majorité en développant et diversifiant les actions et les partenaires	1 ^{er} janvier 2019	Action continue

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Développement des pratiques professionnelles de repérage et d'accompagnement des jeunes en risque de rupture	Déploiement des formations actions sur l'utilisation du Carnet de vie menées sur vers les territoires	Action renouvelée en 2023	Association Laisse ton empreinte
Renforcement des articulations avec les partenaires	Elaboration d'un protocole partenarial relatif à l'autonomie des jeunes issus de l'ASE et de la PJJ : mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel et avec les têtes de réseaux associatives. Mise en place d'un groupe de travail AREFIE – missions locales et département pour favoriser la mobilisation de l'offre de services des Missions locales en faveur des jeunes accompagnés par les services départementaux, notamment les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ASE (démarrage en novembre 2021).	Démarche poursuivie sur l'ensemble de la période	Etat (DDETS, PJJ, EN, ARS) ; Région (apprentissage, projets transversaux), CAF, CPAM, FCSN, URHAJ, URIOPSS, APSN, AREFIE, CNAPE
Préparation à l'autonomie à partir de logements diffus en baux glissants ou à partir des lieux de vie des jeunes	> Sambre : service d'accompagnement en appartement pour grands adolescents à Berlaimont 4 places en diffus > Douaisis : ouverture d'un service d'autonomie de 5 places en baux glissants > Cambrésis : ouverture d'un service d'autonomie de 5 places en baux glissants	>10 jeunes en 2023 (12 prises en charge) >11 jeunes en 2023 (11 prises en charge) > 8 jeunes en 2023 (8 prises en charge)	> EPDSAE > EPDSAE > EPDSAE

Maintenir le lien et le soutien apporté aux jeunes après leur sortie des hébergements de l'ASE

RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION
Organiser le maintien du lien et le soutien aux jeunes issus des hébergements de l'ASE pour sécuriser leur parcours d'insertion et d'autonomie après leur sortie, à partir des services les ayant accompagnés dans leur minorité	1 ^{er} janvier 2020

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Nouveaux accompagnements et soutiens proposés par les services de protection de l'enfance pour les jeunes majeurs sortis de leurs services	<ul style="list-style-type: none"> > Métropole Lille et Hazebrouck - « Etayage » : accueil et lieu ressource pour les jeunes qui ont quitté l'établissement ; équipe dédiée à disposition de jeunes issus de l'ASE sur la Métropole et les Flandres. > Tourcoing - Mesures de soutien et d'accompagnement vers la vie adulte pour les jeunes qui ont quitté l'établissement > La Touline : accompagnement de 92 jeunes post parcours ASE > Accompagnement de 43 jeunes en 2023 	Actions renouvelées en 2024	SPReNe Home des Flandres Apprentis d'Auteuil SOS Village d'Enfants

INDICATEURS

NOMBRE DE JEUNES EN LIEN AVEC LES SERVICES APRES LEUR SORTIE DE L'ASE	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
SPRENE	44	72	60	72
APPRENTIS AUTEUIL	60	75	90	92
HOME DES FLANDRES	6	9	11	17
SOS VILLAGE ENFANTS	11	41	24	63
NOMBRE DE JEUNES AYANT UN PARCOURS STABLE				
SPRENE	31	46	50	43
APPRENTIS AUTEUIL	22	32	45	58
HOME DES FLANDRES	5	6	11	13
SOS VILLAGE ENFANTS	10	31	48	34

FICHE 9

EQUIPES MOBILES ET LIEUX DE VIE DEDIES A LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES D'ENFANTS DE L'ASE

RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les ruptures de prise en charge des jeunes en situation complexe et faciliter les continuités de parcours, apporter un soutien aux professionnels dans leur accompagnement	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rapprochement avec l'ARS	Expérimentation d'un rapport de gestion commun et identification d'indicateurs de suivi et de résultat commun	Action poursuivie en 2023	CD59/ARS DOMS
Mise en place de 4 groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> PLAN DE TRAVAIL SATISFACTION RAPPORT DE GESTION MESURE D'IMPACT 	<p>1. PLAN DE TRAVAIL</p> <p>→ Harmonisation des pratiques : Débuté A/ <u>Nécessité d'harmoniser les documents</u> de pilotage et relatifs à l'accompagnement (document de bilan, document de cadrage, formalisation d'un PAP, questionner la place et le rôle de chacun dans une équipe mobile [ES / IDE / TS / CSE...]).</p> <p>B/ <u>Nécessité de réaliser des évaluations régulières eten fin de prise en charge.</u></p> <p>→ Articulations à mettre en place entre le sanitaire et le médico-social : Débuté Outils de travail commun ASE/ARS</p> <p>2. SATISFACTION DES PUBLICS : Réalisé</p> <p>Réalisation de 3 questionnaires de satisfaction à destination des bénéficiaires de l'accompagnement proposé par l'Equipe Mobile (Professionnels en MECS et ASSFAM / Jeunes et familles / Autoévaluation des Equipes mobiles)</p>	Janvier - avril 2022	La Sauvegarde du Nord AFEJI CD59 : Pôle Etablissements et Responsables de Pôle Enfance Famille Jeunesse des territoires
	3. RAPPORT DE GESTION COMMUN ASE/ARS : Réalisé		

4. MESURE D'IMPACTS :

- ⇒ Les réflexions du groupe se sont éloignées de l'objet du dispositif. L'évaluation de la couverture des besoins primaires du jeune a été évoquée.
- ⇒ Pour rappel les équipes mobiles ont été créées pour répondre à 3 objectifs : venir en appui aux professionnels ; poursuivre l'accompagnement du jeune au sein de sa structure et faciliter une continuité de parcours.

Une stagiaire étudiante en ingénierie des établissements sociaux réalise son stage dans l'objectif de réaliser une étude d'impact des équipes mobiles entre janvier et mai 2024. Les résultats seront consignés dans le rapport de stage.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	2 208 756€	1 104 378€	1 104 378€
Montant réalisé 2023	1 919 187€	959 593 €	959 593€

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre d'équipes mobiles opérationnelles	2	3	3	3	3
Nombre d'enfants accompagnés	150	133	158	164	132 (au 30 novembre 2023)
Nombre de place de repli installée	0	13	5	3 : Métropole de Lille 0 : Flandres 2 : Sambre Avesnois	Réflexion en cours sur les places de répit : 0 métropole de LILLE mais organisation de répit/repli sous forme de mini séjours ; mobilisation PFS plus rarement Idem Flandres 2 : Sambre Avesnois (2 ass fam + organisation mini séjours)
Durée de prise en charge	2 mois	9 mois (suite COVID)	8 mois	7,3 mois	DTML/DTMRT : 6,7 mois DTF : 7,9 DTA/DTC : 11,5

ANNEXE 2

L'engagement du Département du Nord pour le Bassin minier, « territoire démonstrateur » de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté



BILAN FICHES ACTIONS 2023

Hauts-de-France
Département du Nord

FICHE 1

METTRE EN ŒUVRE, COORDONNER ET ANIMER UN RESEAU DE PREVENTION PRECOCE POUR L'APPRENTISSAGE DU LANGAGE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les situations de difficultés de langage en s'appuyant sur des actions de prévention précoce	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rencontres partenariales	<p>> 3+3 <u>réunions du comité de suivi/ comité de pilotage</u> (constitués en 2020) en vue de l'organisation du 1er temps fort visant à sensibiliser les professionnels à la problématique des troubles du langage (dresser le décor)</p> <p>> <u>1^{er} Temps fort</u> « Des mots pour se dire, des mots pour grandir » en mode visioconférence (270 inscriptions / 210 connexions) Sensibilisation des professionnels de la petite enfance sur les réalités des troubles du langage et leur implication pour l'enfant et son entourage. Intervention de Mme Sophie Marinopoulos, psychologue-psychanalyste, spécialiste de l'enfance et de la famille et membre du comité national sur les 1 000 premiers jours. Coût de l'organisation : 35 816 € Visioconférence disponible via le lien suivant : https://youtu.be/4gGKbMhHfko?t=151</p>	<p>Janvier – mars 2021</p> <p>19 mai 2021</p> <p>Juin – décembre 2021</p>	<p>Professionnels PMI des 3 territoires concernés (Valenciennois, Douaisis, et sud de la Métropole Lilloise), Administrations publiques, Education nationale, Associations de professionnels de santé (URPS Médecins Libéraux, URPS Orthoptistes, Fédération des Maisons de Santé Pluridisciplinaires) Experts scientifiques, Structures de soins et d'accueil d'enfants, Association de parents et d'aide à la Parentalité.</p> <p>Institut Lillois d'ingénierie de la santé</p>
Consolidation d'un diagnostic et d'une stratégie de prévention	<p>> 4+3 <u>réunions du Comité de suivi /comité de pilotage</u> en vue de l'organisation du 2ème temps fort « Des mots pour se dire, des mots pour grandir : comment faire réseau ? » visant un partage d'expériences, une meilleure connaissance des ressources existantes et une identification des axes de progrès pour définir les actions futures.</p> <p>Report de date initialement fixée au 2 décembre au 3 février 2022</p>	<p>Décembre 2021</p>	

<p>Poursuite de la démarche réseau</p>	<p><i>Pour l'année scolaire 2020/2021, la part des enfants avec un trouble du langage dépisté (profil 3 ERTL4 avec au moins une conclusion renseignée ou une orientation) est de 12 % (542/4 529 enfants examinés).</i></p> <p>> <u>Organisation d'un second Temps Fort</u>. Demi-journée destinée au partage d'expériences, à l'aperçu de l'existant, à la présentation d'outils de stimulation.</p> <p>Visioconférence disponible via : https://www.youtube.com/watch?v=CLD7I0_j8vg</p>	<p>3 février 2022</p>	
<p>Pour aller plus loin en réseau</p>	<p>> Démarrage du projet de <u>réalisation du livre blanc</u> en vue de la proposition et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention précoce des troubles du langage : compte rendu des deux temps forts et identification des champs d'actions prioritaires.</p> <p>Cette ressource documentaire a pour but d'apporter une réponse claire, structurée et facile à lire afin de « mieux agir ensemble ! ».</p> <p>→ <u>Recrutement d'un stagiaire</u> étudiant en master management ingénierie de la santé, parcours coordination des trajectoires de santé.</p> <p>Ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude bibliographique pertinente sur le sujet - Participer à la finalisation et l'exploitation du travail en cours (<i>enregistrement du 1er temps fort ; organisation du 2ème temps fort prévu en février 2022</i>) ; - Collecter d'autres éléments (<i>identification des personnes ressources, prise de contact, rédaction des guides d'entretien</i>) ; - Rédiger le livre blanc. <p><i>Pour l'année scolaire 2021/2022, la part des enfants avec un trouble du langage dépisté (profil 3 ERTL4 avec au moins une conclusion renseignée ou une orientation) est de 12% (526/4 308 enfants examinés).</i></p>	<p>01/02/2022 au 05/08/2022</p>	
<p>Action reconduite en 2023</p>	<p>> <u>Réunion du Comité de Suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'action et de ses objectifs - Point sur la mise en œuvre de l'action - Echanges sur l'avancée et le devenir du projet <p>> <u>Accueil d'un Docteur Junior</u> au sein du PPS du Valenciennois.</p> <p>Mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retranscription des entretiens réalisés par la stagiaire - Finalisation du Livre Blanc 	<p>03/07/2023</p> <p>Du 02/11/2023 Au 30/04/2024</p>	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	70 000 €	35 000 €	35 000 €	
Montant réalisé 2023	70 000 €	35 000 €	35 000 €	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
% d'enfants vus en BSEM dépistés avec troubles du langage	8,4	10,1	12	12	10,3
Nombre de réunions d'information / sensibilisation organisées	/	2	1	1	1
Nombre de professionnels mobilisés sur le territoire	/	ND	214	175	/

FICHE 2

MIEUX GARANTIR LE DROIT A LA SANTE DES ENFANTS



RESUME DU PROJET (FICHE 2)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Améliorer le droit à la santé des enfants du territoire du Bassin minier	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en place d'une procédure de suivi et d'accompagnement des familles post Bilan de 4 ans	> En lien avec les comités de pilotage - finalisation du logiciel et des documents nécessaires pour le démarrage du projet - présentation de la démarche auprès des équipes infirmières par DT	Janvier au mars 2021	APESAL Sté PRAGMAE DTV/DAPMI/DSI
	> Lancement du dispositif le 8 Mars sur les 3 territoires avec ajustements en continu : - mise à disposition des équipes du KIT d'information BSEM/APESAL - Travail sur l'envoi des données de l'APESAL vers la PMI (retour suivi infirmier mensuel aux professionnels et responsables PMI) - signature d'un avenant à la convention Département – APESAL pour la mise en œuvre de la cellule de suivi	Mars – Juillet 2021	
	> Evaluation intermédiaire de l'impact du dispositif à moyen terme - 449 enfants à suivre pour 585 dossiers anomalies - Sur 195 dossiers clôturés, 143 anomalies confirmées (73%).	Septembre 2021	
	>Reprise du dispositif à la rentrée scolaire pour fonctionner sur une année complète	Octobre – décembre 2021	
	> Travail APESAL sur une cartographie des professionnels de santé/ structures relais par territoire du bassin minier pour l'orientation et l'accompagnement des familles : 185 Dentistes - 66 Ophtalmologues - 78 Orthophonistes - 21 ORL	Action poursuivie en 2023	

	Travail sur les indicateurs de pilotage		
	Accompagnement des professionnels infirmiers au long de l'année Point étape SPMI /DAPMI et recueil des observations/point sue les retours d'orientations.	27/01/2022	
	Demande de renouvellement de la convention par APESAL en Juillet 2022 pour une signature au 17/10/2022	Juin à Oct 2022	
	Point d'étape APESAL/DAPMI/SPMI depuis le déploiement du dispositif : état des lieux des orientations, recueil des observations, pistes d'amélioration	03/11/2022	
	Travail en partenariat avec la DSI Groupe de travail APESAL/DAPMI/SPMI/DSI / Pragméa (prestataire informatique d'APESAL) pour résolution et réajustement des problèmes inhérents aux envois des données via le logiciel Horus	09/11/2022	
	Au 10/01/2023 2205 dossiers anomalies ont pu bénéficier d'un accompagnement Apesal depuis sa mise en place le 08/03/2021	Action poursuivie en 2023	
	Découpage sur 3 années scolaires ➤ 2020 2021 incomplète 635 anomalies ➤ 2021 2022 complète 1935 anomalies ➤ 2022 2023 en cours 694 anomalies		
	Point étape APESAL/DAPMI/Infirmier.e.s Point étape et recueil des besoins et observations	31/01/2023	
	Extension de l'action de l'association APESAL à l'Avesnois et au Cambrésis pour l'année scolaire 2023-2024 dans le cadre du contrat départemental prévention protection de l'enfance 2023	Septembre 2023	
	Point étape APESAL/DAPMI/Infirmier.e.s Point étape et recueil des besoins et observations	26/01/2024	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F2)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	140 000 €	70 000 €	70 000 €
Montant réalisé 2023	140 000 €	70 000 €	70 000 €

INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021 (du 1er mars au 23 novembre 2021)	BILAN 2021 2022	BILAN 2022 2023
% d'enfants dépistés en BSEM avec anomalies à suivre	31,5	42,4 %	Horus pour 2022 :42,6%	40%
Nombre de familles faisant l'objet d'un accompagnement	ND	662	Données extraites d'Horus :1886 BSEM avec au moins une orientation. Données fournies par APESAL :1950 orientations pour 1496 enfants Donc 79% des enfants ayant au moins une orientation suite au BSEM a bénéficié d'un suivi par APESAL	Données extraites d'Horus :1861 BSEM avec au moins une orientation. Données fournies par APESAL :2021 orientations pour 1532 enfants Donc 82% des enfants ayant au moins une orientation suite au BSEM a bénéficié d'un suivi par APESAL
% Types d'anomalies suivies	/	Visuelles : 40 % Langage : 32 % Auditives : 15 % Dentaires : 13 %	Sur les 1950 orientations : Vision : 39% Langage : 35% Audition :17% Dentaire :10%	Sur les 2021 orientations : Vision : 43% Langage : 32% Audition :16% Dentaire :9%
% Types de professionnels de santé sollicités	1/ Spécialistes : 90 2/ Médecin traitant : 7 3/ Psy PMI : 2 4/ CMP : 1	/	Non renseigné	Non renseigné
% retour sur prise en charge effectives suites au BSEM (valeur prédictive positive du dépistage BSEM)	11,3	66 %	Données extraites d'Horus 63% Données fournies par APESAL 69%	Chiffrage évolutif en fonction des retours des familles et de la complétude dans Horus (année 2022/2023 non clôturée) Données extraites d'Horus 50% Données fournies par APESAL 70%

ELEMENTS DE BILAN COMPLEMENTAIRES / PERSPECTIVES

L'action APESAL se poursuit. Elle rencontre une bonne adhésion des professionnels et des familles : 82% des enfants ayant eu un dépistage positif au BSEM entrent dans le dispositif d'accompagnement d'APESAL. De plus, l'action montre un bon taux de suivi des troubles dépistés avec 85 % des anomalies (année scolaire 2021/2022 clôturée) pour lesquelles un retour d'information a été fait suite à un rendez-vous chez un professionnel de santé. Par ailleurs, l'action permet d'obtenir des informations sur la qualité du dépistage réalisé par les professionnels de PMI, avec 69% des anomalies dépistées confirmées secondairement par un professionnel de santé. Les perspectives sont de pouvoir étendre ce dispositif au niveau départemental afin de mobiliser et accompagner les familles dans l'accès au soin pour leurs enfants.

FICHE 3

DEVELOPPER LA MOBILISATION DES INTERNATS SCOLAIRES COMME OUTIL DE PREVENTION



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir les jeunes dans leur parcours de formation	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Déploiement du dispositif	<p>Pédagogie autour du dispositif à destination des professionnels de territoire avec mise à disposition d'une boîte à outils et accompagnement à l'appropriation du dispositif.</p> <p>Développement d'une communication vers l'interne et vers l'externe pour mobiliser le dispositif</p>	Janvier – décembre 2022	<p>UTPAS et PEFJ à l'interne, Centres sociaux</p> <p>Postes ALSES, Clubs de prévention</p> <p>Techniciens d'Interventions Sociales et Familiales (TISF), Equipe de réussite éducative (ERE)...</p>
Pilotage	Collecte, Traitement, analyse et fiabilisation des données collectées	De janvier à octobre 2022	Département du Nord (PPGB)
Outillage	Réflexion menée sur une cartographie de l'offre en internats sur l'académie de Lille	De Janvier 2022 à Mai 2022	Rectorat de Lille et DSDEN
	Mise à jour et diffusion du référentiel de prise en charge et d'accompagnement en interne et en externe	De Juin 2021 à Aout 2022	PEFJ, Opérateurs de mesures à domicile , UTPAS
Communication	Communication institutionnelle (identification d'expériences positives pour réaliser des interviews, actualisation page froide...) partenariale et grand public.	De Juin 2021 à Septembre 2022	DIRCOM, UTPAS, Opérateurs de mesures à domicile
Actions menées en complémentarité de la démarche	Rapprochement avec la Région des Hauts de France notamment du Pôle Education Lycées (Politiques Educatives, Fonctionnement des établissements, mission Proch'orientation, Direction Equipements patrimoine Lycées) en vue d'intégrer la Charte régionale des internats les objectifs poursuivis étant convergents à ceux du Département.	De mai 2021 à Décembre 2022	Région des Hauts de France
	Rapprochement avec l'Education nationale suite à la signature de la convention liant le collège de la Chasse royale à l'Education	De mai 2021 à août 2022	Education Nationale

	Nationale et au Département, dans le cadre de l'ouverture d'un internat d'excellence en septembre 2022 (40 nouvelles places créées : 20 places filles, 20 places garçons).		
	Rapprochement avec le CIO du Valenciennois afin de co-construire un outil interactif recensant les structures avec leurs typologies.	De Décembre 2021 à décembre 2022.	CIO Valenciennois
Organisation d'une gouvernance	Définition du rôle du Comité de pilotage. Identification des acteurs participants au comité de pilotage. Programmation d'un COPIL Bassin minier.	De Novembre 2021 à janvier 2022.	Education Nationale, Région, Département (DGASol et DGAST)
	RDV politique entre le Département et la Région en vue d'aborder notamment les problématiques des transports régionaux pour les jeunes fréquentant les internats scolaires.	mars 2022	Département / Région / Education nationale
Evaluation du dispositif	Mise en place d'un cadre d'évaluation ex post afin de mesurer l'impact du dispositif sur la durée du conventionnement , à chaque fin de période scolaire.	Action renouvelée en 2023	DGASol, DGAST

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F3)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	203 000 €	43 000 €	160 000 €
Montant réalisé 2023	181 745 €	43 000 €	138 745 €

INDICATEURS

INDICATEURS	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de jeunes bénéficiaires sur le Bassin Minier <i>Dont Valenciennois</i> <i>Dont Douaisis</i> <i>(2 UT de la métropole lilloise manquantes)</i>	51 suivis contre 25 attendus 29 22	49 accompagnements 32 17	65 suivis contre 50 attendus 42 23 L'absence de remontées de données (=2UTPAS)	105 suivis 58 47
Durée d'accompagnement	3 mois	Moyenne de 10 mois (soit 1 année scolaire)	Moyenne de 10 mois (soit 1 année scolaire)	Moyenne de 10 mois (soit 1 année scolaire)
Nombre de jeunes bénéficiaires dont l'aide a été reconduite <i>Dont Valenciennois</i> <i>Dont Douaisis</i>	10 bénéficiaires 3 7 (soit 20% des jeunes)	25 bénéficiaires 17 8 (soit 51% des jeunes)	20 bénéficiaires 14 6 (soit 31%, des jeunes)	32 bénéficiaires 17 15 (soit 30%, des jeunes)

FICHE 4 RENFORCER LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur la clause d'insertion	1 ^{er} juillet 2019	4 ANS

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Renforcement de la clause d'insertion sur le valenciennois et le Douaisis	2 chargés d'appui pour le Douaisis et le Valenciennois ont été recrutés pour promouvoir les profils d'allocataires du RSA auprès des entreprises adjudicataires et coordonner les actions territoriales en lien avec les partenaires (PLIE, EPCI, ETAT, Bailleurs, Entreprises) Ils assurent le suivi des opérations clauses, la mise en place d'actions de mobilisation, de découverte des métiers, et des actions de recrutement.	opérationnel	Facilitateurs CAPH et CAVM Etat, Région, Centres de formation Bailleurs, Pôle Emploi, mission locales, CCAS Les EPCI, les employeurs

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	80 000 €	40 000 €	40 000 €
Montant réalisé 2023	75 369 €	40 000 €	35 369 €

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre d'allocataires du RSA recrutés	0	13	75 23 (DT Douai) 52 (DT Valenciennes)	100	Nbre de marchés clausés : 45 Nbre d'heures prévues : 199 101 Nbre d'heures réalisées : 214 681 Conversion ETP (1 ETP =1607h) : 133	Nbre d'heures prévues : 259 605 Nbre d'heures réalisées : 341 839 Nbre d'heures réalisées ARSA : 96 992 Nbre d'ARSA recrutés : 109

De 2019 à 2023, 26 marchés pour la phase Nord du projet (Douaisis, Valenciennois) ont été conclus.

La majorité des contrats signés concernent les métiers de la préparation du gros œuvre et des travaux publics, maçonnerie et construction en béton, montage d'agencements, nettoyage de locaux, construction de routes et voies. En cohérence avec la nature des opérations, la grande majorité des métiers relèvent du secteur du BTP.

(Source : Coordinateur régional clauses sociales MELT Lys Tourcoing)

En particulier, pour le territoire de la CCO :

- Les heures d'insertion ont été majoritairement réalisés via les travaux de réhabilitation de logements et de résidentialisation du parc locatif
- Les clauses d'insertion ont principalement bénéficié à un public masculin (plus de 80%)
- Les publics concernés étaient pour : 1/3 des allocataires du RSA, 1/3 des personnes issues des quartiers politique de la ville
- Les jeunes de moins de 26 ans représentent moins de 20 % des personnes positionnées et les plus de 50 ans, 10% environ.

Les supports de poste sont principalement des CDDI, CDD et contrats d'interim. A noter que les CDI représentent environ 10% des postes

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Montant réalisé 2023	178 240 €	60 000 €	118 240 €

INDICATEURS

	2019 BILAN	2020 BILAN	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre de personnes accompagnées	/	14	129	188	542
Nombre d'actions de formation réalisées (bénéficiaires)	/	0	ND	ND	ND
Nombre de solutions mises en œuvre (bénéficiaires)	/	17	261	ND	ND
Nombre de partenaires prescripteurs formés	/	35	19	ND	ND
Nombre de jours de mises à disposition de véhicules	/	0	447	ND	ND

FICHE 6

DEVELOPPER UNE MISSION ENTREPRISE (DYNAMISATION DES CIE)



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur le CIE Bassin Minier	Juillet	6 mois

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
<p>Renforcer la promotion du CIE Bassin minier en direction des entreprises pour le recrutement des allocataires du RSA des territoires du Douaisis et du Valenciennois</p> <p>Budget de 25 000 euros</p>	<p>Nouveau : Signature de la CAOM 2023 pour une première tranche de 1000 CIE Bassin Minier (Maxi 1200).</p> <p>Compte-tenu des objectifs, il a été demandé de renforcer la prospection des entreprises des 2 bassins concernés et faire la promotion des profils d'allocataires.</p> <p>A ce titre, un renfort de chargé de mission Entreprises est en cours de recrutement jusque fin d'année.</p>	Opérationnalité	Etat, Pôle emploi

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Montant réalisé 2023	33 241 €	12 500 €	20 741 €

INDICATEURS

	BILAN 2023
Nombre de CIE Bassin minier à signer	1 000 Réalisés en 2023 : 584
Prospection entreprises du renfort	367
Nombre d'actions collectives en direction des entreprises	35

L'offre de services aux entreprises s'est largement renforcée avec 2322 entreprises partenaires mobilisées notamment dans le cadre des Contrats Initiative Emploi classique (332 contrats CIE classiques signés au 31 décembre 2023) ou CIE bassin Minier (584 contrats CIE ERBM signés au 31 décembre 2023). Par ailleurs, le Département du Nord renforce ses collaborations avec les entreprises « grands comptes » qui recrutent. La signature de conventions partenariales et la mise en place de SAAS préparatoire aux métiers et secteurs en tension comme avec Toyota, Stellantis, Burger King, Renault, Amazon viennent renforcer notre stratégie.

FICHE 7

CREER UNE EQUIPE MOBILE DANS LE BASSIN MINIER DEDIEE A LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES D'ENFANTS DE L'ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les ruptures de prise en charge des jeunes en situation complexe et faciliter les continuités de parcours	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

BILAN 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rapprochement avec l'ARS	Réalisé : Expérimentation d'un rapport de gestion commun et identification d'indicateurs de suivi et de résultat commun.	Mars – avril 2022	CD59/ARS DOMS
Mise en place de 4 groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> PLAN DE TRAVAIL SATISFACTION RAPPORT DE GESTION MESURE D'IMPACT 	<p>1. PLAN DE TRAVAIL</p> <p>→ Harmonisation des pratiques : Débuté</p> <p>A/ Nécessité d'harmoniser les documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> de pilotage relatifs à l'accompagnement (document de bilan, document de cadrage, formalisation d'un PAP, questionner la place et le rôle de chacun dans une équipe mobile [ES / IDE / TS / CSE...]). <p>B/ Nécessité de réaliser des évaluations régulières et en fin de prise en charge.</p> <p>→ Articulations à mettre en place entre le sanitaire et le médico-social : Débuté</p> <ul style="list-style-type: none"> Outils de travail commun ASE/ARS 	Action reconduite en 2023	Equipes mobiles La Sauvegarde du Nord AFEJI CD59 : Pôle Etablissements et Responsables de Pôle Enfance Famille Jeunesse des territoires
	<p>2. SATISFACTION DES PUBLICS : Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 3 questionnaires de satisfaction à destination des bénéficiaires de l'accompagnement proposé par l'Equipe Mobile (Professionnels en MECS et ASSFAM / Jeunes et familles / Autoévaluation des Equipes mobiles) 		

3. RAPPORT DE GESTION COMMUN ASE/ARS : Réalisé

4. MESURE D'IMPACTS :

- ⇒ Les réflexions du groupe se sont éloignées de l'objet du dispositif. L'évaluation de la couverture des besoins primaires du jeune a été évoquée.
- ⇒ Pour rappel les équipes mobiles ont été créées pour répondre à 3 objectifs : venir en appui aux professionnels ; poursuivre l'accompagnement du jeune au sein de sa structure et faciliter une continuité de parcours.
- ⇒ Une stagiaire étudiante en ingénierie des établissements sociaux réalise son stage dans l'objectif de réaliser une étude d'impact des équipes mobiles entre janvier et mai 2024. Les résultats seront consignés dans le rapport de stage.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F6)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	1 200 616 €	239 500 €	961 116 €
Montant réalisé 2023	1 201 429 €	239 500 €	961 929 €

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	BILAN 2023
Nombre d'équipes mobiles opérationnelles	0	1	1	1	1
Nombre d'enfants accompagnés	20	39	83	96	95 au 30 novembre
Nombre de place de repli installées	0	2	3	3	3
Nombre de replis réalisés	0	0	33	0	-
Durée de prise en charge	2 mois (Création des équipes en octobre 2019)	9 mois (suite COVID)	6,3 mois	11 mois	9,8

ANNEXE 3
BILAN 2023 Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
DEPARTEMENT DU NORD

Intitulé		Montant 2023	
		Prévu	Réalisé
Fiche 1.1	Insertion des ARSA/ Garantie d'activité	14 189 881 €	15 101 344 €
Fiche 1.2 à 1.4	Insertion des jeunes	4 053 194 €	4 117 800 €
Fiche 2	Résorption des freins à l'emploi	1 645 896 €	1 598 193 €
Fiche 3	Formation des travailleurs sociaux	40 000 €	40 000 €
Fiche 4	Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)	25 000 €	25 000 €
Fiche 5	Mettre en place des maraudes mixtes Etat/ASE	203 158 €	203 158 €
Fiche 6	Prévention spécialisée	1 560 000 €	1 560 000 €
Fiche 7	Maisons des parents	800 000 €	800 000 €
Fiche 8	Proposer à chaque jeune majeur issu de l'ASE un accompagnement	2 576 243 €	2 660 743 €
Fiche 9	Equipes mobiles et lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE	2 208 756 €	1 919 187 €
TOTAL		27 302 128 €	28 025 425 €

BILAN 2023 Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
Bassin minier Nord-Pas-de-Calais territoire démonstrateur
DEPARTEMENT DU NORD

Fiche 1	Mettre en œuvre, coordonner et et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage (axe 2)	70 000 €	70 000 €
Fiche 2	Mieux garantir le droit à la santé des enfants (axe 2)	140 000 €	140 000 €
Fiche 3	Développer la mobilisation des internats scolaires comme outil de prévention (axe 2)	203 000 €	181 745 €
Fiche 4	Renforcer la clause sociale d'insertion (axe 1)	80 000 €	75 369 €
Fiche 5	Développer une plate-forme « mobilité inclusive » (axe 1)	120 000 €	178 240 €
Fiche 6	Développer une mission entreprise (dynamisation des CIE) (axe 1)	25 000 €	33 241 €
Fiche 7	Créer une équipe mobile pour le bassin minier dédiée à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE (axe 2)	1 200 616 €	1 201 429 €
TOTAL		1 838 616 €	1 880 024 €

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323474-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL, Patrick VALOIS.

OBJET : Evolution du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH)

Vu le rapport DC/2024/85

DECIDE à l'unanimité:

- d'étendre l'utilisation du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) aux remboursements des dépenses relevant du matériel de cuisine, d'acquisition ou de location des moyens de transport des repas, de licences et l'achat de contrôle d'accès demi-pension et distributeur de plateaux et à celles liées aux Clubs des Chefs, sur présentation des factures, dans les conditions fixées par le rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 15.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HOUSSIN (porteur du pouvoir de Monsieur CAUCHE) et jusqu'alors représenté par Mme FAUCHILLE.

Vote intervenu à 12 h 17.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	19
Absents sans procuration :	5
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	77
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	77 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323477-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL, Patrick VALOIS.

OBJET : Prolongation et révision du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019/2024

Vu le rapport DirAS/2024/76

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser la prorogation pour une durée de 12 mois du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté conjoint de prorogation avec Monsieur le Préfet ;
 - de prendre acte du lancement de la démarche de réécriture du nouveau PDALHPD 2026-2030 ;
 - d'accepter la recette concernant la contribution financière de l'Etat à parité des engagements départementaux pour un montant de 90 000 € qui sera versée en 2025.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 17.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Vote intervenu à 12 h 17.

Au moment du vote, 58 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité des suffrages exprimés : 39

Pour : 77 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323476-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL.

OBJET : Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire.

Vu le rapport DTT/2024/24

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'engagement du Département du Nord dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les futurs contrats de ville et tous les documents afférents.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 17.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX et VALOIS.

Monsieur CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 12 h 25.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	25 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	52 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323475-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL.

OBJET : Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Vu le rapport DRE/2024/68

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la modification du tracé du circuit du Robigeux inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
 - d'autoriser l'inscription des circuits de randonnée, selon la liste ci-jointe (annexe 3), au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 25.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS).

Vote intervenu à 12 h 26.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	79
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	79 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023122123

Séance du 21/12/2023

Référence
2023122123

Objet de la délibération
PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
16/12/2023

Date d'affichage
16/12/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le : 22/12/2023

Et

Publication ou notification du :
 22/12/2023

L' an 2023 le 21 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : HARDY Nicole ayant donné procuration à FOUQUART Paul, LEBRUN/BOCQUET Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à ROLLAND Thierry, LIEVAIN Mchiel ayant donné procuration à CARPENTIER Florine, SELOSSE Olivier ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, FLEUROUX/TORCK Stéphanie ayant donné procuration à D'HULST Thierry.

Absente : DEVIN Marlène

A été nommé(e) secrétaire : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore

Objet de la délibération : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au circuit de Robigeux pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (art.56 abrogé au 21 septembre 2000), vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil Général du Nord arrétant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et DECIDE

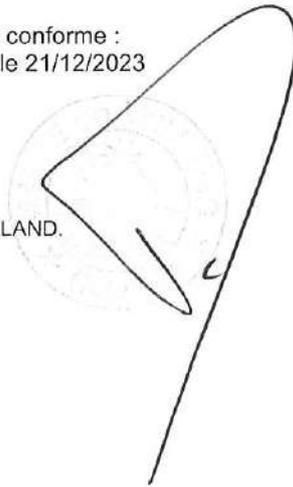
- d'émettre un avis favorable,
- d'inscrire les voiries concernées (cf carte jointe) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/12/2023

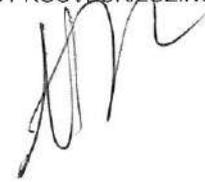
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



La secrétaire de séance,

Aurora PROUVEUR/LOZINGUEZ.



DELIBERATIONS DES COMMUNES

Pour intégration au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (boucles pédestres)

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	CIRCUIT	DISCIPLINE	DELIBERATION COMMUNALE
DOMPIERRE-SUR-HELPE	AVESNES-SUR-HELPE	Circuit des Oratoires	Pédestre	25/08/2016
FEIGNIES	AVESNES-SUR-HELPE	Bois de la Taillette	Pédestre	26/06/2010
FERRIERE-LA-GRANDE	AVESNES-SUR-HELPE	Bois d'Arrêt	Pédestre	18/06/2010
GOGNIES-CHAUSSEE	AVESNES-SUR-HELPE	Bois de la Taillette	Pédestre	13/04/2010
GOMMEGNIES	AVESNES-SUR-HELPE	Chemin de la Licorne	Pédestre	09/12/2009
HARGNIES	AVESNES-SUR-HELPE	Sentier des cours d'ay et des choats	Pédestre	15/02/2010
JENLAIN	AVESNES-SUR-HELPE	Circuits de Jenlain	Pédestre	07/09/2007
LOCQUIGNOL	AVESNES-SUR-HELPE	Sentier des cours d'ay et des choats	Pédestre	12/04/2010
MAIRIEUX	AVESNES-SUR-HELPE	Bois de la Taillette	Pédestre	14/03/2010
MARESCHES	AVESNES-SUR-HELPE	circuits du ruisseau de Saméon à la Rhonelle et la Ferme de Wult	Pédestre	11/04/2008
OHAIN	AVESNES-SUR-HELPE	Circuit des Chapelles Colonnes et des ailles	Pédestre	22/11/2007
OHAIN	AVESNES-SUR-HELPE	Circuit des Gabelous	Pédestre	22/11/2007
ROUSIES	AVESNES-SUR-HELPE	Bois d'Arrêt	Pédestre	06/06/2010
SAINT-AUBIN	AVESNES-SUR-HELPE	Sentier des Chapelles et de la Buse	Pédestre	23/09/2008
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	AVESNES-SUR-HELPE	Sentier des Chapelles et de la Buse	Pédestre	19/06/2008
DOMPIERRE-SUR-HELPE	AVESNES-SUR-HELPE	circuit complémentaire aux tracés "Des Oratoires"	Pédestre	03/03/2014
VIEUX-MESNIL	AVESNES-SUR-HELPE	Sentier des cours d'ay et des choats	Pédestre	12/03/2010
VIEUX-MESNIL	AVESNES-SUR-HELPE	Sentier d'Ay et des Choats	Pédestre	05/12/2012
BEURAIN	CAMBRAI	des Harpies à la motte féodale	Pédestre	29/11/2016
BEAUVOIS EN CAMBRESIS	CAMBRAI	circuit nature des 3 textiles au fil des Riots	Pédestre	25/11/2019
CANTAING SUR ESCAUT	CAMBRAI	circuit du Bois de la Folie	Pédestre	18/02/2013
CATTENIERES	CAMBRAI	circuit du Moulin Neuf	Pédestre	12/02/2018
CAUDRY	CAMBRAI	circuit nature des 3 textiles au fil des Riots	Pédestre	14/11/2019
ESTOURMEL	CAMBRAI	circuit du Moulin Neuf	Pédestre	19/03/2018
FONTAINE-AU-PIRE	CAMBRAI	circuit nature des 3 textiles au fil des Riots	Pédestre	24/10/2019
LE CATEAU	CAMBRAI	Matisse, sa Ville et ses Trésors	Pédestre	10/10/2019
NOYELLES-SUR-ESCAUT	CAMBRAI	circuit du Bois de la Folie	Pédestre	27/02/2013
NOYELLES-SUR-ESCAUT	CAMBRAI	circuit de l'Escuette	Pédestre	04/06/2013
ORS	CAMBRAI	circuit du Bois l'Evêque + sur les pas de Wilfried Owen	Pédestre	04/07/2012
POMMEREUIL	CAMBRAI	sentier bocager de pommereuil	Pédestre	18/12/1998
ROMERIES	CAMBRAI	des Harpies à la motte féodale	Pédestre	05/10/2016
VERTAIN	CAMBRAI	des Harpies à la motte féodale	Pédestre	04/10/2016
VILLERS-EN-CAUCHIES	CAMBRAI	Circuit Saint Martin	Pédestre	28/11/2013
WAMBAIX	CAMBRAI	Circuit du Moulin Neuf	Pédestre	14/06/2016
BOUVIGNIES	DOUAI	Circuit des Oiseaux	Pédestre	13/04/2015
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	DOUAI	Circuit du bois de Montigny	Pédestre	08/11/2012
NOMAIN	DOUAI	les voyettes de Nomain	Pédestre	23/04/2015
RACHES	DOUAI	Pont à Raysse	Pédestre	12/04/2012
SOMAIN	DOUAI	circuit du marais des onze villes	Pédestre	16/03/2016
WARLAING	DOUAI	circuit du Marais des Vaches	Pédestre	01/02/2013
BISSEZELLE	DUNKERQUE	Autour de Bissezelle	Pédestre	09/06/2023
CAPPELLE-BROUCK	DUNKERQUE	Circuit de Cappelle-Brouck à Compostelle	Pédestre	18/11/2010
CAPPELLE-BROUCK	DUNKERQUE	Circuit des Grandes Vlottes	Pédestre	18/11/2010
CROCHTE	DUNKERQUE	Circuit du Moulin Den Leuw et du Pain	Pédestre	13/09/2010
CROCHTE	DUNKERQUE	circuit "Autour de Bissezele"	Pédestre	15/12/2010
DRINCHAM	DUNKERQUE	Circuit des Nouvelles Terres	Pédestre	24/08/2010
EECKE	DUNKERQUE	circuit du Klockhuis	Pédestre	05/09/2012
ERINGHEM	DUNKERQUE	Circuit des Nouvelles Terres	Pédestre	01/12/2010
FLETRE	DUNKERQUE	le Klockhuis	Pédestre	19/02/2010
FLETRE	DUNKERQUE	amélioration du "Circuit du bois Greffier"	Pédestre	25/10/2013
GODEWAERSVELDE	DUNKERQUE	Les Fraudeurs, Autour du Monastère (modifications)	Pédestre	24/06/2009
GRANDE-SYNTHÉ	DUNKERQUE	Grande-Synthe : Grandeur Nature	Pédestre	18/10/2011
HOLQUE	DUNKERQUE	Circuit des Grandes Vlottes	Pédestre	04/10/2010
HONDSCHOOTE	DUNKERQUE	circuit de la Tour Blanche	Pédestre	10/12/2010
LA GORGUE	DUNKERQUE	Au fil de la Lys	Pédestre	14/02/2012
LOOBERGHE	DUNKERQUE	Circuit des Nouvelles Terres	Pédestre	02/09/2010
LOOBERGHE	DUNKERQUE	circuit "Au fil de l'eau : Gracht et Haute Colme"	Pédestre	08/12/2014
MERVILLE	DUNKERQUE	circuit des Rivières/variante au fil de l'eau	Pédestre	06/11/2014
NIEPPE	DUNKERQUE	Sentier de Nieperkerke	Pédestre	17/06/2013
PITGAM	DUNKERQUE	Circuit du Moulin Den Leuw et du Pain	Pédestre	02/09/2010
STEENVOORDE	DUNKERQUE	Circuit de la ronde des moulins - variante découverte	Pédestre	01/10/2012
ANSTAING	LILLE	Les Voyettes du Val de Marque	Pédestre	13/05/2016
ARMENTIERES	LILLE	circuits "Au fil de l'eau"	Pédestre	06/12/2012
AUBERS	LILLE	circuit de la Crapahute	Pédestre	26/04/2011
BOUSBECQUE	LILLE	Modif circuit Auger de Bousbecque	Pédestre	21/02/2008
BOUSBECQUE	LILLE	circuit de "La Montagne"	Pédestre	15/10/2008
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	LILLE	sautoir Hagué	Pédestre	11/04/2013
HERLIES	LILLE	Circuit de la Crapahute	pédestre	12/04/2011
MARQUILLIES	LILLE	complément circuit Autour de la Libaude	Pédestre	24/03/2021
PHALEMPIN	LILLE	circuit de Phalempin	Pédestre	04/04/2013
WERVICQ-SUD	LILLE	Circuit de La Montagne	Pédestre	17/09/2008
WICRES	LILLE	modif Circuit autour de la Libaude	Pédestre	25/09/2020
BELLAING	VALENCIENNES	La Fontaine d'Haveluy	Pédestre	17/06/2011
CHÂTEAU L'ABBAYE	VALENCIENNES	circuit Entre Escaut et Scarpe	Pédestre	06/02/2017

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	CIRCUIT	DISCIPLINE	DELIBERATION COMMUNALE
CONDE-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES	circuit des Remparts	Pédestre	09/10/2007
DENAIN	VALENCIENNES	circuit "Denain, ville d'eau, de charbon et d'acier"	Pédestre	17/02/2014
DENAIN	VALENCIENNES	circuit "Denain, ville d'eau, de charbon et d'acier"	Pédestre	02/07/2014
HAVELUY	VALENCIENNES	La Fontaine d'Haveluy	Pédestre	06/06/2011
MORTAGNE-DU-NORD	VALENCIENNES	Circuit Entre Escaut et Scarpe	Pédestre	24/02/2017
THUN-SAINT-AMAND	VALENCIENNES	circuit entre escaut et scarpe	Pédestre	31/03/2017

DELIBERATIONS DES COMMUNES

Pour intégration au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (boucles VTT, équestres, GR/GRP)

BEAURIEUX	AVESNES-SUR-HELPE	La Grande Boucle	VTT	30/03/2007
BERELLES	AVESNES-SUR-HELPE	Le Grande Boucle	VTT	04/04/2007
CLAIRFAYTS	AVESNES-SUR-HELPE	Le clocher penché - la grande boucle	VTT	14/03/2007
DIMONT	AVESNES-SUR-HELPE	La Grande Boucle	VTT	03/04/2007
EPPE-SAUVAGE	AVESNES-SUR-HELPE	Près du Parc - Le clocher penché - La grande boucle	VTT	31/03/2007
FELLERIES	AVESNES-SUR-HELPE	Le clocher penché - la grande boucle	VTT	12/04/2007
LEZ-FONTAINE	AVESNES-SUR-HELPE	Le clocher penché - la grande boucle	VTT	10/04/2007
LIESSIES	AVESNES-SUR-HELPE	Près du Parc - Le clocher penché - La grande boucle	VTT	30/03/2007
MONCEAU-SAINT-WAAST	AVESNES-SUR-HELPE	Fagne-de-Solre	Equestre	06/07/2007
SARS-POTERIES	AVESNES-SUR-HELPE	La Grande Boucle	VTT	06/04/2007
SOLRE-LE-CHATEAU	AVESNES-SUR-HELPE	Le clocher penché - la grande boucle	VTT	30/03/2007
SOLRINNES	AVESNES-SUR-HELPE	La Grande Boucle	VTT	30/03/2007
ESTOURMEL	CAMBRAI	Les Mulquiniens	Cyclo	18/11/2008
SAINT-PYTHON	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	28/05/2010
AUBIGNY-AU-BAC	DOUAI	Les plaines de l'Ostrevent	VTT	06/10/2006
AIX	DOUAI	Boucles	Equestre	22/09/2011
BEUVRY-LA-FORET	DOUAI	projet complémentaire au circuit équestre	Equestre	28/02/2012
SAMEON	DOUAI	projet complémentaire relatif au circuit équestre	Equestre	24/01/2012
SAMEON	DOUAI	projet complémentaire au circuit équestre	Equestre	25/11/2011
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	DOUAI	Boucles	Equestre	02/09/2011
TERDEGHEM	DUNKERQUE	Moulins de Flandres 1	Cyclo	27/08/2008
WORMHOUT	DUNKERQUE	Les rives de l'Yser	Cyclo	19/11/2008
BOUSIGNIES	VALENCIENNES	Boucles	Equestre	04/10/2011
BRILLON	VALENCIENNES	Boucles	Equestre	26/09/2011
HORDAIN	VALENCIENNES	VTT en Ostrevent	VTT	05/01/1994
ROSLT	VALENCIENNES	projet de boucles équestres	Equestre	30/09/2011
BEURAIN	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	13/04/2010
CATILLON-SUR-SAMBRE	CAMBRAI	GR 122	Pédestre	13/11/2007
CAULLERY	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	17/06/2011
ESCARMAIN	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	11/02/2011
FRESSIES	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	07/10/2011
HEM-LENGLET	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	16/09/2011
LE CATEAU-CAMBRESIS	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	14/12/2012
REJET DE BEAULIEU	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	23/05/2011
ROMERIES	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	17/11/2010
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	07/05/2010
SAULZOIR	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	04/06/2010
SOLESMES	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	23/11/2010
VERTAIN	CAMBRAI	GRP du Cambrésis	Pédestre	13/04/2010
ANICHE	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	19/12/2008
AUBERCHICOURT	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	09/12/2008
CANTIN	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	16/10/2008
FERIN	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	04/12/2008
FLERS-EN-ESCREBIEUX	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	20/10/2008
FLINES-LEZ-RACHES	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	28/11/2008
GOEULZIN	DOUAI	GRP bassin minier boucle 1	Pédestre	09/10/2008
GOEULZIN	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	09/10/2008
LALLAING	DOUAI	GRP Bassin Minier	Pédestre	16/12/2008
LAMBRES-LEZ-DOUAI	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	17/12/2008
LEWARDE	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	22/06/2009
MARCHIENNES	DOUAI	GR 121	Pédestre	26/03/2007
MASNY	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	18/02/2009
MONCHECOURT	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	05/12/2008
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	05/12/2008
PECQUENCOURT	DOUAI	GR 121	Pédestre	28/07/2006
PECQUENCOURT	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	17/12/2008
RACHES	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	17/10/2008
RACHES	DOUAI	GRP Bassin Minier boucle 1	Pédestre	17/10/2008
ROOST-WARENDIN	DOUAI	GRP bassin minier boucle 4	Pédestre	03/09/2008
WANDIGNIES-HAMAGE	DOUAI	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	14/11/2008
WARLAING	DOUAI	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	24/04/2009
ARNEKE	DUNKERQUE	projet complémentaire relatif au circuit "Pays du Houblon" (réseau point noeud Cassel)	Pédestre	24/02/2015
BAILLEUL	DUNKERQUE	Réseau point noeud	Pédestre	04/02/2010
BAMBEQUE	DUNKERQUE	Projet complémentaire relatif au réseau point noeud		22/09/2011
BERTHEN	DUNKERQUE	Réseau point noeud	Pédestre	02/11/2010
BERTHEN	DUNKERQUE	GRP des Flandres	Pédestre	19/12/2011
BOESCHEPE	DUNKERQUE	Réseau point noeud	Pédestre	28/01/2010

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	CIRCUIT	DISCIPLINE	DELIBERATION COMMUNALE
BOLLEZEELE	DUNKERQUE	GR de l'Yser (modification)	Pédestre	30/06/2009
HARDIFORT	DUNKERQUE	5ème réseau de promenade pédestre autour de Cassel	Pédestre	11/07/2014
HERZEELE	DUNKERQUE	Projet complémentaire relatif au réseau points nœud	Pédestre	05/09/2011
HOUTKERQUE	DUNKERQUE	projet complémentaire au réseau Point Nœud	Pédestre	06/10/2011
METEREN	DUNKERQUE	GRP "Le tour des Monts de Flandres"	Pédestre	12/08/2011
METEREN	DUNKERQUE	réseau point nœud	Pédestre	16/06/2010
NOORDPEENE	DUNKERQUE	réseau de randonnées du Pays de Cassel	Pédestre	06/02/2015
REXPOEDE	DUNKERQUE	Projet complémentaire relatif au réseau point nœud	Pédestre	19/12/2011
SAINT SYLVESTRE CAPPEL	DUNKERQUE	GRP Le Tour des Monts de Flandres	Pédestre	25/11/2011
SAINT SYLVESTRE CAPPEL	DUNKERQUE	5ème réseau de promenade pédestre autour de Cassel	Pédestre	28/10/2014
SAINTE-MARIE-CAPPEL	DUNKERQUE	GRP Le Tour des Monts de Flandres	Pédestre	17/12/2011
SAINTE-MARIE-CAPPEL	DUNKERQUE	Réseau de randonnée du Pays de Cassel	Pédestre	31/05/2015
SAINT-JANS-CAPPEL	DUNKERQUE	Réseau point nœud	Pédestre	01/02/2010
SAINT-JANS-CAPPEL	DUNKERQUE	GRP Le Tour des Monts de Flandres	Pédestre	04/01/2012
STEENVOORDE	DUNKERQUE	projet complémentaire au réseau point nœud	Pédestre	15/02/2012
STEENVOORDE	DUNKERQUE	GRP Monts de Flandres	Pédestre	28/03/2012
STEENVOORDE	DUNKERQUE	5ème réseau de promenade pédestre autour de Cassel	Pédestre	26/09/2014
TERDEGHEM	DUNKERQUE	5ème réseau de promenade pédestre autour de Cassel	Pédestre	16/07/2014
WEMAERS-CAPPEL	DUNKERQUE	5ème réseau de promenade pédestre autour de Cassel	Pédestre	25/06/2014
WEST-CAPPEL	DUNKERQUE	projet complémentaire au réseau point nœud	Pédestre	18/11/2011
WINNEZEELE	DUNKERQUE	projet complémentaire au réseau point nœud	Pédestre	07/11/2011
WINNEZEELE	DUNKERQUE	projet complémentaire au réseau point nœud	Pédestre	28/11/2014
ABSCON	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	16/12/2008
BELLAING	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 3	Pédestre	03/11/2008
BELLAING	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	03/11/2008
CONDE-SUR-L'ESCAUT	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 7	Pédestre	13/11/2008
DENAIN	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	11/12/2008
ESCAUDAIN	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 5	Pédestre	21/10/2008
ESCAUDAIN	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	21/10/2008
ESCAUTPONT	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 7	Pédestre	18/12/2008
HASNON	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	25/11/2008
HAVELUY	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	11/06/2009
HERIN	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	18/12/2008
LOURCHES	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	10/12/2008
ODOMEZ	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 7	Pédestre	12/11/2008
SAINT-AMAND-LES-EAUX	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 7	Pédestre	18/12/2008
WALLERS	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	11/12/2008
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	VALENCIENNES	GRP bassin minier boucle 6	Pédestre	11/12/2008

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 26 MARS ET 27 MARS 2024**

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 8 JUILLET 2024

Benjamin CAILLIERET,
Secrétaire de séance du 26 mars 2024

Christian POIRET,
Président du Département du Nord

Maël GUIZIOU
Secrétaire de séance du 27 mars 2024